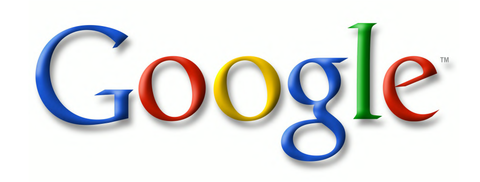
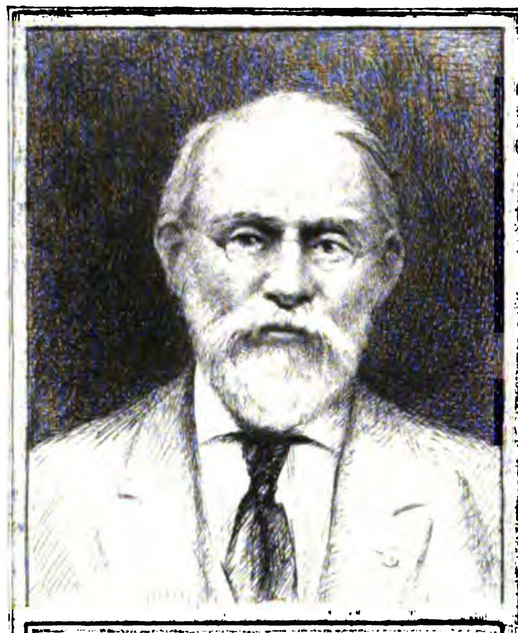


MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS



ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n° 6

M. D. CCC XCV.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIe Série — Tome XXVI.

ARRAS

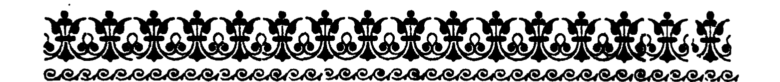
Imp. Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n° 6

M. D. CCC XCV.



I.

Séance publique du 26 Juillet 1894.



DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. H. de MALLORTIE

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

DEPUIS un mois, dans toutes les villes, dans toutes les communes, dans les moindres hameaux de la France, notre drapeau, voilé d'un crêpe funèbre, était le témoignage public du deuil de la nation. Ces signes extérieurs de notre douleur ont disparu ou vont disparaître ; mais le deuil restera longtemps encore au fond des cœurs.

Aussi, ce n'est pas sans une profonde émotion que j'ouvre cette séance ; ma première pensée, mes premières paroles ne doivent, ne peuvent être qu'un fidèle et reconnaissant souvenir, un adieu suprême, un pieux hommage adressé au grand citoyen qui, pendant près de sept ans, a présidé, avec tant de sagesse, de dignité et de dévouement, aux destinées de la République.

La main criminelle qui a frappé M. le Président Carnot, a blessé, du même coup, la France, à l'endroit le plus cher ; aux cris de colère et d'indignation qu'a soulevés cet exécrable forfait, a succédé une immense douleur, une profonde tristesse et la touchante effusion de la piété populaire.

Dans ce deuil national, l'Académie d'Arras éprouvait de plus un chagrin particulier, domestique en quelque sorte, et comme un deuil de famille.

En 1889, dans son voyage à Arras, M. le Président Carnot, avec une bonne grâce charmante et une bienveillante sympathie, voulut bien entretenir le Président de l'Académie des liens qui avaient attaché autrefois à notre Société, deux membres de sa famille, les plus illustres et les plus chers. Notre compagnie, en effet, a eu le rare bonheur de compter parmi ses membres titulaires Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, « l'organisateur de la Victoire » et parmi ses membres honoraires, Lazare-Hippolyte Carnot, Ministre de la République de 1848, l'aïeul et le père de M. Sadi-Carnot, bien digne héritier de tels ancêtres, dont il a su grossir encore le glorieux patrimoine de vertus et d'honneur.

M. Sadi-Carnot, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Député au Corps législatif, fut toujours, et avant tout, l'homme du devoir ; puis, le devoir accompli, il retrouvait bien vite le bonheur au milieu des siens. Ces joies exquises de la famille, les meilleures de la vie, lui furent données à souhait, d'abord auprès d'un père dont le souvenir était pour lui un culte, auprès de cette mère dont le coup de poignard de Caserio a terrassé les quatre-vingts ans, à côté de cette épouse admirable dont les hautes et familiales vertus facilitèrent la tâche du Président, enfin dans les embrassements de sa fille et de ses fils dont sa mort vient de mûrir, si tôt et si amèrement, l'expérience.

Appelé par la confiance de ses collègues du Parlement à la plus haute magistrature de la République, il accepta sans orgueil et sans trouble, la noble et bien lourde mission qu'on lui imposait et s'y dévoua tout entier.

M. Carnot, qui alliait à la vertu la plus austère l'ardeur la plus vive pour le bien, s'était tracé depuis longtemps, une règle de conduite dont il ne se départit jamais.

Messieurs, près de la voie Appienne, la République romaine avait élevé un temple « *à l'honneur et à la probité.* » Telle avait été aussi la devise du député Carnot. Il pensait, avec raison, que sous tous les gouvernements, plus encore sous une République française que sous tout autre, l'incomparable prestige des idées de probité et d'honneur doit donner au pouvoir sa force, à la vie publique sa valeur, à chacun sa règle. Président de la République, il resta fidèle à ce culte politique de toute sa vie.

Son âme, qu'il avait tout entière ardemment consacrée à sa patrie, trouvait, non pas l'impassibilité, comme on l'a dit, mais la sérénité dans sa hauteur. Cette sérénité était faite à la fois d'indulgence et de clarté. Ce qu'on appelle indulgence n'est le plus souvent que justice. On reproche à l'opinion sa mobilité ; ce sont les choses humaines qui sont mobiles. La largeur d'esprit n'exclut pas les fortes règles de conduite.

M. Carnot, dont l'intelligence était aussi vive et pénétrante que son caractère était droit, que son cœur était bon, observait, contemplait avec un calme bienveillant, l'éternel mirage des illusions humaines et n'ignorait pas la loi des entraînements passagers de l'opinion. Mais dans les nombreux conflits des amours-propres, des passions, des intérêts, le Président de la République ne voyait, ne poursuivait qu'un but dont rien ne réussit à le détourner : ni l'agitation trop souvent stérile des partis, ni les intrigues, ni les violentes et injustes critiques, ni même l'immoralité des événements.

Or, Messieurs, ce point fixe autour duquel tout devait graviter, c'était la grandeur de la France, sa mission historique et civilisatrice, son influence, son prestige, son rayonnement au dehors.

L'Exposition universelle de 1889, les admirables et patriotiques fêtes de Cronstadt, de Toulon et de Paris, ont dit assez haut quels succès ont récompensé les efforts de M. le Président Carnot. Le coup de poignard de Caserio a fait

éclater, si j'ose parler ainsi, toute l'estime qu'il avait su inspirer, imposer peut-être à tous les souverains de l'Europe et du monde. D'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, des ennemis héréditaires ou irréconciliables, sont venus des témoignages de la plus vive sympathie, et même un acte de haute clémence qui, bien que signé par une main que nous ne pouvons aimer, n'en a pas moins été tout droit aux cœurs des Français. Les anciennes querelles se sont apaisées devant le cercueil de ce martyr. La mort de M. Carnot a été, en effet, celle d'un sage, d'un héros et d'un chrétien. Il est entré dans l'histoire avec ce je ne sais quoi d'achevé que donne le malheur ou le poignard d'un assassin.

Messieurs, le Président Carnot n'est pas mort tout entier ; il est quelque chose que nous gardons de lui : les leçons qu'il nous a données et qui ne seront point perdues ; cet ardent amour du droit, de la probité et de l'honneur qui fut l'âme de sa vie. La patrie qu'il a tant aimée, la vertu dont il a fait la règle de sa conduite, sont des choses éternelles. Ne l'oublions pas, Messieurs, dans ces jours voilés que nous traversons, où il est parfois plus difficile, comme on l'a dit avec une éloquente tristesse, de connaître son devoir que de l'accomplir. Toutefois ne nous laissons pas aller au découragement. Tout au fond de notre pays, là où le flot n'est pas troublé, grandit aussi vivace, aussi éclairé qu'autrefois l'amour passionné de la France. Peut-il y avoir lieu de désespérer quand tout un peuple en deuil sait faire à ceux qui l'ont bien servi, soit sur les champs de bataille, soit à la tête du Gouvernement, de splendides funérailles qui ressemblent à des triomphes ?

Pour moi, je suis heureux d'avoir apporté aujourd'hui, à M. le Président Carnot, avec l'expression de notre douleur et de nos regrets, le respectueux hommage de l'Académie que son aïeul et son père ont honorée.





RAPPORT

SUR LES

CONCOURS DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE

PAR

M. l'Abbé RAMBURE

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

DANS la partie de ses concours que l'Académie d'Arras consacre aux belles lettres, c'est la poésie qui remporte d'ordinaire les plus nombreuses et les plus brillantes couronnes : elle le doit à son propre charme, et sans doute aussi à l'habile main qui les tresse avec grâce. Mais la prose, la vile prose, semble indigne d'être soumise à notre Compagnie. Quand on parle comme tout le monde, est-ce la peine de se lancer dans la lice ? La comparaison avec les inspirés, qui murmurent et soupirent la langue des dieux, n'est-elle pas humiliante et écrasante à la fois ?

Ces justes appréhensions n'ont pas arrêté la vaillance d'un de nos concurrents, j'allais dire déjà : d'un de nos lauréats. Il a poussé plus loin sa hardiesse : non seulement il a écrit en prose, mais il nous a livré un drame sur Jeanne d'Arc. — Un drame à l'Académie d'Arras ! Quelle rareté ! Quelle bonne fortune ! Dès lors, votre commission littéraire

a délégué un rapporteur spécial, pour présenter cette œuvre, avec les réserves qui s'imposent, à votre sympathique appréciation.

Ma première pensée et mon premier devoir, Messieurs, ont été de rechercher dans nos Mémoires l'*Histoire de l'art dramatique à l'Académie d'Arras*. Hélas ! les éléments en sont bien modestes, bien anciens. Il faut remonter à votre berceau, ou plutôt à votre résurrection, pour trouver dans les *Mémoires de la Société royale d'Arras* deux fragments de tragédies en vers. Dans la IXe livraison de 1819 (1), — car vos Mémoires se publiaient alors par livraisons mensuelles, — je trouve un fragment de la tragédie de *Constantin*, par Pellet d'Epinal, membre correspondant, et dans la XIIe (2), un fragment de *Pizarre*, par M. Aug. Cot, membre résidant : essais estimables, qui sont de leur époque, et qui valent à peu près les tragédies des Raynouard, des Lemercier et des Lebrun.

Ces œuvres sont vôtres, Messieurs ; elles n'ont pas été produites à l'occasion de vos concours. A vrai dire, si l'on ne m'avait obligeamment ouvert les arcanes de vos archives, j'aurais ignoré comme tant d'autres, en raison du silence de vos rapporteurs, qu'en 1849, *Lorenzino*, drame en vers, imité d'Alexandre Dumas, avait vainement tenté la pitié de nos prédécesseurs. Il faut descendre jusqu'à 1862, pour trouver un essai dramatique couronné par nous. Chose curieuse et piquante, c'est *Jeanne d'Arc* qui est déjà l'héroïne de cette

(1) *Mém. de la Soc. royale d'Arras*, t. I, IXe livr., pp. 418 et suiv.; le fragment est la 1re scène de l'acte III, dialogue de Constantin et de Maximin sur les chrétiens ; le premier les loue autant que l'autre les attaque.

(2) *Ibid.*, XIIe livr ; dans la scène 2 de l'acte Ier, Pizarre essaie en vain d'arracher son abdication au roi inca Ataliba ; dans la sc. 1re de l'acte V, Alciloé, épouse d'Ataliba, supplie Pizarre d'épargner son mari.

tragédie (1). En feuilletant nos Mémoires, vous lirez l'appréciation élégante et juste de celui qui, trente-et-un ans après son premier jugement, s'est retrouvé dans le même jury, avec la même jeunesse intellectuelle et la même rectitude de goût. Comme lui et avec lui, je vous propose d'encourager le mémoire 1 bis, qui a pour devise : « *Vive labeur !* » en récompensant — j'emprunte les paroles que M. Wicquot appliquait il y a trente-et-un ans à notre première *Jeanne d'Arc*, — « cette tragédie que vous n'aviez pas demandée, et que les modestes conditions de vos concours ne vous permettaient pas d'espérer (2). »

Assurément, Messieurs, je vous tromperais si je saluais dans « *Jeanne d'Arc à Arras*, drame historique et patriotique en prose, en trois actes, » une œuvre d'une originalité parfaite. L'auteur a été devancé dès longtemps dans cette voie ; depuis quelque temps, le courant sympathique qui pousse, sans distinction de parti, tous les esprits et tous les cœurs à s'unir dans l'hommage à Jeanne d'Arc, a suscité une foule d'œuvres d'un mérite divers, mais d'une égale générosité.

Sans parler du chef-d'œuvre romantique de Schiller, sans compter les élans lyriques, les idylles, les épopées, les opéras, et jusqu'aux parodies, je pourrais énumérer une cinquantaine de tragédies en vers consacrées à Jeanne (3) : je me contenterai de citer le fameux *Mystère d'Orléans*, paru dès 1435, la tragédie du P. Fronton du Buc, en 1580, celles qui s'expliquent par le mouvement littéraire du commencement du siècle : ce sont les pièces d'Avrigni, en 1819 ; de

(1) Dans les *Mém. de l'Acad.* de 1845, l'abbé Fréchon consacre quelques lignes à un fragment d'épopée sur Jeanne d'Arc, « bien versifié, » mais « hors-d'œuvre. »

(2) *Mém. de l'Acad. d'Arras*, t. xxxv, p. 49.

(3) *Le livre d'or de Jeanne d'Arc*, par P. Lanéry d'Arc, pp. 519 à 523.

Soumet, moins vrai que pathétique, en 1825; d'Hédouville, en 1829. Puis vient, en 1839, Mme Caroline Paulof, dont l'éditeur dit dans sa préface : « La sévérité de la critique sera désarmée devant cette triple considération : une jeune dame *russe* a traduit en vers *français* une des plus belles tragédies de la scène *allemande* (Schiller). » En dehors des tragédies qui n'ont pas été représentées, je dois citer encore, parmi les plus remarquables, celle du vicomte de Puymaigre, en 1842, et l'œuvre de Jules Barbier, jouée en 1875 avec un succès qu'elle doit à son propre mérite et à l'admirable musique de Gounod.

Les drames en prose font assez maigre figure devant cette efflorescence : je n'en ai compté que vingt-neuf, dans cet immense monument bibliographique qui vient d'être élevé il y a quelques mois, par l'un de ses descendants, à la gloire de la Pucelle, le *Livre d'or de Jeanne d'Arc*. Le premier en date de ces drames, le plus célèbre, est de 1642 : il est l'œuvre de ce fameux abbé d'Aubignac, qui publia sa *Jeanne d'Arc* en prose « afin de sauver la vraisemblance, » et qui crut l'avoir déduite « selon la vérité de l'histoire et les rigueurs du théâtre. » Le plus touchant, le mieux écrit de ces drames date d'hier : c'est l'œuvre de celui que je suis tenté d'appeler l'apôtre laïque de la Pucelle, depuis qu'il s'est livré à de véritables campagnes, pour populariser Jeanne et faire instituer en son honneur une fête nationale, — M. le sénateur Joseph Fabre (1).

Cette brillante phalange d'ancêtres n'a pas découragé notre lauréat : il a choisi, dans la vie de Jeanne, une période restreinte et qui nous touche de près. Je n'ai pas à examiner si, après l'ouverture des plis, il ne devra pas aller offrir un morceau de sa médaille à celui de nos compatriotes dont

(1) *Jeanne d'Arc*, drame en trois parties et neuf tableaux, par J. Fabre, Paris, 1891, et *Jeanne d'Arc*, par J. Fabre, pp. 332, 333 et 352 à 359.

il reconnaît que le *Précis historique* l'a inspiré (1), et qui annonce la « bonne nouvelle » de Jeanne, depuis Domremy jusqu'à Londres, en passant par Arras et Paris : c'est une affaire à régler entre eux deux, en tête à tête.

Avant notre auteur anonyme, bien peu d'écrivains ont eu l'ingénieuse idée de se limiter à une période de cette vie héroïque. Cette heureuse conception du sujet met à la portée des talents plus modestes une renommée bien faite pour effrayer le génie. Toutefois, c'est la même pensée qui a inspiré, il y a quelques années, le *Départ de Jeanne d'Arc*, œuvre intéressante d'un ecclésiastique de ce diocèse (2), représentée avec succès à St-Omer ; plus anciennement, *Jeanne d'Arc à Paris* et *Jeanne d'Arc à Troyes*, de Paul Meurice, qui auraient eu, en 1855, le plus retentissant succès, si Rachel avait tenu sa promesse de la jouer cent fois à la Porte St-Martin, à raison de mille francs par représentation. C'est encore dans le même ordre d'idées qu'on jouait, il y a deux ans, sur le théâtre d'un des premiers pensionnats du Nord, *Jeanne d'Arc à Beaurevoir*, tragédie de mérite, semée de beaux vers dramatiques et lyriques, et dont j'aurais déjà trop parlé, si je ne consultais que la modestie de l'auteur.

Avec le mémoire 1 bis, nous sommes à Arras, dans le Château, au temps de Jeanne d'Arc, en novembre 1430. Tous les souvenirs historiques qui se rapportent à la Pucelle, dans ses relations avec Arras ou ses habitants, sont habilement utilisés, et fondus dans l'unité d'une intrigue qui fait honneur à l'imagination de l'auteur : il a même trouvé le moyen de glisser une allusion aux tapisseries d'Arras. Le capitaine bourguignon Franquet d'Arras, mis à mort comme chef de bandes, y revit dans son épouse Catherine et dans sa

(1) *Jeanne d'Arc à Arras*, précis historique, par l'abbé H. Debout. — Arras, 1894.

(2) *Le départ de Jeanne d'Arc*, par M. l'abbé Sockeel, doyen de Lens.

fille Isabelle, qui poursuivent sa vengeance. L'Ecossais Walter, peintre de Jeanne, le clerc Jean Naviel, messager des fidèles patriotes de Tournai, qui vient apporter leur contribution à la Pucelle, l'officier Jean de Pressy, y jouent le rôle qui convient à leur noble origine ou à la dignité de leur caractère. L'avide Jacques Defer, qu'on appelle quelque part le « brave geôlier, » donne à la pièce un certain élément de gaieté et contraste avec la douce figure de sa fille Marie ; l'Anglais John Gris est l'inévitable espion. Jeanne y paraît ce qu'elle doit être, courageuse et naïve, dévouée à son Dieu et à son pays, et elle prononce dans la pièce, on le comprend, un grand nombre de ces mots historiques qui ont fait admirer en toute circonstance la souplesse de son intelligence, la générosité de son cœur et le caractère surnaturel de son inspiration.

En deux mots, voici l'intrigue : Walter l'Ecossais est envoyé par la reine Marie d'Anjou, pour délivrer Jeanne d'Arc, à condition qu'elle ne reprendra plus les armes ; la peinture du portrait de la Pucelle est un simple artifice qu'emploie le messager, pour pénétrer dans le Château d'Arras. Jeanne d'Arc tressaille à l'idée de liberté ; mais elle refuse, quand elle apprend à quelle condition elle sera tirée de sa captivité :

JEANNE.

« La liberté ! O bonheur ! Mais aurez-vous des armes à me confier, et pourrai-je, cette nuit même, me mettre en route pour aller secourir mes bons amis de Compiègne ?

WALTER.

Laissez-moi achever. On met une condition à votre liberté : c'est que vous entrerez dans un cloître que vous désignera l'évêque d'Arras, ou au moins que vous vous engagerez par serment à ne plus porter les armes de votre vie.

JEANNE.

Que dites-vous là ? Que dites-vous là ?... Mes ennemis exigent de moi de semblables conditions, pour prix de ma

liberté ! Mais, dites, sir Walter, on peut les tromper, eux, n'est-ce pas, sans forfaire à la conscience et à l'honneur ?.....

WALTER.

Ce ne sont pas des ennemis seuls qui ont dicté ces conditions, ils n'ont fait que les accepter...

JEANNE.

... Mais le Roi, le Roi, que fait-il donc ?

WALTER.

Il accepte tout.

JEANNE.

Il accepte que je ne combatte plus pour la France, il accepte que je remette au fourreau l'épée que Dieu me donna pour sauver mon pays et pour lui rendre sa couronne ? Il l'accepte ? Ah ! Walter, dites-moi la vérité...

WALTER.

Il l'exige.

JEANNE.

Il l'exige ? Eh bien ! moi, je refuse la liberté à ce prix. Vous pouvez m'ouvrir toutes grandes les portes de cette prison, vous pouvez baisser les ponts-levis du Château d'Arras, puisque vous exigez que je renonce à servir ma patrie, je ne veux plus sortir ! Au moins, ici, je souffre pour elle, et ma présence force encore des soldats ennemis à veiller sur moi. J'aime mieux rester prisonnière de guerre que de renoncer à la guerre, à la guerre sainte que Dieu me commande (1) ! »

Walter, ému par la fermeté de Jeanne, croit subitement à la continuation de sa mission, subit son influence, et s'engage à la délivrer, quelles que doivent être pour lui-même les suites d'une telle décision.

Il est aidé, au second acte, par l'intervention du prêtre de

(1) Acte Ier, sc. IX.

Tournai, Jean Naviel ; mais Catherine Franquet poursuit sa vengeance, en croyant voir dans Jeanne la meurtrière de son époux, et malgré l'amour de sa fille Isabelle pour Walter, elle avertit l'espion anglais, grâce à une lettre fictive. Jean de Luxembourg est prévenu par celui-ci ; le gouverneur intérimaire, Jean de Pressy, est révoqué ; John Gris prend sa place et fait bonne garde.

Le troisième acte est vraiment émouvant et bien conduit. Tout est prêt pour empêcher l'évasion. John Gris a l'ordre de mettre aux fers Pressy et la Pucelle ; mais Isabelle, qui a reconnu l'innocence de Jeanne par rapport à la mort de son père, se substitue à l'héroïne, et reste prisonnière avec son fiancé Walter. Jeanne est sauvée, elle fuit, accompagnée de Jean Naviel ; mais non ! Les gardes de la ville l'ont reconnue, ils l'arrêtent. Elle revient résignée, et accepte son martyre en ces termes :

JEANNE.

« Me souvenir de ma mort ! Soit ! Maintenant, je la regarde en face, et vois, Anglais, je ne pleure plus, je ne tremble plus. C'est que derrière les affres terribles du trépas que tu m'annonces, mon œil a entrevu le Ciel qui m'attend. Oui, le Ciel ! Car je crois fermement que je serai sauvée. C'est que plus haut que ta voix d'homme a parlé la voix de mes Saintes. Elles m'ont dit : « Prends tout en gré, n'aie pas trop grand souci de ton martyre, tu viendras finalement au royaume du Paradis. » C'est qu'enfin, à travers les flammes du bûcher, j'aperçois Jésus qui m'appelle, et la France sauvée par ma mort. Oh ! à ce prix, Anglais, je n'hésite pas et je crie : Vive mon martyre ! »

Tel est ce drame, où l'intérêt grandit à mesure que le dénouement approche : des scènes émouvantes, bien frappées, des dialogues vifs et serrés, des pensées élevées font pardonner les négligences, les moyens de mélodrames trop fréquents et trop familiers, comme les lettres interceptées ou supposées et l'argent promis. L'auteur du Mémoire ne

semble pas avoir une habitude consommée de ce qu'on nomme les mœurs théâtrales : elle lui viendra peu à peu, et alors, il raccourcira ou supprimera monologues, récits et lettres ; il veillera davantage à ne point laisser la scène libre, à rendre plus vraisemblables les mouvements de ses intéressants personnages, à leur garder la vie et le nerf du langage, sans leur permettre ni emphase, ni anachronisme.

Votre Commission a voulu surtout récompenser l'adaptation au théâtre de cet épisode de notre histoire locale ; elle décerne à l'auteur une médaille d'or de cent francs, en lui rappelant que s'il désire, comme il le dit, « *utiliser sa pièce*, » il devra la retoucher, la rendre complètement digne de Jeanne d'Arc. Nous appliquerions volontiers à ce drame le mot qui termine la préface, dans l'œuvre fameuse de Joseph Fabre : « Si une scène ne le recueille, il sera une voix perdue. Mais il est la voix d'une âme, et il redit un nom qui est le plus grand de la patrie. »

Vous espérez sans doute, Messieurs, que ma tâche est terminée; j'étais, il y a peu de temps, dans la même illusion, lorsque la Commission d'histoire, moins riche pour cette fois que ses sœurs, me pria de joindre au rapport littéraire le rapport historique. J'ai dû m'incliner docilement, en vous plaignant d'avance. J'ai même un instant songé au double rôle de Maître Jacques dans l'*Avare* ; mais je me suis hâté de chasser cette irrévérencieuse pensée, en me rappelant que Melpomène et Clio n'admettent pas le badinage.

L'Académie a reçu cette année deux Mémoires pour le concours d'histoire. Le premier, qui a pour devise *Sincérité et Liberté*, est une *Histoire d'Heuchin*. Malheureusement, l'auteur semble connaître imparfaitement les conditions du concours. L'Académie ne peut couronner que des œuvres nouvelles et inédites ; or, une bonne partie de cette étude a

été publiée à Calais en 1889 et 1890, dans deux brochures distinctes. Les chapitres ajoutés à l'œuvre, pour l'histoire et l'archéologie, ne permettent pas de la considérer comme une étude neuve. L'Académie a donc le regret de ne pouvoir la récompenser, tout en rendant hommage aux qualités de méthode et d'érudition, communes aux deux brochures et au Mémoire présenté.

La seconde étude est intitulée : *Un village boulonnais. — Doudeauville au point de vue historique et archéologique.* C'est une œuvre consciencieuse, qui n'a pas négligé les sources, sans toutefois les épuiser ; elle mérite d'autant plus nos éloges et nos récompenses, qu'elle dénote chez son auteur un goût réel et éclairé pour l'histoire locale (1).

Le Mémoire est divisé en quatre chapitres : le *village*, étudié sommairement au point de vue topographique et historique ; puis le *château*, dont les ruines ont disparu, et dont le titre seigneurial a passé dans la famille de La Rochefoucauld. L'*abbaye* de Doudeauville, possédée par des chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin, était encore florissante au XVIIe siècle ; à cette époque, en 1673, elle tomba malheureusement en commende, et disparut vers le milieu du siècle suivant. L'*église* de Doudeauville est étudiée avec plus de détails. Si elle ne présente pas dans son ensemble un caractère architectural bien marqué, elle possède une cloche intéressante de 1608, qui a échappé à la tourmente révolutionnaire, et dont l'inscription peu connue est relevée dans le Mémoire, mais avec une faute de lecture (2).

Notre historien décrit aussi, avec un « plaisir » qu'on

(1) Doudeauville avait été déjà l'objet d'une intéressante étude de M. Haigneré, dans le *Dict. hist. et arch. du Pas-de-Calais* (arrond. de Boulogne, t. III, pp. 317-324) ; elle est surtout documentée sur l'abbaye.

(2) Cette cloche était ornée des figures du Sauveur, de la Ste Vierge, de S. Joseph et de S. Pierre. Elle portait l'inscription

comprend, une croix de procession du XIV[e] siècle, qui n'avait guère jusqu'ici été signalée aux archéologues. « Elle est en cuivre, fleuronnée et nimbée, avec sujets symboliques dans les croisillons, » représentant les évangélistes (1).

L'auteur a fouillé dans les archives communales et dans celles de la paroisse: ici, il a trouvé deux documents curieux, un compte du trésorier de fabrique de 1706, qui par ses détails montre la prospérité relative de la cure à cette époque, et les statuts d'une *Confrérie de la Charité*, érigée en 1715 pour le culte du St-Sacrement et le soin des pestiférés. Comme usage local, il importe de signaler que les membres de cette confrérie, qui existe encore, portaient et continuent de porter aux funérailles l'insigne du « chaperon rouge, » qui n'a rien de commun avec celui du conte : il consiste

suivante : « *Bertoulle suis nommée par Messire Hannibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, baron de Doudeauville, vicomte de Soissons et* [*vis 31* : ces mots incompréhensibles sont cités à tort par le *Mémoire*, pour *Virzi*], *chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, lieutenant-général pour Sa Majesté en l'Isle-de-France, et gouverneur des ville et citadelle de Laon, 1608.* » En raison des fonctions attribuées à H. d'Estrées, il faut sans doute relever ici une autre faute de lecture, et lire *1668*, Le contrôle est impossible depuis la refonte de 1890.

(1) Depuis la lecture de ce rapport, une visite à Doudeauville, sous l'aimable direction de M. l'abbé Foulon, curé de la paroisse, notre lauréat, nous a permis d'admirer cette pièce peu connue d'orfévrerie religieuse: elle n'est pas de cuivre, mais d'argent. Les lames qui la constituent portent, en ronde-bosse sur les deux faces, des oves, des fleurons, des rinceaux et d'autres ornements en pointillé ; aux trois croisillons supérieurs, dans des médaillons de style, sont figurés l'aigle, l'ange et le bœuf ; le lion du croisillon inférieur a disparu, ainsi que le nœud de la ceinture du Christ. Le Christ est d'un assez beau modèle ; il mesure 0[m]17 de hauteur. La hauteur totale de la croix est de 0m 40, et sa largeur de 0m 32 ; chaque médaillon a un diamètre de 0m 08. L'inscription de la croix et la hampe sont récentes.

en une pièce d'étoffe rouge portée sur l'épaule gauche, comme l'épitoge dans les costumes académiques (1).

(1) Un usage de ce genre existe encore ailleurs, notamment à Clenleu. — La Confrérie des *Charitables* de Doudeauville a été fondée le Jeudi Saint, 18 avril 1715, sur le modèle de celle « premièrement érigée l'an 1597, dans l'église paroissiale de St-Georges de la ville d'Abbeville. » Voici ses intéressants statuts :

« *Extraits du livre de l'institution d'icelle, autant qu'ils se peuvent pratiquer à la campagne.* — Premièrement. Que toute personne de bonne vie et honnête conversation pourra estre reçeue en ladite Confrérie, même des paroisses voisines, et partant n'y auront aucun accès les jureurs du saint nom de Dieu, les yvrognes, les impudiques et les personnes scandaleuses, qui en seront même retranchées après y avoir été reçeues, si elles devenaient ou étaient reconnues pour telles. — II. Eliront lesdits confrères chacune année le jour du dimanche dans l'Octave du Saint-Sacrement un Prévost et un Coadjuteur à la pluralité des voix, et le lendemain assisteront au service qui sera célébré pour le repos des âmes des confrères trépassés. — III. Seront tenus lesdits confrères de visiter ou faire visiter les pauvres malades de ladite paroisse, les assisteront et consoleront selon leur pouvoir. Et quand il arrivera qu'aucuns de ces pauvres malades se trouveront en quelque grande nécessité, sera faite par la paroisse et lieux voisins une queste pour les soulager dans leur misère, laquelle se fera par deux confrères dénommez par le sieur Curé et le Prévost de la Confrérie et qui poura se réitérer en cas de besoin, comme aussi étant ainsi dénommez veilleront lesdits pauvres malades dans l'extrémité de leur maladie. — IV. Quand quelqu'un sera décédé dans ladite paroisse, les confrères s'assembleront autant que la commodité leur permettra au son de la cloche, à l'église, partiront avec la croix, drap mortuaire et autres choses requises et iront avec le sieur Curé lever le corps du décédé, l'enseveliront si besoin est, et le porteront avec dévotion, révérence et chant convenable en sépulture. — V. Seront pareillement tenus et obligez en la manière susdite de rendre ledit devoir de la sépulture à tous ceux qui meuront de peste ou d'autre maladie contagieuse, les ayant par l'ordre du Prévost ou Coadjuteur, ensevelis auparavant, si besoin est, ce qui est la principale fin de cette Confrérie suivant sa première

D'autres détails intéressants s'appliquent soit à la prospérité spirituelle de la paroisse, sous la direction de M. Grisboidard, docteur de Sorbonne, qui y fut curé quarante-cinq ans au XVIIe siècle, soit à la période révolutionnaire, qui fut néfaste à Doudeauville, sous tous les points de vue.

L'auteur du *Mémoire sur Doudeauville* aurait pu élargir

institution, sçavoir d'assister les malades pestiférez, et après leur mort, leur rendre le devoir de la sépulture. — VI. Ainsi seront obligés ceux qui seront dénommez comme dessus d'assister au deffaut de clerc le sieur Curé ou autre prêtre quand il administrera les sacrements aux pestiférez, les assisteront et soulageront dans leurs autres pressants besoins. — VII. Porteront lesdits confrères le chaperon rouge sur l'épaule gauche dans tous les actes de ladite Confrérie de la charité et pendant le service divin. — VIII. Assisteront processionnellement autant que la commodité leur permettra, comme il se pratique dans les autres lieux où ladite Confrérie est establie, quant on portera le saint viatique aux malades. — IX. Assisteront pareillement à la messe du Saint-Sacrement qui sera solennellement chantée le premier jeudi de chaque mois, et aux messes qui seront chantées les jours de St-Roch, St-Sébastien et St-Antoine. — X. Assisteront deux ensemble à l'heure et pendant le temps qu'il leur sera marqué, soit la nuit, soit le jour, devant le très-adorable Sacrement de l'autel depuis la fin de la messe du Jeudy-Sainct jusqu'à la fin du service du Vendredy-Sainct. — XI. Porteront lesdits confrères honneur et révérence et obéissance aux Prévost, Coadjuteur et Chappelain de ladite Confrérie en ce qui concerne les statuts et ordonnances d'icelle. — XII. Lorsqu'il trépassera quelqu'un desdits confrères, lui sera dit et célébré un service solennel aux dépens de ladite Confrérie, auquel les confrères seront obligez d'assister s'ils le peuvent commodément, et diront pour l'âme du défunt cinq fois *Pater noster* et autant *Ave Maria*, estant aussi obligez de faire les mêmes prières quand ils auront avis du décès de quelque confrère. — XIII. Enfin pourront estre admises dans ladite Confrérie les personnes de l'autre sexe pour y pratiquer envers les pauvres malades les œuvres de charité convenables à leur sexe et assister comme est dit cy-dessus aux offices divins. »

son cadre et nous donner une histoire complète (1). Il ne connait sans doute pas le plan classique de notices historiques des communes rurales, que le savant archiviste du département a publié comme guide en 1888 (2). Il n'aura pas songé que dans le trésor des Archives du Pas-de-Calais, il aurait trouvé, mis à sa disposition avec autant de compétence que de bonne grâce, plus d'un détail utile.

J'en ai glané, dans une étude sommaire, une précieuse collection, sans prétendre être complet. L'auteur du Mémoire aurait pu grossir la liste des curés et abbés de Doudeauville (3), étudier de près, avec les pouillés et les registres des archidiacres, l'état spirituel et temporel de la paroisse

(1) Un tertre assez considérable, de destination inconnue, se trouve dans les champs à peu de distance de l'agglomération principale ; il mériterait d'être exploré. — Au point de vue archéologique, nous signalons la chapelle gothique de St-Nicolas (au transept de l'église paroissiale, côté de l'épitre), qui a conservé un caractère artistique, dans la clef et les nervures de la voûte, les culs-de-lampe, les ornements et l'appareil des murailles. — Devant le presbytère, se dresse un tilleul gigantesque, dont certaine tradition fait l'arbre de la liberté planté en 1793 ; le témoignage des vieillards de Doudeauville le croit encore plus ancien.

(2) *Plan de notice historique d'une commune rurale*, par H. Loriquet, Arras, 1888.

(3) *Arch. départ. du P.-d.-C.*, *G. 13*, pouillé du diocèse de Boulogne, district d'Alette, f° 9, liste des titulaires de la cure de Doudeauville : 1562, Devienne ;.... 1656, Pasquier ; 1660, Mayoul ; 1661, Grisbodart, diacre ; 1706, Fourdin ; 1723, de Silly ; 1728, Delloy ; 1745, Verdure ; 1777, Vasseur. — Cf *Archives communales de Boulogne-s.-Mer*, publiées par M. Haigneré : n° 2040, le 8 septembre 1730, J.-B. Fourdinier de Remortier, dr en Sorbonne, abbé de S. Jean l'Evangéliste de Doudeauville, baptise Nicolas Fourdinier à l'église St-Nicolas de Boulogne ; n° 1779, l'abbé de Doudeauville, en 1789, est compté à Boulogne parmi les votants pour les députés du clergé.

au XVIII[e] siècle (1), rechercher le sort des biens nationaux vendus pendant la Révolution (2).

Le Mémoire s'arrête malheureusement à cette dernière époque : tout ce qui concerne l'instruction, l'agriculture, l'assistance publique, la statistique fait complètement défaut

(1) *Arch. départ. du P.-d.-C.* — *G. 36*, visite, en 1715, sous Mgr P. de Langle ; au f° 23 du registre, l'archidiacre Fr. Abot note l'existence de deux belles cloches, la ruine de l'abbaye, et la belle voix du clerc, J. Osmond ; — *G. 31*, visite sous Mgr Henriau (1725), f[os] 170-172 du registre : le patron est S. Bertulphe ; on compte dans la paroisse 350 communiants répartis entre cent feux ; il y a une école, pour garçons et filles, tenue de 7 h. du matin à 5 h. du soir, par P. L. Laurette ; point de casuel ni de messes, 23[l] d'obits ; le presbytère est en ruines ; les registres paroissiaux sont conservés à partir de 1698 ; les autres ont disparu dans les guerres ; on compte 47 à 48 *Charitables* ; — *G. 33*, pas de renseignements positifs sur la visite sous Mgr de Pressy (1749-1757) : le rapport est perdu pour la paroisse de Doudeauville et huit autres ; — *C. 62*, correspondance entre M. de Courset, l'Intendant et M. du Chastelet, sur l'ouverture d'un chemin de communication entre Desvres, Courset et Doudeauville (1762) ; — *C. 78*, observations sur l'état des récoltes éprouvées par la grêle (1776), sur le dessèchement et le défrichement des terres incultes (1769-1770) ; — *C. 18*, travaux concernant le presbytère (14 août 1777), l'église (11 juin 1782) et l'école de Doudeauville (septembre 1789).

(2) *Arch. départ. du P.-de-C.* (période révolutionnaire). Ventes de biens nationaux sur soumission ; *n° 1782* vente des presbytère, jardin et terrain (60 verges), le 2 brumaire, an V, à Pierre Carlu, cultivateur à Lacres, pour 432 l. ; — *n° 2663*, vente d'école et jardin (30 verges), occupés en 1790 par le citoyen Régnier, achetés 422 l., le 7 nivôse an V, par Léon Gomez, cultivateur à Recques, pour Jean Francqueville, homme de lettres, à Bourthes ; cf. déclaration de command, n° 98 ; — *n° 3262*, vente de 8 mesures 1/2, à l'émigré Gosson, achetées pour 1,148 l. 8 s. par J. Louis Hembert, le 18 ventôse an V.

pour la période moderne ; c'est une lacune réelle, mais une lacune facile à combler.

L'Académie serait heureuse d'y exciter l'auteur par la médaille d'argent qu'elle lui décerne, à titre de récompense pour lui et de stimulant pour ses émules.





RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DES BEAUX-ARTS

PAR

M. Léonce VILTART

Membre résidant.



Depuis plusieurs années, l'Académie met au concours, entr'autres sujets, la biographie de César-Auguste Lepage et celle de Louis Delaville, deux sculpteurs artésiens du commencement du siècle qui finit. Or, en 1894, pas plus qu'antérieurement, Delaville, cet original et curieux artiste qui a modelé avec la terre de Lens une infinité de portraits en pied ou en buste, tant de statuettes de genres divers, sans compter beaucoup de bons et de mauvais ménages qui ont popularisé son nom, Delaville, élève distingué de maîtres célèbres et grand prix de Rome, en 1798, n'a pas rencontré son biographe; mais l'Académie a reçu deux reconstitutions de la figure plus lointaine et moins considérable de Lepage. La première de ces reconstitutions est une notice en prose de 31 pages, appendice compris; la seconde, coulée en plâtre, se présente sous la forme d'un portrait — médaillon de quarante-cinq centimètres de haut sur vingt de large. Toutes deux sont de la même main et s'abritent sous la même devise.

De ces deux envois, quel est le principal, quel est l'accessoire ? D'accord avec l'écrivain qui ne présente son œuvre plastique que comme un complément, je donne le pas à la notice.

Dans un préambule fort bien tourné et des plus flatteurs pour notre corps, l'auteur apparaît revêtu des grâces touchantes de la modestie. Il n'a, dit-il, d'autre ambition que d'éveiller chez quelque érudit plus riche que lui en documents intéressants, le désir fort légitime de le compléter. Agréable façon de dire sans aucun doute : « Je reviens presque bredouille de ma chasse aux documents sur Lepage, mais mettez-vous en campagne à votre tour et vous ne trouverez pas davantage. »

Cette affirmation est presque exacte. A la partie biographique, il n'y a rien à joindre et, si vous voulez bien, nous ne retrancherons rien non plus, bien qu'il y ait matière à objections, afin de conserver quelque chose.

* * *

César-Auguste Lepage, né à Arras, le 16 mars 1755, était fils de Adrien-Joseph Lepage, marchand, et de dame Jacqueline Robbe. Son enfance n'offre rien de bien saillant, dit le mémoire, par cette raison fort simple, faut-il ajouter, qu'elle est inconnue.

Lepage présenta son chef-d'œuvre à la confrérie de St-Luc et fut reçu maître en 1781. De qui avait-il été élève ou apprenti ?

De Posteau, probablement, qui devint plus tard architecte de la ville.

En la même année 1781, le jeune confrère de St-Luc unissait ses vingt-six ans aux vingt-cinq ans bien sonnés, de dame Obline-Joseph Bouttemy, orpheline non sans fortune,

qui mourut en 1788 ; en 1789, le 28 avril, il épousait Mlle Haudouart, fille d'un bourgeois aisé et considéré.

Lepage habitait rue de l'Abbaye, n° 60, aujourd'hui rue Méaulens n° 79, où il décéda le 8 mars 1826, dans la soixante-et-onzième année de son âge.

Le mémoire porte encore que Lepage fut l'ami de Doncre, son contemporain, dont notre savant collègue, M. le Gentil, a, d'une façon complète et définitive, fixé la physionomie et étudié le talent ; que le sculpteur fit le buste du peintre et le peintre le portrait du sculpteur ; enfin que, si le buste a disparu, le portrait nous est parvenu et qu'il figure au Musée sous le n° 55 du catalogue, dans le Salon dit Italien.

Ces renseignements biographiques sont brefs, mais presque tous certains et appuyés sur des documents authentiques dont la découverte appartient en propre à l'auteur du mémoire ; ils lui ont coûté de longues et patientes recherches ; aussi les met-il complaisamment en valeur et il passe, sans s'arrêter, devant le portrait de Lepage, le document capital, mais celui qu'il a trouvé le plus facilement. Ce qui coûte le plus cher n'est pas toujours le plus précieux, toujours cependant on l'estime davantage encore.

Il importait, sans doute, de fixer en quelle année naquit Lepage, en quelle année il mourut ; mais la belle toile de Doncre dit plus et mieux ; elle dit l'homme tout entier et le fait connaître dans l'âme. Corneille a bien pu dire en un vers si attendri et si spirituel, qu'on s'étonne qu'il soit du dix-septième siècle et du grandiloquent poète :

Les visages souvent sont de doux imposteurs,

l'étude, l'interprétation du vivant portrait de notre Musée s'imposaient et il est regrettable que l'auteur ne les ait pas tentées.

Le travail qui vous est soumis, Messieurs, contient une deuxième et dernière partie consacrée aux œuvres de Lepage.

L'auteur pense que Lepage produisit beaucoup ; il le pense parce que. selon lui, Posteau, devenu architecte de la ville, dut confier à son élève favori, et de préférence à tous autres, les travaux qu'il avait à exécuter.

La raison est-elle péremptoire ? Je ne le chicanerai pas sur ce point, s'il veut bien me permettre de lui demander pourquoi il n'a pas indiqué la nature et le genre de la production la plus courante de Lepage. Fut-il ce que nous appelons un sculpteur, c'est-à-dire, un artiste qui fait de l'art pour l'art et dédaigneux du métier ? Fut-il un Louis Delaville, un modeleur de petite envolée mais qui témoigne du prix qu'il attache à ses œuvres en les signant et en les datant ? Ni l'un ni l'autre, à mon sens. Il fut d'abord et resta un tailleur d'images, travaillant surtout le bois et la pierre pour l'ornementation intérieure ou extérieure des maisons. Il fit des statues, des bustes, des médaillons, mais il s'adonna particulièrement à ces travaux qui ne relèvent de l'Art que par le mérite de leur exécution, tels que corniches, plafonds, cheminées, attributs et encadrements. Or, aujourd'hui, les images ont disparu et si nous apprécions tel ou tel ensemble, tel ou tel morceau de sculpture ancienne, nous ne pouvons, sans témérité, les attribuer à Lepage. L'auteur s'est, avec raison, gardé de toute hypothèse et son examen critique ne porte que sur un dessin et une statue d'une authenticité incontestable.

Le dessin, qui représente un maître-autel genre Louis XV, est assurément une fort belle chose, car il est décrit avec beaucoup de chaleur. Ajouterai-je qu'il est la propriété de l'auteur du mémoire ?

La statue, dont il est parlé avec un enthousiasme que nous pouvons, cette fois, partager, est celle du Christ au Calvaire de la Cathédrale d'Arras. C'est un chef-d'œuvre et c'est le chef-d'œuvre de son auteur, est-il assuré. L'opinion ne paraît pas hasardée.

Ce Christ n'est pas souvent remarqué (qui s'approche

d'une croix pour y chercher une sensation d'art ?) mais il est remarquable par son exécution, remarquable encore de caractère et d'expression; lui seul et c'est assez pour attester que Lepage ne fut pas seulement l'ami, mais le pair de Doncre et que, à côté de lui, il mérite de vivre dans la mémoire des Artésiens.

Telle est, Messieurs, la pensée qui vous a fait mettre et maintenir au Concours, pendant plusieurs années, cette biographie. Le travail qui vous est soumis ne comble peut-être pas tous vos vœux ; il constitue néanmoins une contribution fort louable à l'étude que vous avez sollicitée. En conséquence, votre Commission vous proposerait de récompenser cet essai, même s'il n'était pas accompagné d'un essai dans un autre genre.

L'auteur a voulu, dit-il *in fine*, faire revivre d'une seconde manière, plus à sa portée, la fine et poétique figure de Lepage. Certes, le médaillon en plâtre qui vous est présenté et offert ne déparera pas la salle de vos séances, cet écrin dont le portrait de notre cher et vénéré Président est le joyau ; ses qualités techniques, le métier dont il témoigne, seront toujours appréciés ; il serait parfait si le modeleur avait rendu, aussi heureusement que l'écrivain, le caractère de la physionomie tracée par Doncre ; mais, il faut bien le dire, l'ébauchoir à la main, il n'a pas trouvé l'expression topique de son modèle.

En résumé, Messieurs, votre Commission, prenant en considération, d'une part, la somme de travail que la biographie et le médaillon représentent, d'autre part, les sérieuses et réelles qualités qui les distinguent, vous propose de féliciter leur auteur qui a pris cette belle devise : « Gardons toujours une pieuse pensée aux artistes oubliés », et de lui décerner une médaille de vermeil.





RAPPORT

sur le

CONCOURS DE SCIENCES

PAR

M. l'Abbé ROHART

Membre résident.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous seriez vraiment par trop heureux, si vous n'aviez qu'à vous laisser aller des douceurs de la diction et de l'élégie aux émotions du drame, aux charmes des beaux-arts, et aux délices, sinon de la poésie, au moins de son spirituel rapporteur. Mais le bonheur parfait n'est point de ce monde et ma mission est de vous rappeler qu'il n'est pas de joie sans mélange. Car je vous arrive avec un rapport austère sur une question de sciences, remontant au-delà du déluge, à l'origine même des choses, à la formation des mondes.

Le fait d'un Mémoire de ce genre et de cette valeur est chose assez rare pour qu'il fasse époque dans nos concours : aussi, sans chercher dans cet envoi des intentions perfides, sans supposer chez l'auteur le désir malin de nous mettre à la torture et de nous obliger à plaider l'incompétence, je préfère le remercier de s'être souvenu du titre de notre

société, « Académie des *Sciences*, Lettres et Arts d'Arras, » et d'avoir reconnu qu'il pouvait être ici jugé par ses pairs. J'en parle tout à mon aise ; car n'ayant jamais eu avec les sciences que des rapports strictement officiels et de haute convenance, je ne puis me faire que le modeste interprète de ceux de mes collègues dont vous appréciez la renommée scientifique et dont vous applaudiriez aujourd'hui la parole, si les plages de la Manche ou les montagnes de la Suisse ne les retenaient loin de nous.

J'ai donc à vous parler, d'abord en leur nom, et tout à l'heure un peu au mien, d'un *Précis de Cosmogonie*, composé de deux parties : la première, l'*Univers et le système solaire;* la seconde, *La terre et les êtres vivants*. Quelque dialecticien rigide reprocherait peut-être à cette division de n'être pas *distincte*. Mais,

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,

la trame de cette étude, qui procède du général au particulier, de la matière et de l'univers à la terre et à l'homme, n'en est pas moins très claire et très facile à suivre.

L'auteur, dans son introduction, pose donc l'état de la question. Il s'agit de résoudre le problème de la cosmogonie générale. Rassurez-vous : comme M. Jourdan, qui faisait de la prose sans s'en douter, vous avez sûrement fait de la cosmogonie, à votre insu, ne fût-ce qu'avec Ambroise Thomas dans le *Songe d'une nuit d'été*. Alors, sous la voûte céleste, qui scintille toute criblée d'étoiles, vous avez interrogé les astres pour leur demander d'où ils viennent, ce qu'ils sont, où ils vont ; et ce faisant, vous avez agité les plus graves questions de la cosmogonie. Si, par hasard, elles étaient restées pour vous sans solution, prenez patience ; notre auteur se charge de répondre à votre légitime curiosité et vous goûterez, je l'espère, un peu de la satisfaction qu'il a éprouvée dans ces études et surtout, nous dit-il, à la

vue de l'accord parfait qui règne entre les doctrines révélées de la religion catholique, et les déductions les plus logiques de la raison, appuyée sur la science.

Vous voyez de suite dans quel esprit a été rédigé ce travail. Il doit donc être, selon l'expression de l'un de mes collègues, « l'œuvre, non-seulement d'un croyant, mais d'un apôtre, » et moi j'ajouterai, d'un savant ; car ma foi ne s'effraie pas plus des découvertes de la critique que des progrès de la science, dont l'Eglise ne saurait être l'ennemie. La Raison et la Foi sont deux sœurs, qui marchent la main dans la main, portant chacune un flambeau allumé au même foyer, au foyer de la vérité divine, et projetant deux lumières, dont les rayons ne sauraient ni se contrarier, ni se détruire. Aussi volontiers appliquerai-je à notre candidat, les paroles qu'Augustin Cauchy disait de lui-même : «..... Mes convictions sont le résultat non de préjugés de naissance, mais d'un examen approfondi. »

Cet examen sera donc celui de l'origine de la matière ; — de la constitution de l'univers ; — de la composition du monde solaire ; — de la formation du système solaire — quatre chapitres puissamment agencés et d'ailleurs brillamment éclairés.

La matière, c'est-à-dire l'élément constitutif des corps, paraît assez rebelle à une analyse approfondie : c'est vraiment peu de complaisance de sa part. J'augure qu'il en serait de même de son origine, si nous n'avions, pour l'expliquer, que le Panthéisme, qui voit Dieu partout, et le Positivisme, qui ne l'admet nulle part. Mais la doctrine de la création originelle par un être supérieur et divin supprime la difficulté. L'auteur, embarrassé sans doute par la multiplicité des preuves, en choisit seulement deux, tirées, l'une des mathématiques pures; l'autre, de la physique. La première, à la condition de ne pas confondre l'infini de l'espace et l'infini mathématique avec le véritable infini, que ne sauraient établir les successions infiniment multi-

pliées, est aujourd'hui fort de mise. D'ailleurs, je comprends qu'il faille être de son siècle ; et la mode peut en imposer partout, en toilette comme en argumentation.

Le chapitre second est vaste comme l'univers, dont il précise le sens et prétend étudier la constitution, en s'attachant surtout aux mondes stellaires, c'est-à-dire aux étoiles, à leur nombre, leur distance, leur grandeur, leur mouvement, poussant l'indiscrétion jusqu'à pénétrer dans l'intimité de leur nature. L'auteur, sûrement artiste amateur, pour qui la photographie du ciel n'a plus de secrets, doit être aussi, pour y voir si clair, un des gros actionnaires de la « société des jumelles de théâtres. » Ses lentilles, toutefois, pourraient être rectifiées. Car, si l'analyse spectrale révèle dans tous les astres la présence des éléments terrestres à proportions variées, elle ne montre pas chez tous une constitution uniforme.

Mais c'est sur le monde solaire, c'est à dire sur l'ensemble des corps célestes, dont le soleil forme le centre de gravité, qu'il va braquer son objectif. Et comme dit La Fontaine, dans la fable de l'Astrologue :

> J'aperçois le soleil : quelle en est la figure ?
> Ici-bas, ce grand corps n'a que trois pieds de tour.
> Mais, si je le voyais là-haut dans son séjour,
> Que serait-ce à mes yeux que l'œil de la nature ? »

Ce serait, nous répond l'auteur, une véritable étoile mouvante, enveloppée de trois couches gazeuses, ornée de quelques taches ou grains de beauté, formée des mêmes éléments que ceux déterminés par la chimie à la surface de notre globe. — Oui, cette dernière affirmation se comprend ici, à 70 mètres d'altitude ; mais, les raies d'absorption du spectre solaire diminuant à mesure que l'on monte dans l'atmosphère, cette théorie ne serait plus soutenable au sommet d'une montagne, et la présence de l'oxygène dans le soleil ne serait sans doute plus indiscutable. J'en suis

vraiment navré ; mais la faute en est à un alpiniste enragé, M. Jansen, qui fit tout exprès l'ascension du Mont-Blanc, pour en constater l'expérience.

Puis, c'est toute une armée rangée en bataille de planètes, d'astéroïdes, de comètes, douées d'un mouvement, pour certaines un peu trop accéléré, car les satellites d'Uranus pourraient bien, fatigués de sa monotonie, ne pas avoir de rotation directe ; et je doute fort que le mouvement rotatoire de Mercure en vingt-quatre heures trouve grâce devant l'Académie des Sciences, qui, il y a trois ans, décernait un prix à M. Schiaparelli, pour avoir démontré le contraire.

Et maintenant, nous voici en plein *chaos* ; mais deux mains bienfaisantes s'offrent pour vous en tirer. Jetez-vous donc dans les bras de l'astronome Laplace, admettant pour origine du monde une nébuleuse à condensation centrale, formant et abandonnant dans sa course vertigineuse, une série d'anneaux, qui bientôt, se rompant en plusieurs masses sphéroïdiques, ont constitué les planètes, comme celles-ci, à leur tour, vont constituer leurs satellites.

Toutefois, dans votre promenade à travers les espaces, évitez avec soin la rencontre fâcheuse d'une comète, car vous ne pourriez en sortir avantageusement qu'en vous précipitant sur l'hypothèse de M. Faye, marquée, à l'encontre de celle de Laplace, par deux caractères fondamentaux, la formation des anneaux à l'intérieur de la nébuleuse et non pas à la surface limite, puis par le commencement de la constitution des planètes à rotation directe, avant celle du soleil.

Il y a là, vous le sentez, des pages palpitantes d'intérêt. Aussi, tout plein du sujet, et, sur le conseil de l'auteur qui ne saurait « trop recommander la lecture à la fois facile et attrayante pour tous » de l'ouvrage de M. Faye, j'ai dévoré le volume sur l'*Origine du monde*. Est-ce l'effet de l'empressement ou de l'émotion, qui m'aurait troublé la vue ? Je ne saurais le dire. Toujours est-il que je n'y ai plus

retrouvé complètement le résumé de notre Mémoire, et que son exposé du système Faye m'a paru, après cette lecture, manquer un peu de clarté et d'exactitude.

Patience, Messieurs. Des astres nous descendons sur la terre avec la seconde partie du Mémoire, dont le but est encore tout à la fois scientifique et apologétique. En effet, décrire « l'état actuel de nos connaissances relativement à la composition de la terre et les conclusions auxquelles ont abouti les études géologiques et paléontologiques.....,» comparer ensuite « ces résultats scientifiques avec les révélations de la Genèse mosaïque, » enfin, terminer « par l'examen des théories récentes relatives à l'origine des êtres vivants et de l'homme, » tel est l'objet de la dernière section de notre manuscrit.

Ici, sur le terrain biblique, je me trouve bien plus chez moi. Je vous ferai donc les honneurs de mon domaine ; mais je les ferai avec une grâce que vous goûterez tout particulièrement, la grâce de la brièveté.

Ainsi, je vous signalerai simplement le chapitre premier, qui résume d'une façon remarquable l'histoire géologique et paléontologique de notre globe. L'auteur d'ailleurs, en prenant pour guides des maîtres tels que MM. Lapparent et Gaudry, devait nous donner une étude aussi claire que sûre et documentée.

Le chapitre second n'est pas moins intéressant : c'est la Bible qui en forme et en remplit le cadre par l'exposé de la Genèse mosaïque, précédé de quelques observations préliminaires sur le caractère des écrits de Moïse, sur le fait de la révélation divine et sur l'étendue que l'on doit accorder à l'inspiration ; questions vitales, questions brûlantes, sur lesquelles l'auteur ne transige pas. Car tout son commentaire sur le premier chapitre de la Genèse, se présente sous le couvert d'une exégèse sage, réservée, traditionnelle que ne sauraient atteindre ni la Censure, ni l'Index.

L'œuvre des six jours est minutieusement rapportée d'a-

près le texte hébreu, expliquée verset par verset, commentée mot par mot, agrémentée de remarques philologiques et patriotiques : rien n'y manque. Il n'y a donc plus qu'à rapprocher les conclusions scientifiques des données bibliques sur la création et à en établir la parfaite concordance.

Que nous disent en effet les sciences naturelles ? Elles distinguent six étapes dans la formation de la terre, la période cosmique, les ères azoïque, primaire, secondaire et tertiaire, enfin l'époque quaternaire.

Que nous enseigne la Bible ? « Elle nous déroule également en six tableaux, l'ordre des créations divines et la succession des évènements accomplis sur la terre. »

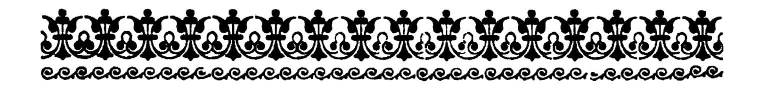
Or, c'est à établir, sinon une concordance parfaite entre les divisions, du moins un accord très exact entre les faits caractéristiques de chacune des périodes distinguées, qu'est consacré le chapitre troisième.

Pour notre auteur, la Nature et la Bible chantent à l'unisson, en l'honneur de la création, un cantique dans le même rythme, avec la même notation. Pour ma part je souhaite que nulle note d'agrément, que nulle dissonnance ne se fasse entendre, me demandant toutefois si les deux parties vont toujours strictement en mesure, si l'une n'empiète parfois un peu sur l'autre et si l'on doit exiger de toutes deux un accord absolument parfait dans les détails. Je serais peut-être sur ce point plus modeste que l'auteur ; mais ma timidité ne saurait m'empêcher d'admirer sa bravoure et d'applaudir à son succès.

Aussi, bien qu'ils aient pu différer de sentiment sur la valeur réelle de telle ou telle doctrine, de tel ou tel argument, les membres de la Commission se sont-ils réunis dans une complète unanimité pour proclamer que l'auteur connaît à fond son sujet, qu'il expose sa thèse d'une façon remarquable, qu'il la développe avec conviction et méthode, la renforce de nombreux documents, la soutient dans une langue sobre, claire et châtiée.

Toutes ces qualités nous ont paru mériter une très haute récompense, pour laquelle une médaille d'or de deux cents francs, tout en atteignant le maximum de nos ressources, reste bien au-dessous de la valeur du travail et de la satisfaction du jury.





RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. Victor BARBIER

Secrétaire Adjoint.



Il en est des séances académiques comme des jours et des saisons, elles se suivent sans se ressembler. Vous souvient-il encore de notre dernière réunion, de cette triste et froide journée de pluviose, stérile en fleurons poétiques, mais féconde en coryzas irrespectueux, même à l'égard des Immortels ! La pénurie des envois adressés à nos jeux floraux était telle alors, que je n'eus pas honte d'accorder mes pipeaux et de vous dire des vers de ma façon, peu faits sans doute pour échauffer l'atmosphère ou, du moins, bien impuissants à vous faire oublier la glaciale abstention des chouberski communaux.

Aujourd'hui, tout est changé; Phébus en personne s'est chargé de chauffer la salle, le thermomètre officiel de M. D'Hinnin marque à l'ombre 25 degrés centigrades, et les fils et filles d'Apollon se sont multipliés pour répondre à l'envi à votre bienveillant appel.

Toute la lyre a donné, depuis le classique, fidèle à Despréaux ,entêté conservateur de son art poétique, jusqu'au révolutionnaire de lettres, faisant table rase du passé et

voulant rénover la poésie par la préciosité de l'épithète et l'obscurité des images, en passant par les honnêtes rimeurs des centres, éclectiques indulgents, refusant de souscrire aveuglément aux intransigeances outrancières des divergentes écoles.

Treize cents vers, bien comptés, présentés par six concurrents, voilà le bilan de l'année ! Disons bien vite que si la quantité est respectable, la qualité ne l'est pas moins et que tous les envois, sans aucune exception, sollicitent, cette fois, une courte analyse.

— *Guirlande funèbre.* — Sous ce sombre titre, assombri encore par cette épigraphe : Douleur, j'étreins ! vous est présenté un ensemble de dix-huit sonnets, inspirés par un ardent patriotisme, et où l'idée de revanche éclate constamment comme un obsédant et fatidique refrain.

L'auteur, en vers d'une valeur inégale, mais d'une constante correction, salue les martyrs de la débâcle, et stigmatise, un peu trop souvent peut-être, leurs farouches vainqueurs.

Ecoutez-le chanter la charge de Morsbronn.

Nés comme leur simoun en des confins torrides,
Les Turcos, ardemment, bondissent, noirs démons,
Sur les canons tonnants, féroces, intrépides,
Crachant à l'ennemi, la flamme des poumons.

Et d'atroces clameurs montent, folles, rapides,
Glacent les Allemands sur les revers des monts,
Lorsque les cuirassiers, abandonnant les brides,
Volent, trombe infernale, au camp des rodomonts.

Ainsi que des Titans escaladant l'Olympe,
Le tourbillon d'acier charge, s'élance, grimpe,
Et s'abat par trois fois sur les gueules d'airain.
Les casques maculés de paquets de cervelles
Roulent sur les chemins dans les moissons nouvelles...
O Muse de l'Histoire, aiguise ton burin !

Les vers de ce sonnet, le meilleur, selon nous, du recueil, sont savamment martelés, les rimes soignées, la facture solide ; mais le sonnet est-il vraiment fait pour célébrer les luttes épiques ? Ce n'est pas le sentiment de l'Académie ; aussi, tout en reconnaissant le mérite de l'auteur, n'a-t-elle pas cru devoir l'encourager à persévérer dans la voie où il s'est, un peu témérairement, engagé. Le succès lui sera facile quand il consentira à choisir un thème moins sanglant et mieux approprié au rhythme difficile et charmant qui lui est cher.

— Les *Poèmes personnels*, — précédés de ce vers de Lamartine : « Aimer, prier, chanter, voilà toute ma vie », sont d'une allure plus juvénile et plus primesautière. L'auteur doit être un jeune, un flâneur de la côte boulonnaise; ses piècettes sont bien courtes pour donner la mesure de son talent, mais elles sont naïves et gentiment observées.

Ecoutez ses

PAROLES DE MARIN.

Vous qui ne savez pas ce que c'est qu'une grève
Où vient mourir le flot avec des chants câlins,
Vous qui ne savez pas le rivage où l'on rêve,
Je vous plains !

Vous qui ne savez pas errer sur la falaise,
Et boire à pleins poumons l'air pur, les vents salins,
Et par delà les flots rire à la côte anglaise,
Je vous plains !

Si vous ne savez pas jouir d'une tourmente,
Admirer les rochers dans leur robe écumante...
Si vous préférez voir de l'herbe et des moulins...
Je vous plains !

Après cette dédaigneuse apostrophe aux pauvres terriens, voyez la brève pensée par laquelle l'auteur termine son envoi :

Blé vert promet : le vert est couleur d'espérance.
Hélas ! espoirs, blés verts souvent n'ont pas mûri ..
Point d'or dans le sillon quand les blés ont péri...
Mais quand l'espoir est mort, — céleste différence ! —
Dieu garde à ses amis l'or pur de la souffrance.

Courage, jeune homme ! la désespérance n'est pas de votre âge. A vos vers, qui donnent déjà plus que des promesses, l'Académie décerne, bien volontiers, à titre d'encouragement, une honorable mention.

Nous voici maintenant arrivés aux pièces de longue haleine. — *Les Lierres* — n'ont pas encore, tant s'en faut, les deux cents vers exigés par notre programme ; mais cette infraction au règlement n'aurait peut-être pas suffi à les priver d'une récompense, si l'Académie ne leur avait soupçonné un défaut plus sérieux.

L'auteur s'est trop rappelé les vers du Maître ; ses idées, sa coupe hantaient son cerveau quand il composait son poème, et, bien malgré lui sans doute, en cueillant ses lierres, il semble avoir détaché quelques fleurons au *Vieux Manoir* d'Hugo. Ce n'est que dans la seconde partie du morceau qu'il s'est repris tout entier et a dégagé nettement sa personnalité.

Ecoutez ces strophes faciles et bien inspirées :

Le Temps brise les cœurs comme il brise les mondes,
A chaque jour qui luit comme en toute saison,
La Mort à nos côtés fait sa noire moisson,
Frappant les cheveux blancs comme les têtes blondes,
Faisant des trous béants et des rides profondes
Dans nos affections et dans notre raison !

Comme le Maître ancien devant sa fille morte,
Donnant à son génie un libre et nouveau cours,
Fit un chef-d'œuvre et puis s'arrêta pour toujours,
Vers ce qui ne meurt pas que ce qui meurt nous porte.
Comme des naufragés que la tourmente emporte,
En haut, cherchons l'étoile et demandons secours.

Hommes, par nos douleurs, nous touchons à l'argile
Et le bonheur pour nous n'est qu'un hochet fragile
Qui se brise souvent sous nos doigts soucieux,
Mais notre amour, pareil au lierre fort, agile,
Se détachant du sol, léger, victorieux,
Doit grandir chaque jour, plus vivant vers les cieux !

L'obsession prêtée au poète est-elle réelle ou imaginaire ? je n'oserais me prononcer, mais ce qui me semble certain, c'est qu'il est un penseur délicat, dont le verre est assez grand pour qu'il ne soit pas tenté de porter ses lèvres à la coupe d'or des dieux.

— *Le travail et les grèves,* — poésie dédiée à la classe ouvrière, avec cette épigraphe d'un sieur Tricot : « *Quitte l'orgie, — Fixe tes vœux. — Range ta vie, — Pour être heureux.* » — est une pièce bourrée de bonnes intentions et de généreuses pensées. On y trouve un assortiment complet de distiques d'une adorable prud'hommie et d'une incontestable moralité. Voyez plutôt :

Sur une terre ardue, a dit le créateur,
Tu gagneras ton pain au prix de ta sueur.

Commençons la semaine au matin, le lundi,
Pour la finir gaîment le soir du samedi.

Quoi qu'on dise et qu'on fasse, on comptera toujours
Pour chacun des humains, de bons, de mauvais jours.

Ne regardons jamais trop au dessus de nous,
Mais abaissons plutôt nos regards au dessous.

Vivre de son travail, voilà le plus beau sort,
Le seul qui rende un homme heureux et vraiment fort.

Sois toujours économe, ainsi que prévoyant,
L'épargne est nécessaire au travailleur vaillant.

Le maître a du travail le plus mauvais côté
Et lui jeter la pierre est une iniquité.

Je pourrais ainsi continuer longtemps encore, car il y en a comme cela au moins douze douzaines. L'Académie d'Arras n'ayant jamais participé aux libéralités faites par M. de Montyon pour décerner des prix de vertu, ne saurait les couronner ; mais elle serait heureuse de voir un industriel courageux et bien pensant les glisser à sa clientèle, avec ses produits alimentaires.

Ce serait un moyen comme un autre de calmer l'exaltation de certains Calaisiens et de ramener à des sentiments plus équitables la noire et trop crédule population de notre bassin houiller.

— *Le Mauvais don*, — scène en vers, avec cette épigraphe suggestive : « Qu'importe l'échange de quelques vagues sentimentalités, si le vers est beau ! » est incontestablement le morceau capital du Concours.

L'auteur, en l'émaillant à plaisir de latinismes et de gallicismes archaïques agréablement mêlés à des néologismes téméraires, et en osant y élever l'hiatus à la hauteur d'un principe, a dû bien rire dans sa barbe noire d'esthète, en lançant sa pièce, comme une bombe, ou un défi, dans les jambes de notre provinciale Académie.

Il s'est dit sans doute que les vénérables perruques, chargées de le juger, jetteraient sans la lire jusqu'au bout sa machine au panier ; il sera bien surpris quand il apprendra qu'à travers les verres brouillés de nos lunettes nous avons fini par y découvrir de réelles beautés.

Comme la peinture de Manet et la musique de Wagner, la poésie décadante a besoin, pour être comprise, d'une initiation préalable et graduée : Aussi n'est-ce pas sans une légère inquiétude que je me risque à vous présenter un genre qui est loin de m'être familier, de vous introduire à tâtons dans un temple dont je ne connais que bien imparfaitement les ténébreuses et savantes arcanes.

Sur une scène complètement obscure se dessinent deux formes vaguement estompées, aux voix amollies en des lenteurs : *Elle et Lui.*

Elle, va mourir ; l'auteur ne nous dit pas pourquoi, se contentant de nous faire entendre sa conversation *in extremis* avec le bien aimé.

Ecoutez cet étrange duo d'amour.

ELLE.

Je vais mourir !

LUI.

Mourir ! Oh non ! Quitter ce globe
Enténébré de deuils pour t'évader dans l'aube
Où chantera ton âme en les éblouissants
Dictames : Fleurs d'azur ! Soleils ! Gloires d'encens
Et des hymnes de pourpre en des fraîcheurs de rose !

ELLE.

O l'horreur de la tombe en ma chair est enclose :
J'ai froid ! J'ai froid ! J'ai froid !

LUI.

Trop obscur et morose
Est le parvis du Temple où vaguent les défunts,
Mais là c'est la Lumière et des chœurs de parfums
Et l'orange douceur de musiques si frêles !

ELLE.

Dans mon cœur ! dans mon cœur pleurent des tourterelles !

LUI.

Je veux sceller ton âme alanguie aux effrois
Comme un page éploré chantant près de sa Reine.

ELLE.

Les chants ne cachent pas la crypte souterraine
Ni les parcs de cyprès où se dressent les croix.
Ton baiser n'éteint pas mes visions funèbres,
Ni tes mots embaumés les sanglots lourds des glas,
Et l'espoir des Edens en mon être trop las
Ne peut anéantir la terreur des ténèbres.

LUI.

Te souvient-il du soir si paisible où tu vins
Vers l'offre de mon cœur, en l'effroi des chemins,
Baignée en les baisers des brises, las ! si blême ?

ELLE.

Oh ! je souffre !

LUI.

Je t'aime.

ELLE.

Oh ! je souffre !

LUI.

Je t'aime.

Te souvient-il du soir si paisible où je vins
Vers l'offre de ta chair, en l'odeur des jasmins ?

ELLE.

Mes lèvres butinaient le miel de tes paroles !

LUI.

Les grands lis érigeaient l'orgueil de leurs corolles
En les jardins enclos aux profanes aveux ;
Et sur le réginal mantel de tes cheveux
Flottant aux vents légers des tendres crépuscules,
J'ai semé parmi l'or subtil des renoncules

Des nymphœas de nacre en l'ombre pâlissant ;
Et les pavots pleuraient leurs pétales de sang
Sur mes longs doigts lassés en si lentes caresses...

ELLE.

Tous les jardins en fête approuvaient nos tendresses !

LUI.

Nous voguions sur le bord de prés peuplés de sphinx.
Sur le dormir des eaux et fraiches et si douces,
Pendant que susurraient faiblement les syrinx
Des pâtres demi-nus assoupis sur les mousses.
Des arômes chantaient près des bosquets amis :
Parfums de flancs meurtris aux rondeurs de beau vase,
Parfums de couples las sous les ifs endormis
Dans des rêves de spasme ennuagés d'extase.

ELLE.

Le cinname de ton haleine sur mon front !

LUI.

Oui ! des baisers sans fin neigeaient du ciel profond !
Tous deux abandonnés aux paresseuses poses !
La candeur de tes seins illuminait la nuit,
Et pour ne point troubler le sommeil des fleurs closes
Mes lèvres descendaient vers tes lèvres — sans bruit.

ELLE.

Des brises ravissaient l'arôme de nos rêves
Et tu disais : « Ce sont les soupirs des amants
Qui portent dans leur âme et dans leur corps déments
La morsure infidèle — et suave — des Eves.
Oh ! redis-moi ces mots d'une ivresse infinie,
Si languides, ayant la douceur des velours
Pour chasser de mon être en proie à l'agonie
La noirceur des demains et les regrets trop lourds.

Oh ! redis ! redis-moi ce chant qui me cajole
Comme un air nostalgique et lointain de viole.

LUI.

Où sont les gemmes de mon cœur ?
Où ? Où ? Où ? dans la sylve orange
Dans la sylve où riait mon ange
En un rêve tout de douceur ?

Oisel ! Oisel trop ravisseur
Qui chantait dans ses yeux, mésange,
Où sont les gemmes de mon cœur ?
Où ? Où ? Où ? dans la sylve orange ?

Hélas ! un silence moqueur
Répond à mon appel étrange,
Et je pleure, l'âme en la fange :
« Petite sœur ! Petite sœur !
Où sont les gemmes de mon cœur ? »

ELLE.

Petite sœur ! Petite sœur !
Où sont les gemmes de mon cœur ?

Le poète berce ainsi longuement l'agonie de son amante, l'éblouit de sa palette, la grise de ses arômes, puis quand arrive la minute suprême, il lui fait, pour justifier son titre, un dernier cadeau.

LUI.

Mais avant que dès l'aube abandonnant ton corps
Comme un palais royal à la splendeur impure
Encore incendié du feu de ma luxure,
Ton âme ne radie aux célestes décors.

Mais avant que ton cœur soit clos aux désirs vils,
Avant que les souris ne désertent ta bouche,
Que ton regard s'éteigne à l'ombre de tes cils
Ainsi qu'un chant d'oisel peureux du soir farouche,

Je veux te faire un don où mon amour s'inscrive,
Ainsi que l'on devine aux traits des camaïeux
La beauté de l'épouse et le cœur des aïeux,
Et qui te conduira sur l'édénique rive.

Un don superbe, un don magnifique et calin,
Qui fasse évanouir tes plus âpres tortures,
Et donne comme un ciel d'automne aux pèches mûres
Une roseur d'aurore à ta pâleur de lin.

ELLE.

Serait-ce un souvenir des jours où nous errâmes
Etreints, qui soit pour moi qui s'éveille et qui meurs
Imbibé du subtil arôme de nos âmes ?

LUI.

Pourquoi ce vain regret des sylvestres rumeurs ?

ELLE.

Serait-ce un annel d'or pour ma main tant aimée,
Un cercle d'argent fin trop pesant pour mes bras,
Un collier d'ambre noir pris au cou d'une almée,
Ou des joyaux ravis aux soirs des alhambras,
Oh ! je sais : la caresse à mes seins d'un camée
Où, les yeux d'une tristesse emplis, tu souriras ?

LUI.

Qu'importe les bijoux sur le seuil du tombeau
Au pèlerin lassé qui voit comme Moïse
Prosternant son orgueil aux cîmes du Nebo
Les merveilles sans fin de la Terre promise ?

ELLE.

Serait-ce pour calmer mon douloureux émoi
Des plantes dont l'odeur endormeuse me frôle,
Ou plutôt — pour qu'un peu de toi reste avec moi —
Des cheveux pris en boucle à ton front ?

LUI

Ma parole
Pour apaiser le mal trop aigu de ta chair
Est un précieux baume à la vertu plus sure,
Mais, las ! elle ne peut étancher la blessure
Que te fait l'abandon prochain de l'être cher.

ELLE.

Le soir descend, sablé d'étoiles ! mes paupières
Se closent ! mais mon corps craint les affres dernières.

LUI.

J'ai voulu, pour l'essor vers le réveil vainqueur
T'offrir un pur coffret où j'ai célé mon cœur
Pour que dorme ton cœur avec mon cœur.

ELLE.

Je t'aime !

LUI.

Vois ! Cela te plait-il pour le sommeil suprême !

Cette scène, anonnée par un profane à la voix pâteuse et sourde, a dû vous produire une bien médiocre impression ; mais, figurez-vous la, interprétée, comme l'a rêvée l'auteur, par deux sociétaires de la Maison Poquelin, Claretie successeur, avec accompagnement obligé de harpes célestement pincées par les chérubins ordinaires des orchestres Colonne ou Lamoureux : le succès, auprès d'un public spécial, bien moderne et bien parisien, ne me parait pas douteux.

L'auteur, qu'il le veuille ou non, est un véritable poète, son œuvre a du souffle, de la couleur, de la vie. Aussi l'Académie, sans amnistier pleinement ses défauts voulus par la première de ses récompenses, lui inflige libéralement une mention honorable ; ce qui nous permettra de connaître le nom d'un précieux troubadour, doublé peut-être d'un génial farceur.

— La pièce qu'il nous reste à examiner est précédée de

cette devise : « Les infiniment petits ont aussi leur valeur » avec ce titre, piquant s'il en fut: *L'Aiguille.* Elle n'a pas le parfum subtil, la facture éthérée, la troublante musique du *Mauvais don*, mais elle se déroule sûrement, avec une régularité absolue, un respect profond de la prosodie et de la langue, qui ont bien aussi leur charme et leur mérite.

Bien qu'en tous les temps, sans vouloir remonter au bouillant Achille, l'histoire nous montre l'aiguille maniée dextrement par plus d'un capitaine, et que le fait doit être moins rare depuis qu'on en a doté les fusils de leurs hommes, l'aiguille, que la machine à coudre voudrait vainement détrôner, n'en reste pas moins un des attributs les plus essentiellement féminins. Le choix d'un pareil sujet, sa conception, son exécution, tout nous révèle donc la femme dans l'œuvre délicate qui nous est présentée.

Si nous osions nous risquer plus avant dans le champ toujours libre des hypothèses, la tournure classique du poème, qui commence par une évocation à la Muse, comme l'*Odyssée* et le *Lutrin*, l'étalage de saine érudition déployé pour nous décrire le rôle continu de l'aiguille à travers les âges, nous amèneraient insensiblement à poser cette conclusion : Nous sommes en présence, non d'une femme savante, Molière a tué les dernières sous le ridicule, mais d'une lettrée n'ayant pas à dissimuler l'azur de ses bas sous les plis soyeux d'une jupe traînante.

L'étendue de cet interminable rapport ne me permet pas de vous donner l'œuvre *in extenso*, écoutez d'abord son début.

Si j'invoque la Muse à l'auréole blonde,
Ce n'est point pour chanter quelque vainqueur du monde,
Et pour ressusciter les guerres d'autrefois :
Il faut, pour que résonne en l'hymne de victoire
Le clairon de la gloire,
Une puissante voix.

Un plus humble sujet à ma lyre s'impose.
Ce que je veux chanter est une frêle chose
Qui se brise parfois dans la plus faible main.
De la jeune ouvrière aux doigts de fée agile,
C'est l'instrument fragile,
La simple aiguille enfin.

« Eh quoi ! me direz-vous, la fière poésie
» Peut-elle avoir jamais l'étrange fantaisie
» De toucher de son aile un objet si petit?..... »
— Sondez, railleurs, sondez l'immensité profonde.
Cherchez d'où vient le monde
Et d'où l'homme sortit.

Qui donc voit dans la nuit? Qui sait le fond des choses ?
Du sauvage églantier l'on voit naître des roses.....
L'être le plus obscur ne peut-il, ici-bas,
Refléter, même au sein d'une pauvre chaumière,
La divine lumière?
Ne le méprisons pas.

Oui, l'aiguille, en dépit de son humble origine,
D'un poème attachant peut être l'héroïne :
Son rôle est noble encor ; son passé, glorieux.
Elle fut pour la femme à la vie effacée,
Au sein du gynécée,
Un sceptre impérieux.

Elle resta longtemps le plus vivant symbole
De celle qu'illustra plus tard cette parole :
« Elle a filé la laine et gardé la maison. »
Commune, chez les Grecs, fut toujours leur histoire
Et commune, leur gloire,
Dans l'antique prison.

Soumise au joug brutal d'une loi souveraine,
Grâce à l'aiguille ainsi, la femme devint reine
Dans ce royaume étroit, mais par tous respecté,
Où travaillait en paix un peuple de servantes,
Actives, vigilantes,
Sous son autorité.

L'auteur alors, sans jamais rompre le fil de son canevas, fait passer l'aiguille des doigts d'Arachné dans ceux de Pénélope, de la main fuselée des nobles chatelaines en celle plus robuste de Jenny l'ouvrière et termine enfin par cette remarquable péroraison:

Qu'on te proclame, aiguille, et sainte et vénérable
Dans les mains d'une femme honnête et misérable,
Arme contre la honte, arme contre la faim,
Tu conquiers bien des fois, dans l'épreuve cruelle,
La dignité pour elle,
Pour ses enfants, le pain

Vous qu'anime le soir le quadrille folâtre,
Rappelez-vous qu'une autre a pâli près de l'âtre
Sur le travail exquis qui vous aide à charmer.
Oh ! l'aiguille qui tremble aux doigts de cette femme,
Ce serait presque infâme
Que de ne point l'aimer !

Pour contenter sans trêve une frivole envie,
Ne jouez pas avec le repos et la vie
De celle qui pour vous a veillé jusqu'au jour.
Pour l'aiguille, respect ; pitié pour l'ouvrière :
Travail, comme prière,
A droit à notre amour.

Pour vous-mêmes enfin, jeunes femmes du monde
Qui n'avez point connu la détresse profonde,
L'aiguille est bien souvent, durant les longs hivers,
Une distraction utile, reposante,
Qui toujours se présente
Sous tant d'aspects divers.

Travailler pour le pauvre est chose consolante,
Quand, pleurant au dehors, la bise violente
Semble avoir recueilli, dans son vaste parcours,
Les cris de désespoir, les douloureuses plaintes
De ceux qui dans leurs craintes
Appellent au secours.

De la pitié céleste, aimables messagères,
Que vos heures, alors passent douces, légères,
Quand vous les consacrez à l'œuvre de bonté
Que là-haut Dieu bénit, à l'œuvre impérissable
Non faite de ce sable
Par les flots emporté ! ....

Si vous avez su rendre aux souffrants moins amères
Les saisons des frimas, vous avez, jeunes mères,
Traduit bien noblement, en travaux de vos mains,
Pour l'enfant attendu, pour ce cher petit être,
Le plus doux à connaître
Des sentiments humains.....

L'aiguille, de la femme est bien toujours l'emblème :
Qu'on soit dans la misère ou dans le luxe, on l'aime,
Car elle représente, ensemble ou tour à tour,
Trois choses d'ici-bas dont la divine essence
Assure la puissance :
Vertu, travail, amour.

Canonisons l'aiguille, assemblons un concile
De ses admirateurs; c'est un succès facile,
De tous côtés bientôt on entendra crier,
Dans un sublime élan, mille fois digne d'elle :
« Que la sainte nouvelle
» Soit au calendrier ! »

Ces vers travaillés, corrects, délicatement tournés, ont rallié tous les suffrages. Malgré quelques strophes faisant un peu longueur, quelques propositions plus originales qu'heureuses, comme celle de poser son héroïne en rivale de celle de l'abbé Debout, et de vouloir aussi la cataloguer dans la légende dorée, à côté sans doute de la Sainte-Mousseline de Victorien Sardou ; l'Académie, trouvant que l'auteur de *L'Aiguille* mérite mieux qu'un dé d'argent, lui décerne unanimement une médaille d'or.



LAURÉATS DES CONCOURS

de 1894.

LITTÉRATURE

MÉDAILLE D'OR

M. L'ABBÉ HENRI DEBOUT

HISTOIRE

MÉDAILLE D'ARGENT

M. L'ABBÉ GASTON FOULON

Curé de Doudeauville.

BEAUX-ARTS

MÉDAILLE DE VERMEIL

M. AUGUSTE MOREL

Sculpteur à Arras.

SCIENCES

MÉDAILLE D'OR DE 200 FRANCS

M. FRANÇOIS BLONDEL

Ingénieur civil à Arras.

POÉSIE

MÉDAILLE D'OR

Mlle SCHNEIDER

Professeur de lettres aux Cours secondaires d'Arras.

MENTIONS HONORABLES

M. ALBERT LANTOINE, A ARRAS

M. L'ABBÉ JOSEPH MERLENT

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1895

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

Notice détaillée, précise et circonstanciée, aux points de vue topographique, archéologique, historique et stratégique, sur le démantèlement d'Arras.

Indiquer soigneusement toutes les anciennes *constructions* ou *substructions* d'époques diverses, successivement mises au jour par les travaux, ainsi que les objets de toute nature qu'ils ont fait découvrir.

Insister particulièrement et avec le développement que comportent les sujets :

Sur ce qui a été constaté aux portes-forteresses *Maitre-Adam, Hagerue, Ronville* où ont été retrouvées parties des *défenses construites par Philippe d'Alsace*, et *Saint-Nicolas* où subsistaient et subsistent encore parties de celles de *Philippe-Auguste ;*

Sur les *différentes enceintes* retrouvées entre les portes Hagerue et Ronville, et plus spécialement sur celles dont

l'existence a été révélée entre cette dernière porte et la porte *Saint-Michel*, ainsi que sur les nombreuses *excavations* régnant sous presque toutes les parties du sol compris entre les deux portes ;

Sur les *traces* et *débris* parfaitement reconnaissables laissés dans le bastion *Saint-Nicolas* par l'antique église du même nom, détruite en 1557.

L'Académie serait heureuse que cette étude, non moins importante qu'éminemment arrageoise, fût traitée aussi sérieusement qu'elle le mérite.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésie de deux cents vers au moins. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Une étude littéraire sur quelque personnage célèbre de l'Artois, tel que : historien, orateur, philosophe, poète.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

Notice biographique sur le comte Hippolyte de Tramecourt. — Son caractère, — sa générosité, — son talent, — ses goûts, — son atelier à Paris, rendez-vous des artistes, des critiques et des amateurs d'élite, — ses principales œuvres, — son château de Givenchy, — ses collections.

Etude sur Delaville, statuaire à Lens, grand prix de Rome en 1798.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

En dehors du Concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque Concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés (*francs de port*) au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1895. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre Concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ne sont pas admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 3 août 1894.

Le Secrétaire-général,
Baron CAVROIS.

Le Président,
DE MALLORTIE.

II

ÉLOGES FUNÈBRES



ÉLOGE

DE

M. L'ABBÉ ENVENT

PAR

M. H. de MALLORTIE

Président.

MES CHERS COLLÈGUES,

JE croirais trahir vos désirs et nos sentiments unanimes si je ne vous entretenais d'abord du Collègue éminent qui nous a été enlevé pendant nos vacances, et dont la perte répand sur notre réunion, sur le plaisir de nous retrouver, un voile de tristesse et de deuil.

Président de votre Compagnie, j'avais le devoir d'exprimer devant le cercueil de M. l'archiprêtre Envent, avec votre douleur, la haute estime, le tendre respect, la profonde vénération dont nous aimions à entourer notre bien aimé Confrère ; mais M. Envent, dans un testament qu'on nous fit connaître, avait exprimé la volonté formelle qu'il ne fût prononcé aucune allocution sur sa tombe. Nous dûmes nous incliner devant cet acte d'humilité qui ajoutait à notre admiration et à nos regrets, mais qui ne pouvait toutefois nous interdire d'accompagner de nos prières et de nos vœux,

dans son passage à l'éternité, celui que nous ne pourrions plus voir ici-bas.

Aussi, une nombreuse députation, ou plutôt, à vrai dire, tous les membres de l'Académie, présents à Arras, se firent un devoir d'assister aux funérailles de l'homme de bien, de l'académicien et du prêtre dont la vie a été si pleine et dont la mort est un deuil public.

Nous espérons que M. Envent obtiendra sans retard, le plus tôt possible, en séance solennelle, l'hommage qui lui est dû, et que nos Mémoires s'enrichiront d'une notice qui nous rendra sa chère et vivante image.

M. l'archiprêtre Envent était, avant tout, un caractère, chose assez rare de nos jours. Il avait la conscience de son autorité, de ses droits ; mais il avait bien plus encore le sentiment, l'amour, la passion, j'oserais presque dire, la jalousie de ses devoirs qu'il voulut toujours remplir dans toute leur étendue, dans toutes leurs exigences, en maladie comme en santé, à quatre-vingts ans comme à quarante, sans consentir jamais à se décharger d'une partie de son lourd fardeau sur ses vicaires, qu'il aimait à appeler ses enfants, et qui avaient toute sa confiance.

M. l'abbé Envent fut pendant vingt-et-un ans l'un des nôtres, à l'Académie. Il assistait régulièrement à nos séances, sauf quand, à l'heure de nos réunions, les obligations saintes du prêtre l'appelaient et le retenaient au chevet des malades, ou quand, vers la fin de sa vie, la maladie, plus forte que la volonté, le condamna plusieurs mois, qu'il dut trouver bien longs, à l'éloignement, à la souffrance.

Esprit supérieur et véritablement distingué, également instruit dans les lettres sacrées et les lettres profanes, M. l'abbé Envent avait, non pas cette petite érudition qui parfois embarrasse et fatigue, mais la haute érudition qui, comme la mer, soutient presque sans effort ceux mêmes qui ne savent pas nager. Et cependant, il étudiait toujours, et chaque fois que j'eus l'honneur d'être reçu par lui, je trou-

vais *toujours* ouvert sur sa table un grand Saint Augustin, qui ne servait pas, je vous assure, à mettre ses rabats, mais dont la lecture faisait ses plus chères délices.

M. Envent avait un grand nombre des qualités de l'orateur : l'abondance, la richesse des idées, une raison finement analytique, une élocution facile, la netteté, la clarté parfaite, le goût de la beauté harmonieuse et sobre, souvent la chaleur, toujours l'onction. J'ai eu le bonheur de l'entendre, quand nous étions jeunes encore tous deux, dans la petite église de St-Nicolas hors des murs. Sa voix, bien que faible et déjà un peu voilée, parvenait sur tous les points, jusqu'aux auditeurs les plus éloignés. — Sa réputation franchit bientôt les remparts de la ville d'Arras, et un jour le jeune prêtre reçut de son évêque une lettre qui lui disait, à peu près en ces termes :

« M. le Curé, on me dit le plus grand bien de vos sermons, et je serais bien aise de vous entendre. Je vous prie donc de venir prêcher dans ma cathédrale dans quinze jours. »

Le Curé de St-Nicolas obéit, prêcha avec succès, et le lendemain il recevait quelques bouteilles de vin qu'accompagnait ce petit mot très gracieux :

« M. le Curé, je vous ai entendu hier avec le plus grand plaisir, et je vous fais mes bien sincères félicitations. Mais votre poitrine ne me paraît pas bien solide ; ménagez-vous ; je vous envoie quelques bouteilles d'un vin généreux, en vous invitant à en prendre un ou deux verres chaque jour.

» Recevez, Monsieur le Curé, la bénédiction de votre Evêque, en N. S. J.-C... »

M. le Curé ne se ménagea pas assez, malgré le conseil du prélat, malgré aussi les recommandations, les reproches, les gronderies affectueuses et dévouées de son plus vieil et plus cher ami, le docteur Trannoy. M. Envent, dont la voix faiblissait un peu chaque année, savait bien encore se faire entendre, mais c'était à force de se faire écouter.

Bref, j'ose affirmer que si M. le curé Envent avait été

doué d'une poitrine plus robuste, d'une voix plus puissante et plus sonore, il aurait pris place parmi nos grands orateurs sacrés.

La mort de M. l'abbé Envent a de plus renouvelé en nous de bien douloureux souvenirs. Hélas ! il était le dernier fleuron de cette admirable couronne de vieillards, frères en sacerdoce et en vertu, dont nous étions si heureux et si fiers et qui s'est effeuillée comme sous un âpre vent d'hiver. Ainsi que tombent les coupes des forêts,l'une plus tôt, l'autre plus tard, chacune à son rang, ainsi, les rangs de nos aînés s'éclaircissent chaque fois qu'un vide se fait ; ceux qui partent avertissent ceux qui restent et ceux-ci se pressent de recueillir les souvenirs des collègues disparus.

L'Académie conservera fidèlement le souvenir de M. le chanoine Envent.





DISCOURS

prononcé sur la tombe

DE

M. EDMOND LECESNE

PAR

M. l'Abbé DERAMECOURT

Chancelier.



Messieurs,

Notre famille académique devait donc payer, elle aussi, son tribut à l'hiver que nous subissons. Nous avons été frappés du même coup, à la tête et au cœur : car la mort de M Edmond Lecesne nous enlève, tout à la fois, l'un des plus anciens et des meilleurs de nos collègues. Pourquoi faut-il encore que la seule voix capable de lui rendre hommage soit elle-même glacée par le froid ? Dieu veuille, au moins, nous la rendre avec les beaux jours !

S'il s'agissait, cependant, pour louer comme il faut M. Lecesne, d'aimer sa loyale nature, d'estimer son aimable commerce, d'admirer ses connaissances étendues et sa belle intelligence, je vous demanderais grâce en faveur d'un Arrageois d'adoption qui, depuis quarante ans, entend prononcer et prononce son nom comme un des plus honorés de notre ville.

Il était, lui, Arrageois d'origine, de goût, de caractère.

L'art militaire, l'industrie, les meilleures traditions de famille le rattachaient à Arras. Par son berceau comme par sa tombe, il nous appartient tout entier, et l'on peut dire qu'il était bien désigné pour écrire l'histoire d'Arras, puisqu'il lui a consacré toute sa vie.

D'autres retraceront les détails de sa carrière judiciaire, administrative et municipale : l'Académie doit surtôut retenir de lui ce que fut l'homme, le collègue, l'écrivain qu'elle a perdu.

Au foyer domestique, où les joies de l'époux lui furent trop tôt ravies, quelles ne furent pas les compensations qu'il sut trouver dans la piété filiale, le dévouement paternel, la sollicitude tendre, éclairée, constante du grand-père.

Un poète illustre a écrit tout un livre sur l'*Art d'être grand père*. M. Edmond Lecesne a mieux fait que d'écrire ce livre : il l'a pratiqué. Avec quelle tendresse, quelle persévérance, avec quelle admirable entente du charme qu'il procure et du devoir qu'il impose: nul Arrageois ne l'ignore, et tous y applaudissent depuis vingt ans. N'a-t-il pas dit comme Victor Hugo, et, comme lui, réalisé ce grâcieux programme :

. . En patriarche,
Que mènent les enfants, je règlerai ma marche
Sur le temps que prendront leurs jeux et leurs repas,
Et sur la petitesse aimable de leurs pas.

Et quand l'âge eut affermi et développé les forces avec les facultés de ses petites-filles, on le vit se faire maître d'école, catéchiste, répétiteur, toujours tendre et bon, guide sûr et conseiller écouté, jusqu'au dernier jour, jusqu'au seuil de cette vie du monde, où il se faisait une fête de les introduire, la veille même de sa mort.

Ne puis-je point ajouter que, dès son arrivée à l'Académie, en 1853, il eut, pour sa famille littéraire, la même tendresse,

la même sollicitude que pour sa famille naturelle, et qu'il lui rendit les mêmes services. Elu six fois président de notre compagnie, il y introduisait les candidats avec une bienveillance, une finesse, et une autorité qui n'ont jamais été dépassées. Fidèle, plus que personne, aux derniers rendez-vous, comme celui qui nous rassemble autour de sa dépouille, il y disait, lui aussi, les derniers adieux à ceux que nous perdions, en de brèves et saines allocutions, où son esprit et son cœur ont laissé une égale empreinte.

Entre ces berceaux et ces tombes académiques, dans le labeur quotidien de nos séances, combien il se montrait accueillant pour les nouveaux, déférant pour les anciens, intéressant et aimable pour tous, et le modèle des travailleurs : c'est ce que nos Comptes-rendus et nos Mémoires proclament depuis quarante-deux ans.

Presque toutes les questions lui étaient familières : le Droit ancien et le Droit moderne, la Poésie et la Philologie, l'Histoire générale et l'Histoire locale, il a mené de front les études les plus diverses avec une facilité, et une persévérance qui ravissaient tous les suffrages, dans nos séances privées, aussi bien que dans nos séances publiques.

Mais, son œuvre de prédilection, son livre principal, son meilleur titre à la reconnaissance publique, c'est cette belle *Histoire d'Arras* qui remonte à la plus lointaine origine, s'appuie sur les meilleurs documents, pénètre jusqu'aux plus intimes profondeurs, et se développe avec une largeur et une mesure remarquables.

Est-ce à dire qu'aucun de ses jugements n'est à réformer ? Il eût été le premier à se refuser ce brevet d'infaillibitité. Le plus conciliant pour accepter des éclaircissements, il était aussi le moins ombrageux devant la contradiction, le plus loyal à se déjuger, quand sa nouvelle conviction était faite.

Et cette belle et noble intelligence, ce calme et persévérant amour du travail, cet ordre et cette économie de toute sa vie, il les conserva, pour ainsi dire, jusqu'à sa dernière heure.

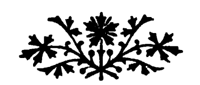
Comme il l'a dit lui-même du président Gardin, une de nos gloires aussi :

> **La vieillesse lui fut, non pas morose et dure,**
> **Mais calme et dénotant une âme sans détour :**
> **On croyait en voyant une lueur si pure,**
> **Assister au soir d'un beau jour.**
> **Puis vint l'instant suprême ! Avec humble assurance**
> **Sur sa tête, il sentit le doigt de Dieu porter :**
> **C'est que, pour ses vertus, sur une récompense,**
> **Dans le ciel il osait compter.**

L'espérance chrétienne que M. Edmond Lecesne prêtait si bien à son collègue, il l'avait lui-même au fond du cœur. Cette espérance n'a pas été trompée : il a voulu que l'Eglise la lui garantît.

Aussi a-t-il envisagé la mort avec la fermeté d'un sage et la foi d'un chrétien. Son œil calme s'est reposé, une dernière fois, sur les siens, et s'est ensuite dirigé vers le ciel ; le ciel, que la piété filiale lui avait montré et que la charité lui avait ouvert. Sa main tenait la main de son fils.

Ce fils nous reste, Messieurs, et c'est la suprême consolation de l'Académie, après le départ d'un tel père.





DISCOURS

prononcé au nom de l'Académie d'Arras

par M. PAGNOUL

AUX

FUNÉRAILLES DE M. DE MALLORTIE

le 25 Février 1895.



MESSIEURS,

C'EST au nom de l'Académie d'Arras que je viens adresser un dernier adieu à l'homme qui fut pendant de si longues années son Président, son honneur et son guide. Mais c'est aussi en mon nom personnel que j'ai voulu rendre un suprême hommage au vieil ami auquel m'ont lié pendant plus d'un demi-siècle non seulement mes relations professionnelles, mais aussi les plus vifs sentiments d'estime et de sympathie.

Lorsque je le retrouvai hier étendu sur son lit de mort, de lointains souvenirs de jeunesse me revinrent à la pensée, je le revis avec sa douce figure de la vingtième année, alors qu'il me confiait, dans une petite mansarde du vieux lycée de Douai, ses premiers essais de poésie, ses premières impressions en face de l'avenir qui s'ouvrait alors pour nous ; je me rappelai cette parole émue, jeune et ardente et ce pur sentiment de l'idéal qu'il exprimait et comprenait si

bien, qu'il a toujours religieusement conservé au fond de l'âme et que n'ont jamais pu altérer en lui les luttes brutales et matérielles de la vie.

Cette hauteur de pensée, ce sentiment du beau rejaillit sur son enseignement, tant que la chaire de rhétorique lui fut confiée, et plus tard, lorsqu'en acceptant l'administration du collège, il dut se soumettre à l'accomplissement d'autres devoirs, ses qualités premières se retrouvèrent encore dans la direction de ses élèves qu'il sut rendre toujours paternelle et encourageante, dans ses relations constamment bienveillantes et affectueuses avec ses collaborateurs, dans la séduisante urbanité et dans l'exquise courtoisie de son accueil.

Mais c'est surtout au sein de notre Académie qu'il se plaisait à revenir. Il retrouvait là l'atmosphère dans laquelle il aimait à vivre et des auditeurs toujours avides de l'entendre. Aussi ne pouvait-on se résoudre, malgré les termes du règlement, à lui donner un successeur comme Président de notre Compagnie et il fut contraint, par nos unanimes et pressantes sollicitations, de conserver ses fonctions pendant plusieurs années successives, malgré les fatigues qu'elles lui imposaient. C'est donc par lui que furent accueillis presque tous nos nouveaux collègues et on peut dire qu'ils formaient autour de lui une famille littéraire toujours heureuse de profiter de ses conseils, de l'étendue de son savoir et de ses précieuses qualités de cœur.

Ses discours étaient des événements parmi nous et c'est surtout dans les douloureuses circonstances, comme celle qui nous rassemble aujourd'hui, qu'il savait atteindre aux hauteurs d'une véritable éloquence en faisant pénétrer dans toutes les âmes ces pensées qui fortifient, consolent et relèvent. Le sentiment religieux était en effet nécessaire à cette âme d'élite et la foi chrétienne devait être à l'abri de toute atteinte dans une intelligence large et élevée comme la sienne. Nous pouvons dire en effet que sa mort pieuse et consolée fut le digne couronnement de sa vie.

Un langage comme celui qu'il savait nous faire entendre, eût seul été digne de saluer aujourd'hui sa mémoire, aussi ne puis-je mieux terminer qu'en citant ses propres paroles prononcées il y a quelques années sur la tombe d'un de nos collègues, paroles touchantes qui s'appliquent si bien à lui-même aujourd'hui :

« Il aimait à habiter cette sphère où se forment les croyances claires et sereines sur les destinées éternelles. Le sentiment religieux était chez lui une forme de la reconnaissance. Il croyait à la providence pour s'être regardé vivre ; il avait toujours senti le voisinage de Dieu. A l'heure où tant d'intelligences vacillent avant de s'éteindre, la sienne était restée tout entière, active et vivante et pressentait la pleine lumière. Aussi la tombe que ce sage et noble vieillard entrevoyait au bout de son allée si bien sablée et si fleurie, cette tombe ne l'effrayait pas. Il y marcha doucement en se distrayant sur sa route avec ses souvenirs, ses livres et ses fleurs , en s'appuyant sur l'amitié, en semant à pleine main l'indulgence sur tout le monde, la tendresse sur les objets chéris de son cœur. »

Ne songeait-il pas à lui-même en écrivant ces lignes et n'est-ce pas bien là le paisible tableau de ses dernières années. Il nous a semblé voir dans ces paroles comme un dernier adieu de cette âme sereine, dégagée des soucis de la vie et s'élevant de son tombeau pour nous sourire encore en nous disant : Consolez-vous, voilà ce que je fus et je puis aujourd'hui tranquillement remonter à Dieu, dans ce monde immatériel où nous nous retrouverons un jour. Ces derniers échos de sa voix, nous paraissent la meilleure consolation que nous puissions offrir aujourd'hui à sa Famille éplorée.

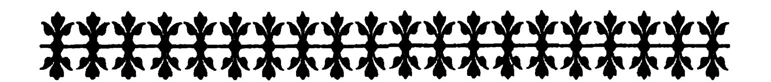
Adieu donc mon vieil ami, et au revoir.



III.

LECTURES

FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES



LE PAS-DE-CALAIS

SOUS L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE DU

BARON DE LA CHAISE

(1803 - 1815)

(SUITE) *

par M. Gustave de HAUTECLOCQUE

Membre résidant.

CHAPITRE VIII

(1814-1815)

Nul, de nos jours, ne saurait se rendre compte de l'impression produite en France à l'effondrement du régime qui, après l'avoir épuisée pendant tant d'années, lui attirait de justes représailles, la mettant à la veille de perdre sa place et de voir rayer son nom parmi les nations. Si les soldats survivants à nos désastres devaient conserver de l'attachement au chef qui les avait conduits à la victoire et constituer autour de son nom une légende que les siècles ne réussiraient pas à lui enlever, il n'en était pas de même de la plupart des Français à qui cette gloire avait coûté tant de sacrifices et de larmes, plus particulièrement de ceux qui s'étaient vu imposer la pénible mission d'exécuter des ordres auxquels répugnaient leur

(*) Voir *Mémoires de l'Académie*, t. XXIII, p. 111 à 190, t. XXIV, p. 334 à 379, et t. XXV, p. 166 à 297.

conscience et leur honnêteté ; ils éprouvèrent un profond soulagement à se voir déliés d'un serment de fidélité depuis longtemps transformé pour eux en une véritable chaîne de servitude. De ce nombre étaient le baron de la Chaise et son ami le comte de Villemanzy. Attachés par leurs traditions de famille et leurs souvenirs d'enfance à la vieille monarchie, ils n'eurent pas de peine à saluer en elle la restauratrice de la patrie. Au premier bruit des évènements qui s'étaient passés à Paris, de la déchéance de l'Empereur et de sa dynastie, de l'entrée des souverains alliés, de la constitution d'un gouvernement provisoire, il s'était fait entre eux un échange de correspondance où nous retrouvons, unie à la sollicitude dont ils avaient toujours fait preuve pour épargner à leurs administrés les horreurs de la guerre civile, l'expression des vœux les plus ardents pour voir se produire une adhésion prompte, franche et sincère à la cause des Bourbons (1).

A Arras l'inquiétude fut grande pendant huit jours. Toute communication avec la capitale était interrom-

(1) Voici ce qu'écrivait le baron de la Chaise au comte Beugnot : « Monseigneur, nous sortons de l'enfer. V. E connaît avec quelles chaînes nous étions retenus : je n'ai pas même trouvé un seul jour pendant votre mission pour aller vous demander consolation et sécurité. J'ose aujourd'huy invoquer la protection de V. E. en la suppliant de mettre sous les yeux du gouvernement, puis aux pieds de notre roi Louis XVIII ce que vous daignez penser d'un vieux soldat qui a tenu tous ses grades, depuis celui de sous-lieutenant jusqu'à celui de colonel du beau régiment de Royal-Normandie, de nos augustes monarques Louis XV et Louis XVI qu'il a servis fidèlement jusque vers 1793, et qui a rempli pendant près de douze ans des fonctions administratives de manière à se les faire oublier par Sa Majesté. Mon ambition, Monseigneur, sera toujours de mériter votre estime, d'obtenir vos bontés et de pouvoir convaincre V. E. de mon dévouement et de mon respect. »

pue (1). Ce fut seulement le 5 avril (2) qu'on apprit la

(1) Le commissaire de police de la ville d'Arras faisait au Maire, le 2 avril, le rapport suivant : « Un avis que l'on croit certain nous intorme qu'une lettre reçue aujourd'huy par Mme Delacourt, épouse du colonel de gendarmerie, lui apprend que le duc de Tarente a battu complètement l'ennemi à Montmartre, près Paris, qu'il a pris 15,000 hommes, beaucoup de pièces de canon et équipages, que ce succès a eu lieu avant l'arrivée de S. M. qui arrive sur les derrières de l'armée ennemie avec des forces imposantes.

» Une voiture venant de Lille confirme l'arrivée dans cette ville, la pénultième nuit, d'un grand nombre de prisonniers faits par le général Maison près de Gand, le nombre en serait de 1,000 à 1,500. »

On voit les tausses nouvelles qu'on faisait courir.

(2) Ce jour-là le comte de Villemanzy écrivait au baron de la Chaise qu'après une interruption de communication qui durait depuis huit jours, il venait d'apprendre par le *Moniteur* et le *Journal des Débats* ce qui s'était passé à Paris. Il ajoutait : « Bien que les journaux n'en parlassent pas encore, deux faits paraissaient résulter de l'influence des évènements et des adhésions qui arrivaient au nouveau gouvernement. En attendant qu'on fût d'accord sur la délicate limite des pouvoirs entre le gouvernement et le Sénat, on regardait comme certain l'éloignement de ceux qui avaient attiré sur nous tous les malheurs et le rappel de ceux qui ont fait prospérer la France pendant 800 ans. C'est le désir de tous les corps et de tous les particuliers. L'armée s'ébranle sous les yeux même de Napoléon, non plus en masse mais par parties pour rentrer au sein de la patrie et refuser de combattre contre ses frères et ses compatriotes, et chaque jour on ramène un grand nombre de soldats à Paris pour aller de là dans leurs foyers. Les chefs eux-mêmes paraissent avoir conçu le projet de ne pas porter les armes contre la patrie. Ils ont voulu, avant de les poser, faire des efforts pour assurer un sort à celui qui, avec de grands talents, a produit de si funestes résultats, et ce vœu qu'on n'a pas adopté d'après sa première émission parce qu'il ne faisait que déplacer un titre sans changer le pouvoir et que d'ailleurs la déchéance de toute la famille est prononcée sans retour, ce vœu a donné lieu à quelques autres propositions qui ne tendent

déchéance de l'Empereur proclamée le 2 par le Sénat. Le choix fait pour mettre à la tête du gouvernement provisoire de Talleyrand, l'un des plus serviles adorateurs de Napoléon, n'était pas rassurant. Mais à défaut de fidélité, le prince de Bénévent était doué d'une grande habileté. Il prit pour commissaire par intérim, au Ministère de l'Intérieur et des Cultes, le comte Beugnot, l'ancien Préfet

qu'à améliorer une position à peu près privée. C'est à ce sort seulement qu'est inévitablement réduit toute cette famille.

» Dans quelle position se trouvent à présent nos amis du Pas-de-Calais ? C'est une sollicitude qui me travaille à chaque moment. Des vœux à former je n'en suis pas à hésiter, à exaucer c'est autre chose ; il est des points sur lesquels on ne peut parler que par son exemple et je ne donnerai jamais le mien pour règle à personne. Une adhésion prompte, franche et sincère adressée au gouvernement me comblerait de joie, mais je ne suis à portée de juger si en supposant identité de sentiments, il y aurait sagesse et mesure dans l'émission du moment. »

Le baron de la Chaise lui répondit : « Oui, mon ami, c'est toi qui nous délivres des plus infernales inquiétudes qui aient jamais torturé ma famille, je dirai presque mon département A demain une proclamation et vive Louis XVIII ! »

Le jeudi saint, 7 avril, nouvelle lettre du baron de la Chaise : « Tu nous retires des limbes, je dirai même du fond des enfers. Ni le sénateur, ni ton ami, ni nos familles n'avaient encore reçu le moindre signe d'intelligence et nous nagions dans l'encre quand le jeune de Bellaing m'a remis tes très bienheureuses dépêches. Je ne conçois pas un supplice plus insupportable que l'incertitude ! Nous en voilà délivrés. J'adopte absolument et je ne crains pas de te répondre que je vais faire adopter tes couleurs, mais dis-moi comment il se peut que je ne reçoive pas même le *Moniteur*. Tandis que mon imagination se fatigue à rechercher les causes d'une pareille omission ! Juges dans quelle inquiétude devait nous jeter un silence aussi universel. Ton plus intime confident, devenu ton chef, doit en savoir et t'en révéler la cause. »

du Nord (1). Un jeune légitimiste de ce département, Moreau de Bellaing, qui avait été son secrétaire, s'étant offert pour transmettre dans notre région les actes officiels, il lui remit une lettre pour le comte de Brigode, maire de Lille, lui annonçant la déchéance de l'Empereur et l'engageant à user de tous les moyens pour maintenir les magistrats et les militaires à leur poste et veiller à la tranquillité publique au nom de la patrie en attendant la décision du gouvernement (2). Dès le 6 avril le Sénat appelait au trône, sous le nom de Louis XVIII, le comte de Provence, frère puiné de Louis XVI. Aussitôt, de tous côtés, partirent des émissaires chargés d'en porter la nouvelle aux départements et de donner l'ordre aux Préfets de réunir les fonctionnaires pour leur demander d'adhérer au nouveau gouvernement. Le

(1) Le comte Beugnot notifia sa nomination au Préfet du Pas-de-Calais le 4 avril, elle ne parvint à Arras que le 7, à dix heures du soir. Les Préfets de la Somme et de l'Oise écrivirent au Préfet du Pas-de-Calais, les 6 et 7 avril, pour l'engager à s'unir à eux pour un ralliement général aux Bourbons.

(2) Voici cette lettre datée du 5 avril : « Nous recevons, Monsieur, avec satisfaction l'assurance de vos sentiments ; l'influence que vous avez et que vous devez avoir dans le département du Nord ne peut être que fort utile à la bonne cause. Buonaparte ne règne plus, déchu du throne par les actes du Sénat, du Corps législatif et par le vœu unanime de la nation. Son gouvernement ne doit plus être reconnu. Les magistrats, les militaires doivent rester à leur poste. la tranquillité publique ne doit pas être troublée, mais tout doit se faire au nom de la patrie et du gouvernement provisoire en attendant qu'un monarque chéri aux Français se rende à leurs vœux et à leur attachement qui n'est plus comprimé par une tyrannie étrangère. Servez-vous, Monsieur, de tous vos moyens pour propager vos sentiments dans la ville de Lille et dans les autres cités du département du Nord. Recevez, etc. Signé : le prince de Bénévent ; pour le gouvernement provisoire : Dupont de Nemours, secrétaire genéral. »

comte Beugnot écrivit dans ce sens au comte de Villemanzy (1). Moreau de Bellaing apporta les mêmes ordres à Arras. L'adhésion du baron de la Chaise fut des premières à se produire(2). Dès le lendemain il fit une procla-

(1) Le 7 avril le comte de Villemanzy écrivait au baron de la Chaise une lettre officielle pour lui dire que le 5 le prince de Bénévent avait remis à M. de Bellaing des pièces qui ne laissaient aucun doute sur les évènements qui s'étaient passés à Paris, il ajoutait : « Je pense que vous ne devez pas hésiter un moment à faire connaître dans le département du Pas-de-Calais, dont l'administration vous est confiée, le gouvernement provisoire qui vient d'être établi et à user de toute votre influence pour seconder le mouvement que le peuple français vient de manifester. Je pense encore qu'en agissant ainsi vous ferez une chose utile au gouvernement qui ne manquera pas de vous en témoigner sa bienveillance. En vous exprimant ce sentiment, je dois vous dire que j'ai adhéré aux délibérations prises par le Sénat. »

(2) Voici cette adhésion : « Nous, général baron de la Chaise, Préfet du département du Pas-de-Calais, recevant par le courrier de ce jour les actes du Sénat conservateur des 1er, 2 et 3 de ce mois, ainsi que l'adresse du Sénat au peuple français, après nous être concerté avec MM les Conseillers de Préfecture, M. le Secrétaire-Général, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement et M. le Maire de la ville, tous également pénétrés de respect pour les décisions du premier corps de l'Etat dont un de ses membres, M le comte de Villemanzy, venait de nous faire la notification, en manifestant le vœu de les rendre publiques, nous nous empressons d'y adhérer avec la plus intime confiance et de faire connaître ces dispositions tant au gouvernement provisoire qu'à tous les habitants du Pas-de-Calais. Cette adhésion franche et loyale sera en conséquence inscrite sur le registre de la préfecture, publiée avec le plus grand apparat, affichée et consignée dans tous les papiers publics du département Quelque pénétrés que nous soyons de l'assentiment de tous les fonctionnaires, de tous les citoyens des arrondissements de Béthune. St-Omer, Boulogne, Montreuil et St-Pol, nous croyons devoir nous abstenir de les comprendre dans la présente déclaration pour ne pas affaiblir le

mation aux maires de son département pour annoncer l'avènement du roi (1). Le 11 avril il envoyait au prince de Bénévent une lettre, l'une des plus curieuses que nous ayons retrouvées dans sa correspondance. Le vieux serviteur de la monarchie s'y retrouve tout entier. A l'expansion de sa joie de se voir délivré d'un régime qu'il qualifie d'enfer, il joint l'énumération des services qu'il a rendus dans les divers grades du régiment de Royal-Normandie avant 1793. En même temps il envoyait à Hartwell, par l'entremise du comte de Castéja, sous-préfet de Boulogne, l'expression de son dévouement personnel au roi. Quelques jours après, le 14 avril, il recevait, par la plume du duc d'Havré, la réponse toute paternelle et bienveillante de Sa Majesté (2). A ce mo-

mérite de celles qu'ils s'empresseront sûrement de faire en unissant leurs actions de grâce et leurs hommages à ceux que le gouvernement provisoire est supplié d'agréer au nom des soussignés. Le comte de Villemanzy, sénateur ; général baron de la Chaise, préfet ; Gayant, Cornille, Corne, de Gantès, conseillers de préfecture ; Bergaigne, secrétaire-général ; baron de Montigny, sous-préfet ; baron d'Herlincourt, maire d'Arras. »

(1) Voici cette proclamation : « Je m'empresse de vous faire connaître et notre adhésion aux actes du Sénat conservateur et nos vœux pour l'auguste dynastie des Bourbons. Jamais le chef de ce département ne fit éclater plus de joie, jamais plus douces espérances ne pénétrèrent dans tous les cœurs. Ceux de tous les bons habitants du Pas-de-Calais éprouvent sans doute même allégresse et même reconnaissance ! J'aurai donc le bonheur de vous entendre tous répéter avec nous : Vive Louis XVIII ! C'est aujourd'huy que nous devons effectivement ne former qu'une seule famille sous le gouvernement paternel du petit-fils de saint Louis. »

(2) Voici cette réponse : « Le roi me charge, Monsieur le baron, de vous marquer toute la satisfaction qu'il ressent de votre adhésion qui lui a été remise par M. de Castéja. Ce dernier ne lui a pas laissé ignorer le bon esprit qui régnait dans votre département et tous les

ment faisaient explosion les manifestations de la joie la plus vive sur tous les points du département. Comme il arrive toujours dans les mouvements d'émotion populaire, les contrastes les plus bizarres se produisirent par suite d'étranges coïncidences. Ce fut à St-Omer (1) que la nouvelle parvint tout d'abord, puis à Arras, où le 9 avril une adresse au Sénat fut votée par le Conseil municipal (2). A Boulogne une réunion extraordinaire

soins que vous avez apportés à l'y faire naître et à l'y maintenir. Je m'estime heureux d'être en ce moment l'organe de Sa Majesté et de vous en exprimer les sentiments. Rendez-moi la justice de ne pas douter de ceux remplis de sincérité avec lesquels j'ai l'honneur, etc. »

(1) Dès le 5 avril on apprit le changement de gouvernement. Un vieux légitimiste, M. Dessaux-Lebrethon arbora le premier la cocarde blanche. Il fut arrêté et conduit à Arras par la gendarmerie; à son arrivée en cette ville la déchéance de Napoléon était devenue officielle, et on le relâcha par ordre du général Castella. A son retour à St-Omer il trouva le commandant de place, M. Barbier, qui l'avait fait arrêter, ayant arboré lui-même la cocarde blanche. M. Dessaux publia une brochure intitulée : *Nos angoisses de trente heures* (Derheims, *Histoire de St-Omer*).

(2) Une députation composée de MM. des Troismarquets, président du tribunal, du maire, etc , à laquelle s'adjoignit M. de Lejosne-Contay, ancien officier, fut chargée de présenter cette adresse ainsi conçue : « Sire, nous nous félicitons d'être les organes d'une ville dont l'attachement au sang de ses rois vient de se manifester d'une manière aussi éclatante qu'unanime. Quelle autre ville aurait autant de sujets de se réjouir des heureux évènements qui ont changé la face de la France. Mais nous ne voulons pas affliger le cœur de V. M. en rappelant les maux que notre cité a soufferts ; nous n'aspirons qu'à peindre la joie de tous ses habitants, leur enthousiasme pour l'auguste maison de Bourbon, leur amour et leur fidélité au roi. » La députation fit visite à la duchesse d'Angoulême, au comte d'Artois, qui « toujours protégea cette province qui s'enorgueillit de lui avoir donné son nom », puis elle se présenta chez le duc de Berry et lui remit l'adresse ; le roi y répondit ainsi : « Je suis sensible

eut lieu à l'hôtel de ville. Le Sous-Préfet, le Maire, le Conseil municipal et les principaux fonctionnaires y assistèrent, firent acte d'adhésion et rédigèrent une adresse au Roi (1). Les administrations des villes de

aux sentiments que vous m'exprimez et je sais gré à votre délicatesse de m'avoir épargné le souvenir de vos malheurs, je les ai connus tous et je tâcherai de les réparer. »

Voici comment la *Feuille d'annonces du Pas-de-Calais* raconte ce qui s'est passé à Arras : « Depuis quelques jours on était dans l'impatience de voir annoncer avec appareil l'heureuse nouvelle qui répand aujourd'huy la joie dans tous les cœurs français et met un terme aux malheurs de la patrie. Hier dès le matin nos jeunes gens paraissaient dans les rues avec la cocarde blanche et vers trois heures la proclamation suivante fut faite au milieu d'un concours unanime de peuple et aux cris mille fois répétés de : Vive le roi ! Vivent les Bourbons ! Les canonniers de la garde nationale et les pompiers volontaires, précédés de la musique, formaient un nombreux cortège aux magistrats qui faisaient la proclamation et tous portaient la cocarde blanche Les cloches et le canon ne cessaient d'annoncer au loin la joie qui régnait dans la ville. Le soir une illumination générale et brillante a terminé ce jour de réjouissance. Tout s'est passé dans le meilleur ordre possible. »

Voici la proclamation du Maire : « 8 avril 1814. Citoyens, vous entendrez avec le calme de la sagesse cette adhésion aux actes du gouvernement réparateur et en conservant l'obéissance aux autorités vous vous abstiendrez de toute rixe dans un moment où nous ne devons être qu'un peuple de frères et montrer que nous n'avons tous qu'un même sentiment. Baron d'Herlincourt. »

(1) « Après qu'on eut fait lecture des actes du Sénat, l'assemblée, considérant qu'ils étaient commandés par le vœu général de la nation, le besoin et la nécessité de sauver la France ; que l'acte rappelait l'amour de tous les cœurs, nous promet une succession de rois qui, à l'exemple de ce monarque que la nation pleure encore, se montreront les pères du peuple et les dignes héritiers de ses vertus et de ses brillantes qualités, que cet acte, par une sage et heureuse combinaison des pouvoirs, assure à la France, sous l'égide

Béthune, St-Pol (1), etc., en firent autant. On ne s'étonnera pas de trouver, dès le 8 avril, l'Evêque d'Arras à la tête de ces manifestations. Elles prirent les formes les plus diverses et tous les genres de l'éloquence et de la littérature furent mis à contribution pour donner jour à l'ivresse qui débordait de tous les cœurs, depuis le discours fastueux et classique jusqu'à la chanson vive, alerte et gouailleuse qui de tout temps fut l'incarnation la plus populaire de l'esprit français et artésien. Cette fois ce n'était plus la Révolution avec ses hideuses orgies, ni le despotisme avec ses dures exigences à qui l'on avait affaire. C'était un père qui retrouvait ses enfants et leur tendait les bras. Nul mieux que la famille de Bourbon n'était apte à remplir ce rôle. L'un de ses principaux membres, le comte d'Artois, empruntait son nom précisément à notre province. Il sut le rappeler avec le plus gracieux à-propos, et de bouche en bouche volèrent bientôt les mots heureux et charmants par lesquels il semblait prendre à tâche de faire revivre aux yeux des Français éblouis les brillantes qualités du Béarnais, son aïeul (2).

Sur ce tableau séduisant et plein d'espérances ne

des rois, des siècles de prospérité et de bonheur; déclare adhérer de cœur et de volonté à ce qui vient de se faire et vote des remerciements au Sénat et au gouvernement provisoire. » La population accueillit cette adresse avec enthousiasme ; réunie sur la place, elle cria : Vive le roi ! Vive Louis XVIII ! la musique joua, on arbora le drapeau blanc sur le beffroi et le soir il y eut un banquet de cent cinquante couverts dans l'ancien évêché (*Histoire de Boulogne-sur-Mer*, par d'Hautefeuille et Besnard).

(1) Le Sous-Préfet de St-Pol envoya également, le 8 avril, son adhésion aux actes du Sénat.

(2) On composa un grand nombre de pièces de poésie et de chansons à l'occasion du retour des Bourbons ; nous n'en citerons que quatre : l'une parce qu'elle fut la plus populaire, deux autres parce

devait pas, hélas! tarder à se projeter une ombre que les années n'ont point effacée, et de nos jours encore on

qu'elles sont écrites sur l'air de la fête d'Arras ; la quatrième est l'œuvre d'un Artésien :

Histoire de la campagne de Moscou, en vaudeville.

Il était un p'tit homme
Qui s'appelait le grand
En partant,
Mais vous allez voir comme
Il est rentré petit
A Paris.

Gai, gai, mes amis,
Chantons le renom
Du grand Napoléon,
C'est le héros (*bis*) des petites maisons

Courant à perdre haleine,
Il croit prendre à Moscou
Le Pérou,
Mais ce grand capitaine
N'y voit de ses deux yeux
Que du feu.

Gai, gai, etc.

Que faire en cette ville
Qui n'a plus de maisons
Qu'en charbons,
Il serait difficile
D'y passer un hyver
En plein air.

Gai, gai, etc.

Allons faisons retraite
Dit le guerrier penaud,
Mais il faut
Mettre dans la gazette
Que nous faisons un grand
Mouvement.

Gai, gai, etc.

Le voilà donc en route
Aussitôt l'aquilon
Furibond
Souffle et met en déroute
Soldats, chevaux, canons
Et caissons.

Gai, gai, etc.

A bon droit l'on s'étonne
Qu'alors il n'ait pas fait
Un décret
Pour prolonger l'automne
Et supprimer frimats
Et verglas.

Gai, gai, etc.

Dans cet état funeste,
Brave comme un César
De hasard,
Sans demander son reste
Napoléon le grand
F... le camp.

Gai, gai, etc.

Il laisse son armée
Sans pain, sans général,
C'est égal,
Elle est accoutumée
A manger du cheval
Pour régal.

Gai, gai, etc.

S'esquivant de Russie
Aussi rapidement
Que le vent,
Sa Majesté transie
Arrive incognito
En traîneau.

Gai, gai, etc.

O campagne admirable,
Les destins sont remplis,
Accomplis,
Son armée est au diable,
Que n'en est-il autant
Du brigand !

Gai, gai, mes amis,
Chantons le renom
Du grand Napoléon
C'est le héros (*bis*) des petites maisons

impute avec la plus grande injustice à la Restauration les conséquences des fautes de l'Empire.

Voici la seconde chanson écrite en patois artésien :

Chanson pour la St-Louis, jour de la fête de S. M. Louis XVIII et celui de la fête communale d'Arras (1814).

Dialogue entre Hélène et Pierrot, conscrit de 1815, et arrivé la veille avec son congé.

HÉLÈNE

March' donc pus rad', allong' el paus :
Acoutt' comm' ech' carillon vau,
Acoutt' *Joyeuse*, queu brouhahau !
Jarni, tu t' dodaines
Tout comm' eun poul' daine ;
Si tu n' vaus pon eun meilleu train
Tu n'arriv'raus mi queu l' derain.

PIERROT

Morziu, j' sus cor tout écrampi
D'avoir trimé d' Calais ichi.
Sans compter d'puis q' j'étos conscrit,
Toudi des misères,
Couquer din ch' z'ornières,
Toudi s' batt' et n'avoir pon d' pain,
Ein gagn' des romatiq' à moins.

. . . .

HÉLÈNE

Pour mi jeu n' m'inmajaine pon q'ment
Chés fierabraus, chés conquérents
Trouv' du plaisi à tuer tant d' gens.
Y pill't, y ravaugent,
Y brull't, y saccaugent,
Quant y z'ont dépeuplé d' z'étauts,
Ein sont-y donc gramment pus craus ?

PIERROT

N'est-jou pon eun équipée d' fou
D'avoir couru tout d' qu'à Moscou,
Dein l' neige el' verglaus jusqu'au cou ?
Voyant farc' pareille,
J' sentos à merveille,
Sans savoir ni l' grec ni l' latin,
Q' tout chau tourn'rot en iau d' boudin.

. . . .

HÉLÈNE

Arraus s'rau ploin ch'est inoui !
Car pour v'nir fiéter no Louis
Chacun trait s'vauq et freum' ess n'huis,
Cont' qui vorau j' gauge
Q' den pus d'un villauge
Pour toutt' défense et pour gardiens
Ein au laiché mer'ment q' chés quiens

. . . .

PIERROT

Top Héloenn', ch'est eun marqué foait:
Fiétons no Ro, cantons la paix.
Nous vivrons tranquill' désormoais :
Comm' sous HENRY quate
Assis à no âte,
Les dimench' nous beuvrons eun lot
Tandis qu' tu mettraus l' poul' au pot.

ENSEMBLE

Amis, ginglons, fringuons, danchons,
Epagnotons-nous, fertillons,
Rions, versons, trinquons, beuvons ;
Q' den eun si bicll' fiète
No joie seuch' complète,
Et à gorg' déployée crions :
Viv' no bon Ro ! Viv' les BOURBONS !

Par HOCQUET.

Imprimerie de Leclercq-Cammies.

A l'extérieur l'œuvre de réparation était facile et le gouvernement l'entreprit aussitôt. Le roi Ferdinand II

La troisième chanson fut composée après le second retour du roi et imprimée chez Bocquet, à Arras :

Ne v'là t'y pas qu' Napoléon
Vient de faire encore abdication
In faveur ed sin p'tit garchon,
Et pi tous chès ânes
Rassemblés insannes
Tertous au nom d' chelle nation
Ont crié : Viv' Napoléon !

El nuit passée, tout in rêvant,
J' m' sus el'vé in pan volant,
V'là qu' j' vois in grand houlan
Entrant dans m' plache,
Faigeant belle grimache,
Tout in m' ravisant, y ma dit :
Nous ramenons le bon roi Louis.

Aussitôt ech chu resté là
Tout in béant comm' in Cola ;
J'étaus saisi par chi par là,
Je n' pouvaus rien dire,
I s' met d' suite à rire,
Digeant: mon père vous êtes surpris,
Je rapporte une fleur de lys

Ce que je vous dis est aussi vrai
Que le roi couche dans Cambray,
Croyez-en votre fils, René,
Voyez-le sans peine,
Reprenez haleine,
Regardez bien à min sacko
Vous n'y verrez plus le coco.

Aoui min fieux, va je l' vois bien,
Ta toudi été bon chrétien,
Quand on a quer sin souverain,
Sin roi légitime,
Enne commet point d' crime,
Surtout quand chet in si bon Roi
Aveuque grand cœur in suit sa loi.

Allons assiez-vous min garchon,
Beuvons la goutte sans fachon
A la santé *du bon Bourbon*,
Qu'à jamais il règne
Sur l' peuple qui l'aime,
Répétons aveuque nous amis
Vive, vive à jamais Louis.

Au diable ech' p'tit matin d'imp'reur
Qui a longtemps fait nous malheur,
Louis va faire notre bonheur,
Nos femmes et nos filles
Seront plus gentilles,
Au diable ech' faut Napoléon
Avec tout sin biau carillon.

Pour chel faut chi il est escoué,
Nous sommes tertous d'bonn'volonté
Un bon Louis *le désiré*,
J' sins au fond d'em n'âme
Comme min cœur s'inflame
Cantons, crions à haute voix :
Vive, vive à jamais le roi!

Un sieur Demarquet, du Pas-de-Calais, composa aussi une poésie sur le retour des Bourbons ; en voici un extrait :

Dieu protecteur de la patrie,
La France te doit son bonheur ;
La paix, les Bourbons, l'honneur
Nous sont assurés pour la vie.
Exauces-nous, fais de nos cœurs
Accroître l'antique énergie,
Fais-nous oublier l'anarchie,
Ecoutes nos accents, partout on chante en chœur :
Vive, vive Louis ! qui fait notre bonheur (*bis*).

fut rendu à l'Espagne, le pape à l'Italie (1). Le 9 avril, le cardinal Malthie, doyen du sacré collège. et d'autres cardinaux détenus en France, retrouvèrent la liberté. De même en fut-il du Chapitre de Tournai qui avait été interné à Cambrai à cause de son dévouement au Saint-Siège. 236 séminaristes de Gand qui, pour le même motif, avaient été incorporés à Wesel, dans l'artillerie, en août 1813, furent renvoyés chez eux.

Mais bien autres étaient les difficultés avec lesquelles on allait se trouver aux prises à l'intérieur. Les caisses publiques étaient vides, le service militaire avait enlevé un grand nombre d'hommes. La réaction s'était faite aux cris de : A bas la conscription et les droits réunis, encouragés par les promesses imprudentes de quelques agents trop zélés des Bourbons. Il fallait bien cependant conserver une armée et une source de revenus indispensables à l'Etat. Enfin se dressait la question de l'occupation étrangère. Attirés sur le sol français par le désir de tirer vengeance de Napoléon, les souverains européens s'étaient arrêtés avec respect devant le représentant de la race antique de nos rois ; ils avaient reconnu en principe l'intégrité de notre territoire, mais ils ne prétendaient pas pour cela être frustrés de leurs légitimes revendications, et la France était considérée par eux comme la caution de la dette que l'ambition de Napoléon lui avait fait contracter. Cette caution, ils étaient décidés à ne pas s'en dessaisir avant qu'un congrès européen réglant les droits respectifs des puissances ne les eût mises à l'abri du retour de semblables catastrophes. Charge plus lourde et plus humiliante que toutes les autres, c'était sur nos malheureuses populations du Nord que cette occupation étrangère

(1) Le 24 mai 1814, l'évêque d'Arras fit chanter un *Te Deum* pour la rentrée de Pie VII.

devait peser tout d'abord. On conçoit quel souci ce fut pour leurs administrateurs de la leur faire accepter. Et c'est dans les papiers mêmes du baron de la Chaise que nous avons trouvé les nombreux et intéressants détails qu'on va lire sur la manière dont il s'en acquitta.

Le 12 avril 1814, le baron de la Chaise était à table avec le général commandant le département, le colonel commandant d'armes et plusieurs membres du Conseil général, quand on lui annonça l'arrivée d'un officier étranger, accompagné d'un interprète parlant assez bien le français. Il venait annoncer l'arrivée des troupes alliées dans le département. Après qu'on eût pris quelques dispositions avec lui, il partit pour Hazebrouck, par Lens. A peine avait-il quitté Arras que le poste des gardes nationaux, faisant le service de la place, amena un autre officier n'ayant ni passeport ni papiers et se disant appartenir à l'état-major du général York qui allait prendre ses cantonnements dans le Pas-de-Calais. Il annonçait aussi que le corps du général Kliest devait occuper la Somme (1). A cette nouvelle inopinée, le général Castella envoya de suite une estafette à Lille pour avoir des instructions, et le baron de la Chaise prévint le Sous-Préfet de Béthune et le Maire de Bapaume de l'arrivée du général Bulow qui devait traverser le département, stationnant à Bapaume et à Lens. Le Préfet était très agité; il alla le lendemain s'entendre avec le général et ils convinrent d'aller ensemble à Bapaume pour veiller à l'exécution de leurs ordres. Ils firent partir le major du 46e de ligne, en garnison à Arras, pour

(1) Le Préfet de la Somme n'avait pas été plus prévenu que celui du Pas-de-Calais, si ce n'est par un ordre apporté par un colonel prussien. Il avisa de suite le Sous-Préfet de Péronne qui, le 13 avril, donna des renseignements au major du 46e, que le baron de la Chaise avait envoyé dans cette ville.

Roye, en passant par Péronne, à effet de vérifier si la Somme était déjà occupée par le corps du général Kliest et de s'informer de l'importance de l'armée du général Bulow. Le Préfet trouvait étrange et contraire aux usages militaires qu'une force armée aussi considérable marchât en une seule colonne dans un pays devenu son allié, et cela sans que le gouvernement provisoire eût prévenu les autorités ni donné des ordres au général commandant la division militaire, en un mot sans aucun avis officiel. Effrayé de voir cet esprit d'invasion se produire dans un pays où tout le monde reconnaissait Louis XVIII pour monarque légitime, où l'on avait arboré le drapeau blanc, où l'on attendait l'arrivée du roi avec la plus vive impatience, il s'étonnait de ce que deux corps d'armée aussi considérables vinssent occuper une province dont Monsieur portait le nom. Enfin il écrivait: « Peut-on recevoir ces troupes sans ordres et sans danger, ou doit-on leur refuser l'entrée des postes quand on a si peu de forces pour les défendre? Et cependant, ajoutait-il, le commandant répond sur sa tête de la conservation d'une place en état de siège quand elle lui est confiée. » Il ne savait donc que faire, mais les choses ne tardèrent pas à se régulariser. Le lendemain on apprit de source officielle que les puissances alliées avaient ordonné, le 12 avril, que le 3e corps de l'armée prussienne prendrait ses cantonnements dans le département du Nord. On invitait toutes les autorités du roi de France à s'entendre avec le capitaine de Kriele chargé des subsistances, après avoir prévenu le Préfet du Nord et le Sous-Préfet de Douai. L'état-major prussien annonça que le général Bulow arriverait avec son état-major à Bapaume le 15 avril, et à Lens le 16, que son corps comprenait environ 28 à 30,000 fantassins et 8 à 10,000 cavaliers. On engageait le Préfet du Pas-de-Calais à envoyer d'avance à Roye un commissaire des guerres pour avoir

les renseignements nécessaires sur leur subsistance et sur leur logement (1).

Sans perdre un instant le baron de la Chaise écrivit aux maires des arrondissements intéressés pour leur donner les instructions nécessaires à la juste répartition de ces lourds cantonnements. Mais aussitôt de nouvelles charges vinrent s'ajouter à celles-là. On apprit que le général York et son corps d'armée, formant un total de 17,545 hommes, était parti d'Amiens le 16 avril pour Doullens et devait arriver le 19 dans le Pas-de-Calais. Son petit état-major, composé de 187 officiers et de 250 hommes, devait résider à Arras. Cette ville était donc exposée à recevoir plus de 50,000 hommes le même jour de deux armées différentes marchant probablement sans se concerter. Placé en perspective de ce conflit, le Préfet du Pas-de-Calais adressa aussitôt une réclamation au Ministre de la Guerre et au Ministre de l'Intérieur, demandant qu'un des deux corps d'armée apportât du moins un retard de 24 heures dans sa marche, pour laisser à l'autre le temps de lui céder la place. Il s'éton-

(1) Le général en chef Bulow, se rendant dans le département du Nord, établit son quartier général à Lens. La division du général Kraft, forte de 7,000 hommes et 800 chevaux, fut logée à Wingles, Hulluch, Bénifontaine, Vendin-le-Vieil, Annay, Loos, Harnes et Loison. La division du général Ziebinski, à peu près de la même force, fut cantonnée à Lens, Noyelles-sous-Lens, Liévin, Avion, Eleu et Sallau. La division du général Thurner, d'un effectif analogue, fut dirigée sur Grenay, Bully, Aix-en-Gohelle, Bouvigny, Angres, Souchez, Ablain-St-Nazaire, Carency, Villers-au-Bois. L'artillerie de réserve, forte de 700 hommes et 1,000 chevaux, fut placée à Vimy, Petit-Vimy, Givenchy-en-Gohelle, Neuville-St-Vaast, Thélus, Farbus et Willerval. Enfin la division d'avant-garde, forte de 3,000 hommes et 1,000 chevaux, fut cantonnée à Fouquières, Montigny, Hénin-Liétard, Billy, Beaumont, Drocourt, Rouvroy et Bois-Bernard.

naît, disait-il, de ce qu'aucun ordre préalable n'eût été adressé à l'administration militaire relativement à l'entrée des alliés dans une place de guerre munie d'une citadelle et soumise à l'état de siège. Les ordres et les instructions demandés arrivèrent enfin, mais ce ne fut pas pour donner droit à ses réclamations. Il n'y eut qu'à se soumettre et à accepter les cantonnements tels que les alliés les imposaient (1). C'est ce que fit le

(1) Voici comment furent réparties les troupes étrangères : Arras et son arrondissement reçut une division d'infanterie de 5,418 hommes et 500 chevaux ; l'arrondissement de Béthune avait 1,788 hommes de cavalerie et autant de chevaux ; l'arrondissement de Boulogne, 1,447 hommes d'artillerie et 2,666 chevaux ; l'arrondissement de Montreuil, une division d'infanterie forte de 2,401 hommes et 500 chevaux ; l'arrondissement de St-Omer avait 3,783 hommes et 300 chevaux ; l'arrondissement de St-Pol avait le reste de la division, c'est-à-dire 1,746 hommes et 500 chevaux. Les Sous-Préfets firent la répartition entre les communes en prenant pour base la population. Mais ces dispositions furent inutiles car les généraux prussiens placèrent leurs régiments d'après leur formation ; il y avait des villages de 3 à 400 âmes qui avaient 3 à 400 soldats à loger avec leurs officiers. C'était une lourde charge pour les paysans obligés de les nourrir tant qu'on n'avait pas établi à grands frais des magasins d'approvisionnements C'était l'état-major établi à Arras qui réglait toute cette organisation. Voici ce que le général écrivait au préfet le 23 avril : « D'après votre intention les six divisions de mon corps sont distribuées dans les six arrondissements du Pas-de-Calais, si la distribution particulière des troupes dans les communes n'a encore pu s'exécuter partout, on doit l'attribuer aux difficultés qu'on fait continuellement en voulant établir les troupes d'après les principes militaires tandis que j'étais disposé à former des cantonnements paisibles. Aussitôt que toutes ces difficultés auront cessé, objet sur lequel j'attends la décision du gouvernement, tout s'arrangera pour le soulagement des cantonnements et autant que les choses pourront se concilier avec notre situation. J'ai déjà donné des ordres au général dans l'arrondissement de Montreuil, en lui recommandant

Préfet (1). Ce fut là une charge onéreuse sans doute, et le peuple, toujours injuste quand il est malheureux, n'eut peut-être pas la clairvoyance d'en faire remonter la cause à celui qui la lui avait attirée, bien que le Préfet ne

de se concerter avec le sous-préfet pour leur exécution. A l'égard du tarif des rations, celui du prince Schwarzenberg est aussi établi pour mon corps, et je dois regarder MM. les ordonnateurs français comme obligés, de leur côté, d'agir d'après ce tarif. Recevez, mon cher général préfet, etc. »

Ce même général se plaignait au baron de la Chaise de ce que tous les prisonniers faits par les Français n'avaient pas été mis en liberté. Le Préfet, le 23 avril, lui répondit que l'autorité militaire était disposée à vérifier sa plainte et qu'il écrivait pour cela au général Brenier, à Lille.

(1) Voici sa circulaire : « Vous êtes sans doute déjà informé que le 1er corps de l'armée prussienne, sous les ordres du général comte York, vient prendre ses cantonnements dans le Pas-de-Calais. D'après les arrangements prescrits par le général en chef, une division d'infanterie de 5,418 hommes et d'environ 500 chevaux sera cantonnée dans l'arrondissement d'Arras et disséminée dans toutes les communes pour y être logée et nourrie par les habitants jusqu'à ce qu'il ait été établi des magasins dans les chefs-lieux d'arrondissement. Si la répartition peut se faire également, le nombre d'hommes qui sera envoyé dans chaque commune sera à peu près de 4 à 5 par 100 âmes de population, de sorte qu'une commune de 500 habitants en recevra 20 à 25, mais il arrivera peut-être que faute de pouvoir diviser une escouade ou peloton, quelques communes recevront, par les ordres du général en chef, un contingent un peu plus fort, s'il en est ainsi je solliciterai les moyens de soulager les communes qui seraient surchargées et d'établir des compensations. Je vous prie de faire vos dispositions pour la réception, le logement et la nourriture de ces militaires qui vous arriveront le 17 ou le 18 de ce mois et que vous devez traiter en amis parce qu'ils appartiennent à une puissance actuellement en paix avec la France. Les vivres qui devront être fournis aux soldats se composeront de deux livres de pain, une demi-livre de viande, une demi-livre de légumes secs ou une livre de pommes de terre, quatre cinquièmes de litre de

négligeát rien pour lui faire entrevoir les bienfaits du nouveau régime. Dès le 8 avril, en effet, il avait pris un arrêté pour annoncer le licenciement de la légion de police devenue inutile, le renvoi des gardes-champêtres dans leurs communes respectives, la suppression de la levée en masse, le retour des gardes nationaux mobilisés dans leurs foyers. Pour les remplacer il ne restait constituée qu'une garde nationale sédentaire chargée de maintenir l'ordre et composée des gens qui avaient, par leur position et leurs qualités, le plus d'intérêt à le défendre. On les engageait à se mettre en uniforme, sans les y obliger toutefois, et la nécessité de faire faire des économies à l'Etat se faisant sentir, on les autorisait à se servir de leurs armes personnelles. Le Préfet se chargea de leur tracer leurs devoirs par une proclamation. Quant à l'armée régulière elle restait aux mains de ses chefs militaires. Le général Maison, qui avait pris le commandement de la 16e division militaire et du 1er corps d'armée, se montrait justement jaloux d'y maintenir la discipline et d'empêcher la désertion. (1). Ce fut même

bière et un décilitre d'eau-de-vie J'aurai l'honneur de vous envoyer prochainement le tarif pour la table de MM. les officiers de tout grade et pour la ration des chevaux arrêté par le général en chef prince de Schwarzenberg, etc. »

Le Conseil municipal d'Arras vota les fonds nécessaires pour la nourriture du général prussien et de sa suite.

(1) Dans un ordre du jour il disait: « Soldats, on vous égare en vous portant à la désertion ; il n'y a que des lâches qui quittent leurs postes et abandonnent des chefs qui les ont toujours conduits au chemin de l'honneur. Tuez-nous plutôt que de ne pas rester dans le devoir Plusieurs habitants de Lille ont provoqué à la désertion, qu'ils tremblent; ils seront considérés comme embaucheurs et fusillés. Le 15 avril des lâches sont sortis de la ville aux cris de : Vive l'Empereur ! S'ils désertent, malheur à leurs parents! Le temps de l'indulgence est passé, etc. »

Ce général fit aussi braquer des canons sur des soldats mutinés.

Ce fut le 18 avril que le drapeau blanc fut arboré à Lille, la garnison et la garde nationale prirent la cocarde blanche.

l'objet d'une proclamation qu'il adressa, le 16 avril, aux officiers, sous-officiers et soldats qu'il avait sous ses ordres (1).

Le pays n'était donc point livré à la désorganisation, conséquence ordinaire des changements de gouvernement. Il semblait, au contraire, que dans nos régions du moins, les dépositaires et les représentants de l'autorité eussent repris courage à se voir délivrés des embarras où les avaient jetés les demandes incessantes d'hommes et d'argent des dernières années. Le 7 avril, nous voyons le Préfet du Pas-de-Calais, justement soucieux de faire rentrer dans les caisses publiques les fonds dont elles étaient complètement dépourvues, adresser à ses administrés une proclamation pour inviter les contribuables à payer de suite les quatre cinquièmes de leurs impositions (2).

(1) La voici : « Les grands évènements qui ont eu lieu vous sont connus, nos serments nous liaient à l'Empereur, l'abdication qu'il a proposée, les vœux de la nation vous en ont relevés, nos devoirs sont remplis, notre honneur est satisfait. Rappelez-vous que nous sommes Français, réunissons-nous à nos concitoyens, présentons tous une réunion imposante qui prouve que la nation française peut essuyer de graves revers, mais ne saurait être détruite Officiers et soldats, nous avons servi fidèlement notre ancien souverain, nous servirons celui que la nation vient de choisir. Nous avons conservé cette belle armée à la France ; notre tâche est de la maintenir toujours intacte. Des braves et des gens d'honneur comme nous ne sauraient manquer à leurs devoirs les plus sacrés. »

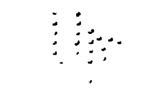
(2) Nous lisons dans cette proclamation : « Vous venez de voir avec quelle allégresse, avec quelle reconnaissance nous venons d'adhérer à tous les actes du Sénat conservateur. Vous éprouvez comme nous toutes les espérances que fait naître, tout le bonheur que nous promet le rétablissement de l'antique dynastie des Bourbons et le gouvernement de Louis XVIII. Montrons-nous dignes de notre monarque en lui offrant le même jour et nos hommages et notre tribut ; car il est urgent que chacun de nous acquitte ses con-

Mais ces préoccupations, quelle qu'en fût l'importance au point de vue pratique, s'effaçaient alors devant le grand évènement qui se préparait, le retour du Roi, évènement auquel notre département était appelé, tant par sa position géographique que par ses vieux instincts monarchiques, à prendre la première part. Dès le début, le comte de Castéja, sous-préfet de Boulogne, et le baron d'Ordre, chef de la cohorte urbaine, s'étaient joints à la députation envoyée par le Sénat à Hartwell, pour notifier au royal exilé son rappel au trône de ses pères. C'étaient les premiers Français qui le saluaient du titre de Roi. On juge de l'accueil qu'ils reçurent et de l'intérêt qu'on prit à s'informer d'eux et de l'état des esprits en France. De retour à Boulogne, le 16 avril, le comte de Castéja rapporta tous les détails de son entrevue avec le Roi, les paroles de paix et de conciliation qu'il en avait reçues, l'intention formellement exprimée de respecter toutes les gloires, d'effacer le souvenir des luttes passées, de faire refleurir le commerce au régime de la liberté. Tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance. Un grand nombre de voyageurs traversaient le détroit et répandaient au retour les récits et les nouvelles propres à exciter l'enthousiasme des populations. Le capitaine Roff, écrivant au sieur Lecoat de St-Haoven, commandant des forces militaires de Boulogne, lui annonçait que le Roi avait obtenu la délivrance des prisonniers français internés en Angleterre et lui faisait entrevoir le très prochain débarquement de Sa Majesté. Mais un retard survint, et ce fut seulement le 20 avril que Louis XVIII fit son entrée à Londres. Là, il se trouvait à quelques heures de la France. Cherbourg, Dunkerque et Calais se disputaient

tributions pour les besoins de l'Etat. Jamais souverain ne montra plus de confiance dans son peuple, jamais peuple ne se montra plus digne de celle de son Roi. »

l'honneur de le recevoir tout d'abord. M. Chubourg, chef de la maison royale, allait se rendre à Hartwell pour être fixé sur ce point, quand une lettre de Londres, écrite par St-Haoven, fit savoir au Préfet que le débarquement aurait lieu à Calais (1). C'était prévu, et depuis plusieurs jours déjà, le baron Brenier, commandant la 16e division militaire à Lille, averti par le Ministre de la Guerre, s'était concerté avec le baron de la Chaise pour qu'à Calais, Boulogne et Montreuil le Roi trouvât sur son passage des forces militaires imposantes. La chose ne laissait pas d'offrir quelques difficultés. D'une part, on se défiait des sentiments des régiments de ligne demeurés attachés au régime disparu, et le baron Brenier fut d'avis de ne leur emprunter que quelques détachements d'élite pour former des escortes ; de l'autre, on sentait l'importance d'écarter les troupes alliées dont la présence sur le sol français à pareil jour ne pouvait qu'assombrir la joie publique. Ce général dut même

(1) Voici cette lettre : « Londres, 21 avril Mon général, je viens de voir Sa Majesté dont l'accueil paternel m'a attendri jusqu'aux larmes. Le roi partira de Londres samedi ou dimanche pour débarquer à Calais et viendra coucher à Boulogne, à l'hôtel de la préfecture maritime. En citant à S. M. l'impatience avec laquelle on l'attendait, je ne lui ai pas laissé ignorer l'empressement qu'on avait mis à disposer des logements sur son passage. Je lui ai annoncé que l'allégresse dont il serait témoin le convaincrait mieux encore que moi de l'ivresse de tous ses peuples. M. le duc de Blacas doit me remettre demain la liste des personnes à loger, et il m'a chargé de vous dire qu'au lieu de 80 chevaux il en faut 120 sur toute la route. En passant à Rochester j'ai demandé officiellement au commandant de la marine la liberté des prisonniers français détenus dans les pontons en représailles de la liberté que j'ai fait donner aux prisonniers anglais à Boulogne, Calais et Dunkerque. Je vous prie d'en informer vos administrés. Demain soir, en passant à Rochester, je m'y arrêterai encore pour cet objet. »



écrire à ce sujet au général York pour qu'il donnât des ordres en conséquence. Et ce fut sur la présence de la garde nationale qu'on compta pour former au Roi une marche triomphale ; on lui adjoignit pour l'escorte des gardes d'honneur organisées par les Sous-Préfets de Boulogne, Montreuil et St-Pol (1).

Le débarquement du Roi s'effectua donc à Calais le 23 avril (2). Il était accompagné de la duchesse d'Angou-

(1) M. Morel, licencié en droit, inspecteur des contributions et du cadastre à Avignon, écrivit au Préfet, le 18 avril, pour « obtenir l'insigne faveur d'aller au-devant du Roi. » Il disait qu'il était le neveu et le compagnon de l'abbé Proyart et l'enfant moral de l'auteur de la *Vie du Dauphin* et du *Panégyriste de la maison de Bourbon*, mort en rappelant les vertus du meilleur des rois. Le baron de la Chaise lui répondit que si cela dépendait de lui, il pouvait considérer sa demande comme accueillie.

(2) Voici comment le *Moniteur* raconte l'arrivée de Louis XVIII : « Depuis avant-hier la ville de Calais est la plus heureuse des cités. Elle possède le meilleur, le plus vertueux, le plus respectable des Rois. Nous n'essayerons pas de peindre les transports de ses habitants. Qui pourrait donner une juste idée de ce que les cœurs ont éprouvé d'émotion, d'attendrissement et d'allégresse ? Longtemps avant que le vaisseau chargé de l'auguste dépôt sortît du port de Douvres, la ville entière était attentive au signal qui devait annoncer le départ. Les rivages de la mer, les remparts, tous les points élevés étaient déjà couverts d'une foule d'habitants auxquels s'étaient joints ceux des villes et des campagnes voisines. Enfin le canon se fait entendre, il était une heure, et à l'instant, comme s'il eût été possible que les sept lieues qui séparent Douvres de Calais fussent traversées aussi promptement que la Seine, vous auriez vu se précipiter vers le port le reste de la population, tant elle craignait d'arriver trop tard. Bientôt après on découvre à l'horizon huit vaisseaux de ligne et un grand nombre d'autres bâtiments. Toutes les voiles étaient déployées et cette escadre s'avançait avec rapidité, c'est alors que les diverses autorités gagnèrent la grande jetée de pierres, lieu désigné pour le débarquement. Le cortège se trouvait embelli

lême, du duc de Bourbon et du prince de Condé. Le duc de Clarence, qui l'avait amené, le quitta aussitôt en vue de la rade. Les feuilles publiques et les écrits du temps

par quarante demoiselles vêtues uniformément et chargées d'offrir à Mme la duchesse d'Angoulême les hommages et les vœux de toutes les dames de Calais Une musique nombreuse ouvrait la marche et faisait surtout retentir l'air chéri des Français: *Vive Henry IV!* Les fonctionnaires arrivèrent sur la jetée où s'étaient également rendus plusieurs officiers de la garnison ainsi que l'état-major de la place. Cependant les vaisseaux approchaient de la rade, où ceux d'entre eux qui composaient l'escorte s'arrêtèrent en faisant un salut de toutes leurs batteries. Un bâtiment léger est en avant; un autre, plus considérable et magnifiquement orné, le suit de près... Il porte les destinées de la France, et bien qu'aucun danger ne le menace, une agitation involontaire se manifeste parmi tous les spectateurs. Enfin il double la jetée et entre dans le port et deux heures seulement s'étaient écoulées depuis son départ. Que les témoins de cette arrivée redisent l'émotion dont on fut saisi en voyant cet immense vaisseau s'avancer avec une vitesse presque inquiétante. Il s'arrête comme retenu tout à coup par une force invincible et nous nous écrions tous: Le voilà! C'est lui! Le voilà, le Roi! Vive le Roi! Vive Madame! Vivent à jamais les Bourbons! Le canon de tous les forts, le son de tous les instruments répondaient à ces cris poussés jusqu'aux cieux. Le Roi s'était fait reconnaître, il avait ôté son chapeau, et levant les yeux vers le ciel et portant la main droite sur son cœur, il remerciait ardemment Celui qui règle les destinées des peuples et des rois. Il porte ensuite les regards vers nous et nous tend les bras. Nos cris, nos gestes répondent à ce cri de tendresse d'un père qui retrouve ses enfants après de longues souffrances. Tous les yeux répandent des larmes, des sanglots se font entendre, l'attendrissement est à son comble, on se trouble, on se mêle, et ce désordre ajoute encore à ce que cette scène a de touchant. A ses traits pleins de grâce, on reconnaît la duchesse d'Angoulême. On reconnaît le prince de Condé et le duc de Bourbon. On espérait que le duc de Clarence aurait accompagné le Roi, on voulait remercier en lui le gouvernement qui, pendant nos orages, a recueilli en son sein la tige sacrée des Bourbons pour nous la rendre quand la

nous ont conservé, tracé dans le style emphatique de cette époque, le tableau du délire enthousiaste de la foule. Le programme des fêtes était à peu près le même

France serait digne de la posséder. Mais le duc, parvenu à la rade, fait ses adieux au Roi et nous ne pouvons lui témoigner nos sentiments envers cette généreuse nation devenue pour toujours notre amie Notre monarque, comme un ange de paix, rapproche tout à coup deux nations en guerre depuis tant d'années sans qu'aucun traité ne consacre leur réconciliation. Le Préfet, le Sous-Préfet, le Maire et le Corps municipal montent sur le vaisseau et adressent des discours auxquels le Roi répond. Mme la duchesse d'Angoulême reçoit ensuite les dames avec une grâce infinie. Elle place sur son cœur des lys qui lui sont présentés. Louis XVIII met pied à terre, Français et Anglais crient : Vive le Roi ! Le Roi, la duchesse, le prince de Condé et le duc de Bourbon montent dans une calèche. Seize Calaisiens élégamment habillés se présentent et traînent la voiture. Non loin de là se trouve un nombreux clergé. Le curé, longtemps expatrié pour la plus sainte des causes, les yeux mouillés de larmes, prononce un patriotique discours. Le Roi lui répond : « Après plus de vingt ans d'absence le Ciel me rend mes enfants, allons le remercier dans son temple. » Le cortège s'avance entre deux hayes de la garde nationale et de troupes de ligne. Il remonte les quais, tous les vaisseaux sont pavoisés, les rues sont sablées et jonchées de feuillages, mille drapeaux blancs, la plupart ornés de fleurs de lys, sont suspendus aux maisons revêtues de tentures. Les fenêtres étaient garnies de femmes, toutes en blanc, agitant leurs mouchoirs et laissant tomber des fleurs. Ce n'était pas une marche triomphale mais une fête de famille. Arrivé à l'église, où on chante un *Te Deum*, le Roi est conduit au chœur sous un dais. Le recueillement du Roi, de la duchesse et des princes impose le silence le plus religieux. Le Roi rentre chez lui, reçoit les autorités. Il dit que depuis Philippe de Valois, les habitants de Calais n'ont jamais cessé de donner à leurs souverains des preuves de leur amour et de leur fidélité, qu'il comptait sur leur attachement comme ils pouvaient compter sur sa protection. A une autre personne il dit : « Je n'oublierai jamais où j'ai versé mes premières larmes de joie » ; à une autre encore il dit que s'il a débarqué à Calais plutôt qu'à Dunkerque

que celui dont nous avons vu, quelques pages plus haut, saluer la marche de Napoléon : *Te Deum*, banquets, illuminations, réception des autorités. A Calais, le souvenir des six bourgeois qui, sous le règne de Philippe de Valois, s'étaient sacrifiés pour conserver cette ville à la France prêta à d'heureuses allusions de la part du Roi. Un tonnerre d'applaudissements les accueillit. Parfois la forme des louanges pourrait paraître exagérée. Telle, la proposition que fit un Calaisien de placer à l'endroit où le Roi était descendu une plaque de bronze avec l'empreinte d'un pied (1). Le Préfet, le 26 avril, rendit compte au Ministre de l'Intérieur de l'arrivée du Roi (2). Ce

c'est pour être plus tôt en France. Aux frères, il dit : « Faites de bons chrétiens et vous aurez fait de bons Français. » Il reçoit et accueille les demandes. La garde nationale fait le service intérieur. Un Calaisien propose de placer, à l'endroit où le Roi est descendu, une plaque de bronze avec l'empreinte d'un pied, vis-à-vis un monument simple, avec une inscription rappelant l'arrivée du Roi. Ce monument perpétuera moins le souvenir de ce séjour que le récit que d'âge en âge les pères en transmettront à leurs enfants. Le Roi y consent. Le duc d'Havré, dont la maison a toujours protégé Calais, souscrit des premiers. »

(1) On décida, en souvenir du débarquement du Roi, d'élever à Calais une colonne en marbre d'ordre dorique de 30 pieds de haut ; on devait placer sur une face les armes de France, sur les trois autres des inscriptions rappelant les circonstances du retour de Louis XVIII Elle devait être surmontée d'un globe avec une fleur de lys. M. Hobaque, architecte à Calais, en fit les plans.

(2) Voici sa lettre : « V. E. est déjà sûrement informée de la bienheureuse arrivée de notre auguste monarque Louis XVIII. J'aime à lui répéter qu'elle a été reçue avec une allégresse qu'il est impossible d'exprimer. Nous n'avions tous pour interprètes de nos sentiments que des larmes d'atendrissement qui coulaient de tous les yeux, ceux mêmes de S. M. en laissaient échapper, et des paroles entrecoupées lui laissèrent facilement deviner ce qui se passait dans tous les cœurs. Ces harangues presque muettes ont paru lui être

même jour, à une heure de l'après-midi, le Roi partit pour Boulogne, où il arriva vers quatre heures et demie (1). Le comte de Ste-Aldegonde y commandait la

plus agréables que tous les discours que nous nous proposions de lui adresser. C'est à bord du yacht du roi d'Angleterre que S M. a daigné recevoir les autorités civiles et militaires avec l'extrême bonté qui le caractérise. Nous admirions à ses côtés la fille de Louis XVI, Madame, nos princes de Condé et de Bourbon et leurs plus fidèles serviteurs. En quittant son bord, S. M. a été conduite au temple pour unir ses actions de grâce à celles que nous offrions tous à Dieu qui rendait son roi à la France et la France à son roi. La ville de Calais, fière de recevoir Louis XVIII, s'est montrée digne d'un pareil bonheur, et toutes les villes de ce département que S. M. doit honorer de sa présence s'efforceront de lui prouver également et leur amour et leur reconnaissance. »

(1) Nous copions dans l'*Histoire de Boulogne*, de MM. d'Hautefeuille et Besnard, le récit de cette réception : « Dès le matin la ville était parée comme aux grands jours. Le drapeau blanc flottait à toutes les fenêtres comme au-dessus des édifices publics Les rues étaient tendues de blanc, le sol était jonché de fleurs et de verdure. Des légendes, d'ingénieux emblèmes alternant çà et là ; la foule se portant en hâte au-devant du cortège royal. Deux tentes magnifiquement ornées avaient été disposées à quelques pas de la Porte-Neuve. Ce fut là que se réunirent les autorités. les chefs militaires, le clergé, les dames et les demoiselles chargées de complimenter la duchesse d'Angoulême, les matelottes et les divers corps de métiers portant leurs bannières professionnelles.

» Vers quatre heures de l'après-midi la garde d'honneur, commandée par le comte de Ste-Aldegonde qui s'était porté à la rencontre du souverain et au retour précédait le cortège, annonça l'approche du Roi. Presqu'aussitôt les voitures parurent au sommet de la butte des moulins. Le canon se fit entendre de toutes parts autour de la ville, chacun prit place au-devant des tentes et la voiture du Roi s'arrêta. Près de Louis XVIII était la princesse royale, l'orpheline du Temple, dans les autres voitures se trouvaient le prince de Condé, le duc de Bourbon, plusieurs hauts personnages et une suite assez nombreuse. Le Roi fut harangué d'abord par le Sous-

garde d'honneur. L'Evèque d'Arras y attendait depuis deux jours avec le comte de Montmorency. Revêtu de ses ornements pontificaux et entouré de son clergé, il se porta au devant du cortège, à cent pas de la ville, et se

Préfet, puis par le Maire qui lui remit les clés de la ville. En les recevant de la main de M. Menneville, Louis XVIII lui dit : « Ces clés sont vierges, vous les présentez au souverain qui seul ait le droit de les recevoir, je les accepte. » Le colonel Ramand, commandant d'armes, présenta également au Roi les clés de la place. De leur côté, les dames boulonnaises complimentèrent la duchesse d'Angoulême et lui offrirent des fleurs. Quand les présentations eurent été terminées, il se trouva que les chevaux de la voiture royale avaient été dételés spontanément par des citoyens jaloux de conduire eux-mêmes le souverain à son entrée dans la ville de Boulogne. On se rendit directement à l'église Saint-Joseph, où on chanta le *Te Deum*, puis le cortège se remit en marche jusqu'à la préfecture maritime, située, 8, rue des Vieillards, où descendit le Roi. La duchesse d'Angoulême alla loger chez le maire, au palais impérial. Elle remercia la garde d'honneur placée pour veiller la nuit, disant : « Je suis au milieu des bons Boulonnais, leur amour est ma meilleure garde » La réception des autorités locales et des députations des villes et communes voisines eut lieu immédiatement ; le Roi répondant à chacun avec bienveillance et avec cet art difficile de l'à-propos qu'il possédait à un si haut degré : le souverain se doublait d'un homme d'esprit. Le Roi, voyant la cocarde blanche que le maréchal Moncey avait à son chapeau, lui dit : « Monsieur le Maréchal, cette cocarde met le comble à vos lauriers. » Le maréchal, touché, s'étant baissé pour baiser la main du Roi, celui-ci, ouvrit les bras et lui dit : « C'est dans mes bras que je veux vous recevoir, embrassons-nous. »

» Le soir il y eut fête à la sous-préfecture et à l'ancien évêché, illuminations partout. Le lendemain matin, après avoir reçu une seconde fois les principaux fonctionnaires de la cité et les avoir remerciés de l'accueil enthousiaste dont il avait été l'objet, le Roi fut escorté par la garde nationale et la population jusqu'à la limite de la ville de Boulogne, où l'on avait élevé un arc de triomphe. La garde d'honneur l'accompagna jusqu'à Montreuil.

» A l'arrivée et au départ il y eut des salves d'artillerie, et de

présentant à la portière du carrosse, il lui présenta dans les termes les plus chaleureux ses félicitations et ses vœux. De là on devait se rendre processionnellement à l'église. La duchesse d'Angoulême et les princes mirent pied à terre. Quant au Roi, comme ses infirmités lui ôtaient l'usage de ses jambes, il resta dans son carrosse, et le dais sous lequel il eût dû prendre place suivit immédiatement, précédant l'Evêque qui fermait la procession. Arrivé à l'église au chant des psaumes, le Roi fut transporté sur le trône qui lui avait été préparé. Les chants liturgiques les plus appropriés à la circonstance, tels que l'antienne de Pâques: *Hœc dies,* le psaume *Exaudiat* avec son verset final *Domine salvum fac Regem* furent exécutés en grande symphonie. L'évêque, après avoir donné la bénédiction pontificale, se transportant auprès du trône, attira l'attention du Roi sur la chapelle de la Vierge miraculeuse de Boulogne à laquelle ses prédécesseurs étaient maintes fois venus rendre hommage. L'émotion était à son comble. Quand, au sortir, le cortège se reforma pour se rendre au château, les chevaux du carrosse royal étaient dételés et des jeunes gens de familles notables de la ville les remplaçaient. Le soir même l'Evêque fut invité à s'asseoir à la table du Roi, à côté de Mme la duchesse d'Angoulême, qui tenait, avec le duc de Bourbon, la droite de Sa Majesté.

grand matin la foule attendait le départ du Roi qui se montra plusieurs fois à la fenêtre. »

Le Conseil municipal fit publier le récit du passage de Louis XVIII à Boulogne, et quelque temps après une députation de cette ville s'étant présentée aux Tuileries, le Roi lui dit: « Je reçois avec grand plaisir l'expression de vos sentiments, je sais que la ville de Boulogne est une des premières qui se soit déclarée pour moi. Je n'ai point oublié qu'elle est venue me chercher en Angleterre et surtout la bonne réception qu'elle m'a faite, elle peut compter sur mes soins. »

Après le dîner, le Prélat demanda à l'Archevêque de Reims la permission de remettre au Roi sa décoration de la Légion d'Honneur. Le lendemain il lui présenta son clergé, et il est permis de croire que les protestations d'amour et de fidélité furent cette fois plus sincères que celles qu'on avait prodiguées précédemment à celui en qui on s'était trop hâté de reconnaître le restaurateur de la religion et de la patrie. En prenant congé du Roi, Mgr de la Tour lui demanda la faveur d'assister à son sacre. Louis XVIII répondit évasivement qu'il aurait toujours grand plaisir à le voir (1).

(1) L'Evêque d'Arras fit imprimer la partie religieuse de la réception de Louis XVIII à Boulogne; en voici un extrait: Le comte de Montmorency fit célébrer dans l'église de la haute ville, le 24 avril, une messe d'actions de grâces pour l'heureux débarquement du souverain à Calais; le lendemain il fit dire une seconde messe pour obtenir au Roi et à la famille royale un heureux voyage. L'Evêque et les autorités assistèrent à ces deux cérémonies. Le 26, à 3 heures de l'après-midi, Mgr de la Tour-d'Auvergne, revêtu d'ornements pontificaux blancs, assisté de M. Mathon, vicaire-général à Boulogne, et de M. Roche, doyen de St-Nicolas, précédé de ses acolytes portant la mître, la crosse, le bougeoir et le livre, et d'un clergé nombreux, tous revêtus de surplis à la parisienne, de deux chantres et des enfants de chœur, sortit de l'église St-Joseph et se rendit processionnellement au-devant du Roi, à cent pas de la ville, en chantant le psaume : *Misericordiam Domini in æternum cantabo*

A l'arrivée de S. M , l'Evêque se présenta à la portière du carrosse et adressa le compliment suivant : « Sire, le retour de S. M. dans l'héritage de ses pères est pour nous véritablement le jour des miséricordes divines, le jour que le Seigneur a fait : il sera le sujet continuel de notre joie et de nos actions de grâce ; avec lui commencera un nouvel âge et cette brillante et heureuse époque de notre histoire, monument sensible de nos malheurs, prouvera à nos derniers neveux qu'au milieu du renversement de tous les principes les Français savent conserver des cœurs fidèles et dignes de V. M. Nous vous supplions, M., de daigner agréer avec bonté l'hommage res-

De Boulogne, la marche du Roi se continua sur Abbeville, le 27, puis sur Amiens, le 28, et de là, le 29, sur Compiègne où l'attendaient tous les souverains de l'Europe, heureux de lui voir venir reprendre sa place au

pectueux et sincère des sentiments délicieux qui nous animent et de ne voir en nous comme en nos diocésains que des enfants qui sentent tout le prix d'avoir enfin retrouvé leur père. Sire, en voyant V. M., l'Eglise de France jette ses longs habits de deuil pour se parer des vêtements de son ancienne gloire et je dirai presque : *Nunc dimittis servum tuum quia viderunt oculi mei salutare tuum.* »

S. M., qui avait à ses côtés la duchesse d'Angoulême, fut touchée jusqu'aux larmes et répondit en joignant les mains et en élevant les yeux au ciel : « J'admire et je bénis la divine Providence, je compte sur son secours comme sur les prières du clergé, j'en ai grandement besoin dans ma situation. »

Le Prélat, après avoir pris les ordres du Roi, le conduisit processionnellement à l'église ; le dais fut placé entre le carrosse du Roi et le Prélat qui terminait la procession. Louis XVIII ne put se rendre à pied à l'église parce qu'il souffrait de la goutte. On chanta pendant le trajet les psaumes : *In convertendo dominus captivitatem suam facti sumus sicut consolati et Benedictus dominus qui visitavit et fecit redemptionem plebi suæ.* Arrivée à l'église, S. M. descendit et le Prélat lui présenta le goupillon, donna l'eau bénite par aspersion aux autres personnes et encensa S. M. Puis il entonna l'antienne de Pâques : *Hæc dies quam fecit Dominus.* S. M , accompagnée de la duchesse d'Angoulême, des princes et suivie des gentilshommes de sa maison, fut conduite par le Prélat au throne qu'on lui avait préparé, l'Evêque lui fit une profonde salutation et se rendit à l'autel, sur la plus haute marche du côté de l'épître et, ayant tourné la face devant le Roi, il chanta les prières prescrites par le pontifical. S. M. resta à genoux, priant avec ferveur. On chanta ensuite le psaume *Exaudiat* et le verset *Domine salvum fac* suivi du *vivat in æternum !* en grande symphonie. Pendant ces prières, Louis XVIII s'assit, la princesse resta à genoux, les princes se tinrent debout. La duchesse d'Angoulême fondait en larmes, le Roi et toute sa cour étaient profondément émus. Mgr de la Tour d'Auvergne termina

milieu d'eux. Mais, si le cadre de cette étude ne nous permet pas de le suivre au-delà des limites de notre département, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur la trace brillante qu'y laissa son passage et

cette cérémonie vraiment auguste par la bénédiction pontificale qu'il donna la tête découverte, en commençant par le Roi. Après quoi il se transporta au throne de S. M. et, lui montrant la chapelle de la Vierge de Boulogne, il lui dit : « Sire, c'est à cette vierge miraculeuse que les rois, vos prédécesseurs, vinrent toujours faire hommage de leur couronne à leur avènement au throne. » Le Roi se recueillit un instant et fit sa prière à la reine du ciel. Le Prélat, après avoir pris les ordres du Roi, entonna le *Te Deum*, puis on conduisit processionnellement S. M. jusqu'au château qui lui avait été préparé. Le Roi remonta dans sa voiture qui fut traînée par des jeunes gens très bien mis et des plus honnêtes familles de la ville. La princesse et les princes suivirent à pied derrière l'Evêque et en avant du dais qui précédait le carosse de S M. Quand on fut arrivé au château, le Prélat salua profondément et se retira processionnellement à son église de la haute ville en continuant le *Te Deum*.

Le lendemain, 27 avril, à 9 heures du matin, l'Evêque présenta au souverain les ecclésiastiques qui avaient assisté à la cérémonie de la veille et dit à Louis XVIII : « Sire, mon clergé n'oubliera jamais la faveur que S. M. daigne lui accorder en lui permettant de déposer à ses pieds l'hommage respectueux de sa fidélité et de son dévouement. Il n'est aucun des membres du clergé de mon diocèse qui ne s'estime heureux de vous faire le sacrifice de sa vie s'il le fallait. » S. M. répondit : « Je reçois avec plaisir vos témoignages de dévouement ; je me recommande à vos prières. » Le Prélat présenta ensuite les religieuses hospitalières et parla de leur zèle et de leur immense charité. Le Roi leur dit : « Mes sœurs, à l'exemple de notre divin maître vous avez souvent l'occasion d'exercer votre charité envers les malheureux, tâchez par votre bonne vie et par vos prières d'appliquer sur toutes les plaies le baume du Samaritain. » L'Evêque ayant présenté les frères des écoles chrétiennes, le Roi répliqua à la harangue du frère directeur en disant qu'ils s'appliquassent à former de bons chrétiens et qu'il les assurait de sa protection.

dont le baron de la Chaise rendit compte au Ministre de l'Intérieur le 26 avril 1814. Passons rapidement sur les solennités populaires et bruyantes, salves d'artillerie dans toutes les places fortes, *Te Deum* dans toutes les églises, demandés par le Roi et organisés le dimanche suivant par le concours des autorités religieuse, civile (1) et militaire qui ordonnèrent de tirer 100 coups de canon pendant la cérémonie. Ces cérémonies se renouvelèrent le mois suivant, sur la demande du Roi (2).

(1) Le Préfet écrivit à l'Evêque, le 30 avril : « Monseigneur, vous avez sûrement l'intention de remercier le ciel, qui nous a rendu notre bon roi, par un *Te Deum* solennel, je vous prie instamment de me dire si vous avez reçu des ordres pour cette cérémonie religieuse ou si vous céderez à vos aspirations comme à celles de tous les Français, en nous réunissant le plus tôt possible aux pieds des autels ! Veuillez alors me faire connaître quel jour et à quelle heure afin que je prévienne toutes les autorités qui s'empresseront de s'y rendre, etc. »

(2) Il disait dans sa lettre aux évêques : « La divine Providence a permis notre retour dans la capitale de nos Etats où elle nous avait ménagé les plus douces consolations. Nous y avons trouvé nos sujets disposés à rentrer dans les principes de respect à la religion, d'obéissance aux lois et de fidélité au Roi, qui ont pendant tant de siècles signalé leurs pères. Nous rapportons un tel et si heureux changement à celui qui tient en ses mains les destinées des rois et des peuples et nous voulons qu'il lui en soit rendu de solennelles actions de grâces. »

Mgr de la Tour d'Auvergne ordonna ces prières par un mandement du 17 mai 1814, qui commence par ces paroles que prononça Bossuet dans l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France : « C'est Dieu qui donne les grandes naissances, c'est lui qui dit à Abraham : les rois sortiront de vous, et qui fait dire par son prophète David : le Seigneur vous fera une maison. Dieu a préparé dans son conseil éternel les premières familles qui sont la source des nations ; il a aussi ordonné dans les nations les familles particulières dont elles sont composées, mais principalement celles qui

Nous anticiperons de quelques années pour trouver au concours de poésie de 1822, le *Retour de Louis le Désiré*, proposé comme sujet par la Société royale pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts d'Arras. Les termes dans lesquels s'exprime l'abbé Herbet, rapporteur du concours, sont un curieux et véridique témoignage de l'état de l'opinion qui régnait alors dans le département : « De tous les sujets, dit-il, qui peuvent ouvrir un vaste champ à l'émulation des muses françaises, je n'en vois guère de plus inspirateur que celui-là. Qu'on se figure, en effet, notre belle patrie, veuve de ses rois, échappée avec peine et toute sanglante des mains de l'anarchie pour retomber sous le glaive d'un despote. En vain la liberté et la gloire, fuyant nos

devront gouverner ces nations. C'est par la suite de ces conseils que Dieu a fait naître la puissante et très chrétienne Maison de France qui seule dans l'univers, après 800 ans d'une royauté établie, est en possession du royaume le plus illustre qui fut jamais sous le soleil. » L'Evêque dit ensuite que la France va retrouver la tendresse de Louis XII et les qualités du bon Henri, étouffant la voix du ressentiment. Après avoir rappelé les malheurs de notre pays, il ajoute : « Il ne faut pas être trop impatient de voir cicatriser toutes les plaies, la France s'est lassée dans les voies de l'iniquité et, dégoûtée par une cruelle épreuve de la manie des révolutions et des principes irréligieux, elle sent le besoin du repos. Qu'ils cessent donc d'agiter la France ces hommes inquiets et sans consistance, frondeurs par habitude, qui ne rêvent que conjuration. Rallions-nous autour du prince, assez de sang a coulé sur la France. Le Roi ne vengera pas les injures faites au duc d'Orléans. » Il vante ensuite la noblesse et la grâce de son accueil, la bonté qui se peint sur sa personne ; « méditez les paroles qu'il fait transmettre par son ministre... Il faut que la chaire évangélique reprenne son ancienne liberté. » Il peint la joie de l'Eglise romaine qui va quitter ses habits de deuil et de l'Eglise de France qui va se consoler de ses abaissements. Il termine en demandant à Dieu de convertir les détracteurs de la puisssance du Roi.

cités désolées, s'étaient réfugiées au milieu des camps. Puissante, redoutée, invincible au dehors, la France était reine du monde, elle n'était pas heureuse car elle était épuisée de sang et de trésors... Le vaisseau de l'Etat fut à deux doigts d'un naufrage, Louis se montre et la France est sauvée... Sous l'égide d'un bon roi nos plaies se cicatrisent, la joie, l'industrie, les beaux-arts reparaissent avec lui. Le laboureur cultive en paix son champ et voit sans crainte les volcans fumer au loin. »

Puis, parlant du grand nombre de concurrents qui se sont présentés dans l'arène, il ajoute : « Plusieurs sont devenus poètes par cela seul qu'il s'agissait de chanter les Bourbons. Mais il ne suffisait pas d'une inspiration ordinaire, c'est ce qui devint pour plusieurs l'écueil de leur succès. » Il termine en disant : « Déjà, pour perpétuer le souvenir de cette époque chérie, la patrie reconnaissante a élevé à Calais un monument glorieux qui périra un jour, l'airain et le bronze s'en vont en poudre, les beaux vers restent seuls et feront passer à l'immortalité, avec le nom des Auguste qu'ils célèbrent, celui des Virgile et des Horace qui les ont chanté. » Le professeur de philosophie du collège d'Arras avait raison de dire que le monument de Calais périrait, mais était-il également prophète en promettant l'immortalité aux poèmes du concours ? c'est plus douteux. Les concurrents furent au nombre de quatorze. Une médaille d'or fut décernée à M. Hyacinthe Corne, âgé de 20 ans, étudiant en droit (1), et son poème fut imprimé dans les *Mémoires*

(1) Il avait pris pour devise de son poème : *Redeunt saturnia regna* (Virgile). Il commence ainsi :

O muses de l'Artois nos chants patriotiques
Ont redit les hauts faits de nos héros antiques,
Ont célébré ces temps, où fier de ses remparts,
Bouclier de la France et écueil des Césars,
L'Artois a vu souvent des légions lointaines
Du Danube et du Tage arriver vers ses plaines,
Trop faibles ennemis, présomptueux rivaux
Qui, nous portant des fers, ont trouvé un tombeau.

de l'Académie (1). MM. Cartelier de Macon (2), Beauvoisin, professeur en Normandie (3), Lepelletier de Clary,

Puis il décrit l'arrivée de Louis XVIII :

> Un point sur l'horizon, une voile, un drapeau,
> C'est le drapeau du lys, ô fortuné vaisseau !
> Que ne puis-je pour toi courber l'onde docile
> Et hâter vers le port ta course plus agile.

Après avoir parlé de

> L'échafaud promenant sur la France
> Des tyrans plébéyens la féroce insolence,
> De ses temples détruits, Dieu lui-même chassé.

Il ajoute :

> Reviens, noble Bourbon, bienfaiteur désiré,
> Reviens cicatriser notre sein déchiré.

Il termine ainsi :

> D'où partit le rayon de la nouvelle aurore
> Qui, pour nos yeux charmés aujourd'huy, brille encore ?
> Le vieillard à ces mots nommera l'Artois.
> Il chérissait ce nom et sans doute quelques fois
> De Calais immortel visitant le rivage,
> Ils diront c'est ici que descendit le sage.

(1) M. Corne devint conseiller à la Cour royale de Douai, puis, après 1830, président du tribunal civil de cette ville, député et procureur général en 1848 Il est l'auteur d'ouvrages d'histoire et de littérature.

(2) M. Cartelier est sévère pour Napoléon :

> Ainsi lorsqu'un soldat, fier de quelques exploits,
> Siégeait insolemment au throne de ses rois,
> Ou, lorsqu'au prix du sang, achetant la victoire,
> Sur le nombre des morts il calculait sa gloire,
> Ou, qu'enlevant aux lys leur espoir le plus beau,
> Il donnait à d'Enghien, Vincennes pour tombeau.
> O France, tes enfants, dans un morne silence,
> Laissaient de leur douleur s'aigrir la violence...

(3) Voici comment M Beauvoisin parle de la duchesse d'Angoulême :

> Heureuse au milieu d'eux, une auguste princesse
> Captivant tous les cœurs près d'elle réunis,
> Brille comme une rose dans un bouquet de lys.
> Fille du roi martyr, ton âme magnanime
> Offrant dans l'infortune un modèle sublime,
> Invoquant le Seigneur au pied des saints autels
> Et charmant de Louis les soucis paternels...

conseiller à la Cour royale de la Martinique (1), et un anonyme obtinrent des mentions honorables. D'autres n'eurent pas de succès. La cause en fut sans doute dans leur médiocrité (2).

(1) M. Lepelletier de Clary trace de riants tableaux :

Au seuil de son palais, les jeux, les ris, l'amour
Vont du roi bien aimé céiébrer le retour.
Là se meut sous l'archet dont le doux son le presse
Des quadrilles légers la folâtre allégresse ..

(2) Quelques citations prouveront que leur talent poétique n'égalait pas leur enthousiasme royaliste :

Allez, volez, nos vers où l'honneur vous appelle ;
Quel que soit le succès, quel que soit le vainqueur,
Faites connaître à tous les peines de mon cœur
Et répétez sans fin, pleins d'une ardeur extrême,
A ces Français si fiers : Vive le roi quand même !...

Un autre :

O vous, chefs de l'Eglise, âmes dévotes et pures,
C'est à vous qu'appartient de faire aussi des cures
Et de faire germer dans le cœur des enfants
Cette noble vertu seule garde des sens...

Un autre :

Tous ces soldats français, si fiers enfants de Mars,
Accoutumés à vaincre, à braver les hasards,
Dont les cœurs généreux sont toujours véridiques,
Font éclater partout ces accents héroïques...

Un autre :

Aux humains, je dirai : Dieu soutient son Eglise ;
Elle était aux abois. La porte des enfers,
L'ennemi prévalait, son chef était aux fers,
On voyait ce héros que l'univers contemple,
Dans Savone, à genoux sur les débris du temple.
O promesse! O prodige ! une invisible main
Fait agir les frimas ; surpris dans son dessein,
L'ennemi confondu, sans verser une larme,
Voit son sceptre brisé, c'est Dieu qui le désarme.

Un autre, parlant du Roi :

Son nom seul est pour nous une puissante égide
Qui fait tomber la hache et le glaive homicide.

Mais il est temps de revenir au baron de la Chaise et à son administration. Depuis plusieurs mois, la nécessité de défendre le pays contre l'invasion avait absorbé tous ses soins, et les affaires avaient été négligées. Désormais il s'agissait de faire oublier les maux passés et de faire goûter aux populations les douceurs d'un régime qui leur apparaissait les mains pleines de promesses et d'espérances. Mais, nous l'avons dit, la grandeur même de ces espérances en rendait difficile la réalisation immédiate. A commencer par le service militaire, si l'abus de la conscription l'avait rendue justement odieuse, on ne pouvait la supprimer complètement. Dès le premier moment, on renvoya les gardes nationaux mobilisés, les divers corps créés dans l'affolement de la défense furent licenciés, mais l'armée régulière dut rester constituée, singulièrement diminuée qu'elle était déjà par le départ des contingents fournis par les provinces annexées que nous venions de rendre à leurs souverains dépouillés par Napoléon. Sur ces entrefaites, une autorisation imprudemment accordée, le 4 avril, aux militaires de rester sous les drapeaux ou de retourner à leur gré dans leurs foyers, fut mal inter-

Un autre fait intervenir les Calaisiens :

Attiré par l'amour, plein d'un heureux présage,
Déjà le peuple en foule occupe le rivage.

Un autre croit devoir se servir de l'allégorie :

Cependant la discorde au fond des noirs abimes
Tenant à ce moment registre de ces crimes,
A l'aspect des horreurs et des maux qu'elle a faits,
Les yeux affreux brillants de fureur, satisfaits...

Un autre annonce ainsi la fin de la guerre :

Entre l'Europe et nous un envoyé divin
S'élevait. A sa voix une vierge sacrée,
Quittant pour mon pays le céleste Empirée,
Sa main fermant aux preux la lice des combats
Et joignant sur leurs fronts le rameau de Pallas...

prétée. Elle ne s'appliquait qu'aux conscrits qui n'avaient pas encore rejoint leurs corps et aux nouvelles recrues. Tous trouvèrent mauvais de n'y pas prendre part, et comme les congés ne purent être obtenus qu'en nombre limité (1), de fréquentes désertions se produisirent (2). Il fallut prendre des mesures rigoureuses pour les empêcher. Le baron de la Chaise adressa à cet effet, le 29 avril, une circulaire aux municipalités, leur ordonnant en même temps de recueillir et de faire rentrer dans les dépôts et les magasins de l'Etat les chevaux, armes et habillements abandonnés (3).

De même en fut-il de la rentrée des impôts. Le Roi, à son arrivée en France, avait été reçu aux cris de : A bas les droits réunis. Et, comme cette contribution était très impopulaire, on avait cru pouvoir donner quelques espérances de la voir supprimer; mais bientôt les nécessités du budget s'imposèrent, et ces droits réunis, qui en constituaient la principale ressource, durent être maintenus. Le baron Louis écrivit, le 6 mai, dans ce sens aux Préfets et le Roi lui-même confirma la déclaration le 10 mai. En vain chercha-t-on à adoucir le mécontentement en supprimant le décime de guerre et en apportant

(1) On accorda des congés dans la proportion de 10 1/2 p. % dans l'infanterie et de 15 p. % dans la cavalerie, l'artillerie et le génie, pour rendre, disait le décret, à l'agriculture, au commerce et aux arts une foule de braves depuis longtemps sous les drapeaux.

(2) A Arras, 66 hommmes du 11e régiment de hussards quittèrent leur régiment pour retourner dans leur famille, le Préfet chargea les Maires de les faire rentrer à leur corps.

Deux soldats du 12e régiment des tirailleurs de la garde, convaincus d'avoir été les chefs d'un complot de désertion, furent fusillés à Douai, le 28 avril.

(3) Il rappela à ce sujet la circulaire du général Dupont, commissaire du gouvernement provisoire au département de la guerre, en date du 15 avril 1814.

quelques adoucissements dans le mode de perception. Aux yeux des gens qui ne réfléchissent pas, et ceux-là forment toujours le grand nombre, le gouvernement parut infidèle à ses engagements. C'en était assez pour le dépopulariser.

Et cependant l'impartiale histoire est bien forcée de le reconnaître, jamais pouvoir ne se montra tout à la fois plus honnête et plus débonnaire ! il le fut trop, peut-être, témoin la circulaire par laquelle le nouveau ministre de la police, M. Anglès, s'empressa de rassurer les acquéreurs de biens nationaux justement inquiets des bruits malveillants qui couraient sur leur compte et les employés soucieux de conserver leurs places. Le 30 avril on rendit aux fonctionnaires le cinquième qu'on retenait sur leur traitement depuis le 11 mars. A peine quelques mesures inoffensives furent-elles prises, pour faire disparaitre les emblèmes du régime tombé (1). Les villes furent autorisées à reprendre leurs anciennes armoiries. Celles d'Arras reparurent l'année suivante, sur un vœu formel adressé au Roi par le Conseil municipal le 8 février 1815. On sait qu'elles tiraient leur origine des premiers comtes d'Artois et remontaient au-delà de saint Louis, dont un frère avait porté ce titre.

Tout adonné à son œuvre de reconstitution administrative, nous voyons le baron de la Chaise porter son attention sur tout ce qui peut en hâter l'accomplissement. Le 15 avril il prend un arrêté pour convoquer à bref délai, du 1er au 15 mai suivant, les Conseils municipaux, ses plus utiles auxiliaires. Le 11 mai, un incendie ayant détruit 71 maisons du faubourg de Lizel, à Saint-Omer, il s'empressa de se concerter avec l'Evêque pour

(1) En attendant qu'on fixât les nouveaux insignes, le Préfet avait demandé, le 15 avril, que les commissaires de police fussent autorisés à porter au bras un large ruban bleu avec franges d'argent.

organiser des quêtes et des souscriptions en faveur des victimes du désastre. Presque en même temps il faisait appel au zèle des fonctionnaires et des maires pour intéresser toutes les classes de la société, riches et pauvres, à l'œuvre patriotique du rétablissement de la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf (1).

Cependant la question de la réorganisation militaire et financière n'avançait pas. En présence des difficultés insurmontables auxquelles se heurtait le pouvoir civil, il fallut recourir au système inauguré par l'Empereur et nommer dans chaque division militaire un commissaire extraordinaire muni des pouvoirs les plus étendus. Le maréchal Mortier, duc de Trévise, fut envoyé à Lille. Le choix était des plus heureux, et cette fois les recommandations du comte Beugnot, ministre de l'Intérieur, adressées le 22 avril aux Préfets, sur l'entente à établir entre eux et ces hauts fonctionnaires, se trouvèrent superflues. Le baron de la Chaise et le duc de Trévise se connaissaient de longue date. A la proclamation ferme et modérée par laquelle le nouveau venu annonça son intention

(1) Le Préfet adressa la proclamation suivante, le 18 mai 1814, aux fonctionnaires et aux habitants du Pas-de-Calais : « Vous partagerez sans doute avec tous les Français le besoin de revoir la statue de Henry IV dont le nom, après plus de deux siècles, n'est jamais prononcé sans attendrissement. Nous sommes tous disposés à concourir à l'exécution d'un projet aussi favorable à l'expression de nos sentiments; l'offrande du riche et le denier de la veuve auront le même prix aux yeux de notre auguste monarque qui nous rappelle l'adorable bonté du meilleur des rois. » Les Maires devaient recueillir les souscriptions. Un certain nombre firent des proclamations pour les encourager. Celui d'Arras disait: « Le souvenir de ce bon roi est resté dans tous les cœurs, que son image reparaisse à nos yeux. » C'était M. Barbé-Marbois, président à la Cour des comptes, qui était à la tête du comité.

de faire aimer et respecter l'autorité (1), le Préfet ajouta une circulaire aux maires pour leur faire considérer comme un véritable bienfait l'inauguration d'un système où, disait-il, chacun recevant ce qui lui était dû, se sentirait le devoir de contribuer dans une juste mesure à la prospérité publique (2) et il y ajoute une proclamation aux habitants du Pas-de-Calais (3). Des actes vinrent

(1) Voici cette proclamation : « Nommé par le Roi commissaire extraordinaire dans le Nord et le Pas-de-Calais, je suis fier de sa confiance. Interprète de ses sentiments paternels, j'apporte à tous des paroles de consolation. Le prince auguste que la Providénce ramène sur le throne de ses ancêtres, loin d'y apporter aucun ressentiment, ne veut au contraire se souvenir des torts de personne. On n'aura à craindre de sa part ni vengeance ni réaction d'aucun genre La paix, le commerce, l'agriculture vont revivre sous son règne La conscription ne fera plus couler de larmes. Il sera notre père à tous, soyons tous ses fidèles sujets. Déjà il connaît le bon esprit dont sont animés pour sa personne et sa famille les habitants, les généraux et toutes les troupes réunies dans ces deux départements. Que chacun s'empresse de prouver à son Roi, par son amour et son attachement, qu'il s'honore d'être Français et qu'il est digne de l'être »

(2) Voici comment le Préfet annonça aux Maires, le 6 mai, cette nomination : « La mission du duc de Trévise est un véritable bienfait pour le Pas-de-Calais Le premier soin de S. E est de nous demander l'état de toutes les pertes, de tous les sacrifices pour en rendre compte à Sa Majesté. Mais pour remplir ses généreuses intentions, j'ai besoin de savoir ce que chaque ville, chaque commune, chaque habitant a perdu ou donné. Les réquisitions pour approvisionnements de siège, celles pour l'armée, celles pour les Prussiens, les pertes occasionnées par l'invasion du corps de Guesmar. Il faut des rapports particuliers, car il y a sans doute eu de grandes inégalités dans les dépenses et les réquisitions. »

(3) La voici : « Avec quelle satisfaction, avec quelle confiance vous venez d'entendre Mgr le duc de Trévise, digne dépositaire des intentions du meilleur des rois. Montrons-nous dignes de ces dispo-

aussitôt se joindre aux paroles. Une correspondance des plus actives s'établit entre le Maréchal et le Préfet du Pas-de-Calais. Un questionnaire des plus détaillés, envoyé par le premier, eut pour but de le renseigner sur tous les points les plus délicats touchant l'état des esprits et les intérêts du pays. Le Préfet y répondit avec la netteté et la sincérité qui lui étaient habituelles (1). Mais

sitions, non seulement par des hommages, mais prouvons les sentiments dont nous sommes pénétrés par notre zèle à le servir, par notre empressement à subvenir aux dépenses nécessaires à son gouvernement. Sa Majesté daigne elle-même nous ouvrir le fond de son cœur par cette déclaration dont chacune des expressions prouve et la sagesse et la bonté. On exigeait, il y a peu de jours, des contributions énormes, accablantes, elles étaient cependant payées avec assez d'exactitude, ferons-nous moins pour un roi qui vient de sécher tant de larmes, qui veut réparer tant de malheurs? Non, il suffit que nous connaissions les besoins de l'Etat pour que chaque Français se fasse un devoir d'y pourvoir. Notre tribut doit avoir le mérite de l'offrande. Et vous jeunes soldats que l'erreur avait éloignés de vos drapeaux, vous qui avez déjà pris place parmi les anciens braves, votre roi vous rappelle, rentrez dans vos rangs, méritez d'être compris dans les congés que S. M. se propose d'accorder à son armée et que le nom de déserteur ne flétrisse plus aucun des militaires du Pas-de-Calais. Fonctionnaires, pères de famille, citoyens de toutes les classes réunissons-nous pour prouver au roi qu'il n'a point de sujets plus dévoués, plus fidèles, et justifions par notre manière de le servir le titre si doux que Sa Majesté daigne leur donner en les appelant ses enfants. »

(1) Voici un résumé de ce questionnaire et des réponses que M. le baron de la Chaise y fit:

1° *Pour l'armée.* — Les circonstances permettent-elles de cesser les réquisitions ou est-il mieux de répartir entre les habitants du lieu où séjournent les troupes la prestation des fonds nécessaires pour faire vivre ces troupes? Il faudra exiger la soumission, quel que soit le mode employé. Le Préfet ne répondit pas à cette question.

2° *Sur l'esprit des fonctionnaires.* — Indiquer ceux qui abusèrent de leur autorité ou qui s'en servirent pour entraver la marche du

connaitre et découvrir le mal ne suffisent pas à y porter remède. Les désertions continuaient toujours. Dès le 8 mai, le duc de Trévise écrivit confidentiellement au baron de la Chaise qu'il en était effrayé, que la plupart des déserteurs emportaient leurs habillements, leurs armes, emmenaient même leurs chevaux. Il se voyait dans la nécessité de sévir. Il allait envoyer de forts déta-

gouvernement du roi. Il faudra distinguer entre ceux qui agissaient par terreur ou par malveillance. Le Préfet répondit qu'il rassemblait des renseignements à ce sujet. Du reste tous les fonctionnaires lui paraissent dignes de la confiance de Sa Majesté ; ils ont vu le retour des Bourbons avec d'autant plus de plaisir que nous étions tous compromis par la crainte des ennemis qui nous environnaient de toutes parts et nous étions soumis au plus terrible despotisme qui ait jamais accablé l'humanité !

3° Toutes les personnes arrêtées pour leur attachement à la royauté ont-elles été mises en liberté ? Réponse : Il n'existait dans le département aucun détenu pour cause d'attachement à la royauté ; on n'osait croire à son retour ; tout ce qui pouvait nous le faire espérer paraissait autant de pièges pour nous livrer à la police générale. Jamais on n'aurait imaginé que nous reverrions Louis XVIII par la main de l'Angleterre.

4° On doit cesser toute poursuite contre les conscrits qui n'ont pas rejoint leurs corps, mais les soldats doivent rester sous les drapeaux. Donnez connaissance de ces dispositions. Réponse : C'est exécuté.

5° Tout préparatif de guerre doit être arrêté. Réponse : C'est fait.

6° Toute perception d'impôts locaux faite sans autorisation pour l'habillement ou l'armement des gardes nationaux ou conscrits doit cesser, si les dépenses ne sont pas faites ; mais si elles sont à payer continuez la perception. Le Préfet répondit qu'il enverrait un rapport spécial.

7° Veiller à la rentrée des impôts. Pourrait-on modifier les règlements qui régissent les droits réunis Réponse : Les ordres sont donnés pour la rentrée des impôts ; mais la présence des armées étrangères est une grande charge pour les cultivateurs, aussi les circonstances sont difficiles.

8° Quel est l'état des routes ? que pourrait-on y faire ? Réponse :

chements de gendarmerie dans les communes pour prêter main-forte à la force locale et aux autorités civiles. Deux jours après il recevait la réponse officielle du Préfet. Celui-ci était disposé à en faire autant, reconnaissant l'inutilité des exhortations paternelles et de la publicité donnée aux ordonnances et décrets contre les déserteurs (1). Enfin le gouvernement alla jusqu'à faire

Elles sont assez bonnes, pourtant les entrepreneurs chargés de l'entretien sont en avance, car on a interrompu les paiements de ce que l'on leur devait.

9° Les troupes prussiennes et étrangères ont dû commettre des désordres, comment les réparer? Réponse : Les plaintes sont nombreuses, mais il est difficile de connaître les coupables. On les signale, quand on peut, aux généraux prussiens.

(1) Le Préfet écrivit confidentiellement, le 9 mai, au duc de Trévise : « Je reçois la dépêche de V. E. du 8, relative aux mesures à prendre pour réprimer et prévenir la désertion, je vais la faire imprimer, publier et afficher dans toutes les communes. De plus, je viens de recommander aux commandants de gendarmerie de se concerter avec les maires. Ma circulaire indique combien j'attache de prix à ramener sous les drapeaux les militaires égarés sans doute par de fausses interprétations ou peut-être par des conseils perfides, mais nonobstant coupables quand ils résistent aux ordres de l'autorité. Oserais-je le dire à l'oreille de V. E. que nous serons obligés d'employer la force pour les faire marcher et que ces contraintes affaibliront infailliblement les espérances de bonheur que le retour de Louis XVIII a répandues dans toutes les familles. Ce sont la conscription et les droits réunis qui ont fait abhorrer la tyrannie et rallumer l'amour des paysans pour la dynastie des Bourbons. Si l'on rappelle le soldat qui se croyait libre et si l'on place des garnissaires chez le père ou la mère du déserteur, si le village le voit emmener par la gendarmerie, si le commis recommence son métier, s'il exerce des contraintes, vous le dirai-je, Monseigneur, le feu sacré ne peut manquer de perdre une partie de sa lumière et de sa chaleur. Si je me livre à toute la confiance que m'inspire Votre Excellence, oui, j'oserai lui dire que loin de fermer l'entrée, j'ouvrirais toutes les portes pour sortir, nous serions peut-être quelques mois sans soldats,

intervenir l'autorité religieuse pour faire appel à leur conscience et il est curieux de lire, dans une lettre du baron de la Chaise à l'Evêque d'Arras, l'aveu de l'efficacité d'une instruction pastorale, efficacité supérieure, dit-il, à celle de toutes ses proclamations préfectorales (1).

mais le service serait assuré par les sous-officiers qui ont déjà plus ou moins droit aux récompenses, et nous verrions le même soldat solliciter une place dans nos régiments, et c'est alors que Louis XVIII aurait une armée digne de lui. C'est peut-être une idée creuse que je laisse échapper, mais elle trouvera grâce aux yeux de V. E. qui ne peut pas plus douter de mes intentions que de mes sentiments. »

Le baron de la Chaise avait raison. Si on avait suivi son conseil peut-être eût-on évité les Cent-Jours. Le 10 mai, dans un rapport au Ministre, le Préfet disait : « C'est avec un véritable chagrin que j'apprends à V. E. que la désertion est presque universelle. En vain l'administration rappelle au soldat qu'une fois enrôlé son devoir le retient et qu'il ne peut s'éloigner sans être déclaré déserteur; en vain on lui fait sentir la différence qui existe entre le conscrit qui n'était désigné que par les ordres d'un gouvernement qui n'existe plus et le soldat placé dans un régiment faisant partie de l'armée de Louis XVIII, en vain on le menace de la loi. Il reste sourd aux exhortations, il faudra revenir aux garnissaires et aux arrestations. » Le Ministre répondit qu'il s'en rapportait à sa triste expérience pour savoir s'il fallait employer la force ou accorder encore un délai de grâce.

(1) Le Préfet écrivit à l'Evêque la lettre suivante : « Monseigneur, je viens vous communiquer confidentiellement la dépêche que je viens de recevoir du commissaire provisoire au département de la police générale. C'est à vous, Monseigneur, c'est à votre puissante influence qu'il appartient de faire aimer de plus en plus le meilleur des rois. Je suis donc persuadé qu'une instruction pastorale ferait beaucoup mieux sentir la bonté, les vertus, les bienfaisantes intentions de Sa Majesté que toutes nos proclamations. Vous parlez à la fois au cœur et à la conscience des Français et quand ils vous entendront, Monseigneur, quand vous les aurez convaincus qu'il ne suffit pas de remercier le ciel et de mettre aux pieds de notre auguste monarque nos plus tendres hommages, mais qu'il faut encore lu-

Tous ces moyens réunis ne laissèrent pas de produire quelqu'effet et le nombre des désertions baissa sensiblement. Pour stimuler l'enthousiasme des troupes, le Roi leur fit distribuer de nouveaux drapeaux et la remise de ces emblèmes fut l'occasion de fêtes brillantes. St-Omer, Hesdin, Calais, Arras furent les plus favorisés du département sous ce rapport (1). Enfin certains régiments,

prouver notre reconnaissance et notre amour par notre exactitude à payer nos contributions, par l'*empressement de tout déserteur de rentrer sous les drapeaux*, vous aurez acquis de nouveaux droits aux bienfaits de Sa Majesté et j'aurai moi-même la douce consolation de joindre de nouvelles félicitations aux sentiments respectueux, etc. »

(1) Le Roi donna un nouvel étendard au corps des cuirassiers de France, en garnison à St-Omer. A cette occasion il y eut une fête, l'Evêque d'Arras alla bénir le drapeau et le régiment se rendit à l'église pour assister à la cérémonie. Puis il y eut salves d'artillerie, décharges de mousqueterie, cris de : Vive le Roi ! Le régiment remonta à cheval, forma le carré sur la place. Les autorités se tinrent au centre, puis le colonel prononça un discours dont voici le commencement : « Le signe antique de ralliement des armées françaises est remis entre vos mains et va remplacer notre aigle usé par la victoire. Votre conduite honorable dans la paix comme dans la guerre vous a mérité cette preuve de confiance de Sa Majesté. Vous y répondrez par une fidélité inviolable. Guidés par l'honneur, forts d'une longue expérience vous conserverez aux lys cet éclat dont ils ont brillé pendant des siècles... » Puis il y eut un banquet de 120 couverts, toasts, bal où assistèrent trois cents dames ; elles reçurent en entrant un bouquet formé de lys et de grenades, le buste du Roi ornait la salle. Le bal se termina par un souper. Les sous-officiers donnèrent aussi un bal où deux cents dames vinrent prendre part. Les autres soldats eurent également une réunion dansante où on convia leurs camarades de la garnison !

Le 1er janvier 1815, le régiment Dauphin (chasseurs à cheval), en garnison à Hesdin, célébra par une fête magnifique la réception d'un nouveau drapeau envoyé par le Roi. Ce régiment était commandé par le chevalier de St-Mars. Il y eut messe, bénédiction de

entraînés sans doute par leurs colonels, envoyèrent au Roi des adresses de fidélité, mais c'étaient là des démonstrations éphémères et bien peu de mois devaient se passer avant que l'empereur, revenant de l'ile d'Elbe, ne les fit changer d'avis (1).

Le Préfet rendit compte au Ministre de l'Intérieur de ses rapports avec le Commissaire extraordinaire et des mesures qu'ils avaient prises. Il avait reçu du Ministre une circulaire, datée du 4 mai, où on lui disait que son service administratif n'était plus le même que sous l'empire. Il avait beaucoup à faire et peu à exiger, devait éviter la contrainte, être aimable, supprimer toute surveillance importune, qu'avec la paix il n'aurait plus à craindre la résistance des conscrits, ni à entendre les larmes de leurs parents. La position des Préfets serait heureuse puisque leurs devoirs seraient doux et faciles,

l'étendard par le curé et discours de cet ecclésiastique sur le retour des Bourbons. Puis le régiment alla sur la place d'Armes et on fit feu par compagnie à mesure que le drapeau passait. Le colonel, se plaçant au centre, parla des hauts faits d'armes des guerriers français à toutes les époques et il ajouta que son régiment était prêt à en faire de nouveaux pour la défense de la bannière des lys. Ce serment fut répété par les soldats aux cris de : Vive le Roi ! Puis on fit une décharge de mousqueterie. A trois heures il y eut un banquet offert par le colonel aux autorités, toasts, couplets. Le soir, bal à l'hôtel de ville, la fête finit à cinq heures du matin. En juillet 1814, on substitua la lance à l'aigle qui ornait le drapeau du 19e de ligne, en garnison à Calais, aux cris de : Vive le Roi ! Vivent les Bourbons !

(1) Le 26e de ligne, en garnison à St-Omer, envoya une adresse le 15 juillet 1814, le 13e de ligne, à Aire, fit de même le 26 août, le 15e dragons, à Arras, fit le même envoi le 29 juillet.

Quand le 43e de ligne vint tenir garnison à Arras, il y eut un banquet avec toasts, on chanta des couplets en l'honneur de la Tour d'Auvergne, premier grenadier de France, qui avait servi dans ce régiment, alors le 46e de ligne.

etc. La situation des hauts fonctionnaires n'était pas aussi brillante que le disait le Ministre et ils avaient à surmonter de grandes difficultés.

Ici se place dans la carrière administrative du baron de la Chaise un incident qui en assombrit les dernières années. Les impérieuses nécessités d'un devoir avec lequel il n'avait jamais transigé lui avaient créé des ennemis. A la faveur du changement de gouvernement ces ennemis se donnèrent beau jeu. Le Roi n'avait pas encore mis le pied sur le sol français qu'il était circonvenu par eux. Le baron de la Chaise s'en aperçut. Nous trouvons dans une lettre adressée par lui, le 28 avril, au maréchal Oudinot, que, devancé à Boulogne par la calomnie, il avait présenté lui-même au Roi sa justification et le supplia de ne pas briser une carrière commencée au service de la monarchie et continuée dans le dévoûment aux intérêts du pays (1). Le 5 mai, le duc de

(1) Voici sa lettre : « Les 24 et 25 avril ont été les plus beaux jours de ma vie ; j'ai eu le bonheur de baiser la main de notre bon roi avec cet attendrissement qui permettait à peine à quelques paroles de s'échapper de tous les cœurs. Le 26, la calomnie m'attendait à Boulogne. Je crus m'apercevoir qu'elle avait pénétré jusqu'à mon roi. Il était trop tard pour avoir une minute d'audience. Sa Majesté partait le 29 ; je devais la suivre jusqu'aux limites du département de la Somme. En prenant congé, je pus mettre sous ses yeux l'esquisse de mon existence : j'ai reçu tous mes grades militaires de Louis XV et de Louis XVI jusqu'en 1792. Je souffris de la terreur qui désolait la France. En 1803, le premier Consul me nomma à la préfecture du Pas-de-Calais. Votre Eminence m'a vu, m'a jugé. J'avais bien des malheurs à réparer et les plus malheureux étaient les émigrés rentrés. J'employais tous les moyens possibles pour éteindre les haines et bannir les vengeances, rassembler toutes les classes de la société ; si ces dispositions obtenaient quelques louanges, elles me valurent des dénonciations et des dégoûts sans nombre que j'avais oubliés, mais aujourd'huy il suffit d'avoir été l'instrument de la plus

Reggio lui répondait que ses inquiétudes ne lui paraissaient pas fondées. Sa lettre avait été, aussitôt reçue, remise au comte d'Artois lui-même et celui-ci n'avait manifesté aucune intention malveillante à son égard. Mais les choses n'en restèrent pas là. Quelques jours après, le 16 mai, paraissait un libelle des plus violents contre le Préfet. Ce libelle, envoyé de Paris par la poste et distribué à profusion à Arras, était adressé aux Artésiens. Faisant appel au souvenir des souffrances et des sacrifices qu'ils avaient eu à supporter du régime impérial, on les excitait à en attribuer la responsabilité à celui qui en avait été le représentant parmi eux et à demander sa destitution (1).

affreuse oppression qui eût jamais accablé notre patrie pour remuer les passions, effacer tout service et perdre cette confiance sans laquelle on ne peut servir et que mon roi refuserait à l'agent de Bonaparte. J'ai terminé l'expression de mon sentiment par dire au roi, comme Siméon : *Nunc dimittis servum tuum Domine*. Mes vœux, mes jours sont accomplis, mais ce serait me condamner à mort que de me remplacer sans honorer ma vieillesse de l'une de ces faveurs qui m'assurerait l'estime de mon roy. C'est à vous, Monseigneur, à vous que je confie le présent et l'avenir de votre bien triste serviteur ».

(1) Ce libelle était signé S. de I., A. L., P. C., L. L. Il était adressé aux Artésiens et commençait ainsi : « Quelques-uns de vos compatriotes, éloignés de vous depuis longtemps, n'ont pas été pour cela étrangers à vos maux. Ils ont partagé vos souffrances, ils en ont gémi, ils en ont abhoré l'auteur. Aujourd'huy ils manifestent le désir de la vengeance, mais d'une vengeance loyale. Il est un homme qui, digne interprète et artisan de la tyrannie, n'a mesuré son pouvoir que par les maux qu'il a amassés sur vous. Ce magistrat mercenaire est encore au milieu de vous, il y jouit, que dis-je, il y abuse encore de ses droits. Vos yeux le voient afficher l'orgueil méprisant du pouvoir. Vos oreilles l'entendent encore prononcer ses arrêtés et vos voix indignées le nomment, c'est la Chaise... » On rappelait ensuite la rigueur avec laquelle il a fait exécuter les lois sur la conscription,

A cette nouvelle attaque, le Préfet ne demeura pas inactif. Mis dans l'impuissance de répondre à un ennemi qui se cachait sous le voile de l'anonyme, il écrivit, le 22 mai, au Ministre de l'Intérieur, et le 23, au Directeur de la sûreté générale. Etait-il juste de lui faire partager le sort d'un régime dont il avait été le premier à subir

puis on ajoute : « Nous cherchons de toutes parts ce qui atténue son administration et nous ne trouvons que la solitude de vos familles et le faste de ses jardins. » On reproche ensuite au Préfet d'avoir prolongé de quelques jours les tourments du règne de Bonaparte et d'avoir été avide de la pourpre sénatoriale. « Impatient de s'asseoir sur ces sièges curules, il se fait, pour y monter, un marche-pied de nos enfants .. Bonaparte est précipité du throne, le cruel a quitté la France, son expulsion ne doit-elle pas s'étendre aux lâches appuis de son despotisme. » On termine en conseillant aux Artésiens de demander au Roi et aux Chambres l'expulsion du Préfet.

Le baron de la Chaise écrivit, le 23 mai, au Ministre de l'Intérieur et au Directeur de la police générale que ce pamphlet était adressé surtout aux commerçants, aux avocats, aux avoués et aux gens d'affaires. « Fort de ma conscience, j'ai cru devoir n'y attacher personnellement aucune importance, mais comme ces genres d'écrits peuvent se multiplier, qu'ils répandent dans les esprits des influences fâcheuses et qu'il est utile que Votre Excellence soit instruite de tout ce qui concerne l'ordre public, je me fais un devoir de le mettre sous vos yeux pour que vous preniez telle mesure que vous jugerez convenir. » Outre cette lettre officielle, le baron de la Chaise en écrivit une autre au Ministre, le 22 mai. La voici : « Monseigneur, un libelle atroce, infâme vient d'être répandu avec profusion dans le Pas-de-Calais et peut-être dans toute la France. Votre Excellence jugera la passion qui anime l'auteur anonyme de cet imprimé que je crois devoir mettre sous vos yeux. Quand on a servi le gouvernement qui n'est plus on doit s'attendre à la calomnie et il est de mon devoir de la repousser. J'ose donc invoquer votre justice et votre bonté, Monseigneur, à l'encontre de mes adversaires. Si l'on disposait de ma place avant ma justification, ce serait me déclarer coupable. Au reste je ne puis croire qu'un soldat qui a servi ses rois avec

et à déplorer les rigueurs? Non content de les déplorer, ne les avait-il pas atténuées, ces rigueurs, par des efforts constants pour maintenir l'ordre dans les affaires et la conciliation entre les partis. Ajoutons que le baron de la Chaise n'était pas seul à porter ce témoignage sur lui-même et sur son administration. Le libelle en question et la pétition qui y était jointe ne reçurent que trente ou quarante signatures, en partie d'ouvriers, toujours mécontents. Les personnes notables de la ville refusèrent d'y apposer leurs noms et quelques mois après, le 10 novembre, le Préfet pouvait écrire au Ministre : « La calomnie ne s'endort jamais. Quelles que soient ses armes, je me félicite de pouvoir leur opposer la meilleure défense que puisse présenter un administrateur, c'est le procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 octobre 1814 (1). J'y joins, avec une double satisfac-

honneur jusqu'au grade de maréchal de camp, qui porte la croix de St-Louis depuis plus de trente ans et qui depuis plus de douze remplit les fonctions de préfet sans qu'il se soit élevé le moindre reproche contre sa manière de les remplir, puisse être compromis par cette infernale dénonciation. Je suis dans ma 72e année, Monseigneur, j'ai quatre enfants, notre bon Roi pourrait-il désoler ma famille et me réduire au désespoir en me privant du bonheur de le servir ou d'une récompense publique des services que j'ai pu rendre à ma patrie, soit pendant ma carrière militaire, soit pendant le despotisme de Bonaparte dont les ordres tyranniques paraissaient au moins vouloir la défendre de tous les ennemis qui voulaient se venger de l'insatiable ambition qui l'a perdu et dont nous avons été sauvés par l'heureux concours de tous les rois de l'Europe à nous rendre notre monarque légitime et toute l'auguste dynastie des Bourbons, je supplie Votre Excellence de m'accorder protection et justice... »

(1) Voici ce que disait le Conseil général : « Le Préfet fait un rapport sur tout ce qui s'est passé depuis la dernière session. Le Conseil général trouve un vif intérêt dans ce rapport et y voit les mêmes preuves du zèle qui a toujours animé M. le Préfet depuis

tion, copie des témoignages honorables que ce même Conseil a daigné rendre, le 30 du même mois, à mes principes et à ma conduite pendant les douze ans que j'ai passés dans le département, faisant le mòins de mal possible et m'exposant à des ressentiments bien graves pour avoir rempli de pénibles devoirs. » Ce témoignage, en effet, était signé des noms les plus honorables du pays, pour la plupart encore dignement portés de nos jours. L'effet ne s'en fit pas attendre. Le Préfet de police et le Ministre y répondirent chacun de leur côté par les assurances les plus formelles que le Préfet du Pas-de-Calais serait maintenu dans ses fonctions (1). Cependant

qu'il est à la tête de ce département et des preuves constantes de sa sollicitude *paternelle* envers ses administrés. M. le Président, au nom du Conseil général, offre à M le Préfet les expressions de sa reconnaissance. Signé : Deslyons de Moncheaux, du Blaisel, vicomte d'Acary, Watelet, de Gantès, le Gaucher du Broutel, de Foulers, le comte de Maulde, baron de Coupigny, Donjon de St-Martin, de Hannuncthun, comte d'Havrincourt, de Tramecourt, Duchaussoy, Cochet de Corbeaumont, baron d'Herlincourt. »

(1) Il répondit au Ministre : « Après avoir rendu compte de mon administration à Votre Excellence, après avoir reçu l'honorable témoignage qu'elle en était satisfaite, je la supplie d'entendre l'administrateur avec quelque bonté. Il y a plus de cinquante ans que je suis entré au service. Il y en a trente que je suis chevalier de St-Louis. J'ai été successivement sous-lieutenant, capitaine, major, lieutenant-colonel et colonel. J'ai reçu tous mes grades militaires de Louis XV et de Louis XVI. Je fus nommé général de brigade au mois de mars 1793. Je fus incapable moralement et physiquement de continuer de servir. Retiré à Beauvais, échappé à la proscription de Robespierre, je fus choisi pour maire de cette ville après le 9 thermidor. Le premier Consul passa, je ne sais comment je lui suggérai le désir de m'employer, mais au mois de mars 1803 il me nomma Préfet du Pas-de-Calais. Je trouvai les esprits divisés par le juste ressentiment de tous les maux qui ont accablé les différentes classes de citoyens et surtout la noblesse de l'Artois. Je m'occupai

il semblait que tant d'inquiétude et d'agitation eussent épuisé l'énergie du baron de la Chaise. Attristé et découragé des dégoûts qu'il avait reçus pour prix de ses services, il eût volontiers échangé ses fonctions contre d'autres où il eût trouvé plus d'indépendance pour le présent et de sécurité pour l'avenir. Le Conseil d'Etat, qui venait d'être reconstitué au mois de juin, lui eût offert ces avantages et il eût voulu en faire partie. Mais cela ne s'arrangea pas (1). On lui fit de belles promesses que les évènements de l'année suivante devaient emporter et il dut se remettre aux affaires de son département.

de les rapprocher, de les rappeler à l'indulgence, de réparer les injustices, de consoler les misères, de solliciter en leur faveur, de leur faire restituer tout ce qui était possible de soustraire des confiscations. La formation de la garde nationale m'aida beaucoup alors et depuis j'ai été assez heureux pour faire obtenir des places aux anciens seigneurs qui avaient presque tout perdu. Cette préférence me valut de graves dénonciations, mais le temps les apaisa Je dois confier à V. E. que je me suis dévoué au gouvernement de Bonaparte, je l'ai donc servi de tout mon pouvoir, mais ma conscience me dit que je le devais. J'ai donc fait exécuter ses ordres autant qu'il dépendait de moi. Mais ces ordres étaient d'un despote ! Instrument de sa tyrannie, j'ai pu paraître son complice et lorsque je me trouvais l'un des plus heureux sujets de ce roi que le ciel vient de rendre à nos vœux, j'ai remarqué qu'on oubliait mes soins, mes efforts pour adoucir l'exécution des mesures rigoureuses qui m'étaient prescrites, surtout pour la conscription »

(1) Le Ministre de l'Intérieur lui écrivit le 11 décembre 1814 que le chancelier seul pouvait présenter de nouveaux conseillers d'Etat, pourtant il espérait le faire nommer conseiller honoraire avec une pension de 6,000 fr. « Quant à un grade supérieur dans la Légion d'honneur vous le devez plutôt à vos services militaires qu'à votre carrière civile, le Roi vous donnera un successeur plein de mérite et je suis persuadé que dans l'intérêt que vous prenez à votre département, ce ne sera pas la grâce de Sa Majesté la moins précieuse à vos yeux. » Le retour de Napoléon empêcha la réalisation de ces projets.

La plus instante, la plus épineuse de ces affaires était alors la solution des difficultés que l'occupation étrangère si lourde pour les habitants (1) faisait surgir à tout instant. Les Prussiens déjà en ce temps-là étaient particulièrement antipathiques à nos populations (2). Des rixes sanglantes se produisirent de divers côtés. Leurs officiers sous des formes pleines d'urbanité émettaient des exigences exorbitantes (3). L'Administration se mit

(1) Les dépôts des 2e et 20e dragons étant venus tenir garnison à Arras, le Préfet, sur la demande du Maire, obtint qu'ils fussent de suite installés dans les casernes, les habitants ayant été très surchargés par l'occupation prussienne.

(2) L'abbé Cornet, dans son *Histoire de Béthune*, raconte qu'un bourgeois de cette ville s'étant refusé à aller faire la litière des chevaux prussiens, fut promené par ceux-ci dans les rues, piqué sans relâche par la pointe de leurs sabres. Le Sous-Préfet de Boulogne se plaignit au général prussien qu'une veuve et sa fille, à Le Waast, avaient subi de mauvais traitements de la part de deux artilleurs, le général ordonna une enquête. Le commandant de place de Boulogne dit que les rixes entre les soldats anglais et les habitants étaient fréquentes, et il attribue le fait surtout au sentiment national. Le comte de Castèja ayant invité un officier étranger à dîner, celui-ci refusa, alléguant son peu de connaissance de la langue française. Quand le roi Louis XVIII vint à Boulogne, on le pria de débarrasser cette ville de l'occupation française. Pourtant au château d'Etruval, près Hesdin, les habitants dansaient au son d'une musique prussienne.

(3) Le capitaine Reiche, en résidence à Namur, et commissaire des guerres en chef du 1er corps prussien, avait décidé, le 6 mai 1814, qu'on aurait à fournir au 1er corps 40,000 chemises, 20,000 culottes de toile, 20,000 paires de chaussons en laine, 10,000 aunes de toile pour draps, 20,000 paires de couvertures de shakos, 20,000 cravates, 10,000 paires de souliers, 2,000 paires de bottes, 10,000 paires de bottines, 4,000 bonnets de campagne (de police), 500 pièces de shakos. Les préfets des départements où séjournait le 1er corps devaient envoyer de suite ces fournitures à Liège aux frais des départements.

en devoir de leur opposer une énergique résistance en s'appuyant sur un ordre du jour du 11 avril 1814, où le général en chef Barclay de Tolly, déclarait que : « Les Français étant leurs amis, le cultivateur et l'habitant des villes devaient être traités avec amitié ». Le Préfet du Pas-de-Calais écrivait peu de jours après, le 23 avril, au général York, commandant le premier corps prussien; pour demander que les cantonnements fussent fixés sur des bases certaines et qu'un tarif écrit en allemand et en français fût établi pour les fournitures à faire aux troupes alliées (1). L'Etat devait rembourser ces fournitures aux particuliers. C'était là une charge bien lourde dans la situation déplorable où se trouvaient alors les finances. Bon nombre de communes eurent la générosité d'y renoncer au profit du Trésor public (2). Le

C'est M. Schmidt, commissaire des guerres à Arras, qui était chargé de les recevoir pour le Pas-de-Calais. Le Préfet lui écrivit, le 31 mai, que cette demande lui avait été transmise le 16 mai par le commissaire des guerres Guillois et qu'il avait consulté à leur sujet le commissaire extraordinaire dans la 16e division et le Ministre de l'intérieur. On lui avait répondu que le Ministre de la guerre avait chargé M. Michaux, commissaire des guerres près des puissances alliées, de faire observer que les demandes faites par le 1er corps d'armée prussien étaient contraires à l'ordre du jour du maréchal Barclay de Tolly et que le Ministre lui ordonnait de s'opposer à toute espèce de réquisition, se basant sur l'ordonnance du roi du 5 mai 1814 et sur la proclamation du 9 mai et qu'il eut à faire part de cette décision au commissaire Reiche. Le 3 juin, le commissaire Michaux écrivit au Préfet pour approuver sa résistance.

(1) Voir la circulaire du Préfet en date du 4 mai 1814 sur le ravitaillement des troupes prussiennes (*Mémorial administratif du Pas-de-Calais*, n° 222).

(2) Dans le Pas-de-Calais, nous citerons Aire, Achiet-le-Petit, Bucquoy, Fiefs, Neulette, Beuvry, Vaulx, Cauchy-la-Tour, Pernes, Robecq, Forest, Athies, Roquetoire, Allouagne, St-Omer et Sapignies qui avaient nourri près de 4,000 hommes, sans compter les chevaux, et dépensé ainsi près de 12,000 fr., etc.

Préfet eut la satisfaction d'adresser le 31 mai, au ministre de l'Intérieur, un rapport détaillé sur les mesures qu'il avait prises au sujet de cette grave question et sur les bons résultats qu'il en avait obtenus. Les chiffres que nous y trouvons suffisent à donner une idée de la dépense énorme qu'entrainait l'occupation étrangère (1). Heureusement, elle ne fut pas de longue durée. Le 1er juin, à quatre heures du soir, arriva par le télégraphe, à Arras, la nouvelle que la paix était signée. Cette paix n'était pas glorieuse. Elle effaçait vingt-deux ans de luttes et de victoires. Mais nos récents désastres avaient été plus inouis que ces victoires elles-mêmes. Il fallait nous résigner à perdre nos conquêtes et une partie de nos colonies, trop heureux de voir la France rentrer dans ses frontières de 1792. A la distance où nous sommes de cette époque, on serait presque surpris de la joie qu'elle produisit alors. C'était à la vérité, le repos rendu à l'Europe et la tranquillité aux foyers. Proclamée solennellement d'abord à Paris (2), par un héraut vêtu aux armes des Bourbons, elle le fut dans toutes les places de

(1) Rien que pour la ville d'Arras la dépense s'éleva à 204,828 fr. L'arrondissement de Béthune dut recevoir (provisoirement), les 17 et 18 mai, 1,788 hommes et 3,783 chevaux, et dans cette ville, pour l'état-major, il fallait quarante-trois couverts chaque jour (ils coûtaient 198 fr.), plus dix couverts à 6 fr pour le général de division, le général de brigade avait droit à six couverts à 5 fr., les capitaines à deux couverts à 4 fr., les autres officiers à un seul couvert. Le 20 mai, ces troupes quittèrent la ville.

(2) Le traité de paix commençait ainsi : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Sa Majesté très chrétienne, etc. »

Le 2 juin, les maréchaux de France Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Soult, Brune, Mortier, Ney, Victor, Oudinot, Marmont, Macdonalt, Gouvion-St-Cyr, Lefebvre et Pérignon, qualifiés par le Roi de *nos cousins*, furent décorés de l'ordre de St-Louis, ainsi que beaucoup de généraux.

guerre par une salve de 200 coups de canon. A Arras, le Préfet l'annonça lui-même aux fonctionnaires convoqués à cet effet et sur son invitation, le maire de la ville, accompagné de ses adjoints, du commissaire de police en grand costume, de la musique et de nombreux détachements de la garde nationale en fit l'annonce publique au son du carillon, des cloches et du canon au milieu de l'affluence et des transports de la foule, aux cris mille fois répétés de : Vive le Roi ! Vive Louis XVIII ! Le soir il y eut illumination générale, le dimanche suivant, bal public. Il en fut de même dans toutes les villes du département (1). Comme toujours, l'autorité diocésaine apporta son concours. Sur une lettre écrite le 23 juin par le Roi, Mgr de la Tour d'Auvergne, publia un mandement (2)

(1) A St-Omer, la fête de la paix fut célébrée avec une grande pompe, le 25 mai, et en même temps on bénit le drapeau du 28e de ligne, alors en réorganisation ; un magnifique autel avait été dressé sur la place, le doyen y célébra la messe.

(2) Nous y lisons : « Si Dieu ne nous avait point rendu un prince juste appréciateur du bonheur de la paix et dont les vertus comme les hautes qualités du cœur et de l'esprit puissent garantir à l'Europe le maintien des traités, nous aurions longtemps conjuré le ciel, mais en vain, de faire cesser ces guerres effroyables qui jetèrent le désespoir dans toutes nos familles et désolaient notre malheureuse patrie. Pour obtenir une paix solide et durable, il fallait donc renverser cette puissance gigantesque que Dieu n'avait laissé monter à un si haut point de grandeur que pour donner aux princes une grande leçon et afin d'imposer à la terre une juste crainte de ses châtiments divins Il fallait un autre esprit, d'autres intentions, d'autres conseils, d'autres vues et un autre chef à la France. C'est ainsi que pour assurer et pour garantir la paix du monde, Dieu nous rendit cet auguste fils de tant de rois qui seul pouvait cicatriser toutes nos plaies. Sous un tel prince le repos ne sera plus un état violent et incommode, et la paix étant entretenue, le royaume reprendra sa vigueur. L'ordre se rétablira, le commerce et l'agriculture seront encouragés et la religion cimentera la paix en réconciliant enfin la France avec son Dieu... »

où il trouva pour célébrer les bienfaits de la paix et la bonté du prince de ces pompeuses périodes qu'il avait trop souvent mises au service d'une moins juste cause.

Une fois la paix conclue, les souverains étrangers ne tardèrent pas à quitter la France et ce fut encore notre département qui eut le privilège d'être témoin de leurs adieux (1). Le duc de Clarence, qui avait ramené le Roi, vint à Boulogne avec l'escadre anglaise pour recevoir l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse. Il descendit à la Sous-Préfecture, où il trouva des paroles aimables à dire pour remercier les autorités de leur réception, pour exprimer son attachement au roi Louis XVIII, et faire des vœux pour le bonheur de la France. Le maréchal Blücher vint l'y rejoindre, aussi pour attendre les souverains. Bien que ceux-ci eussent décliné les honneurs officiels et manifesté l'intention de conserver l'incognito, le baron de la Chaise voulut se concerter avec le duc de Trévise et le comte de Castéja pour leur préparer une réception convenable.

Le maire de la ville engagea ses concitoyens à manifester leur joie par des illuminations quotidiennes et d'ingénieux emblèmes, et à se prêter de bonne grâce à toutes les réquisitions nécessitées par la présence des hôtes augustes qu'ils attendaient. Lui-même, oubliant les protestations enthousiastes dont il avait salué Napoléon en 1810, offrit sa maison pour résidence à l'Empereur de Russie (2). Parti de Paris, le 2 juin, le Czar arriva le 4 à Boulogne. Il y reçut la visite du duc de Clarence. Le lendemain, dépouillant tout appareil de souveraineté, il se mit à parcourir la ville à pied, visitant le port, la Tour d'Ordre, l'ancien Camp, partout

(1) L'empereur d'Autriche partit en même temps pour Vienne.

(2) C'était M. Menneville, il donna peu après sa démission et le Préfet lui écrivit pour lui en exprimer tous ses regrets.

accompagné d'une foule sympathique qu'il laissait approcher de sa personne en disant : « Aucun Français « ne me sera jamais importun ». A 4 heures, le roi de Prusse arriva à son tour et ce furent les mêmes échanges de politesse avec le duc de Clarence. La suite des deux souverains était nombreuses. Pendant plusieurs jours, la ville fut sillonnée par les équipages étrangers, autrichiens, russes ou prussiens qui venaient s'embarquer, et fréquentée par des personnages de marque. De ceux-ci était le prince Metternich en passage pour l'Angleterre, et qui dès lors commençait à tenir sa place dans les conseils de l'Europe. Boulogne put se croire un instant, devenue la reine des cités (1). Le soir du 5 juin, il y fut donné un grand bal où, d'après les journaux de l'époque, les dames étrangères rivalisèrent d'élégance et de grâce avec les dames françaises. La fête se prolongea fort avant dans la nuit. Mais dès le lendemain s'évanouissait toute cette gloire éphémère. Les souverains qui l'avaient apportée, s'embarquaient le 6, à onze heures du matin, sur l'escadre anglaise. Les troupes alliées suivirent leurs chefs (2) et bientôt le sol français ne conserva que ceux qui, en tout temps, sont attirés par les charmes du climat ou la facilité des affaires.

Peu à peu tout paraissait devoir rentrer dans l'ordre. Le duc de Trévise, qui avait été pour le baron de la Chaise d'un si grand secours dans les conjonctures difficiles et récentes, lui écrivit le 9 juin, que sa mission étant terminée, il retournait à Paris. Il ne laisserait pas ignorer au Roi ni le bon esprit des habitants du Pas-de-Calais, ni les témoignages d'amour et de respect qu'il

(1) Pourtant le Sous-Préfet, quelque temps après, se plaignit que l'Angleterre vomissait sur notre territoire, et surtout à Boulogne, un nombre effrayant d'individus de toutes les nations dont ils sont la lie.

(2) L'escadre anglaise arriva le 15 juillet pour l'embarquement des Anglais.

avait recueillis sur son auguste personne, le chargeant d'en remercier ses administrés. Le 2 juin, le comte Beugnot avait écrit au baron de la Chaise pour l'informer qu'il venait d'être chargé des fonctions de Directeur de la police générale du Royaume et de Préfet de police, à Paris. « Une institution disait-il, qui après avoir été trop longtemps l'instrument aveugle de la tyrannie, devait désormais être rendue à sa salutaire destination, la protection de l'ordre » (1). On voit si le baron de la Chaise devait se retrouver dans son élément, chargé de représenter un gouvernement honnête et régulier, n'ayant pour le servir qu'à remonter aux traditions de sa jeunessse et à suivre l'impulsion de sa nature droite et loyale. Il ne tarda pas, du reste, à trouver l'occasion d'exercer son zèle. La famille royale trouvait avec raison que le meilleur moyen de réveiller l'attachement des populations était de se montrer à elles. Et tandis que le duc et la duchesse d'Angoulème, parcouraient les départements du Centre, soulevant partout les plus vives démonstrations d'enthousiasme, le duc de Berry se chargea de visiter les départements du Nord en passant pour se rendre en Angleterre. Le préfet du Pas-de-Calais, averti de ce projet par le nouveau préfet de police, le 30 juillet, mit tout en œuvre pour préparer au prince une marche triomphale (2). Arrivant donc à

(1) Dans une circulaire il disait qu'il ne demanderait jamais rien de contraire à la conscience et à l'honneur, que la police avait été trop longtemps l'instrument aveugle de la tyrannie ; qu'il fallait la rendre à sa salutaire destination : la protection de l'ordre ; qu'elle ne comprimerait plus la France; enfin qu'il fallait détruire les préventions qu'on avait sur cette institution, etc. Le Préfet, en lui accusant réception, répondit que dans ces conditions sa tâche deviendrait douce et facile.

(2) Le baron de la Chaise avait prié le comte de Villemanzy de dire à Son Altesse quelques mots sur son passé. Sans doute la com-

Arras, le dimanche 6 août, après avoir traversé Valenciennes et Douai, le prince trouva la ville toute pavoisée de guirlandes de fleurs et de drapeaux blancs. De nombreux arcs de triomphe s'élevaient. Une garde d'honneur se porta à sa rencontre, formée de l'élite de la jeunesse. Les salves d'artillerie, le son des cloches l'accueillirent tout d'abord (1). Le maire, aux portes de la ville, lui souhaita la bienvenue (2). A la Cathédrale, où il se rendit tout d'abord, l'évêque l'attendait à la tête de son chapitre, un trône lui avait été dressé. Il entendit la messe avec piété, comme un « digne petit-fils de Saint-Louis » dit un journal du temps.

Aux hymnes pieux et à une brillante symphonie, se joignirent, nonobstant la sainteté du lieu, les vivats les plus chaleureux. Le duc avant de quitter l'église alla saluer l'évêque et son chapitre, puis remontant en calèche découverte, il se fit conduire à la citadelle, de là à l'esplanade où il passa la revue de la garnison, et se rendit, toujours suivi d'une foule innombrable qu'il laissait approcher à dessein, à la Préfecture, où l'attendait un somptueux déjeuner.

mission fut bien faite, car le Préfet lui écrivit qu'il n'avait eu qu'à se louer du prince qui, par son affabilité et ses grâces, lui donna les plus honorables témoignages de confiance et de satisfaction.

(1) Le baron de la Chaise écrivait : « Il a été reçu, fêté, applaudi par nos heureux citadins qui donnèrent l'exemple d'une allégresse et d'un amour sans bornes à nos deux très bons régiments. Toutes les rues étaient décorées comme des chapelles ; la foule se pressait pour voir le prince, pour le saluer de tous ses vivats Le soir la ville fut illuminée avec goût et magnificence. »

(2) Le baron d'Herlincourt commença ainsi son discours : « L'Artois, si fortuné jadis, va revoir ses beaux jours ; les habitants sont ivres de joie de voir des princes du sang auguste des Bourbons, etc » Il prononça un second discours à la Préfecture.

Là, complimenté par le Préfet (1), salué par les auto-

(1) Le Préfet prononça le discours suivant : « Monseigneur, c'est sur le territoire de ce département que Louis XVIII, si longtemps désiré, a pris possession de son royaume, et les 600,000 Français qui l'habitent passèrent d'un long et triste deuil à l'ivresse du bonheur et de la joie. Les contrées que Votre Altesse royale traverse avec tant de rapidité éprouvent les mêmes sentiments et c'est aujourd'huy la fête de la capitale de cet heureux Artois dont votre vénéré père a daigné prendre le nom. La haute sagesse de notre auguste monarque a bien voulu confier aux petits-fils de St-Louis les fonctions de ces anges tutélaires que la Providence accorde aux faibles mortels pour les protéger et pour les instruire. C'est ainsi que la céleste fille de Louis XVI, devenue l'objet d'un culte populaire, distribue chaque jour sur son passage de nouveaux bienfaits, reçoit chaque jour de nouvelles bénédictions et voit couler tant de larmes de reconnaissance, d'attendrissement et d'amour C'est ainsi que son royal époux visite nos ports et nos arsenaux, ressuscite notre marine, rajeunit nos vieux amiraux, rappelle tous nos marins et les dispose à faire fleurir le commerce comme à faire respecter notre pavillon. C'est ainsi que Votre Altesse royale visite nos places, réunit nos phalanges, s'environne de l'élite de nos guerriers, de ces intrépides conservateurs de la monarchie, plus glorieux aujourd'huy de l'estime et de la confiance de Louis XVIII que de toutes leurs victoires. Les braves parmi les braves désirent la paix sans doute, mais combien ils seraient plus fiers de combattre le prince perturbateur de l'Europe qui oserait encore tenter le sort des batailles. C'est alors que nous les verrions se rallier, se presser autour du panache d'Henri IV flottant sur la tête de Charles-Ferdinand. Ces lys, qui se marient si bien avec les plus brillantes décorations, leur rappelleront qu'ils ont enfin l'honneur de se trouver sous les yeux et sous les ordres d'un Bourbon. Pressés de vaincre alors, ils laisseront à peine à Votre Altesse royale le temps de cueillir quelques lauriers pour revenir triomphants dans les bras du père de la grande famille. Nous sommes aussi ses enfants, Monseigneur, nous tous maire, chefs d'administration, conseil de préfecture, sous-préfet, prétet, nous le servons de tout notre cœur. Oserais-je vous supplier, Monseigneur, d'en mettre l'assuranee aux pieds du throne et de recevoir avec

rités, il témoigna sa satisfaction par une ample distribution de croix de Saint-Louis, de décorations de la Légion d'honneur et de l'ordre du Lys (1). Le baron de la Chaise, écrivant à un de ses amis le récit de ce passage du duc de Berry à travers le département, en compare la rapidité à celle d'un rêve (2). La comparaison est juste, et l'on a peine à se figurer comment, dans ce temps où n'existaient pas encore les moyens rapides de locomotion que nous possédons aujourd'hui, la même journée put suffire à renouveler quatre fois la même réception à Arras, à Béthune (3), à Aire et

bonté nos plus vives actions de grâce pour cette honorable décoration du lys que vous daignez nous accorder comme un gage de satisfaction de Votre Altesse royale, comme une douce récompense de nos modestes services. »

(1) A son passage à Arras, le duc de Berry donna, à la Préfecture, la croix de St-Louis à sept officiers supérieurs de la garnison et celle de la Légion d'honneur à M. Gayant, doyen des conseillers de préfecture, Piéron de Sin, président du tribunal de commerce, de Gantès, Siraut, Bergaigne, Montbaillrad, Watelet, Corne et Cornille, et la croix du lys aux fonctionnaires présents. M. Balthazar Wartelle, ancien officier, fut nommé chevalier de St-Louis. Le 14 novembre 1814, le marquis de Baynast de Sept-Fontaines, chef de cohorte de la garde nationale d'élite, ancien capitaine aux volontaires royaux, et le comte de Beaulaincourt obtinrent aussi cette faveur.

(2) Le baron de la Chaise écrivait : « Nous avons eu le bonheur de posséder le duc de Berry dans le département pendant quelques instants ; il l'a parcouru avec une telle rapidité qu'on croyait avoir fait un rêve, s'il n'avait pas fait une si profonde impression sur tous les cœurs. Le prince a été reçu à Arras, à Béthune, à Aire et à St-Omer dans l'espace d'une seule journée avec une joie et un enthousiasme qu'il est impossible d'exprimer et nous avons épuisé toutes nos magnificences. Les populations toutes entières s'étaient portées sur son passage. »

(3) Il était monté sur un cheval appartenant au marquis de Baynast et alla inspecter les fortifications.

à St-Omer (1). Le lendemain, le prince était à Dunkerque où il s'embarquait. A son retour d'Angleterre, peu de jours après, il renouvela les mêmes visites, on pourrait dire les mêmes tours de force. Car nous le trouvons le 17 août à St-Omer où il assiste à la messe militaire, le même jour à Calais. Le 18, à cinq heures du matin, il passe en revue le 27e de ligne, lui remet un drapeau à la suite d'une harangue toute militaire et provoque l'enthousiasme de la foule en même temps que sa reconnaissance pour les bienfaits qu'il laisse sur son passage. Quelques jours après, le 8 septembre, le Préfet recevait de lui l'autorisation de donner la décoration du Lys à tous les fonctionnaires du département, et se hâtait de l'en remercier par une lettre, en date du 12 septembre. Enfin, pour terminer le récit des visites princières dont le Pas-de-Calais fut honoré à cette époque, il reste à signaler celle de la grande duchesse d'Oldenbourg, sœur de l'empereur de Russie, qui, se rendant d'Angleterre en Belgique, passa par Boulogne et vint séjourner à St-Omer, le 4 et le 5 juillet 1814. Elle y fut reçue avec honneur et la musique de la garde nationale alla jouer sous les fenêtres de l'ancienne poste, où elle était descendue, accompagnée d'une suite de quinze personnes.

Cependant, au milieu de la satisfaction générale, certains points inquiétants ne laissaient pas de s'élever. A Boulogne, quelques troubles se produisirent au sujet de l'exportation des grains qui, autorisée par une ordonnance royale du 26 juillet 1814, avait eu pour effet d'en

(1) Les autorités étaient allées au devant du prince jusqu'à Aire. Il passa à St-Omer juste le temps nécessaire pour les recevoir et décorer le sous-préfet. En partant, il traversa la ville à cheval, escorté d'une escorte de cavalerie. A sa gauche se trouvait le maréchal Mortier et plusieurs aides-de-camp le suivaient.

faire hausser le cours. La foule arrêta des voitures chargées de blé et se rua sur le port pour s'opposer à leur départ. Le duc de Berry fut obligé de revenir au mois d'août. La seule mesure importante qu'il prit fut la destitution du maire, qui ne se montrait plus à la hauteur de la situation. Une loi vint le 2 décembre mettre des restrictions à l'autorisation donnée et le prix maximum du blé fut fixé à 23 fr., 21 fr. et 19 fr. l'hectolitre pour les trois qualités. Une fois ce prix atteint, l'exportation était interdite. Mesure sage, qui ménageait également l'intérêt du cultivateur et celui du consommateur. Il est permis de croire que le baron de la Chaise n'y fut pas étranger. On peut juger du soin assidu qu'il apportait aux intérêts de son département par les nombreux arrêtés et circulaires consignés au Mémorial administratif de cette année 1814. Des questions de l'ordre le plus élevé, telles que l'observance légale du dimanche, rétablie par ordonnance royale du 7 juin 1814, jusqu'aux plus menus abus à réprimer, tels que les plantations illicites de tabac, rien n'échappe à sa sollicitude. Prévenir la désertion, faire rentrer les effets militaires dans les magasins de l'Etat, assurer la perception régulière des impôts et des contributions indirectes, régulariser les comptabilités et les budgets des communes, les mettre à l'abri des incendies et des épizooties, propager la vaccine, réglementer la chasse, assurer la solde des anciens soldats et des gardes-champêtres, pourvoir à l'entretien des bâtiments civils, réorganiser la garde nationale, toutes mesures également utiles et propres à faire goûter au pays les bienfaits d'un gouvernement honnête et réparateur.

En même temps, la liberté rendue au culte permettait de rétablir les cérémonies religieuses chères à la foi des populations.

Depuis la rentrée de la famille royale, se célébraient

de tous côtés des services pour l'âme de Louis XVI, de Louis XVII et de Madame Elisabeth. A Arras, ce service avait eu lieu une première fois dans la Cathédrale, le 25 mai 1814 (1) et il devait se renouveler au 21 janvier 1815. (2) L'Evêque y présida lui-même et rien ne fut

(1) L'église était tendue de draperies noires qui obscurcissaient en partie le jour. Il y avait une vaste chapelle ardente avec des blasons aux armes de France. Derrière l'autel on avait placé une superbe pyramide posée sur un vaste tombeau, le tout faisant un mausolée. Une peinture en bas-relief représentait la France en pleurs, appuyée sur un écusson reproduisant les portraits de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Louis XVII et de Madame Elisabeth. A côté paraissait le génie de la France et plus bas on avait placé ce distique :

D. O. M.

La mort a ravi ces royales victimes
Que Dieu plaça lui-même auprès de saint Louis,
Mais leurs bontés touchantes et leurs vertus sublimes
Remontent en ce jour sur le throne des lys.

Au milieu du chœur on avait élevé un catafalque avec la couronne, le bâton royal et les attributs de la monarchie; un triple rang de flambeaux l'entourait. La messe fut dite par l'Evêque ; après l'Evangile, M. Lefebvre, chanoine titulaire et professeur au séminaire, prononça l'oraison funèbre de Louis XVI.

(2) Le maire d'Arras fit une proclamation au sujet de « ce jour anniversaire d'un évènement qui fit frémir d'horreur et d'indignation toute l'Europe et couvrit la France d'un crêpe funèbre. » A la cathédrale d'Arras, où eut lieu un grand service, un orchestre exécuta une marche funèbre, la messe de *Requiem* et une symphonie analogue à la circonstance composée sur des paroles tirées du livre de Job. L'Evêque officia et prononça un discours. Il prit pour texte les paroles du testament de Louis XVI où il pardonna à son peuple égaré. Il montra que la justice divine exigeait l'expiation solennelle de la mort du roi ; que ce crime ne pouvait être mieux réparé que par l'imitation des vertus et de la générosité avec laquelle le roi martyr avait pardonné à ses ennemis. Il termina en exhortant les

négligé pour en rehausser l'éclat. Il en fut de même dans toutes les autres églises de la ville et du diocèse Au 15 août, sur la volonté expresse du Roi, formulée dans une lettre à l'Evêque, on vit la procession du vœu de Louis XIII se dérouler de nouveau à travers les rues. Quelques jours après, la célébration de la Saint-Louis vient donner lieu à des manifestations où la politique s'allia parfois à la religion d'une manière plus ou moins heureuse. Tel fut le discours prononcé dans la Cathédrale d'Arras, où le prédicateur crut devoir faire le procès au gouvernement déchu, l'apologie des libertés religieuses accordées par la Charte et le panégyrique de la Garde urbaine.(1) Le maire de la

Français à oublier les torts de leurs frères dans une révolution qui n'avait été, après tout, que l'exécution des vengeances célestes.

On fit des services dans les autres églises de la ville. Les maisons et les rues étaient ornées de draperies garnies de crêpes. Les exercices militaires furent suspendus. « Enfin les Atrébates, dit un journal du temps, en conservant un deuil toute la journée, ont prouvé combien était vive la douleur qu'ils ressentaient de la mort du meilleur des rois. »

A Béthune on fit aussi une cérémonie funèbre pour Louis XVI et sa famille, le 11 juin 1814 et le 21 janvier 1815 ; il en fut de même dans les autres églises du Pas-de-Calais.

Le 21 mai, un service fut célébré pour le repos des âmes des évêques de Conzié, de Chalabre et Asselin

(1) Le 25 août 1814, ce prédicateur s'écriait : « Après quinze ans de révolutions, d'orages et de malheurs, la fête de saint Louis reprend enfin la pompe et l'éclat qui l'environnaient autrefois. C'est le seigneur qui a opéré cette merveille » Après avoir dit que toutes les autorités et toutes les classes de la société étaient réunies pour célébrer la fête d'un monarque chéri, il ajouta que lorsqu'on croyait à la religion révélée on devait être partisan d'un gouvernement qui partage et qui protège les opinions religieuses. « Le Français doit abjurer désormais toute espèce de haine et d'animosité... Il faut se consoler de la perte des postes lucratifs que donnait dans les pays étrangers le gouvernement déchu, ce n'est pas la faute des Bour-

Ville, prenant la même note, fit une proclamation (1) où,

bons... Les militaires doivent s'honorer de servir sous un descendant d'Henry IV... On n'aura plus à plier sous la tyrannie, à voir persécuter le pape et s'emparer traîtreusement de l'Espagne... On n'aura plus à subir une conscription qui amenait tant de sang et de larmes... Le commerce et l'industrie vont prospérer... » Après avoir justifié le roi d'avoir mis dans la charte la liberté des cultes « qui avait été l'objet de quelques plaintes respectables sans doute ; mais si on doit blâmer la tolérance spéculative qui dit que toute religion est indifférente, on doit admettre une tolérance pratique et civile pour l'exercice des cultes. » Il termine en disant que la garde urbaine est loyale et courageuse. « Malheur à la nation qui s'abandonne aux dissensions intestines et qui allume les torches de la guerre civile. Malheur surtout si ces mouvements séditieux pouvaient compromettre la sûreté des autres Etats et amener l'étranger à couper dans sa racine le mal contagieux. Loin de nous ce sort funeste, nous avons reçu une grande leçon, qu'elle ne soit pas perdue. Soyons unis dans le monde et nous pourrons espérer de l'être dans le sein de Dieu. »

Le 25 août fut célébré, avec pompe et enthousiasme, à Boulogne, dans l'église St-Joseph, et à Calais, dans l'église qui avait pris le titre de *royale*, en vertu d'une ordonnance du roi de septembre 1814, pour avoir été la première où le Roi avait remercié Dieu de sa rentrée dans ses Etats.

(1) Nous y lisons : « Après quinze ans d'orages et de malheurs, les fêtes de saint Louis viennent de nous délivrer de tous les maux dont nous étions accablés et des maux peut-être encore plus grands dont nous étions menacés. Chaque jour nous rappelle le règne du bon Henry ; comme lui, Louis le désiré répare tous les maux, etc. »

A l'occasion de la Saint-Louis, le procureur du roi, à St-Omer, composa des stances dont voici quelques vers. On remarquera, comme nous l'avons déjà dit, qu'un peu de galanterie se montrait dans les poésies de cette époque, même dans celles de la magistrature :

Enfin un avenir prospère
Sourit à nos yeux étonnés,
Mars ne ravage plus la terre,
Nos enfants nous sont conservés.

Jeunes beautés, cessez vos plaintes;
Chantez, dansez, amusez-vous,
Aimez maintenant sans contrainte,
Vos amants seront vos époux.

signalant la coïncidence de la fête du roi avec celle de la délivrance de la Ville, il faisait appel au souvenir de Louis XIV et des grands hommes « qui, en 1640 et en 1654, avaient conservé aux habitants d'Arras le beau nom de Français ». Un peu plus tard, les canonniers d'Arras, à l'occasion de la Sainte-Barbe, leur patronne, devaient, après avoir fait célébrer une messe à la Cathédrale, se réunir dans un banquet de 87 couverts et y chanter avec enthousiasme les louanges du comte d'Artois, frère du roi, général en chef des gardes nationaux de France. (1)

Le 4 septembre de la même année 1814, tous les fonctionnaires furent appelés à prêter serment, conformément aux instructions du Ministre de l'Intérieur en date du 6 août précédent. A Arras, la cérémonie se passa à la Préfecture et elle fut entourée d'un éclat extraordinaire.

Le maire, les adjoints les commissaires de police s'y rendirent escortés d'un détachement de gendarmerie, de grenadiers, de canonniers, de pompiers et d'une foule

O reconnaissance,
Règne dans nos cœurs attendris
Et que toujours ton refrain soit en
Vive Louis! Vive Louis! [France:

Sur toute la terre
Nous n'aurons plus que des amis
Oublions donc les malheurs de la
Vive Louis! Vive Louis! [guerre.

(1) Voici une de ces poésies lyriques :

Les anciens faisaient la guerre,
Ils combattaient comme nous,
Mais pour dépeupler la terre
Plus légers étaient leurs coups.

Le zèle qui vous anime,
Amis, braves canonniers,
Dans ce concours unanime
Vous placerait des premiers.

La garde nationale,
Sous l'égide des Bourbons,
Pour la famille royale
Ferait gronder son canon.
. . . .

Mars, avide de carnage,
Un jour consulta Pluton,
Le Dieu, pour servir sa rage,
Lui prépara le canon.

Je n'ai pu vaincre l'envie
De vous offrir ces couplets,
Mais je n'ai pas la folie
De croire qu'ils sont bien faits.

Pourtant si quelque critique
Censurait trop ma chanson,
Envoyez-lui ma réplique
Sur un boulet de canon.

d'habitants. Là, ils trouvèrent réunis autour du préfet les conseillers de préfecture, le secrétaire général, le vicaire général représentant l'évêque, les autorités judiciaires, le receveur général, le payeur, les ingénieurs des ponts et chaussées, ceux des mines, les chefs des diverses administrations, le commandant du département, le commandant d'armes, les chefs du 15e dragons, du 43e de ligne et de la 15e légion de gendarmerie. Le préfet crut devoir échauffer l'enthousiasme par un discours pompeux où étaient passés en revue toutes les gloires et tous les bienfaits de la dynastie (1). Le serment

(1) Voici ce discours : « Messieurs, il nous est enfin permis de donner un libre cours à nos pensées les plus secrètes, à nos plus secrets sentiments. La France entière a proclamé son dévouement et son amour pour son roi. Louis, si longtemps désiré, recevra successivement de nous les noms les plus chers qui aient jamais honoré ses ancêtres, mais son ambition suprême est de se faire aimer, de se faire adorer comme le bon Henry dont sans cesse il nous retrace la bonté, la franchise, l'esprit du cœur et toutes les qualités les plus éminentes de nos antiques chevaliers français. Si nous sommes passé presqu'insensiblement d'une espèce de despotisme sans exemple, si les nations de l'Europe, humiliées, comprimées, toujours vaincues par nos phalanges se sont vues tout-à-coup aux portes de la capitale, si les princes, réunis par une suite d'évènements qu'on pourrait croire fabuleux, se sont tout-à-coup arrêtés, s'ils se sont montrés les premiers amis de la paix au moment où on pouvait leur pardonner de se croire vainqueurs, si, loin de nous imposer des conditions humiliantes, ces mêmes princes nous ont offert, comme base de toute négociation, le droit et le pouvoir de rappeler nos Bourbons sur le throne de saint Louis, n'en doutez pas, Messieurs, les images de tant de rois dignes de gouverner la terre leur sont subitement apparues, ils ont frissonné en voyant sortir de notre histoire des preuves éternelles de leur grandeur, de leur puissance et de leur générosité. Imaginez, Messieurs, Louis XII, Henry IV, Louis XIV et cette auguste victime qui fait encore chaque fois couler tant de larmes, se relever de leurs tombeaux et citer eux-mêmes, François,

fut prêté individuellement par chacun des fonctionnaires présents (1), et l'on se sépara aux bruits des fanfares et aux cris mille fois répétés de : Vive le Roi ! Vive Louis XVIII ! Vivent les Bourbons !

Cependant, nous l'avons dit : dans ce concert d'acclamations parfois se produisait une note discordante. Les plaies de la France étaient trop profondes pour qu'il suffit d'y porter la main pour les guérir. C'était surtout

Alexandre et Frédéric-Guillaume lui-même au tribunal sacré de l'histoire et leur demander ce qu'elle devait écrire dans les circonstances imprévoyables où la Providence venait de les plonger. Croyez-vous, Messieurs, qu'ils n'aient pas été effrayés de se trouver un instant à Paris, l'asyle hospitalier des princes malheureux, le centre des connaissances humaines, le modèle de toute civilisation. Pleins de vénération pour cette auguste famille des Bourbons, leur première inspiration a été de nous les rendre ; leurs premiers cris de victoire ont été : Vive Louis XVIII ! Vivent les Bourbons ! comme si l'Europe entière fut devenue française, comme si l'Europe entière était appelée à partager notre bonheur. Appelés aujourd'huy à prononcer notre serment de fidélité à notre adorable monarque, de quelle expression sentimentale pourrons-nous enrichir la langue pour peindre ce qui se passe au fond de notre cœur. La capitale est plus brillante, plus magnifique et surtout plus heureuse. Vous les avez vues, Messieurs, ces fêtes célébrées avec tant d'enthousiasme par tous les habitants d'Arras, vous entendiez les mêmes cris de joie de tous les points du département. L'ivresse était universelle, c'étaient des enfants qui chantaient, qui bénissaient leur père, ce père si digne de la tendresse de tous ses enfants ; qu'il reçoive ici notre serment solennel ! l'amour le prête, la fidélité va le prononcer. Sans doute, hélas ! le bonheur de le servir longtemps ne m'est pas réservé, mais jusqu'à mon dernier soupir je jure et promets à Dieu de garder fidélité et obéissance au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité, et si dans mon département ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi. »

(1) On peut voir, dans le *Mémorial administratif*, n° 233, le nom des fonctionnaires qui prêtèrent ce serment.

aux conseils généraux qu'il appartenait de les sonder. Celui du Pas-de-Calais s'ouvrit le 15 octobre 1814. M. des Lyons de Moncheaux (1), chevalier de St-Louis, royaliste éprouvé, présidait. Le baron d'Herlincourt était secrétaire. Dès le début de la session, après qu'on eût voté l'adresse enthousiaste au Roi (2), et accordé au Préfet le témoignage mérité de reconnaissance dont nous avons

(1) M. des Lyons de Moncheaux, né à Arras, avait été commandant des gardes nationaux de l'arrondissement de St-Omer; il abandonna au Roi sa pension de 1,668 fr. et mourut en 1817.

(2) Voici cette adresse : « Le Conseil général désirant offrir au meilleur des Rois, Louis le désiré, l'éclatant hommage de son amour, de sa fidélité et du bonheur qu'il éprouve de se voir rendre à son légitime souverain, arrête d'un mouvement unanime que l'adresse suivante sera présentée à Sa Majesté : Sire, le premier sentiment, comme le premier devoir du Conseil général du Pas-de-Calais, aussitôt sa réunion, est de renouveler à V. M. le respectueux hommage de son amour, de son dévouement et de sa fidélité à sa personne ainsi qu'à son auguste famille Ces sentiments, partagés par tous les vrais Français, sont ceux dont se glorifient en particulier tous les membres du Conseil général qui voient avec ivresse leur bonheur dépendre désormais de la royale bonté d'un père. Les habitants de l'Artois, attachés à leurs anciennes institutions, forment le vœu que les grandes vues de V. M. pour le bonheur de ses peuples puissent se concilier avec le désir qu'ils auraient de vivre sous l'administration intérieure et paternelle qui a fait leur bonheur pendant tant de siècles Le département ne saurait assez bénir les destinées qui l'ont appelé à recevoir l'empreinte des premiers pas qu'a faits V. M. à son retour en France. Il est ravissant (*sic*) pour lui que ses habitants aient fait retentir les premiers ces cris d'allégresse qui ont frappé les oreilles de son Roi et fait tressaillir son cœur, que le monument qui consacre son retour s'élève déjà sur notre sol et que les premiers nous ayons la gloire d'avoir salué Louis du titre de *désiré.* »

Le monument existe encore à Calais, sur le port, à peu de distance de la halle aux poissons, et n'a pas été détruit comme nous l'avons dit plus haut.

parlé précédemment, l'assemblée, faisant appel au souvenir des anciens Etats d'Artois dont elle se considérait comme l'héritière, crut devoir à leur exemple dresser un rapport sur l'état des esprits dans le département (1).

(1) Nous lisons dans ce rapport : « Depuis plusieurs années l'esprit public est une espèce de tour de force ; la vérité, retenue captive par la terreur, ne pouvait échapper au Conseil général : il fallait louer, il fallait mentir, il fallait dire qu'un peuple opprimé, dépouillé était opulent et heureux, il fallait cependant faire un rapport sur l'esprit public. Aujourd'huy le Conseil général peut, sans effort et sans crainte, porter la verité au pied du throne. Il se livre avec joie au plaisir de la faire parvenir à un prince qui la veut, qui l'aime et qui ne l'entendra jamais en vain.

» Si le Conseil général n'avait à présenter au Roi que son esprit et ses sentiments particuliers, sa tâche serait trop douce, s'il n'avait à exprimer que la façon de penser de plusieurs classes de citoyens, elle serait encore satisfaisante, mais le Conseil général doit dire que l'esprit de tous est loin d'être en ce moment bon et favorable à la restauration ; il est douloureux d'être obligé d'avouer qu'il se trouve, même dans les administrations judiciaires, civiles et militaires, des gens infectés des opinions et du système révolutionnaires. Beaucoup de gens, attachés à l'ancien gouvernement et opposés au nouveau, n'ont pas su apprécier la bienfaisante influence de ce soleil levant qui fait l'espérance et l'attente des bons Français. Il se trouve même peu d'hypocrites. La bonté du Roi, qui devait faire tomber tout le monde à ses pieds, fait bien des ingrats. Sa miséricorde semble un scandale à des gens qui naguères avaient à craindre pour leur vie, pour leur fortune, et ils résistent à l'infinie clémence du meilleur des Rois, et faut-il le dire, ceux sur qui il n'a pas encore répandu ses bienfaits sont ceux qui lui sont le plus franchement dévoués. Des haines profondes, des préjugés enracinés par vingt-cinq ans de succès, des passions sordides sont les causes de la fureur de ces cœurs mal faits qui ne trouvent les éléments de leur existence que dans le désordre et la licence. Le Conseil doit signaler au Roi des rassemblements secrets formés par des hommes qui, selon l'expression de M. Méhée, ne sont pas suffisamment rassurés par la parole et la clémence du Roi, parce que leur conscience bour-

Ce rapport, conçu dans les termes les plus respectueux, tout en constatant le soulagement de la conscience publique délivrée du despotisme qui imposait silence aux doléances les plus légitimes, signale néanmoins un ferment d'opposition, résultat du vieux levain révolutionnaire chez bon nombre de fonctionnaires. Il attire l'attention du pouvoir sur des rassemblements occultes formés par des hommes qui, dit-il, ne « sont pas suffisamment rassurés par la parole et la clémence du Roi, parce que leur conscience bourrelée ne leur permet pas de croire à leur pardon ; par des hommes dont les opinions ont des ramifications avec celles des chefs d'un parti auquel la liberté de la presse a laissé la faculté de prêcher des principes dangereux et atroces qui trouvent des partisans et des défenseurs même dans un des premiers corps de l'Etat. » Langage sincère et énergique qui laissait trop prévoir les nouveaux bouleversements dont la France allait être victime l'année suivante.

Mais là ne se bornait pas la mission du Conseil général. Une tâche plus lourde, sinon plus délicate lui incombait. C'était la liquidation des dettes laissées par l'Empire pour l'équipement des innombrables levées militaires,

relée ne leur permet pas de croire à leur pardon, par des hommes dont les opinions ont des ramifications avec les chefs de parti à qui la liberté de la presse a laissé la faculté de prêcher des principes dangereux et atroces qui ont trouvé des partisans et des défenseurs même dans un des premiers corps de l'Etat. Tous les membres du Conseil s'unissent pour offrir à V. M. l'expression de leur zèle et de tous leurs efforts pour lui ramener ces esprits inquiets et égarés. Leur vœu le plus ardent est pour la sincère réunion de tous les membres de la grande famille dont S. M. est le père. Il conserve l'espoir que le temps et l'expérience ramèneront aux principes ceux que des craintes ou des opinions contraires ont laissé partisans des différents genres d'oppression qui ont pesé sur la France depuis vingt-cinq ans. »

la mobilisation de la garde nationale, l'approvisionnement des places fortes. De longtemps déjà, nous avons vu dans cette étude, celui qui en fut l'objet, plongé dans des embarras inextricables par toutes ces mesures prises dans l'affolement de la défense du territoire. (1) Il serait

(1) Voici quelques détails sur ce que coûtèrent ces dépenses : Un décret impérial du 5 avril 1813 prescrivit la mise en activité de 488 gardes nationaux du Pas-de-Calais, 364 se firent remplacer et versèrent une taxe de 120 fr. chacun pour habiller et équiper leur remplaçant, ce qui procura 43,680 fr., de plus ils durent ajouter 22 fr. 75 pour le petit équipement, ce qui fournit 8,281 fr. et 10 fr. pour le grand équipement, ce qui fit encaisser 3,643 fr. Enfin 4 fr. 65 pour les baudriers de sabre, ce qui procura 1,692 fr. Sur les 124 gardes nationaux qui servirent personnellement : pour se faire habiller et équiper, 69 versèrent 122 fr. 75 chacun et un 117 fr. 12, ce qui produisit 8,586 fr. 87. Le fonds commun dut venir au secours des 54 dénués de ressources. Une circulaire du 22 juin 1813 décida que ceux qui se feraient remplacer verseraient 137 fr. 41 chacun et ceux qui servaient eux-mêmes 137 fr. 41. Le 1er novembre 1813, 244 gardes nationaux furent envoyés remplacer le même nombre d'hommes licenciés sur les 488 appelés précédemment ; 153 se firent remplacer et versèrent 24,083 fr. 73 ; 26 servirent personnellement et versèrent 3,160 fr. 43 ; les 68 autres, vu leur situation de fortune, durent avoir recours au fonds commun. Un ordre du Ministre de la guerre du 16 novembre 1813, prescrivit la mise en activité de 1,200 gardes nationaux, et un décret du 10 décembre, ordonna l'appel de la compagnie de canonniers, forte de 120 hommes. Sur ces 1,320 hommes, 260 se firent remplacer et versèrent 40,926 fr. 60 ; 138 servirent personnellement et versèrent 18,942 fr. 58 ; 304, faute de ressources personnelles, furent habillés et équipés par le fonds commun. Un décret impérial du 6 janvier 1814, appela à l'activité 3,360 hommes de la légion mobilisée de la garde nationale, 574 furent équipés et habillés pour être dirigés sur Lille, 327 fournirent 51,473 fr. 07 pour leur remplacement, 274 partirent mais faute de ressources pour leur habillement et leur équipement, durent avoir recours au fonds commun. En tout le département encaissa 204,490 fr. 52 et dut payer 67,056 fr. 08 pour l'appel des 488 hom-

fastidieux d'y revenir encore, mais on comprend avec quel empressement le baron de la Chaise apportait

mes, c'est-à-dire 137 fr. 40 par homme. La mise en activité des 244 hommes coûta 33.528 fr. 04, celle des 1,320 hommes fut peu coûteuse, car on se servit de vieux habillements employés déjà en 1809 et on ne fournit que les guêtres, les souliers et les capotes; le tout coûta 25,744 fr. A Anvers, le préfet des Bouches de l'Escaut dut les faire réhabiller, mais le département du Pas-de-Calais n'en paya rien. On avait reçu l'ordre d'envoyer à Flessingues un bataillon de gardes nationaux mobilisés, mais les évènements de la guerre ne permirent d'y expédier que 317 hommes. Un second bataillon fort de 300 hommes, sous les ordres du comte de Louverval, partit pour cette ville, mais les routes étant interceptées, on dut le diriger sur Maubeuge. L'appel des 3,600 gardes nationaux nécessita une grande quantité d'habillements et d'équipements. Ils furent fournis par des entrepreneurs savoir : M. Lesoing, négociant à Arras, pour 1.329 capotes à 25 fr. 72, par M. Dantigny, pour 1.027 capotes, pour 2,578 bonnets de police à 4 fr, 50, pour des demi-guêtres à 1 fr. 80, pour 1,686 sacs de distribution en toile grise à 3 fr. 50, pour 1,429 pantalons en toile grise à 3 fr. 05; par Mennessier-Hennebicque, à Arras pour 1,380 shakos à 3 fr 45 et autant de coiffes à 1 fr. 80, par le sieur Spéneux, d'Arras, pour 1851 paires de souliers à 5 fr., par le sieur Bérode, de Lillers, pour 945 paires de souliers au même prix et pour 1,700 gibernes et portes gibernes à 8 fr., par Durteste-Sauvez, de Béthune, pour 1,832 sacs en peau à 8 fr. 20, par le sieur Hocquez, d'Arras, pour 3,060 tourne-vis à 0 fr. 80 centimes et pour 3,060 épinglettes à 0 fr 15 centimes. Toutes ces fournitures coûtèrent 155,346 fr. 54. On dépensa de plus pour drapeaux, registres et frais divers 5,950 fr.; pour frais de bureau et indemnité au médecin du conseil de révision, 5,950 fr. également. On paya de plus un adjudant-major à 1,200 fr. par an et des adjudants de compagnies qui coûtaient 800 fr. pour le premier et 3,733 fr. 33 pour les autres. Les tambours reçurent comme solde 146 fr. par an et le tambour-major 200 fr. La dépense totale monta à 323,698 fr. 25. Les recettes à 204,490 fr. 52. Le département eut à payer 119,207 fr. 73. Pour solder cette dépense, un décret impérial du 11 novembre 1813, avait décidé qu'elle serait acquittée par

le concours de sa sagesse et de son expérience à la régularisation d'une situation financière qui l'avait maintes fois réduit aux abois. Pour accélérer les travaux, il fut nommé une commission départementale chargée d'examiner l'état des dépenses et les réclamations des fournisseurs. Le résultat de cet examen parut être moins formidable qu'on ne l'attendait, car le Conseil général, après avoir proposé de voter deux millions, constata qu'une somme de 1,200,000 fr. serait suffisante. On décida que le payement s'en ferait en 4 mois, à raison de 300,000 fr. par mois. Mais, pour se la procurer, cette somme, la nécessité s'imposait de lever un nouvel impôt, et, comme il fallait un certain temps pour en opérer la rentrée, on proposa de se servir des recettes ordinaires. Le Préfet ne fut pas de cet avis et l'on dut attendre au mois de février de l'année suivante. La commission départementale délivra alors des mandats pour 1,068,807 fr. D'autre part, on paya à divers fournisseurs 87,099 fr. Et

les hommes de 20 à 60 ans qui ne seraient pas appelés à l'activité. Pour simplifier et accélérer la rentrée de cette taxe, un arrêté du préfet du 1er janvier 1814, décida qu'on ferait avancer 150,000 fr. par les principaux propriétaires des villes d'Arras, Bapaume, Béthune, Lillers, Boulogne, Calais, Montreuil, Hesdin, St-Omer, Aire, Auxi-le-Château et St-Pol, on devait les rembourser au moyen d'un impôt extraordinaire de 5 centimes au franc sur les centimes de 1814. Le Conseil général avait déjà pris ce moyen le 27 février 1810 avec approbation impériale. Ces 5 centimes devaient produire environ 200,000 fr.; mais à cause des évènements politiques on ne put toucher que 21,617 fr. Le département devait encore, au retour des Bourbons, pour l'habillement et l'équipement des diverses levées, 76,788 fr. 45, plus 171 capotes, 549 shakos et 450 coiffes. Les objets fournis devenus sans emploi furent estimés 128,185 fr. 40. Le Pas-de-Calais avait en outre en 1813 et dans les premiers mois de 1814 dépensé 107,063 fr. pour les cavaliers montés et 52,000 fr. pour les gardes d'honneur.

par là se fût accompli le règlement définitif de ces dépenses importantes si la tranquillité laissée au pays eût permis d'atteindre le terme fixé. Mais hélas ! il n'en fut pas ainsi. Les sombres pronostics signalés par le Conseil général s'accentuaient de plus en plus. Une sourde agitation se produisait peu à peu, fomentée par d'autres causes encore. D'une part, les prisonniers de guerre rentrant dans la patrie, la trouvaient dépouillée de l'auréole de gloire qu'ils revendiquaient pour eux-mêmes et pour celui qui la leur avait fait poursuivre. D'autre part, les royalistes, qui avaient tout sacrifié à leur fidélité, se voyaient frustrés dans leurs légitimes revendications, et les quelques faveurs partielles dont ils étaient l'objet ne suffisaient pas à leur faire supporter l'orgueil de ceux qui jouissaient de leurs dépouilles. Le peuple enfin, le vrai peuple, celui qui avait payé de son sang, de sa sueur et de sa misère les vingt-cinq années d'expériences douloureuses par où l'on venait de passer, tout imbu qu'il était encore des doctrines et des préjugés de la Révolution, entrevoyait dans la restauration de la Monarchie le retour aux droits de la noblesse et du clergé qu'on l'avait habitué à considérer comme ses pires ennemis.

Le Gouvernement ne manquait pas de se préoccuper de la situation. Le Roi lui-même, dans un discours d'ouverture des Chambres, le 4 juin, puis quelques jours après le chancelier Dambray avaient cherché à rallier l'opinion publique au principe d'hérédité, le seul qui assure la stabilité du pouvoir. Le 18 juillet, l'Abbé de Montesquiou, alors ministre de l'Intérieur, avait prononcé un discours mémorable, un véritable réquisitoire contre le régime impérial, où il avait présenté un tableau saisissant des guerres suscitées par l'ambition personnelle de Napoléon, et des incalculables sacrifices d'hommes et

d'argent qu'elles avaient entraînés. (1) Quelques jours après, le 26 janvier 1815, ce même ministre adressait à tous les préfets une circulaire pour les exciter à hâter au profit de leurs administrés l'application des bienfaits du

(1) En voici des extraits : « L'histoire n'offre pas d'exemple d'une grande nation sans cesse précipitée contre son gré dans des entreprises de plus en plus hasardeuses et funestes, où un peuple civilisé échange son bonheur et son repos contre la vie errante des peuples barbares. Les liens de la famille ont été rompus, les pères ont vieilli loin de leurs enfants, les enfants sont allés mourir à 400 lieues de leurs pères. On regardait ces séparations comme éternelles ; on a vu des paysans bretons, après avoir conduit leurs enfants au lieu du départ, revenir dans l'église dire d'avance les prières des morts. » Puis on énumère toutes les levées d'hommes : le 11 janvier 1813, on appelle 350,000 hommes, le 3 avril, 10,000 gardes d'honneur. Puis c'est 80,000 hommes formant le premier ban de la garde nationale mobilisée, et 90,000 gardes nationaux pour protéger les côtes. Le 24 avril, on envoie 33,000 hommes à l'armée d'Espagne, le 9 octobre on prend sur la conscription de 1814 et sur celles des années antérieures, 120,000 hommes. Le 15 novembre, rappel sur les classes de l'an II à 1814 de 300,000 hommes. En janvier 1814, on cherche à organiser la levée en masse qui ne produit que 143,000 hommes. Ajoutons 17,000 cavaliers équipés que les villes sont forcées d'offrir, on arrivera à 1,300,000 hommes qu'on force de venir servir une cause désespérée. Aussi, pour éviter la conscription, on conclut avec précipitation et imprudence des mariages souvent malheureux, ridicules ou indécents. On a vu des hommes mariés, lassés d'un état qui les laissait dans la misère ou le malheur, s'y soustraire en se faisant remplaçants. Sous le gouvernement consulaire presque toutes les dépenses de l'Etat entraient dans le budget ; à cause des guerres ruineuses, malgré l'énorme augmentation des contributions, il fallut proposer de nouvelles taxes, des centimes additionnels ou des perceptions spéciales ; les départements et les communes n'obtinrent rien dans le produit général des contributions et se trouvèrent réimposés pour les routes et les autres dépenses autrefois à la charge de l'Etat, etc.

nouveau régime, l'observation du dimanche, le retour aux bonnes mœurs, la pratique des devoirs religieux. En même temps il se livrait auprès d'eux à une véritable enquête sur toutes sortes de sujets intéressant la prospérité morale et matérielle de leur département : prix des subsistances, approvisionnement des marchés, taux des salaires, gravité des délits, difficultés du recrutement, rentrée des impôts, perception des octrois et des douanes, état général de l'esprit public, réforme des abus, composition des tribunaux, dispositions du clergé, etc. On connaît assez le baron de la Chaise pour juger du soin et de la promptitude qu'il mit à répondre. Dès le 31 janvier, c'est-à-dire cinq jours après, il envoyait au ministre sur toutes ces questions les renseignements, fruits précieux, disait-il, de douze années d'observations et d'expériences qui lui avaient appris à connaître les hommes et les choses. (1) Disons pourtant que, sans doute inspiré

(1) Voici un résumé de sa lettre :

I. Les prix des grains sont modérés, les marchés bien approvisionnés

II. Les salaires se maintiennent.

III. Pas de délits graves.

IV. Le recrutement souffre quelques difficultés. Il manque encore 471 hommes sur le contingent de 1,245 hommes, mais ce sont des résistances individuelles dont on sortira sans rigueur.

V. Les contributions directes sont à jour.

VI. Les contributions extraordinaires ont un peu de retard parce que les contribuables espéraient les acquitter par compensation avec leurs fournitures pour approvisionnements de siège et dépenses des Prussiens.

VII. Les contributions indirectes éprouvent moins d'obstacles.

VIII. Les droits de navigation sont rétablis.

IX. Les droits sur les boissons se perçoivent, mais il y a des fraudes.

X. L'arrondissement de St-Pol vend beaucoup de tabac aux contre-

par ses propres instincts monarchiques, il se faisait certaines illusions sur l'état des esprits, illusions qu'il n'était, du reste, pas seul à partager. Car on trouve dans sa correspondance une lettre à lui adressée par le Directeur des contributions indirectes le 31 janvier, dans laquelle ce fonctionnaire se répand en éloges sur la sage

bandiers, on cherche à l'empêcher, il faudrait payer le tabac plus cher.

XI. La perception des octrois étant changée de système, souffre des difficultés qui vont cesser.

XII. La douane est bien faite, pourtant on a introduit du sel.

XIII. L'esprit public est généralement bon, les prétentions des divers partis diminuent tous les jours et ils viennent se fondre dans l'amour de notre bon Roi. Après avoir célébré les bienfaits de la charte, il ajoute : « La manière dont nous avons célébré partout l'expiation du plus déplorable attentat suffirait pour faire espérer que tous les cœurs sont au Roi et tous les remords dans les consciences des coupables. C'était véritablement une famille en deuil qui pleurait un père ; s'il pouvait exister des vœux contraires aux nôtres, la honte les retiendrait dans la conscience des traîtres et l'opprobre punirait leurs moindres regrets pour le funeste gouvernement qui n'est plus. »

XIV. Les tribunaux sont médiocrement composés, négligents et faibles dans la découverte et la poursuite des délits ; mais comment trouver des candidats pour ces places qui n'ont point acquis cette considération qui remplace la fortune et dont la perspective se borne à juger éternellement pour 1,000 à 1,200 fr. par an, sans pouvoir se livrer à la plus lointaine ambition. Il y a trop de tribunaux. Parfois il y a un seul juge. Trois tribunaux pour le Pas-de-Calais suffiraient. Il y a trop de communes, depuis dix ans j'en réclame la réduction, mais j'ai échoué, car le plus petit village se croirait dégradé si on lui enlevait le cabaret qui sert d'hôtel-de-ville et sa dignité municipale.

XV. Le clergé prie de bon cœur pour le Roi, mais son traitement est insuffisant, il espère qu'on l'augmentera, la religion en souffre, il est des desservants qui manquent du nécessaire et les meilleurs chrétiens sont ceux qui les prient quelques fois à dîner, leur générosité ne va guères plus loin.

fermeté du Préfet et la bonne impulsion donnée aux autorités du département. Cette lettre constate un apaisement dans l'esprit public, surtout par rapport à la conscription, grâce à une prime de 50 fr. accordée par le Roi à tout individu qui s'engageait pour six ans.

Mais le gouvernement ne partageait pas ses illusions. A quelques jours de là, le Préfet du Pas-de-Calais recevait une nouvelle lettre. Cette fois c'était le Directeur de la police qui stimulait son activité et réclamait de lui un rapport par mois sur l'état de l'opinion publique(1).

(1) Voici un extrait de sa lettre, datée du 25 février 1815 : « Il soumet chaque jour au Roi les rapports des Préfets et Louis XVIII aime à y trouver la vérité sur les hommes et les choses. « Votre silence ou votre retard pourrait nuire à votre position. » Le Préfet devra signaler tout ce qui pourrait troubler la sécurité particulière ou publique, de plus les mouvements et les cris séditieux, les provocations à la révolte, les placards nocturnes, les pamphlets, les libelles, les chansons injurieuses au gouvernement, les rapprochements, les réunions équivoques, les agitations de la malveillance. Il devra les déférer aux tribunaux. S'ils ne pouvaient être atteints que par une répression extra-judiciaire, le Préfet indiquera les mesures que la nécessité commande. Il devra surveiller l'opinion publique et ses fluctuations, le caractère et les menaces des partis, leurs entreprises et leurs torts réciproques, les effets produits par les lois nouvelles et la marche du gouvernement, les transactions sur les biens nationaux et le degré de sécurité des acquéreurs, les sophismes des mécontents, les plaintes fondées, le contre-coup des discussions de tribune ou des évènements de Paris, les bruits qui se répandent, les relations des classes de la société entre elles, l'influence du clergé et l'usage qu'il en tait, les dispositions des militaires, le concours de la gendarmerie, la marche des autorités, l'influence des journaux, les associations secrètes, la manière d'agir des tribunaux dans les cas concernant la police, etc. Après avoir dit qu'il faut s'inspirer des principes de la charte, il ajoute que le Roi n'a voulu y rien mettre contre son throne et le repos de ses peuples. Le Préfet aura à s'entendre avec les chefs judiciaires. « Enfin, si vous apercevez des

D'après cette lettre, on voit que chaque jour arrivaient aux oreilles du Roi, désireux de connaître la vérité, des rapports plus ou moins alarmants, qui signalaient des périls prochains, des orages à venir. Tout cela n'était que trop vrai. Cette lettre n'était pas parvenue à destination dans le Pas-de-Calais, que Napoléon débarquait au golfe Juan, dans la nuit du 25 au 26 février. Une proclamation adressée à l'armée la rappelait autour de lui et la conviait à l'aider à remonter sur le trône, d'où il n'était descendu, disait-il, que par surprise et par trahison. Comment tous ces soldats, tous ces généraux, habitués à le regarder comme leur maître, comme leur dieu, pour ainsi dire, eussent-ils pu résister à son appel ? Rien ne peut donner une idée de la confusion, de la division qui se produisirent alors. A peine la nouvelle de l'évènement parvenue à Paris le 5 mars, le Roi se mit en devoir de résister. Fort de son droit, entouré des vaillants princes de sa maison, personnifiant en lui les véritables intérêts du pays, il était décidé à les défendre. Le lendemain, la Chambre des pairs vota une adresse de fidélité. Celle-ci fut suivie de beaucoup d'autres. Jusqu'au 11 mars, elles se succédèrent sans interruption de tous les points de la France, se croisant avec les proclamations, les circulaires et les instructions du Gouvernement. Et pendant ce temps, Napoléon avançait toujours, ralliant et entraînant à sa suite toutes les forces militaires, sans le concours desquelles toute résistance était impossible. Mais cette page d'histoire, l'une des plus curieuses de nos annales, il ne nous appartient pas de l'écrire et nous devrons nous borner à conserver le souvenir des faits qui intéressèrent spécialement notre département pendant que se préparait cette période à

symptômes alarmants, des périls prochains ou des orages à venir, hâtez-vous, de les signaler. La vigilance qui prévient n'est pas moins utile que la fermeté qui comprime ou la justice qui punit. »

laquelle est resté le nom caractéristique des *Cent jours*.

Nous l'avons vu ; malgré la vague inquiétude qui se produisait de tous côtés, le Pas-de-Calais, grâce à la sagesse de l'Administration, se trouvait dans une sécurité relative quand parut la première proclamation du Roi, annonçant le débarquement de Napoléon et exprimant la ferme volonté de lui résister. C'était le 6 mars. Le 9 seulement, on apprit toute la vérité, et les mesures de sûreté générale qu'on prescrivait ne calmèrent pas les esprits. Le baron de la Chaise était absent. Depuis plusieurs mois, on sait qu'il poursuivait l'idée de trouver dans le poste de Conseiller d'Etat honoraire une retraite suffisante et un repos nécessaire. Or il était allé pour hâter l'accomplissement de ce désir, voir le duc de Berry et faire appel au souvenir bienveillant que le prince avait conservé de l'accueil reçu dans le département. Ce fut le conseiller de préfecture Corne, chargé par intérim des fonctions de Préfet, qui eut à faire la première proclamation, et il la fit dans les termes de l'enthousiasme le plus vif pour le Roi, de la répulsion la plus complète pour celui qui, disait-il, ramenait avec lui la guerre civile et la guerre étrangère (1). Le Préfet, aussitôt de

(1) Voici cette proclamation, datée du 9 mars : « L'ordonnance royale que vous venez de lire, vous révèle une entreprise audacieuse contre le repos et le bonheur de la France. Napoléon, après avoir solennellement abdiqué et déclaré qu'il n'était pas de sacrifice personnel, même celui de sa vie, qu'il ne fût prêt à faire dans l'intérêt de la France, s'est introduit à main armée dans le département du Var. Peut-il espérer de ramener la guerre étrangère si heureusement terminée par le traité conclu entre notre monarque chéri et les puissances alliées ? Peut-il espérer de renverser la charte constitutionnelle que tous les Français ont juré de maintenir ? Peut-il espérer que des Français répondront à l'appel qu'il a fait à la discorde et à la guerre civile ? Non, la providence, qui a donné récemment des marques éclatantes de sa protection toute particu-

retour, adressa à tous les maires des circulaires également chaleureuses (1). Le lendemain il leur transmettait l'ordonnance du Roi, constituant une armée de réserve à Melun (2) et invitant à s'y rendre tous les hommes de

lière pour la France, ne cessera pas de veiller à ses destinées. La sagesse de Louis le désiré déjouera tous les projets des ennemis de ses peuples, la valeur de nos braves armées, arrêtera dès les premiers pas une tentative marquée au coin de la témérité. L'amour du peuple français pour son Roi, sa fidélité, son union nous sont des gages certains de la garantie de la charte constitutionnelle et du maintien de la tranquillité publique. »

« Vos magistrats veillent à la conservation du bon ordre, soyez calmes et paisibles, bannissez toute crainte et toute inquiétude, reposez-vous avec sérénité sur la vigilance du gouvernement, il maintiendra la paix qu'il vous a promis et achèvera de consolider le bonheur de la France. »

(1) En voici une du 13 mars : « Je n'ai pas perdu un instant pour vous faire connaître que Bonaparte était déclaré traître à la patrie. Je suis convaincu de votre empressement à faire connaître cette royale et paternelle disposition pour prévenir toute espèce d'inquiétude. C'est dans cette circonstance que nous devons nous rallier tous autour du throne de Louis XVIII, pour nous garantir des funestes intentions d'un ennemi d'autant plus perfide qu'il a solennellement renoncé à l'empire pour se ménager les moyens de nous plonger dans les horreurs de la guerre civile, s'il pouvait parvenir à nous désunir. Voyez avec quelle franchise et avec quelle loyauté les Pairs de France et la Chambre des députés, nos dignes représentants, se prononcent en faveur de votre auguste monarque et de cette charte immortelle qui nous assure paix et bonheur. Je vous prie de faire publier ces actes de dévouement et de fidélité à l'issue de la messe paroissiale pendant trois dimanches consécutifs, de rassurer tous les bons habitants de votre commune, de surveiller quiconque répandrait de mauvaises nouvelles, de compter sur mon exactitude à vous faire part de tous les évènements qui peuvent vous intéresser, etc. »

(2) Voici la proclamation du Préfet, du 14 mars : « Oui généreux Français, votre Roi que vos représentants ont proclamé Louis le

bonne volonté (1). Pendant une semaine se succédèrent de jour en jour les instructions du ministre pour organiser la résistance, exercer une stricte surveillance sur

désiré, votre Roi pour qui vous avez promis le plus religieux dévouement, vous appelle lui-même au secours de la patrie. L'ennemi qui veut nous priver de notre bonheur, a renoncé lui-même à l'Empire, et nous a dégagés de nos serments, nous les avons offerts au petit-fils de St-Louis, à l'auguste famille des Bourbons, avec la plus grande solennité ; il n'est pas un seul de nos concitoyens qui n'ait juré de lui être fidèle. Cette périlleuse circonstance nous fournit l'occasion de faire preuve de l'amour et de la fidélité dont nous sommes tous pénétrés. C'est à vous surtout, jeunesse valeureuse et véritablement dévouée, qu'il appartient de vous présenter pour former la première légion, la première compagnie de nos défenseurs. C'est à Melun que vous trouverez des camarades dignes de vous ! c'est dans notre capitale, c'est dans nos chefs-lieux d'arrondissement, c'est dans nos villes, dans tous nos villages que vous pourrez vous inscrire. Rendez-vous ensuite sans le moindre délai devant votre Sous-Préfet, les ordres seront donnés par les autorités militaires pour vous fournir une feuille de route, des armes, votre habillement et votre équipement. Le temps est précieux, sauvons la patrie menacée de toutes les horreurs de la guerre civile. Notre union nous rend invincibles, qu'il n'y ait qu'un seul sentiment, un seul esprit, une seule ambition parmi nous et redoublons nos vœux et nos cris de Vive le Roi ! »

Il fit ensuite appel aux anciens militaires et aux soldats en congé.

(1) Le Préfet écrivait le 14 mars au général baron Teste, commandant le département, pour lui communiquer la dépêche du Roi : « J'ai besoin de votre influence et de votre secours, lui disait-il, pour assurer l'exécution des ordres de S. M. » et le priait de charger les autorités militaires de s'entendre avec les Sous-Préfets pour l'organisation des colonnes mobiles ; il serait désireux qu'on prenne pour chefs des militaires en retraite, et il l'engage à faire des propositions à ce sujet.

Le baron de la Chaise écrivait au Ministre de l'Intérieur le 14 mars : « Toutes les autorités doivent se réunir pour obtenir les preuves d'un sentiment qui repose dans tous les cœurs, sans doute,

les voyageurs, émissaires déguisés qui pourraient circuler sur les côtes, mettre les caisses publiques à l'abri d'un coup de main, se concerter avec l'autorité militaire, associer la garde nationale au service de l'armée régulière, éviter tout conflit, toute arrestation inutile, etc. Le Préfet déployait tout son zèle à faire parvenir d'une part au gouvernement les expressions de son dévouement (1), de l'autre à ses administrés les encouragements

mais qu'il convient de faire éclater en offrant nos services au meilleur des Rois. Puissent nos exhortations obtenir de prompts et grands succès. Combien, à la fin de ma carrière, je serais heureux d'y concourir et d'en faire l'hommage à V. E., etc. »

(1) Le Préfet écrivait au Ministre de l'intérieur, le 10 mars, la lettre suivante : « Monseigneur, mon premier soin en arrivant à Arras a été de prendre tous les renseignements nécessaires sur l'impression que cette adresse perfide du seul ennemi qui nous reste a pu faire sur les bons habitants du Pas-de-Calais ; il m'est infiniment agréable d'affirmer à V. E. que le premier moment d'inquiétude a été suivi de la plus vive indignation ; jamais les démonstrations de fidélité, de dévouement et d'amour pour notre monarque et son auguste famille n'ont été plus unanimes. Il est fâcheux que des excès de zèle aient poussé quelques individus à arborer le drapeau des lys. Mais leur mouvement n'a été ni suivi ni comprimé. Des preuves extérieures sont superflues quand tous les cœurs sont à Louis XVIII, aussi bon qu'il était désiré par tous les bons Français. Je dois rendre hommage au bon esprit qui règne parmi tous les braves de ma garnison. Leurs chefs, premiers modèles du soldat, auront sur eux une grande puissance et je compte sur la franchise, la loyauté, comme dans les principes de conduite du général Teste, commandant le département du Pas-de-Calais. »

Le Ministre de l'intérieur écrivait au Préfet, le 11 mars : « Les circonstances exigent que vous redoubliez de zèle et de dévouement, les opérations militaires ne se dirigent pas du côté de votre département, mais nous devons préparer les moyens de les soutenir en présentant à l'ennemi la France entière soulevée contre ses odieux projets. Faites afficher partout la proclamation du Roi et l'adresse

et les exhortations à maintenir l'ordre et à seconder efficacement la résistance. De tous les points du dépar-

des deux Ministres, mettez sur pied vos gardes nationales, employez-les à contenir et à arrêter la malveillance, réunissez les hommes de bonne volonté pour marcher au besoin. Rassemblez toutes les armes dont vous pourrez disposer, surveillez exactement les troupes dont vous suspectez la fidélité et tâchez de maintenir les chefs dans de bonnes dispositions ; multipliez les proclamations et toutes les mesures qui peuvent agir sur l'esprit public. Exercez la police la plus sévère, toute latitude vous est donnée à cet égard. » Le Préfet répondit, le 13 mars, que ces ordres étaient exécutés et qu'il avait envoyé aux maires une circulaire pour afficher proclamations et adresses, pour l'informer des circonstances qui pourraient compromettre le throne et pour se rallier tous autour de Louis XVIII.

Le 12 mars, nouvelle circulaire du Ministre au Préfet sur les mesures de sûreté publique : « Je sais combien il est difficile, dans la crise actuelle, de prescrire des règles de conduite uniforme. La rapidité des évènements, la variété des circonstances, la différence des situations exigent des mesures différentes. Elles vous seront dictées par votre prudence et inspirées par votre attachement au Roi. Votre surveillance doit surtout se porter sur les voyageurs pour empêcher la circulation des émissaires et des écrits qui tendraient à égarer l'opinion et fomenter la discorde. Les caisses publiques doivent être mises à l'abri des enlèvements et confiées à la garde nationale, où il n'y a pas de troupes de ligne et où ce service ne leur serait pas réservé, car il serait dangereux de paraître douter de la fidélité des militaires. Peut-on, en effet, présumer que des soldats dont la patrie s'honore aient la lâcheté d'abandonner la cause du Roi et de lui faire violence. C'est par une confiance mesurée, par des rapports continuels et toutes les apparences de l'intimité que vous parviendrez à maintenir les soldats et leurs chefs dans les sentiments de l'honneur. Cependant il est nécessaire de mettre la garde nationale en activité, de l'associer au service de la troupe de ligne, de confondre ainsi le peuple et l'armée sous les lois d'une discipline commune. Si vos rapports sont exacts, l'esprit public est excellent, cependant l'amour du monarque couvre, dans beaucoup d'endroits, des prétentions ridicules et de secrets mécontentements. Je vous recommande d'étouffer

tement on répondait à son appel. Les municipalités importantes : Arras, Boulogne, Béthune, Montreuil,

les espérances et les alarmes qui naissent de leur mutuelle exagération et amèneront l'indifférence. Tous les intérêts sont les mêmes, ils sont menacés et tous doivent se réunir pour défendre leur fortune et leur famille contre le délire d'une ambition guerrière et d'une fiscalité déprédatrice. Les nouvelles publiées avec franchise par le gouvernement, les défaites de l'ennemi doivent ranimer les sentiments généreux » Après avoir montré l'avantage de défendre la charte et ses principes, le Ministre ajoute : « Ce ne serait point la violer que de prévenir les manœuvres des séditieux et de mettre ceux qui concevraient de sinistres projets dans l'impossibilité de les exécuter. Cependant les mesures de haute police et les arrestations ne devront être employées que quand elles seront nécessaires et il faut éviter de faire croire qu'on sert les vues d'un parti. » Le Préfet devra rendre compte des mesures prises par lui pour empêcher la discorde et la guerre civile. « N'ayez pas d'hésitation quand il faut agir, de timidité quand il faut oser et de lenteur quand tout dépend de la célérité. Formez des volontaires, mettez les Maires et les Sous-Préfets dont vous êtes sûr à la tête des gardes nationaux, prenez vous-même le commandement de celles du département, excitez le zèle des habitants, tant de maux nous menacent si Buonaparte (*sic*) réussit, qu'on ne doit pas craindre de s'exposer à quelques dangers, etc. »

Le Préfet répondit, le 16 mars, qu'il épuisait tous les moyens pour remplir les intentions du Ministre et sauver la patrie. « Jusqu'à présent la tranquillité la plus parfaite a régné dans mon département, la plus exacte surveillance est recommandée partout, mais je me garde des précautions qui pourraient inquiéter ou exciter la méfiance. Je n'ai reçu aucune plainte contre les garnisons des autres villes, le chef me paraît animé d'un bon esprit. Je réunis chez moi les généraux et les chefs de corps, le plus souvent ensemble, et c'est le verre en main que je cherche et que je crois réussir à leur inspirer cet esprit d'ordre, d'union et de patriotisme dont nous avons tant besoin. Par ce moyen je connais leur manière de penser et je puis en rendre le meilleur témoignage. Hier la garde nationale d'Arras a été passée en revue par le général inspecteur, elle a reçu des

Lens, envoyèrent toutes des adresses de fidélité. A Boulogne, le Sous-Préfet, comte de Castéja, rivalisait de zèle avec le baron de la Chaise (1). A Béthune, on faisait appel au souvenir du dévoûment de Maximilien de Béthune, duc de Sully, pour Henry IV, et cette ville à elle seule, fournit cent jeunes volontaires prêts à aller rejoindre l'armée de Melun (2). Le préfet, écrivant au

armes et a montré le plus grand enthousiasme et le plus grand dévouement. Quarante jeunes gens se sont fait inscrire pour aller grossir le nombre de nos braves au camp de Melun. On espère que leur exemple sera suivi par un plus grand nombre. Nous regrettons de ne pas avoir d'armes à leur donner. Ils en trouveront sans doute à leur destination. Le Conseil général s'est réuni aujourd'huy et il commencera demain, je l'espère, ses opérations pour remplir les intentions de S. M. et j'ose répondre qu'il se montrera digne du pouvoir qui lui est confié par S. M. Chaque membre m'apportera des renseignements certains sur l'esprit des populations de la contrée qu'il habite et je vous en rendrai compté »

(1) Dans une proclamation du 14 mars 1815, le comte de Castéjà disait : « Jeunes gens, la patrie est menacée, elle est déchirée, elle vous appelle, union entre tous, dévouement à la charte, amour pour le Roi et la patrie, c'est vous qui les premiers l'avez salué de ce cri d'honneur : Vive le Roi ! Celui que son imprudence a précipité du faîte des grandeurs se montre en ennemi, il s'avance, il menace et nous avons des armes. Boulonnais, Calaisiens, il apporte avec lui la guerre civile ; à l'exemple de cinquante d'entre vous, venez vous inscrire sur la liste des braves prêts à repousser le joug honteux qu'on leur prépare. Accourez, venez placer vos noms sur les registres glorieux qui vous proclameront un jour les libérateurs de la patrie, les sauveurs de vos frères, l'honneur de votre pays. »

(2) Béthune était une des villes où on était le plus disposé à obéir aux ordres du Roi ; elle avait envoyé une adresse où nous lisons : « Aujourd'huy, fiers de marcher encore sous l'antique bannière des lys, heureux d'obéir au descendant d'Henry IV, nous osons rappeler avec quelque orgueil à V. M. que Maximilien de Béthune, duc de Sully, fut un des plus fidèles compagnons de ce grand prince et nous

ministre, en annonçait quarante d'Arras, mais en homme pratique qu'il était, il se préoccupait des moyens de leur fournir des armes et des chevaux. La pénurie financière se dressait encore une fois comme la plus sérieuse des difficultés à l'accomplissement des ordres venus de Paris pour l'organisation et la mobilisation de la garde nationale. Parfois, on eut des difficultés à se procurer des armes ; le général Jouffroy, commandant à Douai, en ayant refusé, on dut prévenir le duc de Trévise. Celui-ci et le duc d'Orléans ordonnèrent de mettre Arras et Douai à l'abri d'un coup de main.

Pour trouver des subsides on eut recours au moyen ordinaire, la convocation du Conseil général. Il se réunit le 17 mars (1), constitué de même que nous l'avons vu

le supplions de croire qu'elle trouvera dans chacun de nos concitoyens les mêmes sentiments d'amour et de fidélité dont ce brave et loyal serviteur fut longtemps animé. » Cette adresse fut portée à Louis XVIII par une députation composée de M. Delaleau, maire, M. de Baynast, adjoint, chef de la cohorte urbaine, Capel, substitut du procureur du roi, et Briez, conservateur des hypothèques. Le 15 mars, l'administration municipale fit un appel au courage et au dévouement des habitants pour accroître les moyens de défense que les circonstances exigent et déclara qu'un registre recevrait les noms des volontaires. Le 18 mars il s'en présenta cent, aussi le maire déclara que Béthune ne se laisse jamais surpasser quand il s'agit de rivaliser en preuves de zèle et de dévouement au prince et à la patrie. A Boulogne, la municipalité, dans une adresse, disait : Le Roi, le throne et la charte, voilà le triple rempart que nous avons juré de défendre. Nos ancêtres ont été fidèles à vos pères, ils ont souffert l'exil, la confiscation de leurs propriétés et la déportation plutôt que de se soumettre au joug de l'étranger, leurs enfants n'ont pas dégénéré, les Boulonnais d'aujourd'huy sont encore les Boulonnais du XVI[e] siècle. » On forma dans cette ville un bataillon de volontaires, on leur allouait 40 sols par jour et on devait mettre en lettres d'or leurs noms sur un tableau, à l'hôtel de ville.

(1) Le procès-verbal des séances du Conseil général ne reproduit pas l'adresse qu'il vota au Roi.

l'automne précédent, animé du même esprit et disposé à donner son concours pour porter remède aux maux qu'il avait pressentis. Réalisant le vieil adage latin: *Si vis pacem, para bellum*, en même temps que dans une chaleureuse proclamation il exprime son indignation contre l'entreprise coupable qui menace de mettre en jeu, de nouveau, les destinées de la France et de l'Europe (1), il adopte tous les projets et accepte au nom du pays toutes les charges nouvelles imposées pour la défense (2) ou pour compléter les cadres de la garde natio-

(1) La voici : « Le Conseil général s'honore de la mission dont il est, dans ces circonstances critiques, chargé par S. M. Ses travaux doivent en ce moment comprendre tout ce qui intéresse le salut de l'Etat et le service du Roi. S'il a obtenu la confiance de notre monarque chéri, il se flatte de s'être aussi acquis la vôtre et d'être écouté par vous tous quand il vous parle de vos plus chers intérêts. La France jouissait sous le meilleur des Rois de la plus douce tranquillité. Après vingt-cinq ans d'agitations et de troubles, les premiers de ses bienfaits furent la paix avec toutes les puissances de l'Europe armées contre nous, l'abolition de cette conscription révoltante qui portait le ravage dans les familles, l'établissement d'une charte qui assure les droits de tous, le rétablissement du commerce et la renaissance des arts ; le bonheur dont nous jouissions est troublé par l'éternel ennemi de notre repos. Habitants du Pas-de-Calais, il s'agit de la défense de nos propriétés, de notre indépendance et de notre honneur. Irons-nous courber lâchement notre front avili sous le joug de fer d'un usurpateur qui nous présente la guerre civile, la guerre étrangère et la tyrannie en échange du gouvernement paternel sous lequel nous vivons ? Non, sans doute, votre loyauté, votre patriotisme nous répondent de vos sentiments. Vous consentirez à tous les sacrifices plutôt que de rester sous une odieuse domination. Nos intérêts sont les vôtres, nous ne proposerons. soyez-en certains, aucune mesure qui n'y soit conforme. Armons-nous, brave jeunesse, unissons nos efforts et la patrie sera sauvée ! »

(2) D'après les ordres du Ministre des finances, ces fournitures furent organisées par une Commission dite des finances, présidée

nale (1). Les fournitures à faire à la garde nationale sont

par le Préfet et composée de deux Conseillers généraux, du Receveur général et du Payeur. Le 17 mars, on constata que les caisses du Receveur général et du Receveur particulier étaient vides, par suite des paiements opérés pour le compte du Trésor. On avait eu à solder 1,066,184 fr. pour les approvisionnements du siège, etc., fournis à la fin de l'Empire, il restait même encore à payer 649,051 fr. On ne s'occupa plus de ces dettes arriérées et tous les fonds furent employés exclusivement à la solde des troupes, au service de la guerre et aux intérêts des rentes dues par le gouvernement. Les pensions militaires et ecclésiastiques, les frais des prisons et autant que possible le traitement des desservants devaient aussi être acquittés. On ordonna aux contribuables d'effectuer les paiements en numéraire des 3e, 4e et 5e douzièmes de leurs contributions avant le 10 avril. On prit encore des mesures au sujet des droits de douane. Quant à la garde nationale, après avoir pris l'avis du Préfet, vu l'urgence, pour la rendre mobile et mettre dans cette force l'harmonie et l'ensemble nécessaires et pour lui procurer le moyen d'agir, de tenir campagne, de défendre les places fortes et les côtes, on devait faire un appel à la jeunesse du département, pour réunir 8,400 hommes. On fixa la répartition d'après la population des communes. Les hommes devaient recevoir à leur départ d'Arras le petit équipement et des armes. Ils devaient former 64 compagnies, commandées par des officiers de la garde nationale. Le Préfet, les Sous-Préfets, Maires et principaux propriétaires répartis par arrondissement devaient accélérer cette levée. On devait passer des marchés pour l'équipement et demander des armes à l'arsenal de Douai. On vota de plus 6,000 fr. pour réparer les fusils. Le Conseil général comptait pour l'exécution de ces décisions sur l'amour qu'on porte au Roi et à la patrie, et décida enfin, qu'on ferait publier et répandre de suite par tous les moyens possibles, les proclamations du Roi, les ordonnances des autorités, etc.

(1) Pour cela on devait compléter les cadres avec les contribuables qui, par leurs propriétés ou par leur industrie, étaient les plus intéressés au maintien du gouvernement actuel. La garde nationale sédentaire devait garder les places fortes et les établissements civils, garantir la sureté et réprimer les factions et les rebelles ; les volon-

mises en adjudication (1). Cent chevaux de trait et cent conducteurs sont requis pour transporter huit convois d'artillerie d'Arras à Doullens, frontière du département. Un subside de 20,000 fr. est accordé au ministre de la guerre, à prendre sur les contributions. Le préfet, dans son enthousiasme, croit tout sauvé (2). Il écrit au minis-

taires devaient former des colonnes mobiles, être régis et commandés comme la garde nationale sédentaire, sauf ceux qui seraient encadrés dans des troupes de ligne ou serviraient dans les places fortes, alors ils seraient soumis à l'autorité militaire. Ces gardes nationaux seraient libres de rentrer dans leurs foyers dès que la rebellion serait terminée

(1) On mit en adjudication le 20 mars 5,000 capotes, 5,000 paires de guêtres, 5,000 paires de souliers, 5,000 shakos, 5,000 sacs à pain, 5,000 sacs à distribution, 5,000 vestes à manche et 5,000 pantalons de toile. Les versements devaient avoir lieu au fur et à mesure des besoins. Tous ces objets furent inutiles ou ne furent pas fournis.

Le Ministre de l'intérieur prévint le 15 mars le Préfet qu'il avait donné des ordres pour que les volontaires fussent logés et nourris dès leur arrivée à Melun et qu'on pourrait prendre dans les caisses du gouvernement les fonds nécessaires pour les expédier, mais elles étaient vides.

(2) Le Préfet annonçait aux Maires la session extraordinaire du Conseil général en ces termes : « Tous les bons habitants du Pas-de-Calais se félicitent d'avoir pour exemples et pour guides les membres du Conseil général également dignes de la confiance du Roi Louis XVIII et de tous nos concitoyens. Les circonstances exigent des sacrifices, sans doute, mais en est-il un qui puisse refroidir notre dévouement à l'auguste monarque que le ciel nous a rendu. La guerre civile peut s'allumer dans notre sein, la guerre étrangère en serait l'inévitable conséquence et ces deux fléaux pourront être réprimés par la rapide formation des bataillons qui sont appelés par le Roi lui-même, qui sont attendus par nos plus illustres guerriers. Par le paiement anticipé de vos contributions de 1815, par les offrandes que vos fortunes vous permettent de faire pour subvenir aux besoins des détachements de notre garde nationale, qui parti-

tre que la tranquillité règne en même temps que l'activité parmi ses administrés. Un premier détachement de volontaires et de gardes nationaux d'Arras est mis en marche le 18 mars. Un autre est annoncé venant d'Aire, on en attend de Boulogne et de Béthune. Le mouvement va s'accentuer. On peut compter sur la garde nationale pour raffermir le trône. S'il n'est pas permis de douter de la sincérité de ces illusions, on peut du moins s'étonner de leur naïveté (1). Que pouvait être le secours de la

ront les premiers pour les rendez-vous des braves, par notre confiance dans les mesures que les sages délibérations du Conseil général vont prendre pour assurer tous les services. Le danger est partout, mais le courage français saura bien le braver et nous rendre cette paix si précieuse dont nous avons jouis pendant quelques mois, que pour nous en faire sentir les douceurs. Honneur, bonheur pour notre bon Roi, ou malheur et servitude à jamais, telle est notre destinée, mais j'entends et je répète avec vous : Vive le Roi ! » Le Préfet engagea les Maires à faire publier au son de la cloche, les dispositions prises par les Conseils généraux.

(1) Le Directeur général de la police avait écrit au Préfet, le 13 mars, que le gouvernement avait pris le sage parti de faire dire par le *Moniteur* la vérité toute entière. Il pense que les Conseils généraux fourniront un surcroit de lumières et de force morale, celà évitera des difficultés et des lenteurs. « Vous pourrez prendre en commun les mesures de salut public et votre expérience dirigera le zèle du Conseil général et le zèle de ce corps secondera ainsi les rapides applications de votre science des hommes et des choses. » Il rappelle ensuite qu'en matière de police, il ne faut point avoir de craintes exagérées de trouver des obstacles dans la charte pour accomplir ce qui est nécessaire. C'est dans la garde nationale qu'on doit chercher le salut de la France en y ramenant ceux qui aiment le Roi et la patrie. Le Préfet répondit le 18 mars, qu'il se conformerait à ces ordres, que la tranquillité régnait dans le département, que l'esprit y était excellent et qu'on avait généralement le désir de reconquérir la paix dont on n'avait joui que peu d'instants. « Un

garde nationale en présence de la défection de l'armée régulière ! (1) On le verra bientôt. Napoléon est déjà parvenu à Auxerre ; le duc de Berry, parti précipitamment de Paris pour se mettre à la tête des troupes, est reçu aux cris de : Vive l'Empereur. Pas un des anciens compagnons de Napoléon ne peut soutenir son regard

premier détachement de volontaires et de gardes nationaux d'Arras a été mis en route aujourd'huy. D'autres citoyens depuis leur départ demandent des feuilles de route pour aller les rejoindre. Un autre détachement vient d'arriver de la ville d'Aire. Boulogne en fournit un et Béthune un. Ils sont composés de 50 à 60 hommes. Le Préfet espère qu'ils auront de nombreux imitateurs ; pour y parvenir, on a nommé un inspecteur dans chaque arrondissement ; il termine en disant que les généraux paraissent dévoués.

(1) Pour n'en citer qu'un exemple, le 86e de ligne, en garnison à Boulogne, adressa, le 18 mars, l'adresse suivante au Roi : « Votre 86e de ligne vient offrir à V. M. l'expression de ses sentiments d'amour et de dévouement. En la priant d'agréer une offrande pour l'érection d'un monument à la mémoire de Louis XVI, il ne croyait pas avoir sitôt une autre occasion de donner des preuves plus marquantes de la sincérité de ses sentiments. Profondément pénétré de celui de ses devoirs, le 86e, en déplorant l'entreprise odieuse qui trouble momentanément la France, se félicite d'être maintenant à même de faire apprécier à V. M. l'énergie de son dévouement et la conviction qui détermine son inviolable fidélité. Les officiers supérious, au nom de tout le régiment, prient V. M. d'en être bien persuadée et d'en accueillir le nouvel hommage avec bonté. » Le 26 mars, ce même régiment, il est vrai que les chefs supérieurs en étaient changés, adressait cette adresse à l'Empereur : « Sire, enfin le 86e régiment vient d'obtenir officiellement la certitude que, dégagé de ses autres serments, il lui était permis de renouveler ceux qui l'attachent à V. M. et de donner un libre essor aux sentiments qu'il n'a *jamais* cessé de lui porter. Ainsi que ceux de toute l'armée, nos vœux appellent ce moment et ne pouvant le hâter, des témoignages multipliés l'ont devancé. Le régiment réuni sous les armes a, d'un mouvement unanime et spontané, salué par une triple acclamation cette couronne aux couleurs nationales qui rappelle son ancienne

sans tomber à ses pieds et la trahison revêt l'uniforme d'un maréchal de France! Toute résistance devenait inutile ; le 19 mars, le baron de laChaise recevait une dépêche de l'abbé de Montesquiou l'appelant d'urgence à Paris. Il partait aussitôt ; arrivé le 20 à midi, à Beauvais, il apprenait que le Roi avait quitté la capitale. A Béthune même, une scène touchante se produisit. Reconnu dans son carrosse par une ancienne religieuse frappée sans doute de sa ressemblance avec l'infortuné Louis XVI (1),

gloire et le sang que les braves ont versé pour la patrie sous les ordres de V. M. Cette gloire et le nom de Napoléon sont inséparables. Si V. M. pouvait douter du dévouement de ses troupes, ce serait en redoublant de zèle pour son service que les officiers du 86e voudraient en faire preuve, ils ont la conviction qu'aucun des braves sous leurs ordres ne les démentira. »

(1) En voici le récit d'après l'*Histoire de Béthune*, de l'abbé Cornet : « Le 22 mars, à 6 heures du matin, quelques voitures escortées par la gendarmerie stationnaient, attendant des chevaux de relais sur la Grande-Place, à l'angle de la rue de la Grosse-Tête. L'une d'elles contenait le Roi Louis XVIII et M. de Blacas, l'homme de confiance de S. M. La première personne qui aperçut le Roi fut une ancienne religieuse, connue sous le nom de sœur Félicité, qui se rendait à l'église pour entendre la *messe de jour*, comme on disait alors. S'approchant du carrosse de S. M. : « Sire, lui dit-elle avec » un profond respect, mêlé d'une grande curiosité, qui nous procure » votre auguste visite, est-il arrivé quelque malheur ? » « Soyez tran- » quille, tout ira bien, » répondit l'infortuné monarque qui, pour la seconde fois prenait la route de l'exil. La nouvelle de l'arrivée du Roi se répandit dans la ville, malgré l'heure matinale, avec la rapidité de la foudre. M. Duplaquet, sous-préfet, M. Delaleau, maire, M. le comte de Maulde, commandant la place, vinrent à la hâte lui présenter leurs hommages. Ils trouvèrent le Roi inquiet, défiant, fatigué de ce brusque voyage et n'écoutant leurs hommages qu'avec une sorte de distraction. M. de Blacas, à l'exemple du Roi, garda une froide attitude, pourtant il connaissait depuis longtemps le comte de Maulde. Bientôt la population accourut, poussant des cris

Le Roi se vit bientôt entouré des principaux habitants de la ville. Le souvenir de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, lui revint alors à la mémoire, mais bientôt le cri de Vive le Roi ! retentit et un sourire vint éclairer son visage, mais ce fut une lueur. Arrivé à Lille le 23, il y trouva les maréchaux Mortier et Berthier. La population accueillit le Roi avec enthousiasme, mais il n'en n'en fut pas de même des troupes de ligne. On avait appris ce jour-là dans cette ville l'entrée de Napoléon, le 20 dans Paris. L'espérance s'évanouit de voir le duc de Berry résister sous cette ville où on eût pu lui venir en aide, avec les 7,000 hommes que le duc d'Orléans avait réunis à Lille et qui d'abord paraissèrent fidèles. Le maréchal Mortier n'était pas d'avis d'appeler les troupes étrangères et Louis XVIII voyant la résistance impossible, prit le parti de passer la frontière le 23 mars, et de se retirer à Gand.

Le duc de Berry qui était resté en arrière avec le comte d'Artois à la tête de la Maison du Roi et de quelques troupes fidèles pour protéger le voyage de Louis XVIII, était poursuivi par le maréchal Excelmans en personne, avec 3,000 chevaux. Les princes se dirigèrent d'Abbeville sur Lille, mais arrivés à Béthune le Vendredi-Saint, une collision sanglante faillit se produire entre eux et un détachement de lanciers. Les dispositions sympathiques des habitants leur eussent permis de livrer le combat avec quelque chance de succès et un succès eût pu être le prélude d'un soulèvement royaliste dans le Nord, mais les Bourbons se montrèrent là, ce qu'ils avaient toujours été. A la pensée de

enthousiastes de : Vive le Roi ! En présence de cette manifestation spontanée, Louis XVIII, tout-à-fait rassuré, eut un sourire de satisfaction et accepta, avec un mot gracieux, un bol de chocolat. Sans tarder il donna des ordres pour son départ. »

verser du sang Français, le duc de Berry arrêta les combattants (1), et comme il apprit que Louis XVIII

(1) Nous copions encore l'abbé Cornet : « Le comte d'Artois et le duc de Berry, à la tête de la maison militaire du Roi, arrivèrent à Béthune le 24 mars, vers 10 heures du matin, ayant suivi la route de Beauvais au pas de l'infanterie et venant d'Abbeville. Ils ne comptaient pas s'arrêter à Béthune et se traînaient, harassés de fatigue, vers Lille, où ils devaient rejoindre le Roi. Déjà ils étaient engagés dans la rue d'Arras, lorsque le Sous-Préfet et d'autres fonctionnaires accoururent les prévenir que le Roi était entré en Belgique et que le drapeau tricolore avait été arboré à Lille. La Maison du Roi s'arrêta, on ferma les portes de la ville. Les princes montèrent à l'hôtel-de-ville pour y délibérer avec le maréchal Marmont sur le parti à prendre Tandis qu'ils perdaient en hésitations le temps que l'armée ralliée à Napoléon devait, dans ses intérêts, se hâter d'employer contre eux, un cri retentit : Aux armes ! Aux armes ! un détachement de lanciers qui, trois jours auparavant, avait passé par Béthune pour aller combattre Napoléon, s'était arrêté à Arras, où il avait pris la cocarde tricolore, et s'en retournait à Aire, où il était en garnison Il trouva les portes de Béthune fermées, il y eut en ce moment une panique générale. Rien n'était plus pénible que de voir la Maison du Roi à cette heure troublée, remplie de gens dévoués, braves, mais inexpérimentés, elle se montrait débordée, éperdue, se croyant en face d'une forte colonne d'avant-garde commandée par le maréchal Excelmans qui, disait-on, poursuivait à marches forcées la Cour fugitive. Cependant la compagnie des gardes du corps du maréchal Marmont, composée d'anciens et magnifiques soldats, sort de la ville et vient se mettre en bataille près des fortifications, dans le même temps les bourgeois font monter les canons disponibles au rempart. La maison militaire, revenue de son émotion, prend position à l'entrée du faubourg, aux cris de : Vive le Roi ! Les lanciers, portant ostensiblement les couleurs impériales, répondent par le cri de : Vive l'Empereur ! Une collision paraissait imminente, le duc de Berry, qui commandait les troupes royales, formant un effectif de 4,000 hommes environ, cavalerie et infanterie, avait pour lui l'avantage de la position, la supériorité du nombre et la sympathie des habitants dévoués aux Bourbons. « Soldats, ne

était sorti de France et que le drapeau tricolore flottait à Lille, il prit aussitôt le parti de licencier la Maison du Roi et de gagner lui-même la Belgique. La séparation des princes avec leurs fidèles fut touchante (1) ; trois ou

tirez pas, nous sommes tous Français, » s'écrie le duc de Berry, dans un élan de générosité et de patriotisme. S'adressant alors à l'officier qui commandait la troupe napoléonienne : « Me reconnaissez-vous toujours comme votre colonel général. » « Oui, » répond l'officier. « Eh bien, moi je vous ordonne de vous éloigner. » Sur l'ordre du duc de Berry et au commandement de leurs officiers, les lanciers tournent bride vers le faubourg. L'entourage du prince aurait voulu les voir châtier, estimant qu'il fallait des rigueurs contre de tels ennemis qui étaient à la fois implacables et dangereux. « Comment voulez-vous, dit le prince, frapper des gens qui ne se défendent pas. » C'est ainsi que la rencontre de deux partis exaspérés l'un contre l'autre n'amena pas d'effusion de sang. Pour perpétuer la mémoire de cette conduite magnanime du duc de Berry, on fit frapper une médaille de bronze avec, d'un côté, le duc de Berry en colonel général des chevau-légers, avec cette légende : « Ch., duc de Berry, » et de l'autre cette inscription : « Soldats, ne tirez pas, nous sommes tous Français. Béthune, 24 mars 1815. » A l'occasion de ce fait, le Conseil municipal de Béthune vota, le 26 juillet 1815, une adresse de reconnaissance au duc de Berry.

(1) Le comte d'Artois et le duc de Berry, reconnaissant l'impossibilité de conserver la Maison du Roi dont la présence eût été inutile et trop dispendieuse, la licencièrent avant de quitter Béthune. La cavalerie, au nombre de 1,500 chevaux, se mit en mouvement la première pour accompagner les princes qui, ce jour même, à une heure de l'après-midi, partirent pour la Belgique en s'engageant dans l'affreux chemin d'Estaires, où leurs voitures et leurs bagages restèrent en détresse. Près de Nieppe, la colonne fut rejointe par des volontaires qui s'étaient fait ouvrir les portes de Béthune en menaçant de faire feu si on ne leur livrait pas passage, on voulait les retenir pour la défense de la place. Ils furent suppléés par quelques compagnies des gardes du corps, de chevau-légers et de mousquetaires. Ces troupes, réunies le soir sur la place d'Armes, reçurent communication d'une proclamation des princes qui les remerciaient

quatre cents volontaires, presque tous jeunes gens élèves de l'école de droit, s'étaient joints à eux. Trois cents hommes pourtant avec le maréchal Marmont rejoignirent Louis XVIII pour former sa garde particulière. A peine les princes eurent-ils quitté Béthune, que le drapeau tricolore y flotta à son tour. A Lille, le duc d'Orléans dégagea le général Teste de ses serments en ces termes : « De malheureuses circonstances ayant obligé le Roi à sortir de France, je vous dégage des ordres que je vous avais transmis, pour faire ce que vous croirez le plus convenable aux intérêts de la France et à vos devoirs. Communiquez ces dispositions aux commandants de place et aux troupes sous vos ordres. »

Quelle fut alors l'attitude du baron de la Chaise ? Celle qu'il avait toujours eu vis-à-vis du fait accompli : la soumission. Le 26 mars il fit la proclamation suivante : « L'Empereur vient de remonter sur le throne, nous devons obéissance à ses ordres. Le décret qui nous parvient aujourd'huy 24 mars nous prescrit de reprendre les anciennes couleurs nationales, une nombreuse gar-

en termes chaleureux de leur fidélité, les déliaient de leurs serments et leur faisaient les adieux les plus affectueux. Le 26 mars fut signée la capitulation entre le général Bonapartiste et le chef de la Maison du Roi Celle-ci rentra dans sa famille et ce jour-là on arbora le drapeau tricolore au balcon de l'hôtel-de-ville. Le 28 mars, le Conseil municipal adressa à l'Empereur l'adresse suivante : « V. M. retrouve partout des sujets animés des mêmes sentiments d'amour et d'admiration qu'ils avaient toujours éprouvés et qui resteront éternels. Ce sont ces sentiments que nous venons déposer au pied du throne comme gage inviolable de la fidélité et du profond respect de tous les habitants que comprend cette cité. » Le 28 avril, le Maire et le Conseil municipal présentèrent serment de fidélité et obéissance à l'Empereur. Quelques mois plus tard, nouvelle adresse, nouveaux serments aux Bourbons. L'histoire est bien le récit des variations humaines.

nison vient de les arborer dans le chef-lieu de ce département, suivons son exemple. Prévenons tous les désordres qui pourraient résulter des dissidences entre le militaire et le citoyen, et reserrons de plus en plus les liens qui doivent réunir le peuple français et l'armée nationale. Vive l'Empereur ! » Il publiait en même temps le manifeste lancé par Napoléon au golfe Juan. Ce fut là le dernier acte de sa vie politique, il avait déclaré trop ouvertement ses sympathies pour les Bourbons pour n'être pas tenu en suspicion par l'Empereur. Le doyen des conseillers de préfecture, M. Gayant, qui avait été décoré et maintenu dans ses fonctions par le Roi, se chargea des proclamations enthousiastes à faire et des vivats à prononcer. L'évêque d'Arras se soumit aussi, mais froidement cette fois. Le 29 mars il envoya à ses curés ces quelques mots : « Le Roi a quitté la France, le Souverain qui nous gouverne maintenant est Napoléon. » Puis il rétablissait les fêtes du 15 août et de décembre supprimées par Louis XVIII. Quant aux autres autorités, aux corps constitués et aux municipalités, elles rivalisèrent de zèle pour faire parvenir aux pieds du throne un enthousiasme qui devait être aussi éphémère que la puissance de celui qui en était l'objet (1). Le baron de Roujoux fut nommé préfet du Pas-de-Calais le 6 avril 1815 (2), et remplacé le 17 mai par André Dumont, l'ancien conventionnel.

Aussitôt après les *Cent jours* le baron de la Chaise

(1) Dans l'adresse du Conseil municipal d'Arras, on lit: « Avec la rapidité de l'aigle, notre Empereur est revenu et il n'entend dans sa marche triomphale que le cri de : Vive l'Empereur !... »

(2) Il envoya une circulaire aux Maires pour annoncer sa nomination, il y disait : « Lycurgue s'exila pour voir comment Sparte observait ses institutions. Napoléon, du fond de son île, a vu comment on détruisait les siennes. »

reçut du Roi les faveurs méritées qu'il désirait depuis longtemps (1) : le titre de Conseiller d'état honoraire, une pension de retraite de 6,000 francs et de plus le grade de commandeur de la Légion d'honneur. Il se retira en son château du Maisnil, près de Beauvais ; il mourut le 11 mars 1823.

(1) Il avait pourtant été l'objet, le mois de décembre 1815, d'une nouvelle dénonciation. Heureusement pour lui, Lally-Tollendal certifia que le baron de la Chaise avait joint les actions aux discours, animant l'ardeur d'une jeune troupe, brûlant de royalisme et avait fait partir pour Lille la plupart de ses anciens administrés. Il faisait hautement l'éloge de la loyauté de son caractère et du mérite de son administration. L'abbé de Montesquiou rappella également les promesses qu'on lui avait faites pendant les *Cent Jours.*





LES ORIGINES D'ARRAS ET DE SES INSTITUTIONS

par M. GUESNON

Membre honoraire.



I.

CASTRUM NOBILIACUS

Tout le monde l'a dit, on ne peut donc que le répéter : Arras est une vieille ville, peut-être plus vieille encore qu'on ne l'imagine. Centre religieux, partant politique et militaire, d'une peuplade nombreuse et puissante au temps de César et de Comius, elle devait compter déjà une très longue période d'existence à jamais ensevelie dans la nuit des âges préhistoriques.

Après la conquête romaine, la même obscurité continue de peser sur elle pendant des siècles, jusqu'aux premières lueurs des récits hagiographiques. Si ce n'est plus la nuit, ce n'est pas encore la clarté ; tout reste indécis et confus dans les ténèbres visibles de ce chaos crépusculaire. On attendra jusqu'au sixième siècle avant de voir poindre le jour à l'horizon de l'histoire d'Arras.

La grande figure de St Vaast, sa mission politique surtout, ne se dégagent qu'imparfaitement des brouillards de la légende. Il était clerc, c'est une colonie de clercs qu'il

voulut fonder à l'ombre de la naissante cathédrale; or il se trouva, en fin de compte, qu'il avait travaillé pour des moines.

L'ours symbolique, banni de l'enceinte de la cité épiscopale et relégué par l'apôtre au-delà du Crinchon, (1) a su trouver sa vengeance en collaborant sur la rive opposée à l'installation d'une communauté rivale indépendante (2); l'Église d'Arras, pauvre, asservie, humiliée, languira cinq siècles avant de reconquérir son titre et sa dignité, mais non la suprématie.

Le meurtre de saint Léger, en 678, inaugure l'époque documentaire, celle où commence la critique. On sait sous quel jour les chroniques de Saint-Vaast présentent les évènements qui suivirent : le soulèvement de l'épiscopat, le concile, l'anathème lancé contre Thierri, l'intervention de l'évêque Vindicien, ses pieuses habiletés, *sancta calliditas*, sa diplomatie de nuance très moderne, *opportunitatem nactus* (3) qui sut faire tourner cet assassinat politique au mieux des intérêts du clergé de ses deux diocèses ; les donations multiples, les fondations diverses imposées en sacrifice

(1) *Ibique habitatione ursi reperta eum cum animi dolore a vallo urbis ejecit, et ne* Crientium *fluviolum, qui ibi fluit, ultra progrederetur imperavit, nullatenus illuc visus rediisse*: — Boll. *Acta Sanct.* Febr. I. 790.

Cette premiere indication historique et topograghique est précieuse à recueillir. On se demande ce que vient faire ici « la rivière de la Scarpe » Voir A. de Cardevacque et A.Terninck, *L'Abbaye de Saint-Vaast* I, 13 (1866).

(2) Car une beste mue leur fist grant courtoisie
A le pière poser et le machonerie ;
Seigneurs, ce fut uns ours, escripture l'affie ;
Et en la remembrance de cest œuvre prisie,
En y a tousjours ung et plus en l'abbaye
Que les seigneurs nourrissent dedens l'enfremerie.
Hist. litt. de la France, XXVI. 19 (1873).

(3) Guiman, *Cartul. de Saint-Vaast*, Ed. Van Drival, p. 16 (1875).

expiatoire à ce fantôme de roi, dont Saint-Vaast conservera soigneusement le tombeau, comme gage et signe apparent de ses droits héréditaires : telles sont les circonstances qui auraient servi à constituer le domaine temporel des clercs de Notre-Dame et celui des moines de l'abbaye. Les diplômes jumeaux qui constituent leurs titres de propriété, peuvent être en même temps considérés comme les premières chartes de la Ville et de la Cité d'Arras.

Quels sont ces titres, quelle en est la teneur, l'autorité, la portée ?

Le diplôme de Thierri III a été transcrit par Guiman d'après une copie de son temps, tronquée, sans signature et sans formule finale; il échappe donc à tout examen critique (1).

L'acte corrélatif de saint Vindicien donne pour l'un et l'autre l'an 680; toutefois sa date renferme un élément faux, dont l'insertion même accuserait une époque moins ancienne. Chose plus grave, il inscrit comme témoins des évêques qui n'ont pu le signer, pour la raison qu'ils étaient morts, quelques-uns depuis longtemps.

Il en est de même de la bulle confirmative d'Etienne II placée à la suite dans le Cartulaire de St-Vaast. Elle est datée du 2 des nones d'avril, 8e année du règne de Thierri ; or, le dernier des Thierri, IVe du nom, était mort depuis quinze ans lorsque fut intronisé le pape Etienne II qu'on lui donne ici pour contemporain.

Le préambule de cette confirmation ne respecte pas mieux la chronologie ; il déclare qu'elle est accordée à la demande commune de saint Vindicien, venu à Rome pour la solliciter, et de Carloman, alors moine de St-Benoît, quand il est avéré que le fils aîné de Charles-Martel ne se fit moine qu'en 747, c'est-à-dire une quarantaine d'années après la mort de l'évêque !

(1) Cette copie du XIIe siècle, sous forme d'original, a été reproduite en fac-simile par l'éditeur du Cartulaire de Guiman. Elle est la

Voilà sous quelle forme étrange se présentent à nous les premiers titres de propriété de l'abbaye de St-Vaast, ce palladium de son domaine temporel : *quæ nobis semper defensionis propugnaculum sunt et fuerunt.* Guiman avoue d'ailleurs que les originaux se réduisaient de son temps à quelques lambeaux de papyrus sauvés à grand'peine de la pourriture et de l'incendie et conservés comme reliques dans le trésor de l'abbaye (1).

Un siècle avant Guiman, Balderic ou Baudri, clerc de l'évêque de Cambrai, avait, lui aussi, transcrit dans sa chronique les titres primitifs de l'Église d'Arras. Après avoir mentionné, d'après Flodoard, la clause interpolée au testament de saint Remi, l'auteur donne in-extenso le texte de la lettre adressée par saint Vindicien au pape Jean V, au sujet des abandonnements consentis par le même Thierri III en faveur de l'Église.

source unique des différents textes. Les « six exemplaires » où il a cru trouver d'utiles variantes dérivent tous d'Aubert Le Mire, qui l'a imprimé le premier et ne peuvent offrir que des différences de transcription.

Quant à la bulle d'or attribuée à ce diplôme mérovingien, c'est à coup sûr une révélation pour les diplomatistes, on n'en connaissait pas d'exemple. Mais le témoignage d'un copiste du XVI[e] siècle fera-t-il foi ? On peut en douter. *Cartul.* p 17. 412, 425.

(1) *Que quidem privilegia in scirpeis papiris exarata, et in presenti tum vetustate tum crebris incendiis pene dirupta, pro reliquiis apud nos habentur, et exemplaria illorum que huic subnectimus, quia nobis semper defensionis propugnaculum sunt et fuerunt, in thesauris nostris conservantur* Il est clair que le texte des papyrus n'existait plus ; les copies que nous connaissons, *exemplaria*, conservées jusqu'à nous, tenaient déjà lieu des originaux. Etaient-elles authentiques ? là est la question. L'éditeur du Cartulaire n'en doute pas, « surtout après l'attestation de Guimann qui a *vu les originaux et en fait la description.* » C'est pousser loin la croyance aux reliques !

A cette lettre est jointe la confirmation apostolique, le tout ratifié, comme plus haut, dans l'assemblée des évêques au palais de Compiègne, sous la date et avec la fausse indiction déjà signalées dans le diplôme de St-Vaast (680).

D'abord le pape Jean V, dont il est ici question, n'ayant pu siéger avant 685, la lettre qu'on lui attribue correspondrait au pontificat d'Agathon, première incohérence ; ensuite, comme dans le diplôme de St-Vaast, on fait signer la ratification par des évêques morts depuis des années, par exemple St Léger, qui s'obstine à protester contre son exil d'Autun, bien que décapité depuis bientôt dix-huit mois.

Tous les diplomatistes, à partir du P. Le Cointe jusqu'à Pardessus, en passant par les Bollandistes, ont relevé les anomalies, les vices de forme et les contradictions historiques de ces titres faux ; la cause est jugée souverainement (1).

S'ils n'ont pas été fabriqués de toutes pièces pour légitimer une possession d'état contestée, tout au moins les a-t-on remaniés, interpolés, développés, en les reconstituant peut-être à l'aide de souvenirs et de fragments hétérogènes

(1) C'est avec stupéfaction qu'on lit ce qui suit dans l'*Appendice au Cartulaire de Guiman*, à propos de deux anciennes copies des diplômes de Thierri III et de l'empereur Charles-le-Chauve, reproduites en fac-simile par son éditeur, M le chanoine Van Drival :

« Elles prouvent une fois de plus la solidité des arguments du P. Lecointe (*sic*) sur l'authenticité de ces actes dont il sera désormais difficile de douter. » — (Guiman, *Cartul.* p. 412.)

Or c'est le P. Le Cointe qui le premier a mis en relief l'incohérence de cette fable inventée plus tard par les moines de St-Vaast pour expliquer les donations de Thierri : la pénitence imposée au roi dans un concile imaginaire d'évêques morts ou exilés, pour un crime qu'il n'avait pas commis, alors qu'Ebroïn, le coupable, était encore à l'apogée de sa puissance ! *Hanc fabellam posterioribus seculis excogitaverunt Monachi Vedastini.* (P. Le Cointe. *Ann.* IV. 124).

C'est le P. Le Cointe qui a dressé contre le diplôme de Thierri ces chefs d'accusation qui ont irrémédiablement compromis son

échappés aux causes habituelles de destruction ou au pillage des invasions normandes.

On ne sera donc pas surpris d'apprendre de Mabillon, qu'ayant fait tout exprès le voyage d'Arras pour les étudier, il dut repartir sans en avoir eu communication : *Plura de percelebris monasterii primordiis dicere cupientem deficiunt vetera instrumenta, quæ mihi inspicere non licuit, tametsi ejus rei causa istuc profecto* (1)

L'éminent bénédictin y voyait trop clair, et MM. de St-Vaast avaient les meilleures raisons pour éluder son indiscrète curiosité.

Mais si ces titres sont caducs et récusables comme pièces juridiques et diplomatiques, ils ne sont pas historiquement sans valeur et sans importance. En expliquant rétrospectivement le fait de la possession, ils lui assignent une date, des causes et des circonstances, sinon sous des garanties d'exactitude absolue quant aux détails, tout au moins d'après un ensemble de traditions anciennes et relativement voisines des évènements : ce sont des chroniques sous une autre forme.

Ils nous apprennent que vers 680, au temps de l'évêque de Cambrai Vindicien, le clergé d'Arras était réparti en deux communautés distinctes, dont le caractère, la sphère d'action, les immunités et le domaine furent par lui nettement déterminés.

D'un côté les clercs, *canonici*, largement pourvus par la munificence royale, vivront paisiblement dans le cloître de

authenticité : *putidæ falsitatis certa indicia.* (Pardessus, *Diplom.* II, 820.) On ne l'a donc pas compris ?

Que dire du second diplôme, celui de Charles-le-Chauve empereur, placé avec la même désinvolture sous la garantie du savant oratorien ? Il n'en a pas dit un mot ; la mort a interrompu son œuvre à l'an 845, trente ans avant l'époque où il aurait eu à s'en occuper !

(1) *Ann. Bened.* I, 509 (1703).

Notre-Dame, *in ipso monasterio,* autrement dit, *ecclesia S. Mariæ Atrebatensis civitatis*, isolés des agitations du monde, *ab omni mundano strepitu sequestramus,* vaquant au service divin et priant Dieu pour le roi, la reine, leurs fils et la stabilité du royaume.

L'accès du cloître, *ecclesia*, est interdit aux autorités civiles et militaires. Toute main-mise, toute ingérence de l'évêque dans les revenus des clercs lui est défendue sous peine d'anathème (1).

D'autre part, les moines, bien plus libéralement dotés, habiteront le monastère somptueux que le roi Thierri fait bâtir à ses frais, *mirifice ac decenter*, en dehors de la Cité d'Arras, *in suburbio Atrebatis civitatis.*

Là, ils serviront Dieu en paix, isolés du bruit et des agitations du monde, sous celle des quatre règles monastiques que leur abbé choisira, priant Dieu pour le roi, la reine, leurs fils, l'Église et la stabilité du royaume.

Du consentement de l'évêque et de ses clers, le roi affranchit le monastère de la juridiction épiscopale ; il en interdit l'accès aux autorités civiles et militaires ; l'évêque lui-même n'y peut entrer si l'abbé ne l'y convie ou ne l'y autorise (2).

Au siècle suivant, un pape aurait confirmé ces diverses immunités qui assuraient aux moines l'autonomie temporelle sous la sauvegarde du roi, et l'indépendance spirituelle par rapport à l'évêque sous la tutelle et l'autorité pontificales (3).

Il est inutile d'insister sur un parallélisme qui trahit l'imitation, et le même besoin, de part et d'autre, de fonder en droit, par une consécration ancienne, de prétendues franchises nées de la péremption et de l'usage.

Ce qui demeure certain, c'est que le cloître de N.-D. en

(1) Pertz, *Monum. germ. Scriptores*, VII.

(2) Guiman, *Cartul.* p. 18.

(3) *Ibid.* p. 24.

Cité, *monasterium* ou *ecclesia B. Virginis*, et le *castrum* ou *monasterium* au faubourg de *Nobiliacus* formaient respectivement, de chaque côté du Crinchon, une enclave indépendante, sorte d'asile inviolable au milieu d'un territoire soumis pour le reste à l'autorité des officiers du roi.

Mais tandis que l'Église restait stationnaire sous l'administration des évêques de Cambrai, on voit le monastère prendre des développements rapides. Moins de deux siècles après les donations de Thierri, il était devenu propriétaire de toute la campagne environnant le *Castrum*, sur une étendue de quatorze cents arpents, c'est-à-dire cinq ou six fois la superficie de la Ville d'Arras actuelle, y compris ses remparts, ou, pour mieux dire, leur emplacement (1).

D'où lui venaient ces accroissements ? Quelle en est la date ? Où en sont les justifications ?

Tout ce que nous savons, c'est qu'en 866 ils furent repris en détail dans une sorte d' « ostension » ou polyptique des biens de l'abbaye, dressé sur l'ordre de Charles-le-Chauve par trois officiers royaux, Guillebert, Oderic et Evrebert (2).

Ce manuscrit, qui serait aujourd'hui pour nous d'un prix inestimable, a disparu depuis longtemps sans qu'on en ait gardé copie. Guiman l'avait entre les mains; il s'en est certainement servi pour dresser le terrier qui occupe une si large place dans son cartulaire; on le mentionne encore à la fin du XVe siècle (3), après quoi la trace en est définitivement perdue.

(1) La Ville, la Cité, la Citadelle, y compris leurs fortifications, couvrent une superficie de 267 hectares ; la Ville seule et ses fortifications 100 hectares.

(2) Guiman, *Cartul* p. 5.

(3) « En l'an VIII[e] LXVI. le dict roy Charles Cauve. . en fist faire certaine description .... comme pœult apparoir clèrement par le livre de la dicte descripcion, lequel est encoire en la dicte église. » — *Notice sur l'Abbaye de St-Vaast* à la suite du *Journal de Dom Gérard Robert* édité par l'Académie, 1852.

Une requête en parlement, présentée par les moines vers 1415, contient un exposé des origines de la ville d'Arras dont certains détails semblent empruntés plus ou moins directement à cet ancien terrier ; ils sont de nature à en faire vivement regretter la perte.

L'extrait suivant nous reporte, en imagination, à la naissance même de la Ville sur les terres alors comprises dans l'exploitation agricole de l'abbaye :

» Item, que la dicte Ville et Cité d'Arras estoit et fut anchiennement tout ung corps scitué ou lieu où est ad présent la Cité d'Arras que on appelloit vulgairement Baudimont; et ainsy le treuve l'en es hystoires anchiennes.

» Item, que lors ladicte ville n'avoit aucune muraille ou forteresse et n'y avoit que petis faulxbours.

» Item, que ladicte église de St-Vaast estoit lors où elle est ad présent, c'est assavoir hors de la Cité d'Arras et ou lieu alors appellé les faulxbours d'Arras ; et alentour d'icelle église n'estoient que jardius et terres ahannables appartenans à ladicte église, esquelz jardins et terres ahanables est de présent assise et construicte ladicte ville d'Arras; et ainsy le treuve l'en es anchiens livres.

» Item, que au pourprins de ladicte église avoit lors un grant gardin, moult grant, largue et spacieux et tenans moult grant pays, lequel estoit fermé du ru qui passe par la dicte ville appellé le ru du Crinchon qui estoit partie dudit gardin tout appertenans à ladicte église, et ainsy le dist on notoirement en la dicte ville (1).

(1) Les auteurs des *Rues d'Arras* écrivent « La Grande-Place a été longtemps désignée sur les plans sous le nom de Verger de l'Abbaye de Saint-Vaast; c'était là, en effet, que les religieux avaient planté les arbres nécessaires aux besoins du couvent. »

M. E. Lecesne de même, *Dict. hist. et arch. du P.-de-C.* I., 63... « Grande Place : c'était primitivement *le verger* de l'abbaye de St-Vaast : elle devint en 1160 un lieu affecté au public. »

Les limites du *Jardin*, appelé dans Guiman, *Viridarium, Pomerium*,

» Item, que à la dicte église et aussi prez d'icelle, paravant la construction et édification de la ville d'Arras, et là où elle est assise et édifiée de présent, avoit une cense ou ferme appellée *bouverie* (1) appertenans à la dicte église, en laquelle estoient herbegiés les fermiers de la dicte cense et les bestes des dictz relligieulx.

» Item, que à la dicte *bouverie* ferme ou cense appartenoient et appendoient nœuf coutures qui vallent bien trois cens et chincquante bonniers de terre, lesquels trois cens et chincquante bonniers de terre valent par l'usage et estimation dudit pays xiiii^{c} mencauldées de terre, c'est assavoir chascun bonnier quatre mencauldées de terre.

» Item, que chascune mencauldée de terre, à l'extimation du pays de France, vault bien ung arpent de terre et plus ; et ainsy les xiiii^{c} mencauldées de terre appartenans aus dits relligieulx ad cause de leur dicte censse montoient xiiii^{c} arpens de terre parmy le jardin.

« Et de ces choses est voix et commune renommée audict pays, *et ainsy fu trouvé par déclaration ou dénombrement baillié au roy de France nommé Charles le Cauve.* »

» Item, que ladicte église de St-Vaast estoit forte et estoit comme ung chastel et forteresse avant la construction et édification de ladicte ville d'Arras, etc .. (2) »

Les derniers mots de cette citation nous ramènent au

Hortus, sont nettement indiquées par les documents et les plans; la Grande-Place n'y fut jamais comprise. Le grand marché du Samedi était déjà reglementé en 1030. Les places remontent aux origines mêmes de la Ville.

(1) Voilà, pour les *boves* ou carrières d'Arras une explication indigène qui dispense d'aller chercher l'origine du mot en Espagne; car, si *boveda* est de la famille, il n'a assurément rien de la physionomie qui caractérise un ancêtre.—Voir L. Cavrois, *Antiq. du Cloître N. D.* dans le *Bull. de la Comm. du P-de-C. IV*, 133 (1875).

(2) Arch. du P.-de-C, *Cartul.. de St-Vaast*, Pièce 318, p. 277 r°.

Castrum Nobiliacus, appellation qui demande à être examinée dans chacun de ses éléments.

Des neuf premiers diplômes insérés dans le Cartulaire de Guiman, huit reproduisent identiquement la phrase *monasterium quod vocatur Nobiliacus*, et la neuvième donne *monasterio Nobiliaco*.

Une charte de l'évêque Gérard, de 1031, porte, d'après la copie de Guiman, *in cœnobio quod Nobiliacum dicitur* (1).

Nobiliacus, avec ses analogues *Noviliacus*, *Nuviliacus*, *Novilliacus* etc., a donné naissance à tous les Neuilly, Neuillé, Noaillé, Neuillac, Noblac, Nully, Neuvilly, etc. qui émaillent la carte de France, sans parler des congénères d'Allemagne et de ceux qui ont disparu sans laisser de postérité (2).

D'où vient ce mot ? La tradition artésienne le rattache à *nobilis*, et cette tradition remonte haut, puisqu'elle se place sous l'autorité d'Alcuin. L'auteur de la vie de Saint Vaast dit en effet :

Est autem locus ipse non longe ab eadem urbe, qui pro nobilitate *sui* Nobiliacus *primo est appellatus ; sed procedente tempore, tam insignis effectus ut urbis nomine quæ jam ruinis crebrioribus obsoluerat vocitetur* (3).

Nobiliacus, fut le premier titre honorifique donné au berceau de la naissante capitale ; mais la suprême distinction pour elle sera de s'appeler *Arras* : ce nom de la Cité, *Civitas Atrebatum* , le cri de ralliement, le drapeau, c'est la Ville qui le porte.

Lorsqu'il fonda son monastère de *Nobiliacus*, l'ermite saint Léonard l'appela, dit-on, Noble Domaine, parce qu'il

(1) La forme *Nobiliacum* a prévalu de nos jours, sans doute à cause de sa consonnance avec *Castrum*, qui fait prendre ce mot pour un adjectif, ce qu'il n'est pas, même imprimé avec une minuscule.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Rech. sur l'Orig. de la propriété* (1890).

(3) Boll. *Acta Sanct.* 8 Febr. I, p. 799, col. 2.

le tenait de la munificence royale ; c'est aujourd'hui Saint-Léonard-le-Noblac (1).

Le savant commentateur du Polyptique d'Irminon, Guérard, dit de son côté à propos de Neuilly-le-Bisson :

« Il y a en France beaucoup de villages du nom de Neuilly; la plupart sont désignés en latin sous celui de *Nobiliacus*, ou autrement *Noviliacus*, et sembleraient d'après l'étymologie avoir été des lieux de plaisance habités par des seigneurs. » (2)

Dans ces trois exemples, l'explication de *nobilis* diffère, mais le point de départ reste le même.

Guiman ne s'en écarte pas davantage ; il se contente de paraphraser Alcuin, en parlant des libéralités de Thierri III : *Tantumque et* nobilitate *et divitiis (locum) insignivit* etc. (3).

Un siècle plus tard, notre Adam de la Halle y semble faire allusion dans son Congé :

Arras, Arras, ville de plait
Qui soliez estre si *nobile !*

On se demande s'il ne faut pas voir une semblable rémi-

(1) Ord. Vitalis, *Hist. eccl.* IV, 211, note .Ed .Soc. de l'Hist. de France (1852) « Il existe en Limousin et dans toute la France un grand nombre de localités dont les noms sont congénères. Tels sont deux Neuillé, vingt-cinq Neuilli, trois Noiallac ou Nouilhac, trois Noailles, etc. » — V. *Rec. des Hist. de la France*, II, 388

(2) Guérard, *Polypt.* II, 852. L'auteur propose dubitativement une autre solution beaucoup moins satisfaisante, à mon humble avis : « Peut-être, dit-il, *des endroits abondants en herbe et humides* appelés NOA, dans la basse latinité, et NOUES dans l'ancienne langue vulgaire. »

D'abord NOA laisse inexpliqué la seconde syllabe du mot et inexplicable la terminaison *i-acus*. Ensuite NOA n'est sans doute que le français NOE, NOUE latinisé, substantif verbal de NOER qui semble venir de NATARE comme NOËL de NATALIS. Des NOES sont des prés qui baignent.

(3) Guiman, *Cartul.* p. 16. Voir plus loin, p. 197, note 1.

niscence dans le nom de *Noblerue* donné jadis à une issue du Castrum, appelée successivement, rue des Gouverneurs (1), rue du Calice, rue du Soufflet d'Or, rue du Rat-porteur (aujourd'hui des Rapporteurs), ces trois dernières dénominations empruntées à diverses enseignes.

La composition du mot accuse une origine ancienne : elle rappelle *Foucrue* à Calais (XIII[e] s.), *Tennerue* et *Tenrestract* à St-Omer (Id), *Auvierrue, Pipourue, Kieverue* à Cambrai (XIII[e] s. et XIV[e] s.), *Carpionrue* à Bertry (XII[e] s.), *Ricquerue* à Douai, enfin à Arras *Galeurue, Cruneurue* (2)

(1) Les gouverneurs d'Artois occupaient au XIV[e] siècle la Petite-Cour-le-Comte appelée la Gouvernance.

(2) Nous parlerons ailleurs de *Galeurue*. La mention de *Cruneurue* est unique dans Guiman (p. 211) et n'existe que là, d'après une copie du XV[e] siècle. L'éditeur du Cartulaire déclare n'en pas trouver « l'équivalent moderne » (p. 454). La comparaison de son texte avec les rentiers postérieurs le lui aurait aussitôt fourni : c'est évidemment la rue des *Balances*.

Le nom pourrait bien être le même et venir de *trutina*, balance, soit par le changement qui rattache *craindre* à *tremere*, soit par une faute des copistes qui ont d'ailleurs tellement bien altéré son dérivé, le *trutinagium* perçu par St-Vaast, que l'impression a perpétué leur grosse méprise en la faisant sienne.

Mais, qu'on lise *Cruneurue* ou *Truneurue*, rien ne justifie l'opinion que la maison des *Balances*, ou toute autre de la rue, aurait servi de poids public. soit à St-Vaast, soit à la Ville (*Rues d'Arras* I, 163).

Aussi loin qu'on peut remonter vers l'origine de l'établissement, de Robert II (purement fiscal et pas autre chose, malgré les *Rues d'Arras*, II, 70, et *Les Places d'Arras*, p. 289 , la ville eut sa « Halle au Poids » rue aux Ours, en face de la rue du Colimoge.

Ce ne fut qu'après la vente de cet immeuble, proposée en même temps que celle de la vieille halle échevinale en 1576, que le poids public fut transféré sur la Grande-Place, dans la « Carpenterie de la Ville ». Celle-ci fut vendue à son tour en 1754 ; elle était alors contiguë au couvent des Carmes déchaussés.

et *Haiserue*, l'une et l'autre citées par Guiman, celle-ci bien avant, dès 1104, dans une bulle originale (1).

Cependant, malgré sa physionomie archaïque, *Noblerue* n'a pas laissé de traces antérieures à la fin du XIV[e] siècle.

Si *Nobiliacus* eût partout revêtu cette même forme, il est vraisemblable qu'on ne lui aurait pas cherché d'autre origine. Mais certaines leçons substituant un *V* au *B*, atténuation dialectale d'ailleurs fréquente dans la basse latinité, d'autres doublant l'*L*, d'autres remplaçant *O* par *V*, etc., ces variantes devaient fatalement amener des dissidences et provoquer des solutions nouvelles.

Parmi les étymologistes qui ont rompu avec la tradition artésienne, il convient de citer d'abord notre collègue, M. Ricouart, dans son travail sur les noms de lieu. Hâtons-nous de dire qu'il n'est ni le seul ni le premier.

« On a, dit-il, traduit ce mot par « le château des Nobles. Les Romains avaient bien à cette époque des Clarissimes, des Respectables, des Excellents, des Illustres, mais pas de Nobles ; le mot n'est venu que beaucoup plus tard... »

« *Nobiliacus* ne provient pas de *nobilis*, mais de *novus* par *novellus*. Flodoard cite un *Novilliacum* qui n'est qu'une forme de *Nobiliacus*. Ces noms sont les synonymes de nos modernes *Neuville*. » (2).

J'ignore qui a traduit *Castrum Nobiliacum* par « Château des Nobles », interprétation contestable assurément. Je pré-

(1) *Haiserue* conduisait à *Hadis*, une des *villæ* suburbaines de St-Vaast (Guiman, *Cartul.* 248). *Haise*, différent de *haie*, s'est conservé dans le sens de palissade, barrière, et figure sous ce nom parmi les pièces héraldiques. Or il est à noter que ce côté d'Arras, plus facilement accessible, était protégé, au moyen-âge, par de nombreuses *barrettes* extra-muros. *Haisel* avait le même sens.

En 1155, les clercs de l'évêque Godescal écrivaient déjà *juxta portam* de *Haisgerue* aujourd'hui « d'*Hagerue*. »

(2) L. Ricouart. *Etudes sur les noms de lieu*, Arras.

férerais de beaucoup celle de Guiman qu'on n'a pas relevée : le Château du Roi (1).

Cependant, l'auteur visé pourrait peut-être répondre : 1° Que les Romains connaissaient la noblesse, voire même l'anoblissement ; 2° Qu'ils employèrent couramment le mot *nobilis* dans ce sens, lorsqu'une nouvelle classe aristocratique remplaça les anciens patriciens ; 3° Qu'ils eurent même des Nobilissimes à partir de Constantin, et que ce titre passa de la famille impériale aux enfants des rois mérovingiens.

Maintenant, est-ce dans cette acception spéciale, est-ce avec un sens plus général que *nobilis* entrerait dans la signification de *Nobiliacus?* C'est là un problème que des données historiques permettraient seules de résoudre, et nous ne possédons pour Arras que la donation de Thierri.

Mais au point de vue philologique, il est permis de penser que *nobilis* vaut ici *novellus* pour le sens, et qu'il lui est infiniment supérieur quant à l'analyse des formes.

Car si « Noble domaine » va de pair avec « Nouvelle ville », en revanche *nobilis* seul se prend substantivement et peut seul recevoir le suffixe locatif *i-acus*, tandis que *novellus*, fût-il additionné de cette syllabe, n'en resterait pas moins un simple adjectif, incapable comme tel de jouer le rôle d'un nom, conséquemment d'un nom de lieu.

L'assimilation de *Novelliacus* avec *Neuville* pèche donc par la base *I-acus* ne correspond ni à *Ville*, ni à tout autre élément nominal des composés toponymiques analogues ; il est une simple modification finale, emportant idée de localisation ou de domicile, ajoutée à l'indispensable nom qui doit lui servir de base.

Ces principes entrevus déjà au siècle dernier, précisés et développés par Quicherat (2), ont conduit un savant de la

(1) *Tantum et* nobilitate *et divitiis insignivit ut idem locus... civitatis totius firmitas* CASTRUMQUE REGIS *vocaretur et esset.*—P.21.

(2) J. Quicherat. *De la formation française des anc. noms de lieu* (1867).

même école à formuler toute une théorie nouvelle sur les noms en *acum*, *acus*, *i-acus*.

D'après M. D'Arbois de Jubainville, chacun d'eux dériverait d'un gentilice,rappelant le premier romain propriétaire en Gaule d'un *fundus* qui a conservé son nom (1).

Pour les nombreux *Nobiliacus* qu'on rencontre un peu partout sous des formes diverses, le gentilice serait *Novellius* porté sous Tibère par *Novellius Torquatus* et par une dizaine d'autres que l'auteur mentionne après lui (2).

On ne saurait méconnaître ce qu'il y a d'ingénieux dans cette thèse historique fondée sur le fait absolument certain que la presque totalité des noms de lieu en *acus*, sinon tous, proviennent d'un nom d'homme.

Cependant, quand on part d'un système général pour élucider des faits particuliers, il est nécessaire de tenir grand compte des exceptions possibles, puisque c'est en dehors d'elles que la règle s'est posée.

Ainsi à côté de ces *Novellius*, hommes de race, il se rencontra de bonne heure des parvenus appelés *Nobilis* (3). Pourquoi, eux aussi, n'auraient-ils pas constitué des *fundus* auxquels ils auraient associé leur nom ? Cela se voit tous les jours.

Et puis il faut faire la part de l'analogie, de l'hybridité, de l'équivoque et des transformations dans ces nomenclatures de date incertaine auxquelles *Nobiliacus* sert de type. Sous la variété de leurs formes se cachent vraisemblablement des origines onomastiques plus diverses qu'on ne suppose.

Mais, je le répète, les données manquent pour résoudre historiquement le problème ; or, des spéculations purement étymologiques ou verbales ne suffisent pas à les remplacer.

(1) D'Arbois de Jubainville. *Rech. sur la propriété* (1890).

(2) On peut comparer nos innombrables *La Gérard*-ière, *La Simon*-ière, *La François*-ière, etc., sans oublier *La Jeannot*-ière ou toute autre gentilhomm-*ière* (*nobili*-acus) sans gentilice.

(3) De-Vit, *Totius latinitatis onomasticon* V. NOBILIS (1887).

C'est ce que nous allons constater une fois de plus, et non la dernière, à propos du *Castrum Nobiliacus*.

Il s'est formé autour de cette expression par trop suggestive toute une légende qui ne date que d'hier, bien qu'elle ait poussé déjà des racines profondes.

Ainsi procèdent les organismes en suspension qui peuplent l'histoire de bien des origines : un mot suffit à les produire, l'imagination féconde le germe et le développe.

Castrum reporte à *castra*, et *castra* aux Romains : donc le *Castrum Nobiliacus* devait être un ancien camp, un camp romain, sans doute du temps de l'empire, comme qui dirait sous Valentinien et Gratien, de 367 à 370 : la date est adoptée sans discussion.

Son enceinte, « son immense enceinte », présentait tous les caractères d'un « camp permanent, pouvant contenir trois cohortes », avec ses portes décumane et prétorienne, celle-ci « dans la rue St-Aubert près de l'égout (1) ».

Veut-on maintenant connaître les raisons stratégiques de cet établissement militaire ? Il était « destiné à défendre la ville au midi comme elle était défendue au nord par le camp d'Etrun ». (2) Ou bien encore « il remplaçait les *castra stativa* d'Etrun qui ne suffisaient plus pour réprimer la turbulence des descendants de Comm ». (3)

On a dit la même chose de la citadelle de Vauban, et, deux siècles plus tôt, du château de Louis XI : l'histoire se répète — en remontant.

Des assertions aussi précises, mises en circulation sous les garanties les moins contestées, ne devraient, à ce qu'il

(1) Harbaville, *Mémor. hist.*, I, 40-41 (1842). — Terninck, *Etude sur le camp d'Etrun* (Bull. de la Comm. des Ant. dép., II, 236 (1865). — Lecesne, *Hist. d'Arras*, I, 21 (1889). — De Cardevacque, *Arras fortifié* (Mém. de l'Acad. d'Arras, 2e série, XXII, 129 (1891).

(2) Lecesne, *loc. cit.*, I, 21. Tailliar, *Recherches sur l'abb. de St-Vaast*, p 154 (1859).

(3) Ricouart, *Etudes sur les noms de lieu* (1891).

semble, laisser aucune place au doute dans l'esprit du lecteur. En réalité, elles n'ont d'autre fondement qu'une exégèse de fantaisie, l'évolution dans le vide du mot *castrum*.

Les sources de notre histoire locale pour cette époque reculée sont des plus restreintes, on les a donc vite épuisées : la vie de saint Vaast, celles de saint Aubert et de saint Vindicien, quelques chapitres de Balderic et de Guiman, quelques alinéas des chroniques, et c'est tout.

Or, on a beau lire et relire les textes, nulle part on n'y trouve le moindre indice d'un ancien camp ayant existé jadis, à aucune époque, sur l'emplacement où allait s'élever l'abbaye de St-Vaast.

C'est seulement en 680, dans le diplôme de saint Vindicien, que l'on rencontre la première mention du *Castrum : Judiciarias potestates excludimus ab ingressu memorati monasterii sive* CASTRI ; plus loin : *Nec aliqua regia et judiciaria potestas presumat illorum ingredi monasterium sive* CASTRUM ; et enfin : *Stabilimus ut ipsum* CASTRUM *cum monasterio et villulis* etc.

La bulle d'Etienne II adressée *fratribus monasterii B. Vedasti quod vocatur Nobiliacus vel Atrebas* déclare en ces mêmes termes l'immunité du monastère : *Prohibemus ut nullus episcoporum... presumat illorum ingredi monasterium sive* CASTRUM.

Ces textes donneraient donc, au plus, le droit d'affirmer, en même temps que l'érection du monastère à la fin du VII[e] siècle, celle d'un *castrum* ou retranchement fortifié pour le défendre. Quant à l'existence antérieure en cet endroit d'un camp, *castra — stativa*, *hiberna* ou autre — c'est là une hypothèse gratuite, une invention que rien n'autorise et ne justifie.

Mais si le camp romain, *castra*, n'est qu'un mythe, la forteresse elle-même, *castrum*, est-elle à cette date une réalité ? La garantie d'un témoignage authentique pourrait

seule nous en convaincre ; or nous savons que nos deux premiers diplômes n'en présentent aucune.

C'est donc aux témoignages subséquents qu'il faut demander la vérité.

Le premier qui se présente est la vie de saint Vaast révisée par Alcuin. On a vu plus haut le passage où l'auteur célèbre les progrès de l'ancien *Nobiliacus* maintenant appelé Arras. Il est muet sur le *castrum*. Guiman ne manquera pas de combler cette lacune en introduisant dans le texte de son devancier l'anachronisme *firmitas castrumque regis*.

L'oubli d'Alcuin paraît assez inexplicable, mais ce qui va devenir tout autrement significatif, c'est le silence gardé par les diplômes suivants.

On sait que, pour maintenir leurs droits et constater la continuité de leur possession d'état, les institutions religieuses, comme plus tard les communes, avaient soin, à chaque changement de règne et de pontife, de faire ratifier la confirmation de leurs privilèges.

La sauvegarde de ces droits exigeait que les passages essentiels des titres antérieurs fussent repris dans les mêmes termes par les confirmations nouvelles.

Nous avons vu dans ceux qui concernent les donations de Thierri que le *castrum* partage les immunités du *monasterium*, l'un n'y est pas nommé sans l'autre ; il est donc naturel de s'attendre à les voir repris ensemble dans les actes confirmatifs obtenus ultérieurement par l'abbaye. Or les deux premiers émanant l'un de Charles-le-Chauve et daté de 867 (1), l'autre de l'archevêque Hincmar au concile de Verberie en 869 (2), parlent du monastère *Nobiliacus*, sans faire aucune mention du *castrum*.

(1) Guiman, *Cart* p. 40. — Cf Pertz, *Monum*. Script. *I p*. *Quo patrato negotio Karolus Synodum apud Trecas 8 kalend. novembris auctoritate Nicolai papæ indicit, et causa venandi ac expendendi, autumnale tempus in abbatia Sancti Vedasti et in Audriaca villa ac circumcirca morari disponit.*

(2) Guiman, *Cart*. p. 26.

Il en est de même des deux diplômes suivants, celui du pape Jean VIII, de 875 (1), et la ratification de Charles-le-Chauve, empereur en 876 (2), à laquelle on peut ajouter, si l'on veut, son très suspect duplicata sans date, reproduit en fac-similé par l'éditeur du Cartulaire (3).

Voilà donc cinq documents dont quatre d'une authenticité non contestée (4), qui s'accordent pour ignorer l'existence de ce *castrum* associé au *monasterium* dans les privilèges antérieurs. (5)

(1) Guiman, *Cart* p. 35.

(2) Ibid. p 32.

(3) Ce titre est le pendant de la charte de saint Vindicien ; il est l'œuvre du même faussaire et trahit la même pensée : rattacher à la fondation de Thierri III, l'origine de tous les droits et immunités du monastère. Le vrai diplôme de Charles-le-Chauve ne visant pas ces donations antérieures, l'autre a pour objet de réparer l'oubli et de fonder la tradition ; c'est pourquoi il intercale, avant l'énumération des biens, *quæ nobis a predecessore nostro rege Theodorico delegata sunt.*

Malheureusement, car on ne songe pas à tout, l'auteur laisse échapper, dans un diplôme « impérial », des « *regali* » *munere reddimus*, et des « *regia* » *auctoritate præcipimus*, qui me semblent « découvrir la fourbe et l'erreur ».

Cette pièce mutilée n'en est pas moins qualifiée de bulle d'or, tout comme celle de Thierri, et avec une égale vraisemblance Mais, pour qu'elles ne fussent pas seules à jouir de cet honneur immérité, on l'a en même temps accordé au diplôme authentique, en manipulant sa formule finale ainsi transcrite dans les copies : *annuli nostri* aurei appensione *sigillari jussimus*, évidemment substituée à la phrase courante et seule vraisemblable : *annuli nostri impressione sigillari.*

Si l'auteur et le calligraphe ne font qu'un, il est regrettable que l'abbaye n'ait pas conservé le nom de l'artiste. — Voir sur ces bulles d'or les idées de M. Van Drival, *Appendice* p. 411 et *Première étude* p. 425 du *Cartulaire Guimann* (1875).

(4) Sous toutes réserves quant aux fautes et additions des copistes.

(5) Je dois faire observer ici que la bulle de Jean VIII reproduite

Un tel silence, rapproché de celui d'Alcuin et des chroniques Védastine, Bertinienne et autres, donne quelque droit de penser que, si leur témoignage négatif n'est pas une preuve directe, il autorise au moins les plus fortes présomptions.

L'ordre chronologique nous amène ensuite au diplôme du roi Eudes en 890. Ici, le charme se rompt, et, pour la première fois le *castrum* nous apparait dans son éclatante et incontestable réalité : on venait de le construire !

Quia vero, proh dolor ! ob nimiam paganorum infestationem, castrum, *propter munimen loci, Karolo imperatore petentibus monachis consentiente et permittente, in ipso monasterio ab eis constructum est, ideo de antiqua monasterii* clausura *reticemus ; edificia vero sicuti sepius dictus rex Karolus constituit et semper consuetudo fuit, ita construantur et restaurentur ubicumque necesse fuerit.*

Denique sub occasione castelli *nolumus nomen* monasterii *deperire, ne ordo monasticus in eo a secularibus perturbetur.....* (1).

Il résulte clairement de ce paragraphe que, pour résister aux attaques des Normands, les moines, autorisés par l'empereur Charles-le-Gros, devenu roi de France en 884, avaient fait de leur monastère un *castrum*, ce qui rendait inutile l'entretien de l'ancienne muraille, *antiqua clausura.*

En conséquence, le roi Eudes juge inutile de reproduire,

dans le Cartulaire imprimé, page 35. contient cette phrase *: ac sine perturbatione possideant* castrum *atque prædictum monasterium.* Je ne doute pas que l'éditeur n'ait reproduit exactement les manuscrits du XV° et XVI° siècle dont il s'est servi. Mais j'ai sous les yeux la copie du XII° siècle dont j'ai signalé l'existence à l'Académie d'Arras et ailleurs. Le texte donne ici *claustrum*, comme dans le privilège d'Hincmar, page 27, et non pas *castrum* Je n'avais donc à tenir aucun compte d'une substitution fautive.

(1) Guiman, *Cartul.* p. 55.

sur ce point, les prescriptions édictées en 867, par le roi Charles-le-Chauve : *Clausura vero monasterii et edificia... sicuti semper consuetudo fuit ita construantur et restaurentur ubicumque opus fuerit.* Il se borne à parler de l'entretien des édifices et des précautions à prendre pour assurer l'alimentation des moines.

De l'ancienne muraille nous n'avons rien à dire, sinon qu'elle était une simple fermeture claustrale et ne constituait pas un ouvrage défensif antérieur, comme on l'a pensé. La preuve nous en est fournie par le récit de la translation du corps de St Vaast à Beauvais en 880. C'est l'œuvre d'un témoin oculaire ; le détail qui nous importe n'y est qu'un développement accessoire, il échappe donc à tout soupçon de préméditation intéressée.

L'auteur nous montre les hommes du Nord traversant la mer et venant s'abattre sur nos rivages, pillant les monastères, saccageant les lieux saints, semant sur leur route l'incendie et le carnage.

« Saisis d'épouvante à la vue du péril qui les menace dans ce monastère jusqu'alors sans défense, n'ayant ni mur d'enceinte ni le moindre retranchement pour les protéger, les moines chargent sur leurs épaules le sarcophage du saint, et, prenant la fuite au plus vite, ils courent se réfugier à Beauvais. »

Monachi pavore consternati et futuri prospicientes periculi, presertim cum adhuc locus monasterii afforet immunitus, nec muris esset circumseptus, nec saltem vallo circumdatus, assumpto in humeris locello in quo ossa sancta recondita erant, actutum fuge presidium invenerunt (et) Bellovacum petierunt (1).

Le passage est décisif et ne laisse place à aucune incertitude.

La question nous paraît donc tranchée. Il n'a jamais existé de *castrum* à Arras, ni romain ni autre, avant la fin du

(1) Boll. *Acta sanct.* Febr. I, p 809, col 1.

IX[e] siècle. La légende n'a d'autre fondement qu'un mot, un simple mot, inscrit par un faussaire maladroit dans deux actes destinés à élargir la donation de Thierri, en y ajoutant des immunités spirituelles et temporelles auxquelles on ne songeait pas alors.

Ce furent les invasions normandes, surtout celle de 885 suivie du siège de Paris, qui décidèrent les moines à prendre enfin des mesures de défense et à s'abriter derrière les solides murailles d'un *castrum*.

La vieille forteresse n'a pas encore tout à fait disparu, et, à juger par ce qui nous en reste, l'abbé Hrodolf n'y épargna pas les matériaux : il n'avait d'ailleurs qu'à les prendre, les « boves » creusées dans le calcaire du sous-sol environnant rencontraient partout une mine inépuisable.

Une fois le nouveau rempart debout, muni de ses tours et de son enceinte extérieure palissadée (1), Arras devient place de guerre et son histoire militaire commence — une histoire de dix siècles, qui débute par l'invasion et finira de même !

Les chroniques auparavant muettes vont maintenant enregistrer ses fortunes diverses.

Hastings *(Alstingus)* passe, en 891, une convention militaire avec l'abbé ; puis, profitant des solennités d'une fête, il essaie de surprendre le *castrum*. Mais l'abbé Hrodolf était sur ses gardes, il évente le complot et prend à son tour l'offensive. Harcelés par ses fréquentes sorties, les pirates s'éloignent et ne reparaissent plus (2).

L'année suivante, à la mort de Hrodolf, le comte de Flandre Bauduin, qui convoitait l'abbaye, se fait mettre en possession par les habitants malgré le roi. Sur ces entrefaites, un incendie ravage le *castrum* et consume trois églises. Bau-

(1) *Jam monasterio muris circumsepto, turribus affirmato, vallorum ambitu circumdato.* — Boll. *Acta sanct.* Febr. I, *ibid.*

(2) Pertz. *Monum. Germaniæ historica.* Scriptor I, p. 526.

duin remet la forteresse en état et se prépare à la résistance. Le roi Eudes marche sur Arras. Le comte, par une diversion rapide, le force à rétrograder. La paix est conclue après cette infructueuse démonstration (1).

Les hostilités recommencent en 895 : Bauduin avait pris parti pour Charles-le-Simple. Eudes assiège le *castrum*. Il pouvait l'emporter de vive force, mais, par humanité, il préfère accepter la capitulation qui lui était offerte, et, satisfait d'avoir affirmé sa suzeraineté en entrant dans la place, il en rend les clés à son vassal (2).

Bauduin, quatre ans plus tard, trouva dans Charles-le-Simple un vainqueur moins généreux. Arras assiégé de nouveau fut encore une fois réduit à capituler. Le roi voulant récompenser Altmar, le chef de l'expédition, lui donna le *castrum* et le fit comte d'Arras (3).

Ces quelques citations suffisent à caractériser le rôle historique du nouveau *castrum* sous nos derniers comtes militaires, et sous nos châtelains, bientôt appelés à recueillir leur succession.

Ce serait maintenant le lieu d'examiner d'après les textes et les ruines la configuration de cette ancienne forteresse. Peut-être reste-t-il quelque chose à dire sur l'enceinte disparue, ses portes, ses terre-pleins, plus tard convertis en jardins suspendus où l'on accédait par le faîte des maisons de la rue.

Mais on ne peut guère aborder le sujet sans parler en même temps de la Cour-le-Comte et de la Châtellenie, en tant qu'ouvrages défensifs, et surtout de l'office et de la succession des châtelains d'Arras, qui n'ont pas encore leur historien.

C'est un gros chapitre ; mieux vaut donc en réserver l'étude et la remettre à plus tard.

(1) Guiman, *Cart.*, p. 527.
(2) *Ibid.*, p. 529.
(3) *Ibid*, p 531.

II

VETUS ET NOVUS BURGUS

De *Castrum* à *Burgus* il n'est besoin de chercher une transition : le second n'est que l'équivalent germanique du premier, latinisé dès avant les premières invasions barbares.

Pris d'abord au sens de forteresse, le mot finit par s'étendre à toute agglomération urbaine, fortifiée ou non. Celle qui entourait le *castrum* s'appela le « bourg » d'Arras.

> Miex aim del borc d'Arras la grant castelerie....
> Que tote ceste terre et la cité antie — (1)

fait dire l'auteur de la geste à Bauduin de Jérusalem, qui tant s'ennuyait là-bas de sa belle maison d'Arras, de sa chère Clémence et de son petit Bauduin (2).

Plus tard, à côté des sergents du châtelain et des sergents à verge de l'échevinage, on verra parader, dans leurs habits rayés, les douze sergents à masse, encore appelés alors « les sergents du bourc ».

Innocent II, dans sa bulle de 1139 à Alvise, confirmant les possessions de l'église, distingue ainsi la Cité et la Ville : *Ipsam* Civitatem, *cui disponente domino preesse dinosceris*,

(1) V. à l'article CITÉ, nos notes sur le *Burgus capituli*.
(2) *La Conquête de Jérusalem*. — Hippeau, 1868. — v. 951.

omnes hospites qui infra vel extra murum, vel intra murum burgi *consistunt* (1).

Au commencement du XII[e] siècle, un conflit mit aux prises les chanoines de Notre-Dame et les moines de Saint-Vaast ; il s'agissait de la séparation du « vieux bourg » d'avec le « nouveau bourg », *divisio veteris et novi burgi.*

Sauf Hennebert, trop absorbé à cette date par le miracle des ardents (2), tous les historiens locaux ont plus ou moins parlé de cette affaire et donné leurs interprétations.

Les avis diffèrent, je les ai soigneusement recueillis, et cette consultation m'a fourni une vingtaine d'extraits dont la place est indiquée plus bas par des références, suivant l'ordre chronologique.

Dix de ces extraits reproduisent Dom Devienne : le « vieux bourg », c'est la Cité, le « nouveau bourg » c'est la Ville (3).

Trois, au contraire, identifient le « vieux bourg » au *castrum* ; ce qui l'entoura serait devenu le « nouveau bourg » (4).

(1) Bibl. nat. Ms. latin 9930. *Cartul. du Chapitre d'Arras.* Pièce 90, f° 47, v°. *Cf Ibid* Pièce 70, f° 54, v°.

(2) Hennebert. *Hist. d'Artois*, 1788, II, p 218-234

(3) D. Devienne. *Hist. d'Artois*, 1785, 2[e] partie, p 75.

Harbaville. *Mémorial hist*. 1842, I, p. 51.

P. Paris. *Villes de France*, 1844-49, Artois, p. 316.

D'Héricourt et Godin, *Rues d'Arras*. 1856, I, p. 25.

Tailliar. *Rech. sur l'Abb. de St-Vaast*, 1859, p. 283 note.

De Cardevacque et Terninck. *L'Abbaye de St-Vaast*, 1866, I, pp. 121, 127, 128.

Fanien. *Hist. du Chapitre d'Arras*, 1868, pp 37, 133.

De Cardevacque. *Hist. de l'Admin. munic*, 1879, p. 8.

Terninck. *Arras*, 1879, p. 63, 71

Lecesne. *Histoire d'Arras*, 1880, I, p. 66.

(4) Le Gentil. *Le Vieil Arras*, 1877, pp. 80, 177.

Le Gentil. *La porte Ronville*, 1881, p. 7.

Cavrois. *Anciennes paroisses d'Arras*, 1883, p. 16.

Enfin sept historiens, se plaçant en dehors de notre problème topographique, voient dans cette affaire une délimitation des paroisses d'Arras par l'évêque Lambert (1).

Avant de compulser les pièces du procès, peut-être n'est-il pas inutile de soumettre les interprétations qui précèdent au contrôle des circonstances locales et des possibilités historiques.

On sait que la Cité appartenait à l'évêque ; il la tenait du roi, il y avait la justice, y compris des droits sur l'Estrée, car le Crinchon fut de tout temps la limite de la paroisse Notre-Dame et celle du domaine épiscopal.

Le chapitre possédait également, dès l'origine, une seigneurie temporelle ; mais celle-ci ne dépassait pas en Cité l'enceinte du cloître, et ne s'y exerçait guère que sur les clercs et les suppôts de l'église.

Que des conflits dussent naître de la juxtaposition de ces deux pouvoirs féodaux, et surtout de l'exercice de leurs droits canoniques, toujours liés à des questions de redevances et de casuel, on le comprend ; mais ce qui ne s'explique pas, c'est l'intervention du chapitre dans un débat relatif aux limites de la Cité par rapport à la Ville.

Toute action en « cerquemanage et débornement », comme on disait jadis, suppose des propriétés contiguës. Or ni le domaine du chapitre ni sa juridiction temporelle ne confinaient à celui de Saint-Vaast. Il n'avait rien à voir dans une question de mur mitoyen qui regardait l'évêque et son suzerain d'une part, de l'autre le comte de Flandres et l'abbaye.

Et dans l'hypothèse d'une enquête à faire sur les limites

(1) Gazet. *Hist. ecclés.*, 1614, p. 111.
Locrii. *Chron. Belgic.*, 1616, p. 232.
Gallia Christ. 1720, III, p. 223.
Hist. litt. de la France, 1756, x, p. 42.
Harbaville, *Mémorial hist.* 1842, I, p. 49.
De Cardevacque et Terninck. L'*Abbaye de St-Vaast*, 1865, I, p. 127.
Fanien. *Hist. du Chapitre*, 1868, p 33.

contestées des deux villes jumelles, est-il admissible que le pape y eût commis tantôt l'une, tantôt l'autre des parties en cause, d'abord l'évêque, ensuite le maire et les échevins ?

Ces contradictions suffisaient, si je ne me trompe, pour faire rejeter à priori l'explication proposée.

Elle n'en a pas moins fait son chemin, comme on le voit, entraînant à sa suite une autre assertion tout aussi inexacte, risquée, comme corollaire, par D. Devienne sur l'origine de la porte de Cité et de la muraille séparative. Nous y reviendrons à propos de l'Estrée et de la Cité.

La séparation des paroisses d'Arras par l'évêque Lambert, séparation générale pour les uns, partielle pour les autres, a du moins ce mérite qu'elle se rapproche de la vraisemblance en rentrant dans les attributions ecclésiastiques et canoniales. La papauté serait donc justifiée, pour cette fois, du reproche qu'on lui faisait déjà d'avoir « une tendance à tout envahir » (1).

C'est à Gazet que remonte la constatation de cet acte épiscopal inconnu avant lui : « Cest Evesque, dit-il, divisa et sépara les Paroisses d'Arras par un synode qu'il tint en l'Eglise nostre Dame » (2). Ferry de Locre a mis la phrase en latin, la *Gallia* se l'est appropriée, et ainsi de suite, sans vérification ni contrôle.

Car personne ne connaît l'acte synodal dont parle Gazet ; et cependant, s'il l'a vu, on doit le rencontrer quelque part, soit dans un cartulaire, soit parmi les cent cinquante pièces du *Codex Lamberti*, ou encore dans les grandes collections de diplômes imprimés ou manuscrits.

On l'y chercherait en vain ; il n'existe aucune trace de cette prétendue séparation des paroisses d'Arras, ni là, ni ailleurs.

Nous n'avons d'autre garant du fait que l'affirmation du

(1) Lecesne, *Hist. d'Arras*, I, p. 66.

(2) Gazet, *Hist. eccl.* p. 111.

chanoine Gazet, dont Hennebert, doublement son collègue, a pu dire : « Il a défiguré son Histoire Ecclésiastique par des anachronismes sans nombre, par la falsification des noms propres de lieux et des personnes. C'est un copiste mal-adroit d'Iperius et de Meyer » (1).

Hennebert a raison, Gazet n'a aucune critique, et la preuve, c'est que son synode est simplement celui de 1098. Là eut lieu en effet, entre l'Église et l'abbaye, une sorte de partage, ou, si l'on veut, de séparation des paroisses, mais — des paroisses rurales de l'évêché !

Voilà comment, rapproché des titres relatifs à l'affaire des chapelles urbaines de St-Maurice et de Ste-Croix, l'acte synodal est devenu, grâce aux confusions de Gazet, la source d'une nouvelle légende sur l'épiscopat de Lambert.

La vraie question se réduit, d'après les textes, à un détail de « cerquemanage » (2), dont les conditions topographiques restent à déterminer.

Selon le chanoine Théry, dans son Répertoire manuscrit des titres de la cathédrale, la délimitation aurait eu pour objet la paroisse Sainte-Croix « séante au *vieux bourg* d'Arras » et les paroisses Saint-Sauveur et Saint-Géry « séantes au *nouveau bourg* ».

Cette interprétation, citée pour la première fois par notre collègue M. le Gentil, doit certainement se rapprocher de la vérité, car elle s'en tient à la lettre des documents. Elle a le mérite d'écarter l'hypothèse de D. Devienne, c'est déjà quelque chose ; mais elle n'explique rien, la question reste entière : Qu'est-ce que le « vieux bourg », qu'est-ce que le « nouveau bourg » ?

Pour dégager la solution du problème, je vais reprendre d'après les titres — environ quinze pièces en tout — l'histo-

(1) Hennebert, *Hist. d'Artois*, I, p. 19.

(2) Guiman, *Cartul.* 64-67. Confirmation à l'abbaye de quarante-cinq autels, à condition qu'ils seront sujets aux charges ecclésiastiques indiquées dans l'acte. — Cf. 247-248.

rique de ce long procès, à partir de la seconde moitié du XIe siècle.

Notre-Dame, *matrix ecclesia*, possédait dès lors, dans la ville d'Arras, les cinq églises énumérées par la bulle d'Adrien IV (s. d. 1154-1159) et la charte de Godescal (s. d. 1150-1161), confirmant les possessions de l'Église d'Arras: *Ecclesias etiam S. Salvatoris. S. Gaugerici, S. Auberti, S. Stephani et S. Vincentii ;* et de plus, *id juris quod in ecclesia B. Crucis vel in* NOVO BURGO *obtinetis* (1).

A l'abbaye de St-Vaast appartenaient deux autres paroisses : 1° Ste-Marie-en-Castel, exempte des visites de l'évêque et de toutes redevances ecclésiastiques; 2° St-Pierre, dont la circonscription mal définie paraît s'être étendue, à l'origine, au-delà de la rue de l'Abbaye, vers le Jardin St-Vaast.

Au commencement du XIe siècle, la population d'Arras s'accroissant de jour en jour, les moines, pour subvenir à l'insuffisance des églises, avaient fait bâtir deux chapelles, l'une sous le vocable de Ste-Croix — on l'appelait « la chapelle St-Vaast »— l'autre, dédiée à Saint-Maurice, dans un jardin qu'ils possédaient aux confins de la paroisse N.-D. en Cité.

Cette chapelle de St-Maurice, consacrée à son érection par l'évêque de Cambrai et d'Arras, recevait les offrandes des fidèles du voisinage, et même celles des paroissiens de N.-D. compris dans un périmètre déterminé.

Quant à la chapelle Ste-Croix, elle jouissait en outre de la dîme de ce quartier et autres revenus ecclésiastiques.

L'une et l'autre payaient au chapitre un cens annuel de quatre sous. (2)

Cet arrangement, qui remontait aux premières origines,

(1) Bib. nat., Ms. latin 9930, *Cartul. du chapitre d'Arras*, n° I. f° 1 v°. — *Ibid.* n° XXIV f° 11 r°.

(2) Guiman, *Cartul.* p. 145-149.

n'étant plus en rapport avec les bénéfices croissants du casuel, les clercs voulurent amender leur marché. Ils portèrent leur réclamation devant le synode, mais ce fut en vain ; les moines excipèrent d'une possession trentenaire et au-delà, ils eurent gain de cause.

Ita est determinatum in plena synodo ut, juxta decreta sanctorum canonum, eo modo quo abbas et fratres per triginta et amplius annos et ex quo fundate sunt se defendebant tenuisse, eo deinceps libere et quiete retineant. (1)

L'acte de Gérard II, évêque de Cambrai, qui promulgue la sentence, est daté de 1090. De Locre l'a publié in-extenso (2).

C'est d'après la copie du *Chronicon Belgicum* qu'on a précisé la date de fondation des deux églises : *Per triginta et amplius annos ex quo fundate sunt.* En retranchant trente ans de la date de la pièce, on trouve en effet 1060. De Locre refait ainsi le calcul, après avoir donné d'abord 1064; (3) mais il importe peu, l'une et l'autre date est également contestable.

De Locre, en effet, n'a pas reproduit exactement le texte. La vraie leçon est : *Per triginta et amplius annos* ET *ex quo fundate sunt.* C'est celle du Guiman des Archives départementales, c'est surtout celle d'un codex du XII[e] siècle dont j'ai déjà signalé l'existence, enfin D. Queinsert l'a transcrite ainsi d'après l'original (4).

De sorte que. non seulement il y avait prescription plus que trentenaire, mais la possession d'état remontait jusqu'à la fondation même des deux chapelles.

Il y a donc lieu d'en reporter la date en arrière, vers le commencement du siècle.

(1) Guiman, *Cartul.*, p. 1.
(2) Locrii, *Chron. Belg.* p. 226.
(3) Ibid. p. 197. Cf. note à la marge, p. 226.
(4) Bib. nat., Moreau, XXXVI, f° 40 (1770).

Après leur échec devant la juridiction diocésaine de Cambrai, les clercs ne se tinrent pas pour battus ; ils en appelèrent au pape. L'occasion semblait favorable ; l'Église d'Arras venait de reconquérir son indépendance ; la reconnaissance autant que l'intérêt devaient porter Lambert à soutenir la cause de son chapitre.

Mais l'abbaye était puissante, et le pape Pascal II tenait à ménager les deux parties, la chèvre cléricale et surtout le chou monacal. Aussi ne dissimule-t-il pas à Lambert le profond ennui que lui causent ces interminables dissentiments. « Il ne comprend rien, dit-il, à cette querelle vaine. Il semble futile et déraisonnable d'obliger des fidèles qui fréquentent une chapelle tout le long de l'année, à venir aux grandes fêtes recevoir la communion dans l'église paroissiale. Il invite l'évêque à cesser ces tracasseries, le menaçant d'interposer au besoin son autorité apostolique. » (1)

Des offrandes obligatoires dues à N.-D. aux trois grandes fêtes, unique objet du litige, pas un mot : le pape ne veut rien comprendre.

Les clercs ne cédèrent ni à l'invitation, ni à la menace, et le procès suivit son cours. Les moines assignés par eux en cour de Rome comparurent au jour fixé, mais ils attendirent en vain leurs adversaires ; pour une cause inexpliquée ceux-ci firent défaut. Le pape, saisissant l'occasion de se débarrasser de l'affaire, écrivit aussitôt à Lambert de faire trancher la question par les évêques de Térouanne et d'Amiens.

Voici la sentence du jugement rendu par ces prélats au concile de Troies :

« Les paroissiens de N.-D doivent à Noël, Pâques et la Pentecôte porter leurs offrandes à l'église cathédrale et y recevoir la communion. Le reste de l'année, ceux des parois-

(1) Guiman, *Cartul.*, p 145. — Bib. d'Arras, *Codex Lamberti* M. 1051, p. 131.

siens de N.-D. qui demeurent aux environs de St-Maurice dans les limites anciennement fixées, pourront, s'ils le veulent, porter leurs offrandes à la chapelle des moines. » (1)

L'acte qui termine cette première affaire porte la date du 7 juin 1107, avec la signature des évêques Jean de Térouanne et Godefroi d'Amiens.

La jurisprudence établie par cet arrêt servira de base au règlement des difficultés ultérieures.

Encouragés par un premier succès, les clercs poursuivirent leurs revendications au sujet de la chapelle Ste-Croix.

Des dix pièces relatives à cette question, six sont sans date aucune, quatre ont l'indication du lieu et du jour, dont deux ajoutent à ce double renseignement les chiffres de l'indiction VI et VII, corrèspondant aux années 1113 et 1114. La connexité de ces divers actes n'étant pas douteuse, on peut avec certitude les rattacher tous à l'une ou à l'autre de ces deux années d'après leur teneur.

Quant à la date de 1101 empruntée à Ferry de Locre par la plupart des historiens d'Arras, elle doit être portée comme nouvelle erreur au compte du *Chronicon* (2).

La première pièce du dossier de l'affaire est une bulle de Pascal II adressée de Latran à Lambert, le 9 avril (1113) dans laquelle le pape détermine, par une décision juridique. les droits réciproques des parties (3). Les moines resteront en possession des chapelles de Ste-Croix et de St-Maurice, aux termes et conditions établies par Gérard II en 1090. De leur

(1) *Cartul. du chap. d'Arras*, n° XXVI, f° 14.

(2) Locrii, *Chron. Belg.* p. 257.

(3) Je laisse de côté la bulle de Pascal II à l'abbé Henri, imprimée dans le Cartulaire de Guiman, page 150 : c'est une confirmation générale sans rapport direct avec la cause. L'année 1113 y semble en désaccord avec le chiffre V de l'indiction et celui du pontificat XIII. Notre copie du douzième siècle donne ces mêmes notations. C'est que la bulle est datée suivant le style Pisan, elle doit être ramenée pour nous au 27 mars 1112.

côté, les chanoines de Notre-Dame percevront sur les fidèles du « nouveau bourg » *de novo burgo*, les prémices, les dîmes et offrandes annuelles obligatoires des trois grandes fêtes. Pour ce qui est des offrandes volontaires de ces mêmes fidèles du « nouveau bourg » et des legs attribués aux églises par testament, ou confiés au lit de mort à des fidéicommis pour leur être distribués, les moines les partageront avec les chanoines » (1).

La question de principe une fois tranchée, restait à déterminer les limites de ce « nouveau bourg » sur lequel les moines devront désormais reconnaître aux chanoines des droits jusqu'ici contestés.

C'est sur ce point de fait que se concentra la résistance de St-Vaast.

Le pape en écrivit à Lambert : « Il y a, dit-il, incertitude et débat entre vos clercs et les moines de St-Vaast sur la limite du « vieux bourg » et l'étendue du « neuf bourg ». Soumettez l'affaire à l'arbitrage de personnes anciennes et véridiques, qui ne soient suspectes ni à l'une ni à l'autre partie » (2).

Nous n'avons pas la réponse de Lambert à cette première lettre, mais il est probable qu'il manifesta quelque inquiétude par rapport à l'obéissance de l'abbé de St-Vaast, en même temps qu'il demandait l'explication de certaines clauses de la sentence apostolique.

Le pape, en effet, lui écrivit de nouveau pour le charger itérativement de la délimitation du « vieux bourg » et du « neuf bourg », *veteris et novi burgi divisionem*. « Il a ordonné à l'abbé de St-Vaast de se conformer absolument au jugement d'enquête. Les droits du chapitre doivent courir à partir du prononcé du jugement. Conséquemment St-Vaast

(1) Guiman, *Cartul.* p. 149 -- Baluze, *Miscell. V.* p. 363 (1700)

(2) Baluze, ibid. p. 364, imprime : *De mota Burgi veteris et novi burgi quantitate...* La phrase n'a de sens qu'en lisant : *De meta burgi veteris et novi burgi quantitate.*

restituera au chapitre les prémices, dîmes et offrandes qu'il aurait indûment perçues depuis lors. Semblable restitution s'impose aux clercs s'ils ont détenu la part des offrandes volontaires et des aumônes attribuées à St-Vaast.

Les dîmes du « bourg », *decimas de burgo*, doivent s'entendre des fruits de la terre, des animaux et du produit que retirent de leur travail les habitants du bourg de Ste-Croix « *burgensium* » (1).

Lambert obéit à l'ordre qui lui était donné ; il fit l'enquête et rendit compte au pape du résultat de sa mission dans deux lettres qui paraissent avoir été expédiées du synode de Reims (2).

« Il s'est, dit-il, conformé ponctuellement aux instructions du saint-père sur l'enquête relative à la division du « vieux » et du « neuf bourg ». Il en a chargé des paroissiens anciens et véridiques qui ont opéré en l'absence des parties, afin de prévenir entre elles toute altercation et d'éviter que les arbitres fussent influencés de façon ou d'autre. Mais l'abbé de St-Vaast a prétexté de cette absence pour refuser de se soumettre à l'enquête. Or, comme un synode devait prochainement se tenir à Reims, les parties sont tombées d'accord de prendre conseil des évêques réunis sur la conduite à tenir.

Au jour fixé, devant les évêques et les prélats assemblés, Lambert somma les « cerquemaneurs », *divisores*, au nom de Dieu, de saint Pierre, du pape et au sien, de faire la

(1) *Cart. du Chap. d'Arras*. n° XXIII, f° 9 v°.

(2) Sept. 1114. V. *Gallia IX*, col. 81. La chronologie de ces pièces présente de grandes difficultés. Jaffé date de 1113 et 1112 deux bulles de Pascal II à Lambert, l'une « Dissensio que » donnée à Anagni le 7 novembre, l'autre « Abbatem Sancti » à Latran le 27 mars. Or, la première concerne l'affaire de la chapelle St-Maurice, réglée au concile de Troies en mai 1107, et non le procès pendant du « vieux bourg » et du « nouveau bourg ». Il est donc très vraisemblable qu'elle doit être reportée en novembre 1106. Pour l'autre, mars 1106 étant un peu loin, et 1107 impossible, il se peut qu'elle se réfère au procès de Ste-Croix.

division sincère et loyale du « vieux bourg » et du « neuf bourg ».

Mais au moment où, pour assurer l'expression de la vérité, l'évêque, passant l'étole à son cou, allait formuler la menace d'excommunication, voilà que le moine Guillaume s'avance au nom de son abbé, et, sans provocation ni prétexte, au mépris du saint-père et de son évêque, il assigne les chanoines à comparaître, le 1er octobre, devant la cour d'Arras, en paiement d'une dette de neuf deniers absolument étrangère au débat; et, troublant l'audience par cet incident, il entraine son abbé hors de la salle.

En présence de ces manœuvres dilatoires, les chanoines ont assigné l'abbé à comparaître devant le pape à la St-André.

L'évêque, sur leur réquisition, n'en a pas moins envoyé l'Église en possession de la part qui lui est attribuée. Mais il n'a plus la force de vaincre par les voies de justice la résistance de l'abbé, car la main du Seigneur s'est appesantie sur lui nuit et jour : il est en proie à une maladie grave et opiniâtre. Il vient donc se jeter aux pieds du saint-père, implorant son appui dans cette lutte que soutient l'Église d'Arras à peine rendue à la liberté ; il le supplie de ratifier l'enquête, afin que son évêque ne devienne pas un objet de risée et que l'ordre du pontife ne soit pas mis à néant ». (1)

C'est le découragement dans l'âme et la rougeur au front que l'évêque adressait au pape cette dernière supplique, à la fois indignée et résignée : l'abbé de Saint-Vaast faisait échec au mandataire apostolique !

Pascal, dans sa réponse, commence par déclarer « que cet interminable procès l'ennuie considérablement. Il prie Lambert de ne pas se froisser s'il ne peut ratifier son enquête; mais les moines n'y ayant pas été appelés, il lui est impos-

(1) Baluze, *Miscell.* v p. 364 et 366, Ep 134 et 135. — Bib d'Arras Ms. 1051, *Codex Lamberti*, f° 126 et 128.

sible, en bonne justice, de les obliger à s'y soumettre. Les deux parties lui ont d'ailleurs envoyé leurs mandataires ; il les a contraints à nommer des arbitres. L'évêque est chargé de veiller à ce que leur sentence soit rendue dans les quarante jours, et elle aura force de loi. » (1)

En même temps que cette bulle, le 6 novembre 1114 (2), partait de Rome un bref adressé aux douze arbitres choisis. En tête de la liste figure *Hugo major* (3), que nous retrouvons avec quelques-uns de ses coassociés inscrits en qualité d'échevins dans des chartes de 1111, 1115 et 1122.

L'une d'elles le qualifie *major de gilda eorum (burgensium)* (4). C'est donc un maire d'Arras, le premier que l'on

(1) D'Achery, *Spicileg.* III, p. 463.

(2) Jaffé rapporte ces bulles à 1113-1114 ; je crois 1114 la date la plus vraisemblable, tant à cause du concile de Reims que de la maladie de Lambert, présage de sa fin prochaine. Le choix de l'une ou l'autre date n'a d'ailleurs aucune importance quant au fond de la question.

(3) Malgré le *major*, les *douze* jurés et le *municipium*, j'ai peine à croire que le pape s'adresse à la *municipalité* de ce temps-là. Ce *boni viri*, sans exclure les échevins, sont les notables, les prud'hommes, les *probi. legitimi et discreti, viri civitatis* de notre charte communale de Ph-Auguste. Les « *bons* bourgeois » étaient avant tout les riches bourgeois. Au seizième siècle on écrivait encore sur leurs marbres : « Cy gist X, qui fut *bon* marchand . . »

Municipium, bien qu'il prête à certaines associations d'idées, n'a vraisemblablement ici d'autre sens que celui de château, ville fortifiée, comme dans les exemples suivants de la même époque et du même terroir :

Hugo (d'Oisy) ad municipium *quod apud Oiseum sibi paraverat rediit.*— Pertz, *Mon. Germ. hist.* VII, 496.

— *Erat autem munitio quædam quam castrum vel* municipium *dicere possumus.* Dom Bouquet, *Rec. des hist.* XIV, 239.

(4) Le P. Ignace (*Mém du dioc.* I, 530) ayant lu *Jacques*, notre maire a continué de circuler sous ce déguisement. V. *Mémor. hist. du P.-de-C*, I, 55 (1842). — *Mém. de l'Acad. d'Arras*, XXV, 125 (1851) — *Rues d'Arras*, II, 266 (1856). — *Revue nobiliaire.*

connaisse, celui dont l'obit solennel deviendra une des attractions de la « ducasse » de St-Michel, car il eut sa sépulture dans cette chapelle extra-muros, peut-être comme paroissien de Ste-Croix dont elle était une dépendance (1).

Les autres *boni viri Atrebatensis municipii cives* étaient sans doute de « *bons* bourgeois », des notables de la ville (2).

Le pape leur enjoint, en leur qualité d'arbitres élus par les clercs de Notre-Dame et les moines de l'abbaye de Saint-Vaast, de déclarer, sous la foi du serment dont il leur donne la formule, ce qu'ils savent des limites du « vieux bourg » et du « nouveau bourg » (3).

Cependant la maladie de Lambert s'aggravait ; le chapitre manifestait les plus vives inquiétudes. La restauration épiscopale avait des ennemis, et, malgré la déclaration solennelle du pape que jamais le siège d'Arras ne serait rendu à

Nouv. série, IV, 289 (1868) — Les auteurs de *l'Abbaye de St-Vaast* le nomment *Jacques*, I, p. 156, et *Hugues*, p. 128. — L'abbé Fanien, *Hist. du Chapitre* (1868), continuant le dédoublement, place *Jacques* en Cité, p. 37, et *Hugues* en Ville, p. 133, confondant les deux échevinages.

Hugues reparaît seul dans l'*Hist. de l'Admin. municipale* (1879), p. 8, suivi de « *Dodon de Lens* » ; c'est le *Dodo de Hastis* de la liste arbitrale, traduit par le P. Ignace « *Dodon de la lance* », et devenu par transcription phonétique « *Dodon de Lens* » !

Dodo de Hastis (Cf. *Hanstarius*, Lanstier) est le plus ancien bourgeois d'Arras dont on puisse identifier la demeure. Il avait sur la Grande-Place sa maison de pierre, *domus lapidea*, — un luxe en l'an 1100. — Sa veuve Marie la légua vers 1120 à l'abbaye de Saint-Vaast. C'est aujourd'hui le n° 48, l'ancien hôtel de *La Fleur de Lys*.

(1) Guiman, *Cartul.* p. 180 — V. *Sigill d'Arras*, 1865, p. XIII.

(2) Guiman, *Cartul.* p. 334.

(3) D'Achery, *Spicileg.* III, 463 (1723) — Bibl. d'Arras, Ms. 1051, p. 132.

Cambrai (1), les récentes conquêtes des clercs n'étaient pas pour cela à l'abri d'un retour offensif de leurs adversaires.

Pour calmer ces appréhensions, le pape écrivit à l'évêque d'Arras, le 18 décembre, définissant de nouveau les droits paroissiaux de l'église à l'encontre des anciens privilèges de l'abbaye, et confirmant par un décret les précédentes décisions (2).

Cette lettre est la dernière de la série.

Cinq mois après mourait Lambert, le 16 mai 1115. Nous ne savons rien de la seconde enquête, la première seule nous est parvenue ; et, comme elle n'avait été annulée que pour vice de forme, il est vraisemblable que les nouveaux experts n'eurent qu'à l'homologuer. C'est ce qui expliquerait pourquoi elle est inscrite au cartulaire.

Vingt-trois maisons formant la limite du « vieux bourg » y sont reprises une à une sous les noms de l'ancien propriétaire et du possesseur actuel, à quoi l'acte ajoute : *Ceteri vero omnes circummanentes usque ad divisionem parrochiarum S. Salvatoris et S. Gaugerici sunt de novo burgo* (3).

La formule finale clôt ainsi qu'il suit le procès-verbal :

Hec est divisio veteris *et* novi burgi, *jussu domni P. pape*

(1) *Ibid.* Bulle « Audivimus quosdam ». Latran 6 avril, d'après l'indiction V, l'an 1112.

(2) Baluze, *Miscel.* v. 367, Epist 136. — Bibl. d'Arras Ms. 1051 p. 130. On pourrait arguer du chiffre de l'indiction VII pour reculer d'un an la bulle « Infirmitatis tuæ », mais il faudrait alors faire rétrograder les actes qui la précèdent, et la vraisemblance les rapproche de la mort de Lambert. Le système suivi est donc celui de l'indiction romaine.

(3) La Grande-Place était sur trois paroisses : tout le côté longeant le rempart jusqu'à la Taillerie entre deux places, sur St-Nicolas et St-Sauveur ; le rang opposé jusqu'à la rue du Colimoge (Coq Limoge, Coq-émaillé — Faisan), aujourd'hui du Croissant-d'Or, sur St-Géry ; la suite avec le quatrième côté, sur Ste-Croix ; les trois paroisses étaient donc contiguës.

inter canonicos et monachos Atrebatenses a me Lamberto, Atrebatensi episcopo diligenter inquisita et ventilata, et in presentia testium subscriptorum canonicis data : S. Clarebaldi archidiaconi. — S. Roberti archidiaconi. — S. domni Gerardi. — S. domni Richerii. — S. domni Odonis. — S. decanorum Mascelini, Gerardi, Azonis, Roberti, Radulfi. — S. presbiterorum Ebrulfi, Rogeri, Balduini, Henrici, Adam, Gualberti, Disderi. — S. canonicorum Duacensium Amandi, Odechini. — S. canonicorum Lensensium Hilvini, Guagonis, Johannis, Arnulfi, Alelmi (1).

En résumé, le « vieux bourg », c'était le noyau primitif de l'agglomération ou « bourg » de Sainte-Croix, le voisinage immédiat de l'église ; son extension progressive à la rencontre des paroisses de Saint-Sauveur et de Saint-Géry formait le « nouveau bourg ».

Dans le premier, l'abbaye percevait la dîme et les autres revenus ecclésiastiques moyennant un cens annuel dû au chapitre, marché conclu à l'érection de la *capella Sancti-Vedasti*, et confirmé en 1090 ; dans le second, au contraire, la dîme était adjugée au chapitre, qui prenait en outre une grosse part dans le casuel.

Ce partage entre l'église et l'abbaye venait d'être réglé définitivement par sentence apostolique ; il s'agissait maintenant de savoir où finissait le « vieux bourg », où commençait le « nouveau ».

Lambert fut chargé par le pape d'établir la ligne de démarcation. Il procéda à l'enquête ; on en connait les incidents.

Voilà à quoi se réduisent la prétendue séparation des paroisses d'Arras et la délimitation non moins imaginaire de la Ville et de la Cité par l'évêque Lambert.

(5) Bibl. nat. Ms. latin, 9930. *Cartul. du chapitre d'Arras*, Pièce XXIX, f° 16.

III

STRATA

L'Estrée, *via strata*, route empierrée, rue pavée, montant du Crinchon à la cathédrale, donna son nom à ce quartier d'Arras compris dès l'origine dans le domaine de l'évêque, bien que resté en dehors de l'agglomération de la Cité.

D'après un diplôme de 1037, il s'étendait du pont Enard, sur le Crinchon, jusqu'au cimetière en bas du cloître de Notre-Dame : *A ponte Enardi usque ad pedem atrii Sancte Marie* (1).

Ce pont Enard est le plus vieux souvenir topographique qui nous reste de l'Estrée ; il tenait à l'abreuvoir plus tard appelé Wetz Damain, du nom de la propriétaire d'un moulin qu'alimentaient ces mêmes eaux.

Une bulle d'Innocent II, confirmant, en 1137, les possessions de l'abbaye de St-Aubert de Cambrai, précise l'indication :

Apud Attrebatum, in Strata, camba una quam dedit Robertus sacerdos filius Thamardi (Thainardi ?) *concedente et confirmante Alviso ejusdem civitatis episcopo* (2).

(1) Guiman, *Cart. de St-Vaast*, Ed. Van Drival (1875), p. 172 : *Privil. Ledvini de theloneo*, 1036 *indict. V* (1037).

(2) Dr Le Glay. *Gloss. topogr.* dans les *Mém. de la Soc. d'émul. de Cambrai*, XXVIII, 39.

La brasserie du pont Enard était, en 1155, la propriété de l'église d'Arras. On lit, en effet, dans deux diplômes confirmatifs d'Adrien IV et de l'évêque Godescal :

Camba vicedomine super pontem Tenardi et cambam Tenardi pene predicte cambe oppositam (1).

Mentionné de nouveau en 1177, *pons Tenardi* (2) devient, en 1194, *Pontenardum* (3), pour reprendre ensuite sa forme normale dans un document original de 1261 : *Circa S. Aubertum ad pontem Enardi* (4), après quoi le nom disparait.

Notons en passant que le père de l'évêque Alvise s'appelait *Einardus* (5).

Du quartier de l'Estrée, tout le côté vers le monastère appartenait à St-Vaast. L'envahissante abbaye n'avait laissé à l'évêque que la rue avec le côté opposé; encore y percevait-elle la moitié du tonlieu (6), sans compter que la nouvelle chapelle monacale de St-Maurice faisait concurrence à Notre-Dame en attirant à elle les paroissiens de l'Estrée et leurs offrandes (7).

Arras et la Cité étaient alors d'un seul tenant ; on croit même avoir retrouvé de nos jours, dans des travaux de terrassement, la trace de l'ancienne voie romaine qui raccor-

(1) Bib. nat. Ms. latin 9930, *Cartul. de l'église N.-D d'Arras*, Nos 1 et 24, fos 1 vo et 11 ro.

(2, *Ibid*. No 36, fo 21 vo.

(3) *Ibid*. No 105, fo 61 ro.

(4) Bib. nat. Ms. latin 10972, fo 12 ro.

(5) Bib. d'Arras, Ms. 740. *Obit*. 28 févr. Cette indication peut servir à résoudre la question de savoir si Alvise (Auvis) était vraiment le frère de Suger, comme on l'a supposé d'après une lettre de Louis VII. Félibien, suivant un ancien obituaire de St-Denis, dit que le père de Suger s'appelait *Elinand*. Celui qu'il publie inscrit l'obit d'Alvise au 8 septembre ; l'église d'Arras le célébrait deux jours plus tôt, et celui de sa mère *Hostina* le 15 novembre.

(6) Elle la cèdera en juin 1239 au comte Robert.

(7) Guiman, p. 146

dait la rue d'Amiens à celle de l'Estrée, un peu au-dessus de l'abreuvoir (1).

Le comte Robert de Flandre sépara les deux villes jumelles. Rendu, après la conquête de Jérusalem, à sa « *grant castelerie d'Arras* », il était à peine installé dans sa « *maistre maison* », (2) ce castel de pierre édifié par lui, (3) qu'il dut repartir en guerre contre Henri V.

La campagne ne lui fut pas favorable. L'empereur s'empara de plusieurs châteaux forts dans la direction d'Arras et de Douai ; ces deux villes étaient menacées.

Heureusement l'hiver les sauva, et Robert, profitant de ce répit, s'empressa de faire la paix. Mais pour qu'Arras fût désormais à l'abri d'un coup de main, il le fit entourer d'une belle muraille de pierre blanche, *insigni ex albo lapide muro*, dont on aurait retrouvé des vestiges, noyés dans le massif du rempart qui vient de disparaître (4).

La configuration de la ville et le relief du terrain ne permettaient pas de laisser l'Estrée en dehors du mur d'enceinte. Aussi ne voit-on pas que Lambert ait fait la moindre résistance ; il avait d'ailleurs tout intérêt à ménager le champion de la papauté.

(1) Terninck, *Arras*, 29.

(2) « Car pleust ore a Deu et a saint Simion
Que je fusse a Arras en ma maistre maison. »
Ed. Hippeau, *Conq. de Jérusalem*, v. 4638.

(3) *Chron. S. Andreæ*, ap. Le Glay, *Chronique de Balderic*, 377. « Nam et ipse amplas et honestas domos... unam scilicet juxta ecclesiam Atrebatensem S. Mariæ... *lapideo opere* construxit.

(4) « In Attrebatensem vero urbem, quam ipse paulo ante contra Henricum imperatorem muniverat et *insigni ex albo lapide muro* undique cinxerat, corpus ejus a Morinis cum magno luctu delatum est, et in ecclesia sancti Vedasti præsulis, quem Theodoricus rex pro injusta interfectione sancti Leodegarii, Eduorum pontificis, pœnitens fundaverat, sepultum est ». Orderic Vital, *Hist. eccl.*, IV, 291. — V. *Sigill. d'Arras* (1865) p. XXIV.

Cette annexion créait cependant une servitude militaire, qui devait, par la suite, entraver l'exercice de la juridiction épiscopale. Elle devint la source d'une foule de difficultés et de conflits, et Balderic constate que, de son temps, les rapports entre l'Eglise et le comte étaient déjà tendus : *Fastuosa Flandrensium comitis excellentia adversari aliquanto consuevit* (1).

Pour mettre fin à d'interminables contestations, l'évêque Frumaud et Philippe d'Alsace conclurent en 1177 un accord dont l'acte solennel peut être considéré comme la charte de l'Estrée.

Ce document d'une haute importance locale, à la fois judiciaire et administrative, règle dans une vingtaine d'articles tous les points contentieux.

En première ligne vient la question de compétence et celle non moins délicate de la répartition des amendes. Les solutions varient suivant le taux de celles-ci, le domicile des délinquants, la nature du délit, enfin le lieu où il a été commis, soit *extra portam Strate*, soit *a porta Strate usque ad pontem Tenardi infra muros*, autrement dit, en Cité ou dans l'Estrée.

Le comte et l'évêque doivent se prêter main-forte pour l'exécution de leurs jugements réciproques et l'application de leurs ordonnances de police.

Ils ne donneront pas asile aux bannis ; ils ne toléreront pas que leurs sujets passent d'une juridiction sous l'autre en changeant de domicile, les hommes de l'évêque pour habiter la ville, ceux de la commune, *de communitate ville Atrebatensis*, pour s'établir en Cité.

Dans le cas où la fabrication de la bière serait interdite par le comte, l'évêque aura droit à une brasserie dans sa juridiction, pour son usage domestique et celui des chanoines et des clercs, à condition de n'en point trafiquer.

(1) Orderic Vital, *Hist. eccl.*, IV, p. 291 Edit. Aug. Le Prevost

Enfin, de toute infraction commise par le comte, en ces matières ou autres, la réparation consistera pour lui dans l'offrande annuelle à l'église d'un cierge de cinq sous.

A cet acte interviennent comme témoins le comte de Hainaut, l'avoué de Béthune, le connétable et le sénéchal de Flandres, un grand nombre de châtelains, d'officiers, de feudataires et de membres du clergé. (1)

Le rétablissement de l'harmonie entre ces deux puissances voisines fut suivi de près d'une fondation charitable non moins avantageuse à l'Estrée qu'à la Ville, celle de l'hôpital St-Jean.

C'est près de la porte Saint-Nicolas, appelée alors porte de Saint-Sauveur, que l'hôpital St-Jean fut d'abord établi. Bien qu'on n'ait relevé jusqu'ici aucun vestige de cette première résidence, l'affirmation des titres originaux qui nous sont parvenus ne permet pas de la mettre en doute (2).

De ces titres, le premier par sa date apparente, mais non le plus indiscutable, est une sorte d'exposé historique de la fondation, soi-disant destiné à perpétuer la mémoire des premiers bienfaiteurs et de leurs aumônes.

Après un préambule solennel emprunté aux formulaires diplomatiques, on y voit le tableau des diverses donations, clos, selon les règles du protocole final, par la mention de l'année 1179, accompagnée de synchronismes.

A première vue, ce chiffre paraît dater la charte ; en y regardant à deux fois, on s'aperçoit qu'il se rapporte exclusivement à une donation systématiquement rejetée à la fin : l'examen de l'ensemble prouve, en effet, que l'acte n'a pu être rédigé avant 1186, et laisse supposer qu'il a dû l'être notablement plus tard.

Dans quel but le chroniqueur anonyme de St-Jean a-t-il

(1) V. le texte à la fin de cette notice.

(2) Ils ont été très soigneusement publiés par M. J.-M. Richard, *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 2e série, XVI, 322.

voulu donner à sa relation ce faux air de diplôme authentique dont il recule la date, en y pendant un sceau quelconque pour compléter l'illusion ? On se le demande (1).

D'après son dire, l'instigateur des largesses de Philippe d'Alsace aurait été Sauwalon Hukedieu, *Sagualo Hukedeu de Attrebato*. Ce personnage est bien connu ; son nom se trouve dans bon nombre d'actes, à partir de 1174. Il était fils de Henri Hukedieu (Hucdeu, Huchedeu, *Vocans deum*). Sa mère s'appelait Oda, ses épouses Maria et Juliana (2).

Son fils Vaast, *Vedastus miles de Attrebato, filius Soali Huchedeu*, étant en Terre-sainte, donna aux Templiers la moitié de ce qu'il possédait *in Attrebato et in ejus civitatis potestate*, ainsi qu'il appert d'un acte daté de St-Jean d'Acre, en février 1203, v. st. (3)

C'est à lui que s'adresse Jean Bodel dans son Congé :

> Waast Hukedeu, tote voie
> Sui jo vostres o que jo soie.
> Quar ainc ne vos trovai onbrage. (4)

Pour revenir au père, il fut l'*officialis* du comte de

(1) Quel est ce sceau ? M. Richard se montre trop discret à l'endroit des morceaux « enfermés dans un vieux sachet de soie. » — *Mém. de l'Acad.* Ibid. p. 330.

(2) Voir les Obituaires aux dates suivantes : 28 fév. 18 mars, 23 avril, 25 mai, 4, 13 et 15 juillet, 7 et 17 août, 8 octobre. — Voir aussi Guiman, *Cart.* pp. 201, 221, 224, 227, 228, 234, 235.

Noter pag. 220, dans l'Estrée, sur l'emplacement de l'hôpital, cette maison de Frumoldus Empireville chargée d'un marc d'argent d' « hostage » au profit de Sagualon Hukedeu, rente que celui-ci partagea en 1176 entre le Chapitre d'Arras et l'abbaye de Mareuil. — *Cart. du Chapitre d'Arras*, pièce 63, f° 23 v° (Bibl. nat. Ms. latin 9930).

(3) Arch. nat. S. 5208, n° 38. — Son père Sagualon avait déjà fait en 1175 une semblable donation aux Templiers sur la terre de Méricourt. — Bib. nat. Moreau, *Chartes*.

(4) Gaston Raynaud, *Les Congés de Jean Bodel*, v. 97. — Barbazan et Méon, *Fabliaux*, *I*, p 140.

Flandre, et, comme tel, le précurseur des grands baillis d'Artois institués par Philippe-Auguste.

Gautier d'Arras, qui desservait à cette époque le fief de notre châtellenie, avait également, comme lieutenant du comte à Amiens, le titre de *minister et officialis Philippi comitis Flandrie et Viromandensis* (1177) (1).

S'il semblait juste, il était surtout habile d'inscrire le nom de ce puissant protecteur en tête d'une énumération destinée à provoquer l'émulation et des libéralités semblables.

Mais ce qui frappe aujourd'hui dans ce document, c'est moins la générosité de quelques pieux donateurs que la mention de certain privilège dont Philippe d'Alsace aurait gratifié l'hôpital à l'égal des lieux saints, le droit d'asile.

On comprend l'importance que devait avoir pour la communauté, cette faveur insigne dont elle ne possédait aucune preuve écrite. L'objet principal du pseudo-diplôme, sinon le seul, n'aurait-il pas été de fournir à cette prétention le titre plus ou moins authentique qui lui faisait défaut ? Il ne me paraît pas téméraire de le supposer.

Un droit moins contestable est celui qui fut accordé aux frères de St-Jean, dès l'origine de leur première installation, le droit d'usage dans le fossé de la ville compris entre la porte St-Nicolas, dite porte St-Sauveur, et la porte Ronville: *Totum fosetum quod inter portam Sancti Salvatoris et portam Rotundam est* (2).

Cette phrase bien simple a donné lieu à une singulière interprétation topographique.

(1) Du Cange, *Hist. des Comtes d'Amiens*, p. 319 (Amiens, 1841).

(2) On ne peut attribuer qu'à une méprise de scribe, le changement de *porta Rotunde ville* en *porta Rotunda ville*, qui entraînait la suppression du dernier mot devenu inutile. Cette dénomination s'explique sans doute, mais elle ne correspond plus à « Ronville ». Dans le latin, *rotunda* n'est lui-même que l'équivalent phonétique « *reond* » substitué à « *Reon* » le *Radonus* de *Radonivilla* conservé par Balderic dans le privilège de St-Vindicien Le nom d'une porte,

Les historiens de l'hôpital St-Jean, ne concevant pas qu'il eût jamais pu exister ailleurs qu'en l'Estrée, ont adapté le texte aux nécessités apparentes d'une concordance préconçue. Ils ont vu dans *porta Rotunda*, ou porte ronde, l'ancienne porte de Cité ; quant à la porte St-Nicolas, *porta Sancti Salvatoris*, ils l'ont mise, comme porte de l'Estrée, *porta Strate*, à l'autre bout de la rue, sur le Crinchon.

De cette façon, l'hôpital se trouvait placé entre deux portes, comme le veut le texte, donc près du fossé concédé de l'ancienne muraille d'Arras, qu'on aurait dans la suite reportée plus loin — muraille imaginaire ainsi que la porte, bâties l'une et l'autre, de toutes pièces et sans matériaux, par le P. Ignace et Dom Queinsert.

Cette hypothèse servit d'abord à expliquer la séparation du « vieux bourg » et du « neuf bourg » par l'évêque Lambert, au temps de Louis VI ; puis on y adossa l'hôpital St-Jean, *regnante Ludovico rege 1179*, dit la charte, conséquemment sous Louis VII ; enfin, de Louis VII, une très légère impulsion a fait Louis VIII : de sorte qu'aujourd'hui, le fils de Philippe-Auguste passe pour avoir bâti ce prétendu rempart, déjà en place au temps de son bisaïeul (1).

De telles confusions ne résistent pas au moindre examen.

La porte de la Ville par où on allait en Cité donnait accès,

c'est celui du lieu où elle mène ; or, Ronville était le faubourg alors comme aujourd'hui. *Porta rotunda* est d'ailleurs une leçon unique, et partant suspecte, du pseudo-diplôme de l'Estrée. Il est inexact qu'on la rencontre dans Guiman, comme l'affirme M. de Cardevacque *Arras fortifié*, loc. cit. p. 136. Le *Cartulaire* porte, p. 216 : *In vico Rotunde ville. — Domus ad portam Rotunde ville.*

(1) « Ce prince, suivant cet acte, donna pour bâtir cet hôpital, le terrain qui lui appartenoit depuis la porte qu'on nommoit pour lors la porte St-Sauveur, porte qui servoit de clôture à la ville d'Arras, et qui se trouvoit placée au-dessus du ruisseau nommé le Crinchon. et la porte ronde qui fermoit la Cité » Dom Queinsert. *Abrégé de*

en sens inverse, de la Cité dans l'Estrée : de là son nom à double face, *porta Civitatis*, *porta Strate*. Mais, sous ses deux désignations, ce fut toujours une seule et même porte, l'Estrée n'en eut jamais d'autre, et elle exista dès l'origine au même endroit, là où on la voyait encore au siècle dernier, lorsque, après avoir été démolie par Louis XI, puis reconstruite, elle fut définitivement rasée.

Donc, ce qui s'est dit du déplacement de l'ancien rempart

l'hist. de l'hôp. St-Jean en l'Estrée (1768). Bibl. nat. *D. Grenier*, vol CL. f° 269 et Fr 8533.

« Les fortifications de la ville ne dépassèrent pas primitivement le Wetz d'Amain, où fut érigée la porte de l'Estrée, entre l'hôtel de Chaulnes et l'hôpital Saint Jean.

« Au commencement du XIIIe siècle, » dit en effet le P. Ignace, « le roi de France Louis, VIIIe du nom, souverain et propriétaire » d'Arras, fit faire près le Wez d'Amin, la porte qui sépara la ville » de la Cité, d'où elle a été transférée à l'endroit où nous la voions » encore..... La paroisse de St-Nicolas-en-l'Atre s'étend encore à » présent jusqu'au bras droit du Crinchon, je veux dire jusques au » Wez d'Amin où estoit l'ancienne porte de la Cité, entre l'hôpital » St-Jean en l'Estrée et le pouvoir de Chaunes ». *Mém. du P Ignace* t. VI, p. 516 ».

« Trois portes mettaient la Cité en communication avec la ville : 1° la porte de Cité ou Notre-Dame, faisant face à l'ancienne porte de l'Estrée..... Lorsque la ville et la Cité furent complètement soudées ensemble, il n'y eut plus entre elles qu'une seule muraille de séparation et par conséquent une seule porte.....» — L. Cavrois, *Notice sur les anc. paroisses d'Arras* dans les *Mém. de l'Académie d'Arras*, IIe sér. XIII, 377 (1882).

« La porte de l'Estrée construite par Louis VIII près du Wez d'Amin, entre l'hôpital St-Jean et l'hôtel de Chaulnes ».

« Le roi Louis VIII fit fortifier le côté de la ville qui n'avait pas encore de murailles.....» — A. de Cardevacque, *Arras fortifié*, dans les *Mém. de l'Acad.* IIe série, XXII (1891) pp. 132 et 137.

Cf. Proyart, *Etabl. de bienf.* p. 19. — D'Héricourt et Godin, *Rues d'Arras*, II, 377. — Le Gentil, *Le Vieil Arras*, p. 82. — Terninck, *Arras*, p. 85.

d'Arras, du refoulement des deux branches du Crinchon contre les murailles de la Cité, du dessèchement du sol et de l'abandon par le comte d'un terrain vague (1) pour y construire un vaste hospice, tout cela est fiction pure : nouvel exemple, après le *Castrum* et le *Burgus*, du mode d'évolution des légendes historiques : *porta Strate*.

La vérité est qu'on ne sait rien, — pourquoi ne pas le dire ? — de l'origine, de l'organisation et du premier établissement de cette confrérie hospitalière, gouvernée au début par un *rector* plus tard appelé *magister*, et déjà pourvue d'un chapelain.

On ignore également à quelle date précise elle quitta la porte Saint-Nicolas ; les actes de 1181, 1186 et 1191 ne permettent sur ce point que des approximations hypothétiques.

La même incertitude s'étend aux circonstances et aux conditions de son établissement définitif dans le quartier populeux de l'Estrée, car la prétendue donation d'un terrain par le comte de Flandre n'a d'autre fondement que la cession du fossé entre les portes Saint-Nicolas et Ronville.

(1) « L'endroit où il fut bâti était alors un terrain vague ». — Harbaville. *Mémorial* I. 53.

« On choisit pour cela un terrain situé le long de l'ancienne rue qui conduisait d'une ville à l'autre, et qui était encore peu habité à cette époque ; on refoula contre les remparts de la Cité les deux bras du Crinchon, et sur le sol ainsi desséché, on batit un vaste hospice qui fut dédié à saint Jean dont il prit le nom. » — A Terninck, *Arras*, p. 85.

Il suffit d'ouvrir la polyptique de Guiman. p. 220, pour constater que ce prétendu « terrain vague » était au contraire couvert de maisons, comme aujourd'hui, et que l'emplacement actuel de l'hôpital appartenait à des particuliers ; ce qui n'empêche pas M Van Drival de reprendre pour son compte ce soi-disant « terrain vague », au moment même où il imprime la liste des propriétaires qui l'habitaient. — Voir la note qui suit.

Il faut donc se résoudre à ne pas connaître le point de départ de ces accroissements successifs, qui permirent à l'hôpital de s'étendre rapidement sur la rue de la Queuterie qu'il finira par englober (1).

(1) L'éditeur du *Cartulaire* de Guiman nous donne page 455, à propos de topographie, un nouveau spécimen de ces dissertations improvisées qui lui ont trop souvent fait perdre de vue la critique du texte qu'il imprimait.

Il voit dans ce quartier « des terrains vagues ou moins bien bâtis. » « On croit, dit-il, que ce district était celui des habitants de degré inférieur et des maisons les moins belles et les moins régulières. » — C'est Du Cange qui, au mot *Coteria*, fournit involontairement prétexte à ces rêveries historico-étymologiques

La rue de la « Cœuterie » (Keuterie, Queuterie) devenue « Quenterie », et finalement « Delquenterie » est encore reconnaissable à ses amorces ; elle conduisait du Wetz-Damain au Pont-St-Vaast, rue de Grauwechon (des Agaches).

Son nom correspond à « rue de la Matelasserie » ; il vient de « Cœute » (Keute, Queute) *Culcitra*, lit de plume, matelas.

La comtesse Mahaut fonda à l'hôpital St-Jean « dix lits garnis de keutes de plume » — (Arch. de l'hôpital, 1320, 20 déc.) La réfection des « keutes et keutes pointes » par les « keutisières » d'Arras, soit à la Cour-le-Comte, soit à l'hôpital, fait l'objet de mentions dans les comptes des receveurs (V. J-M. Richard, *Inv. somm.* I, 280, II, 164. 165.) — Le « markiet as keutes » est cité en 1328 dans un chirographe des mêmes archives hospitalières.

La rue de la « Keuterie » figure dans un titre original dès 1261. Le Registre aux rentes foraines de 1382, conservé aux Archives communales, porte très distinctement « en le Queuterie » (f° 45), bien qu'on ait imprimé « en le Quenterie ». *Mém. de l'Acad.* XXXVIII, 469 (1866).

On la retrouve sous les formes « Keuterie, Queuterie, Cœutrie et Keutrie » dans le compte des Rentes de la Pauvreté, 1396 ; le cahier des Rentes du Quart forain, 1397-98; les Registres aux Embrevures : 1401, 25 juillet. — 1402, janvier et 20 juillet. — 1422, 15 avril.—

Philippe d'Alsace et Isabelle n'en sont pas moins les véritables fondateurs de l'hospice St-Jean-en-l'Estrée ; la rente importante constituée par eux au profit de l'œuvre est le fait primordial qui domine tout le reste et suffit à l'expliquer.

Cette libéralité, d'ailleurs, ne fut pas le seul titre du comte à la reconnaissance de la population d'Arras : il convient de rappeler qn'elle lui devait en outre son grand communal, comprenant, avec le marais St-Michel, les pâtures de la Scarpe et la pêche depuis Anzin jusqu'à Athies, *mariscum et piscatura* (1).

Consécration implicite de la commune d'Arras, l'octroi de cette propriété collective, *omnibus hominibus Attrebatensibus*, à charge par eux d'entretenir les fortifications, méritait à tous égards de fixer l'attention des historiens. L'acte original nous a été conservé précieusement, mais son extrême concision en a fait méconnaître le sens et la portée (2).

1428, 17 juin. — 1436, 11 janvier. — 1455, 3 janvier et 28 juin, etc. — (Arch. comm. d'Arras).

La variante « rue de la Cœutillerie » donnée au XIV[e] siècle, par un cueilloir de St-Vaast, et aux siècles suivants par ceux de l'église N.-D., ne laisse aucun doute quant au sens de ce nom, porté aujourd'hui, sous sa dernière transformation, par une ruelle de rempart anciennement appelée « de Warnehem (Embrev. 3 fév. 1454-5, f° 74, v°), puis « de Warehen, Warhem, Warhen » et enfin « de la Warenne. » —Voir, comme curiosité étymologique, *Les Rues d'Arras*, I, 282: Rue et Impasse Delquentrie.

(1) Voir le texte *Inv. des Chartes d'Arras*, 2[e] partie. Doc. III, Ann. 1190.

(2) Il est passé sous silence par Dom Devienne, *Hist. d'Artois*, M. le Gentil, *Le vieil Arras*, M. Terninck, *Arras*, M. de Cardevacque, *Arras fortifié*.

Hennebert prend Philippe d'Alsace pour Philippe-Auguste, agissant dans « sa première Chartre de l'an 1190 au nom de son fils Louis, propriétaire de l'Artois. » Il interprète *ex marisco et piscatura* par

Un acte d'un intérêt plus immédiat pour l'objet de notre étude avait été scellé, deux ans auparavant, par le comte et sa nouvelle épouse, Mathilde de Portugal : c'était une conven-

« tant des marais que de la pêche *autour de la ville.* » *Hist. d'Artois* III. 5.

Les Rues d'Arras, après avoir trouvé des « hommes libres » dans *omnibus hominibus*, travestit le rôle des échevins en même temps que le texte dans la plus étonnante des paraphrases. — T. I. p. 32.

M. Lecesne donne le texte en note et se contente de dire : « Les archives municipales possèdent un titre de 1190, où se trouvent mentionnés des échevins et des hommes libres. » *Hist. d'Arras*, I. 104.

Réduire aux herbes et à la pêche des fossés la donation de Philippe d'Alsace, c'est assurément méconnaître l'importance d'un acte qui fait époque dans notre histoire communale

Ce n'est pas sans doute que les habitants d'Arras eussent attendu jusque-là pour tirer profit d'un usage vraisemblablement contemporain des premières origines de l'agglomération urbaine ; Guiman fait déjà mention des communes pâtures du marais Saint-Michel et des autres (p. 336 et 347). Mais la charte du comte fonda leur droit, et, en le formulant, elle jeta une pomme de discorde entre la commune et Saint-Vaast.

Le vague de la rédaction prêtait à tous les empiétements ; la populace envahissait les fiefs et les censives de l'abbaye et pêchait ses viviers : *mariscum et piscatura*

De son côté, St-Vaast prétendait avoir des droits exclusifs sur la Scarpe; il était très jaloux de la pêche et défendait son monopole avec acharnement. — Guiman, *Cartul.* p. 341.

Une série de conflits, déjà accompagnés de violences, furent réglés par les conventions de 1239 et 1245, où est formellement visé l'acte initial du comte Philippe. (*Inv. des chartes de la Ville*, 2e partie. *Doc.* XV p. 17 et *Doc.* XVIII p. 21. — 1864.)

Ceux qui éclatèrent au siècle suivant soulevèrent de véritables émeutes en 1307 et en 1347. J'ai cité ailleurs la première, pour justifier les habitants d'Arras de la réputation de mangeurs de grenouilles que les historiens leur avaient faite, sur la foi d'un mot mal lu. (*Statist. monum. du P-de-C.* t. III, 8e livr. p. 6. — 1889.)

La seconde fut suivie d'une répression énergique et d'une nouvelle

tion par laquelle Philippe cédait à l'église (1), à charge d'obits, tout ce qu'il possédait dans l'étendue de la juridiction épiscopale, sauf l'Estrée.

Là seulement, depuis la porte de Cité, *porta Strate*, jusqu'au pont Enard sur le Crinchon, *Pontenardum*, il gardait l'ost, la chevauchée, la haute justice, les droits de porte et de chaussée, sa vie durant ; à sa mort, ils devaient faire retour à l'évêque.

Toutefois, il se réservait, à lui et à l'héritier éventuel de son sang, la faculté de revenir sur ces abandons, en donnant

délimitation des pâtures communes (V. *Inv. des chartes de la Ville*, 2e partie *Doc*. XC. p. 88. — Arch. comm. d'Arras. *Recueil de pièces imprimées* p. 66. Concordat du 13 juillet 1349).

Ces documents nous montrent les arbalétriers en tête de l'émeute: ils avaient leurs « bersaux » dans les pâtures communes, sur les terreaux de la Poterne, à Beauregard, joignant au marais de St-Michel: c'était de longue date le rendez-vous et le lieu d'ébattement des francs-tireurs, jouteurs et coureurs de quintaine :

Ne doi mais aler au Marès
Servir m'estuet d'un autre mès
Que de mokier et de cifler.
Car Danekins et Veelès...
Mal m'ont apris à behourder

Congé de B. Fastoul, dans Barbazan et Méon, *Fabl*. I, 231.

On peut suivre l'histoire du communal de Saint-Michel dans nos Archives, ses alternatives de location et de retour « à la communauté des bourgois », les réglementations du droit d'usage, les projets d'aliénation, etc. etc.

Au point de vue de la défense de la place, l'acte du comte Philippe nous paraît en corrélation directe avec l'obligation rappelée, quatre ans plus tard, dans la grande charte de Philippe-Auguste : *Qui fossatum debent ad fossatum veniant sicut debent*.

(1) L'Eglise y voyait une restitution : *Obitus Philippi Flandrensium comitis qui libertatem districti ecclesie integre restituit Anno M° C° XC° I° (Kal. Junii)* — Bibl. d'Arras, Ms. 740.

à l'évêque, comme dédommagement, soit Fampoux, soit Vitry (1).

Philippe-Auguste n'avait approuvé l'acte qu'à la condition d'être admis lui-même, s'il y avait lieu, au bénéfice de l'option (2). Devenu maître de l'Artois, il préféra abandonner Vitry et manda à ses baillis, *bajulis Atrebati*, d'envoyer l'évêque en possession (3).

En même temps, par une des clauses de la grande charte qu'il octroyait à la bourgeoisie d'Arras, il lui rétrocédait l'Estrée (4).

Cette rue fera dès lors partie intégrante de la Ville. Il ne sera donc plus question de l'échevinage local mentionné par Guiman à propos de la rue de Borriane (5), que nous voyons intervenir, en 1181, à l'acte de fondation d'une des chapellenies de N.-D. par le chanoine Jean Crespin, et qui reçut, en 1138, la dessaisine d'une maison donnée aux hospitaliers de Hautavesnes (6).

La constitution de 1177, devenue caduque, fait place à la loi d'Arras, sans préjudice, comme toujours, aux privilèges des enclaves féodales dont il nous reste à parler :

(1) Bib. nat., Ms. latin 9930. *Cartul. du chapitre d'Arras*, n° 108, f° 62 v° (1188).

(2) *Ibid.* n° 105, f° 61 (1194). — V. L. Delisle, *Catalogue des actes de Ph.-Aug.* n° 428 et n° 429.

(3) *Ibid. Cartul. du chapitre*, n° 101, f° 60 (1194 nov.) V. L. Delisle. *Catalogue*, n° 430.

(4) *Inv. des ch. de la ville d'Arras*, 2e partie. Doc. IV., p. 6 (1194) V. L. Delisle, *Catalogue*, n° 417

(5) Guiman, *Cart.* pp. 225 et 226. — Sur le « *vicus Borriana* » qui a donné son nom au « fossé de Borriane » par corruption « fossé *Burien* », nous signalons, à titre d'ingénieux divertissement étymologique, l'article de notre collègue, M. Ricouart, dans les *Mém. de l'Acad.* nouv. série, XXII, 257 (1891).

(6) Arch. nat. S. 5208, n° 37, — publié par le comte Ch. d'Héricourt, *Mém. de l'Acad.*, nouv. série X, 25.

1° Le « pouvoir » du maire ; 2° le moulin du Wez d'Amain ; 3° le gaule de Sancerre ; 4° la seigneurie de l'Estrée.

I. On sait que la nouvelle charte royale avait spécialement réservé les droits du maire d'Arras. Ces droits furent étendus à l'annexe, où il eut, du chef de ce nouveau « pouvoir », son sergent spécial, comme Saint-Vaast et comme la seigneurie du lieu.

Nous le retrouvons plus tard réuni à la mairie féodale des Faverel ; l'accord de 1273 et le dénombrement de 1373 nous renseignent en détail sur les rentes, étalages, afforages et droits de justice qui constituaient cet accroissement de fief. Les documents sont publiés, on peut donc s'y reporter pour plus ample information. (1)

II. Un fief d'origine non moins ancienne était le moulin du Wetz Damain, dépendant d'un manoir situé au fond de la place, à l'angle gauche, sur l'abreuvoir ainsi nommé (2).

Vadus domine Emme (3) donna par transformation littérale et correcte : « *Wez dame Emmain* », devenu dans la rapidité de la prononciation « Wez Damain », comme « Damaroie » pour « Dame Maroie » (4). Rien de plus naturel; l'apostrophe seule a tout gâté.

Les scribes, d'ailleurs, n'attendirent pas l'exemple des

(1) *Invent. chron. des chartes de la Ville*, 2e partie, Doc. XLII, 1273 janv. et Doc. CXXIII, 1373, avril.

(2) Guiman a mentionné un *vadus* sur le Crinchon, qui semble à première vue celui de l'Estrée : *domus Emme super vadum Crinchonis* (p. 226). Malgré les apparences, il résulte des concordances topographiques que cet autre « wez Damain » doit être placé au pont « del Sauch », anciennement « pont Levon, » « *pons Levonis* », à l'extrémité de la rue des Teinturiers.

(3) La superfétation du XIIIe s. *domine Emane* procède du français.

(4) « Pour la terre de Damaroie Bodarde à Prolelville » Avril 1271. Godefroy, *Inv. des Ch. d'Artois*. — « Item, dame Maroie Bodarde XIIII menc. de terre ». — Arch. dép. Fonds de S. V. *Ostension des possessions de S. V.*

plaques officielles pour estropier nos rues: ils écrivaient « Dame Main », « Dame Esmain », « l'Eau d'Amain », le « Wez des Dames en Main ».

Un procès-verbal original de 1375 donne à cet abreuvoir son vrai nom français, en constatant que « le sergent du pooir de l'Estrée, qui est des termes de ladite loy, vit et trouva un charreton qui menoit ses chevaux abuvrer oudit *gué Damain*, qui est dudit pouoir de l'Estrée.... » (1).

Mais le dialecte artésien préférait « wez » à « gué », et je crois bien qu'il le préfère encore ; car, malgré l'opinion qui rattache notre rustique « *chuet* » à « escheu, esseu », il me parait certain que ce mot est tout simplement « *ch'wez* — ce gué », venant de *vadus*, tandis que « esseu » vient d'*aqua* par *exaquare* « esseuer » : ils n'ont donc rien de commun, ni pour le sens, ni pour la forme (2).

Cette dame Emme, Emmain au cas objectif (3), c'était *Emma Crispine de Strata*. Son nom est inscrit en première ligne dans le plus ancien obituaire de la cathédrale, au 17 avril (4).

Le même document nous donne, aux obits du 30 octobre,

(1) Arch. comm. Assignation en parlement 19 nov. 1375. Orig.

(2) L. Ricouart. *Etudes pour l'interprét. des noms de lieu du Pas-de-Calais. Arrond. d'Arras*, Anzin 1891, in-4°, page 83.

(3) Atant estes vous, dame Emmain.
Feme Renart.
Méon, *Le Roman du Renart*. IV, p 218, v. 2,395.

A Catillon, un cartulaire de l'église de Cambrai mentionne, en 1275 «, Le rue dame Enmain » — Arch. du Nord. *Cartul*. coté 3, f° 303.

On rencontre fréquemment dans les titres artésiens du XIII° siècle des Sarain, Odain, Marotain, Saintain, Perotain, Jehanain, Margueritain, Onestacien, Marien :

Il prengnent Marien le Jaie.
Le Jeu de la Feuillée, v 500.

(4) Bibl. d'Arras, Ms. 740.

Oda Crespine de Strata : elle était mère de Jean Crespin, chanoine d'Arras, mentionné ci-dessus en 1181, et plus tard en 1208 et 1213 (1).

Le polyptique de Guiman relève en 1170 la maison d'un Jean Crespin, rue St-Maurice, près de l'église (2). Baude Crespin est cité, en 1164, dans un titre de l'abbaye d'Anchin, relatif au prieuré de Saint-George (3).

Au XIII[e] siècle, les Crespinois deviennent légion, on les rencontre partout, dans le clergé, les armes, le négoce, surtout dans la banque. Les uns habitent la ville et entrent à l'échevinage, les autres sont bourgeois de Cité et justiciers de la rue des Maus. Cependant tous paraissent avoir eu l'Estrée pour berceau : là est le manoir de famille, le moulin qu'ils tiennent du château d'Arras, l'héritage féodal de leur aïeule, dame Emmain.

L'âpreté au gain, l'avarice, la fourberie de ces gros manieurs d'argent, les avaient rendus impopulaires, ceux-là surtout, qui se trouvaient mêlés aux embarras financiers de la commune. On les chansonnait, on les turlupinait, on les livrait à la risée publique :

Cil de l'Estrée
Ont honni leur contrée....
Frekins Crespin
Li maisnés fist couronne sans orpin (4)

Frekin, c'est Ermenfroi, le père de ce Jacques Crespin qui prit le moulin de l'Estrée en 1269 (5) Il est la tige des Frekinois :

Se je nome les Frekinois
Ce seroit vilenie.... (6)

(1) Bibl nat. Ms. latin, 9930. *Cartul. du chapitre d'Arras*, n[os] 101 et 132, f[os] 64, v[o] et 72 v[o].

(2) Guiman, *Cartul.* p. 225.

(3) Arch. du Nord, *Anchin*, orig.

(4) Bibl. nat. Ms. Fr. 12615, f[o] 204.

(5) Godefroy, *Inv. chron. aes ch. d'Artois*, 1269 juin.
Cf. *Inv. som. Trésor des Ch. d'Artois* p. 30, col. 1.

(6) A. Jubinal, *Nouv. recueil de Contes et Fabliaux* (1839), p. 376.

On connaît les Ermenfrois du *Jeu de la Feuillée*, dont la maladie est diagnostiquée à distance par le facétieux empirique de la pièce :

LI FISISCIENS

C'est un maus c'on claime avarice.....
Aussi vi jou deus Ermenfrois
L'un de Paris, l'autre Crespin
Qui ne font fors traire à leur fin
De ceste cruel maladie,
Et leur enfant et leur lignie. (1)

Et Jean Crespin le clerc, dont tout le savoir est dans sa bourse et toute la pensée à son « aubenaille ».

Car moult ert dolans s'on le taille (2).

Dans une autre satire, où, par parenthèse, Aug. Scheler, croyant enrichir d'un trouvère nouveau l'histoire littéraire de la Belgique, prend pour l'auteur de la pièce un des acteurs qu'elle met en scène, on choisit les Crespins pour exploiter un moulin à vent spécial :

On dist k'en païs n'en contrée
N'a tant de vent com en l'Estrée
Blankes gent i doivent manoir
Li rente leur vient d'oir en oir.
Loiautés lor est si amère,
Tres c'où k'il furent ne demeure ;
Ens en leur cors n'en entra point.
Cil tenront le molin à point ;
Ermenfrois sera li mausniers
Et sire *Bauduins* asniers :
Çou est droiture de molin
Manoir i doivent bauduin (3).

Le moulin à vent symbolise ici la conscience et la loyauté des meuniers du moulin à eau, ces coquins fieffés, les sycophantes de l'Estrée !

(1) Vers 202 et 217.
(2) Vers 479.
(3) Aug. Scheler, *Trouvères belges*, nouv. série n° 13.— Louvain, 1879.

Jacques Crespin desservait encore le fief, lorsqu'un beau jour, les eaux emportant le barrage, le Crinchon tout entier prit son cours par le fossé de la ville, laissant à sec le moulin du Wez Damain.

Guiman nous a expliqué le système d'écluse qui, partageant la rivière en deux, maintenait à la bifurcation le niveau du courant de la ville, tandis que l'autre contournait le rempart. C'était un simple bâtardeau, *trabes usque ad fundum aquæ impacta.* (1) Le bois pourrissait vite, et puis l'eau de Basseux avait sans doute couru trop fort ce jour-là. (2)

Toujours est-il que l'accident était des plus faciles à réparer. Mais à qui appartenait le droit de rétablir « le soel dou livel de l'iauve » ? Question contentieuse de propriété fluviale ! Aux échevins, disaient les gens du comte ; à Saint-Vaast, prétendaient les moines. (3)

Impossible de s'entendre ; on alla en parlement — pour une planche. L'affaire suivit son cours, le Crinchon aussi. Pendant ce temps-là, le moulin « jocquait », le censier se croisait les bras, et le maître farinier maugréait de ne plus encaisser ses prestations hebdomadaires. (4)

(1) Guiman, *Cartul.* p. 229.

(2) Sur cet accroissement périodique de force motrice, voir note 4.

(3) « *Che sunt les bezoignes d'Arras.* — Item dou soel dou livel de l'iauve ki vait en tour les murs d'Arras, qui par le force des yauves estoit rons, si ke Jakemes Crespin empierdoit I molin ke il tenoit de mon seigneur le conte, ke li eschevin d'Arras faisoient refaire, si ke à eus apartenoit et dont il estoient en boine saisine ». (1286). — Bibl. nat. *Colbert*, *Flandres*, 187.

(4) Un dénombrement du moulin du Wez Damain, servi le 2 avril 1345 par « Gilles de Courchelles, fiex de feu Andrieu de Courchelles », nous apprend qu'il y percevait huit solz par semaine en temps ordinaire.

« Et qu ant une yawe keurt que on nomme Basseux, on en rend

Nous ne savons ni quand, ni comment se termina le procès.

A la fin du siècle, les Crespinois, de plus en plus banquiers, avaient amassé de grosses sommes: les comtes, les villes et les seigneurs formaient leur clientèle. La famille possédait en outre des fiefs importants et nombreux. Elle comptait des chevaliers dont un banneret (1), un « valet du Roi » (2), des

chincq sols plus chascune sepmaine, liquels Basseux keurt de trois ans en trois ans et plus souvent à le fois »

Le manoir du moulin devait cinq sous par semaine aux héritiers de feu Jacques Crespin, vingt-six deniers à la Pauvreté de la Ville et un mencaud d'avoine par an à Flament de Chanle. — Bibl. d'Arras, Ms. 333, p. 100

(1) J.-M. Richard, *Inv. somm. Trés. d'Artois*, I, p. 172.

(2) Ce personnage est cité dans le *Nécrologe de l'abb. de St-Vaast* de Maur Lefebvre, édité au nom de l'Académie d'Arras par M. le Chanoine Van Drival — 1878. L'Introduction nous apprend, page X, que CLAUDIUS CRESPIN D'ACCABLI « était un homme fort distingué. »

Son prénom CLAUDIUS, en effet, n'a rien de banal, je doute même qu'Arras en fournisse un autre exemple à cette époque ; quant au toponyme D'ACCABLI, il défie certainement toute comparaison, comme toute identification géographique.

Ces singularités auraient dû, à ce qu'il semble, éveiller les soupçons de l'éditeur ; et, comme son texte (p. 36) s'autorisait d'une épitaphe, rien ne lui était plus facile que d'en contrôler l'exactitude dans les recueils de Dom Le Pez et de Simon Le Fèvre : il y aurait trouvé la source de la notice et de ses erreurs

On lit dans ce dernier Ms. (Bib. d'Arras n° 328, f° 120 r°): « *Cy gist sires* BAUDES CRESPIN D'ARRAS *ki fu moisne de St-Vaast*... etc »

Simon Le Fèvre a une mauvaise écriture ; l'auteur du *Nécrologe* a lu CLAUDIUS où il y a BAUDES, et, fondant en un seul mot d'ARRAS *ki*, il en a fait D'ACCABLI.

Les Archives de St-Omer possèdent deux quittances de ce « Baudes Crespins d'Arras vallés le Roi », du 6 juillet 1320 et du 13 juillet 1311.

En parlant du *Nécrologe*, il n'est pas inutile de mettre le public en

alliances dans la vieille noblesse de Flandre (1) : ils étaient arrivés.

Leur nom générique, assez équivoque d'ailleurs (2), va faire place insensiblement à ceux de leurs seigneuries particulières : ils deviennent des sires de Hestrus, de Harmaville, de La Lacque, des barons de la Brayelle, ce dernier titre porté par

garde contre les exagérations de l'éditeur. L'œuvre de Maur Lefebvre n'est qu'un laborieux dénombrement chronologique et biographique des moines de St-Vaast dressé par l'auteur d'après les documents dont il avait la garde : titres, mémoriaux, comptes, chroniques et épitaphiers.

Quel que soit le mérite de ce dépouillement, une reconstitution du XVIII[e] siècle ne saurait prétendre à l'autorité d'une œuvre originale que les moines se seraient transmise d'un siècle à l'autre, en la tenant à jour comme un « *Livre de Famille* de la communauté » (p. XVI).

J'ajoute qu'il faut avoir perdu toute notion des proportions et de la mesure pour oser écrire en tête d'une publication aussi secondaire : « Je ne crois pas qu'il y ait encore rien de semblable dans la longue collection des documents inédits pour servir à l'Histoire de France » (p. I).

(1) F. Brassart, *Une vieille généalogie de la maison de Wavrin.* (1877) p. 30.

(2) Il rappelait les crêpes, une pâtisserie de ce temps-là ; et, si je ne me trompe, ce seraient des *crespes*, *crespels* ou *crespinels* qu'on voit, en formes de cœurs, comme armes parlantes, sur l'écusson de leurs premiers sceaux. — V. Demay, *Sc. d'Artois*, n° 1134 et autres, Ce meuble insolite a rendu perplexe l'habile et regretté sigillographe.

Bien que cette forme des *crespes*, *bugnes* et *roissoles* ne fût pas alors spéciale à Arras, il n'en serait pas moins curieux d'y retrouver un souvenir aussi lointain de ses *cœurs* de pain d'épice.

Les Archives provinciales de Gand possèdent une quittance de Robert et Baude Crespin, frères, du 3 mars 1294 n. st. scellée de leurs sceaux. Les empreintes en sont très nettes. On retrouve dans celui de Baude, la *fasce accompagnée de six cœurs* avec brisure d'un *bâton brochant* (et non une *bande*), ce qui permet de rectifier et de compléter le blason reproduit par le *Nécrologe de St-Vaast*. Pl I, 5, d'après l'épitaphier de Simon Le Fèvre.

les descendants de messire Robert, appelé vulgairement *Kake-trois-points* (1).

A cette époque, ils cédèrent le manoir aux Courcelles, non sans s'y réserver, naturellement, une grosse rente à la petite semaine (2). André de Courcelles porte un nom connu dans l'administration financière du second Robert d'Artois. Il mourut en 1336, laissant cette part du patrimoine à son fils Jean, lequel rétrocéda ses droits à Gilot son frère (3).

III. Vers 1352, le comte de Sancerre s'étant plaint d'un préjudice causé naguère à son ascendant par la comtesse Mahaut obtint en compensation la mouvance du fief de l'Estrée. Gilot de Courcelles lui en fit hommage cette année même (4).

Ce changement féodal eut pour conséquence d'amener dans l'Estrée le siège d'une autre seigneurie.

Le nouveau feudataire était neveu de la dame de Beaumetz et de Boubers, et l'on sait que, depuis son alliance avec les Wavrin, cette grande famille tenait du château d'Arras les diverses branches du gavène (5).

Or l'une d'elles appartenait au comte de Sancerre; il la réunit à son fief de l'Estrée, qu'il prit pour chef-lieu. C'est

(1) Bibl. d'Arras, Ms. 333, Le Pez. *Extraits du Cartul.* B. — Arch. du Nord, Recette d'Artois, coté A, 401. — Arch. comm. d'Arras. *Cartul.* papier n° 40 — *Ibid.* Ch. orig. 1353. — Arch. du Pas-de-Calais, *Invent. somm. Très. d'Artois*, I, 170 et 367.

(2) V. ci-dessus, p. 243 Notes, lignes 3.

(3) J.-M. Richard, *Inv. somm. du Trésor d'Artois*, II, p. 19.

(4) Bibl. d'Arras, Ms. 333, Le Pez, *Ibid.*

(5) Ce mot sous ses diverses formes *gave*, *gaule*, *gavène*, latin *gablum*, *gabulum*, d'origine germanique au sens d'impôt, était, en ce qui concerne Arras, une redevance en avoine, poules et mailles dues par certaines terres de St-Vaast et de l'Eglise, comme rachat, si l'on en croit Guiman, des anciens *conrodia* ou réquisitions militaires. Le tarif du XII[e] siècle taxe chaque courtil à deux mencauds d'avoine pour les chevaux du comte, un denier maille pour l'équipage de chasse, un pain pour les chiens, une poule pour les faucons. — V. Guiman, *Cartul.* pp. 45-46.

donc au manoir du moulin que son lieutenant tiendra désormais la cour du gavène et convoquera les hommes obligés au service de ses plaids (1).

Au premier rang, nous trouvons André de Courcelles, échevin d'Arras en 1369 ; il avait hérité de la maison paternelle et l'occupait encore en 1385.

A partir de cette réunion, le manoir de l'Estrée suit la fortune du fief principal. Marguerite, comtesse de Sancerre la transporte avec le gaule aux dauphins d'Auvergne par son mariage avec Béraut II, comte de Clermont.

Confisqué pour défaut de foi et hommage à l'avènement de Philippe-le-Bon, il fut donné par lui à la comtesse sa femme (1421) (3). Vendu ensuite judiciairement à Guillaume Sanguin (1425), il resta un siècle entre les mains de ses descendants, seigneurs de Mafflers et de Meudon, qui le cédèrent à l'abbaye de St-Vaast (1529) (4).

Au XVIIIe siècle, les religieux du Mont-St-Eloy achetèrent le chef-lieu du gaule et l'incorporèrent à leur refuge. Dans toutes ces vicissitudes le moulin avait disparu depuis longtemps.

Les anciens plans indiquent l'emplacement de ce fief sous la rubrique : *Maison ou chef-lieu du Gaule de Sanssoire.*

IV. Le refuge du Mont-St-Eloy avait son entrée sur le même rang, à l'angle opposé ; c'était le siège de la seigneurie de l'Estrée, l'ancien hôtel de Chaulnes.

(1) Voir un jugement rendu dans cette cour « ou molin du Wes dame Esmain en Arras » par les hommes de fief du gaule, à la conjure de Pierre Froissart, lieutenant du bailli du comte de Sancerre. au sujet des terres de St-Vaast à Ste-Catherine, près des « cressonnières du ponchelet Merlin, desoubx la porte de le forteresse dudit Baudimont », le 22 octobre 1385. — Arch. dép F. *St-Vaast*. Orig.

(2) Arch. du Nord, *Reg. des Chartes* de 1417, f° 120, v°. (27 mai 1421).

(3) *Ibid*. Recette d'Arras, 1424-1425.

(4) *Ibid*. *Reg. des Chartes*, XXIe f° 136.

Quelle en fut l'origine, d'où lui venait ce nom ? Nous avons vu plus haut qu'en 1194, Philippe-Auguste avait mandé à ses baillis d'Arras, *bajulis Atrebati*, de mettre l'évêque en possession de Vitry. On ne sait quels étaient alors les officiers compris sous cette désignation collective et anonyme (1).

C'est seulement dans un acte de février 1200, v. st. que nous avons trouvé, pour la première fois, le nom d'un bailli d'Arras : *Nevelo, marescallus domini regis, baillivus Attrebatensis.*

Les listes publiées de nos jours ne le nomment pas ; il semble pourtant que son titre de maréchal de France et la vice-royauté qu'il exerça dans l'Artois pendant vingt ans lui méritaient bien cet honneur (2).

Car c'étaient des personnages d'importance, nos grands baillis royaux du XIIIe siècle ; ils devancent les lieutenants de Louis XI et les intendants de Louis XIV. Comme eux, Névelon a laissé le souvenir d'un vigoureux champion de l'autorité royale, et la noblesse flamingante d'Artois aurait en lui trouvé son maître.

Il eut de Marie, sa première femme, plusieurs enfants, parmi lesquels Névelon de Chanle, Renaud de Chanle, Jean de Chanle, etc.

Chanle, c'est Chaulnes dans le Santerre, en Picardie. Le bailli d'Arras y possédait des propriétés, et, selon toute

(1) Par acte de 1209 « *Manasse Calderons dominus de Sauti* », notifie l'abandon fait à l'abbaye d'Anchin de la dîme de Beugniâtre *coram paribus suis, Adam etiam de Perona et Gerardo domini regis* servientibus et ballivis de Bapaumes *ibidem astantibus* » Arch. du Nord, *Anchin*, Orig.

(2) « Ipse enim Nevelo, qui vices domini regis in partibus nostris generaliter obtinebat, ipsam elemosinam ex parte domini regis in nostra presentia approbavit ». — Bibl. d'Arras, Ms 672, f° 123 v°. Charte de Pierre, évêque d'Arras, de l'an 1202.

vraisemblance, la seigneurie appartenait à sa famille, bien qu'il semble n'en pas avoir pris le nom, mais plutôt celui de Lihon, également dans le Santerre (1).

Son fils Névelon épousa, en 1209, Lucie, fille de Gérard, sieur d'Equancourt ; elle lui apportait en dot tout ce que son père possédait à Chaulnes. De son côté, le bailli d'Arras donnait à son fils la nue-propriété de ses biens situés au même lieu (2).

« Nevelos de Canle, li fils au bailliu d'Arras » (3), était au nombre des chevaliers que Blanche de Castille envoya à Calais au secours du prince Louis, appelé par les barons à la conquête du trône d'Angleterre. Il fut pris sur le navire du fameux Eustache le Moine, au combat naval des Cinq-Iles, où le pirate boulonnais eut la tête tranchée (24 août 1217) (4).

(1) Ces premiers renseignements, tirés des archives d'Artois, sur Névelon et sa famille, demanderaient à être vérifiés et complétés dans celles de Picardie Tels quels, ils peuvent mettre sur la voie de recherches à faire pour reconstituer la personnalité du maréchal de Philippe-Auguste, c'est pourquoi nous les donnons dès à présent.

(2) L. Delisle, *Catal. des actes de Ph.-Aug.* n° 1112, p. 258. — V. D. Martène, *Ampl. Collect.* I, 1078.

(3) F. Michel, *Hist. des ducs de Normandie*, pp 201. 202.

(4) Voir l'introduction et les notes du *Roman d'Eustache le Moine*, Londres, 1834. — M. Fr. Michel, qui a publié cette œuvre anonyme de quelque jongleur boulonnais ou artésien, en attribue la paternité à Adam ou Adenès le Roi. Il se fonde sur ces vers :

Es isles en l'autre partie
Le roy Loey fist passer
A grant navie outre la mer ;
Si conquist la nef de Bouloigne
Pour son cors et pour sa personne.
Od lui mena le roi Adan,
Ses nès perdi li rois cel an.

La faute de lecture saute aux yeux ; il fallait écrire :

Od lui mena le roi à dan

c'est-à-dire, « à perte, *ad damnum* », puisque, par la trahison

Vingt ans après, nous retrouvons ce même Névelon qualifié *dominus de Chanle* (1) : il en tenait du roi la forteresse, avec des fiefs à Péronne, Brai, Capi, etc., et trente-cinq livres sur le domaine d'Arras, inscrites par le receveur au nom de Nevelo de Atrebato (2).

Un autre fils du maréchal, Renaud, mourut chevalier (3), laissant une fille Marie, qui épousa, en 1242, le fils aîné d'Adam de Milly, notre second bailli d'Artois (4).

Un troisième fils de Névelon, Jean de Chanle, eut en partage la seigneurie de Vaulx-en-Artois, que son père avait achetée en 1219 (5). Il brisait d'un *bâton brochant* les armes de la famille . *d'or à trois lions rampants de sable 2 et 1* (6).

Il est la tige de ces seigneurs de Vaulx dont un descendant, Jean de Vaulx, vendra la seigneurie aux Longueval, le 16 mai 1444.

Un quatrième fils, Jean, *Johannes Nevelonis*, fut chanoine de l'église N.-D. dont il devint prévôt. Il mourut archidiacre

d'Eustache, le (futur) roi Louis avait perdu sa flotte. L'attribution n'est donc pas fondée. — Cf. A. Dinaux, *Les Trouvères artésiens*, p. 172.

(1) *Ego Nevelo, miles, dominus de Chanle*, vente à l'église Sainte-Marie de Biarch-lez-Péronne — Mai 1237 — Bibl. nat. *Moreau*, Chartes V. 153, f° 46.

(2) *Réc. des Histor. de la Fr.* XXII, p. 649. - *Ibid* , p. 568.

(3) XVI KAL. NOV. — *Obitus Nevelonis bailiivi Attrebatensis, et Marie uxoris ejus, et Renaldi filii eorum, militis, pro quibus Johannes Nevelonis, concanonicus noster, dedit nobis XV sol. annuatim qui accipiuntur super hospites de Boella.* — Bibl. d'Arras, Ms. 740.

(4) Godefroy. *Inv. chon. des chr. d'Artois*, 30 sept. 1242.

(5) *Ibid.* 1219, orig.

(6) Arch. du Nord. *St Sépulcre* 1240 avril Orig. « Ego Johannes de Chanle, miles, dominus de Vaus, » 1248 mai. *Ibid. Anchin*, Orig. sceau équestre. V. Demay, Flandre n° 701. — « Johannes de Chanle et dominus de Vallibus, miles ». Août 1247. Bib. nât. *Moreau*, Chartes, V. 167 f° 242.

Cf. le sceau d'un autre Jean de Chanle, avec brisure d'un lambel à cinq pendants, au bas d'une charte de 1252. Bib. nat *Ibid.* V. 175, f° 170.

d'Arras, promotion inconnue à notre histoire ecclésiastique, ainsi que l'origine du prévôt (1). Il vivait encore en 1263.

Notons aussi Wibert, alias Ybert de Chanle, chevalier, intervenant, en 1217, comme feudataire de l'acheteur, à l'acte de vente par lequel Rasse de Gavre, pour payer la rançon de deux de ses fils prisonniers du roi, abandonne à l'évêque tout ce qu'il possède sous sa juridiction, tant à Arras qu'à Marœuil et ailleurs, sauf dans l'Estrée, *præterquam in Strata Attrebatensi — omnia videlicet que ad me per advoeriam pertinebant* (2).

Même intervention, en 1228, à la vente que fait à l'évêque Bauduin de Cuincy, seigneur de Hénin, de tout ce qu'il tenait de l'évêque à Vitry (3).

C'est donc à sa possession par la famille du bailli d'Arras que la seigneurie de l'Estrée dut son nom de « pouvoir de Chaulnes ». Mais à quelle date et au profit de qui fut-elle d'abord constituée en fief, c'est là une question que les documents laissent sans réponse.

On remarquera cependant que les deux Névelon, le père et le fils, s'y trouvent surnommés *de Atrebato,* comme nos châtelains d'Arras, bien qu'ils n'appartiennent certainement pas à la même famille (4).

(1) DEC. IIIe KAL. *Obitus venerabilis Johannis Nevelonis, archidiaconi Attrebatensis* — Bibl. d'Arras, Ms. 740.

Le génitif patronymique *Johannes Nevelonis* est, pour M. l'abbé Fanien, une qualification nobiliaire : De Névelon ! — Je relève cette étrange théorie parce qu'on en voit des applications ailleurs — Fanien. *Hist. du Chap.* p. 173

(2) Bib. nat. *Moreau,* Chartes. V. 122, f° 119. Le sceau de Rasse de Gavre a pour armes un *semé de fleurs de lys.* Son fils aîné porte *trois lions rampants* 2 et 1.

(3) *Ibid,* V. 140, p. 198.

(4) On s'y est trompé. C'est par suite de cette confusion que les Spencer d'Angleterre, qui se rattachent à Névelon, se disent issus des châtelains d'Arras, ce qui n'est pas.

Avant eux, Sauwalon Huquedieu et son fils Vaast étaient désignés de même. N'y a-t-il là qu'une simple indication de domicile et de provenance, ou faut-il y voir l'indice d'une seigneurie, transmise de l'*officialis* du comte au bailli du roi, celle de l'Estrée ?

Nous ne pouvons que poser le problème.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le pouvoir de l'Estrée appartenait à Jean de Chanle, chevalier, mort avant 1275 (1), que ses enfants y possédèrent le tonlieu indivisément (2) et que la seigneurie tomba en quenouille, comme il résulte d'un dénombrement servi au comte d'Artois vers 1290 :

« Ch'est chou que Hues Maaille tient de mon signeur d'Artois par demisele de Canle se feme ; ch'est assavoir, se maison de l'Estrée ; et le four de l'Estrée ; et XXVI sols ; et XVI capons et demi ; et XXIII mencaus d'avoine de rente par an à prendre en l'Estrée ; et l'aforaige de l'Estrée, XIII pintes au tounel quant on i vent ; et le justiche de l'Estrée, de clains, de respeus et de prisonnage ; et le moitié de l'estalage ; et II tavles au cange ; et le tonliu de l'Estrée que sains Vaas me débat : et de tout chou sui ge homs a mon signeur d'Artois tous liges (3). »

On voit, en 1266, *Hugo dictus Maaille de Bappalmis et*

(1) 1275 juin Arrentement par les frères de l'hôpital St-Jean d'une maison en l'Estrée « entre le mès Jehan de Chanle, chevalier ki fu, ki leur fu donée par Me Jakemon Trauelouche. » — Arch. de l'hôp. Chirog. orig.

(2) « *Che sunt les besoignes d'Arras :* L'en a plait contre St-Vaast ... dou tonlieu de l'Estrée u cil de Saint-Vaast dient que le père mon signeur les accumpaigna par le composicion, lequel tonlieu Jehans de Sarris tient par le raison des enfans Jehan de Chanle, et dist cil Jehans k'il en est en l'ommage mon signeur d'Artois. » Vers 1286. — Bibl. nat. *Colbert* Fl., 187.

(3) Arch. du Nord, *Deuxième Cart. d'Artois.*

Compte de l'hôpital 1309-1310 « XXII capons, des ques li demisièle de Chanle a eu IIII capons c'on li doit de rente cascun an » — J.-M. Richard, *Inv. somm. Trés. d'Artois*, II, 166.

Maria uxor ejus prendre à cens des terres de l'abbaye d'Eaucourt à Beugniâtre (1).

Gilles Maille, dit « Flamens de Canle », hérita de l'Estrée, dont il est qualifié seigneur en 1331. Il mourut en 1352.

Quelques années plus tard, avant 1363, *Chanlois* de Chanle (2), chevalier, donnait le fief à son neveu, Tassart de Boulogne, bourgeois d'Arras (3).

Nous ignorons à quel titre Guillaume du Savoir l'occupait en 1382 (4), et comment il était venu aux mains de Jean de Helleville, qui le laissa, en 1395, à son fils Mᵉ Mathieu de Helleville, bachelier en théologie (5).

De ce dernier, nous avons retrouvé le testament aux Archives du Nord, à la date de 1341 ; il était alors chancelier de Noyon et chanoine de Cambrai, Noyon, Chartres, Amiens et Bayeux. Il se qualifiait en outre *litterarum apostolicarum abbreviator et scriptor.*

Dans son testament, on remarque un legs de douze écus en faveur d'un de ses collègues du chapitre d'Arras, régisseur de son « pouvoir » de l'Estrée (6) : c'était le chanoine

(1) Bibl. nat. *Moreau*, Chartes, v. 190, fᵒ 122.

V. *Sigill. d'Arras*, les sceaux de Hugues *Maille*, deux blasons, dont l'un avec armes parlantes.

(2) *Chanlois* de Chanle, c'est le même nom sous une forme adjective populaire en Artois. Ex. : Pierre de Herzelle, *Serlois;* Jehan le Bel et aussi Jehan de Belle et Berle *Belois*, *Bellois* et *Berlois* ; Jehan de la Barre, *Barrois*; Jehan de Cotes, *Cotois;* Gilles de Bins, *Binchois;* Jehan de la Porte, *Portois ;* Jehan le Feutre, *Feutrois ;* Jehan du Bruile, *Brulois;* etc., etc. Les noms de famille artésiens de même physionomie ont tous une origine analogue.

(3) J.-M. Richard, *Inv. somm. Trés. d'Artois*, II, p. 74 et Bibl. d'Arras, Ms 333, p. 138

(4) *Mem. de l'Acad.* XXXVIII, p. 466

(5) Arch. du Nord, *Reliefs d'Artois*, 1392 et 1395, fᵒ 16.

(6) Ibid. *Eglise de Cambrai*, Testam. nᵒ 4.

Item domino Nicasio le Vasseur, canonico Atrebatensi, qui regit posse meum de Attrebato ... lego duodecim scuta. — Déc. 1431.

Nicaise Le Vasseur, un bienfaiteur de la cathédrale, d'après le père Ignace (1), mais un malfaiteur de l'Eglise, au dire de son compatriote et proche voisin Jacques Du Clercq (2).

Mathieu mourut le 30 juin 1433.

Le fief fut alors relevé par divers, notamment par « Tassart le Tonnelier dit de Herleville, » (3) qui fit acte de propriétaire en instituant un nouveau sergent de la seigneurie, le 8 août 1433 (4). Ses compétiteurs, du nom de Le Tonnelier, renoncèrent à leurs prétentions par acte du 14 février 1434 (5).

L'année suivante, au 15 octobre, la sergentise passa dans d'autres mains : l'abbaye du Mont-St-Eloi venait d'acquérir le « pouvoir » de Chaulnes (6).

Elle le conservera jusqu'à la révolution.

Avant de quitter l'Estrée, nous croyons utile de donner ici, en l'abrégeant, le premier dénombrement servi par l'abbé au duc de Bourgogne le 30 mai 1436. Il ajoute à celui de 1290, certaines notions complémentaires qui peuvent avoir leur intérêt.

« C'est le rapport et dénombrement que font et baillent les religieux, abbé et couvent de l'église du Mont-St-Eloy.... »

» Item, tiennent ancoires en admortissement de luy, à la

(1) Bib. d'Arras, *Addit. aux Mémoires*, II, p. 108.

(2) J. Du Clercq, *Mémoires*, liv. III, ch. XLIII. Ed. Reiffenberg, t. II. p. 343.

(3) Arch. du Nord, *Recette d'Arras*, cote A, 195, fº XVII, vº.

(4) Arch. comm. *Mémor*. VII, fº 71, rº.

(5) Arch. du Nord, *Cathéd. de Cambrai*, Orig. Notre dernier maire de la dynastie des Simon Faverel avait épousé Marie de Helleville (*Alias* Herleville), qui lui survivait en 1416

(6) Ibid. Ch. des Comptes. - Quittance du 8 nov. 1434.

L'imagination des écrivains a vu dans l'hôtel de Chaulnes une ancienne forteresse ; on ne trouve rien qui autorise cette supposition pour l'époque antérieure au refuge construit à sa place par les nouveaux propriétaires.

cause dicte, ung fief et noble ténement situé en la ville d'Arras au lieu que on dist l'Estrée, nommé le fief de Chanle, par soixante solz de redevance annuelle chascun an, au jour et terme de Noël, soixante solz de relief au renouvellement d'abbé, vingt solz de cambrelage, et service de plais en son chastel d'Arras, de xve en xve, quant ilz y sont souffissamment adjournez.

Lequel fief se comprend en ung manoir de présent non amasé. ...(1).

Item, ont lesdis religieux, ad cause dudit fief, justice et seigneurie viscontière et en dessoubz, bailli ou garde de justice, et ung sergent qu'ilz présentent aux eschevins d'Arras et qui leur fait serement de garder les drois de la ville, et aussy fait les arrestz qui eschient à faire oudit fief.

Lequel fief se comprend et extend depuis les murs de ladicte ville, au lez devers la rivière, jusques au fer du molin du wez Dame Emain, en alant dudit lez, à droite lingne, à ung soellet estans dedens une maison appartenant à Jehan Panier..... et de la dite maison par tout le reng où elle est scituée jusques à la porte de Chité, et par tout l'autre reng auprez de la dite porte jusque aus diz murs, en retournant du long d'iceulx jusques au coing dudit manoir non amasé au lez devers la dite rivière, et aussy avant que à droite lingne audit wez, en alant dudit fer de molin à ladite petite maison ».

« Item, qu'ils ont ancoires en tout le dit fief les drois de bargaigne, qui sont, de chascune quarette, broutée, bottes ou fais de ramons que l'on y vent, ung ramon, et de tous ceulx qui y vendent pain à estal, ung denier ou ung pain de denier chascune sepmaine.

Drois de forages telz que de chascun tounel, queue, mulot, ponchon ou aultre vaissel de vins, briefmars, cervoises ou

(1) Vient ici le détail des rentes dues à la seigneurie par les diverses maisons de l'Estrée, environ 32 mencauds d'avoine dont deux sont reçus par le « maieur d'Arras ad cause de sa mairie », plus 14 chapons et 3 liv 12 s.

aultrez beuvrages que l'on y vent à broque et détail, deux los de chascun fons, sur quoy mondit seigneur prend, ad cause de sa mairie de ladite ville d'Arras, de seize pintes les trois.

Avec ont amendes de soixante solz et en dessoubx, esquelles mondit seigneur a et prend la moitié à le cause dite.

Item, nulz ne pœut ne doit faire en la dite rue de l'Estrée estal, bretesque, saillie, puye, bouches de celiers, larmiers ne bouture sur le dite rue, ne four en se maison, sans licence ou congié desdis relligieux, sur amende de LX s. à appliquier moitié à mondit seigneur el l'aultre à iceulx religieux

« Item, des maisons que on vend en ladite rue, ou qui se transportent de main en aultre par succession ou aultrement, lesdis religieux doibvent avoir XVI deniers d'entrée et XVI deniers d'issue, et autretant au relief.

Item, se aulcunes personnes sont es prisons desdis religieux pour debte congnute, ilz doivent ausdis religieux noef solz parisis ; et pour debte niée trois solz, et les doibvent garder en leurs dites prisons à leurs périlz, sauf que, pour chascun jour qu'ils seront es dites prisons, ilz leur deveront payer XII d. de chepaige ; et, se ilz prendent Belle Garde, ilz leur deveront payer chinq solz parisis pour chascun jour.

Et tout ce que dessus est dit advouent lesdits religieux tenir de leur dit tres grand et tres redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgongne à le cause dite.

Et, en approbation des choses dessus dites, les dessus dits religieux ont scellé de leurs propres seaulx cest présent dénombrement, qui fut fait et escript le pénultisme jour de may, l'an de grâce mil quatre cens et trente six (1).

(1) Arch. du Nord, *Livre de J. Mansel* f° 71 — Cf Arch. du Pas-de-Calais. *Cons. d'Artois* B. 71. Orig. parch. sceaux enlevés.

CHARTE DE L'ESTRÉE

(1177)

Ad sopiendas contentiones que emergere solent super contractibus vel compositionibus que fieri solent inter aliquos propter hominum labilem memoriam, veterum auctoritas scriptis committere decrevit illa que memoriter teneri et ad noticiam futurorum venire voluit. Unde est quod ego Frumaldus, dei gratia Atrebatensis episcopus, et Philippus, Flandrensis et Viromandensis comes, cyrographum istud fieri et sigillis nostris corroborari voluimus, de compositione facta inter nos de discernendo jure nostro, in his tantummodo que ad secularem justiciam pertinent, unde inter predecessores nostros magna sepius controversia habita est, quam temporibus nostris, assensu et voluntate Atrebatensis capituli et hominum nostrorum, hoc modo terminari decrevimus: — Est autem compositio talis, a qua tamen compositione ecclesiastica jura excepta sunt, quod omnia forisfacta que extra portam Strate evenient inter homines episcopi et ecclesie, ubicunque maneant in tota terra episcopi, ecclesie erunt. Si autem homines comitis vel extranei inter se ibidem tale forisfactum fecerint quod LX sol. excedat, totum forisfactum erit comitis. Et si homines episcopi et homines comitis, vel extranei inter se ibidem tale forisfactum fecerint quod LX solid. excedat, medietas illius forisfacti erit episcopi et medietas comitis. Omnia enim forisfacta LX sol. et infra, quocunque fiant, episcopi sunt. Et omnia forisfacta, que extra portam Strate evenient in tota terra episcopi et ecclesie, habent judicare scabini episcopi. Nuntius comitis debet interesse judicio illorum forisfactorum in quibus comes partem habere dinoscitur. — Omnia forisfacta LX sol. et infra, que a porta Strate usque ad pontem Tenardi infra muros per totum districtum episcopi evenerint, a, quocunque fiant, erunt episcopi, et infractio omnium bannorum qui ibi fient, et falsitas omnium mensurarum et pannorum et omnium aliarum rerum, preter falsificationem monete, erunt episcopi. Dedictio sive falsificatio scabinorum suorum et duella episcopi erunt. Et latro ubicunque in districto suo deprehensus fuerit, tam infra muros quam extra, et omnes res ipsius episcopi erunt.

Episcopus autem habet de eo justiciam facere si voluerit. Quod si noluerit, corpus solummodo reddet comiti extra districtum ; aliud de eo facere non potest absque assensu comitis. Et omnia ista habent judicare scabini episcopi. — Ictus etiam baculorum et traginamenta, si ibidem evenerint inter homines episcopi tantum, vel inter homines episcopi et comitis, vel extraneos, medietas illius forisfacti erit episcopi et medietas comitis; si inter homines comitis tantum, totum erit comitis. — Si autem forisfactum sanguinis ibidem evenerit quod sit supra LX sol. et infra LX libras, medietas erit episcopi et medietas comitis, et hoc habent judicare scabini comitis, non tamen sine nuntio episcopi. Omnia alia forisfacta que ibi evenerint, si LX solid. excesserint, erunt comitis, et ea judicabunt scabini comitis. — Si forte episcopus emendationes sibi cedentes habere non poterit et ad hoc auxilium comitis quesierit, comes eum juvare debet, et e converso episcopus comitem. Comes autem cogere debet homines suos ut stent judicio coram episcopo, si forisfecerint unde judicari debeant per scabinos episcopi, quemadmodum et episcopus suos, si forisfecerint unde judicari per scabinos comitis debeant. — Preterea nullus hominum qui sit de communitate ville Atrebatensis, qui consuetudines comiti debeat in eadem villa, poterit transire ad manendum extra muros in districto episcopi, absque assensu comitis, nec aliquis hominum episcopi infra muros, absque assensu episcopi. — Bannum quoque, qui fiet in villa Atrebatensi per comitem et scabinos suos de venalibus et victualibus, faciet episcopus teneri in districto suo ; et, si forisfactum inde emerserit, episcopi erit. Quod si episcopus bannum teneri non fecerit postquam ei monstratum fuerit, intercipiet erga comitem. — Bannitos comitis non debet episcopus retinere in districto suo extra muros nisi per tres dies, et post triduum, si inde requisitus fuerit, reddet comiti, si potuerit ; sin autem, comes faciet bannitum suum capi ubicunque inventus fuerit, salva in omnibus dignitate ecclesie et atrii. Illud tamen summopere notandum quod nec canonicus, nec aliquis manens in atrio, debet ultra tercium diem bannitum comitis retinere. — Homines episcopi, quicquid extra muros in tota terra episcopi et ecclesie forisfecerint, non potest comes bannire, nec retinere si episcopus eos bannierit. — Preterea sciendum est quod nec episcopus, nec comes, poterit minuere vel condonare forisfacta utrique communia, nec aliquam inde compositionem facere, absque

assensu alterius. Omnia autem forisfacta, que in hac compositione continentur, non poterunt de cetero majora constitui, sed qualia modo sunt talia perpetuo remanebunt. — Si aliquo casu comes prohibuerit in districto suo cervisiam fieri, tamen episcopus unam cambam debet habere in districto suo, ubicunque voluerit, ad opus familie sue et ad opus canonicorum et clericorum. Aliis nec a cambario nec a clericis potest vendi. — Quod si comes in presenti negotio, vel in aliquo alio, adversus ecclesiam intercepit, dando eidem ecclesie, singulis annis in Purificatione beate Marie, candelam quinque solidorum, interceptionem suam emendat. — Huic compositioni interfuerunt Balduinus comes Hadnoniensis, Robertus advocatus, Michael comes stabuli, Hellinus dapifer, Jacobus de Avednis, Rogerus castellanus de Cortrai, Johannes castellanus Insulanus, Guillelmus castellanus de S. Audomaro, Michael castellanus de Duaco, Raso de Gavera, Henricus de Morsella, Guillelmus de Halsci, Gualterus de Locres, Gualterus de Atrebato, Gerardus prepositus Duacensis, Gillebertus de Area, Johannes de Waencort pater et Johannes filius, Petrus de Buscu, Gerardus de Sorel, Eustachius de Novavilla, Gerardus de Mescines, Petrus capellanus, Radulfus archidiaconus, Johannes cantor Duacensis, Martinus, Tybertus et Guasso capellani, Milo et Durandus decani, et alij quamplures. — Actum anno domini M° C° LXX° VII°.

Bibl. nat., Ms latin 9930, *Cartul. du chapitre d'Arras*, n° xxxvi, f° 21 v°.



IV.

Séance publique du 25 Juillet 1895.



DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. l'Abbé DERAMECOURT

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

MES CHERS COLLÈGUES,

En prenant place à ce fauteuil, je vous demande la permission de me comporter comme tout homme qui entreprend une œuvre sérieuse et qui se sent impuissant à la mener seul à terme. Je m'incline devant Dieu, pour lui demander son secours. Je me tourne vers mes collègues pour solliciter leur appui. Je m'adresse à vous, Mesdames et Messieurs, qui formez tout ensemble notre couronne et notre jury, pour réclamer votre indulgence en faveur de celui que l'Académie d'Arras s'est très récemment et très inopinément donné pour chef.

Parler de chef, c'est même employer un terme impropre après celui que nous avons perdu. Quoique la Compagnie soit belle et digne d'avoir à sa tête un vrai capitaine, je ne suis, je ne peux, je ne veux être qu'un simple lieutenant.

Les suffrages de l'Académie s'étaient d'abord unanimement et justement portés sur un nom que notre région et la France entière prononcent avec respect, comme synonyme

de travail, de patriotisme et de loyauté. On a dit aussi que plusieurs d'entre nous avaient songé à mettre à la tête de notre Compagnie celui que les électeurs de cette ville mettent, depuis longtemps, au premier rang de leurs édiles, comme le représentant le plus distingué de l'esprit sage, pondéré, intelligent et libéral de nos populations ; des motifs de santé ou de modestie exagérée n'ont pas permis à nos espérances de se réaliser. Je le regrette plus que personne, et je tiens à le faire savoir, pour me servir d'excuse, pour justifier mon dévouement, pour inspirer ma conduite.

Votre présence ici est pour l'Académie un honneur dont je suis heureux de vous remercier, Monsieur le Général. Si notre Société est fière de sa gracieuse devise : Des fleurs avec des fruits, elle croit que les lauriers s'y peuvent ajouter. Merci d'y apporter les vôtres. Déjà, vos prédécesseurs, les généraux Mathelin et Zurlinden nous avaient montré de précieuses sympathies : elles ne leur ont point porté malheur, puisque l'un nous a quittés pour un commandement de corps d'armée et l'autre pour le Ministère de la guerre. Si nous avions le regret de vous perdre, je souhaite que ce soit pour vous suivre de nos hommages à l'un ou l'autre de ces postes distingués.

Messieurs les officiers supérieurs qui vous accompagnent et qui partagent votre bienveillance pour notre Compagnie, voudront bien accepter aussi mes remerciements.

Le premier magistrat de ce département, M. Alapetite, et le premier pasteur du diocèse, Monseigneur Williez, seraient aussi au milieu de nous, si des devoirs d'état impérieux ne les en empêchaient. Ils ont voulu tout à la fois et s'excuser et se faire représenter à cette réunion ; c'est une double bienveillance qui, sans nous étonner, mérite notre reconnaissance.

M. le Maire d'Arras, en ouvrant une fois de plus son magnifique palais municipal à notre Société et à son aimable cortège, acquiert un nouveau titre à notre gratitude, c'est un

bonheur plus encore qu'un devoir pour moi de la lui offrir au nom de tous mes collègues.

Le sacerdoce catholique auquel je me fais gloire, d'appartenir avec plusieurs de mes collègues, n'est pas, comme certains le veulent croire, enfermé dans une citadelle ou enchaîné dans une prison. L'Eglise, qui nous a reçus, nous laisse, autant que nous voulons, en contact avec les sciences et avec les lettres. Notre Maître a dit: « Je suis la porte, je suis la lumière et je suis la vie. » Mais quiconque entre par lui dans son bercail en peut sortir à l'aise et trouver toujours, sur son chemin, d'abondants paturages (1).

Une des gloires de la philosophie française, M. Ollé-Laprune, le proclamait récemment après le Cardinal Pie ; la cité que nous habitons a des issues sur toutes les régions, des routes vers tous les sommets, des descentes faciles à toutes les plages. La police de cette ville, qui est une ville libre par excellence, autorise, sans difficulté, toutes les allées et venues qui n'ont pas de caractère hostile.

Profitant de cette bienheureuse facilité, le chrétien entre et sort comme il lui plaît, et, au delà comme en deça, il rencontre de riches domaines, des prairies émaillées, des jardins fleuris, où son esprit se dilate, où son génie trouve un aliment et une pâture.

Parcourir les champs d'étude que Dieu a livrés aux disputes des hommes et moissonner à foison tous les motifs rationnels, toutes les constatations scientifiques, tous les faits historiques qu'il rencontre, tel est le privilège dont il jouit, à la lumière et sous la garde de sa foi.

Le philosophe s'est fait chrétien, le chrétien s'est fait philosophe, et, sa raison, prenant son essor, comme l'aigle, du sommet des montagnes où la foi l'a portée, s'élance dans des régions inaccessibles pour le timide oiseau parti de la vallée (2).

(1) *Joann*, x. 9.
(2) *Œuvres du Cardinal Pie*, t. II.

C'était un philosophe de cette race et de cette trempe, Messieurs, que vous entendiez vous parler, à cette place, il y a peu de temps, dans cette belle et pleine maturité d'un esprit qui n'a fait que grandir avec les années.

Ne vous semblait-il pas que cette intelligence toujours si pure devenait plus transparente, que cette imagination si riante et si riche souriait davantage et s'enrichissait encore, que ce cœur toujours généreux prodiguait ses trésors avec plus d'abondance ?

L'horizon s'élargissait, le soleil était plus rayonnant, l'air plus diaphane, la moisson plus dorée et mieux chargée d'épis mûrs. C'était, si vous le voulez, l'automne d'une belle existence qui n'a point eu d'hiver, après un printemps hâtif et fécond, un été qui n'a compté que de beaux jours.

Dans cette ville et dans toute cette contrée, la reconnaissance, le respect et l'amour entouraient sa vieillesse heureuse, et, au foyer du collège, comme au foyer domestique, les jeunes plants s'étaient multipliés autour de cet olivier aux trois quarts séculaire, qui nous rappelait les plus beaux patriarches de la Bible (1).

« L'homme qui craint le Seigneur est ainsi comblé de ses bénédictions ».

M. de Mallortie a été un des favoris de la Providence.

Il l'a été, dès l'aurore de son existence, par le bienfait d'une éducation sérieuse, toute pétrie de religion, de simplicité, de travail et d'honneur, base de tous les vrais principes et point de départ de toutes les vraies grandeurs.

Il l'a été, dans une adolescence studieuse et saine, faite de modestie, de réserve et de distinction, qui le mit à l'abri des séductions et l'éleva sans effort dans les sphères sereines où habitent le Vrai, le Beau et le Bien, sous les formes les plus dignes et dans la meilleure réalité.

Il l'a été, dans sa belle maturité, par les multiples dons que

(1) Ps. 127, 3.

que le Ciel lui départit, du côté de l'esprit, du côté du cœur, et même du côté de ces formes extérieures, qui attiraient les regards, fixaient les sympathies, imposaient les hommages de ceux-là même qui ne le connaissaient pas autrement que pour l'avoir seulement rencontré.

Il l'a été dans toute sa vie, longue, honorée, heureuse, au moins par ses principaux côtés. Il l'a été dans sa mort, qui a été celle d'un père et d'un aïeul vénéré, entouré de tous ses proches ; celle d'un chrétien muni de tous les secours et de toutes les consolations de la religion catholique dont il était le fils et au besoin l'apôtre.

Où trouver, dans un plus riche concours, l'alliance parfaite de la raison avec la foi, de la science avec la religion, que nos âges chrétiens ne craignaient pas d'appeler du beau nom de philosophie ?

Tel était, du reste, le programme qu'il se traçait à lui-même dans la Séance publique du 24 août 1852, lorsqu'il faisait son entrée dans notre Société :

« Le bien, le beau, le juste ne sont qu'une seule et même substance qui repose éternellement dans le sein même de Dieu. La mission de l'homme est d'en faire passer le reflet dans le monde visible, de copier cet idéal divin. Les uns le saisissent par la pensée, et leur voix, leur main éloquente en retracent l'image : c'est le premier degré de cette traduction sainte, c'est l'œuvre de l'artiste. Les autres, plus grands encore, conçoivent le céleste modèle, et, chefs-d'œuvre vivants, le réalisent en eux-mêmes par leurs propres actions : ce sont les hommes vertueux, les martyrs, les héros.

Le talent et la vertu, le génie et l'héroïsme ne sont que les degrés divers d'un seul et même développement » (1).

Réaliser ce programme a été l'œuvre de toute une vie, dont cette ville a été le témoin, qu'elle a favorisée dès l'origine, dont elle a vu pendant cinquante ans le développement har-

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. 26, p. 211. (1853).

monieux et complet et qu'elle s'apprête à immortaliser sur l'airain, après en avoir bénéficié dans la meilleure mesure.

Du haut de cette chaire de Rhétorique, restée célèbre, et au pied de laquelle se sont formés à l'art de bien penser et de bien dire, comme à l'habitude de bien faire, les représentants les plus autorisés de notre société artésienne et l'élite de notre clergé diocésain, l'influence de ces idées s'est répandue sur toute une génération aussi respectueuse que reconnaissante.

Elles ont inspiré toujours l'éducateur intelligent et dévoué qui, au milieu des multiples détails et des difficultés croissantes de la direction d'un grand collège, a toujours eu les yeux fixés vers l'idéal le plus élevé, j'oserai dire le plus céleste.

Nul n'a mieux compris et ne s'est efforcé de mieux réaliser tout ce que le mot d'éducation renferme de noble et de grand. Faire l'éducation d'un enfant, n'est-ce pas, en effet, tirer en quelque sorte. sinon du néant, au moins de l'engourdissement où elles sommeillaient, toutes les facultés de celui qui sera bientôt l'homme et ensuite l'humanité ; n'est-ce pas donner la vie, le mouvement et l'action à toute une existence qui, unie à d'autres, formera le monde ? Elever la jeunesse, comme le dit encore notre belle et forte langue française, n'est-ce pas lui donner la beauté, l'ornement, la grandeur, en dirigeant vers les hauteurs, c'est-à-dire vers le ciel, son âme, son esprit, ses sentiments, son caractère ?

En se consacrant à cette mission, M. de Mallortie la considérait par ses côtés élevés comme une vocation supérieure et une sorte d'association à l'œuvre de la Providence divine qui, après avoir donné la vie à sa plus belle créature, charge l'élite de la nation de continuer et d'achever sa tâche.

Ce qu'il faisait pour les enfants et les adolescents, au collège, il le continuait en faveur des jeunes gens et des personnes du monde sur tous les théâtres où il y avait des

vérités à faire connaître, des intelligences à éclairer, un enseignement à répandre.

Qui ne se souvient, à Arras, de la part qu'il a prise aux conférences publiques de la salle des Concerts? Quelles sont les commissions, les sociétés, les œuvres de charité pour lesquelles il n'a point prodigué les lumières de son intelligence, les trésors de son cœur, les largesses de sa bourse? Nous pouvons, à bon droit, être fiers d'avoir possédé pareil trésor dans notre société.

Et nous pouvons ajouter que ce n'était pas le seul. Car, pour trouver pareille somme d'intelligence, de travail et de dévouement, consacré en particulier à la ville d'Arras et à l'Académie, il suffit de remonter de quelques jours seulement dans notre Nécrologe et de nommer un autre de nos présidents, un autre de nos modèles, une autre de nos gloires, M. Edmond Lecesne.

Certes, de sa vie encore, nous aurions à recueillir de beaux exemples et de riches leçons. Cette salle même que nous ouvre l'hospitalité municipale suffirait à nous redire ses services et à nous répéter l'écho de ses utiles et agréables leçons.

Pour rappeler tous les enseignements de travail et d'honneur que nos collègues disparus nous ont laissés en cette année funèbre, il faudrait encore refaire, avec M. le Gentil, ces agréables visites à Averdoingt qui nous ont tant intéressés dans nos séances hebdomadaires de 1889. Tour à tour et tout à la fois littérateur distingué, peintre de talent et causeur plein de charme, Charles Daverdoingt anima et embellit cette campagne jusqu'au terme d'une vie calme et heureuse.

Mais hélas, à l'heure qu'il est, c'est un adieu qu'il faudrait écrire sur cette porte hospitalière où il avait fait graver sa gracieuse devise: *Parva domus, magna quies*, et que sa dépouille a quitté récemment et avec si peu de bruit que l'Académie n'a su ni le jour, ni l'heure, ni le lieu où elle

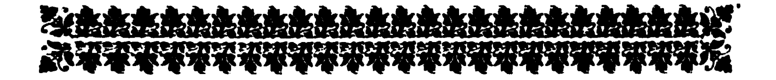
pourrait lui porter son dernier salut avec sa dernière prière.

Nous pouvons au moins les porter au pied de ces vierges célèbres que Mgr Parisis et le cardinal de la Tour d'Auvergne lui demandaient de peindre pour la chapelle de l'Evêché et l'abside de notre Cathédrale.

Pendant que nous admirons la richesse, le dessin, la variété et l'ampleur des peintures du vénérable Maître, voici qu'arrivent à nos oreilles les derniers accents d'une voix que la ville d'Arras écouta, elle aussi, avec autant de faveur, de respect, que d'amour, durant près de cinquante ans. M. l'abbé Clovis Envent, qui fut successivement curé de St Nicolas, professeur au Grand Séminaire, archiprêtre de la Cathédrale et doyen du Chapitre, a passé sa vie au milieu de nous et faisait partie de notre Société depuis 1871. Son éloquence était alors à son apogée ; il en a conservé le don jusqu'à la fin et, comme il le disait lui-même dans son discours de réception : « Il ne s'est jamais départi, jusque dans ses élans les plus spontanés, des traditions littéraires que nous sommes chargés de défendre. » A défaut d'autres communications que sa modestie ou ses occupations lui interdirent toujours, l'Académie conservera du moins le souvenir de sa finesse, de sa courtoisie et de son assiduité à nos séances.

Par son caractère, sa dignité, ses longs services, il complète bien ce groupe trop nombreux de nos confrères vénérés qui accompagnèrent, cette année, M. de Mallortie dans la tombe.

Mais à quoi me servirait de rappeler plus longtemps des souvenirs qui vivent dans tous les cœurs ? Et pourquoi faut-il que l'Académie ait tout ensemble à s'honorer de telles mémoires et à se plaindre de telles pertes ? Insister sur ce douloureux sujet serait facile, consolant même, mais ce serait montrer encore davantage et trop durement combien est lourd à porter le fardeau que ces collègues disparus ont laissé à leurs successeurs.



RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ANNÉE

PAR

M. le baron CAVROIS

Secrétaire-Général.

MESDAMES, MESSIEURS,

IL y a juste un an, l'Académie tenait, à pareil jour, sa dernière séance publique sous la présidence de celui qui occupa une si large place dans ses rangs et qui mérite de conserver la meilleure part de ses souvenirs. Qui de nous aurait pensé alors que cette voix si harmonieuse nous faisait entendre le *Chant du Cygne*, et nous adressait en réalité ses adieux littéraires ?

Nous n'avons pas à faire ici l'éloge funèbre de M. de Mallortie, mais nous avons pensé qu'un Rapport sur les travaux de l'année ne pouvait mieux débuter qu'en lui consacrant l'hommage de nos regrets et de notre fidèle admiration.

Les morts, comme l'a dit Victor Hugo, sont les invisibles, mais ils ne sont pas les absents.

M. de Mallortie n'était pas seulement l'orateur préféré de nos assemblées solennelles, mais il était aussi l'âme de nos réunions hebdomadaires, accueillant chacun avec une bonne

grâce parfaite, et payant largement de sa personne pour conserver à nos séances un intérêt persistant. Ses dernières communications furent l'épilogue du discours magistral qu'il prononça ici même et dans lequel il fit revivre d'une manière si pittoresque la figure de notre compatriote Victor Jacquemont. Vous vous souvenez, Messieurs, de la hardiesse avec laquelle cet explorateur a parcouru les Indes et de la fin prématurée qu'il devait y trouver. Je n'ai pas à y revenir, et je ne rappelle le héros que pour mieux mettre en relief son historien.

Tant que l'état de sa santé le lui permit, M. de Mallortie présida exactement toutes nos réunions, et, le 18 janvier dernier, il était encore au fauteuil où nos élections successives l'avaient itérativement maintenu, au risque de violer un règlement que personne ne trouva fait pour lui.

A quelques jours de distance seulement, il suivait dans la tombe son contemporain, son émule et son ami, M. Edmond Lecesne, qui agrémenta si souvent nos séances publiques par quelqu'une de ces boutades poétiques, dont la *Fayençomanie* fut le dernier et le non moins spirituel spécimen. Ces deux hommes, associés à toutes nos gloires comme à toutes nos douleurs, dirigèrent pendant longtemps nos destinées, se succédant l'un à l'autre avec une telle égalité de mérites, que notre Compagnie croyait toujours obéir au même chef. Avec eux, semble disparaître la génération qui nous précède : ensemble ils avaient vécu, ensemble ils s'en sont allés

Vers la rive inconnue
D'où ne revient jamais le passager.

Mais ils nous ont laissé leurs traditions et aujourd'hui encore la transmission du pouvoir se fait sans secousse et sans heurt, parce que notre Académie, si elle n'est pas, hélas! immortelle dans ses membres, est immuable dans ses principes de bonne confraternité et de respect empressé pour toutes les supériorités qu'elle compte dans ses rangs. Jadis elle avait

mis à sa tête M. le vicaire-général Parenty, dont les travaux et les recherches multiples ont accumulé des documents considérables : aujourd'hui c'est dans les mêmes fonctions ecclésiastiques qu'elle va choisir son nouveau président dont presque toute l'existence s'est nourrie des renseignements de l'histoire. Aussi est-ce à son expérience et à son talent que, deux fois de suite, la Commission de nos concours annuels s'est adressée pour vous présenter les rapports que vous avez entendus et applaudis.

Ce printemps dernier, M. le vicaire-général Deramecourt eut l'occasion de se rendre à Thérouanne et il nous a raconté, dans une de nos séances ordinaires, la visite qu'il fit à cette ville désolée. L'histoire de cette malheureuse capitale de la Morinie n'est qu'une triste série de sièges, d'incendies et de dévastations, jusqu'à cette néfaste année 1553 dans laquelle l'empereur Charles Quint s'en empara et en fit un monceau de ruines. En moins de six semaines, la ville fut rasée, et ses habitants dispersés au loin, comme les pierres de ses monuments. Cette destruction a été si rapide qu'elle n'a pas permis de déraciner complètement les superbes édifices qui s'y trouvaient : la charrue a passé sur leur emplacement, mais si des fouilles sérieuses pouvaient y être pratiquées, il est moralement certain qu'elles amèneraient des découvertes du plus haut intérêt. Nous formons des vœux pour que ce souhait de notre éminent Président trouve bientôt sa réalisation.

On échappe difficilement à l'attrait que présentent les ruines. Le vulgaire ignorant ne passe pas indifférent devant elles et les croit quelquefois hantées par des êtres imaginaires sur lesquels il raconte des légendes : cela, c'est la contrefaçon de l'histoire. Mais, si un esprit sérieux et instruit se présente à elles et vient leur demander le secret de leur passé, alors les pierres, muettes jusque-là, parlent à leur façon et composent l'alphabet de la langue archéologique. C'est ce qu'a fait notre collègue, M. l'abbé

Rambure qui, en curieux chercheur, a visité successivement une ville romaine du Poitou et les arènes de Lutèce — ce qui ne l'empêche pas de s'intéresser, à l'occasion, aux concours d'histoire moderne.

A la suite du P. de la Croix, M. Rambure nous a décrit les importantes substructions de Sanxay, comprenant un temple, des thermes, un théâtre et des hôtelleries, ce qui fait supposer qu'on se trouve sur le lieu des assemblées provinciales du Poitou. C'est un monument de la fin du Ier siècle, contemporain des Arènes de Lutèce que nous regrettons de ne pouvoir décrire, car si elles n'ont pas l'importance de celles d'Arles ou de Nîmes, elles n'en constituent pas moins un reste vénérable de ces temps antiques.

Nous parlons d'antiquités : mais quelle contrée peut en présenter de comparables à celles de l'Egypte, de ce pays qui semble avoir devancé tous les autres dans la voie de la civilisation et dont l'histoire confine aux origines mêmes du monde. M. l'abbé Rohart a été particulièrement captivé par l'étude de ces temps qui seraient fabuleux, si les inscriptions de ses obélisques, de ses temples, et de ses tombeaux étaient restées à jamais indéchiffrables. Son excursion au pays des momies nous a paru trop courte, et nous l'aurions volontiers changée en véritable voyage afin de rester plus longtemps en compagnie d'un guide aussi sûr. L'ethnographie, aussi bien que la cosmogonie, ont trouvé en lui un interprète fidèle, et la Bible, un défenseur de plus.

Avec l'histoire locale, nous sommes heureux de nous retrouver au milieu de collaborateurs non moins connus et estimés. N'ayant pas à classer leurs travaux par rang de mérite, ce qui serait aussi impertinent que téméraire, je ne vois d'autre suite à y mettre que l'ordre chronologique. Nous commencerons donc par le moyen-âge et finirons par l'histoire moderne.

M. le comte de Loisne a conquis glorieusement son titre de membre correspondant, en exhumant du fond de la

Bibliothèque nationale le *Cartulaire* de l'ancien Chapitre d'Arras : ce précieux manuscrit, dit le *Livre blanc*, remonte au XIIIe siècle et avait déjà fixé l'attention de nos prédécesseurs, puisqu'une copie en avait été demandée à M. Fournier pour les archives de l'Académie. Mais ce travail était resté sans utilisation, n'étant accompagné d'aucune note explicative. M. de Loisne en a fait, lui, un livre d'étude, avec tables diverses, permettant à chacun d'y puiser d'innombrables renseignements sur les noms de lieux de l'Artois, les anciennes divisions de la ville d'Arras, ses paroisses, ses institutions civiles et religieuses. L'Académie ne pouvait lui donner un plus haut témoignage de sa satisfaction qu'en décidant l'impression de ce *Cartulaire.*

M. Guesnon, devenu membre honoraire par suite de son départ d'Arras, continue néanmoins à nous envoyer le résultat de ses consciencieuses recherches. Il a d'abord tenu à associer à notre Compagnie, l'éminent archiviste du Nord, M. Finot, dont il nous fait apprécier les savantes publications.

Grâce à un simple fragment retrouvé dans les démolitions de nos remparts, M. Guesnon est parvenu à reconstituer l'inscription lapidaire de l'ancienne porte de St Nicolas, écrite en langue romane au lendemain de la bataille de Bouvines. Puis s'avançant en ville, il nous a décrit l'aspect de la Petite-Place, au moyen-âge, alors que les changeurs de l'époque y dressaient leurs tables derrière la Maison-Rouge, plus exactement appelée « le Châtelet », non loin de la Croix du Petit-Marché. Récemment il nous parlait du fief de Chaulnes et de l'Estrée, cette chaussée qui mettait en communication le *castrum nobiliacus* avec la Cité ; — et, entre temps, il avait dressé pour la première fois la liste des anciens préposés à la garde des archives d'Artois. Je regrette de ne pouvoir vous donner que cette brève énumération, mais vous connaissez assez la valeur des travaux de M. Guesnon pour qu'une fois signalés à votre attention,

vous éprouviez le désir de les lire en entier dans nos Mémoires.

Pendant que nous cherchions à reconstituer en imagination notre Petite-Place, si curieuse et si originale, M. Julien Boutry nous la montrait dans la réalité, grâce à un de ces dessins dont l'éloge n'est plus à faire. Il nous plaît néanmoins de remarquer que son habile crayon sait donner de nos monuments une bien plus juste idée que ne le ferait la plume la plus exercée. J'en dirai autant du château d'Olhain, dont la vue orne maintenant la salle de nos séances.

M. Ricouart continue le grand ouvrage qu'il a entrepris sur l'origine des noms de lieux et a publié son étude pour les arrondissements d'Arras et de St-Pol : il faut lire ces deux volumes in-4°, pour se figurer les erreurs nombreuses qui ont été commises en matière d'étymologie. M. Ricouart a de plus commencé un travail sur le petit hôpital St-Mathieu, situé à l'angle de la rue des Louez-Dieu et de la rue du Péage; ce qu'il nous en a dit dans une première lecture, nous en fait ardemment désirer la suite.

Placé à la tête de notre riche dépôt des archives départementales, M. Loriquet ne s'est pas contenté d'en organiser le classement, ce qui serait déjà fort important pour y faciliter les recherches, mais il s'est fait lui-même le premier explorateur dans plusieurs de ses parties inconnues jusqu'ici, et il s'est frayé un chemin dans ces forêts vierges d'un nouveau genre.

A peine avait-il pénétré dans le *Fonds de St-Vaast* qu'il y découvrit une vie manuscrite du célèbre Jean Sarrazin et nous l'apporta à l'Académie, où trois séances durant, nous avons vu se dérouler sous nos yeux la biographie de cet enfant d'Arras, devenu successivement prévôt, prieur et abbé de St-Vaast ; la sagesse de son administration lui valut l'honneur d'être nommé ambassadeur en Espagne et finalement archevêque de Cambrai.

M. Loriquet n'appartient pas à notre Artois par son origine, mais il s'est absolument identifié à notre province et j'admire avec quelle facilité il s'en est assimilé l'histoire. Il nous a présenté une intéressante analyse du livre de M. Edmond sur le patois de St-Pol ; mais dans une étude plus curieuse encore sur la Maladrerie de Labroye, il est arrivé à ce résultat assez inattendu, c'est que lui, le défenseur-né des intérêts du Pas-de-Calais, a été amené à devenir contre Labroye, l'avocat d'une commune de la Somme, — ce qui fait assurément honneur à son impartialité.

Nous touchons aux temps modernes : la période révolutionnaire a déjà tenté bien des historiens, mais elle n'est pas épuisée. Avec des hommes comme nos honorables collègues, MM. Paris et Barbier, elle nous fournit encore, chaque année, des documents nouveaux et inédits. C'est le centenaire de la bataille de Wattignies qui a été l'occasion de communications intéressantes. M. Barbier a fait ressortir la conduite énergique qu'Ernest Duquesnoy y a tenue, sans cacher d'ailleurs les mesures de rigueur qu'on doit lui reprocher. M. Paris a insisté sur ce dernier point, en s'appuyant particulièrement sur les révélations de M. Dauchez ; puis il a indiqué quelle part revient à Lazare Carnot dans cette victoire qui a été réellement remportée par le général Jourdan.

M. Barbier n'excelle pas seulement dans ses rapports sur les concours de poésie ; il nous a donné de piquants détails biographiques sur Gonsse de Rougeville, plus connu sous le nom de Chevalier de Maison-Rouge, et dernièrement encore, à propos de la destruction du Rivage d'Arras, il nous a présenté les pièces relatives à sa création, rapprochant ainsi l'acte de naissance de l'acte de décès !

Il me reste à ajouter, à l'actif de M. Paris, la lecture du réquisitoire inédit prononcé par Charles Duval, accusateur public, lors du procès de Joseph Lebon à Amiens. Dans un langage élevé et vigoureux, ce magistrat a flétri comme elle

le méritait, et avec preuves à l'appui, la cruauté du proconsul d'Arras.

M. le comte de Hauteclocque a achevé la longue et laborieuse étude qu'il avait entreprise sur l'administration du Baron de la Chaise, et il l'a menée à bonne fin en examinant ce qu'elle fut pendant les dernières années de l'Empire, ainsi que sous la Restauration. Tous les grands événements de cette époque ont eu leur contre-coup dans le Pas-de-Calais ; la retraite de Russie en 1812, les difficultés croissantes dans les campagnes de 1813, et les désastres de 1814, fournirent au Préfet d'Arras l'occasion de démarches nombreuses et de circulaires patriotiques qu'il était bon de sortir de l'oubli. Avec une souplesse et une habileté rares, le Baron de la Chaise avait réussi à conserver ses fonctions sous la première Restauration, aussi bien que pendant les Cent-Jours, et il était encore prêt à se remettre au service de Louis XVIII, lorsqu'il comprit que l'heure de la retraite devait enfin sonner pour lui. Selon sa bonne habitude, M. de Hauteclocque nous a présenté sur tous ces points les pièces originales, de même que dans sa lecture sur le procès criminel intenté à l'abbé Breuvart devant le Conseil d'Artois, au XVIIIe siècle.

Plus particulièrement appliqué aux questions artistiques dont l'attrait est souvent irrésistible, M. Viltart a signalé à notre attention des œuvres contemporaines, et cependant déjà ignorées du public. Il nous a raconté comment J.-B. Carpeaux fut amené à Monchy-le-Preux en 1848, et y sculpta cinq statues, qui ornent encore l'église de ce village, mais dont la dernière, celle de Ste Catherine, actuellement reléguée au chevet du monument, a subi de déplorables mutilations. Carpeaux appartient, comme Corot, à notre région du Nord ; ces artistes, et d'autres avec eux, ont leurs œuvres dispersées en tant de lieux divers qu'elles finissent par n'être plus connues de ceux-mêmes qui les possèdent. M. Viltart s'est demandé à ce propos si, dans chaque église,

un tableau ne pourrait pas être placé pour attirer l'attention des visiteurs sur les objets d'art qui s'y trouvent. Ce vœu mérite assurément d'être pris en considération.

Enfin, l'année dernière, à l'époque où il pouvait encore assister à nos séances de l'Académie avec une fidélité exemplaire, notre vénéré collègue, M. le Gentil, nous a lu une notice sur M. Gustave Dellisse, si soudainement enlevé à l'affection de sa famille et à l'estime de tous. Cette biographie a démontré jusqu'à l'évidence avec quelle tenacité, l'honorable député du Pas de-Calais a lutté sans relache, en protectionniste convaincu, pour la sauvegarde des intérêts de l'industrie, du commerce et de l'agriculture trop souvent sacrifiés.

Si un état de santé, qui heureusement s'améliore chaque jour, nous prive depuis longtemps de la présence de M. le Gentil, nous savons parfaitement qu'il n'oublie pas l'Académie et nous en avons la preuve dans la note qu'il lui envoyait récemment pour établir que les Templiers possédèrent une motte féodale à St-Laurent-Blangy.

Nous achevons, Messieurs, une course que je trouve un peu vertigineuse à travers les étapes parcourues depuis le rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter en février 1894. J'aurais bien voulu consacrer à chaque œuvre l'exposé complet qu'elle méritait, et ajouter aussi quelques explications sur le règlement intérieur que nous venons de soumettre à un nouvel examen ; mais il en est de cette revue comme de la visite d'un musée : tout dépend du temps dont on dispose. « *Court et bon* », dit-on quelquefois, car il y a toujours des proverbes pour se tirer d'embarras. Doutant d'avoir conquis la seconde qualité, je me hâte de prendre la première afin de m'assurer votre bienveillant accueil.





RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. L. VILTART

Membre résident.

Deux Mémoires historiques ont été soumis à l'appréciation de l'Académie ; je ne puis en connaître les auteurs ; je ne les connais pas ; cependant, si j'osais lever les yeux et, du regard, parcourir cette brillante assemblée, je les reconnaîtrais, sans aucun doute. Leur gravité d'historien (tous les historiens sont graves) doit être troublée par d'amères réflexions.

Comment! pensent-ils certainement, l'Académie d'Arras a l'honneur de compter dans son sein les maîtres les plus doctes en l'art de reconstituer le passé de notre province ; leurs travaux ont fait école et donné un nouvel essor aux études locales ; nous sommes leurs élèves ; rien ne pouvait nous être plus précieux que leurs conseils ou leurs encouragements et, au jour solennel du jugement, aucun d'eux ne se lève.

A vrai dire, ces regrets si respectueux et si flatteurs, non-seulement je les entends, mais je les partage.

Pas plus que les concurrents, je ne puis oublier avec

quelle compétence et quel agrément tel et tel d'entre vous que je ne nommerai pas, car l'énumération serait trop longue, auraient rendu compte des travaux dont, profane, j'ai à vous entretenir.

Puisse Clio, la belle immortelle, fille de Jupiter et de Mnémosyne, m'être tutélaire et guider mes premiers pas dans son domaine.

Le Mémoire n° 1 est intitulé: *Notes sur la station, paroisse, commune, terre et seigneurie de Bourlon*; le Mémoire n° 2, *Histoire de Divion*; tous deux répondent donc au programme du Concours et sont une contribution aux annales de nos Communes, ce monument grandiose dont vous avez, depuis longtemps, souhaité la réalisation et auquel vous ne vous fatiguez pas de travailler. Ces deux collaborateurs, anonymes encore, sont donc les bienvenus et, bien qu'ils ne soient pas des ouvriers de la dernière heure, vous les recevrez comme tels.

Les Notes sur Bourlon portent, en première page, le plan suivant lequel elles sont coordonnées ; plan rationnel, à l'appui duquel, si on le contestait, on pourrait fournir les meilleurs garants, car, en 1892, dans un rapport que vous n'avez pas oublié, M. Loriquet en donnait l'économie. Ce plan a été fidèlement suivi et savamment rempli. Pas de phrases ; des faits, des textes ; une mise en œuvre rapide, presque télégraphique ; une discussion serrée ; une sainte horreur de l'hypothèse ; une noble indépendance et une complète largeur de vue. En cherchant à caractériser la manière de l'auteur, je vous en ai donné l'image.

Le Mémorial historique de M. HARBAVILLE consacre huit lignes à la commune de Bourlon. Comment cette simple mention, cet atome, ce rien, est-il devenu un volume de 140 pages in-folio ? L'auteur a mis en pratique le précepte de La Fontaine qu'il a pris pour épigraphe : « Travaillez, prenez de la peine. » Durant des années, il a fouillé les archi-

ves du Pas-de-Calais, celles du Nord, la Bibliothèque nationale, les collections particulières ; dépouillé d'innombrables ouvrages ; fait de la botanique, de l'étymologie, de l'épigraphie, de la paléographie..., que sais-je encore ? Il a touché au Droit, à l'économie politique, voire même à la politique rétrospective et, si l'on songe à la somme de connaissances nécessaires pour entreprendre et mener à bien des recherches qui embrassent presque toutes les sciences humaines, on reste confondu devant ce bénédictin et on l'envie, car c'est un créateur. De son œuvre tout lui appartient.

Vous dirai-je que le travail est divisé en deux parties, que la première va de l'origine à la Révolution ; la seconde, de 1789 à nos jours ? Entre les deux époques roule un torrent aux eaux limoneuses mais fertiles, infranchissable toujours, et, cette division vous l'avez pressentie. Un appendice, étude morale sur les habitants, leurs coutumes, leur langage, donne de singuliers et amusants renseignements que je vous ferais connaître, si je n'avais hâte d'arriver à la critique inséparable de tout véritable éloge.

L'auteur, dont l'érudition nous émerveillait tout-à-l'heure, connait évidemment sa langue ; mais, soit modestie, soit manque de temps, il n'a pas suffisamment fait la toilette de son livre. *Currente calamo*, il a écrit et, *Currente calamo*, il s'est servi de termes d'un français douteux. Tel chapitre, dont le sujet anecdotique et badin prêtait à des agréments et à des recherches de style, est le plus mal venu ; il est vrai que c'est le dernier.

Néanmoins, votre Commission n'a pas cru devoir faire état de ces défectuosités réparables ; ne tenant compte que de l'exceptionnelle importance du travail et de sa grande valeur, elle vous propose de décerner à l'auteur du Mémoire n° 1, une médaille d'or de la valeur de deux cents francs.

J'arrive au Mémoire n° 2, auquel je n'adresserai pas la même critique ni les mêmes éloges.

L'auteur de l'*Histoire de Divion* manie la plume avec

facilité, avec élégance même, et il faut lui reconnaître un certain sens artistique qui se manifeste dès les premières pages dans un panorama largement brossé du village et de ses environs. De tous points excellent est le chapitre préliminaire qui ne compte pas moins de 35 pages et condense, de la façon la plus heureuse, toutes les notions, déjà connues, sur la commune, les divers quartiers, les hameaux et lieux-dits, le terroir, les voies de communication anciennes et modernes.

Vient ensuite l'histoire de Divion proprement dite, en tête de laquelle nous lisons ces lignes : « Sous l'ancien régime, la société en France se composait de trois ordres : la noblesse, le clergé et le tiers-état. De là, dans cette histoire de Divion, trois parties dont la première traitera du château, c'est-à-dire, des seigneurs de Divion ; la deuxième, de la paroisse ; la troisième, de la commune ou communauté des habitants. »

C'est un plan, si l'on veut, mais qui a pour effet de rompre l'unité du travail. En fait, nous avons désormais trois histoires parallèles qui ne se rencontrent nulle part.

L'histoire de la noblesse ou des seigneurs est la plus longue. L'auteur qui avait à sa disposition, non seulement les archives publiques, mais encore des archives familiales, a caressé (peut-être avait-il des motifs très personnels), a caressé, dis-je, cette première partie qui est, de beaucoup, la plus complète et la plus intéressante.

Je vous signalerai particulièrement le récit des intrigues et des méfaits de la fameuse Jeanne de Divion qui, après un bel et bon procès, mourut sur le bûcher à Paris, le dimanche 6 octobre 1331. Il y avait longtemps, d'ailleurs, qu'elle sentait le fagot.

La seconde partie, consacrée à l'histoire religieuse qui offre toujours tant d'intérêt, est un peu creuse. On peut penser que les recherches ont été trop hâtives et les vieilles liasses jaunies de nos dépôts insuffisamment fouillées.

Quant à la troisième partie, la commune et les habitants,

elle a paru présenter à la Commission certaines défectuosités. La diversité des matières donne lieu à une certaine confusion et les documents n'y sont pas condensés et mis en ordre avec la même habileté que dans les autres parties de l'ouvrage. Ainsi, il semble que les chapitres IV et V, qui traitent de l'esprit religieux des habitants, de la confrérie des Charitables et des registres de catholicité, auraient été plus à leur place dans l'histoire de la paroisse.

En résumé, l'Histoire de Divion n'est pas sans mérite, tant au point de vue historique qu'au point de vue littéraire ; elle contient, dans l'étude des seigneuries notamment, des éléments de première main. En conséquence, votre Commission conclut à ce qu'il vous plaise accorder à l'auteur du Mémoire n° 2 une médaille d'argent grand module.





RAPPORT

sur le

CONCOURS DE SCIENCES

PAR

M. l'Abbé ROHART

Vice-Chancelier.

MESDAMES, MESSIEURS,

La louange parfaite, a-t-on dit, sort de la bouche des enfants : c'est à ce titre sans doute que mes collègues, par une aimable ironie, m'ont confié le rapport sur le concours des sciences, à moi qui, sur ces matières, en suis encore et en resterai probablement toujours à l'état d'enfance.

D'ailleurs la règle topographique agrémentée d'une boussole rapporteur, que j'ai à vous présenter, serait, au dire de l'auteur du Mémoire, un vrai joujou à l'usage des dames et des officiers, des touristes et des géographes, des amateurs et des savants, voire même des photographes : c'est une consolation.

En voulez-vous la description ? C'est tout ce que je puis vous offrir n'en ayant moi-même que le sommaire, réduit à sept chapitres, dont la lecture est capable de donner aux cœurs sensibles de vraies palpitations, comme elle est susceptible, pour les indifférents ou les profanes, de les plonger dans une méditation voisine du sommeil.

Vous me permettrez donc, par pitié pour le rapporteur, d'être bref.

Si je ne craignais de me servir d'une comparaison vulgaire, je vous dirais que mon petit instrument, large de quatre doigts, long de 17 centimètres, ressemble singulièrement à l'un de ces porte-livres de bureau, dont les deux parties verticales, montées sur charnières, peuvent aisément se replier l'une sur l'autre. Nous avons donc une règle plate, genre alidade, aux côtés taillés en biseau, et gradués de multiples échelles à l'usage des mortels peu fanatiques des logarithmes.

A l'une de ses extrémités, et sur son axe, pivote une pinnule qui fait office de viseur et que vous devez avoir..... à l'œil.

A l'autre extrémité, fait face, dans un plan parallèle, un miroir translucide en verre platiné, laissant, comme un vrai moucharaby, la facilité de voir, de se voir et de n'être pas vu ; il oscille élégamment autour de deux tourillons et prend au gré de l'observateur des airs plus ou moins penchés. C'est une merveille, un bijou que ce petit miroir tracé de deux axes rectangulaires, quadrillé en centièmes, dont on lit les divisions à droite et à gauche, en haut et en bas de la glace, et permettant, par un simple rayon visuel dirigé de la ligne d'horizon à un point quelconque, de mesurer immédiatement distances, hauteurs, largeurs, angles et triangles.

Mais le clou, pour employer le langage à la mode, c'est la boussole rapporteur, encastrée dans le corps de la règle, axe sur axe, avec un raffinement de soins et de précautions qui donnent l'assurance de ne jamais la perdre.... de vue. Son aiguille, délicatement placée entre deux glaces, opère des merveilles.

Qu'elle s'agite, qu'elle s'immobilise, qu'elle se reflète dans le miroir, elle sera toujours très-diserte pour la lecture ou le report des angles, l'orientation de la ligne de visées et pour nombreuses solutions topographico-anguleuses. C'est vraiment à s'en pamer d'aise.

Si maintenant je vous expliquais par le menu le mécanisme, la pratique et les diverses applications de l'instrument, vous trouveriez que c'est trop de bonheur pour une fois et, en personnes désintéressées, vous me prieriez de réserver tous ces détails si pathétiques pour un auditoire moins impressionnable, pour un cercle d'officiers, par exemple, avides de ces émotions.

C'est à leur intention, en effet, que l'auteur a travaillé. Il ne s'en cache pas. Il a mesuré la poche de la vareuse pour y placer son instrument et la poche ticket pour y déposer au besoin la boussole. Son but est surtout d'aider l'officier en campagne dans les levées de reconnaissance, la direction des marches, la lecture des cartes, l'estimation des distances, etc... et je crois qu'il y a réussi, grâce aux connaissances préalables et techniques, qui font la force et la gloire de notre armée.

En somme, c'est là son unique occupation, et s'il daigne songer à l'artiste, c'est bien par hasard et simplement pour lui faciliter la confection de ses croquis et régler son dessin d'après les principes de la perspective.

Aussi, au premier abord, sommes-nous tentés de nous demander si l'Académie d'Arras reçoit aujourd'hui la primeur de ce travail. Ce serait sans doute une dangereuse illusion pour nous que de supposer dans l'envoi de cette œuvre l'hommage d'une première affection sans partage, comme ce serait également un jugement téméraire d'y voir le désespoir d'un cœur incompris ou repoussé, d'un inventeur dédaigné.

Je préfère, si vous le voulez, y découvrir une délicate attention à l'égard de la bonne ville d'Arras, de ses boulevards, de ses rues, de sa gare future. Volontiers je me représente l'auteur braquant son instrument non plus, comme il le dit, du pont de l'Alma sur la tour Eiffel, mais, par exemple, du pont de Grès sur le feu mont de l'Union, sur la défunte porte Méaulens, ou bien quelque autre. Je le vois se

promenant sur les prés, sinon fleuris, du moins verdis, qu'arrosait autrefois le Crinchon et où paissent aujourd'hui et agneaux et brebis ; il mesure sans doute les degrés.... de joie des habitants de la rue du Vent-de-Bise, exhaussés, au delà de leurs désirs, du sous-sol à la hauteur du premier étage, (comme dans la rue de la Lune à Paris), à l'encontre de leurs concitoyens de Ronville, précipités du grenier au troisième dessous. Grand exemple, pour un philosophe, de l'instabilité des choses humaines !

Ce serait peut-être là une interprétation à la devise de la première page *Pro Patria*, pour ma ville paternelle !

Toutefois, j'aime à lui supposer une plus haute visée et, abstraction faite de toute explication fantaisiste, je me demande si nous n'y trouverons pas tout à l'heure, à l'ouverture des plis, le cri du cœur d'un officier ; dans les questions les plus techniques et les problèmes les plus ardus, il cherche encore et uniquement le bien de la Patrie, de cette chère France que l'on sert par la plume, que l'on honore par la science comme on la protège par l'épée.

A cette noble tâche tout s'agrandit et si l'auteur a cru avec raison travailler pour son pays par la confection et la propagation de son modeste instrument, l'Académie est persuadée d'atteindre le même but en décernant une médaille de vermeil au Mémoire *Pro Patria*.





RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

PAR

M. Victor BARBIER

Secrétaire-Adjoint



« Chargez-vous du rapport et faites-nous bien rire
Surtout ! » m'avaient dit mes amis.
Et moi, sans m'émouvoir, croyant pouvoir souscrire
A leurs desseins, j'avais promis !

Et c'est en souriant que je lus page à page
Les courts et tròp rares envois
Qu'en toute confiance, à votre aréopage,
On a présentés cette fois.

Mais, le vent tourne vite et l'âme du poète,
En ses moindres impressions,
Est, comme lui, mobile et trop souvent sujette
Aux brusques variations.

Les vers n'étaient pas gais, le ciel devint morose,
Une bourrasque amène un grain,
Cela suffit, celui qui voyait tout en rose,
Las ! n'est plus qu'un censeur chagrin.

Ne croyez pas pourtant qu'il juge sans mérite
Les essais des deux concurrents.
Au contraire, à tous deux, le nouvel Héraclite
Trouve des charmes différents.

***

En sa chère enfant, l'un, quelque vieillard peut-être ?
Par la souveraine vertu
Du temps, croit retrouver sa femme et voit renaître
L'espoir en son cœur abattu.

En quatrains réguliers et corrects il exprime
Ses angoisses et ses tourments,
Et sait mettre d'accord la raison et la rime
Pour nous peindre ses sentiments.

***

Moins maître de lui, l'autre, un jeune homme sans doute ?
Nous livre les clefs de son cœur,
Espérant conjurer un danger qu'il redoute,
Apitoyer son dur vainqueur.

Son vers est indécis, sa coupe n'est pas sûre,
Mais il a du souffle et l'on sent
En lui quelqu'un qui doit nous donner sa mesure
Plus tard, si le maître y consent.

***

A ces échos plaintifs ma volage pensée
Déserte les sentiers joyeux
Et, malgré moi, bientôt une amère rosée
Vient obscurcir mes pauvres yeux.

Je songe aux disparus, nos guides, nos modèles,
Les juges de tant de concours,
A ceux qui, nous restant jusqu'à la fin fidèles,
Répondaient à tous nos discours.

Nous ne le verrons plus cet aïeul vénérable.
Ce beau vieillard si respecté,
Nous sourire en guidant sa famille adorable
A travers sa vieille cité.

Ou bien errer, tout seul, par les nouvelles rues,
En promenant de toutes parts
Les yeux, pour y chercher les portes disparues
Avec les glorieux remparts.

Et plus nous n'entendrons la suave parole,
Le verbe du cher Président
Qui, sans jamais faiblir, tint si longtemps son rôle
De Mentor et de confident.

Ici, de lui tout semble avoir gardé l'empreinte.
Sa douce image, en ce décor,
Pour moi, plane toujours, pour moi, sa voix éteinte
En ce palais résonne encor.

De ces hommes chéris ne faisant qu'une gerbe,
L'hiver, sans pitié, sans remords,
Faucha l'historien et le rhéteur superbe ;
Tous deux dorment au champ des morts.

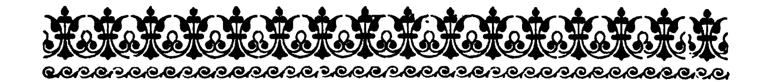
***

Descendant pas à pas l'irrésistible pente
Des inéluctables douleurs,
Vous avez vu comment j'ai trompé votre attente
Ajouté des pleurs à des pleurs.

Veuillez me pardonner, si, manquant d'énergie,
Pris d'involontaires frissons,
Je n'ai su vous donner qu'une pâle élégie
Quand vous demandiez des chansons.

Mais envers les auteurs, n'oublions pas nos dettes,
Le malheur doit rendre indulgent,
Sans un plus long rapport, Messieurs, aux deux poètes
Donnez des médailles d'argent.





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. le Vicaire-Général HERVIN

Membre résident.

Des louanges et des regrets, tel est le thème ordinaire des discours de réception. Les traditions de votre docte compagnie, Messieurs, font un devoir au nouvel académicien d'apprécier les œuvres du littérateur, de l'historien, du poëte ou du savant dont il prend la place, d'exprimer la peine d'une séparation qui, si prévue soit-elle, arrive toujours trop tôt.

Je commencerai par les regrets ; mais, Dieu merci, ils n'ont rien de funèbre, et si M. Guesnon a quitté son siége de membre résident, il reste attaché à l'Académie par un lien plus vivant que le souvenir. Le titre de membre honoraire qu'il a voulu garder, nous assure des communications fréquentes où nous retrouverons ces recherches patientes, cette exposition simple et élégante, ces conclusions rigoureuses en l'art si périlleux de la sigillographie qui ont été souvent admirées et applaudies.

La peine est cependant très-vive de ce départ qui laisse fort heureusement M. Guesnon en pleine activité, mais qui

l'enlève aux travaux et aux réunions de l'Académie. La place distinguée qu'il sut y conquérir, il ne me convient pas de le redire aujourd'hui ; la louange courrait grand risque d'être indiscrète et inopportune. Je dois me souvenir du conseil de l'Ecclésiaste : Ne louez point les vivants. Un vœu toutefois sera bien justifié : que pendant de longues années encore il ait le loisir de poursuivre ses investigations et de développer l'histoire trop peu connue de notre vieil Artois.

Celui que vous avez appelé, Messieurs, à l'honneur très-apprécié de succéder à M. Guesnon, n'a point la prétention de le remplacer près de vous ; il apporte cependant ici, avec l'estime qu'il professe pour vous tous et l'affection qu'il a vouée dès longtemps à plusieurs des vôtres, le désir très-sincère de collaborer à l'œuvre commune, dans la mesure de ses moyens et de son temps.

Jadis, à l'aurore d'un ministère qui déjà incline vers son couchant, il a, lui aussi, connu les labeurs ardus et goûté les charmes sévères des recherches historiques. Son travail n'eut d'autre but que de faire connaître aux Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, la vie et les œuvres d'une femme au grand caractère et au noble cœur, la R. M. Mechtilde, leur fondatrice.

Ce livre, si particulier en son sujet et si modeste en ses prétentions, me vaut présentement l'honneur de siéger parmi vous. Vous m'offrez un fauteuil occupé à diverses époques par des confrères justement illustres : je ne me dissimule pas les devoirs que m'impose tout ce passé de gloire. C'est le péril des honneurs que vous m'avez faits, Messieurs, avec une unanimité que je ne saurais oublier et que je dois, laissez-moi le reconnaître, aux plus obligeants des parrains. La science juridique de l'un, la compétence économique de l'autre, les travaux historiques et le dévouement éprouvé du troisième, m'ont acquis ces sympathies pour lesquelles je veux vous exprimer ma sincère gratitude. Il ne saurait vous déplaire que je m'introduise près de vous sous l'égide de ces

excellents amis. Sur leurs conseils, j'ai choisi pour thème de ce discours l'établissement des Bénédictines du Saint-Sacrement à Arras.

Ce sujet ne peut manquer d'intérêt pour cette assemblée d'élite : vous y trouverez, Messieurs de l'Académie, une page d'histoire locale peu soupçonnée dans son ensemble, inconnue dans ses détails ; tous y apprendront avec satisfaction la naissance d'une Institution bienfaisante qui a dans ce pays, et dans vos cœurs surtout, Mesdames, des affections intimes et profondes. Pour la plupart d'entre vous, c'est comme un document de famille que je vais lire, et je me réjouis d'avoir cette occasion de rappeler des souvenirs que le temps eût bientôt jetés dans un oubli injuste. Je dis injuste, car cette maison d'Arras, partie de Rouen à une heure difficile et troublée, s'installant à Savy dans une pauvreté voisine de la misère, recueillie providentiellement en notre ville, où elle a rendu des services si variés, mérite bien que l'histoire de ses origines ne soit point perdue pour la postérité.

I.

Sur la rive droite de la Seine, à Rouen, au sommet d'une colline doucement inclinée vers le fleuve, un château-fort avait été construit par Philippe-Auguste. Sept tours reliaient et protégeaient ses larges fossés, et l'histoire atteste que Jeanne d'Arc fut quelque temps détenue dans l'une d'elles avant son procès et son martyre. C'est sur les ruines de ce château que la R. M. Mechtilde fondait, en 1677, le monastère du Saint-Sacrement (1).

(1) *Vie de la M. Mechtilde du Saint-Sacrement*, par MM. Hervin et Dourlens p. 593 et suiv.

Par leur piété sérieuse, leur distinction, le cachet de leur éducation, les Bénédictines jouirent bientôt d'une grande considération par toute la Normandie ; les plus nobles familles de Rouen et des environs tenaient à honneur de confier leurs enfants à de telles maîtresses, dont la force d'âme surpassait encore l'intelligence. Aussi quand la tourmente révolutionnaire les ravit au cloître pour les jeter en prison, c'est avec courage qu'elles en supportèrent toutes les rigueurs, remplissant jusque sous le regard de geôliers complaisants les devoirs essentiels de leur Institut.

Dix ans plus tard, en 1802, elles eurent le bonheur de pouvoir se réunir dans un ancien couvent de Minimes loué pour elles par Madame de Radepont et Mademoiselle de Roncherolles, sa nièce.

Mais la clôture, au lieu de se relever, tendait peu à peu à disparaître ; l'habit religieux laissé par précaution, avait perdu son prestige et fait place aux livrées du siècle ; la Règle, point par point, était tombée en désuétude. L'obéissance devenait un vain mot, l'autorité se discutait sans cesse, et les consciences singulièrement élargies couvraient ces irrégularités des prétextes les plus spécieux.

Des éléments nouveaux, pleins de généreuse vigueur et de foi communicative, étaient pourtant venus s'adjoindre à la communauté et s'efforçaient d'y ramener la première ferveur. Parmi ces précieuses recrues, je veux signaler dès maintenant Madame Sainte Thérèse et Madame Saint François de Sales. La première, nature active et débordante, avait été appelée par ses sœurs à la formation et au gouvernement des converses ; l'autre, d'un tempérament plus calme et d'une plus haute intelligence, avait reçu, malgré son jeune âge, la mission délicate de diriger le noviciat. Ces femmes de grande vertu, bien faites pour se compléter l'une l'autre, se mirent résolûment à l'œuvre avec la volonté très arrêtée de suivre au pied de la lettre la règle primitive.

Au contact de cette jeunesse remplie de zèle et âpre au

sacrifice, l'ancienne communauté ne se réformait aucunement. Les meilleures tentatives de relèvement venaient échouer contre la force d'inertie d'une supérieure pieuse et bonne, mais peu éclairée ; d'un directeur plus avide de commandement que d'observance religieuse. Interpellé par son Archevêque sur l'état irrégulier du monastère, il apportait les justifications les plus rétrogrades : il est toujours si facile d'invoquer le malheur des temps ou l'impossibilité de mieux faire ! A ces vaines excuses, notre abbé, plus normand que de convenance, ajoutait habilement l'offre d'une démission qu'il savait bien ne pouvoir être acceptée. C'était pour lui et pour le relâchement une première victoire ; il en voulut bientôt une autre, et celle-là définitive.

Assemblant le chapitre des professes, il observe que la France ayant rappelé ses maîtres et seigneurs, il serait temps d'imiter cette sage conduite au couvent des Bénédictines. Séance tenante, il destitue de leurs fonctions les jeunes religieuses, trop ferventes sans doute, et confie leurs emplois à telles anciennes dont il donne les noms. En vain une moniale vénérable fait-elle entendre une timide protestation au nom des traditions monastiques et du droit canonique, l'abbé Cousin entend jusqu'au bout se substituer aux supérieurs réguliers et ne point laisser discuter l'autorité qu'il s'arroge. Sans avis préalable de la communauté, sans le conseil de l'archevêché, il renvoie au monde la pauvre fille qui a eu le mauvais goût de ne point admirer en silence ces exécutions sommaires et parfaitement illégitimes.

Vous savez, Messieurs, avec quel soin jaloux l'Eglise veille à maintenir pour chacun de ses enfants la liberté de conscience. Aussi, pour les recluses, outre le directeur ou confesseur habituel, un autre est toujours désigné qui doit se mettre à leur disposition au moins chaque trimestre. M. le chanoine Malleux était pour les Bénédictines ce confesseur extraordinaire et possédait l'entière confiance des

plus ferventes. Il la méritait bien d'ailleurs (1). Vicaire-général du cardinal de la Rochefoucauld pendant la période révolutionnaire, il avait gouverné le diocèse avec une rare sagesse ; nommé vicaire capitulaire à la vacance du siège, il avait, dans un différend regrettable et resté célèbre, donné l'exemple d'une héroïque vertu et d'une entière abnégation. Aussi le cardinal Cambacérès avait-il tenu à conserver près de lui dans ses hautes fonctions cet homme de bon conseil et de ferme gouvernement.

Mis au courant des abus de pouvoir commis par l'abbé Cousin, M. Malleux en avait sans peine mesuré toute l'étendue et entrevu les déplorables conséquences ; mais comment y obvier ? Eloigner l'abbé Cousin n'était point chose facile. Au début de sa carrière sacerdotale, une maladie des plus graves l'avait conduit aux portes du tombeau, et il avait promis, s'il recouvrait la santé, de consacrer au monastère du St-Sacrement tout ce que Dieu lui rendrait de forces et de vie. Aussi, durant la persécution, le vit-on souvent s'exposer à la mort plutôt que d'abandonner la communauté. Avec un dévouement digne d'admiration, il sut pourvoir à tous ses besoins pendant les jours d'orage ; puis, la tempête apaisée, c'est lui encore dont les relations multiples avaient préparé l'acquisition du couvent des Minimes, et fait face aux nécessités de la reconstitution. De plus, Madame St-Benoît, prieure en cette année, ne pouvait oublier qu'elle avait inauguré à son profit le ministère du jeune prêtre (2). Pour ces motifs, elle et ses religieuses les plus anciennes avaient voué à l'abbé Cousin un attachement fait de reconnaissance et de mutuels services. C'est dire la place qu'il occupait dans la communauté. Il demeurait

(1) *Histoire du cardinal de la Rochefoucauld*, par l'abbé Loth, p. 696 et suiv.

(2) *Vie de Madame de Cossé Brissac*, par Dom Paquelin p. 62 et suiv.

même dans la clôture, substituant à chaque instant du jour son impérieuse volonté à la libre direction des supérieurs. Eloigner cet homme, c'était assurément supprimer une ingérence funeste au bon ordre ; mais supprimerait-on du même coup les vives sympathies qui l'entouraient ? Retrancher cette branche, ne serait-ce pas perdre l'arbre tout entier ? Tel ne fut pas le sentiment de M. Malleux qui n'hésita pas à prendre la plus grave détermination. Aux jeunes professes, il conseilla de se retirer et de solliciter leur incorporation dans une maison plus régulière où elles auraient le loisir et la liberté de servir Dieu avec la perfection qu'exigeaient leurs règles et les prescriptions du Saint-Siège. Cette constante fidélité à l'esprit primitif, à la règle proposée, au but poursuivi par les saints fondateurs, n'est-elle pas le secret de la vie et de la prospérité pour les congrégations religieuses ? C'est le lien d'unité pour elles, la source de leur force, en un mot toute leur raison d'être.

M. Malleux voulut bien se prêter lui-même à la réalisation du plan qu'il avait conçu, et il entama des pourparlers avec Madame Louise de Bourbon, princesse de Condé (1), qui avait fait profession le 21 septembre 1802 au monastère du Saint-Sacrement de Varsovie. En ce mois d'août 1814, elle venait de rentrer à Paris sur les pressantes instances du roi Louis XVIII, et sa Majesté, disait-on, avait le dessein de relever en sa faveur une fondation royale et d'établir sa cousine en la célèbre abbaye du Val-de-Grâce. En attendant l'heure de la décision souveraine, la noble Bénédictine et ses compagnes avaient trouvé un asile provisoire et princier rue de Varennes, chez la duchesse de Bourbon, sa belle-sœur. Les ouvertures de M. Malleux furent accueillies avec une grande bienveillance.

Avant de consommer la scission, Madame St-François

(1) Dom Rabory, *La Vie de Louise de Bourbon, princesse de Condé*, p. 367 et suiv.

de Sales et ses sœurs voulurent essayer une nouvelle tentative de salut. Elles se présentèrent chez l'abbé Cousin, lui demandant de ne plus se substituer sans cesse aux supérieures et aux officières élues et de laisser les unes et les autres se mouvoir librement dans leurs emplois. L'irascible directeur ne sut pas comprendre toute la délicatesse de cette suprême démarche ; il congédia brutalement ces filles, leur refusant même une bénédiction qu'elles imploraient à genoux.

C'était donc fini : il n'y avait plus qu'à se retirer ; ce ne fut pas sans déchirement. Lorsqu'il s'agit de franchir pour la dernière fois le seuil du monastère, Madame St-François de Sales sentit son courage près de faiblir ; il fallut toute l'énergie de Madame Ste-Thérèse pour soutenir ses pieuses sœurs. J'ai connu trois de ces saintes religieuses ; toujours elles parlaient de leur départ nécessaire comme de la grande douleur de leur vie. Elles affectionnaient profondément leur maison de Rouen ; elles aimaient ces mères anciennes qui avaient héroïquement confessé la foi et dont le commerce facile leur était si doux. Elles ne pouvaient se défendre d'aimer toujours ce prêtre, cause de leur séparation. N'était-ce pas lui qui leur avait ouvert les portes de la Religion quand la plupart d'entre elles arrivaient dotées de leur seule bonne volonté? N'était-ce pas lui encore qui avait dirigé avec une paternelle sollicitude leurs premiers pas dans la carrière monastique ? C'était donc la rupture des affections les plus délicates et les plus vives.

Les sœurs même qui restaient à Rouen n'étaient pas insensibles à ce départ : plus près d'admirer que de blâmer, elles jetaient un regard d'envie sur la vaillante jeunesse saintement éprise de perfection. Je trouve l'expression discrète, mais non douteuse de ces sentiments, dans une pièce des archives (1) du monastère de Rouen. J'y lis : « Malgré

(1) A la date du 18 octobre 1814.

les grâces que le Seigneur avait faites aux religieuses de notre maison, de se voir réunies dans un monastère et d'être pourvues pour le temporel, la chose la plus essentielle à une maison religieuse n'existait point. Le désir d'une plus grande régularité engagea, le 18 octobre 1814, plusieurs religieuses et novices à chercher ailleurs un asile, et Dieu a, par elles, donné naissance à une autre maison de notre Institut, à Arras, vers l'année 1817. Ces religieuses étaient Marie-Antoinette Bernierre, en religion Madame St-François de Sales (1) ; Marie-Anne Bourdon, en religion Madame Ste-Foi (2) ; Eugénie Bernierre, en religion Madame Sainte-Espérance (3) ; Catherine Lamoureux, en religion Madame Ste-Thérèse (4), plus deux sœurs converses et une novice, Mademoiselle Avisse, en religion Madame St-Michel. »

II.

Pendant trois longs jours il fallut attendre chez Mme Avisse, mère de Madame St-Michel, la voiture qui devait les conduire à Paris. Elles y arrivèrent le 23 octobre pour y éprouver la plus mortifiante surprise : au mépris de la parole donnée à M. Malleux, la princesse de Condé refuse nettement de les recevoir. En vain elles demandent la faveur de voir l'une ou l'autre des religieuses, ses compagnes ; on reste sourd

(1) Née à Rouen le 1er août 1790, avait fait profession le 29 décembre 1808.

(2) Née à Rouen le 6 mars 1780, avait fait profession le 29 février 1808.

(3) Née à Rouen le 31 octobre 1791, avait fait profession le 21 juin 1810.

(4) Née à Rouen le 18 janvier 1783, avait fait profession le 8 décembre 1808.

à leurs supplications et insensible à leurs larmes, les portes demeurent obstinément closes. Evidemment l'abbé Cousin était passé par là, et ses missives n'avaient que trop réussi à prévenir Louise de Bourbon contre les émigrées de Rouen. Leur désir de vie plus parfaite aboutissait donc à la plus lamentable des aventures.

S'étant rendues à l'église voisine, elles y prièrent longtemps avec toute la ferveur de leurs âmes atterrées et de leurs espérances déçues. Elles se relevèrent un peu réconfortées, et sur la proposition de Mme Ste-Thérèse, elles s'en allèrent frapper à la porte du monastère de la rue Neuve-Ste-Geneviève, aujourd'hui rue Tournefort. Là se trouvaient réunies les anciennes Bénédictines de la rue Cassette, de la rue St-Louis et de la ville de Dreux, sous la conduite de Mme de Bèze, petite-nièce du célèbre polémiste de la Réforme. Mme de Bèze accueillit les jeunes religieuses avec une bonté toute maternelle. S'étant soigneusement informée des motifs de leur sortie, elle en rendit compte à sa communauté, et après s'être munie à l'archevêché des autorisations nécessaires, elle voulut bien admettre ces postulantes inattendues. Cinq furent introduites aussitôt, mais Mme Ste Foi et une autre de ses sœurs n'y purent trouver place. Cette séparation devenait dans leur salut même une nouvelle cause de déchirements et d'angoisses. Ainsi la contradiction suivait partout ces pauvres filles : à cette condition seulement elles découvriront le chemin que la Providence leur avait tracé vers Arras.

Rejetée dans le monde, Mme Ste-Foi n'y demeura pas inactive ; elle conçut le hardi projet d'une fondation nouvelle où toutes ses sœurs de Rouen se trouveraient un jour réunies dans le commun souci de la même régularité. Attirée vers le Carmel, elle fut bientôt en rapport avec Mme de Reverseaux qui devait plus tard établir à Douai et à Mons, des monastères de son ordre ; celle-ci venait d'acheter, près d'Aubigny-en-Artois, à Savy, un château qu'elle

destinait à une colonie thérésienne. Mme Sainte-Foi sollicita la rétrocession de ce marché; puis, avec les bons offices de plusieurs ecclésiastiques de Paris et d'Arras, l'heureuse intervention de M. Isnard d'Amiens, elle obtint de Mgr de la Tour d'Auvergne, l'autorisation de s'établir à Savy.

Mme St-François de Sales vit dans la prompte réussite du projet, la main et la volonté de Dieu ; elle consentit à suivre Mme Ste-Foi et à quitter la rue Ste-Geneviève, où pourtant elle avait reçu l'accueil le plus aimable sans trouver encore l'objet de ses désirs, la stricte observance. Aussi bien, pouvait-elle hésiter ? Il y avait dans le monde deux religieuses qui jamais n'auraient quitté Rouen si elle-même n'en était sortie la première ; seules, elles n'étaient pas entrées à Ste-Geneviève ; seules, elles ne pouvaient réaliser la fondation projetée. Convenait-il de les laisser dans l'impossibilité d'observer des vœux faits au pied des mêmes autels ? Dès le 4 février 1815 (1), Mme Bernière et M. Lamoureux, frère de Mme Ste-Thérèse, amenaient vers l'Artois la colonie de Rouen, et l'on arrivait à Savy dans la journée du 8.

A qui appartiendrait l'autorité dans la communauté naissante ? Mme Ste-Foi avait trente-cinq ans d'âge, mais six ans seulement de profession ; Mme Ste-Thérèse avait dépassé la quarantaine et se trouvait la plus ancienne en religion ; Mme St-François de Sales n'avait que vingt-neuf ans, et ce fut cependant sur cette jeune femme de haute raison et de ferme vertu que se portèrent tous les suffrages ; son élection fut confirmée le 20 février par Mgr l'évêque d'Arras.

On avait faim et soif de vie régulière. La règle, rien que la règle, mais toute la règle, tel fut le programme du couvent de Savy. Au lendemain de son ouverture, l'on psalmodiait l'office divin et l'on procédait à la nomination des divers emplois. La fervente activité des religieuses suppléait à l'in-

(1) Archives du monastère des Bénédictines du St-Sacrement, rue Tournefort, Paris.

suffisance du nombre, et toutes les prescriptions des saints fondateurs étaient suivies avec la plus grande exactitude.

A cette époque, un ancien moine bénédictin de la congrégation de St-Maur, profès de l'abbaye de Jumiège, Dom Painblan, vivait retiré dans sa famille à Aubigny. Les prêtres étaient devenus rares en ce temps : un grand nombre avaient porté leur tête sur l'échafaud ou étaient morts en exil, et pendant plus de dix ans la source des vocations sacerdotales avait été complètement tarie. Aussi dom Painblan trouvait-il fréquemment l'occasion de rendre, aux diverses paroisses du canton, des services d'autant plus appréciés qu'ils furent toujours gratuits. Le bon moine fut tout heureux de voir s'élever près de lui une maison de son ordre. Il eut bien vite découvert les trésors d'esprit religieux et d'énergie surnaturelle que recélait la petite communauté ; dès l'origine il lui voua un attachement sans réserve. Chaque jour, par la pluie comme par la neige, malgré vents et tempêtes, le saint religieux venait à pied d'Aubigny à Savy dire la messe et rendre aux Bénédictines, avec le plus humble empressement, tous les services de son ministère. J'aurai fait l'éloge complet de cet homme de bien quand je vous aurai révélé que ces peines, ces fatigues, Dom Painblan les accepta pour le seul amour de son Dieu.

Je vous étonnerai peut-être, Mesdames, en vous apprenant qu'il ne faisait point riche à Savy, qu'on y était même fort pauvre. Toutes ces jeunes religieuses avaient peu de fortune et leurs insignifiantes pensions ne pouvaient suffire à leur strict nécessaire. Mais les Bénédictines comptaient sur la charité des âmes chrétiennes, et elles cherchaient dans le travail un moyen de subsistance. Le mardi de la Pentecôte 1815, elles ouvraient un modeste pensionnat dont une nièce de Dom Painblan devint la première élève. Cependant il y avait tout à craindre pour l'avenir. La prudence humaine se fût troublée, mais la prière, le sacrifice

et la foi méritèrent le salut qui vint en la personne de M. l'abbé Lallart de Lebucquière, un parent de ce Baron Lallart, maire d'Arras, qui présidait à la reconstitution de votre société, Messieurs de l'Académie, au début du siècle.

L'abbé Lallart était né à Arras en 1762, et appartenait à une famille des plus nobles et des plus considérées dans notre Artois. Il suivit les cours d'humanités au collège de sa ville natale, sous la sage direction des Oratoriens. Destiné au sacerdoce, il alla demander au Séminaire de St-Sulpice son éducation cléricale et à la vieille Sorbonne sa science théologique. Après de brillants examens, l'abbé Lallart, tout jeune encore, obtenait de la célèbre Faculté le diplôme de docteur en théologie, et à peine entré dans les ordres sacrés, il recevait de Mgr de Conzié une prébende canoniale à la Cathédrale d'Arras. C'est dire que l'Evêque fondait sur le nouveau docteur les plus belles espérances. Après l'avoir promu au sacerdoce en 1787, il lui confiait presque aussitôt la direction des Bénédictines de la Paix. En ce ministère délicat pour son inexpérience, l'abbé Lallart révéla une piété si réelle, une discrétion si absolue, un tel esprit de prudence, que Mgr de Conzié n'hésita plus à l'appeler au conseil épiscopal. Puis vinrent les mauvais jours : l'Evêque avait dû fuir pour échapper au glaive révolutionnaire, mais en partant il avait laissé au vaillant abbé des lettres de vicaire général et lui avait confié l'administration du diocèse à cette heure troublée. L'abbé Lallart dut, lui aussi, chercher le salut dans l'exil. Il se réfugia en Westphalie et l'on raconte que le riche chanoine y connut toutes les extrémités de la misère ; ses dignes sœurs, proscrites comme lui, se trouvèrent longtemps obligées de tricoter la laine jusque bien avant dans la nuit ; le matin venu, leur frère se chargeait d'échanger le fruit de leur travail contre un bien maigre salaire : il suffisait presque à procurer le pain qui empêche de mourir. Cet exil dura dix ans, dix années de

deuil et de douleur pendant lesquelles l'abbé Lallart et ses sœurs pleurèrent amèrement leur père, leur frère aîné, quinze autres de leurs parents morts sur l'échafaud. C'est en 1803 que l'exilé rentrait en France et pouvait mesurer l'étendue des ruines privées et publiques amoncelées depuis son départ. Du moins retrouva-t-il en Mgr de la Tour d'Auvergne l'estime et la confiance dont l'avait jadis entouré Mgr de Conzié. Il fut successivement nommé à toutes les dignités ecclésiastiques : chanoine de la cathédrale, théologal, grand chantre, vicaire général honoraire, doyen du chapitre. Bien plus, en 1823, Louis XVIII, par ordonnance du 7 avril, le proposait à l'évêché de St-Dié que l'humble chanoine refusa.

Tel était le saint prêtre que les Bénédictines de Savy apprirent à vénérer et à aimer quand il vint au château de Berles, chercher un peu de repos auprès de sa nièce, la baronne de Montigny. Elles pensèrent qu'elles feraient bien de l'intéresser à leur vie et au sort de leur communauté : le 16 août 1815, elles l'élurent pour Supérieur ecclésiastique. Quelques jours plus tard, Mgr l'évêque d'Arras confirmait l'élection par une lettre des plus aimables : « Je crois, écrivait-il à la jeune prieure de Savy, que votre communauté n'aura qu'à s'applaudir de son choix et que vous et moi n'aurons qu'à remercier Dieu de l'inspiration qu'il vous a donnée en cette circonstance. » Sa Grandeur terminait comme il suit : « Priez pour celui qui éprouve une si grande joie de vous posséder dans son diocèse et de pouvoir vous assurer qu'il ne cessera de vous regarder comme sa très-chère fille en J.-C. »

La ferveur, la régularité, le dénûment de la petite communauté lui attachèrent M. l'abbé Lallart, qui prit aussitôt ces pauvres Bénédictines en haute estime et en grande affection. Mais plus il y regardait, moins il voyait pour leur pensionnat la possibilité de vivre et de se développer à la campagne.

Il s'en ouvrit à ses filles qui ne partagèrent point tout d'abord ses vues. A la rentrée d'octobre 1815, leur internat comptait bien jusqu'à douze pensionnaires. C'était alors, paraît-il, presque un succès, suffisant pour faire face à toutes les charges. Le 24 du même mois d'octobre, trois novices qui avaient pris l'habit à Rouen (1) furent admises à la profession.

Ces premiers témoignages de la bénédiction de Dieu furent suivis de marques chaque jour renouvelées de sa protection. J'en veux signaler une qui ne manque ni de piquant ni d'intérêt. Après la bataille de Waterloo, l'armée anglaise prit de longs cantonnements dans le Nord de la France. Tout d'abord le maire de Savy dispensa le château de la charge commune du logement, puis un aumônier militaire protestant, qui résidait au château de Berlettes, demanda des leçons de français pour deux de ses parentes, et les Bénédictines acceptèrent volontiers, constatant une fois de plus que le salut vient quelquefois du côté de l'ennemi. Le jardin du monastère n'était fermé que par une haie, et toute la journée les soldats anglais circulaient librement autour de cette insuffisante clôture ; jamais les religieuses n'eurent à se plaindre de ce voisinage : paroles malséantes, plaisanteries de mauvais goût, tout leur fut épargné, et il devint bientôt évident que les soldats avaient pour ces saintes moniales la vénération des habitants de Savy eux-mêmes.

Cependant le temps n'avait fait que confirmer M. l'abbé Lallart dans son projet de transférer les Bénédictines à Arras : c'était la condition nécessaire de leur avenir, de leur expansion et de leur apostolat. Mais que faire de Savy ? Mgr de la Tour d'Auvergne voulut bien servir d'intermédiaire auprès des Carmélites d'Arras. Grâce à ses démarches bienveillantes et à sa générosité personnelle, le château et le bois achetés le 10 mars 1815 furent rétrocédés,

(1) Sœurs St-Michel, Ste-Catherine, Ste-Pélagie.

le 23 mars 1816, à Mme de Reverseaux. (1) D'autre part, M. Lallard s'efforçait de découvrir à Arras une installation convenable pour les Bénédictines. Le 10 août 1816, il écrivait à la Prieure : « Je viens de prendre des arrangements pour que votre communauté ait un logement à Arras le 1er octobre prochain. La maison des Capucins m'a échappé : tandis que nous traitions de cette acquisition, un fournisseur de l'armée anglaise est venu offrir au propriétaire une location fort avantageuse et il a eu la préférence. L'habitation que je vous destine, Madame, n'a pas les mêmes avantages pour un établissement religieux ; mais le terrain est vaste pour une maison particulière, elle est habitable de suite : je crois qu'elle sera un heureux refuge en attendant mieux. » Mgr l'évêque d'Arras envisageait favorablement ce projet. En

(1) *Nous Hugues, Robert, Jean, Charles de la Tour d'Auvergne Lauraguais, évêque d'Arras,*

En considération de l'arrangement survenu ce jourd'hui par notre médiation entre Mme Guéaux de Réverseaux, supérieure des Religieuses Carmélites réunies dans cette ville, et Mesdames Bernierre et Lamoureux, religieuses Bénédictines réunies au village de Savy, dans notre Diocèse, pour parvenir à la résolution du contrat de vente du château de Savy et dépendances faite par Mme Guéaux de Réverseaux au profit des dites dames Bernierre et Lamoureux, et de la décharge consentie au profit de ces dernières du payement de la somme de deux mille deux cents francs restante de ce qu'elles se sont soumises de payer par billet à ordre, comme condition du contrat de vente, nous nous obligeons personnellement de payer la même somme de deux mille deux cents francs à ladite dame Guéaux de Réverseaux, sans intérêt et sans recours contre lesdites Dames Bernierre et Lamoureux dans telles portions et à telle époque que nous trouverons convenir dans le délai de six ans, et sous la condition que l'obligation résultante des présentes ne sera ni cessible ni saisissable, ce qui a été consenti et accepté par ladite dame Guéaux de Réverseaux et les dites dames Bernierre et Lamoureux.

Fait au Palais Episcopal, en triple, ce jourd'hui vingt-trois mars. mil-huit-cent seize, en la ville d'Arras,

M. A. E. Guéau de Réverseaux.

† de la Tour d'Auvergne Lauraguais, Ev. d'Arras.

M. A. Désirée Bernierre. C. V. Lamoureux.

donnant, à la date du 22 septembre, les autorisations nécessaires, il ajoutait ce mot de précieuse sympathie : « Veuillez voir, Madame, dans ces concessions une nouvelle preuve de l'estime et de l'intérêt que je vous ai voués. »

C'est le premier jour d'octobre qu'eut lieu la translation. Malgré les espérances d'avenir qu'on leur faisait entrevoir, les Bénédictines n'abandonnaient pas sans regret la pauvre installation de Savy qui rappelait à leurs cœurs les affections du berceau et de la reconstitution ; les habitants de Savy n'étaient pas moins attristés de perdre ces saintes filles qu'ils avaient appris à vénérer et à aimer. Ils tinrent à honneur de les accompagner eux-mêmes et avec le plus grand désintéressement jusqu'à Arras. Elles partirent de bon matin, à six heures, firent l'oraison en voiture. Dès l'arrivée, elles assistèrent à une messe dite par l'abbé Lallart, puis, sans autre interruption, l'on reprit les exercices de la vie conventuelle.

III.

Les religieuses de Savy étaient absolument inconnues à Arras. Leur couvent de la rue St-Maurice, occupé aujourd'hui et considérablement agrandi par les Sœurs de Charité, n'avait rien pour frapper le regard ou attirer l'attention ; en ce début, leur unique et très-puissante recommandation reposait tout entière dans le nom très-connu et les relations nombreuses de M. l'abbé Lallart de Lebucquière. Peu à peu, toutefois, le mérite et les talents de ces saintes moniales percèrent l'obscurité. On goûta leur esprit religieux et cette forme de vie entièrement consacrée au culte du Dieu vivant dans l'Eucharistie ; on apprécia bientôt aussi la compétence particulière, le zèle éclairé, l'aimable et simple distinction qu'elles apportaient dans l'instruction et surtout dans l'éduca-

tion des jeunes personnes. Ce fut le point de départ de ce courant d'estime, je dirai même d'affection générale, qui a fait une si grande place au St-Sacrement d'Arras dans la considération du diocèse tout entier. Ai-je d'ailleurs besoin d'ajouter que les qualités personnelles ne furent pas étrangères à ce mouvement de sympathies naissantes. Plusieurs de ces dames, par leur esprit naturel comme par l'amabilité de leurs vertus, exerçaient autour d'elles une véritable influence, pour ne pas dire une réelle séduction; et souvent, quand il voulait donner à sa maison une recommandation efficace, l'abbé Lallart disait un mot bien des fois répété depuis : « Allez au St-Sacrement, demandez Mme la Prieure, et puis, voyez ».

Le couvent de la rue St-Maurice se trouvait sur la paroisse St-Charles, aujourd'hui supprimée; en arrivant, les Bénédictines eurent la bonne fortune d'y avoir pour curé M. l'abbé Legentil. Il eut à cœur de faire connaître aux familles chrétiennes, aux mères surtout, l'heureuse fondation dont la paroisse devait bénéficier la première ; lui-même mit à la disposition des religieuses non seulement le personnel, mais souvent encore le mobilier de son église. Constamment il se montra pour la communauté l'ami officieux, bienveillant par excellence, et sa mémoire y demeure toujours vivante et bénie. Près de lui, se trouvent associés dans la même gratitude, le chanoine Durietz qui se fit le chapelain bénévole de la maison, le chanoine Mouronval qui devint le confesseur des Quatre-Temps, et aussi M. Dubrulle, ancien prieur à Hénin-Liétard, qui fut le directeur ordinaire des religieuses et donna plus tard à leur noviciat une de ses nièces les plus aimées. Mais l'abbé Lallart entendait bien n'être vaincu par aucun de ses amis en charité et en dévouement. Tout d'abord, il se réservait la célébration des offices aux jours de dimanches et de fêtes, et sous ce gracieux prétexte, il fit porter à la rue St-Maurice son linge d'autel, ses ornements d'église, ses vases sacrés, en un mot toute sa chapelle. Doyen et prévôt du chapitre, il était tenu d'officier

à certains jours à la cathédrale, et cependant il lui arrivait parfois de se faire remplacer dans ce haut ministère pour célébrer des fonctions plus humbles chez ses Bénédictines.

Les années 1816 et 1817, si dures dans le Nord de la France et si difficiles à traverser, lui donnèrent l'occasion fréquente de manifester l'étendue et la délicatesse de sa charité. Des pluies diluviennes et continuelles avaient totalement détruit les récoltes et on paya le blé jusqu'à 65 fr. l'hectolitre. Pour suffire en semblables circonstances à l'entretien d'une communauté et d'un pensionnat sans laisser les fournisseurs en souffrance, il eût fallu des avances considérables. Le monastère n'en avait aucune, mais la Providence veillait ; d'une part, l'abbé Lallart avait fait à la prieure un commandement sévère de l'informer quand l'économe éprouverait quelque gêne, et, d'autre part, Mlle Catherine Lallart, généreuse comme son frère, mais plus ardente peut-être, faisait remettre au couvent tout un sac d'argent avec prière de payer comptant les fournitures et provisions. Un mot, un de ces mots qui rendent l'aumône plus aimable et plus charitable tout à la fois, accompagnait l'envoi : « Usez de cet argent, disait-elle, selon vos besoins ; vous me le rendrez quand il ne vous sera plus utile ». Ainsi donnaient les grands d'autrefois, délicats jusqu'à la recherche, simples jusque dans leurs plus sublimes actions.

L'œuvre de M. Lallart était visiblement bénie. Malgré les difficultés du temps, la petite communauté prenait racine au cœur du pays : en moins de trois années, cinq postulantes et une professe venaient lui consacrer leur jeunesse et leurs saintes ardeurs ; deux anciennes religieuses, l'une de Juvigny et l'autre de la rue Cassette, apportaient à la maison du St-Sacrement les restes précieux d'une existence déjà éprouvée. M. Lallart fit surtout grand accueil à Mme St-Jean ; il attendait de cette personne instruite et de grande intelligence un secours inespéré pour le pensionnat. Mme St-Jean avait été religieuse du premier monastère de l'Institut, elle en

possédait l'esprit et en connaissait toutes les traditions ; de plus, elle avait atteint l'âge où la maturité du jugement et l'expérience acquise rendent une sainte religieuse particulièrement apte au gouvernement d'une maison.

Mme St-François de Sales la reçut avec plus d'empressement encore que M. Lallart ; elle caressait l'arrière-pensée, un peu égoïste, de se décharger sur elle d'un fardeau qu'elle portait à regret. L'occasion paraissait ne pas devoir se faire attendre ; Mgr l'évêque d'Arras avait provisoirement confirmé Mme St-François de Sales dans ses fonctions de prieure, le 20 février 1815, et ce provisoire durait depuis deux ans; le temps semblait donc venu de procéder à une élection canonique et définitive. Or il arriva que les plans de la supérieure furent déjoués, que les soins pris pour assurer leur réalisation produisirent un effet tout opposé et les plus saintes habiletés demeurèrent vaines. L'élection eut lieu et la prieure provisoire fut d'une voix unanime continuée en ses fonctions. Elle n'avait pas prévu ce résultat, et seule elle en éprouvait un chagrin très profond et très sincère. Il en fut ainsi durant trente ans, à chacune des nouvelles élections, et Mme St-François de Sales avait dépassé la soixantaine quand on la vit reprendre sa charge avec une soumission résignée.

Sur ces entrefaites, l'abbé Lallart trouva le moyen de donner enfin à ses filles l'installation définitive qu'il leur voulait à Arras. En homme prudent et avisé, il ne laissa pas échapper une occasion qui se retrouverait difficilement et qui devait mettre sa communauté de prédilection dans des conditions plus favorables à son développement. L'ancien couvent des Trinitaires venait d'être mis en vente : l'église avait été détruite, mais une partie des cloîtres était encore debout, et si de grands travaux paraissaient nécessaires, l'espace et les bâtiments ne manquaient pas pour approprier une chapelle provisoire, établir une clôture et mettre le pensionnat comme la communauté dans une mutuelle indépendance.

D'abondantes ressources étaient nécessaires à ce projet, et les religieuses du St-Sacrement n'avaient pas toutes ensemble deux mille francs de revenus annuels. Cette fois encore la Providence bénit leur pauvreté et montra qu'elle voulait l'œuvre entrevue. Deux oncles de M. l'abbé Lallart, qui avaient honoré le chapitre d'Arras vers la fin du siècle et avant la tourmente révolutionnaire, avaient légué à leur neveu une somme de vingt mille francs destinée à une fondation pieuse de son choix. Il trouva que l'heure était propice pour utiliser ce précieux dépôt et pour remplir dignement les intentions des vénérés chanoines. M. l'abbé Lallart de Lebucquière et son cousin, M. Lallart de Boves, unirent leurs efforts généreux pour doubler et au-delà le legs de leurs oncles, assurant ainsi à leurs personnes et à leurs familles l'éternelle et religieuse reconnaissance d'une communauté qu'ils ont réellement fondée par leur dévouement et avec leurs deniers. L'acquisition fut consentie le 26 juin 1817 par M. Céseaux, ancien directeur des contributions indirectes. Pendant l'année qui suivit, la famille Lallart consacra encore une somme importante aux travaux d'appropriation de cette maison privilégiée. Ne me reprochez point, Messieurs, de citer ces chiffres et de rapporter avec complaisance ces grandes sympathies ; c'est un devoir de gratitude que je remplis au nom d'un monastère qui jamais n'oubliera ses origines pauvres, incertaines, tourmentées, ni les mains charitables qui protégèrent sa naissance et préparèrent son avenir.

Tout était donc à la joie et à l'espérance au St-Sacrement, quand une nouvelle épreuve, plus douloureuse certes que les précédentes, vint visiter les Bénédictines et leur rappeler que s'il n'y a point de roses sans épines, il n'y a point davantage de joie sans quelque mélange d'amertume. Une maladie grave avait subitement saisi la prieure et menaçait de la conduire promptement au tombeau : ses filles éperdues suppliaient le Ciel de ne point les rendre orphelines, elles

nées d'hier et à peine assurées de la vie. Prières, sacrifices, pénitences, rien n'était épargné pour faire violence à Dieu, et ce n'est pas sans une admiration émue que je relisais le simple récit des pèlerinages que fit nu-pieds et pendant neuf jours une petite converse pour le salut de sa supérieure. Et le salut vint, Messieurs, et contre tout espoir, après que la digne prieure avait déjà reçu l'onction sainte et dit à ses filles le plus édifiant adieu. Elle avait été à la peine, elle devait être à la gloire.

Elle y fut joyeuse dès le 22 juillet 1818, quand la communauté fut transférée de la rue St-Maurice au couvent des Trinitaires. Les Bénédictines n'étaient déjà plus ces filles ignorées, amenées un matin de Savy par l'abbé Lallart et qu'il avait dû signaler à l'attention des familles chrétiennes ou du moins recommander à leur bienveillance. On les connaissait bien maintenant, et si humbles que fussent leurs vertus, si cachés leurs mérites, si enfouis leurs talents, elles avaient par-dessus les murs du cloître forcé l'estime et conquis l'affection de la ville entière.

En cette année 1818, leur pensionnat compte trente-trois pensionnaires internes, parmi lesquelles je relève les noms les plus connus et les plus honorés du pays, dans la noblesse comme dans la bourgeoisie (1). Aussi l'installation des Bénédictines en leur maison définitive prit-elle spontanément un caractère presque triomphal. Une société d'élite s'était réunie aux Trinitaires pour y recevoir les religieuses et leur faire une escorte de sympathie et de souhaits chrétiens. C'est alors que parut Mgr de la Tour d'Auvergne, entouré de tout son chapitre. D'abord il bénit en grande pompe la chapelle

(1) **Aubron, Bacqueville, Bouilliez, Bouttemy, Bauduin, de Bertoult, Bécu, Capron, Crépy, de Cardevacque, Deldicque, Dellelis, Dorlencourt, Desnoyelles, Dubrulle, Dourlens, Delestrée, Goudemetz, Godefroy, Gerbore, d'Hendecourt, Hurtrel, Lefebvre, Leduc, Mannier, Petin, Pierron, Rohart, Thiébault, Thévenet.**

et les appartements réguliers du nouveau monastère. Puis ayant lui-même célébré la messe, il voulut prendre la parole et manifester solennellement les sentiments de son cœur. Son discours fut une preuve nouvelle de sa foi profonde et de sa vive affection pour les Dames du St-Sacrement. Il s'y félicitait d'avoir pu installer dans la ville épiscopale ce centre d'adoration divine et une source si abondante de sève catholique. Il dit hautement les espérances que la religion fondait sur cette œuvre dont l'Eucharistie est toute la raison d'être et l'unique souci : l'Eucharistie au Tabernacle, l'Eucharistie au cœur des enfants dont on lui confie la formation et la garde. Et le prélat terminait par une parole de bon augure pour l'avenir : « Cité de Dieu, s'écriait-il, tu brilleras d'une éclatante lumière ; on adorera en toi le Seigneur ; on considérera ta terre comme une terre sainte.... tu te complairas en tes enfants parce qu'ils seront tous bénis : heureux ceux qui t'aiment et qui se réjouissent de ton bonheur ».

Dire que les prédictions du noble cardinal sont aujourd'hui pleinement réalisées, serait audacieux peut-être et pourrait sembler présomptueux. Mais pourtant l'œuvre a grandi, elle a prospéré par la faveur divine, et elle a dignement rempli son apostolat religieux et sa mission d'enseignement.

Les Bénédictines n'en ont-elles pas une preuve précieuse entre toutes et qui ne trompe pas, dans la confiance qu'elles ont méritée, les affections qu'elles ont conquises, les racines profondes qu'elles ont jetées par tout ce pays ?

Les fugitives de Rouen, dans leurs rêves de restauration et de réforme, n'avaient certes jamais entrevu ce résultat béni ; et la restauration s'est faite, et la réforme s'est étendue: d'Arras est sortie la fondation de St-Omer, transportée aujourd'hui à Boulogne, et, par St-Omer, ont pris naissance les couvents d'Osnabruck, de Bonn, d'Endenick, de Viersen, de Cologne, de Tegelen en Allemagne, d'Oldenzaal et de Dueberger en Hollande. D'Arras est sortie la maison de Dumfries en Ecosse, aujourd'hui en pleine prospérité.

D'Arras enfin est parti le courant de résurrection qui rend au monastère de Rouen la ferveur primitive avec la vigueur religieuse ; ce courant qui, passant les Alpes, relève le couvent de Milan et guérit l'anémie dont il se mourait.

Je ne sais ce que l'avenir réserve aux Bénédictines d'Arras, mais j'entrevois pour elles de nouvelles bénédictions si elles entrent résolument dans la voie d'union tracée par Léon XIII aux grandes familles religieuses qui s'honorent d'avoir St-Benoit pour patriarche (1) ; si elles reviennent à l'idée première de la M. Mechtilde, qui établit d'abord son institut en congrégation, et regretta si amèrement d'être contrainte par l'esprit gallican de donner l'indépendance à chacun de ses monastères. De tous mes vœux j'appelle la réalisation de ce projet ; ce serait pour les filles de Mme St-François de Sales une force inespérée, pour la ville d'Arras une source nouvelle de prospérité et de gloire.

(1) Autant l'union est un élément de force et de vitalité, autant l'émiettement est une cause de faiblesse. Aussi les Pères du Concile du Vatican pensaient-ils réunir les instituts similaires, mais sans lien commun. Ce qu'ils n'ont pu même préparer, Léon XIII s'efforce de le réaliser avec la prudence et la mesure qui caractérisent tous ses actes En 1893, il a ramené toutes les observances de la Trappe à l'unité d'une grande congrégation dirigée par un Abbé général. L'année suivante, les nombreux monastères de Bénédictins noirs, dociles aux appels pontificaux, se sont réunis en une immense association, sous l'autorité et la direction d'un Abbé Primat. Nous ne dirons rien de ce qui a été fait tout récemment, sur le désir du Souverain Pontife, dans la grande famille franciscaine. Nous appelons de tous nos vœux le jour où les Bénédictines seront ramenées à quelques grandes congrégations dans l'unité d'un même esprit et d'un même commandement. Elles retrouveront alors l'activité, l'influence religieuse et sociale qui ont fait leur gloire aux siècles passés.





RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. le Vicaire-Général HERVIN

PAR

M. l'Abbé DERAMECOURT

Président.

MON CHER COLLÈGUE,

IL y a trente trois ans que j'ai contracté envers vous ma première dette et loin de vouloir me libérer en invoquant la prescription, je suis obligé d'avouer que depuis lors cette dette a grossi considérablement.

Mais vous êtes un créancier commode et généreux : si je ne vous paie aujourd'hui qu'un léger acompte, peut-être y répondrez-vous quand même par un large récépissé.

Au fait, quand nous nous rencontrâmes pour la première fois, au mois d'octobre 1862, dans ce collège Saint-Bertin de St-Omer, si riche en souvenirs et toujours si aimé, vous étiez déjà dans la chaire et j'étais encore sur les bancs.

Et si la fée qui dévide l'écheveau des vies académiques nous avait ouvert une fenêtre sur l'avenir et laissé voir quelque chose de ce qui se passe ici, nous eussions été fort étonnés, l'un et l'autre, de nous trouver de nouveau, face à face, aux places que nous occupons.

Nous eussions même cru à une méprise ; car, entre nous, l'académicien d'alors, ce n'était ni vous ni moi, c'était celui qui ne l'est pas encore aujourd'hui — mais qui le sera demain, — l'écrivain disert, le professeur éloquent qui nous entraînait à sa suite sur les sommets ou dans les profondeurs que lui révélait le grand Apôtre.

Il n'en faut pas moins prendre aujourd'hui notre parti, accepter les faits tels qu'ils sont, faire quelque chose, comme vous aimiez à nous dire, et vous répondre.

En vous entendant nous raconter, tout à l'heure, dans le style qui leur convient, toutes les suavités de la vie bénédictine et les péripéties intéressantes par lesquelles vos saintes religieuses les achetèrent, pour arriver à leur situation présente, ma pensée se reportait vers votre propre vie et j'admirais la belle et droite route par laquelle la Providence vous a conduit avant d'arriver à l'Académie.

Il est vrai, par un privilège heureux qui prolonge l'existence et multiplie les œuvres des hommes appelés à fournir une grande somme de travail, vous n'avez guère eu d'enfance et votre adolescence fut très courte. A l'âge où les autres produisent ou cueillent encore des fleurs, vous donniez déjà des fruits. Cette étonnante maturité d'esprit s'affirma surtout au Grand Séminaire dont vous étiez le plus jeune élève ; ce qui ne vous empêcha point d'en être le premier. On lirait encore, et plusieurs fois, votre nom écrit en lettres d'or sur les murs de notre cloître de Saint-Vaast, si le badigeon égalitaire ne l'avait malencontreusement fait disparaître avec tous les autres. Mais ce qu'on n'a pas effacé du souvenir de vos condisciples, c'est la régularité de vos études, l'ordre et l'étendue de vos recherches, la précision de vos arguments, la sûreté de vos citations, le fini de vos compositions théologiques. Bientôt, vous avez porté ces qualités dans la chaire. Dès le début de votre vie de professeur, vous avez su en faire profiter vos élèves qui n'étaient pas les premiers venus.

Ce n'était pas une tâche facile de résumer en un seul maître, à peine prêtre, et, du même âge que plusieurs de ses élèves, toutes les aptitudes que réclame l'enseignement de la théologie dogmatique, de la théologie morale, du droit civil et du droit canonique : vous avez rempli cette tâche pendant sept ans avec une clarté de méthode, une largeur de vues, une sûreté de doctrine qui n'ont jamais été mises en doute, même par des juges sévères.

Vous ne faisiez pas un cours d'éloquence sacrée, et la précision des termes vous préoccupait plus que leur nombre et que leur harmonie : c'était une qualité de plus à laquelle vos anciens élèves sont heureux de rendre hommage.

Du reste, si l'on juge d'un arbre par ses fruits, vous avez lieu d'être satisfait. De ceux qui furent vos bons élèves, — j'en parle d'autant plus facilement que je n'étais pas de ceux là, — il serait difficile d'en trouver un qui soit resté médiocre.

Des vicaires capitulaires ou généraux, des chanoines titulaires ou honoraires, des présidents d'académies ou de sociétés savantes, des supérieurs de séminaires ou de collèges, des secrétaires généraux, des professeurs et des littérateurs de marque, vous en comptez près de trente, et c'est à peu près le chiffre de ceux qui suivirent vos cours. Encore une fois, il faut attribuer cet heureux succès à des élèves laborieux et à des maîtres de haute valeur : mais vous y avez eu votre grande part.

Ce ne fut pour vous qu'un commencement.

Tout à coup, par une de ces déterminations subites, mais non imprévues, qui fixent les existences, un de ces virements de bord dont les navires bien gréés sont coutumiers et qui sont le triomphe des bons pilotes, vous fûtes transporté sur une plage toute différente ; vous devîntes aumônier des Dames Bénédictines. On aurait tort de s'en étonner.

Outre que vous obéissiez au double vœu de votre évêque qui vous envoyait et des religieuses qui vous appelaient, vous cédiez à l'un de vos penchants les plus prononcés : par

certains côtés, vous embrassiez la vie monastique. Cette vie n'est-elle point faite de prière, de silence, de travail et de charité?

Elle est la vôtre depuis bientôt vingt-huit ans : malgré des tentations flatteuses, vous n'avez point voulu l'abandonner ; c'est elle qui a particulièrement attiré l'attention de l'Académie, c'est elle, par conséquent, qui doit nous occuper maintenant. Ce sujet s'impose d'autant plus qu'il est le complément nécessaire de votre étude trop modeste et trop courte sur les origines de votre monastère.

Planté d'abord à la source de la Scarpe, cet arbrisseau béni a été transporté, vous l'avez dit, dans notre ville où il est devenu un arbre grand et fécond. Ses rameaux se sont étendus. Les fleurs et les fruits qu'il porte attirent les regards et provoquent la reconnaissance ; les plants qui ont grandi auprès de lui ont même déjà fleuri sous d'autres cieux ; il nous convient, après Dieu, d'en remercier le jardinier habile qui a favorisé cet heureux développement.

Avouons, avant tout, que la source était bonne et l'heure propice. Votre mère Mecthilde est née au début de ce dix-septième siècle qui nous a laissé en héritage tant de grands hommes et tant de grandes œuvres.

Après l'épreuve de la persécution et de la pauvreté qui est le creuset ordinaire où s'épurent les meilleures fondations, l'Ordre des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle s'établit dans la zône tempérée du véritable esprit religieux, à égale distance des glaces funestes du jansénisme et des ardeurs exagérées du faux mysticisme. La mère Mecthilde ne voulut se rattacher ni à la célèbre mère Agnès, ni à Mme Guyon ; elle se proclama plutôt la fille de Sainte Thérèse et l'esprit séraphique et logique de la vierge d'Avila l'inspira jusqu'à la fin.

Il y aurait peut-être un rapprochement intéressant à faire entre la réforme du Carmel par Sainte Thérèse et celle de l'Ordre bénédictin par Mlle de Bar, mais je ne suis pas

homme à faire ce travail : il appartient à l'auteur de la vie de la mère Mecthilde, qui en a eu la première idée, de nous le donner un jour.

Qu'il me suffise d'admirer, avec Mgr l'évêque de Luçon, le cadre merveilleux dans lequel fut placée cette humble femme, supérieure par l'intelligence et par le cœur et capable de tous les héroïsmes. Le grand Condé, Charles IV, duc de Lorraine, Jean Sobieski, roi de Pologne, Louis XIV lui-même l'entourent de leur estime ; Anne d'Autriche, Marie-Thérèse, la reine d'Angleterre, celle de Pologne et la duchesse d'Orléans l'honorent de leur amitié ; Saint Vincent de Paul, M. Olier, M. Boudon, le P. Chrysostôme sont ses conseillers ; la Lorraine, l'Ile de France, la Normandie sont le théâtre où s'exerce sa vertu ; Alexandre VII loue sa prudence, approuve ses entreprises et confirme sa réforme ; Innocent XI l'érige en congrégation ; Dieu enfin, par le miracle, lui donne sa sanction surnaturelle.

Avant de raconter toutes ces grandes choses, vous vous êtes livré à des recherches de manuscrits, à des collations de textes, à des accumulations de notes, qui auraient effrayé les Bollandistes eux-mêmes. Comme eux, vous avez pris le baton du voyageur et vous êtes allé, de couvent en couvent, de contrée en contrée, jusqu'en Hongrie, jusqu'en Pologne peut-être, visiter les lieux par où votre héroïne avait passé, compulser les archives qui parlaient d'elle, épuiser toutes les sources d'informations que vous avez pu découvrir.

A vous voir parcourir ainsi les monastères et les bibliothèques de France et d'Europe, je me représente Godefroy Henséchénius ou Daniel Papebrock consacrant leur vie, leur talent et leur fortune, à moissonner ainsi, à travers le monde, ces feuilles innombrables et immortelles qui commenceront les *Acta sanctorum.* L'histoire a conservé les noms de ces admirables travailleurs. Les Pays-Bas, qui ont donné à cette grande œuvre son chef, Jean Bolland, et la plupart de ses compagnons, sont fiers de la continuer encore et je

présume bien que Bruxelles a dû faire quelques démarches pour vous enrôler dans les rangs des Bollandistes.

En tous cas, vous êtes de leur race, et maintenant que vous nous appartenez, nous serons moins effrayés de nous savoir en relation avec cette savante société, puisque vous pourrez être notre intermédiaire.

Vous avez même failli avoir avec un Bollandiste célèbre, dont parle le cardinal Pitra, je pense, un autre point de rapprochement qui, heureusement, n'a point été complet. Lui a perdu la vue dans ses recherches trop opiniâtres. Vos yeux ont seulement été malades. Mais vous aviez à côté de vous d'autres yeux qui ne se fatiguaient point, et une main qui savait écrire. C'est de cette collaboration que naquit votre volume. La pensée qui l'inspira et le but que vous poursuiviez en le composant, en ont fait plus encore un livre de haute piété que de pure érudition. Il n'en éclaire pas moins d'un jour heureux tout un côté de l'histoire du grand siècle, en même temps qu'il a pour les Dames Bénédictines le caractère intime d'un livre de famille.

Celles que la Providence a amenées au milieu de nous sont dignes en tout point de leur origine, et la célèbre famille Lallart qui les a introduites dans notre province et dans nos murs, s'est acquis par là un titre de plus à notre reconnaissance.

Il est vrai que ce n'est là ni le seul ni le dernier.

Quoique cette famille fasse plus d'efforts pour dissimuler ses titres et cacher ses bienfaits que d'autres pour mettre les leurs en relief, on ne peut cependant pas ignorer que depuis deux siècles on trouve un Lallart, quand on n'en trouve pas plusieurs, dans tout ce qui se fait de beau et de bien à Arras.

Des œuvres auxquelles ces insignes bienfaiteurs ont prêté leur concours, il en est peu cependant qui leur fasse plus d'honneur que la fondation du Saint-Sacrement.

Je serais tenté de dire que par les nobles proportions de leur maison, la distinction et la belle simplicité de leur

éducation, la générosité de leurs largesses, les Dames Bénédictines se sentent, comme malgré elles, de bonne race et elles le montrent.

Est-ce que ce ne fut pas comme une révélation, ou, si l'on veut, comme une résurrection dans le domaine de l'art religieux, quand on vit cette chapelle du St-Sacrement s'élever, blanche, légère et hardie, avec sa flèche octogone de cinquante-sept mètres de hauteur, taillée comme une dentelle, avec les vives arêtes de ses aiguilles et de ses clochetons, les longues et harmonieuses ogives de ses fenêtres, ses pignons à jour, ses archivoltes, tous les ornements de son architecture gothique du quinzième siècle ? Et quand on pénétrait à l'intérieur, quelle admiration n'excitaient pas l'harmonie des voûtes ogivales, et des vastes fenêtres aux vitraux de couleur, le pourtour absidal, les statues gigantesques et gracieuses, l'autel surtout, avec son épanouissement de végétation artistique, dont la base est un tombeau et le sommet un riche trône entouré d'anges, d'où rayonne l'Eucharistie.

A voir cette belle et patiente architecture, ses nombreux et difficiles détails, ses dimensions harmonieuses, les habitants d'Arras poussèrent un cri de bonheur et une acclamation d'amour vers l'enfant de leur cité qui leur avait enfin rendu un de ces joyaux d'architecture qu'avait admiré leur enfance et qui, tous ou à peu près, étaient tombés sous le marteau des démolisseurs.

L'Académie d'Arras, je suis fier de le rappeler, s'était, la première, montrée aussi juste que clairvoyante, en louant ce chef-d'œuvre. Dans sa séance publique du 26 août 1847, elle décernait une médaille d'or à l'architecte de la chapelle du St-Sacrement, et son archiviste adjoint, M. l'abbé Parenty, plus tard président, justifiait sa faveur en quelques pages de bon goût et de haute compétence qui mettaient dans son vrai jour le talent d'Alexandre Grigny.

Si l'Académie d'Arras encourageait ainsi, la première, le génie d'un enfant d'Arras, rénovateur de l'art gothique

dans nos contrées, il faut dire que c'est une religieuse du St-Sacrement qui l'avait découvert.

C'est à M. de Cardevacque que j'emprunte encore ce trait. Un jour, un apprenti maçon, qui n'était autre que Grigny, fut chargé par son patron d'aller exécuter quelques travaux d'intérieur, dans le monastère. La Supérieure de la maison, cette mère Saint-François de Sales qui était une maîtresse femme et qui s'occupait des petites choses comme des grandes, remarqua le zèle et l'intelligence du jeune ouvrier. Elle s'intéressa à lui, le fit causer, reçut ses confidences et ses projets d'avenir, et, finalement, pour l'encourager, promit qu'elle lui confierait un jour la construction de sa chapelle. Cette promesse, faite peut-être sans réflexion, frappa vivement l'esprit du maçon.

« Pour faire une chapelle, se dit-il, il faut être plus que maçon, il faut être architecte. » Et il étudia le dessin, l'architecture. l'histoire, avec une dévorante activité et une rare intelligence. Quelques années plus tard, à l'âge de vingt ans, il quitta le toit paternel pour aller étudier l'architecture sur place, dans les monuments de Belgique, de France et d'Allemagne.

Ainsi devaient se former à l'art de construire les maîtres du Moyen-Age, ces compagnons qui nous ont laissé des chefs-d'œuvre et dont le nom est oublié.

Revenu à Arras, après trois ou quatre ans de voyages, c'est-à-dire de recherches et d'études, Grigny, qui était pauvre, venait de s'établir bravement maître-maçon, quand il apprit que la communauté du St-Sacrement allait définitivement se construire une chapelle. Le projet était même assez avancé et plusieurs architectes de renom avaient fourni leurs plans. A cette nouvelle, Grigny s'émeut, se souvient des promesses de la religieuse, et ne veut à aucun prix qu'on lui ravisse l'œuvre de ses rêves.

Plein de confiance, par instinct, sans renseignements, il crayonne à la hâte son projet et, avec la naïve simplicité

d'un enfant de la maison, va le glisser dans la communauté, par la grille du parloir. Une sœur le trouve par hasard, le remet à la Supérieure qui l'examine, le soumet à son conseil, l'approuve en principe, et, après quelques appropriations nécessaires, se décide bravement à l'exécuter.

C'était en 1842, Grigny avait à peine vingt-cinq ans.

Pendant les vingt-cinq années qui suivirent, Alexandre Grigny montra une activité peu commune et dépensa des trésors d'intelligence et d'énergie, mais on peut bien assurer que pour nulle œuvre il ne fut autant prodigue de toutes ses qualités que pour sa chapelle du St-Sacrement.

Pourquoi n'a-t-il pu la mettre à l'abri des ravages hâtifs de notre climat brumeux et de nos désastreux hivers ?

Avec un joyau comme leur chapelle, les Dames du Saint-Sacrement devaient avoir un écrin digne de l'enfermer. Aussi leur monastère, tout en conservant à l'intérieur le cachet de simplicité qui convient, prit-il, peu à peu, aux yeux du public, le caractère architectural que nous lui connaissons. Ce n'était plus Alexandre Grigny qui complétait son œuvre, mais c'était toujours sa pensée artistique qui inspirait son successeur.

Par une heureuse fortune que Dieu n'a pas ménagée aux Dames Bénédictines, ajoutons que le développement matériel du monastère coïncidait avec un progrès intime, un succès de confiance, une estime universelle qui dirigeaient vers lui les meilleures familles de la contrée.

La célèbre fondatrice, aussi nécessaire qu'elle parût, était dignement remplacée. Chaque ville, surtout Arras, chaque région de notre province et même des provinces voisines, avait prélevé une sorte de dîme d'honneur sur l'élite de sa population pour l'offrir au célèbre couvent, et, comme si l'abbé Lallart voulait, du haut du ciel, rivaliser de bienveillance avec la Révérende Mère Saint-François de Sales, le choix des aumôniers qui lui succédaient était digne de celui des prieures.

A cette direction intelligente et dévouée, avec des éléments de choix préparés à la vie de pension par une excellente éducation de famille, donnez pour cadre des cloîtres commodes, des salles bien ouvertes, des jardins vastes et fleuris, une atmosphère calme, riante et comme embaumée ; ajoutez-y des études sérieuses, pratiques, avec tous les arts qui peuvent charmer la vie, sans la rendre légère ni l'affadir, des relations aimables, simples, utiles, des exemples plus puissants encore que les leçons, tout un passé qui se conserve comme un patrimoine et sert de modèle au présent, et vous n'aurez qu'une esquisse encore imparfaite du pensionnat du St-Sacrement. C'est pourquoi, en visitant cette maison, demandez surtout à voir son plus beau trésor. On vous montrera les merveilles de sa chapelle, les richesses de ses ornements et de ses vases sacrés, la galerie de ses tableaux, ses parterres pleins de fleurs, ses parloirs beaux comme des chapelles, et même, si vous pouvez l'obtenir, la salle du chapitre où viennent se grouper, sous l'œil de leurs fondatrices qui les regardent du fond de leurs cadres, soixante religieuses qui représentent la vertu, la modestie et la science de plusieurs générations : demandez encore. Vous avez vu de belles choses, des personnes distinguées, une famille parfaite, mais le vrai trésor : ce sont les enfants.

Il ne faut pas remonter à la mère des Gracques, Mesdames, pour l'affirmer : le trésor d'une mère, celui d'un père, celui d'une maîtresse et celui d'un maître, celui d'une famille et celui d'une pension, j'en appelle à vos sentiments comme j'exprime ceux de ma vie : notre trésor, ce sont nos enfants.

Rien d'étonnant, dès lors, si la sollicitude des parents est portée à son plus haut degré d'intensité quand le moment arrive de confier ces trésors à des mains expérimentées qui doivent tout ensemble et les garder et les faire fructifier.

« Quel discernement ne faut-il pas, pour parler comme Fenelon, dans son admirable *Traité de l'éducation des filles*, pour connaître le naturel et le génie de chacune de

ces enfants, pour trouver la manière de se conduire avec elles, la plus propre à découvrir leur humeur, leur pente, leur talent, à prévenir les passions naissantes, à leur persuader les bonnes maximes et à guérir les erreurs.

» Quelle prudence faut-il avoir pour acquérir et conserver sur elles l'autorité sans perdre l'amitié et la confiance ? » (1)

Or, si l'on a eu le bonheur de trouver soi-même cette inestimable bienfait ou de l'apprécier dans ses proches et dans ses amis, vous présumez, Mesdames, avec quel amour et avec quelle confiance on le réclame pour les siens, des mêmes maîtresses et de la même direction.

Et si cette direction, cet esprit de maison, ce genre d'éducation, ont un caractère sérieux et varié, complet et distingué, pratique et agréable, étonnez-vous qu'on les vienne chercher de loin et même qu'on s'efforce de les propager au dehors.

Fénelon l'avait encore dit avec cette finesse de pensée et cette limpidité d'expression qui le caractérisent : « Ne sont-ce pas les femmes qui ruinent et qui soutiennent les maisons, qui règlent tout le détail des choses domestiques et qui, par conséquent, décident de tout ce qui touche de plus près à tout le genre humain ? Une femme judicieuse, appliquée et pleine de religion est l'âme de toute une grande maison : elle y met l'ordre pour les biens temporels et pour le salut. » (2).

J'en appelle à l'expérience de ces derniers siècles, de ce dix-septième siècle surtout, qui fut le siècle de la mère Mecthilde et de Fénelon, et qui fut le siècle des femmes illustres avant d'être le siècle des grands hommes, j'en appelle à l'expérience personnelle de tous ceux qui m'entendent, quand vous trouvez dans l'homme quelque chose de bon, de grand, de noble et de généreux, quelque chose qui

(1) *Traité de l'éducation des filles*, Chap. Ier.

(2) *Traité de l'éducation des filles*, Chap. XI.

honore la religion, l'art, la patrie ou l'humanité, vous ne vous y trompez pas, vous allez droit au principe : oui, vous cherchez la mère.

Il ne faut pas lire de près la vie de la mère Mecthilde, ni fréquenter souvent la maison de ses filles d'Arras, pour constater que la plus grande vertu qu'on y rencontre, c'est encore la charité.

Dieu et les pauvres, telle pourrait être la devise des Dames Bénédictines. Lorsque la mère Mecthilde était encore enfant, nous dit son historien, elle eut une vision : il lui sembla qu'on lui avait donné sept soleils dans chacun desquels était la Sainte-Hostie. Toute ravie de posséder ce trésor, objet de ses plus tendres adorations, elle s'écria : « Hé ! venez voir le St-Sacrement que j'ai » (1). C'était l'image symbolique des sept maisons que la vénérable fondatrice devait établir avant sa mort.

Je ne saurais figurer de meilleure et de plus riche façon, chacun des couvents qui ont été fondés plus tard, ni celui qui rayonne sur notre ville et notre entrée depuis le commencement du siècle.

Le divin Ostensoir n'y est pas seulement un véritable soleil qui brille des feux les plus purs, mais c'est le centre d'un monde autour duquel toutes les âmes gravitent. Les exercices du jour et de la nuit ont été ordonnés en vue du culte eucharistique ; les livres liturgiques, les cérémonies sacrées, les dispositions intérieures de la chapelle, les prières de l'office, l'harmonie des chants et celle de l'orgue, tout converge, tout s'élève vers le St-Sacrement. Il est le maître à qui tout obéit, le roi à qui tout rend hommage, l'ami qui console, qui réjouit et qui tient lieu de tout le reste.

C'est au point que le langage populaire, qui est formé par le simple et naturel bon sens de toute une génération, n'a point tardé à qualifier le couvent des Dames Bénédictines de cet unique nom : le St-Sacrement.

(1) Vie de la R. M. Mecthilde, p. 704.

Mais le soleil ne concentre pas ses rayons sur un seul point ; il a son horizon, il réchauffe et il féconde le monde auquel il préside et dont on l'a dit le roi. La charité a le même privilège. Du couvent que le Ciel a béni, elle tend la main, et une main généreuse, je vous assure, à tous ceux qui s'adressent à elle, de loin comme de près. Les communautés en détresse, les œuvres catholiques qui périclitent, les familles que le malheur a touchées, les infirmes avant l'âge, les misères cachées, que seuls découvrent l'œil de Dieu et la main de la charité, ont les préférences des Dames Bénédictines ; ces œuvres si multiples passent cependant après les Orphelinats, car je ne saurais même signaler les liens étroits qui unissent les filles de St-Benoît aux pauvres filles de Ste-Claire.

Il suffit d'avoir assisté seulement une fois aux offices du St-Sacrement pour avoir distingué, au pied et autour de l'autel, ces enfants modestes et pieux, à l'accent plein de foi et sentant parfois l'étranger, qui forment le cortège accoutumé de l'aumônier. C'est la reconnaissance qui les appelle, car, chaque jour, à l'oraison qui demande du pain à leur père du ciel, ces nombreux orphelins, recueillis par le saint prêtre que vous nommez tous, se tournent, avec une égale confiance, vers le couvent généreux qui ne leur fait jamais défaut. L'Eglise catholique est coutumière de ces associations charitables, et, en saluant ici avec amour et respect le nom du Vincent-de-Paul d'Arras, je suis heureux d'associer à son nom vénéré les Dames de Charité, les généreuses bienfaitrices qui rappellent celles du noble faubourg auxquelles le supérieur de St-Lazare s'adressait, dans ses moments de détresse, et qu'il était sûr de rencontrer toujours.

Vous avez été le consolateur de ses dernières inquiétudes, mon cher Collègue, et quand vous eûtes mis la tranquillité dans son âme, en lui disant que s'il était seulement coupable d'avoir péché par excès de bonté, Celui qui est bon par dessus tout le lui pardonnerait facilement, il me semble que vous

avez été pour quelque chose dans son calme sublime en face de la mort. Il mourut en confiant son orphelinat à Dieu, aux religieux formés à son école, à ses admirables sœurs. à la charité chrétienne et à la ville d'Arras, mais je pense bien qu'il comptait aussi sur vous et sur le St-Sacrement.

Entrez donc en toute sécurité dans cette Académie d'Arras, qui reçoit avec bonheur dans son sein tout ce que l'intelligence, la science, le travail, la vertu, le mérite, les services rendus lui présentent comme une récompense du passé ou comme une espérance de l'avenir.

En vous recevant, grâce à Dieu, nous n'avons pas de vide à combler, car votre prédécesseur nous reste ; nous n'avons qu'à serrer les rangs et à augmenter le nombre des fauteuils.

Qu'il revienne souvent de Paris, où il est resté Artésien, tout en prenant sa place parmi les savants qui honorent la capitale et la France entière, qu'il vienne nous honorer et nous instruire de ses communications étonnantes, celui qu'on prendrait volontiers pour un bourgeois d'Arras, non d'aujourd'hui, ni d'hier, mais qui aurait vécu avec tous les Artésiens du Moyen-Age.

Et vous, mon cher collègue, sans ignorer le passé, — vous en avez donné la preuve — vous viendrez nous montrer que vous connaissez aussi le présent. Ses multiples besoins, ses graves intérêts, sa législation, son droit canonique, ses principes de théologie, sa liturgie religieuse, vous avez étudié toutes ces questions avec une intensité et une précision dont nous aurons le bénéfice. Et notre Société, qui a le souci de mettre en portefeuille toutes les bonnes valeurs artésiennes, se réjouira d'avoir trouvé le moyen d'y placer, côte à côte, pour en tirer également profit, le Bénedictin d'hier et celui d'aujourd'hui.



LAURÉATS DES CONCOURS

de 1895.

HISTOIRE

MÉDAILLE D'OR DE LA VALEUR DE 200 FR.

M. L'ABBÉ J.-B. REMBERT

Prêtre du diocèse d'Arras.

MÉDAILLE D'ARGENT, GRAND MODULE.

M. L'ABBÉ ED. BOURGOIS

Curé de Divion.

SCIENCES

MÉDAILLE DE VERMEIL.

M. LE CAPITAINE P. DELCROIX, D'ARRAS

Attaché au service géographique à l'Etat-Major de l'Armée.

POÉSIE

MÉDAILLE D'ARGENT.

M. CAMILLE SCHWINGROUBER, DE REIMS

M. CH. WEBER, DE CROISILLES

Ancien Elève du Collège d'Arras.

SUJETS MIS AU CONCOURS

POUR 1896

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

Notice détaillée, précise et circonstanciée, aux points de vue topographique, archéologique, historique et stratégique, sur le démantèlement d'Arras.

Indiquer soigneusement toutes les anciennes *constructions* ou *substructions* d'époques diverses, successivement mises au jour par les travaux, ainsi que les objets de toute nature qu'ils ont fait découvrir.

Insister particulièrement et avec le développement que comportent les sujets :

Sur ce qui a été constaté aux portes-forteresses *Maitre-Adam*, *Hagerue*, *Ronville* où ont été retrouvées parties des *défenses construites par Philippe d'Alsace*, et *Saint-Nicolas*, où subsistaient et subsistent encore parties de celles de *Philippe-Auguste ;*

Sur les *différentes enceintes* retrouvées entre les portes Hagerue et Ronville, et plus spécialement sur celles dont l'existence a été révélée entre cette dernière porte et la porte

Saint-Michel, ainsi que sur les nombreuses *excavations* régnant sous presque toutes les parties du sol compris entre les deux portes ;

Sur les *traces* et *débris* parfaitement reconnaissables laissés dans le bastion *Saint-Nicolas* par l'antique église du même nom, détruite en 1557.

L'Académie serait heureuse que cette étude, non moins importante qu'éminemment arrageoise, fût traitée aussi sérieusement qu'elle le mérite.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésie de deux cents vers au moins. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Une étude littéraire sur quelque personnage célèbre de l'Artois, tel que : historien, orateur, philosophe, poète.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

En dehors du Concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque Concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés (*francs de port*) au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1896. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre Concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 7 juin 1895.

Le Secrétaire-général,
Baron CAVROIS.

Le Président,
DE RAMECOURT.

—:o:—

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. DERAMECOURT (le Chanoine), Vicaire-Général.

Chancelier :

M. H. LORIQUET, O. ✪, Archiviste du département.

Vice-Chancelier :

M. ROHART (l'Abbé), Professeur de Théologie.

Secrétaire-Général :

M. CAVROIS DE SATERNAULT (le Baron), C. ✱, ancien Auditeur au Conseil d'Etat.

Secrétaire-Adjoint :

M. V. BARBIER, ✪, Directeur du Mont-de-Piété.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE (le Comte).

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, O. ✪, Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. Sens, ✱. C ✱. etc., O. ✿, ancien Député (1860).
2. C. le Gentil ✱, ✱. ancien Juge au Tribunal civil (1863).
3. Pagnoul, ✱, O. ✿. Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
4. Paris. ancien Ministre (1866).
5. P. Lecesne. ✱. ✿. Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
6. G. de Hauteclocque (le Comte) (1871).
7. Trannoy, ✱, O. ✿, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
8. Cavrois de Saternault (le Baron), C ✱. Docteur en droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
9. Ricouart, ✱. O. ✿, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
10. Wicquot, O. ✿, Bibliothécaire de la Ville (1879).
11. Guérard. Juge au Tribunal civil (1879).
12. Adolphe de Cardevacque (1881).
13. Em. Petit. ✱, Président du Tribunal civil (1883).
14. Deramecourt (l'Abbé). Vicaire-général (1884).
15. J Leloup. ✱. Conseiller général (1884).
16. J Boutry, ✱ ✿. Juge au Tribunal civil (1884).
18. P. Laroche Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884)
19. E. Deusy. Avocat. Juge honoraire au Tribunal civil (1887).
20. V. Barbier, ✿. Directeur du Mont-de-Piété (1887).

21. ROHART (l'Abbé), Professeur de théologie (1887).
22. E. CARLIER, ✻. Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
23. BOUCRY, Professeur de rhétorique au Collège (1891).
24. L. VILTART, Avocat (1892).
25. RAMBURE (l'Abbé), Professeur aux Facultés catholiques (1893).
26. DEWAULE, ✿. Principal du Collège (1893).
27. HERVIN (l'Abbé), Vicaire-général, Aumônier du Saint-Sacrement (1893).
28 DUFLOT (l'Abbé), Licencié ès-lettres (1895).
29. ACRÉMANT, Membre de la Commission des Monuments historiques (1895).
30. BLONDEL François, Ingénieur civil (1895)

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. CAMINADE DE CASTRES, O. ✻, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).
COINCE, Ingénieur des mines, A. R (1870).
PAILLARD, C. ✻, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).
PIERROTTI (le docteur Ermette), ✻, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).
J.-M. RICHARD, ✪. ancien archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).
Mgr MEIGNAN, O. ✻, Cardinal-Archevêque de Tours (1882).
Jules BRETON, C. ✻, Membre de l'Institut (1887)
Louis NOEL, ✻, Statuaire (1887).
H. TRANNIN, O ✪. Docteur ès-sciences, Directeur de l'école supérieure de Commerce de Lille, A R. (1891).
ALAPETITE, O. ✻, Préfet du Pas-de-Calais (1891).
LEGRELLE, ✻, Maire d'Arras (1891).
DEPOTTER (l'Abbé), doyen de Laventie, A. R. (1893).
G. LELEUX (l'Abbé), Aumônier à Lille, A. R. (1893)
A. GUESNON, O ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R. (1893).
J. FINOT, Archiviste du département du Nord, à Lille (1895).

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

MM. DE BAECKER, ✻, Homme de lettres, à Bergues (1853).

MAIRESSE, Ingénieur (1857).

J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

Fr. FILON, Directeur de l'école Lavoisier, à Paris.

Léon VAILLANT, ✻, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

DE FONTAINE DE RESBECQ (le comte), ✻, O. ✻, O. ✪, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. CANET, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille.

H. GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869).

BOUCHART, C. ✻, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

GOUELLAIN, C. ✠, ✪, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✻, propriétaire, à Saint-Omer (1874).

DE CALONNE (le Baron), à Buire le Sec (1874).

DEHAISNE (Mgr), O. ✪, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).

VOS (le chanoine), Archiviste de l'Evêché de Tournai (1875).

MM. Ch. d'Héricourt (le comte) ✱, Consul de France, à Christiania (1876).

Em. Travers, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Al. Odobesco, Chargé d'affaires de Roumanie à Paris (1876).

de Schodt, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. Moreau père, ✱, à Paris (1877).

Hugot (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).

Heuguebart (l'Abbé), curé de Lambres (1878).

G. Fagniez, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. Bellon, à Rouen (1879).

J.-G. Bulliot, ✱, O. ✿, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

L. Palustre, Directeur honoraire de la Société française d'Archéologie (1881).

de Laurière, Secr. gén. de la même Société (1881).

de Marsy (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).

Delvigne (le chanoine), à Bruxelles (1881).

Gustave Colin, Artiste peintre, à Paris (1881).

Martel, ancien Principal du collège de Boulogne-sur-Mer (1881)

P. Fournier, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

L'abbé Lefebvre, Aumônier à Doullens (1882).

Rupin, ✿, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

MM. Pagard d'Hermansart, à St-Omer (1883).

Gabriel de Beugny d'Hagerue. à Aire (1884).

d'Agos (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées).

Le commandeur Ch. Descemet, à Rome (1884).

Mathieu, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).

Quinion-Hubert, ancien Magistrat, à Douai (1884).

Fromentin, Curé de Fressin (1885).

Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).

Robert de Guyencourt, Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

Bovet, Archiviste à Montbéliard (1888).

Massy, ✪, Surveillant-Gén. au Lycée de Douai (1890).

Eug. de Sars, Publiciste, à Montpellier (1890).

Georges Barbier, Avocat à Paris (1891).

Mlle Jenny Fontaine, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. Digard, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).

Harduin de Grosville, Juge au Tribunal civil de Laon (1893).

Menche de Loisne (le comte), château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).

L'Abbé Vitasse, Curé-doyen de Carvin (1894).

TABLE DES MATIÈRES

IV. — *Séance publique du 25 juillet 1895.*

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS



ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n° 6

M. D. CCC XCVI.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

II[e] Série. — Tome XXVII.

ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, place du Pont-de-Cité, n° 6

M. D. CCC XCVI.

I

Séance publique du 28 Mai 1896.



ALLOCUTION D'OUVERTURE

PAR

M. l'Abbé DERAMECOURT

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

Une Société s'honore, comme une famille, par le culte de ses morts. Et si le Collègue dont elle déplore la perte porte un nom qui signifie tout ensemble la bonté, le talent, la loyauté et l'honneur, elle doit le prononcer avec plus d'estime encore et de regret parce qu'elle sait que ses propres sentiments sont unanimement partagés.

C'est pourquoi je salue d'abord, au nom de tous mes Collègues, le nom et la mémoire de M. Julien Boutry, enlevé prématurément à notre Compagnie depuis sa dernière Séance publique.

A côté des tombes qui se ferment, il faut saluer aussi les berceaux qui s'ouvrent : je m'applaudis d'avoir à remplir encore cet heureux devoir.

Il semble même que nos jeunes Collègues sont aujourd'hui particulièrement favorisés. Le soleil de mai sourit à leur

entrée dans la vie académique, les parfums de printemps embaument cette aurore et, pour compléter la fête, la ville d'Arras se pare de ses plus beaux atours ; elle expose les meilleurs souvenirs de son passé luxueux, elle appelle à elle les artistes les plus renommés ; par surcroît, voici que se rassemblent dans ces magnifiques salons et sous ces voûtes superbes que la générosité municipale veut bien faire nôtres, avec l'élite de la société artésienne agrandie, les représentants les plus distingués de l'Etat, de la magistrature et de la cité.

GÉNÉRAL, MONSEIGNEUR,

Me permettez-vous de vous dire que je suis particulièrement heureux et fier de vous saluer ici, aujourd'hui, au nom de l'Académie d'Arras ?

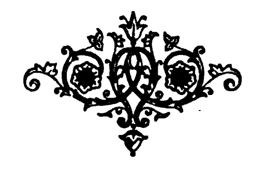
Depuis notre dernière Séance publique, vous n'êtes plus seulement des hôtes illustres qu'on accueille avec respect, qu'on reçoit avec reconnaissance : vous êtes de la maison, vous avez pris rang d'honneur dans notre Compagnie.

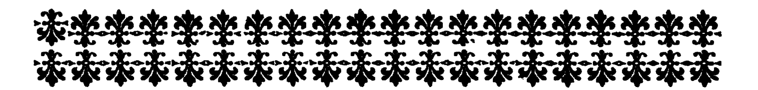
Il nous a paru que l'épée du général commandant et la croix épiscopale s'unissaient bien, ensemble, dans notre armorial, surtout quand c'est le général Strohl et vous, Monseigneur, qui les portez. C'est pourquoi nous les avons croisées sur notre blason, et nous en faisons notre parure.

Vos services et vos œuvres deviennent notre patrimoine. Que vous travailliez de l'épée ou de la plume, que vous garantissiez l'ordre, la discipline, la tenue, le labeur quotidien, l'honneur de notre armée ; que vous portiez la bénédiction et la charité à travers nos villes et nos campagnes, ou que vous livriez à la méditation des fidèles et des lettrés les pages exquises d'un mandement de carême ou de l'Oraison funèbre de son Eminence le cardinal Meignan, vous servez tout en-

semble la France et l'Eglise, et désormais, vous honorez l'Académie d'Arras. Merci de ce concours à notre Société !

N'avais-je pas raison de dire, Mesdames et Messieurs, que jamais réception académique ne fut placée dans un plus beau décor et entourée d'un plus brillant cortège ?





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. G. ACREMANT

Membre résidant.

—— ——

MESDAMES, MESSIEURS,

« Aux grandes actions, il faut de grandes gloires !
Pour rendre un digne hommage à leurs nobles mémoires,
On doit à pleines mains prodiguer les honneurs... » (1).

C'est ainsi que s'exprime M. Lecesne dans une de ses pièces de vers restées manuscrites.

Avant de suivre son conseil, je tiens à m'acquitter de ma dette de reconnaissance et vous remercier, Messieurs, de l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant dans votre Compagnie.

Vous avez jugé celui qui était présenté à vos suffrages avec une indulgence excessive. J'aurais mauvaise grâce à m'en plaindre, mais je suis forcé de reconnaître que les savants, ordinairement si sévères pour eux-mêmes, se contentent parfois d'un peu de bonne volonté chez les autres. Cette bonne volonté est mon seul titre et je la mets entière à votre

(1) *Le Panthéon*.

disposition, persuadé que vous continuerez à l'aider et à l'éclairer de vos conseils bienveillants.

Mon insuffisance aura au moins le mérite de faire ressortir encore davantage la supériorité de mon prédécesseur. Je succède, en effet, à un de ces hommes que l'on ne remplace pas. Sa vie et son œuvre ont été longues ; sa nature bienveillante, son caractère aimable, sa parole toujours affectueuse lui ont concilié tous les cœurs, et c'est en termes exquis qu'il faudrait dépeindre cette physionomie exquise.

Si je devais exposer devant vous la carrière de votre vénérable collègue, vous présenter successivement le jurisconsulte distingué, le magistrat municipal, l'académicien infatigable, l'historien de notre antique cité, je succomberais bientôt sous la tâche ; permettez que je me borne à vous offrir une esquisse rapide de cette vie si bien remplie qui s'impose à notre respectueuse admiration.

***

EDMOND-DÉSIRÉ LECESNE est né à Arras, rue du Bloc, le 18 octobre 1813.

Son père n'eut pas le bonheur de lui donner ce premier baiser qu'un père dépose avec tant de joie sur le front du nouveau-né. Attaché à l'Etat-Major du Prince Eugène, il se trouvait à Milan, et ne revint en France que deux années plus tard (1).

(1) Bienheureux-Désiré-François-Réel Lecesne, né en 1771 à Falaise, embrassa la carrière des armes et assista à la guerre de Vendée. Le 26 novembre 1794, il entra à l'Ecole centrale des travaux publics (aujourd'hui Ecole polytechnique), lors de sa création, et y obtint le brevet d'ingénieur-géographe. Aussitôt sorti de l'Ecole, il fut attaché à l'Etat-Major du général Bonaparte, qu'il suivit dans presque toutes ses campagnes. Au moment de la fondation de l'Institut du Caire (1798), il partit sur les bords du Nil et y séjourna jusqu'à l'évacuation de l'Egypte (1801). En 1810, il accompagna Bernadotte en Suède, et en 1813 suivit le Prince Eugène en Italie.

Ed. Lecesne débuta au collège d'Arras ; il y resta peu de temps, juste assez pour faire remarquer la précocité de son intelligence. Ses parents l'envoyèrent ensuite cueillir de magnifiques lauriers dans ce vieux lycée Louis-le-Grand où tant d'hommes célèbres : Molière (1), Voltaire, Robespierre, Victor Hugo... ont tour à tour abrité leurs jeunes années.

Deux ans après environ, il rentra en France, et devint, comme attaché au Ministère de la Guerre, l'un des créateurs de la carte de France. Chargé sur sa demande de la triangulation du département du Pas-de-Calais, il vint s'installer définitivement à Arras. Cet important ouvrage venait d'être terminé, et l'Institut de France, pour récompenser M. Lecesne de ses nombreux et utiles travaux, allait lui ouvrir ses portes, lorsqu'une terrible maladie vint, en moins de trois jours, l'arracher brutalement à l'affection de ses amis et de ses admirateurs (29 septembre 1827).

Voici comment M. Ed. Lecesne parle de son père dans une poésie intime dédiée à ses petites-filles :

....L'un, votre bisaïeul, fils de la République,
L'ancienne, était sorti de la polytechnique.
A l'expédition d'Egypte il concourut,
Et la Commission des Savants le reçut
Comme membre chargé de la topographie
De ce pays, berceau de la géographie.
Ensuite, il parcourut, habile ingénieur,
Quelques-uns des Etats formés par l'Empereur.
Le Hanovre, la Saxe et la Haute-Italie
Eurent par ses travaux une carte établie.
De leurs princes plusieurs l'accueillirent au mieux
Et même ont demandé de le garder près d'eux.
Attaché depuis lors au dépôt de la guerre,
De la géodésie, il fut une lumière.
Dans l'armée, il obtint grade supérieur,
La croix de Saint-Louis, la Légion d'honneur...

Parmi les membres correspondants de l'Académie d'Arras, nous trouvons, en 1819, le nom de M. B Lecesne, commandant au corps royal des ingénieurs-géographes. (Van Drival. — *Hist. de l'Académie*.)

(1) Le lycée Louis-le-Grand s'appelait alors Collège de Clermont.

La mort de son père ne ralentit pas son ardeur au travail; au contraire, à partir de ce moment, il sembla n'avoir plus d'autre but que de faire revivre en lui les qualités d'âme et d'esprit du père qu'il avait perdu. De son côté, sa mère, Catherine-Mélanie Dufour (1), femme de grande et simple vertu, l'entoura de conseils affectueux ; elle sut gagner la confiance de son fils et lui inculquer la plus précieuse des qualités : l'amour de la famille.

Ses études de droit terminées, Ed. Lecesne vint se fixer à Arras, se fit inscrire au tableau de l'ordre des avocats (2) et épousa (3), peu de temps après, Mlle Crespel (4), dont le nom à lui seul rappelle une de nos gloires artésiennes.

(1) Mlle Catherine-Mélanie Dufour est la fille de M. Jean-Baptiste-Joseph Dufour, qui possédait à Arras, d'abord sur la Grand'Place, puis sur la place Sainte-Croix dans les anciens bâtiments de l'hospice Saint-Jacques, une fabrique de fils à dentelle très importante. 400 femmes travaillaient à la filature des lins. 70 ouvrières étaient employées à la préparation des fils. Plus de 300 dentellières travaillaient à domicile pour le compte et sous la surveillance de ce négociant. (Voir la Notice sur les objets envoyés à l'exposition de l'industrie française, an 1806. — Voir aussi les *Annuaires du Pas-de-Calais*, an 1808 et 1814 et l'*Histoire de la dentelle*, par M. A. de Cardevacque. Mémoires de l'Académie. 2e s., t. xv.)

(2) Avocat stagiaire en 1835, il fut définitivement inscrit au tableau de l'ordre en 1838.

(3) 30 juillet 1835.

(4) Mlle Aurélie Crespel est la fille de François-Louis-Marie-Joseph Crespel-Dellisse, fondateur de l'industrie sucrière, membre de l'Académie d'Arras et de plusieurs autres sociétés savantes (Voir Parenty, *Ann.* 1866).

M. Crespel

..... Se fit dans l'industrie un renom qui tout seul
Parmi les plus fameux à le poser suffit :
Par ses talents le sucre en France fut produit !
A sa mémoire aussi justice fut rendue,
Et la ville d'Arras érigea sa statue.....

(Ed. Lecesne. — *A mes petites filles.*)

Je n'ai pas à vous parler ici, Mesdames et Messieurs, des plaidoiries que fit le jeune avocat. Ne connaissant pas le labeur forcé, il se présentait rarement à la barre, et sa vie judiciaire s'est bornée au travail de cabinet...

Là, il s'environne de tous les objets qui peuvent charmer ses yeux et complaire à son intelligence, il se tient au courant de toutes les publications nouvelles, il continue à s'instruire. Nos vieilles lois l'intéressent particulièrement et pendant plus de dix années, pour sa seule satisfaction personnelle, il travaille à commenter la législation coutumière de l'Artois (1). Ce n'est en effet que beaucoup plus tard, et « sur les instances réitérées de personnes pour lesquelles il avait la plus grande déférence », qu'il se décida à mettre de l'ordre dans ses notes et à les présenter au public. Vous vous rappelez, Messieurs, avec quelle faveur fut accueillie cette étude, l'une des plus remarquables qui soit sortie de sa plume.

Nos anciens commentateurs, Gosson, Bauduin, Desmazures, Hébert et autres jurisconsultes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ont tour à tour cherché à apporter quelque lumière dans l'obscurité de nos anciennes coutumes. Leurs travaux dénotent une grande érudition, mais manquent de méthode. S'emparant de leurs recherches, M. Lecesne coordonne habilement ces divers mémoires, en dégage les applications pratiques, et dans un parallèle savamment établi où il suit les divisions de notre Code Civil (2), il fait admirablement ressortir les rapports et les différences des deux législations. Cette œuvre importante et consciencieuse n'intéresse guère les profanes ; elle s'impose aux légistes et à tous les amis du passé.

(1) *Exposé de la législation coutumière de l'Artois.* — 1 fort vol. in-8, Durand et Pedone éd., Paris, 1869.

(2) Le premier chapitre a rapport aux personnes, le second concerne les biens et les différentes manières dont on les acquiert ; les deux suivants sont consacrés à la procédure civile et l'instruction criminelle.

La révolution du 24 février 1848 transforma le jurisconsulte en homme politique.

La république de 1793 avait été, suivant la belle expression de Lamartine (1), « un écroulement d'une société finie, une bataille à mort entre un ordre de choses qui ne voulait naître et un ordre de choses qui ne voulait pas mourir » ; la république de 1848 au contraire, étant « conservatrice et progressive » tenait à s'entourer de tous les hommes qui, avides de liberté, conseillaient « la vertu comme unique moyen de l'établir et la conserver » (2).

Le caractère ardent, l'esprit cultivé, le libéralisme reconnu de M. Lecesne semblaient devoir le placer à la tête d'un mouvement suscité par de telles idées, aussi lorsque, à peine installé, Frédéric Degeorge (3) lui demanda de l'aider dans la tâche difficile de gouverner le département pendant cette période troublée, il n'hésita pas un instant ; il entra aussitôt en fonctions (4) et s'acquitta de sa nouvelle et délicate mission avec un zèle et une autorité tels que le gouvernement de la République lui confia la direction du Secrétariat-Général (5).

Quatre ans plus tard, il démissionna pour se présenter aux élections municipales (6). Il fut élu au premier tour de

(1) *Le passé, le présent et l'avenir de la République.*

(2) Luez. *Notice nécrologique de Frédéric Degeorge. 30 mars 1855.*

(3) Le 1er mars 1848, Frédéric Degeorge et Delescluze furent nommés Commissaires généraux du gouvernement provisoire de la République.

(4) MM. Luez, avocat, Lecesne, avocat et Nœuvéglise, homme de lettres, nommés provisoirement par arrêté du 3 mars 1848 de Frédéric Degeorge, furent définitivement désignés pour remplir les fonctions de conseillers de préfecture par arrêté du gouvernement du 4 septembre suivant; ils furent officiellement installés par le Préfet, M. Degouve-Denuncques le 13 septembre (*Ann. du P.-de-C.*)

(5) Les secrétaires généraux étant supprimés depuis 1832, ces fonctions étaient occupées par un sous-préfet ou un conseiller de préfecture spécialement nommé.

(6) Scrutin des 24 et 25 juillet 1852. M. Lecesne fut nommé au premier tour, le quatrième sur vingt-sept.

scrutin, et l'Empereur, cherchant à se faire des partisans de tous les hommes connus par leurs idées libérales, le nomma adjoint au Maire (1).

S'il est vrai que pour être aimé, il faut le mériter, M. Lecesne a bien mérité de la ville d'Arras, car, jusqu'en 1870, ses concitoyens lui continuèrent leur affection et leur confiance en le réélisant à chaque élection et en le faisant venir le premier sur la liste des élus.

En admettant que l'Administration municipale sous l'Empire ne puisse pas plaire dans tous ses actes, il n'est cependant pas possible de lui refuser notre estime. N'est-ce pas elle, en effet, qui a commencé à moderniser notre ville ? Et nous devons attribuer à M. Lecesne, au moins en partie, l'honneur des nombreux travaux qui ont été réalisés pendant cette période de vingt années : L'accès de la ville fut rendu plus facile par le doublement de la porte Ronville (2), le dégagement des abords de la porte d'Amiens (3), la construction de la porte des Soupirs (4) et de la porte Baudimont (5). Les rues furent rendues plus praticables par la construction des trottoirs (6). La salle de spectacle (7) et la salle des Concerts (8) furent restaurées par Cambon. Enfin divers monuments nouveaux : l'église St-Géry (9), le temple protestant (10), l'église du faubourg Ronville (11), la chapelle de N.-D. des Ardents (12) s'ajoutèrent à la décoration de notre ville. C'est aussi à cette époque qu'eut lieu la restauration de notre bel hôtel-de-ville et la construction de ces salons grandioses où l'Académie, par une délicate attention de la Municipalité, peut offrir ses séances publiques à l'élite de notre population.

***

(1) M. Lecesne a été nommé deuxième adjoint le 28 mai 1853, en remplacement de M. Renard-Rohart, décédé, et premier adjoint l'année suivante par suite de la démission de M. Arnouts. (*Ann. dép.*)

(2) 1854. — (3) 1865. — (4) 1858. — (5) 1863. — (6) 1857. — (7) 1853. — (8) 1852. — (9) 1860. — (10) 1861. — (11) 1869. — (12) 1869.

Nommé membre de l'Académie le 4 mai 1853, M. Lecesne, ennemi de tout atermoiement et soucieux de se trouver le plus tôt possible au milieu de vous, prononce son discours de réception deux mois après. Il vient alors s'asseoir auprès de ses illustres amis : MM. d'Héricourt, Harbaville, Parenty, Godin... ; il se sent à l'aise dans une Société qui a le culte du beau et du bien et veut, lui aussi, prendre une part active à ses utiles travaux.

L'un des plus laborieux dans cette assemblée d'écrivains, il ne recule devant aucun genre d'études : philosophie, histoire, questions de droit, rien n'échappe à ses puissantes investigations ; notre vieux langage l'attire, il trouve la raison scientifique, oserai-je dire, du patois de nos campagnes ; il revient à plusieurs reprises sur ce sujet, que de longues études lui ont rendu familier ; ce sera même son dernier labeur ; à heures perdues, cet esprit si positif devient poète ; et comme il n'a rien de secret pour ses amis, l'Académie a le plaisir de profiter de ces travaux de tout genre que souvent il apporte aux réunions hebdomadaires.

Cette aptitude universelle lui vaut maintes fois le périlleux honneur de faire le rapport de vos concours annuels : Vous vous souvenez, Messieurs, de ces jugements si judicieux qu'il prononçait sur les travaux soumis à sa critique ; autant il encourageait les jeunes, autant il se montrait impitoyable pour ces auteurs sans talent et sans goût dont les compositions « sont surchargées d'ornements parasites » ; puis quand il avait le bonheur de trouver un travail digne d'attention, fidèle à sa maxime que « les bons morceaux n'ont pas besoin d'assaisonnement », il donnait de longs extraits qu'il faisait valoir par l'habileté de sa diction.

Il en était de même pour l'histoire ; après avoir analysé avec soin les divers mémoires présentés au concours, il reprochait avec douceur aux débutants de ne pas penser assez longtemps avant d'écrire. Un recueil de matériaux ne saurait être par lui-même « une œuvre achevée » ; il faut de

plus que les faits y soient « jugés avec soin » et « présentés avec art et agrément. »

Ces règles qu'il considérait comme inflexibles, M. Lecesne les a mises en pratique dans ses diverses études littéraires. Son travail sur l'Abbé Prevost (1) et ses œuvres est écrit avec un véritable talent. La vie de cet écrivain, deux fois jésuite, deux fois soldat, et pour finir auteur de romans bien connus, entraîne le critique dans une dissertation aussi intéressante qu'approfondie sur le *Roman*, qu'il étudie dans ses origines, ses variétés, ses caractères.

Le roman de Jehan d'Arras (2), composé pour l'amusement et l'instruction de la fille du roi Jean, lui fournit encore l'objet d'une analyse très étendue.

L'histoire de Raimondin, de Mélusine et de leur fils Geuffroy, quoique très diffuse, n'en est pas moins recommandable à bien des titres et nos jeunes auteurs auraient pu en tirer des conceptions dramatiques ou poétiques.

Ces travaux et bien d'autres encore ne tardent pas à attirer sur M. Lecesne l'attention de ses collègues, et, avant même qu'il ait eu le temps d'occuper les emplois intermédiaires, l'unanimité de leurs suffrages l'appelle au fauteuil de la Présidence.

Le nouveau Président comprend si bien l'importance de cet honneur qu'il n'accepte que comme un acte de dévoûment de diriger une Compagnie où, dit-il avec modestie, « les soldats valent mieux que le capitaine ».

Cependant, il fut six fois réélu, et comme l'a dit dernièrement une voix (3) plus autorisée que la mienne, il s'acquitta de cette tâche ingrate « avec une bienveillance, une finesse et une autorité qui n'ont jamais été dépassées. »

Dans ses discours d'ouverture, il savait dire un mot ai-

(1) *L'Abbé Prevost et ses principaux ouvrages. Mémoires* 2e s., t. v.

(2) *Le roman de Mélusine. Mémoires*, 2e s., t. xix.

(3) Paroles prononcées par M. le Ch. Deramecourt, Président de l'Académie, sur la tombe de M. Lecesne.

mable pour chacun de ses collègues, il rendait justice à ceux d'entre eux qui se distinguaient par leurs travaux, et réveillait les esprits enclins au sommeil en leur proposant l'exemple des hommes illustres de notre ville (1).

Le rôle du Président a aussi des instants bien pénibles. Lorsque le chagrin oppresse tous les cœurs, lui, ne peut se laisser aller à sa douleur, il doit prendre la parole et dire les derniers adieux sur la tombe de ceux que la mort nous ravit. Dans ces oraisons funèbres, M. Lecesne s'exprime avec une émotion communicative ; en quelques mots vrais, il rappelle les vertus de celui que l'on pleure et ses paroles attendries émeuvent profondément l'assistance.

C'est qu'en effet, il y avait chez lui une âme tendre et compatissante.

Au risque d'interrompre la trame de mon discours, laissez-moi vous en donner la preuve et placer ici un fait touchant qu'un de ses bons amis m'a raconté il y a quelques jours : une famille ruinée venait de s'enfuir dans le nouveau monde, espérant y réédifier une nouvelle fortune. L'argent manquant au moment du départ, le père et la mère étaient partis seuls, laissant chez un voisin, presqu'aussi misérable qu'eux, deux charmantes petites filles. M. Lecesne alla lui-même veiller à ce que ces enfants eussent la nourriture nécessaire, et en les quittant, il laissa glisser une pièce d'or dans la main de l'une d'elles. A quelque temps de là, l'Administration consentit à accorder le transport des deux abandonnées, et celles-ci, avant de quitter la France, allèrent se jeter aux pieds de leur bienfaiteur pour le remercier. L'aînée, tournant tout à coup vers lui ses deux grands yeux noirs, lui montra, cousus dans la doublure de son corsage, les vingt francs qu'il leur avait donnés : « Ils seront, dit-elle, plus utiles à ma mère qu'à moi. » Visiblement ému, M. Lecesne ne trouva pas un mot de réponse, mais il donna une compagne à la belle pièce d'or.

(1) Discours d'ouverture du 20 août 1863. *Mémoires*, t. XXXVI.

Cette sensibilité d'âme du Président de l'Académie, nous la trouvons encore dans ses réponses aux discours des récipiendaires. Avec une variété de tons, une parfaite délicatesse de sentiments et d'expressions, il présente au public le nouveau venu et en quelques coups de crayon en trace un portrait que sa bienveillance ne trouve jamais trop flatteur.

Les sujets choisis pour ces tournois académiques le conduisent à traiter les questions les plus diverses, il le fait toujours avec une égale compétence (1). Les lettres et les sciences lui sont familières, et même, avons-nous dit, il sait à l'occasion parler la langue des dieux.

Les fêtes du Centenaire de l'Académie lui fournissent, en effet, l'occasion de se révéler comme poète, et au banquet du 19 novembre 1874, il lit une pièce de vers charmante où l'esprit pétille. Il m'est d'autant plus agréable de la rappeler qu'elle est tout à l'honneur d'une Société qui pendant plus d'un siècle a été une inépuisable pépinière de savants, et qui, pas plus aujourd'hui qu'alors, ne ment à sa grande et légitime renommée.

A partir de ce moment, le nouveau poète de l'Académie donna lecture d'un grand nombre de pièces qui, pour la plupart, sont encore gravées dans notre souvenir.

(1) Cette universalité de connaissances fit nommer M. Lecesne membre d'un grand nombre de sociétés et de commissions. Pour être à peu près complet, je cite ci-après ses principales nominations : Caisse d'Epargne d'Arras : 31 mars 1843. — Bureau d'assistance judiciaire : 5 mars 1851. — Conseil académique : 10 août 1851. — Commission d'examen d'instruction primaire : 12 juillet 1852. — Comité d'inspection de la Bibliothèque : 19 mars 1866. — Conseil de perfectionnement du Collège d'Arras : 25 mai 1866. — Société des Amis des Arts (M. Lecesne fut pendant six ans Président de cette société).

Cette longue énumération de titres fut récompensée par plusieurs décorations : Le 11 avril 1864 il reçut la croix de la Légion d'honneur, le 16 mars 1865 les palmes d'Académie, et le 19 janvier 1879 la rosette d'officier de l'Instruction Publique.

Un plus grand nombre sont restées manuscrites. Sous ce titre pittoresque : *Coups de pinceaux*, il en a réuni deux gros volumes. Comme poète, M. Lecesne se place volontiers sur le terrain brûlant de la politique : *Les Prétendants*, *les Elections*, *Messieurs les Préfets*, *Trois Républiques*, *Deux Empires*, *les Rouges et les Blancs*..., sont de longs poèmes remplis d'excellentes qualités. A côté d'eux nous rencontrons des narrations charmantes : *Noblesse*, *Grosgros et Finfin*...

Si j'ose aller plus loin et commettre l'indiscrétion de fouiller dans sa correspondance privée, j'y trouve encore des vers ravissants. Permettez-moi de soulever légèrement le voile de l'intimité afin de vous montrer l'homme chez lui, au milieu de sa famille. Comme il s'est peint lui-même, dans sa pièce du *Vieux Poète*, je lui cède la parole :

...Il abdique très volontiers
Ses pouvoirs de chef de famille
Et les confie tout entiers
A son fils, à sa belle-fille.

Avant tout, ses petits enfants,
Deux délicieuses jumelles,
Le font marcher en vrais tyrans
Au caprice de leurs cervelles.

De suite, il cède à leurs désirs
Quand elles disent: Cher bon Père!
Car le plus grand de ses plaisirs
Est en tous points de leur complaire.

Vous le voyez, Messieurs, cette tyrannie, il l'accepte avec bonheur ; elle se cachait d'ailleurs sous tant de sollicitude et d'affection que je m'étonne qu'il s'en soit aperçu. Disons aussi que la fortune se plaisait à favoriser votre Confrère ; la carrière administrative et littéraire si honorable parcourue par son fils, les douceurs de la vie de famille, les charmes de ses gracieuses petites-filles contribuaient également à

entretenir cette gaité et cette juvénilité d'esprit qu'il conserva jusqu'à son dernier jour.

Cependant, la bonté du grand papa n'avait pas émoussé le trait satirique du poète et chez lui, comme chez le poète latin, l'indignation se traduit en vers : *facit indignatio versum*. Voici comme exemple une de ses épigrammes qui m'est par hasard tombée sous la main. Ne craignez rien, Mesdames, la raillerie ne s'adresse cette fois qu'aux allumettes de la régie :

Il arrive souvent qu'en amour,
Le choc le plus léger fait brûler sans retour.
C'est l'inverse chez l'allumette :
Il faut frotter longtemps pour que le feu s'y mette.

* * *

Lorsque M. Lecesne fut nommé membre de l'Académie, il n'avait, jusqu'à ce moment, présenté au public aucune œuvre historique. « Sa modestie l'avait empêché de mettre au jour (1) » les mémoires qu'il s'était plu à rédiger pour utiliser ses loisirs.

Ces trésors patiemment amassés, vous étaient destinés, Messieurs, et dès son arrivée parmi vous, il se plut à vous faire partager ses richesses. Tantôt il vous parlait de l'empire romain (2) et de Comius (3), le partisan, puis l'ennemi implacable de César, tantôt il vous entretenait de la trahison de Robert d'Artois (4), l'assassinat de Guillaume d'Orange (5), l'administration du cardinal de Granvelle (6). Il vous faisait

(1) *Réponse au discours de réception de M. Lecesne*, par M. Parenty. *Mémoires*, t. XXVII.

(1) *Considérations sur l'Empire Romain*. *M.* t. XXVIII.

(2) *Notice sur Comius, chef des Atrébates*. *M.* t. XXVIII.

(3) *La trahison de Robert d'Artois*. *M.* 2e s. t. VI.

(4) *L'assassinat de Guillaume d'Orange*. *M.* 2e s. t. XII.

(5) *L'administration du cardinal de Granvelle dans les Pays-Bas*. *M.* 2e s. t. III.

ensuite une série de communications sur nos anciens gouverneurs. Saint-Preuil (1), d'Isenghien (2), Montdejeux (3), enfin sur la période révolutionnaire à Arras (4). Toujours assidu au travail, il était toujours prêt lorsque vous lui demandiez à l'entendre de nouveau et il vous plaisait d'autant plus qu'il aimait à faire surgir les objections, discutant lui-même avec une douceur riante et une grande largeur d'idées.

Ces divers travaux, vous le savez, Messieurs, auraient suffi pour établir une réputation d'écrivain. M. Lecesne, lui, ne les considérait que comme une préparation à son œuvre capitale : l'histoire d'Arras (5). Ce volumineux ouvrage est un hommage littéraire et artistique rendu à l'ancienne Capitale des Flandres et de l'Artois, et il flatte d'autant plus notre amour-propre d'Artésien, que l'auteur nous la représente à travers les siècles avec l'habileté d'un artiste consommé.

(1) *Un procès criminel au XVII[e] siècle. M.* t. XXVII.

(2) *Le logement d'un gouverneur d'Arras. M.* 2[e] s. t. IV.

(3) *Le comte de Montdejeux M.* 2[e] s. t IX.

(4) *L'élection des députés du Pas-de-Calais à la Convention. M.* 2[e] s. t. VIII. — *Plantation de l'arbre de la liberté à Arras en 1792. M* 2[e] s. t X.

Il y a lieu d'ajouter aux travaux que nous venons de citer sa *Notice historique sur l'Echevinage d'Arras*. Rousseau-Leroy imp., 1866.

(5) L'histoire d'Arras est divisée en deux parties : 1° *Histoire d'Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789.* 2 vol. in-8, Rohard-Courtin, éd. 1880. — 2° *Arras sous la Révolution*, 3 vol. in-8, Sueur-Charruey éd., 1882-83.

M. Lecesne a été nommé membre de la Commission des Monuments historiques par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 1868, et comme membre de cette commission, il a été chargé de rédiger dans le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais* une notice historique monumentale et statistique sur la ville d'Arras. Imp Schouteer, 1872.

M Lecesne était aussi membre de plusieurs autres sociétés savantes : Antiquaires de la Morinie, Société Dunkerquoise...

La première partie nous peint Arras jusqu'en 1789. M. Lecesne la prend au moment où elle sort péniblement des ténèbres de l'histoire. Cette ville n'est-elle pas en effet l'une des plus anciennes de France ? « Elle existait avant Paris », et au moment de la conquête Romaine, elle était « la dernière des villes connues de ce côté du monde ».

Son enfance, ses difficultés de croissance, les traverses qu'il lui fallut subir témoignent il est vrai de la bravoure et de l'opiniâtreté de ses habitants ; mais les villes, comme les hommes, ne vieillissent pas sans misère, surtout lorsqu'elles ont été pour ainsi dire construites sur un champ de bataille. La situation topographique d'Arras, sa position stratégique l'exposaient à toutes les attaques et le récit de ses sièges est si attrayant qu'il a déjà tenté la plume de plusieurs écrivains.

L'histoire de ses annales si nobles et si longues, de ses transformations matérielles et morales, de ses fastes et de ses épreuves archi-séculaires a été établie avec soin par M. Lecesne à l'aide de documents originaux recueillis dans nos archives municipales et départementales ; elle est donc à la fois l'œuvre d'un chercheur et l'œuvre d'un littérateur.

C'est pour cela que les personnes amies des siècles écoulés, des hommes disparus se plaisent à relire ces grandes et belles pages où l'auteur nous dépeint l'influence d'Arras sous les comtes de Flandre, ses luttes intestines pour la conquête de son indépendance et de ses franchises municipales, sa munificence du temps des ducs de Bourgogne, ses malheurs sous la cruelle domination de Louis XI, sa prospérité pendant la période Autrichienne et Espagnole, enfin le succès des Français qui ne reculèrent devant aucun sacrifice pour conserver cette place forte.

Si les hauts faits d'armes font la gloire d'une ville, le commerce et l'industrie en font la fortune, comme les monuments en font la beauté. L'histoire de ces édifices s'élevant sur des ruines, de ces ateliers de teinture, de ces manufac-

tures d'étoffes se construisant à l'ombre des cloîtres ne saurait donc nous laisser indifférents.

M. Lecesne se reproche quelquefois « d'avoir parlé avec trop de chaleur de la ville d'Arras », de s'être laissé entraîner trop loin par son affection filiale ». Le patriotisme ne saurait être un défaut et il nous est agréable d'entendre vanter avec enthousiasme ces belles tapisseries, ces broderies, ces porcelaines, ces dentelles qui ont enrichi nos pères, enfin ce marché aux grains qui, pendant longtemps, fut le plus important du nord de la France.

L'historien d'Arras nous présente ces diverses industries naissantes et grandissantes et il s'empresse d'ajouter, « à la louange du Magistrat, qu'il se montra toujours disposé à les favoriser, non seulement par des conseils, mais aussi par des avantages matériels ».

L'auteur n'aurait eu garde, dans un travail aussi complet, d'omettre le récit de nos miracles et de nos vieilles légendes. La tradition, a dit je ne sais quel écrivain, est la voix du peuple à travers les âges, c'est sa poésie tantôt mélancolique, tantôt joyeuse selon les circonstances. Les gens de condition humble y ont toujours été attachés, ils la recueillent comme un héritage, et respectent les croyances de leurs ancêtres. L'histoire anecdotique d'une localité, elle aussi, ne laisse pas d'être pleine de charme en nous dévoilant les mœurs et la vie intime de nos pères.

Ces descriptions circonstanciées sont surtout précieuses pendant la période révolutionnaire, et M. Lecesne n'a pas consacré moins de trois volumes au récit de ces scènes de troubles qui ont ensanglanté notre ville.

Ce n'est plus alors seulement aux documents authentiques qu'il a recours, l'auteur a aussi écouté les récits de vieillards qui les tenaient eux-mêmes de leurs pères.

Dans ces conditions, il semble difficile après lui de dire encore quelque chose sur la Révolution à Arras. Cependant (et ici je raconte un souvenir qui m'est personnel), il y a

quelques mois, j'eus l'occasion de communiquer à la Commission des Monuments historiques quelques documents inédits sur l'arbre de la liberté. Ces renseignements parurent intéresser vivement M. Lecesne, qui me félicita avec la joie véritable qu'éprouve un maître lorsqu'il encourage un élève. Il me dit ensuite tout bas avec une modestie sincère : « C'est le devoir des jeunes de compléter les vieux ».

L'histoire d'Arras « abonde en leçons qui peuvent s'appliquer aux situations les plus variées. C'est un grand livre où sont enregistrés tous les succès et toutes les chutes, toutes les vérités et toutes les erreurs, toutes les perfections et tous les défauts » (1). Il est donc nécessaire de savoir se reconnaître dans le dédale de ces situations tendues et terribles, de ces combinaisons plus ou moins compliquées. M. Lecesne a tenu à se conformer à cette idée grandiose ; je ne dis pas qu'aucun de ses jugements ne soit à réformer, mais il n'en est pas moins vrai qu'il explique, il conclut, et ces appréciations forment certainement la partie la plus utile de son travail. Ce n'est pas, en effet, le fait même, quel qu'il soit, qui saisit le lecteur intelligent, mais les causes morales qui l'ont préparé et les conséquences qu'il entraîne après lui. En contemplant ces belles images de nos ancêtres, en nous grisant de leurs souvenirs glorieux. nous fortifions notre amour pour notre antique cité ; mais en étudiant les causes, nous formons notre propre expérience à l'aide de l'expérience des autres. Cette lecture agréable autant qu'utile ne saurait donc être trop recommandée à ceux qui, comme moi, ont foi dans les destinées de la ville d'Arras et prétendent qu'elle doit avec confiance pratiquer la politique des longs espoirs et des vastes pensées.

* * *

(1) *Discours de réception* de M. Ed. Lecesne, *M.* t. XXVII.

Au moment où la mort (1) est venue le surprendre, M. Lecesne travaillait encore. Il recueillait chaque jour de nouveaux matériaux pour compléter cette belle étude qu'il a publiée, il y a quelques années, sur le *Patois artésien* (2). Il les compulsait avec bonheur, et, même en ces derniers temps, l'on ne voyait sa lumière s'éteindre qu'à une heure très avancée de la nuit. C'est qu'en effet, malgré les labeurs de sa longue vie, il conserva une éternelle verdeur d'esprit que relevait encore sa paternelle bonté, et cela n'a pas dû être sa moindre consolation de mourir au milieu de ses livres.

Cet amour du travail chez un homme accessible à toutes les belles choses, à tous les grands sentiments est pour tous une grande leçon ; pour moi principalement, Messieurs, que vos suffrages ont appelé à succéder à votre vénéré Confrère. Sa bienveillance habituelle pour celui qui vous parle en ce moment me permet (et ce sera mon excuse) d'espérer qu'il ne désavouerait peut-être pas votre choix. Ses exemples seront la règle de ma conduite au milieu de vous. Que ne m'est-il donné de le faire revivre dans votre Compagnie ! Il vivra, je le sais, dans le cœur de ses Collègues par le souvenir de ses mérites et de ses vertus, car, ainsi qu'il le disait lui-même en adressant à l'un de ses amis des paroles d'adieu (3) : « Celui qui fait le bien ici-bas, ne meurt pas tout entier ; après lui, il reste toujours un enseignement utile et fécond à tirer de ses exemples ».



(1) M. Lecesne est mort le 14 février 1895.

(2) *Le Patois artésien*. M. 2e s , t. xx

(3) Discours de M. Lecesne aux funérailles de M Parenty. *Courrier* du 17 juin 1868.)



RÉPONSE AU DISCOURS DE M. G. ACREMANT

PAR

M l'Abbé DERAMECOURT

Président.

Mon cher Collègue,

Dans la séance publique du 13 novembre 1891, j'ai eu la bonne fortune, en faisant ici-même le rapport du Concours d'Histoire, de présenter devant cette Assemblée vos premiers titres à la faveur de l'Académie : je suis plus heureux encore de pouvoir les consacrer à cette heure par votre admission publique dans les rangs de notre Société.

Vous n'étiez point alors à vos débuts et vous n'avez pas dit votre dernier mot maintenant : car vous êtes né académicien et vous le serez longtemps.

La ville de Saint-Omer, où fut placé votre berceau, est une ville savante, et elle partage avec notre ville d'Arras, qui vous possède aujourd'hui, le goût des recherches d'archéologie et des études d'histoire auxquelles vous paraissez avoir dévoué votre vie.

Les liens de famille, ceux de l'amitié et la communauté des goûts artistiques et littéraires, qui vous unissent à un de nos collègues les plus distingués, vous ouvrirent nos portes, pour ainsi dire, sans coup férir.

Ne croyez pas cependant que nous nous consolons de

l'avoir perdu parce que nous vous possédons : l'Académie est aussi bonne mère qu'elle est habile économe : elle souffre de ses pertes et ne demande qu'à multiplier ses profits. Plus généreuse ou moins défiante que certaines autres communautés, elle ne dresse pas l'arbre généalogique de ses membres et ne suppute pas leurs degrés de consanguinité : la parenté de l'esprit la laisse indifférente à celle du sang : elle est même heureuse de les voir toutes deux réunies dans son sein.

Pour obtenir la culture académique, les circonstances vous ont favorisé, Monsieur. Elève d'une école spéciale, attaché au cabinet d'un compatriote généreux que nous n'avons pas perdu, grâce à Dieu, et qui a réservé pour nous, avec les trésors accumulés de l'intelligence, de l'expérience et de l'étude, les ressources d'une trempe d'âme qui ne vieillit pas ; soldat, homme d'administration et de labeur, vous avez acquis, dans ces divers commerces, cet esprit d'ordre, de suite et de persévérance qui assure le succès.

On s'en aperçoit ailleurs qu'à l'Académie : et, si nous avons eu à couronner votre Etude sur le *Couvent de la Paix de Jésus* à Arras ; tout à côté de nous, on se faisait fête d'entendre lire des travaux tout aussi complets sur les *Armoiries de la famille de la Tour d'Auvergne Lauraguais*, et sur *Les arbres de Liberté à Arras*. Hier encore, n'écriviez-vous pas l'histoire de nos orphéonistes, pour célébrer un cinquantenaire désormais inoubliable ?

Votre activité a même franchi plus d'une fois les limites de notre département et le *Cabinet historique* d'Abbeville publiait tout récemment une étude fort intéressante dont vous êtes l'auteur.

Il est vrai que la scène où se passe votre drame est dans notre région et que, là encore, c'est un coin de notre histoire locale que vous avez mis en lumière. Votre *Crime à Saint-Folquin* est un petit chef-d'œuvre du genre narratif, avec une description fort naturelle du vieux pays de l'Angle et,

en appendice, une de ces complaintes naïves que chantaient nos grand'mères.

Il n'y manque qu'une gravure représentant le pauvre Jean Fahy sur le gibet où il fait pénitence : mais si vous n'avez pas mis ce dessin dans votre brochure, c'était sans doute par ménagement pour vos lecteurs, car vous auriez pu le faire.

Nous le savons, vous êtes aussi dessinateur, peintre, imagier, comme on disait, et vos albums sont aussi riches que vos portefeuilles, que vos galeries et que votre trésor sigillographique.

Si vous êtes un amateur et un collectionneur infatigable, vous avez la générosité de ne point garder pour vous seul vos trouvailles. Aussi a-t-on mauvaise grâce à vous refuser des communications que vous faites avec la meilleure grâce du monde et que vous savez solliciter avec une tenacité toute artésienne. On le sait bien à Arras, depuis trois mois, et même l'on ajoute que les collègues qui vous accompagnaient étaient tout à fait dignes de vous.

Heureuses les villes qui possèdent de pareils joyaux, et plus heureuses encore les commissions qui savent trouver de tels avocats pour les faire sortir de leurs écrins !

Il faut avouer, du reste, que nos compatriotes sont coutumiers de ces dévouements et l'on me permettra de l'affirmer, sans être taxé de chauvinisme, peu de villes, autant que la nôtre, ont su provoquer et garder l'attachement filial de leurs habitants.

Nul ne l'aima davantage et ne la servit mieux que M. Edmond Lecesne dont vous nous avez donné tout à l'heure l'attachante biographie.

Je me garderai bien de refaire un portrait qui est complet et qui tient de vous tous les caractères d'une photographie, c'est-à-dire auquel ne manque aucun détail ; il me suffira de mettre ce portrait dans son cadre naturel, dans son cadre aimé, dans son cadre unique qui n'est autre que la ville d'Arras.

Vous nous avez dit que M. Lecesne s'était reproché quelquefois d'avoir parlé d'Arras avec trop de chaleur et de s'être laissé entraîner trop loin par son affection filiale : mais vous n'avez pas ajouté complètement foi à cet aveu. Comme vous avez eu raison ! Il vous eût taxé lui-même de crédulité et tous les cœurs bien nés ne seraient pas de votre avis. Toutefois, croyez-le bien, ce qui attachait M. Lecesne, ce qui nous attache et ce qui vous attachera vous-même, de plus en plus, à notre ville, ce ne sont pas précisément ces belles tapisseries, ces broderies, ces porcelaines, ces dentelles qui ont enrichi nos pères, comme vous dites, et qui figurent avec éclat dans les vitrines de l'exposition rétrospective, ce n'est pas davantage le marché aux grains qui pendant longtemps fut le plus important du Nord de la France, ce ne sont pas même les titres de noblesse de la cité, son ancienneté, ses malheurs, les hauts faits d'armes dont elle fut le théâtre, ses traditions, ses légendes, ses monuments et ses grands hommes ; non, mon cher collègue, on aime sa ville, son village, son hameau, sa chaumière, son foyer, quand ils n'ont pas tous ces titres, quand ils n'ont pas tous ces biens, quand ils n'ont pas tous ces attraits : et on les aime passionnément.

On les aime d'autant plus, ce semble, qu'ils sont dépourvus de tous les avantages. Pourquoi ? Demandez-le au soldat breton qui a quitté sa lande pour aller faire faction dans la grande ville, demandez-le à l'ouvrier de nos plaines que la charge d'une famille arrache à ses travaux champêtres pour aller gagner plus d'argent au pays noir ou même au-delà des mers, et ils vous répondront :

..... La patrie est le lieu
Où l'on aima sa mère, où l'on connut son Dieu,
Où naissent les enfants dans la chaste demeure,
Où sont tous les tombeaux des êtres que l'on pleure.

Arras avait pour M. Edmond Lecesne ce premier et incomparable charme ; il sut bientôt lui en découvrir d'autres.

Il faut avoir vécu à Arras, paraît-il, de 1816 à 1870 et fréquenté ce qu'on appelait alors la Société, pour apprécier la courtoisie et la distinction dans leur forme la plus exquise.

Aristocratie, administration, bourgeoisie, haut commerce s'y trouvaient à l'aise et s'y donnaient la main ; le bon goût, l'enjouement et un esprit très français en réglaient le ton et en charmaient les rencontres ; c'était l'âge d'or du siècle ; or, dans ce monde qu'on regrette encore, Madame E. Lecesne, sa mère, sa belle-mère et ses sœurs figuraient au premier rang. M. Lecesne, digne en tout point de ce milieu, en était souvent le héros par sa bonne grâce et sa finesse comme il en était le modèle par ses qualités domestiques ; il montrait qu'on peut être homme du monde parfait et, en même temps fils, gendre, époux et père accompli. Ce n'était pourtant là que le côté extérieur et comme le vêtement de sa vie.

Près de son fils unique, dont la santé délicate était pour lui un souci de toutes les nuits, et la vie intellectuelle et morale une préoccupation de tous les jours, sans lui soustraire ni une caresse, ni une pensée, ni un labeur, me permettez-vous de vous dire qu'il plaça comme une autre enfant adoptive, objet aussi de ses travaux constants, et de sa constante sollicitude, dont il révisa les titres, dont il étudia les droits, dont il embellit la demeure, dont il enrichit l'héritage, dont il prépara l'avenir : cet autre amour de M. Edmond Lecesne, vous l'avez nommé, Mesdames, c'est toujours la ville d'Arras.

Avocat, conseiller de préfecture, conseiller municipal, adjoint au Maire, académicien, et souvent président d'Académie, à l'Hôtel de ville, aux Archives, à la Bibliothèque, en voyage, à la campagne, dans son cabinet, chez ses amis, partout, toujours, avec ordre, avec suite, avec générosité, avec intelligence, avec amour, soixante années durant, il a parcouru, il a étudié, il a décrit, il a chanté Arras, à toutes les époques, sous tous les points de vue, dans toutes les circonstances heureuses ou malheureuses.

Feuilletez ses ouvrages, parcourez ses articles et ses rapports, écoutez ses discours, ses poèmes, ses causeries, compulsez ses manuscrits ; avec quelques études générales qui montrent la largeur de son esprit et de charmantes confidences qui manifestent la tendresse de son cœur, vous trouverez qu'il s'occupe à peu près exclusivement d'Arras.

Vous vous demandez certainement, et, sans le dire, vous me demandez un peu la raison de cet amour unique, profond et même singulier d'un homme aussi pondéré, aussi judicieux, aussi fin, j'allais dire aussi peu enthousiaste que M. Edmond Lecesne.

Arras est une ville qui ressemble à beaucoup d'autres, même par ses mauvais côtés. Lisez les guides, entendez les étrangers, les passagers, les nouveaux venus. On y est froid, circonspect, défiant. « On ne sait pas — Il faut voir — Attendons. » Telles sont les formules ordinaires et dilatoires que l'on entend d'abord, à Arras. Ce n'est pas ici qu'on se jette du premier coup dans les bras du premier venu. Le noviciat est même assez long et dur. Certains s'en étonnent ; d'autres s'en irritent. Que voulez-vous y faire ? depuis plusieurs siècles les choses se passent ainsi et nous n'avons pas de motif pour croire qu'elles changeront de sitôt.

Un érudit comme M. Guesnon nous dirait peut-être que cela remonte à notre passé le plus lointain et a pour cause nos multiples vicissitudes.

Notre pauvre ville a été piétinée par toutes les invasions, elle a servi de grand'porte à tous ceux qui sont entrés en France et qui en sont sortis par le Nord — et presque tous ont brisé cette porte en passant : avant-hier gauloise avec Comm, hier romaine avec César ; florissante sous les empereurs jusqu'à mettre l'empire en péril, quand ses manufactures disparaissent, elle est bientôt ravagée et mutilée au point de voir les ours entrer dans son enceinte et de permettre à Charles-le-Simple, toujours vaincu, de s'y donner le luxe d'une victoire. Les comtes de Flandre, les comtes

d'Artois, les ducs de Bourgogne lui rendent la prospérité et la font grande et glorieuse comme une capitale ; mais les rancunes de Louis XI, les excursions des Espagnols, les vengeances des Français, les horreurs de la Révolution lui apprendront à satiété que la prospérité d'aujourd'hui est toujours suivie du désastre de demain.

Etonnez-vous maintenant que nos ancêtres, instruits par le malheur, ne se soient jamais laissés éblouir par la bonne fortune. Multipliaient-ils au dedans leurs comptoirs de commerce, leurs maisons de rapport, et même leurs habitations confortables : ils multipliaient, dans une proportion supérieure, leurs défenses contre l'ennemi du dehors, leurs bastions, leurs courtines, leurs redans et leurs demi-lunes. Ils élevaient leur hôtel de ville, et le surmontaient fièrement du Beffroi ; ils ajoutaient deux fronts à leur enceinte et creusaient plus profondément leurs fossés déjà profonds.

Il y a plus ; par un surcroît de précaution et de sagesse, comme par une sorte de besoin de ne pas mettre toutes leurs ressources en lumière, les habitants d'Arras se construisaient toute une ville souterraine qui n'a sa pareille nulle part ailleurs.

Avant de monter de deux étages vers le ciel, telle et telle maison de rapport descendait de deux étages aussi dans le sol. On a fait l'histoire et la description de ces Boves — à Arras, il s'est rencontré des chercheurs pour toutes les trouvailles et des historiens pour toutes les histoires — ce sont tout simplement des merveilles et elles prouvent que si les vieux Artésiens travaillaient bien à ciel ouvert, ils travaillaient tout aussi bien dans l'ombre.

Quand des gens ont été soumis à toutes ces épreuves et obligés à toutes ces précautions, quoi d'étonnant qu'ils se tiennent sur une certaine réserve et que leurs héritiers ne se donnent pas au premier venu ?

Ils ont été si souvent trompés, si souvent trahis, si souvent livrés au billot par leurs propres concitoyens, depuis

Jean Lemaire dit le Grisard, jusqu'à Joseph Lebon et Maximilien Robespierre, qu'ils ne donnent plus leur confiance qu'à bon escient.

Mais qu'on mérite cette confiance par de bons, par de loyaux et par de longs services ; qu'on se montre dévoué à leurs intérêts, en n'importe quel sens et sous n'importe quel costume, et, quel qu'on soit, dans un siècle ou dans l'autre, avec l'auréole du patriotisme, du génie ou de la charité ; qu'on vienne de Sedan, comme Turenne, pour délivrer leur ville ; d'Arras, comme Alexandre Grigny, pour l'orner ; de Cambrai, comme Henri de Mallortie, pour l'élever ; de Boulogne, comme l'abbé Halluin, pour la soulager, on aura bien mérité des habitants d'Arras, on aura toujours droit de cité parmi eux.

Quelle place M. Edmond Lecesne occupera-t-il dans la galerie de nos célébrités artésiennes, à quelle rue donnera-t-on son nom et sur quel piédestal élèvera-t-on son buste ? — Ce n'est pas à moi qu'il appartient de répondre. En tout cas, on n'aurait que l'embarras du choix.

A l'Académie — je ne parle pas de la nôtre, — dans cette enceinte redoutable où les jeunes candidats ont laissé tomber tant de réponses insuffisantes, et les jeunes aspirantes aux brevets tant de larmes et tant de regrets, son amabilité, son esprit, ses longs services lui mériteraient ce souvenir. A l'Hôtel-de-Ville, où son impeccable régularité le conduisit si longtemps, dans ces salons grandioses ou dans ces cabinets confortables que son bon goût contribua à embellir et qu'il anima si longtemps de ses saillies spirituelles ou de sa laborieuse activité, est-ce que tous les époux dont il a inauguré le bonheur ne viendraient point lui tresser des couronnes ? Et ce vieil aréopage de nos édiles artésiens que nos jeunes années ont appris à respecter, les Plichon, les Fagniez, les Roguin, les Hovine, les Harbaville, les Colin, les Wartelle, les Lantoine, les Proyart, et bien d'autres, pour ne parler que de ses contemporains, ne se lèveraient-ils pas de leurs

sièges curules pour venir lui serrer la main et le féliciter d'avoir si bien mérité de la ville d'Arras ?

A l'extrémité de nos rues qu'il redressa, dans nos carrefours qu'il agrandit, sur les débris de nos portes somptueusement restaurées, et sous les voutes desquelles retentissaient à plaisir les tambours, les clairons et les pas sonores de nos soldats ; à la Salle des concerts, sous l'ombrage des vieux arbres de nos promenades publiques, s'il en reste, au conseil académique, à la salle des séances du Bureau d'assistance judiciaire et jusqu'à la Caisse d'épargne, — je ne parle ni des églises, ni du temple, — il serait partout à sa place, partout chez lui, parce qu'il a partout travaillé et partout laissé le meilleur souvenir.

Il serait encore chez lui à la Société des Amis des Arts dont il a été six ans le président et surtout à la Bibliothèque d'Arras dont il a été l'intelligent pourvoyeur aussi bien que le visiteur assidu. Cette salle unique qui n'a, dit-on, sa pareille qu'à Vienne en Autriche, sur les rayons de laquelle s'étagent toutes les richesses intellectuelles de plusieurs siècles et où tout ce qui paraît sur l'histoire provinciale et locale est recueilli avec autant de soin que d'intelligence, servirait bien de cadre au portrait de notre historien.

Je n'ai point nommé l'Académie d'Arras, non seulement parce que là il se survit par un autre lui-même, mais surtout parce que dans toutes nos âmes, je le sais, l'estime, l'affection et la reconnaissance lui ont élevé dès longtemps un monument complet, vivant, immortel.

Vous partagiez ces sentiments avec nous, mon cher collègue, bien avant d'entrer dans notre Compagnie et le discours que nous avons entendu tout à l'heure n'en est point l'unique preuve.

Ne vous êtes-vous point assis après lui sur les bancs du vieux collège Louis-le-Grand qui est une maison familière aux Artésiens ? C'était déjà une marque de vocation à vous asseoir un jour dans son fauteuil d'académicien. Puissiez-

vous y rester autant que lui. Mais je vous en préviens, de ce fauteuil-là, on sort de temps en temps pour monter à celui de la présidence de notre Société, et je ne vois pas pourquoi vous ne suivriez pas votre prédécesseur jusqu'ici.

Vous êtes vraiment de sa famille. Comme son père, M. Désiré Lecesne, vous avez porté l'uniforme et je crois que vous le portez encore, de temps en temps. Vous le porteriez surtout si la mère patrie réclamait vos services. Il y a plus, et vous l'avez prouvé, si vous partagez avec M. Lecesne l'amour de l'art artésien et l'amour de la patrie locale, vous avez aussi, comme lui, vous avez surtout au cœur l'amour de la grande patrie : la France.

Je serais incomplet, je serais injuste même si je n'élargissais ici mon horizon pour donner au patriotisme sa véritable mesure et son grand caractère.

A l'heure qu'il est, les frontières et même les fortifications locales ont disparu, les affections provinciales se sont fondues, l'unité nationale a pris corps, et par-dessus toutes les bannières de nos villes et de nos Etats, flotte l'étendard aux trois couleurs qui les unit, qui les embrasse et qui les protège.

Nous nous serrons volontiers autour de cet étendard qui est le symbole de la patrie. Lacordaire a dit ce mot célèbre : la patrie est l'Eglise du temps, comme l'Eglise est la patrie de l'éternité.

Sans la patrie, l'homme est un point perdu dans les hasards du temps et de l'espace : sans l'Eglise, son âme est un astre errant et sans orbite, menacé lui-même et qui menace les autres de toutes les catastrophes.

Dieu, qui a fait l'une et l'autre, a fait aussi l'amour qu'il nous demande pour toutes deux. — Malheur à qui le méconnaît ! Car, là où la patrie est un temple vide qui n'attend rien de nous que le silence et le passage, il se crée tout autour, dans une oisiveté formidable, une énergique débauche. La force des âmes, s'il leur en reste, se dépense à se flétrir.

Un échange se fait entre la corruption des sujets et la corruption de leurs maîtres. Ceux-ci n'ayant rien à faire non plus, parce que tout leur est permis, donnent le branle à la dévastation des mœurs, et tout s'en va, d'un pas unanime, au lieu où la Providence attend les peuples indignes de vivre (LACORDAIRE, *VIe conf. de Toulouse)*.

Ils reprennent au contraire la place que Dieu leur a assignée entre les nations qui se relèvent, et le peuple français, que le Christ aime, redeviendra le premier de tous les autres, si chacun, suivant les préceptes et les exemples du divin patriote Jésus-Christ, est prêt à tenir son rôle d'ouvrier, d'apôtre, et, au besoin, de martyr.

Comme lui, il faut n'avoir ni famille, ni amitié, ni bien qu'on ne soit prêt à sacrifier pour aller au devoir. Comme lui, il ne faut point tourner la tête quand on a mis la main à la charrue. Et, fût-on destiné à devenir encore, comme lui, la victime expiatoire du peuple qu'on a voulu sauver, il se faudrait réjouir de l'avoir pu suivre jusque-là.





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. Fr. BLONDEL

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'ACADÉMIE m'a fait le grand honneur de m'admettre dans son sein.

Loin de moi l'idée présomptueuse d'occuper le large et imposant fauteuil laissé vacant par mon très illustre et vénéré prédécesseur; ma place, dans cette réunion d'hommes aux talents aussi variés qu'éminents, n'est-elle pas plutôt sur une banquette d'auditeur attentif ; je devrais dire plus exactement sur un banc de simple écolier ?

N'ai-je point, en effet, devant moi le maître qui m'enseignait jadis l'art de bien dire ?

Hélas ! l'ancien élève ne fera guère honneur aux leçons éloquentes qui lui ont été données ! Et il est juste de dégager la responsabilité du professeur de rhétorique, devenu notre sympathique Président.

Ses brillantes leçons du petit Séminaire d'Arras n'ont pu être oubliées, mais des années subséquentes d'études scientifiques, où les expressions algébriques et l'éloquence des chiffres sont seules appréciées, ont dû fatalement stériliser cette délicate semence littéraire.

Et, si pour excuser cette insuffisance, je me réclame de l'étude des sciences, ne dois-je point reconnaître aussi pour maître, et saluer respectueusement, le savant renommé dont Arras s'enorgueillit justement et que l'Institut de France a voulu s'attacher comme membre correspondant ?

Je n'ai pas, Messieurs, d'autre titre à votre choix que votre excessive bienveillance ; ne pouvant supposer un instant que le seul amour des contrastes ait pu vous amener à donner pour successeur à l'homme de lettres, à l'habitué des sentiers fleuris du Parnasse, un modeste ami des sciences, un froid géologue dont l'unique colloque avec la belle nature consiste en coups de marteau impitoyables contre les rochers que respectent les éléments destructeurs eux-mêmes.

La géologie, il est vrai, est parente éloignée de l'archéologie, qui compte en cette Académie de nombreux et distingués adeptes ; elle peut à la rigueur se réclamer également de l'histoire dont elle forme le prolongement au delà du déluge, au-delà même du commencement de l'humanité.

Après l'histoire écrite, sculptée ou gravée sur la pierre et les métaux ; après l'archéologie, l'épigraphie, et tout ce qui témoigne effectivement de l'existence de l'homme dans les siècles éloignés ; toujours, en remontant dans l'infini du temps, nous distinguons deux sciences naturelles dont les recherches se rapportent exclusivement au passé préhistorique : la paléontologie, qui étudie les vestiges fossiles des êtres organisés antérieurs à l'homme, puis la géologie, laquelle, poussant ses investigations au-delà même des profondeurs de l'écorce terrestre où disparaissent toutes traces de manifestation de la vie, ne rencontre plus d'autres témoins des faits et révolutions accomplis que les échantillons et types variés de la matière minérale, brute et inorganique.

Mais par-delà ces recherches analytiques se pose comme limite des plus hautes spéculations de l'esprit humain la double question à résoudre de l'origine et de l'essence des éléments constitutifs des êtres.

La philosophie positive basée sur l'observation, qui dans

notre siècle scientifique jouit de toute la vogue qu'a momentanément perdue sa vénérable ancêtre, la métaphysique, dont je n'ai garde, du reste, de médire ; cette philosophie actuelle, à qui s'adressera-t-elle pour lui fournir les éléments de ses conclusions ontologiques ?

Aux diverses sciences physiques et naturelles assurément, sur lesquelles s'exerce la sagacité des expérimentateurs ; mais aussi, et nécessairement, à la paléontologie et à la géologie.

La première, en notant les caractères spécifiques et l'ordre d'apparition successive de tous les êtres vivants qui se sont succédés sur notre globe, dresse en quelque sorte l'arbre généalogique de la vie, depuis l'époque de sa manifestation originelle sur la terre.

La seconde, embrassant dans son cadre plus étendu l'évolution générale de la substance matérielle, pénètre le secret de la formation même de notre petit monde avec ses multiples entités minérales, et permet de suivre par analogie la série des transformations incessantes de la somme de l'énergie, limitée en valeur absolue, de l'Univers tout entier.

Relativement au problème de l'origine de la vie, — le plus intéressant à coup sûr pour notre humanité, — ces deux sciences positives fournissent au philosophe moderne une base solide et décisive. La paléontologie observe que toute trace d'activité vitale cesse de s'accuser dans les couches stratifiées de notre globe, correspondant à une période déterminée de sa constitution. Et la géologie, à son tour, ne laisse place à aucune équivoque, en montrant à l'origine de notre planète tous les éléments à l'état de volatilisation puis de fusion ignée, état incompatible non seulement avec le développement des organismes, mais encore avec la présence même, et la conservation de tout germe vital quelconque.

C'est ainsi que les études géologiques conduisent naturellement le plus modeste observateur au seuil de la philosophie générale et abstraite, vestibule du sanctuaire des sciences métaphysiques et religieuses.

Dans ces régions sereines de la Philosophie, synthèse universelle des sciences, la haute intelligence de mon vénéré prédécesseur s'épanouissait comme dans son milieu naturel, planant au-dessus des vulgaires contestations des sciences expérimentales, s'aidant seulement de leurs données positives pour sonder les profondeurs de l'inconnu à la recherche de l'infinie vérité.

Elles retentissent encore dans nos cœurs ces voix amies qui, au jour d'un deuil public, nous ont redit si éloquemment l'œuvre accomplie par M. de Mallortie ; louant le grand éducateur de la jeunesse artésienne, le penseur, le moraliste, l'écrivain ; soulevant même discrètement un coin du voile recouvrant sa vie intime, pour nous montrer le ravissant tableau de cet arrière-grand-père modèle, entouré de trois générations d'enfants adorés !

Aujourd'hui, pénétré de mon impuissance à égaler ces orateurs et à parler dignement de l'homme dont le souvenir ému est dans tous vos cœurs et l'éloge sur toutes vos lèvres, je ne puis que m'effacer et le faire parler lui-même, afin de vous rappeler par quelques citations la hauteur de vues, la justesse des appréciations, la délicatesse des sentiments de celui qui, écrivain, orateur, poète même parfois, fut toujours un charmeur.

Je puis le dire en toute sincérité, les longues soirées de l'hiver dernier compteront parmi les plus délicieuses de mon existence. Je les ai vécues dans l'intimité littéraire d'un maître en l'art d'exprimer les idées les plus élevées sous une forme exquise et dans le style le plus harmonieusement expressif. La lecture des productions si variées de M. de Mallortie me plongeait à tout instant dans un véritable ravissement auquel j'avais peine à m'arracher : descriptions vivantes, portraits délicieux, développements profonds toujours admirablement exprimés dans ce style chaud et imagé dont sa plume avait le secret.

Comme le classique aphorisme « le style, c'est l'homme », se révèle dans son absolue exactitude ! Lorsque, devant

l'image ineffaçable de ce doux et fin visage si adorablement encadré de la blanche auréole de la vieillesse, au souvenir de cette exquise affabilité, de cette droiture d'esprit, de cette bienveillance sans limite, on se prend à relire ces pages si souvent éloquentes, toujours charmantes, où la justesse et la délicatesse de la pensée le disputent au mérite d'une forme impeccable dans sa gracieuse parure.

J'ouvre le recueil de ses premières productions académiques.

Son discours de réception, prononcé en mil huit cent cinquante-deux, est un pur chef-d'œuvre. Il est consacré au développement de cette noble idée dont sa longue carrière dans l'enseignement sera la vivante application : « Malheur « à l'éducation, qui brûlerait la tête sans échauffer le cœur! »

Après quelques pages où sa pensée s'élève et plane dans la pure région du sublime, en montrant la puissance et l'utilité morale des études littéraires et philosophiques, il conclut ainsi : « Oui, il y a là une sauvegarde contre les « vices du jour. La soif du gain dessèche le cœur ; c'est un « mal de la terre : les plaisirs de l'âme viennent d'en haut « et sont immortels comme elle. »

La vie tout entière de M. de Mallortie n'apparaît-elle pas à vos yeux comme aux miens, l'exacte paraphrase de ce thème si élevé, et l'absolue confirmation de la thèse développée par le récipiendaire d'il y a quarante-quatre ans ? Admirable exemple d'une parfaite unité de vie et de sentiments !

Ne croyez pas cependant que son penchant naturel pour les belles lettres le rende exclusif ; le juste éclectisme de son esprit ouvert et droit le garde de cet écueil. Il éclate manifestement dans la péroraison de son discours, que je ne puis m'empêcher de citer : « Près de vous, Messieurs, disait-il, « je comprendrai mieux encore, en la voyant réalisée dans « votre sein, cette union intime des lettres, des sciences et « des arts ; je comprendrai mieux ce que je sens déjà, com- « ment tout se tient, tout s'enchaîne dans la manifestation « de la pensée humaine.

« Toutes les sciences ne sont que les arêtes d'une pyra-
« mide ; divisées à la base, elle se réunissent au sommet, et
« ce sommet est le ciel !

« Honorons les sciences qui font éclater le génie de
« l'homme et augmentent son empire sur tout ce qui l'entoure;
« mais saluons les Lettres, qui portent en elles les destinées
« mêmes de la civilisation ! »

M. de Mallortie se révélait tout entier dans ces paroles éloquentes ; aucune science, aucun art ne le trouvait indifférent.

Homme de goût, homme d'étude, et par-dessus tout philosophe ; le beau, dans ses manifestations diverses, le vrai, dans ses développements nouveaux, l'enthousiasmaient à l'envi, et lui inspiraient suivant la nature de l'objet, des réflexions charmantes ou sublimes dont ses nombreux discours nous ont heureusement conservé l'expression.

Quand pour la première fois, en 1885, il est appelé par vous, Messieurs, à l'honneur de présider votre Compagnie, il vous développe de magnifiques considérations sur le Progrès, se terminant par une profonde conclusion morale :
« Dans les sciences positives et dans les arts utiles, disait-il,
« le progrès est continu. Le point de départ ne recule jamais.
« Au contraire, chaque effort individuel le reporte plus loin
« en avant, et contribue ainsi à son tour aux perfectionne-
« ments ultérieurs.

« Mais dans les lettres et les beaux-arts il n'en saurait
« être ainsi. Cela est si vrai qu'on discute encore tous les
« jours sur la supériorité des anciens et des modernes.....
« C'est qu'en effet les formes artistiques ont toujours été en
« rapport avec l'énergie, l'instruction, la moralité de la race
« qui les produit.

« L'histoire en fait foi.

« Les talents faiblissent toujours avec les caractères.

« Les arts d'un peuple, ainsi que ses lois, représentent la
« fortune bonne ou mauvaise qu'ont méritée ses mœurs,
« ses croyances, ses sentiments et ses actes. Ce n'est donc

« jamais impunément que les âmes fléchissent. Toutes les « fois qu'elles abdiquent leurs droits, et par conséquent leurs « devoirs, les esprits déclinent ; et cette inévitable expia- « tion est surtout visible en un pays qui, plus que tout autre, « peut dire avec Descartes : Je pense, donc je suis ! »

Dans un autre de ses discours il déterminait ainsi la limite du progrès dans l'ordre matériel lui-même : « Il « ne faudrait pas, disait-il, que l'homme, ébloui et charmé « par toutes les merveilles enfantées de nos jours, pût croire « que grâce au progrès infini le travail et la douleur dispa- « raîtront un jour de la terre.

« Non, Messieurs, la parole qui a dit à l'homme : Tu man- « geras ton pain à la sueur de ton front, est ineffaçable..... « Sans doute les duretés de sa demeure cèdent chaque jour « aux efforts qu'il fait, et sa condition ici-bas va s'amélio- « rant... Mais la Mort y reste, pour crier à l'oreille de « l'homme que sa condition est imparfaite, et que ses espé- « rances doivent tendre vers un état meilleur.

« Oui, quand même on aurait trouvé le secret impossible « de ne plus verser de sueurs sur la terre, on y versera tou- « jours des larmes (1). »

Appelé maintes fois en raison de son obligeance et de sa vaste érudition à répondre aux nouveaux élus de cette Académie sur des sujets toujours variés ; quelque fût l'objet particulier des études favorites du récipiendaire, il y trouvait aisément l'occasion de dissertations savantes, d'aperçus élevés et de hautes synthèses philosophiques.

Répondant à un archéologue, il y a près de vingt ans, il caractérisait ainsi la science archéologique : « Utile, « nécessaire, indispensable à l'histoire, ou plutôt seule his- « toire des premiers siècles, l'archéologie est, pour les temps « qui ont suivi, le guide le plus sûr et le plus fidèle ; car si « depuis l'invention de l'écriture les relations abondent, une « étude approfondie nous y fait découvrir les traces de quel-

(1) Réponse au discours de réception de M. Pagnoul.

« ques influences, qui montrèrent à l'écrivain la vérité là où « elle n'était pas, ou bien un peu autrement qu'elle ne fut en « réalité.

« Les monuments, au contraire, ne sont d'aucun parti ; « les faits qu'ils énoncent portent avec eux une naïve certi- « tude ; et s'ils contredisent l'historien, ils le condamnent « comme coupable d'erreur ou de mensonge (1). »

Les fervents de l'archéologie, nombreux dans cette enceinte, ne contrediront pas à cette appréciation ; ils ne peuvent que se féliciter du rang élevé, assigné par M. de Mallortie, à leur science favorite.

Sur un autre sujet, également peu familier, je crois, à ses préoccupations habituelles, M. de Mallortie portait ce jugement intéressant : « Ce qui semble fait pour attirer la bien- « veillance et l'attention de l'homme d'Etat en faveur des « travaux d'archives, c'est leur haute portée morale et « sociale. Ces travaux ont le privilège d'entretenir deux « tendances chez l'homme qui veut bien s'y livrer : D'une « part l'esprit de famille et de tradition, d'autre part le sen- « timent de la solidarité étroite, intime, des diverses classes « de la société. Le malheur est, qu'en France, l'esprit de « famille et de tradition ne subsiste guère qu'au sein des « classes aristocratiques. Seules elles paraissent tenir à « honneur de connaître leur histoire, d'établir leur filiation, « de dresser, comme on dit, leur généalogie... Et, pourtant, « que d'enseignements de tout genre, le penseur, le mora- « liste pourrait puiser dans l'histoire mieux comprise des « familles quelles qu'elles soient.

« On se convaincrait par exemple que l'extrême richesse « n'est pas moins fatale à la longue durée des races que « l'extrême misère ; et que la médiocrité, la médiocrité d'or, « comme disait Horace, est la meilleure des conditions « sociales (2). »

(1) Réponse au discours de réception de M. Boulangé.

(2) Réponse au discours de réception de M. Loriquet.

Dans sa réponse à un éminent ecclésiastique, dont la douce éloquence et la profonde érudition, après nous avoir longtemps ravis, sont aujourd'hui le partage de privilégiés lointains, M. de Mallortie, après avoir célébré les charmes de la musique religieuse et du chant grégorien en particulier, saisissait cette occasion pour définir dans un admirable langage sa sublime conception de l'idée philosophique et religieuse : « Presque toujours, disait-il, on comprend « d'étrange manière la philosophie et la religion, et pourtant « c'est là le tout de l'homme.

« La philosophie n'est pas un éblouissement, elle est une « situation élevée de l'esprit, qui de là rapporte les objets à « leur ordre et à leur principe ; elle est le monde vu d'en « haut...

« Et lorsque la raison, arrivée au faîte des choses com- « mence à se troubler, cherche, hésite ; heureux celui à qui « la Foi procure des clartés nouvelles, qui trouve dans les « vérités révélées par Dieu lui-même à son Église une « lumière que rien ne peut obscurcir, et qui, se projetant « sur la nature et l'humanité, donne plus d'élévation à la « science et plus d'étendue à la raison (1). »

Laissez-moi vous lire encore cette page ravissante sur la rêverie, où nous est enseigné le charmant moyen d'être oisif sans paresse : « Nous sommes trop affairés, trop encombrés, « trop occupés !

« Il faut savoir jeter parfois par-dessus bord tout son « bagage de soucis, de préoccupations, de pédanterie ; et se « refaire jeune, naïf, heureux. Oui ! il faut savoir être oisif ; « ce qui n'est pas la paresse.

« Dans l'inaction attentive et recueillie, notre âme efface « ses plis, se détend, se déroule ; renaît doucement comme « l'herbe foulée du chemin, et comme la feuille meurtrie de « la plante répare ses dommages.

« La rêverie, comme la pluie des nuits, fait reverdir les

(1) Réponse au discours de réception de M. le chanoine Depotter.

« idées fatiguées et palies par la chaleur du jour. Douce et « fertilisante, elle éveille en nous mille germes endormis ; « en se jouant elle accumule les matériaux pour l'avenir et « les images pour le talent.

« La rêverie, c'est le dimanche de la pensée ; et qui sait, « de la tension laborieuse de la semaine ou du repos vivifiant « du sabbat, lequel est le plus important pour l'homme et le « plus fécond (1) ? »

Outre ses nombreux discours, les recueils de l'Académie nous ont conservé de M. de Mallortie quelques-unes de ses lectures d'un caractère plus intime : charmantes monographies dans lesquelles le philosophe érudit fait place à l'écrivain délicat, expert dans l'analyse des sentiments, des habitudes, des conventions du monde le plus raffiné, sans cependant jamais tomber dans la recherche excessive qui conduit à la préciosité. Dans ces pages exquises, les descriptions et portraits abondent, rehaussés de fines saillies où se manifestent de la façon la plus brillante le talent humoristique de l'observateur et la souplesse de sa plume.

Dans l'une d'elles, l'auteur se met lui-même en scène avec une modestie délicieuse, en nous faisant la gracieuse peinture d'un épisode de sa jeunesse à Paris.

Un jour aussi, Messieurs, la politique, exclue à bon droit de vos courtoises discussions, fit son apparition sur les lèvres de ce sage, tranquille habitant des régions sereines où les bruits de la rue et des compétitions ambitieuses n'ont pas d'écho !

Mais c'était des élections municipales à Pompéï qu'il s'agissait.

L'étude des inscriptions relevées sur les murs de l'antique cité romaine démontrait qu'à toute époque de l'histoire les civilisations sur leur déclin souffrent des mêmes abus, l'ambition malsaine a recours aux mêmes moyens, aux mêmes modes de persuasion et d'entraînement de la masse

(1) Réponse au discours de réception de M. Carlier.

électorale : énumération pompeuse des qualités du candidat, recommandations pressantes, promesses, flatteries et jusqu'à la corruption par l'argent !

Le politicien d'il y a dix-huit siècles n'a rien à envier à celui de notre époque.

Félicitons-nous, Messieurs, en constatant qu'il n'a guère été innové en cette triste matière, sauf pourtant l'introduction déplorable du dénigrement systématique et de l'insinuation calomnieuse, lesquels n'ont pas été relevés dans les graffites pompéïens.

Je vous ai dit, Messieurs, en débutant que M. de Mallortie était aussi poète à ses heures.

Qu'il ait été l'ami des Muses et que ces capricieuses déesses ne se soient pas montrées rigoureuses à son endroit, le fait ne peut vous surprendre.

Malheureusement pour nous, l'heureux favori se montrait jaloux de ses succès et discret à l'excès ; et je ne sache pas qu'il ait fait sur ce point la moindre confidence, même à sa chère Académie.

Aussi en serais-je réduit à ne vous en parler que d'après les traditions de sa famille, si je n'avais eu le rare bonheur d'être favorisé personnellement d'une de ses poésies ; véritable chant du cygne, la dernière sans doute qui soit sortie de sa plume.

Elle est datée de janvier 1895 et comprend deux sonnets dont je veux vous donner lecture en terminant.

Ils portent en épigraphe ces mots : « Après avoir lu le « chapitre cinquième du *Précis de Cosmogonie*, intitulé : « Fin des mondes » :

I

Tu mourras, par le temps arrêtée en ton cours,
Tu mourras, vieille Terre, avec tes mers profondes,
Avec tes monts chenus, et tes bois et tes ondes
Où ton souffle au printemps réchauffe tant d'amours !

Tu mourras, roi du ciel, brillant flambeau du jour,
Et la nuit reprendra les champs que tu fécondes !
Vous tous, astres, soleils, peuple infini des mondes
Vous mourrez. Vous mourrez, moi, je vivrai toujours !

D'où viendrait donc en moi cette soif de la vie,
Et de mes fiers pensers l'ardeur inassouvie
Si l'espace à mon vol ne devait pas s'ouvrir ?

En vain dans le tombeau mon corps va se dissoudre :
En vain, espoir des vers, il rentre dans la poudre :
Qu'importe le tombeau ?... je ne veux pas mourir !

II

En vain nous vieillissons, la terre est toujours belle :
En hiver sous la neige, au printemps sous les fleurs,
Sous sa robe d'automne aux changeantes couleurs,
Sous sa couronne d'or que l'été renouvelle.

Fière des sucs puissants qui gonflent sa mamelle,
Elle semble nous dire, insensible à nos pleurs,
Que rien ne dure en nous, excepté nos douleurs,
Que nous allons mourir, et qu'elle est immortelle.

Dans le nombre des jours un jour pourtant viendra,
Jour fatal, où la vie en ses flancs s'éteindra,
Où rien ne sera plus de ses œuvres fécondes,

Si ce n'est cet essaim par la mort dispersé,
Ces atomes chétifs, ces riens... plutôt ces mondes
Qui ne pouvaient périr, puisqu'ils avaient pensé.





RÉPONSE A CE DISCOURS

PAR

M. l'Abbé ROHART

Vice-Chancelier.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Il m'est doux de vous appeler de ce nom et de saluer ainsi le présent, qui réalise l'un de mes vœux les plus intimes. Mais, à notre âge, on vit déjà du passé, et l'académicien d'aujourd'hui ne pourrait faire oublier le camarade d'hier, l'ami de toujours ; c'est donc à ce titre surtout que j'ai assumé l'honneur de vous répondre ; d'autres l'auraient fait sans doute avec plus de compétence, nul, je le déclare, avec plus de cœur. Car dans cette vie, où le tourbillon des affaires et, disons-le, l'instabilité des sentiments emportent au gouffre de l'oubli les affections éphémères et les serments trompeurs, rien n'est réconfortant comme une amitié d'enfance restée simple et vraie, presque inconsciente d'elle-même, tant elle est naturelle, sereine et invariable.

Nous sommes loin d'il y a trente ans, alors qu'assis côte à côte sur le même banc, nous commencions à lire le latin et à bégayer le grec, nous communiquant devoirs et copies

sans nul souci de la propriété littéraire de nos graves élucubrations, mais jaloux de la propriété de notre pupitre respectif, dont mon voisin, il m'en souvient, défendait énergiquement les limites à coups de coude et autres :

Nisus erat portæ custos acerrimus armis.
Nisus gardait la porte et brandissait ses armes.

Et j'aurais pu vous adresser, si je les avais connus, ces autres vers du poète :

..... *Dine hunc ardorem mentibus addunt ?*
..... *Aut aliquid jamdudum invadere magnum*
Mens agitat tibi ?
Est-ce un Dieu qui déjà te donne cette ardeur,
Ou pour un fait d'éclat excite ta valeur ?

Car, Monsieur, sous ce froid dehors qui caractérise les fils du Nord, en général, et ceux d'Arras en particulier, vous avez toujours caché une énergie rare, une ténacité intelligente, un goût profond pour le travail. Les palmarès du Petit Séminaire, ce livre d'or de la jeunesse, en témoigneraient de la septième à la rhétorique, et, quoi que vous en ayez dit sans entraîner notre foi, l'élève d'alors pouvait faire pressentir l'homme d'aujourd'hui. Nul n'en aurait douté, en vous voyant, après un cycle d'études déjà long pour tant d'autres, quitter votre ville, vos aises, vos plaisirs, pour aller au-delà de nos frontières, sur une terre voisine, voire même plus qu'amie, mais quand même étrangère, demander à Louvain un enseignement que, né dix ans trop tôt, vous ne trouviez pas ici conforme à vos désirs.

Loin de vous, comme de moi, la pensée de vouloir diminuer la valeur scientifique et littéraire du corps professoral en France. Sous quelque bannière qu'ils se rangent, et dès lors qu'ils se font les apôtres du vrai, du beau et du bien, j'aime à saluer dans nos maîtres, depuis le plus modeste instituteur du plus humble de nos villages jusqu'au membre le plus éminent du Collège de France, les représentants du véri-

table savoir, qui n'a besoin ni de la vulgarisation anglaise, ni de l'indigeste érudition allemande. Nous nous suffisons à nous-mêmes, et, dans le concours général des nations entre elles, la France, espérons-le, emportera toujours le prix d'honneur. L'enseignement supérieur n'était donc pas alors plus que maintenant un fruit exotique, et je m'étonnerais que vous fussiez allé le cueillir en dehors de chez nous, si je ne vous savais de longue date aussi ennemi du monopole que partisan de la lutte, fervent adepte d'une saine liberté comme d'une doctrine sans mélange. Or Louvain, avec son Université jeune, indépendante, active, franchement catholique, devait exercer sur votre intelligence comme sur votre caractère une fascination qui s'explique et qui vous honore. Vos goûts, vos aptitudes, vos traditions, vos projets d'avenir, tout vous dirigeait naturellement vers l'étude des sciences et des sciences appliquées à l'industrie. Aussi, pendant quatre ans, à la Faculté des sciences de Louvain, êtes-vous le disciple fidèle de maîtres, qui n'ont rien à envier aux nôtres, interrogeant le ciel et ses mondes, agitant les problèmes les plus ardus, scrutant les entrailles de la terre, vous attachant à la recherche des origines et des causes, y trouvant partout l'empreinte du Créateur, et puisant avec Kant dans cet examen minutieux « une conviction profonde de l'Etre suprême (1). »

Le diplôme d'ingénieur civil ne pouvait donc être décerné à plus digne que vous. Vous étiez prêt pour les grandes luttes scientifiques, et volontiers je vous comparerais à ce chevalier du moyen-âge, si majestueusement représenté par le ciseau d'un de nos artistes, debout, dans la plénitude de la force, tenant des deux mains sa lourde épée, et portant au bras un bouclier, sur lequel est gravé cet unique mot : *Credo*. Avec l'ardeur de la science et le bouclier de la foi, vous pouviez entrer dans la lice.

Vous nous êtes rendu, et dès lors vous redevenez nôtre

(1) Cfr. F. Blondel, *Précis de Cosmogonie*, p. 3.

sans partage et sans retour. La bonne ville d'Arras vous ménage un foyer fait d'amour, de paix, de modestie et de dévouement ; à peine consentira-t-elle à vous prêter, pour les jours de froid et de bise, à des plages plus ensoleillées et plus clémentes ; car elle vous réclame ici tout entier pour les besoins de votre usine, pour les travaux de votre cabinet, pour la joie de votre entourage, et laissez moi ajouter : pour la vie de notre Académie. La Société qui s'honore aujourd'hui de vous ouvrir ses rangs, compte en effet beaucoup sur vous pour la réalisation de son titre lui-même : « Académie des *Sciences*, Lettres et Arts d'Arras. »

Sans doute, même sous ce rapport, nous ne sommes pas deshérités : l'Institut aussi bien que l'Ecole Centrale ont chez nous leurs représentants attitrés et hautement appréciés ; mais ils peuvent parfois avoir besoin de suppléants, et vous serez désormais tout désigné, comme eux, parmi les rapporteurs-nés de nos concours de sciences.

Je vous céderai la parole avec bonheur, sans regretter toutefois de l'avoir prise, tout peu scientifique que je sois, en une double circonstance, pour retracer le mérite des travaux de deux amis d'enfance : l'un, le capitaine Delcroix, qui aujourd'hui même utilise à Madagascar la *Règle topographique* couronnée l'an dernier par l'Académie ; l'autre, que je n'ai pas besoin de vous présenter, Messieurs, puisqu'il y a deux ans vous décerniez une médaille d'or à son *Précis de Cosmogonie*.

C'était la révélation de trésors que l'on pouvait deviner, mais qu'enfin vous n'aviez encore utilisés que pour vous seul. Votre *Credo*, nous le connaissions ; il ne nous manquait plus que votre parole : dans ce travail nous la possédions désormais, digne de votre passé, conforme à vos croyances.

Le problème de la cosmogonie, avec l'étude de la matière dans son essence, son origine, son organisation, la question de la constitution de l'univers avec la genèse des plantes, des êtres animés, de l'homme, quel champ immense ouvert

aux investigations de l'adepte des sciences naturelles, comme du scrutateur des Saintes Ecritures ! Vous avez étudié les unes, interrogé les autres, uni leurs voix dans un duo délicieux qui a charmé votre âme de savant et de catholique. Vous êtes vraiment un harmoniste émérite. Mais vous semble-t-il que l'harmonie de la Bible et de la Nature serait rompue, en laissant à celle-ci un peu plus d'autonomie et de liberté ? Croyez-moi, pour éviter précisément des accords par trop dissonants, ne prêtons pas à Moïse des aperçus scientifiques dont il serait parfois fort surpris lui-même, et ne recourons pas à l'inspiration là où la simple logique peut suffire.

Vous trouverez peut-être ces remarques bien osées de la part d'un profane ès-sciences de toutes sortes. Mais, je le sais, vous admettez la contradiction, et, au besoin, vous sauriez la pratiquer.

Votre *Notice historique sur l'ancien Préau des Ardents*, dont vous avez réservé les prémices à l'Académie, nous en serait à elle seule une preuve. On ne s'en douterait guère à la lecture des vingt-six premières pages, au cours desquelles vous explorez avec une aisance d'archiviste paléographe des documents du XII[e] siècle et des siècles suivants, concernant ce petit coin de notre ville, le *Préau des Ardents*, où la Confrérie de ce nom s'épanouit longtemps à l'aise, et où de nos jours elle a repris vigueur. Mais ces recherches, chez vous, ne sont pas purement platoniques, et c'est dans les dernières lignes de votre notice que se révèle votre esprit de critique.

Vous ne pouvez supporter, pour l'honneur, selon vous, de votre rue, le nom de *Rue du Tripot,* qui aujourd'hui, je l'avoue, sonne mal à l'oreille du profane vulgaire. Vous paraissez donc en vouloir à cette dénomination, la condamner au nom de l'histoire comme de la morale, et vous réclamez de qui de droit sa transformation en celle de *Rue du Préau.* J'admire ce noble élan, qui part d'un bon naturel et s'arme d'une solide érudition. Mais quel ennui, si, par ha-

sard, un esprit contrariant s'avisait de vous trouver trop austère, de vous répondre par Boileau, Littré et d'autres reconnaissant dans les *tripots* de simples jeux de paume ; s'il se risquait à opposer l'histoire à l'histoire, à vous montrer par sa lumière un jeu de paume, ou *tripot*, installé précisément sur l'emplacement du Préau des Ardents, et s'il cherchait ainsi à justifier l'appellation actuelle de votre rue ! J'en serais navré, à moins que cette controverse ne nous valût de vous un second plaidoyer, et partant de nouvelles recherches, suivies de nouvelles lectures. Je serais alors tenté de désirer ce déni de justice, au besoin de le favoriser.

Car, Monsieur, malgré vos prétentions, votre main ne sait pas seulement manier le marteau de géologue ; la plume me semble lui être singulièrement familière : sous la froideur apparente qui est de bon ton et de couleur locale chez un ami des sciences, vous cachez à coup sûr un amour du beau, de l'idéal, que trahiraient à elles seules les citations faites par vous de M. de Mallortie. Vous avez extrait de ses œuvres, et vous nous avez présenté avec infiniment de grâce, dans un cadre large et sévère, un charmant recueil de *Morceaux choisis*. Nous vous en remercions : car, en vous effaçant pour nous faire entendre une fois encore dans cette enceinte l'écho d'une voix qui vibrera toujours en nos cœurs, vous avez précisément redit les accents les plus profonds du philosophe, les admirations les plus suaves de l'artiste, les aperçus les plus grandioses du littérateur, les enthousiasmes les plus lyriques du poète. Vous nous avez révélé tout entière cette âme, qui sans doute rend hommage aux sciences exactes, mais pour dégager de leurs froides données la vérité supérieure qui emporte l'âme « vers un maître suprême, source de toute lumière, principe de toute vertu (1). » Chez M. de Mallortie, comme on l'a dit de notre Société, « aucune branche des connaissances humaines n'a droit de

(1) *Discours de réception de M. de Mallortie*, Mémoires de l'Académie d'Arras, 1re série, t. XXVI, p. 206.

préséance, toutes y sont également honorées (1). » Quoi qu'il en puisse coûter à sa nature poétique et aimante, il s'incline devant le triomphe des sciences à notre époque, proclame franchement les avantages qu'elles nous valent. Elles ne sauraient toutefois l'attacher à la terre ; il faut à ses aspirations vers l'infini d'autres horizons, d'autres idées, d'autres élans.

De fait, que serait donc la vie, si nous ne pouvions parfois, au prix, je le concède, de déceptions cruelles et de larmes amères, nous élever, sur l'aile de l'idéal, au-dessus des x et des y, des formules et des chiffres, dans les régions sereines où l'âme seule peut atteindre ?

Je le sais, — Messieurs, les tendances et les programmes d'études le disent assez, — nous ne sommes plus au temps où le récipiendaire de 1852, le jeune professeur de rhétorique, le futur principal du collège, disait bien haut que « l'étude des sciences exactes et des merveilles de la création ne pourrait jamais remplacer celle des belles-lettres et de l'humanité (2). »

Semblable déclaration sonnerait peut-être mal aux oreilles de certains éducateurs modernes. Et pourtant, je le demande à tous ceux qu'il se plaisait à appeler ses enfants, fut-il un formateur de la jeunesse qui comprît mieux la sublimité de sa fonction, et qui en réalisât plus délicatement le rêve, pour le bonheur de ses chers élèves.

Au fronton de son collège, il aurait donc pu faire graver ces paroles de Leibnitz, qui ont été la préoccupation de toute son existence : « La bonne éducation de la jeunesse, c'est le premier fondement de la félicité humaine. » Car pour le bonheur des familles, comme pour la force des sociétés et la grandeur des nations, il faut sans doute Dieu à la base et au sommet de l'édifice moral, mais, au centre, il

(1) *Réponse au discours de M. H. Trannin par M. Lecesne*, ibid., 2e série, t. xv, p. 44.

(2) *Discours de réception de M. de Mallortie*, ibid., p. 207.

faut l'homme instituteur, formateur, éducateur de l'homme. Grand art, Messieurs, que celui de faire des hommes, d'éveiller dans de jeunes âmes, où sommeillent encore des facultés engourdies, les idées, les connaissances, les principes qui féconderont leur présent et assureront leur éternité! Grand art que celui d'élever la jeunesse, de l'*élever*, entendez bien, dans ces sphères supérieures de la vérité et de la vertu, où l'intelligence se dilate, l'âme s'épanouit, les sentiments s'épurent, les caractères se fortifient, les mœurs se polissent ! Mission sublime, pour laquelle il faut moins les dons de l'esprit, que la dignité de la vie, le respect de soi-même et des autres, l'autorité tempérée par l'affection paternelle, l'exquise urbanité française, timide et réservée chez l'enfant, toujours correcte chez l'homme, douce et condescendante chez le vieillard ! A ces traits, que je voudrais encore plus frappants, n'avez-vous pas reconnu celui, qui, pendant plus d'un demi-siècle, fut l'éducateur aimé de la jeunesse d'Arras? Ah ! nul mieux que lui n'avait le sentiment de la dignité de ses fonctions, qui lui remettaient en mains les espérances de tant de familles, l'avenir de tant de foyers ! Aussi ce front toujours noblement relevé, ce regard auquel la douceur n'enlevait rien de sa force, cette voix harmonieuse et cependant énergique, cette démarche grave sans être prétentieuse, tout cela n'était-ce point le reflet de cette conviction, l'expression de la véritable grandeur d'âme faite autant pour dominer que pour captiver ? Car l'autorité ne perd rien à l'aménité, et si nous cherchions le secret de cet ascendant puissant que M. de Mallortie exerça sur les nombreuses générations formées à son école, nous le trouverions peut-être moins dans les qualités du penseur, du philosophe, du principal, que dans les tendresses et les sollicitudes d'une affection, je dirai maternelle, sans laquelle l'éducation ferait peut-être un homme d'esprit et de talent, jamais un homme de bien, ni de cœur.

Car la première éducatrice de l'enfant, c'est la mère, bonne, pieuse, douce, à qui la pédagogie a tout à emprunter

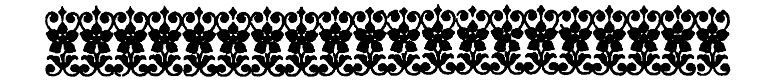
et rien à apprendre. Et celui qui pour les siens, dans cet intérieur si tôt rendu désert, avait dû multiplier ses caresses de père pour suppléer aux baisers d'une mère, eût été formé par le malheur, s'il n'y avait été prédisposé par nature, à faire de l'éducation une œuvre bien plus de cœur que d'érudition ou d'intérêt. On l'aimait donc sans jamais le craindre, sans jamais le fuir. On savait qu'à toute heure on pouvait frapper à sa porte, sûr d'un sourire aimable, d'un accueil paternel, d'une bienveillance sincère que les années, l'éloignement, les épreuves de ses anciens élèves, loin d'affaiblir, semblaient rendre plus vive et plus effective encore ! Dieu seul, sous ce rapport, connait ses œuvres ; Dieu seul a enregistré les noms de tous ceux dont la carrière ou le foyer l'ont eu pour protecteur ou pour consolateur. C'est l'une de ses gloires les plus pures d'avoir donné sans compter et sans se montrer.

C'est également la vôtre, Monsieur, de prendre rang dans notre Compagnie sous d'aussi favorables auspices.



II

ÉLOGES FUNÈBRES



DISCOURS

prononcé sur la tombe

DE

M. JULIEN BOUTRY

par

M. l'Abbé DERAMECOURT

Président.

L'ACADÉMIE d'Arras doit aussi apporter ses respects, ses hommages et ses prières sur la tombe de M. Julien Boutry. (1)

Si Bossuet a pu dire avec raison que Dieu, en créant le cœur de l'homme, commença par y mettre la bonté, nous devons constater que, durant cinquante-trois ans, cette divine semence a singulièrement fructifié dans le cœur de notre bien-aimé collègue.

Il était intelligent, loyal, laborieux, le patriotisme allant chez lui de pair avec l'amour de l'art ; il aimait le devoir et l'honneur au point de leur sacrifier héroïquement sa vie, aussi bien le fusil que la plume ou le crayon à la main, mais, pardessus tout, il était bon.

Nous l'avons constaté depuis onze ans, à l'Académie, avec une surabondance de preuves dont la dernière ne remonte qu'à huit jours.

Son bon sourire, sa main tendue, sa parfaite courtoisie, son obligeance à toute épreuve, sa modestie et sa réserve,

(1) Décédé le 2 mai 1896.

dont il fallait faire le siège, pour lui dérober quelque court rapport, aussi bien pensé que bien écrit, faisaient de lui le plus agréable des collègues.

Il passa parmi nous, doux et bienfaisant, comme un rayon de miel.

Aussi, rien ne nous étonne dans les regrets que provoque son départ prématuré et dans les larmes dont son foyer est inondé.

Notre cœur aussi est déchiré, parce que nous lui formions comme une autre famille, à laquelle manquera désormais le meilleur et le plus aimé de ses membres.

Et, comme il était essentiellement Artésien, et par droit de naissance et par mérite de retour, et par ses affections, et par ses talents, et par ses services, et par ses travaux artistiques, c'est quelque chose de notre vie qui tombe aujourd'hui et disparaît avec lui dans le sépulcre.

Mais il faut bien vite relever notre regard. Nous sommes les héritiers du ciel et les fils de l'espérance. Or, la bonté de M. Boutry s'alimentait au vrai foyer : ses longues douleurs et les sacrifices de la dernière heure, qu'il sut offrir à Dieu, ont mérité leur récompense. Notre Père céleste, qui est bon par essence, trouvant en lui son meilleur trait de ressemblance, a dû le recevoir avec une infinie bonté.





DISCOURS

prononcé à Montreuil le 5 Juin 1896

Sur la tombe de M. Auguste BRAQUEHAY

PAR

M. l'Abbé ROHART

Vice-Chancelier.

MESSIEURS,

JE viens, au nom d'abord de l'Académie d'Arras, déposer un hommage et un merci sur cette tombe, où se brisent à la fois un passé littéraire déjà brillant (1) et un avenir riche

(1) Liste des ouvrages de M. Auguste Braquehay :

1° ***Histoire des Etablissements hospitaliers de la ville et de la banlieue de Montreuil-sur-Mer*** (Amiens, 1882).

2° ***Hospices de Saint-Julien le Pauvre, Notre-Dame et Saint-Jacques du Martroy*** (Abbeville, 1887).

3° ***L'Hospice Notre-Dame, le Béguinage et le Couvent des Sœurs grises*** (Abbeville, 1891).

4° ***Essai historique sur l'Abbaye royale de Sainte-Austreberthe, à Montreuil-sur-Mer*** (Abbeville, 1895).

5° ***L'Eglise de l'Abbaye royale de Sainte-Austreberthe*** (Abbeville, 1892).

d'espérances. Car vous n'êtes pas les seuls à porter le deuil de votre historiographe.

Notre Compagnie, qu'anime l'amour des Lettres, des Sciences et des Arts, n'est pas un jardin fermé ; comme le dit sa devise, elle ne cherche qu'à ajouter les fleurs aux fruits, et, soucieuse d'orner ses parterres, elle en ouvre les portes bien grandes à tous les amis sincères du vrai, du beau et du bien. Elle les accueille, les soutient, partage leurs travaux, s'honore de leurs succès. C'est bien vous dire les sentiments que nous professions pour M. Auguste Braquehay, le restaurateur de vos gloires antiques, le fouilleur de vos archives, le chroniqueur de vos abbayes, le panégyriste de vos célébrités. Le moment n'est pas à la longue énumération ou à la froide analyse de ses multiples travaux ; il est uniquement à l'expression de la sympathie profonde que nous inspirait ce trop modeste chercheur, à qui l'on ne pouvait faire qu'un reproche, celui de vouloir, après le temps, se soustraire à une publicité, que tant d'autres recherchent avant l'heure.

Héritier de traditions paternelles, il s'était donc, presque au sortir du collège, adonné à l'étude, et à l'étude de l'histoire

6° *Le culte de Saint-Gengoult à Montreuil-sur-Mer* (Amiens, 1884).

7° *Le culte de Saint-Wulphy à Montreuil-sur-Mer* (Montreuil, 1896).

8° *Le Général Baron Merle* (Paris, 1893).

9° *Le Maréchal de camp Acary de la Rivière* (Abbeville, 1893).

10° *L'Abbé Firmin Pollet* (Abbeville, 1895).

11° *La Citadelle de Doullens sous la Terreur. — Mémoires de M. Guéroult de Boisrobert* (Douai, 1895).

12° *Essai historique sur l'enseignement secondaire à Montreuil-sur-Mer* (Montreuil, 1894).

13° *Les Tribulations d'un sergent de ville, sous la seconde Restauration, 1815-1816. — Mémoires publiés par Auguste Braquehay* (Douai 1895).

Et de nombreux articles dans le *Cabinet historique* d'Abbeville, la *Picardie*, la *Montreuilloise*, le *Journal de Montreuil*, etc.

locale. Les livres, les documents, les chartes, les manuscrits, concernant votre contrée, devinrent ses chères délices, sa société privilégiée, ses seules amours. Mais, non : elles n'étaient point les seules ; sous cet extérieur froid, ce dehors réservé, il cachait un autre amour, l'unique, le vrai, celui qui vient de Dieu et retourne à Dieu, en passant par les hommes, je veux dire l'amour des pauvres et des déshérités, cet amour qui était la raison de sa vie, qui guidait sa plume, qui faisait de lui, avant tout, l'historien de vos établissements hospitaliers, en attendant que la mort l'en consacre à jamais le bienfaiteur insigne.

La Charité a donc inscrit son nom en lettres d'or dans vos annales, comme elle l'a aussi gravé dans les nôtres (1), mais toujours pour l'honneur de votre ville et pour la mémoire de son père et de son grand-père, Montreuillois de fait, mais aussi Arrageois de cœur. Il lui semblait qu'il n'avait pas encore assez fait pour le passé de sa chère cité, et c'est à notre Compagnie qu'il a confié le soin, en suscitant à votre région des historiens, de lui donner des successeurs et de leur ménager des couronnes, qu'il aurait refusées pour lui-même. Les futurs lauréats de nos concours seront l'une de

(1) Extrait du testament de M. A. Braquehay, concernant l'Académie d'Arras :

« Je charge l'Administration des hospices (de Montreuil) :

« . . . .

« De remettre, nets de tous droits, à l'Académie d'Arras :

« 1° Une somme de quinze mille francs, qui sera employée en « rentes sur l'Etat, et dont les intérêts seront décernés en prix aux « auteurs des meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou « autres concernant Montreuil et la partie de son arrondissement « ayant ressorti à la Picardie.

« 2° Tous les écrits provenant de mon grand-père, M. Michel Bra- « quehay, les compositions musicales de mon père, qui a tant aimé « Arras, ainsi que son violoncelle, dont elle tirera le meilleur « parti. »

ses plus pures gloires ; que notre reconnaissance en soit dès aujourd'hui le gage !

***

Mais, en me faisant l'écho exclusif de l'Académie d'Arras, je serais un messager infidèle ; et mes collègues de la Commission des Monuments historiques me reprocheraient d'avoir manqué à mon devoir et à mon mandat, si je n'adressais également en leur nom un souvenir ému à M. Braquehay.

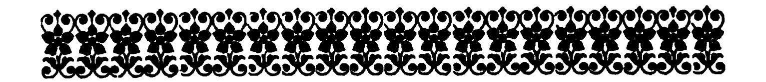
Là aussi, il nous appartenait par droit de naissance, par un goût inné qui le faisait se réfugier dans le passé pour se consoler, disait-il, des tristesses du présent, par un respect naturel de l'antiquité, qui, sans l'amener à médire de son siècle, savait lui faire rendre justice à l'ancien temps. Il nous appartenait, permettez-moi de l'ajouter, par droit de conquête ; nous l'avions conquis enfin, trop tard à notre gré, assez tôt cependant pour espérer que le membre correspondant d'il y a un an deviendrait bientôt membre titulaire de notre Commission départementale.

Hélas ! Il ne devait plus rien en recevoir que sa gratitude pour le concours de son zèle, si bien secondé par celui de votre Administration et de votre Municipalité, en faveur de notre Exposition rétrospective. C'est là, que, la semaine dernière encore, nous le recevions avec ses amis et collaborateurs d'Abbeville, et que nous entendions son dernier au revoir, transformé par la Providence en suprême adieu. Mais pour lui, pas plus que pour nous, cet adieu ne saurait être éternel. Les apôtres de la vérité et de la charité ont au ciel un commun rendez-vous. C'est là, espérons-le, mon cher Collègue, que nous nous retrouverons.



III

Séance publique du 30 Juillet 1896.



ALLOCUTION

DE

M. l'Abbé DERAMECOURT

Président.

Mesdames, Messieurs,

Notre Société, elle aussi, a sa distribution annuelle des prix. Et c'est aujourd'hui ce jour de fête, que suit une vacance de deux mois. Nous le saluons comme des écoliers, avec une véritable allégresse. A tout âge, même au nôtre, on aime les vacances et la liberté.

Déployer à l'aise, en pleine campagne, en pleine montagne, au bord des mers, son esprit et son cœur, ses bras et ses jambes ; baigner sa tête et même tout son corps, dans l'eau qui purifie, ou l'air qui rafraîchit ; étendre son regard sur un large horizon d'épis mûrs, de bois touffus, de vagues vaporeuses ; se sentir à l'abri des visiteurs, des quémandeurs, des hommes d'affaire et des hommes d'étude ; s'endormir avec la perspective d'un, de dix, de trente lendemains tranquilles, mêlés de petites fêtes intimes, de courses libres, de conversations à bâtons rompus ; se réveiller avec la conviction que ni le bureau, ni la séance, ni le courrier, ni la Bourse, ni la politique ne viendront troubler le calme de la

journée, n'est-ce pas une jouissance que l'on goûte davantage à mesure que l'on vieillit?

Ce sont là les perspectives de demain, Mesdames et Messieurs, et vous me permettrez de m'en féliciter avec vous et pour vous : car, pour mon compte, les réalités du jour présent et celles de demain me ramènent tout droit et tout court à l'accomplissement du devoir. Il est vrai qu'à l'heure présente ce devoir se confond avec le plaisir. Ce m'est, en effet, un plaisir de vous remercier de votre présence, de votre sympathie, de votre fidélité. Athènes jadis, Versailles ensuite, Paris enfin ont eu leur couronne académique : vous nous en formez une qui ne vieillit pas, à Arras : toujours fraiche, toujours riante, toujours agréable : un peu plus riche au printemps, comme il convient, mais plus méritoire au temps de la canicule. S'il est vrai que les sacrifices doivent leur mesure au dévouement et à la reconnaissance, jugez à quel degré s'élève notre gratitude.

Elle monte au point de me provoquer à vous faire une confidence. Car la confidence est la conclusion à laquelle aboutissent ordinairement les sentiments les plus chaleureux.

Donc — et je ne fais que reproduire ici le passage le plus pratique du gracieux discours prononcé à Montreuil par M. le vice-chancelier Rohart, sur la tombe de M. Auguste Braquehay, — donc l'Académie d'Arras a fait un héritage.

Un jeune homme, Artésien d'origine, Montreuillois de fait, historien de goût et généreux de sentiment, nous a légué un capital de quinze mille francs dont les intérêts seront décernés en prix aux meilleurs ouvrages historiques, archéologiques ou autres concernant Montreuil et sa partie picarde.

Avouez, Mesdames et Messieurs, que c'est là un bon et bel exemple. Notre Société, comme tous les héritiers et toutes les héritières, n'a pas été indifférente à cette générosité : elle est même fière de la confiance éclairée que lui témoigne un jeune savant, à peine connu d'elle, et elle souhaite qu'il trouve parmi nous des imitateurs.

A vrai dire, si Montreuil et la partie picarde de son arrondissement sont confiés à notre sollicitude, moyennant une rente de près de trois cents francs par an, à quel taux ne s'élèveront pas les dépôts qui confieront à notre loyale justice, les intérêts historiques, littéraires et artistiques de l'Artois tout entier ?

Rien ne serait plus facile, plus heureux et plus fructueux pour la vie intellectuelle de notre région, que ces fondations intelligentes dont M. Auguste Braquehay a pris l'initiative, et où il trouvera bientôt de généreux imitateurs.

Ceci n'est point une réclame que je fais en faveur de notre Compagnie : elle n'y trouverait qu'une charge de plus ; c'est une fenêtre que j'ouvre sur l'avenir ; nos compatriotes sont clairvoyants, il suffit.

Et maintenant, je n'ai plus qu'à donner la parole à mes collègues inscrits au programme de la Séance.

Vous remarquez peut-être qu'à l'Académie, ce sont toujours les mêmes qui se font entendre, comme à la bataille ce sont toujours les mêmes qui se font tuer : je n'en dois pas moins applaudir à leur intrépidité. Le récipiendaire de ce jour est le dernier-né de notre Compagnie ; si d'autres le permettent, je vous donne rendez-vous, pour les entendre à leur tour, aux feuilles tombantes de la présente année, ou au renouveau de l'année prochaine.





RAPPORT

sur les

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1895-1896

PAR

M. le baron CAVROIS

Secrétaire-général.

MESDAMES, MESSIEURS,

Un rapporteur, chargé de présenter le compte-rendu de travaux littéraires, doit se trouver bien embarrassé, s'il écoute les conseils contradictoires qui sont semés sur son chemin. Suivant les uns, optimistes convaincus, les éloges ne seront jamais assez explicites, ni assez complets. *Manibus date lilia plenis* (1) : C'est à pleines mains qu'il faut jeter les fleurs sous les pas des écrivains. D'autres, au contraire, arrivent à une conclusion tout opposée, en faisant ce raisonnement que je lisais dernièrement et que je vous demande pardon de vous citer, malgré sa forme un peu prétentieuse et presque impertinente : « Il arrive souvent qu'on hésite à dire tout le bien qu'on pense d'un homme : pourquoi ? — Eh ! c'est qu'il faut de la mesure. La mesure en

(1) Virgile.

tout, c'est du bon goût, c'est de l'élégance. Un critique prompt à l'éloge, et qui, avec facilité, lâche le gros compliment, ne donne de la finesse de son esprit, qu'une pauvre idée. On ne paraît vraiment supérieur à ce que l'on juge qu'en y trouvant, du premier coup, quelque défaut. L'admiration, au contraire, est également facile aux sots et à l'homme d'esprit. Et pour se distinguer des imbéciles, l'homme d'esprit n'a qu'un moyen sûr : « ne louer jamais ! (1) ».

Il me semble qu'entre ces deux extrêmes, il y a un moyen terme qui consiste à éviter toutes les exagérations, dans un sens comme dans l'autre, et qui sait rendre justice au vrai mérite sans épuiser dans ce but toutes les formules laudatives. C'est sur ce terrain que nous allons essayer de nous placer, et je m'y trouve d'autant plus à l'aise, que, devant vous rappeler d'abord notre dernière Séance publique, c'est vous-mêmes Mesdames et Messieurs, qui pouvez l'apprécier. Vous vous souvenez en effet avec quelle générosité notre éminent Président a donné de sa personne dans cette remarquable journée, où il a fait revivre à nos yeux la figure de nos Collègues disparus. Déjà, sur la tombe prématurément ouverte de M. Julien Boutry, M. le Vicaire-général Deramecourt avait éloquemment exprimé nos regrets, — remplissant ainsi les fonctions par lesquelles il doit tour à tour souhaiter la bienvenue à ceux qui arrivent, et adresser le dernier adieu à ceux qui sont partis.

A ses côtés je rencontre M. le Chancelier, qui trouvera peut-être que j'aurais pu taire son nom, si je n'avais qu'à mentionner l'instructive lecture qu'il nous fit jadis sur la poésie liturgique ; — mais, quoique l'Académie d'Arras n'ait pris qu'une part restreinte à l'Exposition rétrospective qui vient de se clore, ses membres lui ont prêté individuellement un concours trop empressé pour que nous la considérions comme une œuvre étrangère, et pour que nous

(1) Jean Aicard.

n'adressions pas à M. Loriquet nos plus vives félicitations et nos remerciements les plus sincères. An risque de le répéter après d'autres et avec moins d'autorité, nous devons constater le succès de cette entreprise considérable, pour la réussite de laquelle on ne saura jamais exactement ce qu'il a fallu dépenser d'activité, de prévoyance, de connaissances multiples et de talents d'organisation.

M. l'abbé Rohart pourrait facilement se laisser absorber par l'œuvre de dévouement qui l'attache à Arras et l'œuvre de science qui l'appelle à Lille, et cependant il n'oublie jamais qu'il est Vice-Chancelier de l'Académie. Observateur vigilant de tout ce qui intéresse notre ville, il en a signalé à notre attention les hommes et les choses. Ses biographies de M. de Mallortie et du P. Halluin ont largement justifié les monuments que la reconnaissance publique a érigés pour consacrer leur mémoire.

Tout dernièrement un bienfaiteur insigne a légué à l'Académie d'Arras une somme de quinze mille francs, dont le revenu servira à récompenser les travaux qui lui seront adressés sur le pays de Montreuil. Notre Compagnie pria M. Rohart de la représenter aux funérailles de M. Braquehay et de déposer sur son cercueil l'hommage de toute sa gratitude, mission à laquelle il s'est consacré avec cœur et dévouement.

C'est encore lui qui nous a entretenus des découvertes archéologiques du démantèlement d'Arras : — la tour faussement dite de Jeanne d'Arc retrouvée dans la partie des remparts contiguë à la rue du Pré, — et le souterrain voisin de notre future gare, où une inscription tracée à la pointe portait ces mots : *Vive l'Empereur Charles cincquième de nom, 1552*, ce qui peut être considéré comme un nouveau témoignage de la popularité dont jouissait en Artois la domination espagnole.

Puisque j'ai été amené à commencer par les travaux du Bureau de l'Académie, je trouve dans nos procès-verbaux deux lectures faites par votre Secrétaire-général, dont ici je

dois ignorer le nom, et qui font suite à ses promenades historiques dans la Cité d'Arras : cette partie de notre ancienne ville, quoique fort limitée dans son étendue, comprenait un nombre considérable d'établissements d'utilité publique, comme nous dirions aujourd'hui. La rue Baudimont, à elle seule, comptait : — un hôtel de ville, le séminaire épiscopal, le couvent des Brigittines, la maison ou béguinage de Notre-Dame, le monastère des Ursulines, les refuges d'Arrouaise, de Cercamps et d'Avesnes, la Providence, l'Hôtel-Dieu. Ajoutons à cette simple énumération un petit hospice situé rue Maître-Adam, à quelques pas de celui des Cinq-Plaies, la maison Ste-Barbe dans la rue des Bouchers-de Cité, et le Petit-Louvre dans la rue du Vent-de-Bise, et vous aurez ce que j'appellerai la table des matières développées dans ces lectures.

M. le comte de Hauteclocque vient d'entreprendre et d'achever le laborieux inventaire des archives de l'Académie (1). C'est une œuvre de longue haleine, qui a exigé de patientes et minutieuses investigations. Félicitons-nous de ce que M. l'Archiviste n'ait pas reculé devant cette ingrate besogne qui facilitera singulièrement les recherches de l'avenir, et souhaitons qu'il continue à nous faire profiter des trouvailles que son amour de l'étude lui procure.

Je ne quitterai pas le Bureau sans saluer aussi M. Barbier, notre dévoué secrétaire-adjoint, auquel nous devons la communication d'une poétique page d'album, et M. Wicquot qui, dans le silence de notre bibliothèque, rend des services qui, pour ne pas rechercher l'éclat, n'en sont pas moins réels.

J'arrive à l'étude magistrale que M. Paris a faite sur les Preuves de noblesse aux Etats d'Artois, qui ont occupé six de nos séances hebdomadaires. Rappelant d'abord les principes qui régissent la matière, notre honorable Collègue ex-

(1) Cet inventaire va paraître prochainement et formera un volume distinct des ***Mémoires de l'Académie d'Arras.***

pose que nos Etats provinciaux étaient, à l'imitation des Etats-Généraux, composés des trois Ordres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers. Pour obtenir l'entrée aux Etats, à titre de noble, il fallait avoir tout à la fois la noblesse des terres et la noblesse des personnes, c'est-à-dire être propriétaire d'une terre à clocher, et établir une filiation noble remontant à cinq générations d'après le Règlement de 1730, et portée à sept générations par celui de 1755. Les registres contenant les admissions aux Etats ont été anéantis à l'époque révolutionnaire sur la place publique d'Arras, en présence de tous les corps constitués ; cette destruction est très regrettable, non seulement pour les familles qui y figuraient, mais aussi pour l'histoire de notre province. Si tous les titres originaux ont disparu, M. Paris a eu du moins la bonne fortune de retrouver la copie de trois de ces volumes, relatifs à une période qui s'étend de 1732 à 1766: il y a relevé la nomenclature de quarante-neuf familles, dont la reproduction sortirait des limites de ce rapport. Mais, quand nous aurons cité, à titre d'exemple, les Ste Aldegonde de Noircarme, les de Hauteclocque, les de Gosson, les de Gennevières, les de Galametz, les de Coupigny et les Le Josne-Contay, vous y reconnaîtrez tous noms chers à notre Artois.

L'ouvrage le plus considérable dont nous ayons eu communication dans le cours de cette année, émane du nouveau Collègue à la réception duquel nous allons applaudir dans quelques instants. C'est à un Evêque d'Arras que M. l'abbé Duflot a consacré son érudition, mais à un Evêque dont la vie mouvementée pouvait soutenir l'intérêt d'une longue narration. Le héros de cette biographie est François Richardot. Né dans le Comté de Bourgogne au commencement du XVIe siècle, il entra d'abord dans l'ordre des Augustins et enseigna en cette qualité à Tournai et à Paris. Puis il part pour Rome où il obtient d'être relevé de ses vœux monastiques et fait désormais partie du clergé séculier. Après un séjour à la Cour de Ferrare qui ne lui fut pas favorable,

il revint en Franche-Comté, où il se fit remarquer par sa lutte contre le protestantisme et devint suffragant de Besançon avec le titre d'Evêque de Nicopolis. Ami de l'illustre Cardinal de Granvelle, Evêque d'Arras, il fut d'abord son auxiliaire, et enfin son successeur. Il faut reconnaître que les circonstances l'avaient admirablement servi ; c'est l'époque des grands deuils pour les souverains espagnols : Charles-Quint, — sa sœur Marie, douairière de Hongrie, — Marie Tudor, reine d'Angleterre, deuxième femme de Philippe II, — Henri II, roi de France, dont ce même Philippe II avait épousé la fille Isabelle, — tous les quatre avaient été fauchés par la mort dans l'espace de moins d'une année, et c'est à François Richardot que revint chaque fois l'honneur de prononcer leur oraison funèbre. C'est assez dire l'estime dont il jouissait dans tout le Pays-Bas.

Devenu Evêque d'Arras, Richardot a immortalisé son nom par la fondation de l'Université de Douai : cette ville était admirablement située au centre de son diocèse qui s'étendait de Béthune jusqu'à Valenciennes, et placée, ainsi qu'il le disait lui-même, entre les trois provinces de Flandre, d'Artois et de Haynaut « comme l'œil entre les florons de la rose ».

En 1562, il préside aux fêtes magnifiques de l'inauguration, et prenant la parole au cours d'une procession solennelle sur la place du Grand-Marché, selon le mot d'un de ses biographes, « il tire les cœurs de tous ses auditeurs en telle admiration que chacun disoit n'avoir ouy jamais homme tant bien et disertement harenguer. »

L'année suivante, il se rend au Concile œcuménique de Trente où il se fait également remarquer par son éloquence ; il occupe une place distinguée au Concile provincial de Cambrai, et préside enfin un synode diocésain à Arras dans lequel il jette les bases de son séminaire épiscopal, et meurt à l'âge de soixante-sept ans, laissant après lui une grande mémoire.

M. Duflot résume cette existence si bien remplie en quatre mots que je suis heureux de reproduire : — « Homme de son siècle par l'universalité du savoir, il a surpassé le grand nombre par le talent de la parole qu'il eut éloquente ; théologien érudit et profond, il a su, malgré son tempérament d'orateur, garder toujours dans les doctrines une mesure et une exactitude parfaites ; Evêque, il a prêché la tolérance et compté plus sur la force de la vérité que sur la violence pour ramener à la foi les esprits égarés ; homme d'Eglise, il a travaillé, selon son pouvoir, à en extirper les abus, en rappelant le clergé à la discipline, à la science, à la sainteté. C'est assez pour mériter à son nom une gloire immortelle » (1). On reconnaît bien, n'est-ce pas, à ce langage le futur Docteur ès-Lettres que l'Académie aura bientôt l'honneur de compter dans ses rangs.

Rentrant dans le cercle plus restreint de notre histoire d'Arras, un autre de nos nouveaux Collègues, M. François Blondel, a composé sur la rue où il demeure, une notice qui, pour n'avoir pas été rédigée à notre intention, ne nous en a pas paru moins intéressante. On sait que l'ancienne confrérie de N.-D. des Ardents avait acquis derrière l'hôtel de ville un vaste terrain à travers lequel elle ouvrit une voie qui s'appela rue Neuve des Ardents ou du Préau. Elle y construisit une chapelle et d'autres bâtiments qu'elle mit plus tard en location, lorsque fut érigée sur la Petite-Place la célèbre Pyramide du St-Cierge. La maison qui se trouvait à l'angle de la rue du Blanc-Pignon fut convertie en jeu de paume ou tripôt (2), noms sous lesquels on désignait indistinctement ces sortes d'amusements. Certains auteurs, ignorant l'étymologie de ce mot de tripôt, lui ont attribué à tort une signification peu honorable, et, comme il arrive trop souvent, l'erreur une fois lancée fut répétée par d'autres et finit par faire oublier la vérité. Il ne nous appartient pas

(1) Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

(2) Voir notamment le Dictionnaire de Furetière.

d'examiner s'il faut tenir compte de ce préjugé en rétablissant l'un des anciens noms de cette rue, mais nous nous félicitons que la question ait provoqué une étude de topographie locale, et nous ajouterons que si chacune des rues d'Arras avait la bonne fortune de susciter chez un de ses habitants l'envie d'en fouiller l'histoire, nous posséderions bientôt une véritable encyclopédie atrébate qui serait un incomparable monument érigé à la mémoire du passé.

Ce que ne font pas toujours les Artésiens, un de nos membres honoraires l'entreprend à l'occasion. C'est ainsi que M. Guesnon vient de rechercher l'origine de la seigneurie de Ronville et celle du nom de Séchelles qu'elle a pris au XIVe siècle. Notre savant collègue établit que l'Hôtel actuel du Commerce fut de tout temps le seul et unique chef-lieu du *Pouvoir de Séchelles*, jusqu'à son aliénation en 1700, suivie de son affectation au logement des officiers. L'immeuble qui se trouve en face, de l'autre côté de la rue, lui servait de jardin. Quant à la pittoresque tourelle du rempart qui joue un rôle romanesque dans nos annales, elle fut vraisemblablement construite, à une époque ultérieure par l'illustre famille de Lannoy.

La démolition de nos fortifications a fourni aussi à M. Guesnon l'occasion de nous dire que la plus ancienne muraille de défense, complétée par des tours, qui ait enfermé la ville vers le front-nord ne remonte pas au delà du XIVe siècle. Avant cette époque, le *Castrum nobiliacus* était la forteresse centrale qui protégeait les habitants contre les incursions ennemies. C'est au siège de 1414 qu'apparait pour la première fois l'ouvrage militaire qu'on appela *Boulevard*, nom d'origine germanique, et qui fit place ensuite au système du bastion moderne à partir du XVIe siècle.

M. Ricouart a achevé la curieuse étude qu'il avait commencée sur l'Hôpital St-Matthieu et dont je vous ai rendu compte l'année dernière. Cet établissement n'a jamais été beaucoup plus grand qu'il ne l'est aujourd'hui ; une partie

de son jardin a seulement été aliénée en 1824. C'était un asile dans le genre des béguinages, jouissant de divers revenus qui provenaient de propriétés rurales et urbaines. M. Ricouart paie un juste tribut de reconnaissance aux familles qui l'ont fondé, telles que les Beauvoir, les Noyelle, les d'Aveluy ; et pour retrouver leur filiation, il en recherche les armoiries, car, selon la remarque qu'il a rappelée, la connaissance du blason est la clef de l'histoire de France.

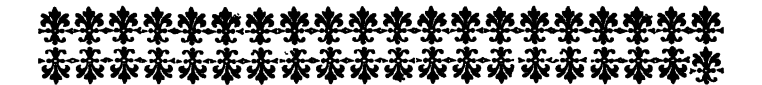
Enfin M. Viltart a vivement intéressé une de nos séances en nous analysant un grand ouvrage publié par la Société des Antiquaires de Picardie sur l'archéologie de cette province, qui nous est d'autant moins étrangère qu'elle comprenait le pays du Boulonnais. Puis, voulant nous montrer que l'art moderne lui est aussi cher que l'ancien, il vient de prendre sa plume fine et délicate pour nous tracer le portrait d'un de nos membres honoraires et compatriotes, M. Louis Noël, de ce statuaire qui a eu la gloire d'immortaliser sur le bronze les traits de l'apôtre de la charité que la ville d'Arras a justement acclamé le 19 de ce mois de juillet.

Je n'ajouterai rien, Mesdames et Messieurs, à cet exposé dont mes honorables Collègues ont fait tous les frais, mais je voudrais justifier à vos yeux le brusque dénouement auquel je désire arriver, et je vous citerai, en guise de péroraison, cette boutade de l'auteur des *Guèpes* (1) :

De l'esprit pour parler, qui n'en a?... C'est vulgaire ;
Mais ce qu'il faut chercher, c'est l'esprit pour se taire.

(1) Alphonse Karr.





RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE

par M. l'abbé RAMBURE,

Membre résidant.

MESDAMES, MESSIEURS,

NOTRE Compagnie a reçu, pour son Concours d'histoire, deux études d'inégale importance : elles nous paraissent toutes deux dignes d'intérêt et de récompense, mais à des degrés divers.

***

La première, qui porte la devise *Memini*, est une monographie de l'*Eglise de Bihucourt.* L'auteur a consulté les archives de la paroisse et de la commune ; il cite fidèlement les inscriptions de cloches et de dalles tumulaires, analyse les procès-verbaux et les registres de catholicité ; il raconte, avec une précision qui n'exclut pas toujours la vivacité, les incidents qui se rattachent à la construction et à la posses-

sion de l'église, depuis le XVIII[e] siècle jusqu'à nos jours. « Acheté, dit-il, comme bien national en 1793, successivement converti en grange, loué à la commune, rendu au culte, interdit aux cérémonies catholiques, enfin restitué à la commune par les propriétaires, cet édifice a été pendant quatre-vingts ans le sujet de contestations inoubliables. » L'intérêt de ce litige, où se mêlent des questions personnelles, n'a pas une portée assez générale pour passionner à distance l'historien ; celui-ci sera certainement attiré de préférence vers les détails piquants qui concernent les désordres de la période révolutionnaire, et surtout vers la notice biographique des curés de Bihucourt à partir de 1638.

Pour encourager la consciencieuse patience avec laquelle l'auteur a traité ce sujet un peu restreint, nous lui décernons une *Mention honorable.*

***

Sous le titre modeste : *Contribution à l'histoire du Pas-de-Calais,* et sous la devise suggestive : « *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem,* » l'auteur du second Mémoire a écrit une étude, — ou plutôt une double étude, — sur les *Pauvretés au pays de Lalleu, et en Artois.*

Ce sujet n'a guère été exploré, que je sache, dans nos contrées, depuis l'époque où mon éminent prédécesseur, M. Proyart, en touchait un mot dans son *Tableau des secours accordés aux pauvres de la ville d'Arras* (1).

Nos voisins de Picardie et de Flandre nous ont devancés : ce sont M. le comte de Brandt de Galametz, dans sa monographie sur la *Taxe des pauvres à Abbeville en 1588*; MM. Derheins, Giry et Pagart d'Hermansart, dans leurs études audomaroises ; M. l'abbé Leuridan, notre collègue, qui, dans son beau travail sur la *Table des pauvres à Roubaix,*

(1) *Mém. de l'Acad. d'Arras,* 1[e] série, t. XXXV, p. 196.

a exposé les principes généraux du fonctionnement de cette institution dans le Nord de la France.

Maintenant, grâce à notre lauréat, nous sommes en voie de les atteindre, et peut-être de les dépasser. Il a eu la patience d'extraire de nos riches archives départementales, qui lui réservent sans doute d'autres trouvailles, une foule de documents inédits, et, ce qui ajoute considérablement à son mérite, il est allé les puiser surtout dans la partie de ces archives qui, malgré l'intelligente activité qui préside au classement, n'a pu être encore inventoriée, à cause de sa récente réintégration. Si l'absence de cote précise, expliquée par cette circonstance, nous laisse parfois sans renseignements sur le nombre et la nature des pièces consultées, nous devons croire l'auteur, quand il affirme que ce nombre a été considérable, puisque pour deux Pauvretés seulement, celles de Laventie et de Sailly, il a passé en revue les comptes de quatre-vingts exercices d'une part, et de vingt-six de l'autre.

Sans formuler aucun reproche, mais à titre de regret partagé par l'auteur, disons que ces documents apparaissent seulement dans la seconde moitié du XVe siècle, et ne deviennent abondants que pour le XVIIe et le XVIIIe : là où les pièces d'archives manquent, le silence vaut mieux pour l'historien que l'hypothèse, même la plus séduisante.

D'ailleurs, une rapide analyse fera ressortir le mérite de notre Mémoire mieux que toute autre considération.

Sous le nom variable de *Karité*, *Table des pauvres*, *Bourse* ou *Fabrique commune des pauvres*, on a connu, de temps immémorial, l'institution qui met à la charge d'une communauté ses membres dénués de moyens de subsistance : l'esprit chrétien et l'humanité, d'une part, des prescriptions légales, de l'autre, en exigeaient la fondation et en réglaient le fonctionnement. Dans le pays de Lalleu, en particulier, les Pauvretés de Laventie, de Fleurbaix et de Sailly-sur-la-Lys ont disposé de biens suffisants jusqu'au milieu du

XVIIIe siècle, époque où, malgré la répression officielle et sévère de la mendicité, la misère croissait sans cesse (1).

(1) « Etat des biens et revenus des pauvres, des aumônes, des distributions manuelles de données et fondations de la paroisse de Laventie, païs de Lallœu, diocèse d'Arras, province d'Artois, que moi maître Pierre-Michel Desgardin, curé de cette paroisse, fait pour satisfaire à la lettre de Monseigneur l'Evêque d'Arras du huit octobre de cette année 1764.

» 1. On observe que les mandians et autres pauvres de cette paroisse sont actuellement au nombre de 120 familles. Ils ne peuvent subsister sans secours. Ce nombre varie selon la vicissitude des temps.

» 2. Les biens des fondations et autres des pauvres de ce lieu produisent annuellement la somme de 656 livres 17 sols, déduction faite de ce qu'il revient au clergé pour causes y énoncées et pour diminution du rolle et écritures.

» 3. Il y a 562 livres 5 sols de capitaux deniers de rente remboursés qui étant chargés de fondations doivent être remployés. Le revenu en l'article 2 est employé en payement des pensions annuelles de quelques orphelins, vieillards, d'infirmes accidentés de maux, et du pensement médicinal après affiches sur procès verbaux de leur adjudication annuelle au moins disant.

» Les gens de loy nomment deux pauvrieurs chaque année, les font jurer de remplir fidélement les devoirs de leurs charges pendant leur entremise, puis leur délivrent un rolle signé d'eux qui contient les articles de recepte et de paiement pour en rendre compte après leur régie, comme ils font au seigneur et gens de loy du païs, le curé à ce particuliérement évocqué et le peuple averty par annonce aux prônes du dimanche précédent et par affiches au portail de l'église.

» Les pauvrieurs, pour suppléer en partie à la modicité du revenu mentionné en l'article 2 de la table des pauvres, apportent réguliérement au curé, aux jours des dimanches et festes, une liste qui contient les noms de quelques pauvres familles, malades ou autres nécessiteux, que le curé nomme au peuple assemblé pour le service divin, pendant lequel les pauvrieurs font la queste et reçoivent les aumônes du peuple et les distribuent ensuite, sans pouvoir marquer le produit des dites questes.

» Depuis plusieurs années la misère étant extrêmement augmentée,

Ces biens venaient des sources les plus diverses : terres et maisons données entre vifs et surtout par testament ; intérêts de rentes ; quêtes ou *pourchas* à l'église ou à domicile ; vente du mobilier des pauvres décédés sans héritiers (mesure assurément plus curieuse que lucrative) ; dans les cas de pénurie, souscriptions ou impositions acceptées par le peuple assemblé, dons du Conseil d'Artois et de l'Abbaye de St-Vaast.

Les dépenses étaient aussi des plus variées : loyers, secours en argent et en nature, vêtements, chauffage, nourriture des malades, pension des enfants, des vieillards et des infirmes, frais des funérailles. Leur importance était considérable, comme le démontreront quelques détails : à Laventie, en 1762-1763, six cordonniers fournissent, pour le compte de la Pauvreté, 775 livres de chaussures ; en 9 ans, on y paie 123 pensions ; pour 80 exercices, les recettes s'élèvent à 111,054 livres 19 sols 5 deniers, et les dépenses à 135,728 livres 19 sols 5 deniers.

Il faut noter, en particulier, que toutes les Pauvretés assurent à forfait les soins médicaux et pharmaceutiques, et

le curé, magistrat et pauvrieurs font chacun an une queste avant la paroisse pour engager les paroissiens à se cottiser en pain chaque semaine pour les pauvres. Une partie a bien voulu le faire selon ses facultés, une autre partie avec médiocrité et non selon ses moiens. Plusieurs ne donnent que pendant quelques mois et d'autres ne veulent rien donner quoique en état de le faire Ces sortes de charité diminuent d'année à autre et sont affaiblies de près de la moitié et devenues insuffisantes, en sorte que la plus grande partie des pauvres, qui n'ont aucun secours des revenus de l'article 2 et des questes de l'article 5, se trouvent dans la nécessité de mandier dans la paroisse et dans celles des environs, et les pauvres des paroisses circonvoisines venant réciproquement mandier dans la nôtre.

» Il n'y a dans notre paroisse aucun hôpital ni pour les pauvres du lieu ni pour les étrangers.

» Ce que je certifie véritable suivant ma connaissance, et ai signé audit Ventie, ce dixième de novembre 1764. »

que leur sollicitude n'est pas moindre pour donner aux enfants pauvres un instituteur spécial, ou pour payer leur scolarité à l'instituteur de la paroisse.

Il convient de signaler aussi, en passant, la façon naïve et touchante de procéder à l'égard des enfants et infirmes, là où il n'y avait ni orphelinats, ni hôpitaux. Chaque année, à la Saint-Pierre, après affiche placardée à la porte de l'église, le soin de les recevoir et de les nourrir était mis en adjudication publique « *au rabais et moins disant.* » Les « prendeurs, ajoute un procès-verbal, ont promis et se sont obligés de nourrir et alimenter les enffants et anchiennes personnes par eux prins à table, et d'en avoir un soing comme bon père de famille doit avoir de ses enffants, tant à leur apprendre leur croiance, envoier à la messe festes et dimanches, etc. »

Mais il ne faudrait pas croire que les dispensateurs des biens des pauvres fussent assez imprudents pour toucher à leur capital : loin de là, par une mesure qui mérite d'être indiquée parce qu'elle constitue, parallèlement à l'assistance des pauvres, un curieux essai de banque rurale, ils prêtaient, moyennant intérêt, une partie de leurs fonds sans emploi ; le remboursement pouvait toujours se faire, moyennant la restitution du capital légèrement augmenté. Ainsi nous trouvons à Laventie quinze constitutions de rentes en treize ans, de 1688 à 1701, pour des sommes qui varient de deux livres à quatre-vingt-six livres huit sols. — Les Pauvretés acquéraient aussi des propriétés : celle de Laventie a fait sept acquisitions de 1681 à 1692.

Les administrateurs supérieurs des Pauvretés étaient les autorités civiles et religieuses du pays: dans l'espèce, c'étaient l'Abbaye de St-Vaast, représentée par le prévôt de Sailly ; l'Avoué du pays de Lalleu, représenté par le bailli collecteur ; les curés, à titre officiel ou officieux, et les échevins des paroisses. L'administration effective était aux mains de deux

habitants appelés *mainbours*, *tabliers*, *proviseurs* ou *pauvrieurs* : élus pour une année ou deux, par l'assemblée du peuple, sur une liste dressée par le bailli et approuvée par le curé, ils étaient obligés, sous peine d'amende, d'accepter cette charge et responsables de leur administration jusqu'à ce que leurs comptes fussent apurés.

Si nous avons de rares exemples d'une gestion négligente, combien plus fréquents étaient les cas où le pauvrieur faisait à la Bourse commune des avances, dont il n'acceptait pas le remboursement en fin de charge, où même, comme à Laventie en 1755, il imitait l'exemple du curé et prenait gratuitement sur lui l'entretien d'une orpheline ! Aussi ne leur tiendrons-nous pas rigueur si, après avoir *pourchassé* à l'église, perçu les fermages, intenté des procès aux débiteurs ou même essuyé les attaques judiciaires de pauvres qui se prétendaient lésés, ils clôturaient la reddition des comptes par un petit repas en commun, aux frais de la Table, dont le coût ne semble pas avoir dépassé dix livres.

Au dessus du côté philanthropique des Pauvretés, se montre partout le côté religieux : telle est l'origine du rôle qu'y joue le curé de la paroisse, rôle plus ou moins manifeste dans les actes officiels, mais très apparent dans les pièces comptables. Ainsi s'explique la sollicitude apportée à l'instruction religieuse des enfants pauvres. Ainsi surtout se justifient les charges des Pauvretés, auxquelles les donataires imposaient le devoir de faire célébrer des « obits, vigiles et *commendasses*. » — L'intéressante publication des obituaires de Laventie et de Fleurbaix, faite en appendice par l'auteur, démontre nettement que les solides chrétiens du pays de Lalleu entendaient faire œuvre pie et acte de charité tout ensemble, dans leurs largesses aux Pauvretés.

* * *

Vous m'excuserez, Messieurs, de m'être attardé sur des détails qui nous montrent avec quelle sagacité ingénieuse et quelle simplicité de bon aloi la société, dans les siècles antérieurs, savait pourvoir à des nécessités qui sont de tous les temps et de tous les lieux. Vous comprendrez facilement que nous décernions à l'auteur du Mémoire une médaille d'or de deux cents francs, si vous considérez qu'à cette première étude sur les Pauvretés du pays de Lalleu, se joint un essai, plus sommaire, dont les indications portent sur plus de soixante Pauvretés d'Artois. Neuf sont passées en revue avec plus de détails : quand je vous aurai indiqué les Pauvretés de Dainville, Lagnicourt, Vaudricourt, Beaumetz-lez-Cambrai, Bertincourt, Frévent, Ecourt-St-Quentin, Croisilles, et surtout les multiples établissements charitables d'Oisy-le-Verger, vous saisirez l'habileté avec laquelle notre auteur, aidé sans doute par un heureux hasard, a choisi, dans des régions très différentes de l'Artois, les types de son étude. L'analyse est faite ; reste la synthèse à effectuer. Quand elle sera achevée, nous aurons un beau livre sur la *Charité en Artois sous l'ancien régime.*

Nous n'avons pas, d'ailleurs, seulement le devoir de récompenser l'auteur ; nous avons aussi celui de le remercier : ce spectacle de la charité du passé est toujours réconfortant, toujours utile. Quels que soient les louables efforts des bureaux de bienfaisance, des orphelinats, des hospices, des sociétés libres de charité, dignes héritiers des antiques Pauvretés, « nous aurons toujours, comme dit l'Ecriture, des pauvres avec nous. » Sachons les aimer, les secourir, rapprocher de nous leur cœur parfois ulcéré, comme l'ont fait les *pauvrieurs* des siècles passés, comme l'a fait admirablement cet homme, ce prêtre, dont la statue de bronze, érigée hier, nous rappelle notre devoir, et que je nommerai volontiers le grand *pauvrieur* d'Arras au XIXe siècle.





RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE

par M. Victor BARBIER

Secrétaire-Adjoint.

Mesdames, Messieurs,

Un drame en trois actes, un poème épique, un autre didactique et humanitaire, un recueil et une fantaisie, en tout près de quatre mille vers, tel est l'inventaire des envois soumis, cette année, à votre examen.

A quoi faut-il attribuer cette renaissance littéraire ? Cette éruption spontanée de lyrisme ? Serait-ce, par hasard, à l'évocation imprévue de nos antiques Puys Verds ? Serait-ce à cette éclatante justice qu'Arras, après une indifférence six fois séculaire, vient de rendre enfin à Adam de la Halle, sous l'impulsion de Paris, et à l'espoir ainsi donné à nos néo-trouvères de voir leur buste couronné, au milieu des fanfares, par les Artésiens du XXVe siècle ?

Ces hypothèses vous sembleront peut-être bien risquées ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'aux années de disette, où votre malheureux rapporteur devait descendre dans la lice et gonfler sa cornemuse pour vous donner l'illusion d'un

Au moment où, lampes astrales,
S'allument au ciel mille feux
Que les immortelles Vestales
Veillent dans les lointains brumeux,
Maudites, les Parques fatales
Ont à jamais fermé ses yeux.

Sa belle âme s'est envolée
Vers l'impassible Orient noir,
Vers la nue à peine étoilée,
Comme une vapeur d'encensoir.
Auprès de sa mère esseulée,
Il s'est éteint par un beau soir.

Il y a là autre chose qu'un assemblage de mots recherchés, de vocables sonores, il y a dessous une émotion vraie que l'auteur aurait pu rendre plus intense encore en laissant son cœur parler une langue plus simple et moins emphatique. L'Académie, en lui décernant une médaille d'argent, a la conviction que l'avenir lui réserve de plus hautes récompenses.

* * *

Nous arrivons maintenant aux pièces de résistance, aux œuvres de longue haleine, quatre ou cinq fois plus nourries que ne l'exige le programme de nos concours.

Avec cette épigraphe de Vergilius Maro, qui obsède tout cerveau d'humaniste, « *O fortunatos nimium.....* » nous est parvenu un fort cahier relié, comme on en trouve chez tous les économes, au lycée comme au séminaire, plus un rouleau de musique et de dessins. Un seul et même nom s'étalait en ronde sur ce double et copieux envoi, un tout petit nom de femme : *Flora* !

Comment ce nom latin d'une divinité champêtre éveilla-t-il

en mon esprit troublé une idée vague de poésie érotique ? Je ne saurais le dire même après un consciencieux examen ; mais, en ouvrant le manuscrit, j'étais persuadé que j'allais trouver des vers plus que badins, comme ceux qu'à petit nombre on éditait jadis, oh tout jadis ! à l'usage des seuls fermiers généraux. Disons bien vite que j'en fus pour ma courte honte et qu'au lieu d'un poème malsain je trouvais une œuvre à la fois candide et hardie, naïve et vécue, uniformément morale d'un penseur justement préoccupé des grands problèmes sociaux.

Flora ne compte pas moins de trois chants.

Dans le premier, l'auteur, en vers décasyllabiques, nous décrit fidèlement un bourg de l'Artois et nous présente deux rustiques fiancés, le garçon de ferme Louis et la belle Flora. Ses paysans, bien que débarbouillés pour la circonstance, n'ont pas la mièvrerie guindée d'*Estelle et de Némorin*, ni non plus les curiosités maladives de *Daphnis et Chloé*. Flora, amoureuse, se contente de le dire aux étoiles et de faire ses confidences aux eaux cristallines du ruisseau ; Louis, tout naturellement est là pour l'entendre, un chaste baiser, échangé au pied d'un calvaire, suffit pour sceller leurs fiançailles.

Dans le second chant, le poète, après un sombre tableau de la lutte pour la vie, lance aux paysans cette apostrophe que je considère comme un des meilleurs morceaux du poème :

O vous tous, paysans, qui, sans cesse à la peine,
Du matin jusqu'au soir labourez dans la plaine,
Vous, qui, malgré la pluie et la fureur des vents,
En butte à l'incertain, aux frimas décevants,
Confiez votre grain à l'espoir éphémère ;
O vous tous, paysans, hâlés par le soleil,
Qui, sous un ciel de feu moins brûlant que la terre,
Moissonnez sans relâche et presque sans sommeil,
Vous tous, qui, pour rançon n'avez rien en partage,

Dites, n'êtes-vous pas lassés de ce servage ?
Il faut que vous l'aimiez d'un amour bien puissant
Cette terre, et qu'aussi buvant à sa mamelle,
Robustes nourrissons, la sève maternelle
A la longue se soit mêlée à votre sang !
Mais la fièvre vous prend, la fatigue vous gagne :
Comme on voit, en hiver, les oiseaux voyageurs,
Quand arrive le froid, fuir devant ses rigueurs,
Vos fils moins endurcis dédaignent la campagne ;
Bientôt, abandonnant la terre, leur compagne,
Ils briseront quand même, au jour proche et fatal,
La chaîne qui les tient liés au sol natal.
. . . .

Sept ans se sont écoulés, le malheur, qui n'épargne pas plus le chaume que le palais des rois, s'est abattu lourdement sur l'humble ménage ; Louis, découragé, se laisse séduire par les mensonges de dangereux utopistes, il quitte le pays, laissant à sa pauvre femme toutes les charges du foyer.

Le troisième et dernier chant est plus que lamentable. Pour donner du pain à ses enfants, Flora se laisse glisser, inconsciente, dans les bras du seigneur du village, puis, folle de honte, va demander la mort au clair ruisseau confident de ses premières amours.

Louis ne finit pas mieux, il poursuit à Paris le séducteur de sa femme, pénètre en son hôtel, y lance une bombe incendiaire et périt à ses côtés en poussant ce cri de haine : « Salut à l'anarchie ! »

Ce poème, qui commence par une églogue pour finir comme un drame de l'Ambigu, n'est pas sans quelques taches. Les vers sont négligés, plusieurs rimes marchent solitaires, privées sans doute de leur compagne par une regrettable omission de copiste ; nombreuses aussi sont les fautes de prosodie et les expressions dont l'état-civil n'a jamais été régularisé au dictionnaire.

L'auteur aurait pu se dispenser, sans aucun inconvénient, de mettre sous nos yeux ses essais iconographiques et musicaux ; en faisant parade de l'universalité de ses aptitudes, il n'a que trop réussi à nous montrer qu'il composait comme un peintre et dessinait comme un musicien. Mais laissons dans l'ombre ces défaillances de détail ; l'œuvre dans son ensemble révèle de solides qualités et certains passages sont traités avec un réel bonheur, de ceux-là seulement l'Académie a voulu se souvenir en décernant au père de *Flora* une médaille de vermeil.

***

Sous le titre *Autel et Patrie*, moulé en caractères noirs et rouges d'une calligraphie tellement magistrale qu'elle en est vraiment inquiétante, nous est offerte une biographie apologétique de la Vierge de Domrémy.

Si le sujet n'est pas bien neuf, le morceau dans sa forme est encore autrement suranné. L'auteur, dans ses lectures des maitres littérateurs français, ne s'est peut-être pas arrêté tout court à Nicolas Boileau, mais il n'a certes pas dépassé le trop dédaigné abbé Delille et pourrait considérer comme des novateurs de lettres Baour-Lormian et Népomucène Lemercier. Il en est encore aux inversions, aux périphrases qui fardent la pensée, et au bannissement des mots sans parchemins ; il ne craint pas d'appeler les Anglais, insulaires ; un cheval, coursier ; un oiseau, l'hôte ailé des bois, si bien que, sans le vouloir sans doute, cet apologiste de Jeanne d'Arc est resté, en tant que poète, un enragé voltairien.

Mais si nous pouvons regretter que l'auteur n'ait tenu aucun compte de la révolution littéraire qui a jeté bas l'ancien régime de la langue, nous reconnaissons volontiers qu'il faut une certaine crânerie pour respecter jusque dans ses

défauts l'art poétique d'antan et nous sommes trop amis de la liberté pour oser reprocher à un écrivain de mérite son purisme rétrograde et son intransigeant classicisme.

Aussi scrupuleux serviteur de l'histoire que de la prosodie, le poète suit Jeanne pas à pas de Domrémy à Rouen, sans laisser dans l'ombre aucune étape de sa triomphale épopée, aucune station de sa passion douloureuse, et son vers, majestueux et superbe, se déroule également, parfois sans grand éclat, mais toujours sans faiblesse. Deux citations vous feront mieux apprécier ce curieux et intéressant poème.

REIMS.

Le ciel est pur enfin, tressaille, o vieille France!
Le grand jour s'est levé, chante ta délivrance.
Que vers Reims aujourd'hui tes regards soient tournés ;
Tambours, battez aux champs, et vous clairons, sonnez !

Là-bas, à l'horizon, tout couverts de poussière,
Les escadrons français s'avancent triomphants.
Quels soldats vigoureux et quelle ardeur guerrière !
Fasse, ô ciel, qu'aux aïeux ressemblent les enfants !
Qu'ils aient lutté cent ans en vain pour la victoire,
Pour lutter sans bonheur ont-ils lutté sans gloire ?
Qu'importent du passé les déplaisirs amers,
Alors qu'un grand triomphe efface un grand revers !

Reims, voici ton monarque et voici la Pucelle,
Le glaive de Fierbois en ses mains étincelle
Auprès de son drapeau..... Que sous leurs pas vainqueurs
Tes chemins aujourd'hui soient parsemés de fleurs.
Prêtres, et vous Pontife, allez loin de la foule
Préparer au saint lieu l'huile et la sainte ampoule,
Doux présents que jadis les cieux nous ont donnés,
Et, dans la vieille tour, cloches, sonnez, sonnez !

Sonnez : bien loin de nous ils ont fui les jours sombres ;
Sonnez : la France enfin renaît de ses décombres ;
Sonnez : non pas ce glas, messager de douleurs,
Et des vivants aux morts adieu mêlé de pleurs ;
Sonnez un chant de joie et de gloire, au lieu même
Où la France chrétienne a reçu le baptême.
Saluez du roi franc les destins fortunés,
Les destins immortels : cloches, sonnez, sonnez !

Ecoutez maintenant ces paroles que Jeanne, à son heure dernière, adresse à l'évêque de Beauvais :

« Toi, Français comme moi, toi, prêtre du Très-Haut,
Toi, qui te dis mon juge et te fais mon bourreau,
Eh bien ! puisque le ciel aujourd'hui me l'ordonne,
Prélat, je meurs par toi, prélat, je te pardonne,
Tu m'as voulu flétrir, tes efforts seront vains ;
La flamme d'un bûcher n'est pas ce que je crains :
Mais je crains que sur toi, prélat traître et parjure,
Le bras de l'Eternel ne venge mon injure,
Mais je crains que sur vous, Anglais, qui m'insultez,
Il ne me venge enfin de tant d'iniquités,
Et que ce sol français, même si je succombe,
De vos soldats vaincus ne devienne la tombe.

Adieu, vous pouvez tout, vous pouvez m'immoler,
J'ai tant bravé la mort que j'y cours sans trembler,
Mais de vos trahisons, mais de tous vos supplices,
J'en appelle à celui qui juge les justices. »

Ces vers sont d'un impeccable lettré, doublé d'un bon Français et d'un bon patriote ; l'Académie lui décerne une médaille de vermeil, sans lui cacher qu'en une année moins féconde il aurait obtenu mieux encore.

* * *

Un dernier envoi nous reste à examiner : un drame en trois actes et en vers, *Le Duc félon*, qu'un téméraire auteur n'a pas craint d'envoyer, franc de port, à notre provinciale Académie, au lieu de le porter tout simplement à l'Odéon où il avait quelques chances d'être accepté par Antoine, plus accessible à la tentation que le bon ermite, son saint homonyme.

Effrayé de son audace, ce n'est qu'après avoir médité longuement sa devise « *Patientia Virtus*, » que je me suis enfin décidé à déchiffrer sa fine écriture et qu'insensiblement je me sentis alors envahir et gagner par une émotion profonde, soutenue, toujours grandissante.

Maintenant, le difficile pour moi est de vous faire partager mon enthousiasme. C'est que, voyez-vous, mon auteur n'est pas sans défaut ; ses rimes sont d'un nabab, sans doute, mais comme tous les passagers du dernier bateau, il se permet des enjambements qui frisent le grand écart et coupe ses alexandrins à la diable, comme des tranches de melon, sans aucun respect de l'hémistiche.

Tout cela passerait encore à la scène, mais n'ayant pas à notre discrétion les sociétaires de M. Claretie, me voilà forcé, pour vous présenter mon chef-d'œuvre, de m'improviser critique influent et de bâcler un compte-rendu, ce qui n'est pas commode, quand on n'a ni la plume incisive de Jules Lemaitre, ni la rondeur bonhomme de l'Oncle Sarcey.

La scène est en Ecosse, au beau temps de la Chevalerie, à la cour d'un monarque que l'auteur, qui n'est pas archéologue, a oublié de cataloguer.

Le premier acte nous montre la fille du roi, la princesse Genèvre, convoitée par deux prétendants, le chevalier saxon Ariodant pour lequel elle éprouve une secrète inclination, et le duc d'Albanie, Polinesse, qui n'aspire à sa main que pour coiffer la couronne de son père.

Ce dernier personnage, le traître indispensable à tout drame de la nouvelle comme de la vieille école, est au mieux

avec la comtesse Dalinde, dame d'atours de la princesse et obtient de cette malheureuse qu'elle le reçoive à minuit dans sa chambre attenante à celle de Genèvre. Polinesse n'a plus alors qu'à semer la jalousie dans le cœur d'Ariodant et l'auteur pourra terminer son premier acte par ces deux vers échangés entre les rivaux.

POLINESSE.

Attends sous son balcon, ce soir, tu nous verras.

ARIODANT.

J'irai, mais si tu mens, chevalier, tu mourras.

L'acte II nous transporte devant un château féodal, dans un parc où Ariodant et son frère Lucain attendent les événements au clair de la lune.

A l'heure fatale, Dalinde, revêtue des habits de la princesse, paraît sur le balcon où la rejoint bientôt Polinesse. Ariodant n'en saurait voir davantage, il s'éloigne affolé, en défendant à son frère de le suivre. Lucain, resté seul, sonne le tocsin, dévoile au roi la conduite de sa fille et réclame le jugement de Dieu.

Avant la fin du jour, si quelque chevalier ne se déclare le champion de la princesse et ne proclame son innocence, elle périra sur un bucher. Ainsi le veut la coutume.

Entre temps, un pâtre annonce qu'Ariodant s'est jeté à la mer et Polinesse ordonne à des soldats d'égorger Dalinde dans la forêt voisine.

Nous sommes arrivés au dernier acte, celui qui a toujours pour sous-titre : *Justice et Châtiment.*

L'heure du supplice approche et personne ne s'est encore présenté pour défendre la princesse et confondre son dénonciateur. Maintenant que vous connaissez aussi bien que moi la situation, laissez-moi faire parler les personnages en accordant à leur unique interprète la plus large des indulgences.

GENÈVRE.

..... Regardez-moi..... bien que triste et tremblante ....
Vous disiez autrefois que j'étais ressemblante
A ma mère, et j'avais son regard simple et doux.
C'est le même que j'ose encor lever sur vous !
Père, regardez-moi ! L'on dit que l'innocence
Fait resplendir le front des vierges sans défense.
O Dieu ! qui m'entendez et qui voyez mon cœur,
Chez ce père irrité faites l'amour vainqueur,
Faites que la lumière en son âme se glisse
Et qu'il m'estime encor. Puis, après mon supplice
Qu'il marche le front haut et digne du pouvoir,
L'amour n'ayant cédé chez lui qu'à son devoir !

LE ROI (*ouvrant les bras à sa fille*).

Ma fille ! mon enfant ! ma Genèvre !

GENÈVRE (*se jetant dans ses bras*).

Mon père !

(*Les clameurs de la foule deviennent menaçantes au dehors*).

GENÈVRE (*effrayée*).

Le peuple !

LE ROI (*s'approchant de la fenêtre*).

Et que m'importe. — Ah, bête carnassière,
Que ce peuple ! Tu veux du sang, foule, tu veux
Du meurtre ! Ah ! je devrais traîner par les cheveux
Tous tes crânes hideux dans leurs propres saignées !
Il ferait bon vous voir, viles hordes, baignées
Dans les flots échappés de vos ventres ouverts.
Va, règne, pauvre roi ! sous ton ombre couverts,
Nous, sujets, nous chantons et dormons à notre aise.
C'est sur toi, non sur nous, que le poids du ciel pèse !

Afin que nous vivions à l'abri de tous maux,
Arbre géant, étends sur nous tes forts rameaux.
Seulement, si la foudre un jour frappe ta tête,
Nous rirons et ferons en bas pompeuse fête,
Car le bruit est joyeux et pour nous sans effroi
Que fait en s'écroulant une tête de roi !

(*Clameurs furieuses au dehors.*)

GENÈVRE (*se pressant contre son père*).

Oh ! j'ai peur ! maintenant mon père..... Tout à l'heure
J'avais presque oublié.... mais il faut que je meure.
Cette foule, ces cris..... Mon Dieu, on veut mon sang !
On m'appelle .... Ah ! pitié ! Père, roi tout puissant !
Je suis femme après tout, et j'implore et j'espère
En votre volonté. — N'êtes-vous pas le roi ?.....
Ciel ! voici que l'on vient ! Ayez pitié de moi !

LE ROI.

Ah ! c'en est trop — Le roi s'écroule..... Place au père !

POLINESSE (*entrant avec un groupe de chevaliers*).

Sire ! il faut se hâter ! la foule est en colère.....
Le Chevalier Lucain l'excite. Le palais
Gardé par vos archers résiste encor, mais
Il faut de cet émoi faire cesser la cause
Ou je ne réponds plus de rien ....

LE ROI.

C'est triste chose
Que regarder d'en haut tout un peuple ameuté
Pour voir couler du sang, un peuple, révolté
Parce qu'un père attend pour égorger sa fille !

POLINESSE.

Mais.....

LE ROI

Silence ! (*aux chevaliers sevèrement*)

L'honneur d'entrer dans ma famille,
Chevaliers, et l'espoir d'obtenir cette main
Cède devant l'effroi qu'inspire ce Lucain.
Votre droit est certain, mon aveu doit suffire
Et, si vous avez peur .... je n'ai rien à vous dire.
Seulement croyez-vous que je vais céder, moi,
A cet exemple vil d'universel effroi ?
Pensez-vous que j'admis que mon sang fût capable
D'un forfait odieux, et que j'ai cru coupable
Ma pudique Genèvre en ce lieu mise à prix ?
Ah ! s'il en est ainsi, vous vous êtes mépris,
Chevaliers, ma famille est exempte de faute,
Et j'eus d'elle et de vous une estime plus haute !
Ma Genèvre est le prix du vainqueur en champ clos,
Mais nul viril courage en vos cœurs n'est éclos.
Et pourtant, ignorant qu'aucun de vous fût lâche,
Je voulais à vos bras abandonner la tâche.
Ah ! vous vous taisez tous et trahissez ma foi,
Mais la place me reste alors, regardez-moi !
J'ai soixante ans passés, blanche est ma chevelure,
Mes membres engourdis n'ont point porté d'armure
Depuis dix ans, hélas ! En un mot, je suis vieux
Et cassé. — Mais le sang vaillant de mes aïeux,
Toujours prêt au combat, bout encor dans mes veines.
Le Chevalier Lucain du terme de ses peines
Est encore à présent éloigné d'un grand pas,
Je suis là, moi sur qui, certe, il ne comptait pas !

Vainement le Roi essaye de soulever son armure, il est désespéré, quand soudain on entend le son du cor. Un hérault entre alors et fait cette proclamation :

Sire, un Chevalier vient, qui hautement réclame
Le droit de soutenir la princesse et proclame
Que quiconque en ces lieux l'accuse, en a menti.
Nul ne le peut nommer, car il est garanti
Par son hausse-col noir, et lui-même vous prie,
Conformément aux lois de la chevalerie,
De le laisser combattre, et rester inconnu.
Il n'a point d'écuyers, et son écusson nu,
Noir en signe de deuil, est sa seule devise.

LE ROI

Qu'importe ! qu'il combatte et que Dieu le conduise !

— Les événements se précipitent. Lucain est désarmé par le chevalier noir, qui, abaissant alors la visière de son casque, se jette aux genoux de la princesse. C'est Ariodant lui même, Ariodant sauvé des flots, Ariodant ayant appris dans la forêt, de Dalinde expirante, la félonie du duc Polinesse. Le traître est emmené par les gardes, Genèvre et Ariodant sont unis par le roi. Rideau !



Si ce drame poignant ne vous a pas touchés, n'en accusez que le rapporteur, à qui manque complètement la corde pathétique et qui n'a pas su vous communiquer l'émotion qu'il avait pourtant lui-même si puissamment ressentie, croyez-le sur parole et ratifiez le jugement qu'a porté l'Académie en décernant une médaille d'or à l'auteur inconnu du *Duc félon*.

Ma tâche est terminée ; je suis confus de l'avoir si mal remplie, j'en demande pardon à tous et plus particulièrement aux heureux lauréats. Surtout que ces derniers ne m'en veuillent pas trop d'avoir laissé quelques épines aux roses que je leur ai présentées ; ce sont fleurs naturelles et c'est toujours ainsi qu'on les cueille aux rosiers.





DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. l'Abbé DUFLOT

Mesdames, Messieurs,

Si, pour être sage, il faut, au dire du poète, ne s'étonner de rien, *nil mirari*, je confesse ingénument n'avoir pas même le commencement de la sagesse. Je suis en effet très étonné de me voir aujourd'hui à cette place, discourant devant ce brillant auditoire et devant la docte Compagnie qui daigne m'introduire en son sein.

Comment y suis-je venu ? C'est votre secret, Messieurs, je n'ai point à vous l'apprendre, mais seulement à vous remercier de l'unanimité de vos suffrages. Elle m'honore plus que je ne saurais dire ; surtout elle m'oblige à une reconnaissance spéciale envers les parrains dont le haut patronage m'a valu ce témoignage précieux de votre estime. Qu'ils veuillent bien agréer l'hommage de ma respectueuse gratitude !

Sans leur bienveillant appui, eussé-je osé prétendre à l'honneur d'être votre élu ? Quels titres pouvaient me recommander à vos suffrages ? Des lauriers académiques depuis longtemps flétris, quinze ans de jeunesse consacrés à l'enseignement des lettres et de la philosophie, quelques essais

de littérature et de métaphysique, de brèves notices biographiques, un petit livre, en son temps accueilli avec faveur, il est vrai, mais moins sans doute à cause de l'auteur que de la femme héroïque et de la communauté religieuse dont il retrace l'histoire et l'incomparable dévouement, tout cela ne méritait guère un fauteuil, si votre indulgence n'avait suppléé à mon insuffisance. Soyez-donc remerciés, Messieurs.

Oserai-je maintenant formuler une plainte ? Accordez-moi cette licence. En m'ouvrant les portes de votre cénacle, vous m'avez imposé une lourde tâche.

C'est un usage établi parmi vous, Messieurs, que le nouvel élu, en prenant séance, vous entretienne de son prédécesseur au fauteuil. De là pour moi le plus cruel embarras.

Il se présente en effet une redoutable alternative. Essayer l'éloge de M. l'abbé Envent c'est, « quoi que je puisse dire, m'exposer au secret reproche que vous me ferez d'être demeuré beaucoup au-dessous » de votre attente et de la vérité; c'est aussi encourir la défaveur d'amis intimes du vénérable défunt qui lui souhaiteraient de dormir en paix son dernier sommeil, dans le silence qu'il aima toujours, et dont il voulut s'envelopper à jamais.

D'autre part, Messieurs, ai-je le droit de répondre à vos aimables prévenances par une infraction publique aux usages de votre Compagnie ? Puis-je sans inconvenance me dérober absolument aux sollicitations et frustrer sans pitié les espérances d'amis, non moins fidèles que les premiers, mais comprenant d'autre façon les devoirs de l'amitié et le culte d'une grande et chère mémoire ?

Vous excuserez ma perplexité devant ce problème difficile à résoudre au gré de tout le monde. J'ai longtemps cherché le moyen de concilier des exigences en apparence inconciliables. Me flatter de l'avoir découvert serait téméraire. Toutefois il m'a semblé que la meilleure sauvegarde contre les reproches, d'où qu'ils viennent, je la trouverais dans

l'accomplissement pur et simple du devoir académique.

M. Envent fournira donc le sujet de ce discours. Mais, je me hâte de le dire, je ne veux voir en mon vénéré prédécesseur que ce qu'il a été pour vous-mêmes, Messieurs, « l'esprit supérieur et véritablement distingué, également instruit dans les lettres sacrées et les lettres profanes », (1) et pardessus tout l'orateur chrétien.

I

Il est de mode aujourd'hui de chercher à toutes choses, au talent et à la vertu comme à la matière et à la vie, une explication scientifique. On prétend décrire la genèse de l'esprit humain, comme l'on fait celle des plantes, en demandant la raison d'être de choses si différentes à des causes absolument identiques, au sol natal, à l'influence du milieu, à je ne sais quel inconscient travail d'élaboration lente et d'habile sélection. En vérité, le système est admirable d'unité ; il n'est pas sans quelque fondement réel ; il serait peut-être universellement accepté, n'était sa trop grande ambition de ne rien laisser inexpliqué. Au moins devrait-il renoncer à donner le pourquoi de l'esprit.

Si M. Envent a été l'homme d'esprit que vous avez connu, on ne voit pas comment le sol natal a pu préparer en lui, même par une influence très lointaine, le sens et le goût du beau. Le modeste village de Courcelles-lez-Lens n'offre point un aspect enchanteur. Aux alentours point de sites charmants qui, ravissant la vue, éveillent l'imagination et la transportent au pays des gracieuses rêveries ; point de collines doucement inclinées ; point de ruisseau murmurant entre des rives verdoyantes ou fleuries ; point de frais ombra-

(1) Eloge de M. l'abbé Envent par M. H. de Mallortie. ***Mémoires de l'Académie d'Arras***, p. 64, 1895.

ges. D'un côté s'étend un vaste marais ; de l'autre c'est la plaine monotone et nue, triste et sombre durant l'hiver, poudreuse et brûlante sous les feux du soleil d'été.

En ce milieu naissait, le 14 novembre 1814, le futur archiprêtre de la cathédrale d'Arras. Son enfance s'écoula tout entière au sein de sa famille, sous l'œil vigilant d'une mère tendre et forte, parmi les exemples salutaires de simples et austères vertus.

Cependant, sous un régime réparateur, la France renaissait à la vie intellectuelle et littéraire presque étouffée jadis par le despotisme impérial et dans la mêlée des batailles. A Paris s'ouvrent des salons où fréquente une jeunesse riche de talents et d'espérances, éprise d'idéal, passionnée pour les grandes causes, avide surtout des lauriers pacifiques mérités par la poésie, l'art ou l'éloquence. M. de Chateaubriand est le coryphée de ce chœur nouveau où l'on distingue au premier rang les poètes Lamartine et Victor Hugo, et les membres de l'illustre triumvirat, Guizot, Cousin, Villemain. « Tout annonce un grand siècle, une des époques caractéristiques de l'humanité. Le fleuve a franchi sa cataracte, le flot s'apaise, le bruit s'éloigne, l'esprit humain roule dans un lit plus large ; il coule libre et fort » (1).

N'est-ce point là, me direz-vous, le milieu propice qui prépara la vocation littéraire du jeune Clovis Envent ?

Non, Messieurs. La vie intellectuelle si intense à Paris et dans les grandes écoles n'a pas encore pénétré dans les masses populaires. Là se rencontrent des soucis plus pressants que le soin de l'idéal : il s'agit de pourvoir au lendemain en relevant par le travail pénible et dur les ruines du passé. Des lettres on n'en a cure ; on se contente de l'instruction élémentaire et sommaire distribuée à l'école du village par un *magister* souvent improvisé.

Toutefois dans les familles chrétiennes subsiste une tra-

(1) M. de Lamartine à l'Académie française.

dition pieusement conservée : on y est heureux de consacrer au service de Dieu et de l'Eglise l'adolescent qui révèle le goût des choses saintes et des aptitudes pour l'étude. Le curé de la paroisse est l'auxiliaire naturel de la vocation naissante ; il en favorise l'éclosion. D'ordinaire, pour en assurer le plein épanouissement, il achemine vers le séminaire le jeune homme dont il a commencé ou parfois même achevé l'éducation littéraire.

Ainsi fut envoyé au séminaire d'Arras le jeune Clovis Envent. Il y était à peine venu qu'il faillit en sortir soudain. La mort impitoyable avait frappé un grand coup au foyer du jeune séminariste : elle avait enlevé le père de la famille (1827). De là surgit une situation difficile. Les Envent n'étaient pas riches ; le travail, une petite culture étaient leurs seules ressources. Qui prendrait la place du père défunt ? qui subviendrait aux frais d'éducation de l'orphelin ? Le cœur de l'étudiant se brisa à la pensée des sacrifices qu'il allait imposer à ses trois sœurs et à sa mère, s'il poursuivait la carrière ouverte devant lui. Sa piété filiale lui inspira une résolution héroïque ; il proposa à sa mère de renoncer aux études commencées et de prendre pour lui l'héritage de labeurs et de soucis légué par son père. La Providence veillait ; l'offre du généreux enfant fut écartée ; des bienfaiteurs, délicatement secourables, vinrent en aide à la famille en deuil et permirent au futur prêtre de répondre à l'appel de Dieu.

Il continue donc ses études. Il les achève au Grand-Séminaire d'Arras, après que la révolution de Juillet a mis l'anarchie, suivant le mot de Sainte-Beuve, aussi bien dans le monde intellectuel que dans le monde politique (1). C'est l'époque où fleurit « la littérature industrielle ». L'armée littéraire de la vieille monarchie s'est débandée ; la politique a fait tourner toutes les têtes ; il n'est pas un homme de lettres

(1) Voir *Histoire de la Monarchie de Juillet* par Thureau-Dangin, t. 1er, chap. x.

qui ne se croie l'étoffe et ne se sente l'ambition d'un homme d'Etat. Le désenchantement et le scepticisme ont envahi les esprits ; ils les frappent de stérilité. La révolution « a comme brisé le mouvement littéraire, rompu la série d'études et d'idées qui étaient en plein développement » (1). Son produit naturel, c'est le roman perfide et malsain de George Sand et de Balzac, « véritable insulte à la rectitude de la vie » (2), tentative de créer la poésie du mal.

Une littérature de cette sorte ne pouvait avoir ses entrées libres dans la pieuse solitude des séminaires. Le temps s'y passait à des occupations plus graves et plus salutaires que des lectures pernicieuses ou frivoles. Je n'oserais cependant pas affirmer qu'à cette époque la méthode d'enseignement fût parfaite dans les séminaires français. Peut-être la mémoire y était-elle cultivée à l'excès, au détriment de facultés plus importantes et plus personnelles. On estimait communément que l'unique moyen d'acquérir la science sacrée était d'apprendre par cœur les manuels.

Quoi qu'il en soit des méthodes alors employées, l'esprit et le goût trouvaient quand même leur profit aux études théologiques. L'esprit gagne toujours à se nourrir de la doctrine évangélique ; elle est pour lui une lumière et une force. Or, écrit Rollin, « quand l'esprit est sain et vigoureux, tout le reste suit ses impressions, car c'est lui qui est le maître, qui commande et qui donne le mouvement à tout (3) ». Le goût,ce discernement vif et délicat des beautés et des défauts, s'illumine des clartés de l'esprit, il s'épure et s'affermit. Et si, dans un même homme, à ces deux facultés maîtresses, l'esprit et le goût, viennent s'ajouter l'amour et la culture des lettres, alors se présente à nous non point « l'homme littéraire, dangereux et vain (4) », mais l'homme de lettres, tel

(1) Sainte-Beuve.

(2) Chateaubriand. *Mémoires*.

(3) *Traité des études*. — Discours préliminaire.

(4) P. Gratry, *Souvenirs de ma jeunesse*.

qu'il doit être toujours, plus humain et plus homme à mesure qu'il a plus développé en lui le propre de notre espèce, la raison qui juge du vrai et du beau et se plaît à les contempler.

M. l'abbé Envent eut cette heureuse fortune, ses études théologiques terminées, de pouvoir se reprendre à la culture des lettres. Trop jeune encore pour être promu au sacerdoce, il se consacra durant deux années à l'enseignement secondaire. Il professa au collège de La Tombe. Là s'acheva sa formation sacerdotale parmi les joies austères du travail et dans la société de confrères distingués avec lesquels il contracta une de ces amitiés, comme furent toutes les siennes, constante et pour la vie (1).

II

L'abbé Envent n'avait pas encore vingt-quatre ans quand il fut ordonné prêtre (juin 1838). Il fut presqu'aussitôt envoyé à Matringhem. Il resta peu, l'espace de six mois, dans cette paroisse, assez longtemps cependant pour emporter de là les regrets et le souvenir affectueux de ses paroissiens.

En 1839, il est transféré à St-Nicolas-lez-Arras. Alors commence pour lui ce temps dont il vous parlait, Messieurs, avec une sensible émotion, en prenant possession du fauteuil, le 23 août 1872, « temps des recherches spéciales, des études approfondies, des travaux au sein d'une solitude chérie ». Il me semble voir ce jeune prêtre dans son pauvre presbytère. Une fois les œuvres de son ministère accomplies, il vit dans la société de ses livres qu'il feuillètte d'une main assidue. Voici la Bible, le livre inspiré ; il se l'assimile, pour ainsi dire ; il s'abreuve, en le lisant, de poésie et d'éloquence.

(1) C'est à La Tombe que M. Envent connut les abbés Brabant et Déprez, le premier devenu plus tard fondateur de la Ste-Union de Douai, le second mort cardinal archevêque de Toulouse.

Voici les Pères de l'Eglise, en particulier saint Augustin et saint Bernard ; il leur demande le secret d'adapter aux auditoires les plus divers la profonde doctrine et les hauts enseignements de l'Ecriture, l'art d'instruire et d'émouvoir tout ensemble. A côté des ouvrages sacrés en voici d'autres, ceux que Julien l'Apostat voulait interdire aux chrétiens de connaître et d'expliquer, disant avec une ironie amère : « C'est assez pour les disciples du Galiléen de savoir Mathieu et ses compagnons ». Le curé de St-Nicolas suit les traditions de l'Eglise, les exemples laissés par les plus illustres Docteurs. Loin de mépriser l'antiquité profane, il s'efforce de lui dérober son secret pour l'expression du beau, de pénétrer le mystère de son art de bien dire, avec l'intention de faire servir ses découvertes au plus grand bien des âmes et à la plus grande gloire de l'Eglise. Il ne s'en cache pas ; il le dira hautement plus tard devant votre Compagnie : « Indépendamment des moyens d'un ordre supérieur qui feront toujours sa principale force, le prêtre, pour les conquêtes qu'il ambitionne, s'avance armé de la parole, et la parole que seraitelle, aujourd'hui surtout, sans les Lettres ? » (1) Volontiers il eût fait sienne la déclaration de saint Grégoire de Nazianze : « Les belles-lettres sont un legs du Verbe de Dieu ; elles appartiennent à tous les hommes raisonnables. Pour moi, je n'ai rien de plus cher après les biens du ciel et les espérances de l'éternité » (2).

Ainsi ont pensé, Messieurs, les meilleurs et les plus grands esprits de nos siècles chrétiens, depuis saint Paul, l'austère prédicateur de Jésus crucifié, appelant au service de son apostolat la sagesse païenne et le langage des poètes grecs Ménandre et Aratus, jusqu'au Pontife lettré et protecteur des lettres qui préside glorieusement, en cette fin de siècle, aux destinées de l'Eglise, l'immortel Léon XIII. Ainsi pen-

(1) Discours de réception.

(2) *Orat. IV.* Edit. Migne, t. I, §§ 132 et 135.

saient jadis en notre France les Bossuet et les Fénelon ; pour être de grands écrivains et de grands orateurs, ils n'en furent pas moins de grands évêques. Ainsi pensent encore de nos jours tous ceux qui, connaissant l'histoire du passé, ont à cœur de rester fidèles aux traditions françaises, identiques, en ce point comme en tant d'autres, aux traditions de l'Eglise.

M. Envent doit être placé parmi ces derniers. Il en conserva les doctrines jusqu'au bout.

A ses premières études d'autres vinrent bientôt s'ajouter. La proximité de notre ville, des relations non moins utiles qu'honorables permirent au curé de St-Nicolas d'étendre le domaine de ses investigations et de son action.

C'était l'heure où s'inauguraient les luttes fameuses pour la liberté d'enseignement promise par la Charte mais accordée seulement à demi. Dix ans s'étaient écoulés depuis les journées de Juillet. Le mouvement religieux un instant suspendu par la révolution avait pris une plus grande célérité en brisant les chaînes qui jusque-là paraissaient unir d'une indissoluble union le trône et l'autel. On revenait aux principes constants d'orthodoxie politique, longtemps méconnus dans le passé, de nos jours encore trop souvent oubliés. Grégoire XVI les avait lui-même rappelés à M. de Montalembert. « L'Eglise, avait dit le Pontife, est amie de tous les gouvernements, quelle qu'en soit la forme, pourvu qu'ils n'oppriment pas sa liberté. » Cette liberté, elle était loin de la posséder entière au pays de France ; mais d'année en année, elle l'arrachait, comme par lambeaux, des mains avares du pouvoir. Ces concessions profitaient à la pacification religieuse ; elles tendaient à établir entre la religion et la politique l'entente et l'harmonie.

« Un conflit s'éleva tout à coup, conflit grave qui devait, pendant plusieurs années, mettre aux prises les catholiques et le gouvernement de Juillet. La liberté d'enseignement en

fut l'occasion » (1). Un projet de loi rédigé par M. Villemain (1841) contestait jusqu'au principe de la liberté promise par la Charte, plaçait l'enseignement libre sous la rigoureuse tutelle de l'Université, soumettait les petits séminaires au droit commun fort peu libéral de la loi nouvelle. Vous savez la suite, Messieurs, les protestations des évêques et des catholiques, les discussions passionnées au parlement et dans la presse, la guerre ardente engagée entre les adversaires et les amis de l'Université, soutenue de part et d'autre avec une égale vigueur.

Spectateur attentif du combat, M. Envent n'y prit aucune part. Il n'était point l'homme des luttes oratoires ; au bruit des discours il préférait l'action silencieuse, prudente, assurément fructueuse. Il menait campagne aussi en faveur de la liberté religieuse, mais dans sa paroisse, par les actes plus que par les paroles. Il obtenait successivement l'éloignement d'un maître d'école, libre-penseur de village, la substitution de deux écoles à une seule où les enfants des deux sexes se trouvaient mêlés au grand détriment des bonnes mœurs, puis, pour l'école des filles, une maîtresse de choix, dont il connaissait le savoir, le dévouement, la très haute vertu. En 1849, sa campagne se terminait par un complet triomphe, remporté grâce au concours de ses bienfaiteurs d'autrefois et de ses amis d'aujourd'hui, devenus les complices de sa charité.

Il n'en suivait pas moins les péripéties de la grande lutte engagée dans le pays. S'intéressant aux combattants, à leurs idées et à leurs ouvrages, il se trouva de la sorte initié au mouvement intellectuel de l'époque. Il recueillit du commerce avec les hommes de ce temps un fonds très riche de connaissances très variées, des vues sur tous les problèmes qui tourmentent la société contemporaine, des souvenirs charmants que dans la suite il évoquait avec à-propos de sa mé-

(1) Thureau-Dangin. — *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t v, p. 464.

moire toujours fidèle pour en illustrer ses spirituelles causeries. Il se préparait ainsi, ou plutôt la Providence le préparait à occuper dignement dans le clergé d'Arras le poste qu'elle lui destinait.

III

« Un jour le jeune prêtre reçut de son évêque une lettre qui lui disait à peu près en ces termes :

« M. le Curé, on me dit le plus grand bien de vos sermons, et je serais bien aise de vous entendre. Je vous prie donc de venir prêcher dans ma cathédrale, dans quinze jours (1) ».

Cette lettre, dont le ton et l'allure décèlent le grand seigneur autant que le prince de l'Eglise, révèle une situation. Tout entier à son ministère, M. Envent n'avait pas cherché à se produire. Il n'éprouvait aucunement le besoin de paraître ; sa petite église, sa petite paroisse suffisaient à sa modestie. Se donnant sans réserve à ses ouailles, il leur dispensait sa parole sans avarice. Or il se trouva que cette parole était celle d'un véritable orateur. Nourrie de la substance des Ecritures et des Pères, sobrement colorée, chaude pourtant parce qu'elle traduisait de fermes convictions et une émotion sincère, elle avait bientôt captivé l'auditoire qui se pressait dans la petite église de St-Nicolas hors des murs. Chaque année nouvelle lui apporta surcroît d'éloquence et de succès. Les confrères de M. Envent le firent prêcher en leurs églises. Sa réputation franchit les remparts de la ville d'Arras ; le modeste curé parut un jour dans la chaire de St-Jean-Baptiste. Il y parla comme il savait le faire, avec son esprit, son cœur, toute son âme. Les auditeurs furent ravis de la doctrine et du langage de l'orateur, qui, jusque dans ses élans les plus spontanés, conservait la correction

(1) Eloge de M. l'abbé Envent par M. H. de Mallortie.

et la pureté des formes littéraires. Le lendemain, l'un d'eux (1), homme distingué par le rang et l'esprit, faisant visite à l'évêque d'Arras, l'entretint par aventure du sermon de la veille, du prédicateur qu'il ne connaissait pas mais dont il loua fort le remarquable talent, s'étonnant qu'une lumière si éclatante fût cachée sous le boisseau, au lieu de briller sur le chandelier.

A la suite de cet entretien, le cardinal de la Tour-d'Auvergne écrivit la lettre rapportée plus haut.

« Le curé de St-Nicolas obéit, prêcha avec succès dans la cathédrale, et le lendemain il recevait quelques bouteilles de vin qu'accompagnait ce petit mot très gracieux :

« M. le curé, je vous ai entendu hier avec le plus grand plaisir, et je vous fais mes bien sincères félicitations. Mais votre poitrine ne me paraît pas bien solide ; ménagez-vous ; je vous envoie quelques bouteilles d'un vin généreux, en vous invitant à en prendre un ou deux verres chaque jour.

« Recevez, Monsieur le curé, la bénédiction de votre Evêque, en N. S. J. C. » (2).

Le Cardinal entendait bien ne pas se borner à ce trop bref remerciement. Un peu plus tard, il nommait M. Envent chanoine honoraire, et par une attention délicate, il le faisait installer en sa dignité, en même temps que son propre neveu, le futur archevêque de Bourges.

Il tenait en réserve pour le curé de St-Nicolas d'autres honneurs ; la mort l'empêcha de réaliser ses desseins.

Ils furent repris par son successeur au siège épiscopal d'Arras. Mgr Parisis, venant de Langres en son nouveau diocèse, arrivait précédé de sa grande renommée. Son rôle brillant et courageux au cours des luttes si vives pour la conquête des libertés catholiques avait révélé sa forte doctrine, sa nerveuse éloquence, son éclatant mérite. On savait

(1) M. le baron de Hauteclocque.

(2) Eloge de M. l'abbé Envent par M. H. de Mallortie.

son zèle ardent à procurer le bien et l'honneur de l'Eglise, principalement par la formation du clergé, qu'il voulait recommandable de toute manière, par la piété, le savoir, la discipline, la pureté des mœurs. De là le soin extrême qu'il apportait à composer le personnel enseignant et dirigeant au Grand-Séminaire. Certes à Arras, la jeunesse cléricale était confiée à d'excellents maîtres. Evoquer les noms de MM. Dubois, Liévin, Lequette, n'est-ce pas du même coup nommer la vertu, la science modeste, la bonté, et cette simplicité distinguée dont, grâce à Dieu, notre clergé a gardé plus que le souvenir ?

C'est une des gloires de M. l'abbé Envent d'avoir été appelé par des prêtres d'un si rare mérite à partager leurs travaux. Ils le proposèrent au choix du nouvel évêque pour occuper la chaire d'Ecriture Sainte devenue vacante. Leur demande fut agréée. Le curé de St-Nicolas dut s'arracher à sa chère paroisse, renoncer aux douceurs du *chez soi*, de ce chez soi, que la société de sa mère vieillissante mais d'autant plus aimée, lui rendait préférable à tout sauf au devoir, et reprendre, à trente-huit ans, la vie claustrale du séminaire. Il connut sans doute l'amertume du sacrifice, mais il avait l'âme trop sacerdotale pour n'en point savourer les joies intimes et profondes ; l'esprit trop éclairé par la foi pour ne point apercevoir la haute dignité de ses nouvelles fonctions. Désormais il n'aurait plus seulement à former et à diriger les âmes de simples chrétiens, ministère déjà sublime, mais il aurait à préparer aux âmes des conducteurs, à l'Eglise des ministres, à Dieu des prêtres dignes de leur nom et de leur mission, c'est-à-dire d'autres Christs.

Pendant quatorze ans, M. Envent travailla avec fruit à cette grande œuvre, amassant tous les jours de nouveaux trésors par la continuité d'un labeur patient et solitaire.

Il n'amassait pas pour lui seul, Messieurs. Un jour vint (1866) où s'ouvrirent ses précieux trésors, et pendant plus d'un quart de siècle, sans s'épuiser jamais, ils furent distri-

bués à mains pleines aux paroissiens de la cathédrale. Avec quel dévouement M. l'Archiprêtre s'est dépensé, se surmenant au service des âmes, vous ne l'ignorez pas, Mesdames, on vous l'a conté naguère en un langage si délicat et si élevé qu'il faut renoncer à mieux dire. Je citerai donc.

« Prêtre, bon prêtre avant tout, partout, par-dessus tout,
» l'amour des âmes était le trait distinctif et spécial de son
» zèle. Qu'il s'agit de l'âme de ses frères dans le sacerdoce
» à maintenir par la retraite mensuelle au niveau de leur
» céleste ministère, de l'âme usée et désabusée du vieux
» philosophe à illuminer des lumières de la Foi, de l'âme
» engourdie et mondaine à réveiller au seuil de l'Eternité,
» de l'âme de l'écolier, de l'adolescent à initier aux charmes
» de l'étude et de la littérature, de l'âme de l'ouvrier à arra-
» cher aux décevantes doctrines de la Sociologie moderne,
» toujours on le trouvait armé pour la lutte, prêt à l'entre-
» prendre, à la soutenir, à la poursuivre, quel qu'en fût le
» théâtre, des murs du séminaire à l'enceinte de l'Académie,
» de la salle d'étude à l'atelier, de la demeure somptueuse,
» de la résidence officielle des grands au sombre réduit de
» la misère et de la souffrance (1) ».

Votre Compagnie, Messieurs, « se devait à elle-même d'inscrire parmi ses membres (2) » ce prêtre distingué, si justement entouré de la considération universelle. En le recevant dans son sein, elle voulut spécialement honorer l'homme de la parole publique, l'un des maîtres de la chaire artésienne. Par l'organe de son président, le très regretté M. Edmond Lecesne, elle lui adressait, au jour de sa réception ce délicat éloge : « Ne cherchez pas au loin la cause de

(1) Madame la comtesse de Hauteclocque. — *Œuvre des pauvres malades*, compte-rendu général. — *Courrier du Pas-de-Calais*, 23 mars 1895.

(2) Réponse au discours de réception de M. l'abbé Envent par M. Ed. Lecesne.

nos suffrages : elle est tout entière en vous-même, elle est dans ces succès oratoires qui ont eu un véritable retentissement et auxquels l'Académie ne pouvait demeurer indifférente ». Poursuivant cet éloge, l'honorable président le justifiait en ces termes : « Toujours je me suis senti édifié de vos discours où la force des arguments était relevée par l'art de bien dire ».

Si le récipiendaire avait eu, ce jour là, le droit de donner la réplique, sa modestie eût certainement écarté la louange pour la reporter à Dieu, seul auteur de tout bien ; mais il eût par là même livré le secret de son éloquence. Il eût révélé que le prédicateur n'est point un orateur ordinaire. Il y a deux parts à faire en son mérite : celle de Dieu et celle de l'homme. Dieu fournit la matière de la prédication : ce sont les vérités de la foi, l'Evangile, Jésus-Christ, le *Credo* et le Décalogue, le dogme et la morale, en un mot, la religion. Or, écrit Fénelon, « surtout une matière comme celle de la religion fournit de hautes pensées, et excite de grands sentiments : voilà ce qui fait la vraie éloquence » (1). Dieu donne encore les facultés naturelles de l'orateur, l'esprit, l'imagination, la mémoire, une âme vibrant sous le coup de l'émotion. Cependant si large que soit la part de Dieu, ses dons demeurent stériles sans le concours de l'homme.

Au prédicateur il appartient d'étudier et de méditer sa religion, les Ecritures, la doctrine des Pères et des théologiens, de se pénétrer des maximes des saints et de leurs exemples.

Une fois en possession de la doctrine, il lui faut l'exprimer en une langue intelligible, pénétrante, avec un ton humain.

L'archiprêtre de la Cathédrale n'entendait pas autrement la prédication ; comme il l'exigeait des autres, il la pratiquait lui-même d'après ces principes. Se souvenant du mot de Bossuet : « L'utilité des enfants de Dieu est la loi suprême

(1) *IIIe Dialogue sur l'éloquence.*

de la chaire », avant tout il instruisait. Dans son intelligence nourrie de l'Ecriture et des Pères, il prenait une doctrine pratique, toujours neuve, appropriée aux besoins de l'auditoire. Dans son cœur, tout plein de la charité de Jésus-Christ, il trouvait l'accent « qui touche pour convertir, qui émeut pour transformer, qui attendrit pour sanctifier » (1).

Sur ses lèvres il mettait ce que d'Aguesseau appelle « la popularité de l'expression », proportionnant son langage aux intelligences les moins ouvertes comme aux plus larges, s'efforçant de rendre sa pensée sensible et saisissable à tous. Enfin, pour répéter un mot finement dit, dans la prédication comme en tout le reste, M. Envent était *lui*.

L'homme est très imitateur, Messieurs ; Aristote le proclamait, il y a bien longtemps. Dans tous les siècles et pour tout genre de littérature on a copié les habiles. M. Envent, assez riche de son propre fonds, n'a pas été le servile imitateur de personne. Gardons-nous de le mettre à la suite de Fléchier ou de Massillon ; il les goûtait peu.

Son vrai maître, c'est Bossuet. Il lui a emprunté ses principes et sa méthode. Comme lui, il a en horreur les beaux esprits de la chaire, déclamateurs pompeux ou rhétoriciens élégants, « ces prédicateurs infidèles qui avilissent leur dignité jusqu'à faire servir au désir de plaire le ministère d'instruire (2). » « Un sermon, à ses yeux, doit être un témoignage pour Jésus-Christ ; qu'on y voie une âme qui dépose de ce qu'a opéré Dieu en elle et pour elle. Cela n'exclut ni la science ni l'art : cela en règle l'emploi. Tout ce qui purifiera la charité dans sa substance ou dans son expression, sera légitime : le reste n'est que vaine curiosité, concupiscence, orgueil du *moi* humain qui se met devant Dieu (3). » Enfin, s'il faut résumer en un mot de Bossuet les théories de M. Envent sur la prédication : « il estimait que les pré-

(1) P. Félix. *La Cloche*, p. 51.

(2) Oraison funèbre du P. Bourgoing.

(3) G. Lanson. — Bossuet, p. 101.

tres doivent monter en chaire dans le même esprit qu'ils vont à l'autel. »

La dernière fois qu'il y monta lui-même, la chaire lui fut doublement un autel. A louer un vieil ami (1) parti avant lui dans l'éternité, il dépensa les derniers efforts d'une voix depuis longtemps affaiblie et les restes d'une vie en voie de s'éteindre. La mort vint bientôt le visiter à son tour. Il l'accueillit avec la sérénité du juste et avec l'espérance du bon et fidèle serviteur.

« Hélas ! Messieurs, disait plus tard le président de votre Compagnie, M. l'abbé Envent était le dernier fleuron de cette admirable couronne de vieillards, frères en sacerdoce et en vertu, et qui s'est effeuillée comme sous un âpre vent d'hiver » (2).

Et c'est à moi, homme nouveau de toute façon, que par vos suffrages est échu l'héritage de ce vétéran du sacerdoce et de l'Académie. En vérité, je me sens écrasé sous l'honneur et la charge. Une seule chose me soutient et m'encourage, c'est le souvenir de la paternelle bienveillance dont mon vénéré prédécesseur a bien voulu me donner, en sa vie, plus d'un témoignage.

Une maison également chère à tous deux et chère aussi, je pense, à tous les amis des vieilles gloires artésiennes, la maison de Ste-Agnès fut l'occasion de notre première rencontre. Je ne sais quoi dès lors inclina le cœur du vieillard vers le jeune homme qui lui vouait en retour un affectueux respect. Je ne dirai plus qu'un mot, Messieurs. Permettez-moi de placer mon entrée à l'Académie sous les mêmes auspices qui favorisèrent mes débuts à la Chaire, et, sous l'égide d'une glorieuse mémoire, de prendre rang parmi vous.

(1) M. le chanoine Magniez, curé-doyen de Rivière.

(2) Eloge de M. l'abbé Envent par M. H de Mallortie.





RÉPONSE

au

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. L'ABBÉ DUFLOT

par M. l'Abbé ROHART

Vice-Chancelier.

MONSIEUR,

J'ADMIRE et j'envie votre candide ingénuité ; conservez-la longtemps, elle est le plus bel ornement de ceux qui débutent dans la vie académique, comme dans la vie du monde. Mais pour moi, qui ai déjà doublé le cap des étonnements et des surprises, je partage bien plus votre perplexité. Je croyais avoir des droits au silence et au repos ; c'était, paraît-il, une illusion, après bien d'autres. On a essayé de m'en convaincre; j'ai risqué quelques objections ; mais j'ai dû me déclarer vaincu. C'est pour nous deux un désastre, surtout après les espérances qui nous avaient été données d'un discours magistral, dans lequel les souvenirs d'une vieille et fidèle amitié se seraient mêlés aux accents d'une éloquence, dont retentit encore la tribune de nos assemblées délibérantes et du barreau d'Arras. Mais la santé de M. Paris nous est trop chère, pour que nous puissions exprimer autre chose qu'un regret.

Je vous introduirai donc dans notre Compagnie, et j'en suis fier. Sans doute vous n'êtes point Don Carlos ; je suis encore moins Ruy Gomez, et cependant, ce n'est pas sans une réelle émotion que je vous mène dans la galerie des portraits, me découvrant en face de chacun de nos ancêtres, jusqu'à ce que je m'arrête à l'un des derniers et vous redise, avec le poète :

«..... Voici ton noble aïeul.
..... Ce vieillard, cette tête sacrée,
C'est ton père. »

Et volontiers, devant celui dont vous occupez désormais le fauteuil, devant ce digne ecclésiastique, dont vous venez de nous raconter la vie, je m'incline avec vous. Car tout en aimant le siècle où nous vivons, tout en croyant que, malgré ses défauts, il vaut peut-être ceux qui l'ont précédé, je professe un véritable culte envers cette époque disparue, qui fut pour nous, membres du clergé, celle des Proyart, des Terninck, des Moffait, des Envent, avec leurs traditions d'honneur, de charité et de grandeur sacerdotale. Ces traditions, Monsieur, vous avez encore pu les recueillir de vos devanciers, et, à en juger par le présent, vous les transmettrez intactes aux nombreuses générations de clercs confiées à votre sollicitude.

Calmez donc vos scrupules ; vous n'avez pas eu besoin d'indulgence, et pour aller vers vous l'Académie n'a eu qu'à se souvenir et à espérer.

* * *

Elle s'est souvenue que là-bas, non loin des frais ombrages qui abritent les Allées, il y avait une maison, paisible et modeste asile des sciences, de la philosophie, cette auguste servante de la théologie, et même de la poésie lyrique, si

nous en croyons les échos récents de la place du Wetz-d'Amain. Elle frappa donc discrètement à la porte du Séminaire St-Thomas. Mais Polymnie, la muse de l'ode, est si amie de la solitude et des bois, qu'on lui répondit plus discrètement encore. Enfin qu'importe ? Nous obtenions votre assentiment, et vos titres devenaient notre patrimoine. Quelle heureuse fortune pour nous ! Car nous sommes moins modestes que vous, et les lauriers académiques, depuis l'école primaire et le presbytère de Loos jusqu'à la Faculté catholique des Lettres de Lille ne nous laissent pas indifférents.

D'ailleurs trois lustres d'enseignement littéraire et philosophique, des essais historiques et biographiques, une thèse de doctorat ès-lettres toute prête à paraître, c'est plus qu'il n'en faut pour vous mériter moins notre bienveillance que notre haute estime avec nos sincères félicitations. Et qu'on ne m'accuse pas d'une flatterie ou d'une admiration mutuelle, dont je ne suis guère coutumier.

J'en appelle à un charmant volume de *Fragments*, qui porte en exergue ces simples mots *Ne pereant*, et je vous félicite d'être conservateur à ce point. Car, grâce à cette délicate attention, le lecteur comme le collectionneur aura de suite sous les yeux tout un ensemble de compositions d'âge, d'inspiration, de longueurs variées, mais de valeur toujours égale. C'est « Charlemagne, protecteur des Lettres, » et peut-être, — qui sait ? — votre premier introducteur à l'Académie. C'est une étude historique sur le couvent de Ste-Agnès à Arras, un couvent qui vous est cher et qui vous ménage, après les labeurs et la monotonie de l'étude, les délicieuses consolations de l'apostolat et de la charité. C'est toute une série de notices formant un véritable album, où, par votre plume, la fleur du souvenir, de l'amitié, du respect ou de l'admiration encadre des figures aimables et aimées et leur dresse un monument aussi durable que le bronze, élevé il y a huit jours (on vient de nous le rappeler), à notre Vincent de Paul et acclamé par tout Arras. Ah ! c'est que,

sous toutes leurs formes, sous la soutane du séminariste ou la mitre de l'évêque, sous le froc du moine ou la cornette de la religieuse, le don de soi et l'abnégation fascinent votre cœur de prêtre et votre talent d'historien.

* * *

Défiant de l'avenir, peu édifié par le présent, vous aimez à vous réfugier dans le passé pour nous en rappeler les leçons et les exemples. C'est ainsi, qu'après plusieurs auteurs incomplets ou moins compétents, vous nous avez refait l'histoire de Jeanne Biscot, fondatrice et première supérieure de la maison de Ste-Agnès d'Arras.

Cette âme d'élite, au suave mysticisme, aux aspirations ardentes, aux doctrines élevées, devait naturellement vous plaire bien plus qu'au curé de St-Etienne, saintement jaloux de l'intégrité et de l'importance de sa paroisse. Il ne prévoyait sans doute pas que si, comme vous le dites, l'homme demeure jusque dans le prêtre, il disparaît parfois dans l'aumônier qui, à votre instar, sait inspirer à sa communauté un amour égal et de ses œuvres propres et des œuvres paroissiales. Jeanne Biscot était donc bien faite pour attirer votre attention. Vous l'avez suivie dans l'évolution et toutes les vicissitudes de son généreux dévouement ; vous nous l'avez montrée dans la mansarde des plus lugubres infortunes, au chevet des malades, près du grabat des cholériques ou du berceau des orphelines, fondant enfin cet asile, dont, sous l'œil bienveillant des autorités municipales d'alors comme d'aujourd'hui, l'unique patrimoine est une affection plus que maternelle pour celles que leur lègue une mère expirante.

Et puis, dans ce cadre où s'agitait la fondatrice de Ste-Agnès, on sent que vous vous mouvez à l'aise. Les différents régimes qui se succèdent dans notre ville d'Arras à l'aurore du XVII[e] siècle vous sont connus dans le détail. Vous nous

ouvrez de larges perspectives sur la vie publique et sur les mœurs privées des Pays-Bas à cette époque ; l'archiduc Albert, Isabelle, Philippe II auraient pu avec avantage vous appeler dans leur conseil et profiter de votre franchise.

***

A leur défaut c'est nous qui en jouissons, en attendant que bientôt le docteur ès lettres, historien de François Richardot, nous ramène encore plus loin et fasse revivre, selon votre expression, en la grande figure de cet évêque d'Arras du XVIe siècle, l'un des plus merveilleux orateurs de son temps, » et, permettez-moi d'ajouter, l'un des personnages les plus susceptibles d'attirer, par sa carrière mouvementée, détracteurs et admirateurs. Vous êtes de ces derniers, et vous ne serez point le seul. Vous ne sauriez faire un crime au jeune docteur de vingt-deux ans de la difficulté des temps qu'il traverse, de la scabreuse aridité de l'enseignement qu'on lui impose, de la dispense des vœux monastiques qu'il sollicite et obtient du pape, de son heureuse influence auprès de Renée de France, de ses déboires et de sa malencontreuse détention à Rubiera. Il faudrait avoir hérité de la jalousie et de l'étroite rigidité des anciens docteurs de Sorbonne, pour voir dans le « grand ami de Calvin », comme on l'a appelé en son temps, autre chose qu'un homme aimable, lettré, candide, pacifique, indulgent, en un mot un académicien accompli. D'ailleurs l'évêque d'Arras, fondateur et professeur de l'Université de Douai, suffirait pour venger de toute accusation calomnieuse l'ermite de St-Augustin et l'aumônier de la duchesse Renée. Je n'ai donc besoin d'aucun secours prophétique, pour prédire au travail sur *François Richardot* un vrai succès littéraire, et à son auteur de nouveaux lauriers. Vous figurerez ainsi, à l'une des premières places, parmi les historiens des gloires religieuses de notre

diocèse ; c'est encore sous ces auspices que vous prendrez rang dans notre Compagnie.

Bien que dans une sphère plus restreinte, M. Envent, que vous remplacez, était, lui aussi, l'honneur de notre clergé ; je ne saurais donc vous faire un reproche d'avoir consacré exclusivement votre discours à son éloge. Sans doute, nous aurions eu plaisir de vous entendre développer quelque thèse historique ou littéraire ; je vous aurais suivi de loin dans des régions peut-être bien inconnues pour moi ; vous auriez souri de mon étonnement, de la naïve simplicité de mes questions ; mais en tout cas, vous auriez sûrement compté, pour finir, un disciple de plus. Mais vous avez compris que vous vous deviez tout entier à M. Envent, et vous venez de nous en tracer un portrait auquel je ne saurais rien ajouter.

* * *

J'aurais pourtant aimé, moi aussi, à esquisser la vie de ce prêtre selon le cœur de Dieu, de ce professeur érudit, de ce curé modèle, de cet homme disert, de cet ami constant, dont tout le monde a connu l'esprit, et dont le cœur se révélait surtout à ceux qui avaient la bonne fortune de l'approcher de plus près. Nous voyons encore, par le souvenir, ce vieillard à la taille élancée et légèrement penchée en avant, aux traits d'une ascétique distinction, les cheveux flottant dans un libre désordre, s'acheminer, le chapeau sous le bras, par les rues de sa paroisse, passer comme une ombre du presbytère à la cathédrale et de là à la sacristie, poursuivi par des clients et des clientes, dont la fidélité ne lui fit jamais défaut. C'est qu'il avait l'amour du pauvre, le souci de l'infortune, de celle surtout qui cache sa cruelle indigence sous les lambeaux d'une grandeur passée, la sollicitude de tous ceux qui souffrent dans leur corps et dans leur âme. Je voudrais pouvoir ici donner la parole à tous ceux qui furent les témoins ou les

associés de son zèle. Ils vous le montreraient se dirigeant à tâtons, par un escalier tortueux, vers quelque réduit infect, vers quelque grenier ouvert à tous les vents, s'installant au chevet d'un malade, s'enquérant de ses souffrances, et lui déversant, avec l'or de la charité, les consolations d'une paternelle sympathie. Oui vraiment, il n'était pas moins à sa place dans les mansardes que dans les salons ; car à côté de cet esprit fin, primesautier, parfois mordant, aux traits duquel ses intimes eux-mêmes n'échappaient point toujours, il y avait un cœur tendre, accessible à l'émotion, capable de délicates prévenances, de paroles affectueuses, d'encouragements réconfortants. N'est-ce pas un horizon nouveau qui s'ouvre, pour le jugement à porter sur cet homme, en qui on n'a vu trop souvent et trop superficiellement que les dons de l'intelligence ? D'ailleurs, pourrait-on lui faire un reproche d'avoir eu de l'esprit et d'avoir su s'en servir? Après tout, cette qualité rare, pierre de touche des talents personnels, nous est octroyée par Dieu pour que nous en usions sobrement ; et ceux-là seuls, qui en sont privés, en méconnaissent les charmes et en blâment l'exercice chez les autres.

***

Vous étiez donc apte, Monsieur, à apprécier M. Envent sous ce point de vue, et si vous ne l'avez pas plus longuement développé, c'est que vous vouliez nous présenter en votre prédécesseur moins l'homme spirituel et caustique, le causeur aimable, et l'observateur perspicace, que l'érudit et l'orateur.

Son éloquence dans la chaire vous a surtout frappé, et c'est justice ; vous étiez fait pour la comprendre, la goûter, au besoin la suppléer. Jamais, à mon grand regret, je n'ai assisté à quelqu'un de ces sermons solennels, de ces orai-

sons funèbres, de ces panégyriques, qui vous amènent à le ranger dans l'école des Bossuet ; mais plusieurs fois j'ai eu la bonne fortune d'entendre l'une ou l'autre de ces instructions familières ou de ces homélies dominicales, dont, vers la fin de sa vie, il devenait de plus en plus prodigue, et j'avoue que rien ne me ravissait comme la pureté de la forme, la finesse et l'originalité des pensées, la sobriété de l'expression, relevée par le cachet caractéristique de l'intonation et du geste, formant un si frappant contraste avec la prédication tapageuse, mouvementée, trop réaliste de nos jours. C'était bien la parole évangélique dans toute sa simplicité, sa noblesse et sa force. Sur ses lèvres sacerdotales, il y avait la vérité, la vérité tout entière, que nulle compromission, nulle complaisance, je dirai presque nulle considération de temps ni de personnes, n'aurait su diminuer ou même retenir.

***

Je ne crois pas, Monsieur, quoi que vous en disiez, que dans les crises de notre époque il soit resté simplement « spectateur attentif du combat, n'y prenant aucune part, n'étant pas l'homme des luttes oratoires. » Je n'ai guère connu le curé de St-Nicolas hors les murs, mais j'ai entendu l'archiprêtre de la Cathédrale, et, pour ne parler que de l'enseignement primaire, — je ne dirai pas le seul, mais plutôt celui qui le touchait de plus près, — il me paraît singulièrement apôtre en actes et en paroles.

Il menait ouvertement campagne en faveur de ses écoles, réclamant hautement la liberté inscrite en tête de notre Constitution, en usant largement pour le plus grand bien moral et religieux des enfants qui lui étaient confiés. Car l'enfance, et l'enfance pauvre, délaissée, abandonnée à elle-même, était la portion choisie et aimée de son troupeau. Les écoles de

la rue des Louez-Dieu et de la rue Ste-Croix, avec leur petit monde remuant et bruyant, la maison de la Charité, avec son Œuvre de Marie pour les jeunes ouvrières, le Cercle de la rue des Fours et le Patronage de la rue du Coquelipas, avec leurs réunions d'hommes et de jeunes gens, tels sont les principaux centres de ses préoccupations et de son ministère, où, soyez-en sûr, une parole ardente et nullement enchaînée accompagnait une action non moins vivante.

C'était merveille de voir ce vieillard recevoir des années un renouveau de force et d'activité. C'était merveille surtout de contempler cet homme, plus fait, ce semble, pour le travail du cabinet et l'apostolat de l'enseignement, consacrer ainsi sans réserves à un ministère d'ordre matériel un temps que l'ancien professeur du grand séminaire aurait si volontiers donné à l'étude de l'Ecriture Sainte et des Pères. Aussi aimait-il à se rappeler cette brillante période de sa vie, quand, prenant place dans cette phalange de prêtres que vous avez si noblement salués, il faisait pour les autres et pour lui une ample moisson de connaissances théologiques et scripturaires.

Elles seront jusqu'au dernier jour son plus précieux trésor, comme elles avaient dû être, dès 1830, durant son passage au Grand Séminaire, ses plus chères délices. Car, tout en reconnaissant la supériorité de l'organisation actuelle des études dans nos séminaires, — et j'aurais mauvaise grâce à ne point le proclamer devant vous, qui, après en avoir bénéficié, en faites si largement bénéficier les autres, — j'ai pour ce vieux 1830 non plus de reconnaissance, mais moins de sévérité que vous. Les volumineux traités, les savantes autographies, les argumentations serrées de la scolastique, n'étaient pas encore à la portée des jeunes clercs ; mais leurs manuels, strictement théologiques, valaient peut-être bien, même appris par cœur, un fatras de demi-connaissances sociales et économico-religieuses, si prisées de nos jours. On s'occupait déjà de théologie, d'Ecriture Sainte, de patro-

logie, d'histoire ecclésiastique ; on n'était pas même si étranger aux luttes et aux évolutions littéraires du temps, que vous êtes amené à le penser dans votre ascétisme de directeur de séminaire.

Sans doute, j'aime à le croire, George Sand, même dans sa dernière manière, c'est-à-dire « lassée des passions et déçue par les utopies (1) » n'était pas le livre d'heures des séminaristes ; la *Comédie humaine* de Balzac ne figurait pas au catalogue de leur bibliothèque. Et cependant, pouvaient-ils rester indifférents en face du grand mouvement de la littérature, impatiente de secouer les préjugés d'une tradition impersonnelle pour s'abreuver tour à tour, et malheureusement sans les mélanger, aux deux grandes sources du génie humain, l'idéal et le réel. Avec vous, Monsieur, je déplore dans le romantisme et le naturalisme leurs exagérations ; mais, sans en condamner les principes, je n'en blâme que les fausses applications ; et, il me semble qu'au collège de la Tombe, le jeune professeur, qui, plus tard, ici-même, devait parler des lettres en termes si exquis, souriait à la renaissance de notre littérature, alors surtout qu'avec Chateaubriand, Lamartine, voire même Victor Hugo, elle empruntait à la religion un si solide appui.

* * *

Cette alliance, hélas ! a pu être rompue. Elle ne le sera jamais dans notre Compagnie ; car chez nous, si les hommes passent, le souvenir de leur talent et de leurs vertus demeure.

Vous avez désormais votre part dans ce dépôt ; et nous savons, Monsieur, à quelles mains nous l'avons confié.

(1) Georges Pellissier, *Le mouvement littéraire au XIXe siècle*, p. 244.



LAURÉATS DES CONCOURS

DE 1896

HISTOIRE

Médaille d'Or :

M. J.-B. REMBERT

Curé de Neuville-Vitasse :

Les Pauvretés au pays de Lalleu et en Artois.

Mention honorable :

M. J. FIÉVET

Curé de Maisnil-lez-Ruitz :

Notice sur l'église de Bihucourt.

POÉSIE

Médaille d'Or :

M. ALBERT LANTOINE, D'ARRAS

50, rue Polonceau, Paris :

Le Duc félon.

—

Médaille de Vermeil :

M. L'ABBÉ A. DURIEZ

Professeur de rhétorique au Petit Séminaire d'Arras.

Jeanne d'Arc.

—

Médaille de Vermeil :

M. EDMOND PILAT

à Brebières :

Flora.

—

Médaille d'Argent :

M. MARCEL GOUGEON

Répétiteur au collège de Saint-Pol :

Prima Verba.

—

Mention honorable :

M. EUGÈNE GRILHOT

50, rue des Trois-Visages, Arras :

Le Roi du Gel.

SUJETS MIS AU CONCOURS
POUR 1897

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

Notice détaillée, précise et circonstanciée, aux points de vue topographique, archéologique, historique et stratégique, sur le démantèlement d'Arras.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésie de deux cents vers au moins. Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Une étude littéraire sur quelque personnage célèbre de l'Artois, tel que : historien, orateur, philosophe, poète.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

En dehors du Concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque Concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1897. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre Concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 3 juillet 1896.

Le Secrétaire-Général,	*Le Président,*
Baron CAVROIS.	DERAMECOURT.

ACADÉMIE D'ARRAS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1° Des séances de la Société.

ARTICLE 1er. — L'Académie se réunira une fois par semaine en séance ordinaire.

ART. 2. — On ne pourra toutefois tenir cette séance et délibérer, qu'autant qu'il y aura huit membres présents, y compris au moins un membre du bureau.

ART. 3. — Le Secrétaire inscrira, en tête du procès-verbal de chaque séance, les noms des membres présents.

ART. 4. — Dans le cours de la séance, le Secrétaire fera en outre passer aux membres présents un registre sur lequel chacun d'eux apposera sa signature. Chaque feuille de ce registre est arrêtée, à la fin de la séance, par le Secrétaire. Ces inscriptions au registre, qui ont toujours lieu, même quand l'assemblée n'est pas en nombre, équivalent aux anciens jetons de présence et viennent en déduction de la cotisation.

ART. 5. — Toute délibération et toute lecture annoncées seront précédées d'une convocation spéciale, avec ordre du jour.

ART. 6. — Personne ne prend la parole que lorsqu'il y

est autorisé par le Président. Aucun membre ne sera interrompu dans ses propositions, observations ou lectures. Il ne pourrait l'être que par le Président.

Art. 7. — Le Président et le bureau sont chargés de l'exécution de toutes les délibérations prises par la Société.

Art. 8. — Il y aura, tous les ans, une Séance publique. Le jour de cette séance sera fixé par la Société dans première réunion ordinaire du mois de juin. La séance solennelle sera consacrée au compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année, à la proclamation et à la distribution des prix, à la lecture des ouvrages couronnés et mentionnés honorablement, à celle des discours de réception, s'il y a lieu, ainsi que des mémoires, dissertations, pièces de littérature et de poésie qui auront été jugés dignes de cette distinction. On y fera aussi connaître les sujets qui auront été proposés et arrêtés dans la première séance ordinaire du mois de juin pour le Concours de l'année suivante, ainsi que la valeur des médailles affectées à chaque prix.

Rien ne pourra être lu ni prononcé dans cette assemblée solennelle, sans avoir été soumis à l'examen de la Société, en séance ordinaire, et accepté par elle. Si le Président juge convenable de prendre la parole à l'ouverture de l'assemblée, son discours sera excepté de cette disposition.

Art. 9. — La Société ne permet, dans ses séances, aucune discussion sur les affaires politiques. Elle ne souffrira jamais la lecture d'aucun écrit, où le respect dû à la religion, aux mœurs, au Gouvernement, serait directement ou indirectement blessé. Le Président est chargé de rappeler sur-le-champ à l'ordre tout membre qui s'oublierait au point d'enfreindre la présente disposition.

2° Des travaux de la Société.

Art. 10. — Tout sociétaire résidant est invité à fournir, tous les ans au moins, un travail sur un sujet de son choix. Il est particulièrement recommandé de s'attacher aux sujets qui se rapportent à la ville d'Arras, à l'ancienne province d'Artois ou aux pays voisins.

Art. 11. — La Société, par les soins de son bureau, publiera, chaque année, un volume sous le titre de : « Mémoires de l'Académie d'Arras ». Les membres résidants recevront chacun deux exemplaires de ce volume. Les membres honoraires qui en feront la demande en recevront un exemplaire. Les membres correspondants pourront en recevoir un exemplaire à titre d'échange, lorsqu'ils feront hommage à la Société d'une publication personnelle d'une certaine importance.

Art. 12. — Ces Mémoires de l'Académie contiendront les discours prononcés en séance publique, les rapports sur les travaux de l'année et sur les diverses parties du concours annuel, les pièces couronnées, en tout ou en partie, les travaux des membres de la Société dont la publication aura été décidée, et tous autres documents dont la Société aurait en outre approuvé l'insertion.

Art. 13. — Outre ce volume annuel de ses Mémoires, l'Académie publiera, à des époques indéterminées, une série de documents inédits. La distribution de ces volumes sera faite selon la règle formulée dans l'article 11 ci-dessus.

Art. 14. — Ces volumes de Mémoires et documents pourront être mis en vente chez les libraires, au prix fixé par la Société. Le produit de cette vente servira, comme ses autres ressources, aux besoins de la Société.

Art. 15. — Le Secrétaire Général est chargé de rendre compte des travaux de la Société, dans la séance publique annuelle.

Art. 16. — Il est autorisé à s'abonner pour l'Académie aux ouvrages périodiques ayant pour objet les sciences, les lettres et les arts, dont la liste aura été préalablement arrêtée par la Société, sur la proposition qui lui en sera faite par le bureau, dans la première séance du mois de décembre.

Art. 17. — Les exemplaires de ces ouvrages resteront déposés, pendant un mois, dans le local des séances de l'Académie, et seront ensuite réunis à la Bibliothèque, afin que tous les membres puissent les lire, et les consulter au besoin. Le Bibliothécaire est d'ailleurs autorisé à confier aux membres résidants, sur leur récépissé, savoir : pour le délai d'un mois, les livres proprement dits, et pour huit jours les brochures et ouvrages périodiques que la Société reçoit, ou auxquels elle est abonnée.

Art. 18. — Tous les ouvrages susdits, ainsi que tous ceux qui sont envoyés à titre d'hommage ou d'échange à la Société, sont marqués du timbre de l'Académie par les soins du Secrétaire, inscrits sur un registre spécial, et remis au Bibliothécaire.

Art. 19. — Pour faciliter les recherches et le travail dans la Bibliothèque de la Société, la Salle des Réunions et la Bibliothèque seront ouvertes le jour de la séance hebdomadaire, depuis midi jusqu'à l'heure de cette séance. Toutes les fois qu'un membre le désirera, il pourra, en outre, avoir l'accès de la Bibliothèque et y travailler.

Art. 20. — L'Académie ouvre, chaque année, un concours dont elle fixe le programme et les conditions dans la première séance du mois de juin. Tous les paquets qui auront été adressés, francs de port, au Secrétaire-général, pour ce concours, seront remis sur le bureau aus-

sitôt après leur réception et seront ouverts en séance ordinaire, et les pièces timbrées et affectées d'un numéro d'ordre. Les plis cachetés recevront aussi le timbre et un numéro correspondant et ne seront ouverts qu'en séance publique, dans le cas où ils renferment les noms des auteurs couronnés ou ayant obtenu une mention. Quant aux autres, ils seront brûlés, sans être ouverts, dans la première assemblée qui suivra la séance publique. Les membres résidants ou honoraires ne pourront jamais être admis à ce concours.

Art. 21. — A titre d'encouragement pour les arts, on pourra exposer, dans la salle de la séance publique, les tableaux, dessins et autres œuvres artistiques, qui auraient été jugés dignes de cet honneur.

Art. 22.— Les œuvres envoyées pour les divers concours, des lettres, des sciences ou des arts, seront examinées par des commissions nommées à cette fin dans la première séance du mois de juin. Des rapports seront présentés par chacune de ces commissions à l'Académie, qui décidera en dernier ressort, et ces rapports seront lus dans la séance publique.

Art. 23. — L'Académie, voulant justifier son titre de Société instituée pour l'encouragement et la propagation des sciences, des lettres et des arts, consacrera, toutes les fois que la demande lui en sera faite, une séance ou une partie de séance, à entendre l'exposé d'une découverte quelconque ou d'une invention, de la part de son auteur.

Elle recevra aussi toutes les communications qui lui seront transmises ou faites directement, et qui auront trait aux études dont elle s'occupe d'une manière spéciale. Les auteurs s'adresseront au Président, et celui-ci, après s'être concerté avec le bureau, les invitera à se présenter en séance.

3° Des élections.

Art. 24. — L'élection d'un membre quelconque de l'Académie, honoraire, résidant ou correspondant, ne peut avoir lieu, si le candidat n'a été présenté par trois académiciens au moins, un mois auparavant. Le nom du candidat ne pouvant être mentionné au procès-verbal, il sera inscrit et affiché près du bureau sur une feuille volante avec les noms des membres qui l'ont présenté.

Art. 25. — Après le mois révolu, l'élection d'un membre honoraire ou correspondant pourra être faite immédiatement.

Art. 26. — Quand il y aura lieu de procéder à l'élection d'un membre résidant, une convocation sera faite d'abord, pour fixer le jour auquel pourra commencer le mois de présentation des candidats, et une autre convocation pour indiquer le jour de l'élection.

Art. 27. — Si une ou plusieurs présentations ont lieu ce jour-là même et qu'il n'en survienne pas de nouvelle pendant le mois, ce délai expiré, aucune autre présentation de candidats ne sera plus admise.

Art. 28. — Si au contraire une ou plusieurs présentations se font, toujours dans l'intervalle de ce mois, le mois définitif pour l'élection courra du jour de la dernière de ces présentations, de manière à ce qu'il ne puisse pas s'écouler plus de deux mois entre le premier jour de l'ouverture du mois de présentation et le jour du vote, et de manière aussi à ce que les trois scrutins dont il est fait mention à l'article 17 des statuts, aient lieu dans l'intervalle d'un mois au plus à partir du premier vote.

Art. 29. — Si plusieurs fauteuils sont vacants à la fois, les présentations de candidats seront spécialisées, avant le vote, par le Secrétaire, pour chaque fauteuil, par

ordre d'ancienneté de la vacance, et l'on procèdera successivement aux diverses nominations.

Art. 30. — Aucun membre résidant ne sera admis à siéger, qu'après avoir déposé son discours de réception entre les mains du Président.

Si, dans le délai d'un an, écoulé depuis le vote qui l'a élu, le membre résidant n'a pas fait ce dépôt, son élection sera considérée comme nulle, et l'Académie procèdera dans les délais ordinaires à son remplacement.

4° Dispositions générales.

Art. 31. — Pour subvenir aux dépenses de la Société, chaque membre résidant paiera, à titre de cotisation, une somme annuelle de 40 francs. Le chancelier est autorisé à faire percevoir cette somme, par semestre, au domicile des Sociétaires, en défalquant toutefois les droits de présence constatés sur le registre mentionné à l'article 4.

Cette somme est due, pour les nouveaux membres, à partir du premier jour du trimestre dans lequel ils auront été nommés.

Art. 32. — Les membres résidants verseront une somme de 20 francs comme droit d'entrée, après le dépôt de leur discours de réception.

Art. 33. — Les vacances de la Société commenceront avec le mois d'août et dureront jusqu'au premier vendredi d'octobre.

Art. 34. — Aucun membre ne répondra aux écrits qui pourraient être faits contre la Société, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission, et dans ce cas la réponse ne pourra être publiée sans l'aveu de l'Académie.

Art. 35. — A la mort d'un membre titulaire ou honoraire, une députation de six membres, désignés par le

bureau, sera chargée d'assister aux funérailles. L'un des députés pourra prononcer l'éloge du défunt au nom de l'Académie.

Art. 36. — Les statuts généraux et le règlement intérieur, ainsi que la liste des membres honoraires, résidants et correspondants, seront affichés dans la salle des séances de la Société : il en sera remis un exemplaire à chaque membre honoraire et résidant.

Fait et voté dans les séances des 24 mai et 13 décembre 1895.

Le Président,
L'Abbé A. DERAMECOURT.
Vicaire général.

Le Secrétaire Général,
Bon CAVROIS de SATERNAULT.



IV

LECTURES

FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES



LA CITÉ D'ARRAS

PAR

M. le baron CAVROIS

Secrétaire-Général.



Reprenant notre étude sur la Cité d'Arras au point où nous l'avons laissée (1), nous allons franchir l'impasse des Brigittines pour atteindre la porte Baudimont.

Tout ce terrain situé à gauche de la rue, correspondant aux numéros actuels 65 à 79, était occupé très-anciennement par une maison religieuse qu'on appelait Couvent de Baudimont ou de N.-D. en Cité. Elle est mentionnée par une charte du XIII[e] siècle, reproduite dans un titre de l'année 1319, cité par M. Bontoux, avocat, dans une Requête au Roi pour les officiers de Bailliages de la province d'Artois (2), où nous lisons cette phrase aussi laconique que précieuse pour notre sujet : « Li maisons Notre-Dame en Chité, fondée de bourgois de Chité, sont VII femes, et n'ont riens fors l'ostel. » C'était donc en réalité une communauté de Béguines : ces sortes de religieuses, qu'on ne rencontre que dans les Pays-Bas catholiques, menaient une existence

(1) Voir *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2[e] série, t. xxv, p. 121.

(2) Archives départementales, série A, *Trésor des chartes d'Artois*. Collection de Mémoires provenant de la bibliothèque de M. Godin archiviste du Pas-de-Calais.

tenant le milieu entre le genre laïque et le monastique ; elles ne faisaient point de vœux et vivaient de travaux manuels, car elles ne jouissaient d'aucuns revenus, n'ayant que leur maison pour toute propriété. En France, cet ordre a été supprimé par Louis XI. La chapelle du couvent de Baudimont, dédiée à Sainte Agnès, était construite à l'angle même de l'impasse des Brigittines et dépendait de l'abbaye de Saint-Vaast ; elle subsista longtemps, à titre de bénéfice, après la destruction du monastère, car elle figure non-seulement sur le plan d'Arras publié en 1590, mais nous la retrouvons encore sur celui de Desailly en 1704. « La députation du chapitre de la cathédrale qui allait à Saint-Vindicien, y chantait en passant le *Salve Regina* (1). » On cessa d'y célébrer la messe depuis le traité d'Utrecht, en 1713, et on finit par la démolir au milieu du XVIIIe siècle. Une série de maisons particulières remplaça alors le couvent disparu.

Arrêtons-nous maintenant devant la porte Baudimont, la seule qui ait échappé jusqu'ici à la destruction systématique dont tous nos monuments de fortifications ont été frappés : elle ne doit malheureusement pas ce privilège à son antiquité, puisqu'elle a été reconstruite en 1863.

Son origine est fort ancienne, car elle a toujours porté le nom de Bauduin de Flandre, PORTA BALDUINI MONTIS, BAUDUINMONT, comme l'appelait le trouvère Baude Fastoul, contemporain de l'évêque Lambert, au XIIe siècle (2).

Ainsi que le montre le plan de 1590, la porte primitive était flanquée de quatre tours rondes, deux à l'extérieur de

(1) *Dictionnaire* du P. Ignace.

(2) Ce poète dit en effet :

Jehan Turpin, biau dous compère,
Congié demane con à mon père,
A vous, et au Vesque Lambert :
Ami m'avés esté et frère.

(*Les Trouvères artésiens*, par A. DINAUX).

l'enceinte fortifiée et deux à l'intérieur. On l'appelait la *Viesve* porte, par opposition à la porte *Neuve*, qui désignait celle de la Cité. Elle fut remplacée par celle qui fut démolie en 1863 et qui était, comme on l'a pittoresquement décrite, « sombre, ogivique, longue et tortueuse, mais pleine de caractère. » (1).

Si, revenant sur nos pas, nous interrogeons l'autre côté de la rue Baudimont, nous y retrouvons d'abord les vestiges d'une grande communauté religieuse qui se trouvait en face des Brigittines et du séminaire épiscopal, c'est l'ancien monastère des Ursulines. Nous avons découvert aux archives départementales les Lettres Patentes, signées de Louis XIV en personne, où se trouvent les détails circonstanciés dans lesquels s'est faite cette fondation : nous croyons donc mieux faire en donnant la parole à ce document officiel, plutôt que d'y substituer une analyse qui lui enleverait son originalité.

Lettres de la chancellerie.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Noz bien amées seurs Religieuses de saincte Ursulle establies en notre ville d'Abeville nous ont fait remonstrer que les habittans de la ville et cité d'Arras considérans qu'ils n'ont aucune communautez dans la d. ville propres à l'instruction de la jeunesse pour les former à l'exercice de la piété et que par la nécessité indispensable de donner quelque éducation à leurs enfans, ils ont esté contraincts jusques à présent de mettre leurs jeunes filles en diverses villes de la province en pension dans les monastères des exposantes pour les eslever, que cela a causé aux dits habitans de grandes despenses, outre les inquiétudes des parens desd. jeunes filles esloignées de leurs familles principallement dans un temps de guerre qui leur oste la facilité de les voir avec liberté, et mesme de les retirer

(1) Le Gentil : *Vieil Arras*. p. 118.

desd. monastères quand ils le souhaittent à cause de la difficulté et du péril qui se rencontre souvent par les chemins. Pourquoy depuis six mois ou environ lesdicts habittans ont fait invitter lesd. exposantes d'establir en lad. Cité d'Arras une communauté de religieuses de leur ordre par la raison que leur premier et principal institut est de travailler à l'instruction des jeunes filles tant pour les pauvres dans le dehors comme externes que pour celles qui estans de familles souhaittent de demeurer dans le monastère en pension. Et pour advancer l'exécution de ce pieux desseing lesd. habitans ont fait proposer aux exposantes par Anne Tintenier héritière d'autre Anne Tintenier, vesve de Nicolas Coille vivant bourgeois de lad. ville d'Arras, de leur donner une maison et soixante razières de terre scitueez au lieu appellé Hénin-Liétard que lad. vesve Coille avoit cy devant léguée par son testament et ordonnance de dernière volonté du quinze aoust mil six cens cinquante six pour fonder un hospital de femmes malades au lieu de cette fondation laquelle est demeurée sans effet, et ne peut pas mesme s'exécuter dans un village exposé aux désordres de la guerre. A cette fin lad. Tintenier et lesd. habittans d'Arras s'estans pourveus par devers le sieur Evesque de lad. ville, ils l'auroient chacun en leur esgard, requis deleur accordercette permission d'establir lad. communauté de Filles de saincte Ursulle en lad. ville. Ce qu'il auroit trouvé sy juste et raisonnable que par son ordonnance intervenue surlesd. requestes des habittans et de lad. Tintenier le dixiesme aoust XVI[c] soixante seize cy attachée avec le testament de la d. vesve Coille et la liste des filles envoyées en pension hors de lad. ville, ledit sieur Evesque a consenti aud. establissement. Ce que lesd. exposantes nous ont très-humblement faict supplier vouloir agréer permettre et authoriser et leur accorder noz lettres sur ce nécessaires.

» A ces causes, voulans favoriser les bonnes intentions desd. exposantes, desd. habittans et de lad. Tintenier, con-

tribuer à un si louable desseing et participer aux prières et oraisons qui se feront en lad. maison, de l'advis de notre Conseil et de notre grâce spécialle pleine puissance et authoritté royalle Nous avons permis et accordé, permettons et accordons ausd. exposantes par ces présentes signées de notre main d'establir une communauté de Filles de Saincte Ursulle en la dicte ville d'Arras, conformément à la réquisition desd. habittans et de lad. Tintenier et au consentement du sieur Evesque de lad. ville et cité d'Arras pour y vivre selon l'ordre de leur Institut et juridiction des ordinaires. Et à cette fin acquérir tous héritages que lesdictes exposantes jugeront nécessaires pour y bastir et faire édiffier église et autres bâtiments claustraux et accoutumez pour la seuretté des religieuses et observation de la discipline régulière dud. ordre. Et pour contribuer davantage aud. establissement avons uny et incorporé à la maison que lesd. exposantes pourront acquérir en notre dicte ville d'Arras celle que lad. déffuncte Tintenier a léguée avec lesd. soixante razières de terre scituées aud. lieu d'Hénin-Liétard par son testament et ordonnance de dernière volonté du quinze novembre XVI[c] cinquante six, desquelles maison et terres nous avons permis et permettons ausd. exposantes de jouir faire et disposer conjoinctement avec les autres biens qu'elles acquereront en lad. ville, à la charge outre leurs prières ordinaires de dire à la fin de leurs grandes messes le verset *Domine salvum fac regem* et oraisons accoustumées pour nostre prospérité et santé et de nos successeurs Roys, conservation et augmentation de cet estat, et une grande messe le jour de St Louis par chacun an pour le repos de nos prédécesseurs Roys, sans néantmoins qu'elles puissent prétendre aucun admortissement sinon de la maison église et enclos que nous avons amorty et amortissons par ces présentes comme à Dieu dédiez, sy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, Conseil provincial d'Artois et autres noz

justiciers et officiers qu'il appartiendra que ces présentes ilz fassent registrer et de leur contenu jouir et user lesd. exposantes et celles qui leur succèderont pleinement et paisiblement. Cessant faisant cesser tous troubles et empeschemens contraires. Car tel est notre bon plaisir. Et affin que ce soit chose ferme et stable et constante pour touiours nous avons à ces d. présentes faict mettre notre scel sauf en autre chose notre droit et l'autruy en touttes. Donné au Camp devant Cambray au mois de mars de l'an de grâce mil six cens soixante dix sept et de notre regne le trente quatre (1).

Par le Roy,
LE TELLIER.

Louis

A l'appui de la Requête qu'elles avaient adressée au roi, les religieuses ursulines avaient fourni une liste des jeunes filles d'Arras que leurs parents avaient dû envoyer en pension au dehors, ne trouvant pas ici de maisons d'éducation pour les recevoir convenablement : cette liste est heureusement jointe aux Lettres-Patentes. Nous nous sommes demandé s'il ne serait pas intéressant de la reproduire, car elle nous donne une idée de la Société d'Arras, telle qu'elle existait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Nous la reproduisons dans sa forme textuelle, selon notre système qui consiste à fournir toujours les pièces authentiques, afin de permettre au lecteur de les utiliser comme il le préférera.

10 aoust 1676.

—

« *Liste d'une partie des filles d'Arras quy ont esté à pension aux Ursulines d'Amiens ou aillieurs.*

Mlles Pinchant, 3 niepces de Mme de Souastre, à Amiens.

La fille de M. d'Ignaucourt, damoiselle de La Vaux, à Amiens.

(1) Archives départementales. — Fonds des Ursulines d'Arras.

La fille de M. du Crocquet, Mme Salant, à Amiens.

Mlle Beauffort et sa fille, à Amiens.

Les filles de M. d'Hautescostes, 2 demy sœurs, touttes deux religieuses, à Amiens.

Mlle Galbart de Béthune a esté en pension à St-Omer.

Trois filles à Mlle Galbart de Béthune ont esté à St-Omer.

La fille de M. de la Porte, à Amiens.

La fille de la Porte, à présent Mlle Frémicourt, à Amiens.

La fille de M. de Laire, à présent Mlle Lallart, à Amiens.

La fille de M. Allart, à Amiens.

Une fille de M. de Laire a esté à pension et religieuse à St-Pol.

La fille de M. Caudron, marchant sur le petit marché, à Amiens.

La fille de M. Bruyant, morte à Amiens.

La fille de M. de Molin, à l'abbaye d'Annayes.

Deux filles à M. Duchesne, l'une à l'abbaye d'Annayes, l'autre à Amiens.

La fille de M. Noël, sur le grand marché, à Lille.

La fille de M. Bauduin, à Amiens.

La fille de M. Lagace, à Amiens.

Mlle Regnault, à Amiens

La fille de M. Portebois a esté à Monstreul.

La fille de M. Vion, à Amiens.

Deux filles de M. Petit, à Monstrœuil.

Deux filles à M. Berthe, l'une est demeuré religieuse à Amiens.

La fille de Mlle Depoix, morte religieuse à Amiens.

La fille de M. Delattre, à Amiens.

La fille de M. de Valicourt, morte à Amiens.

Une autre fille de M. de Valicourt, à l'abbaye d'Estrun.

La fille de M. Foucquiez, à Amiens.

La fille de M. Boucquel, à Amiens.

Autre fille de M. Boucquel, morte à Amiens.

La fille de M. Dodricourt, proche de Béthune. Mlle de Berle, à Amiens.

La fille de M. le Conte, morte à Amiens.

Mlle de Selincourt, proche de Béthune, à Amiens.

La fille de M. Doresmieux, à Amiens.

Deux filles à M. Lequien, taneur, à Amiens.

La fille de M. Gruson de Béthune, religieuse, à Amiens.

Deux filles de M. Chivot, à Amiens.

La fille de M. Morant à présent Mlle de Beaurains, à Amiens.

Deux filles à M. Mathon, à Amiens.

Deux filles à M. Rouvroy, à Amiens.

Deux filles à M. Carlier, à Amiens.

La fille de M. Benoist, femme à M. Leleu, à Amiens.

La fille de M. Jean de Flers, aux Ursulines à Lille.

La fille de M. Hatte, à présent religieuse à la Paix à Arras, à Amiens.

Sa sœur appellée à présent Mlle Wiltart, à Bapaulme.

La fille de M. Prevost, à Amiens.

La fille de M. de Bovry, natif de Nevelin (Ennevelin) proche de Lille, à Amiens.

La fille de M. de Brecourt, à Amiens.

La fille de M. Damiens de Béthune, à Amiens.

La fille de M. Postel, à présent religieuse à Lille, à Lille.

La fille de M. Monchau, à Abbeville.

La fille de M. Mullet, de Montenescourt, à Lille.

La fille de M. Gaillart, à Amiens.

La fille de M. Routart a esté à Cambray.

Deux filles à M. Duquesnoy, l'une a esté à Lille et l'autre à Amiens.

La fille de M. Jacques Mire, à Amiens.

Deux filles à M. Buteux, touttes deux religieuses à Amiens.

La fille de M. de Lelès, à Amiens.

La fille de M. Lespillet, de Béthune, à Amiens.

La fille de M. de Beaumé de Lille, à Amiens.

Une autre damoiselle Postel, à Amiens.
La fille de M. Allart, taneur, à Amiens.
La fille de M. Leroux, à Amiens.
La fille de M. Paget, morte à Amiens.
La fille de M. Castel de Lille, à présent religieuse, à Amiens.
La fille de M. Lefebvre de Lille, à Amiens.
La fille de M. Tesson, de Lille, à Amiens.
Marguerite Grossemy, à Lille.
La fille de M. de Grand Courdel, à Amiens.
Deux filles de Ste-Barbe, Arras, à Amiens.
Mlle Desmaretz vesve a Amiens.
Mlle Bataille, à Amiens.
La fille de M. Théry, à Amiens.
La fille de M. Mullet, à Amiens.
La fille de Mme de le Barque, morte à St-Omer.
La fille Mme du Gorgeuil, à St-Omer.
La fille M. Dupuich, à Amiens.
La fille de M. Sauvaige de Béthune, à Amiens.
La fille de M. Legier, à Amiens.
La fille de M. Enlart de Béthune, à Amiens.
Deux filles à M. de Camp de Béthune, à Amiens.
Deux filles à M. Gruson de Béthune, à Amiens.
Deux filles de M. Isnart de Béthune, à Amiens.
La fille de M. de St-Michel de Béthune, à St-Omer.
La sœur de M. de St-Michel, à St-Omer.
Mlle de Douay, à Abbeville.
La fille de damoiselle Bize, morte à Abbeville.
Marie-Françoise Tacquet, à Amiens.
La fille de M. Courcol de Béthune, à Amiens.
Et beaucoup d'autres.

Liste de quelques demoiselles d'Arras à pension à présent aux Ursulines d'Amiens ou aillieurs.

La fille de Mme de Souastre, à Amiens.
La fille de Mme d'Allouanne, à Bourbourg.
La fille de Mme de Berle, à Abbeville.
La fille de Mme d'Ayette, à Amiens.
La fille de Mme de Monchaux, à Abbeville.
La fille Mme Balestrier, à Amiens.
La fille de Madame Jossy, de Béthune, à Amiens.
Deux filles de M. Demol, à Amiens.
La fille de M. Carré, à Amiens.
La fille de la damoiselle d'Hermin, à Amiens.
La fille de la damoiselle de le Becque, à Amiens.
La fille de M. Beaurin, à Amiens.
La fille de M. Courtier, à Amiens.
La fille de M. Bocquet, à Amiens.
La fille de M. Morant, à Amiens.
La fille de Mlle de Hautecostes, à Amiens.
La fille de M. Anselin, à Amiens.
La fille de Mlle Damiens, à Amiens.
Marie Anne Allart, à Lille.
La fille de Mlle Chevalier, à Malines.
Isabelle de Ligny, à Lille.
Deux filles à M. Louys Delattre, à Lille.
La fille de M. Blaire, au Constantin, à Lille.
La fille de M. Philippe, à Amiens.
La fille de Mlle Dupetit Praiel, à Amiens.
La fille de M. Delaire, à Odenarde.
La fille de M. Caudron, à Lille » (1).

Munies de toutes les autorisations nécessaires, les Ursulines se fixèrent dans la rue Baudimont, où, dit le P. Ignace,

(1) Archives départementales, Fonds des Ursulines d'Arras.

le 12 septembre 1678 « quatre religieuses vinrent d'Abbeville, établirent cette communauté ; elles se nommoient les Mères de la Ste-Trinité, de St-Pierre, de Ste-Ursule et Aimée de Jésus. Gui de Seve de Rochechouart, qui les avoit demandées, les reçut avec bonté, et leur facilita l'achapt des maisons qui composent aujourdhuy leur monastère » (1).

Le P. Ignace a bien raison de dire que ce monastère était composé de plusieurs maisons, car les Ursulines commencèrent par aménager tout simplement les diverses constructions qu'elles achetèrent, sans les démolir, en les adaptant aux nouveaux usages auxquels elles étaient destinées, leurs ressources limitées ne leur permettant pas de faire table rase de tout. Elles eurent bien l'intention de bâtir plus tard un vaste couvent sur un plan uniforme, mais il en fut de leurs projets comme de ceux du séminaire qui se trouvait en face : la Révolution empêcha leur réalisation. On peut assurément le regretter, même au simple point de vue de l'embellissement de la ville, car la rue Baudimont aurait présenté un aspect grandiose avec ses établissements développant, à gauche et à droite, d'immenses façades architecturales.

Par suite de leurs acquisitions successives, les Ursulines étaient arrivées, à la fin du siècle dernier, à posséder toutes les maisons correspondant aux numéros actuels 38 à 56, c'est-à-dire depuis et y compris l'ancien hôtel de Mme de Rocourt jusqu'à la ferme de la *Herse d'or*, tenue par Lampin. C'est sur le rempart qu'il faut examiner cette propriété pour se rendre bien compte de son étendue et de son unité, la muraille qui la clôture de ce côté ayant été construite d'un seul jet. On y retrouve encore les traces de sa religieuse destination. Une petite chapelle en plein cintre existe toujours sous le chemin de ronde, au fond du jardin du n° 50, avec deux chapiteaux en pierre sculptée de chaque côté de l'entrée. Dans la muraille du n° 56, on distingue encore très

(1) P. Ignace, *Mémoires*, t. 2 p. 110. — *Suppl. aux Mém.*, p. 479.

bien une niche ogivale, aujourd'hui murée et surmontée d'une croix en briques.

Les divers immeubles englobés par le couvent des Ursulines comprenaient, en commençant du côté de la porte Baudimont : d'abord une maison provenant de M. de Sourmon, puis une autre venant de la veuve Nicolas Brunet, ensuite le Refuge de l'abbaye d'Hénin. C'est toujours le manuscrit de St-Vaast qui nous révèle ces intéressants détails. Quand on parlait jusqu'ici du Refuge d'Hénin-Liétard, on ne connaissait que le vaste hôtel de la gendarmerie actuelle où il était installé au siècle dernier, mais on ignorait qu'il avait été primitivement établi dans la rue Baudimont.

Plus grandes encore furent les vicissitudes de l'hôtel de Gomiecourt qui appartenait au Gouverneur-général de la province d'Artois et était également situé rue de Baudimont, lorsqu'un incendie le détruisit en 1695 : il fut transféré rue des Trois-Faucilles, au coin de la rue de la Marche, et acquis ensuite par la ville d'Arras pour devenir l'hôtel du Gouvernement. Une partie de l'immeuble abandonné dans la rue Baudimont devint la propriété des Ursulines et compléta leur installation.

Elles construisirent une chapelle dont le P. Ignace nous dit quelques mots toujours bons à citer :

« Leur cimetière est au bout du jardin, contigu le rempart, et il est fermé de murailles. Pierre Isnard, natif de Toulouse, parent de celui qui a fait bâtir le corps des cazernes, l'an 1681, sur le Crinchon, à droite, entre la Ville et la Cité, curé de St-Maurice, puis de St Jean-en Ronville, enfin chanoine et vice-official d'Arras, repose dans cette chapelle au bas de la grille, dans le sanctuaire du côté de l'évangile, sous un marbre bleu. C'était un bienfaiteur de ce monastère ; il décéda le 2 octobre 1692 » (1).

L'autre partie de l'hôtel de Gomiecourt passa au sieur de

(1) P. Ignace. ***Supplément aux Mémoires***, p. 478.

Lict qui ne nous est pas autrement connu, puis au sieur de Pérouse, prévôt de Cité et receveur des biens de l'évêque Gui de Sève (1).

Le P. Ignace, parlant de l'église des Clarisses d'Arras, ajoute ce détail : « La maison de Gomiecourt avoit dans cette église, en la chapelle de Ste Anne, leur sépulture. Plusieurs seigneurs et dames de ce nom y sont enterrés. Ce qui a duré jusques au tems qu'ils vendirent leur hôtel qui étoit en Cité dans la rue de Baudimont » (2).

Comme nous nous attachons à la topographie plus encore qu'à l'histoire de notre Cité, ne voulant d'ailleurs publier que des documents inédits, nous ne suivrons pas le couvent des Ursulines dans ses intéressantes annales qui ont été complètement étudiées par M. l'abbé Parenty et nous y renverrons le lecteur désireux de les connaître en détail (3).

Bornons-nous à rappeler que la Révolution n'épargna pas plus cette communauté que les autres : le 7 novembre 1792, le Directoire du district adjugea, pour la somme de 27,200 livres, aux citoyens François Desgardins-Lhomme et François-Xavier Souilliart, à chacun par moitié « la maison conventuelle des ci-devant religieuses Ursulines d'Arras, rue de Baudimont, y faisant face, tenant d'un côté à une maison occupée par le citoyen Barbier, d'autre côté à celles des citoyens Roumy et Stoupy, et par derrière au rempart » (4).

La communauté fut dispersée et ne se reforma qu'en 1808 dans l'hôtel des Comtes de Béthune, rue du Saumon, d'où elle se transporta, en 1817, dans l'ancien couvent des Carmes, rue St-Jean-en-Ronville, où elle érigea le beau monastère que nous y admirons aujourd'hui.

(1) Archives départementales. Plan du Pouvoir des Maüs, 1733, H. n° 1287.

(2) P. Ignace. *Dictionnaire du diocèse d'Arras.*

(3) L'abbé Parenty : *Histoire de Ste-Angèle*, p. 281 à 326.

(4) Archives départementales. Ventes de biens nationaux, n° 220.

Dans le courant de ce siècle, en 1839, les anciennes constructions des Ursulines furent comprises dans le vaste établissement métallurgique que M. Hallette fonda rue Baudimont et sur lequel nous aurons à revenir bientôt. Mentionnons seulement au passage que ce grand industriel y donna pour précepteur à ses fils le célèbre Louis Blanc : le futur représentant du peuple passa deux années à Arras, occupant ses loisirs en s'essayant au journalisme dans le *Progrès du Pas-de-Calais*, et même à la poésie. Les deux premiers ouvrages de Louis Blanc furent précisément deux poèmes: l'*Hôtel des Invalides* et *Mirabeau*, que couronna l'Académie d'Arras (1).

***

En continuant de descendre la rue Baudimont, les trois maisons contiguës depuis l'angle de la rue Maître-Adam étaient des refuges d'abbaye.

La première, au coin des deux rues, était le refuge d'Arrouaise (ordre de St-Augustin), ouvert en 1522, et la seconde, le refuge de Cercamps (ordre de Cîteaux). Selon les plans de Mgr de Conzié, que nous avons exposés dans la première partie de cette étude, des Lettres-Patentes du mois de juin 1773 (2), autorisèrent l'Evêque d'Arras à agrandir son séminaire diocésain en y annexant le couvent de la Providence ou Bon-Pasteur, qui y était contigu, puis à transférer celui-ci de l'autre côté de la rue, dans les refuges réunis d'Arrouaise et de Cercamps qui durent chercher un autre emplacement. C'est en vertu du même acte que le refuge d'Arrouaise fut alors établi rue des Promenades, dans les terrains où devait s'élever plus tard la fabrique de sucre de M. Crespel.

Quant au couvent de la Providence, il ne jouit que pen-

(1) *Dictionnaire des Parlementaires français*, édité par Bourloton, 1889.

(2) Archives départementales, série B, 35, Com. du Conseil d'Artois.

dant vingt ans de sa nouvelle situation ; en 1793, il ne fut pas mis en vente, mais on le déclara bien national, et il servit de prison pendant les malheureux jours de la Révolution à Arras.

Immédiatement à côté du refuge de Cercamps se trouvait le refuge d'Avesnes, qui n'était autre que l'ancien hôtel de Mingoval. Il appartint successivement à Robert de Mingoval, insigne bienfaiteur de l'hôpital des Chariottes, puis à Pierre Ansart, en 1693, et enfin, en 1773, à Messire Jules-César Raulin, qui le vendit aux Dames d'Avesnes, en exécution des Lettres royales dont nous allons donner la teneur.

« Louis, par la grâce de Dieu..... Nos chères et bien amées l'abbesse, la prieure et les religieuses de l'abbaye royale noble d'Avesnes nous ont bien humblement fait exposer qu'elles possèdent en la ville d'Arras, rue du Cornet (1), une maison appellée Refuge laquelle est destinée à leur servir de retraite en tems de guerre et de logement lorsqu'elles sont obligées de se rendre en cette ville dont leur abbaye n'est éloignée que d'environ une demie lieue : que le tumulte d'une place voisine où se tiennent les marchés publics rend peu convenable à des personnes de leur état cette maison qui par sa situation se voit à la bienséance de gens de commerce et qu'elles désireroient par cette raison la mettre hors de leurs mains : qu'elles pourroient acquérir à la maison une autre maison appellée *de Mingoval*, scituée dans la Cité d'Arras, rue de Baudimont, quartier peu fréquenté dans lequel elles jouiroient de la tranquillité qui leur est nécessaire ; que ce projet a reçu l'approbation de leur Evesque et qu'elles espéroient que les mêmes motifs nous porteroient également à leur permettre de l'exécuter ; à quoy ayant égard et voulant donner une marque de notre protection à un établissement réservé à la noblesse ; à ces causes et autres..... Permettons aux exposantes de vendre et aliéner, en observant les forma-

(1) Actuellement rue Doncre, malterie de M. Louis Blondel.

lités requises, la maison nommée Refuge qu'elles possèdent rue du Cornet, les autorisant pareillement à acquérir des deniers provenans de cette vente la maison appellée *Mingoval* size rue de Baudimont.

Donné à Versailles, au mois de novembre l'an de grâce 1773 » (1).

Confisqué comme bien national, ce Refuge a été mis trois fois en vente avant de trouver acquéreur et finalement adjugé pour 24,100 livres, par acte du 18 février 1791 qui en donne cette description : « Une belle et grande maison solidement bâtie, avec porte-cochère, cour, cave et jardin, nommée le Refuge d'Avesnes, actuellement à usage de trois demeures, occupée par MM. de Beugny, Saladin et Deschamps, faisant face à la rue de Baudimont, tenant d'un côté à une maison appartenant au sieur Wartelle, occupée par le sieur Goudemant, d'autre au couvent des filles du Bon-Pasteur, et par derrière à la rue de Guisthelle » (2).

Sous la Restauration, les anciens Refuges d'Arrouaise, de Cercamps et d'Avesnes devinrent les ateliers de M. Hallette, qui ont fait place à leur tour aux bâtiments du Petit Séminaire d'Arras, élevés en 1857 sur les plans de notre architecte Grigny (3). Un incendie mémorable détruisit, en 1862, la construction centrale, établie entre les deux cours, mais ce désastre fut promptement réparé.

Après les trois Refuges dont nous venons de parler, on rencontrait dans la rue Baudimont, en descendant à gauche, la maison dite de la *Chèvre*, puis l'*hôtel de Servins*, appartenant jadis au comte de Canosse, et enfin l'*Hôtel-Dieu*.

L'Hôtel-Dieu faisait face à la grande porte du Cloître :

(1) Archives départementales. — 3e Registre aux Com. du Conseil d'Artois, 2e série, fol. 131 r°.

(2) Archives départementales. — Ventes de biens nationaux, 1791.

(3) *Annuaire du Pas-de-Calais* pour 1858, p. 380, et pour 1863, p. 389.

c'était l'asile réservé aux malades de la Cité, comme l'hôpital St-Jean l'était pour ceux de la ville. L'auteur de l'*Annuaire du Pas-de-Calais* pour l'année 1808 (qui est une rareté bibliographique), résume en quelques lignes intéressantes toute l'histoire de cette maison.

« L'Hôtel-Dieu, dit-il, a été institué et doté par le Chapitre d'Arras, au commencement du IX[e] siècle, conformément aux Statuts du Conseil d'Aix-la-Chapelle de 816 (1). Il fut confié à deux frères et quatre sœurs. Le 3 février 1478 (2), des sœurs grises, venues de La Bassée, prirent possession de cette maison, au nombre de 13, lequel nombre s'éleva progressivement jusqu'à 38, où il étoit en 1789. Le nombre des malades n'excédait jamais 20 ; leur traitement était à la charge du Chapitre. — Les religieuses rendaient d'autres services très essentiels en gardant les malades en ville ; elles leur prodiguaient et leurs peines et leurs veilles. Jamais soins ne furent donnés avec une plus grande égalité d'humeur, avec de plus minutieuses attentions. Jamais de plus douces et de plus consolantes paroles n'ont entouré les lits de douleurs. La perte de ces bonnes filles est irréparable et vivement sentie. Ces deux hospices ont été réunis dans la Révolution et fixés dans le local du premier, dit de Saint-Jean » (3).

Le plus ancien parchemin que possèdent nos Archives départementales, relativement à l'Hôtel-Dieu, remonte à l'année 1230, et est encore muni de son sceau de cire verte. C'est une lettre de Robert, doyen du Chapitre, confirmant

(1) L'auteur se sert d'une expression impropre pour désigner le *Concile* d'Aix-la-Chapelle, qui eut lieu en effet en 816 sous le pontificat d'Etienne IV. « *Concilium in quo edita est forma institutionis Canonicorum per capita 105 et Sanctimonalium per capita 28.* (Philippe Labbe : *Omnium Conciliorum historia synopsis* : 1661.)

(2) Les titres de 1478 existent encore aux Archives départementales. — Fonds de l'Hôtel-Dieu.

(3) *Annuaire du Pas-de-Calais*, pour l'an 1808, p. 549.

les conditions d'une donation faite jadis à cette maison par Bauduin Crespin et sa femme : on sait que la famille Crespin était célèbre en Cité par ses munificences et ses libéralités. On ne lira pas sans intérêt l'extrait suivant de ce respectable document.

« *Robertus Decanus majoris Attrebatensis ecclesie salutem in Domino sempiternam. Sciant tam posteri quam moderni quod cum Balduinus Crespin et Grwera uxor ejus, quondam cives attrebatenses, dum viverent, medietatem possessionis quam habebant in domo quàdam sita in Taillereia attrebatensi* Domui Dei *sedenti ad pedem atrii ecclesie memorate in perpetuam elemosinam assignassent, post suum et Marie filie sue decessum, in usus pauperum dicte domus etiam alios convertendam* » (1).

Nous inclinons à penser que cette maison située dans la *Taillerie* (2) était en Cité, car la Cité devait avoir comme la ville, sa corporation de drapiers.

Une fois fondé, l'Hôtel-Dieu prit, de siècle en siècle, divers accroissements que la lecture des titres primitifs nous a permis de reconstituer. Voici d'abord une rente établie, en 1394, par Tassart Terré et Marie Faucquette, sa femme, sur « Une court estans entre et depuis l'estaule des chevaulx de l'hostel et maison du Cardinal appartenant ausdits conjoints recognoissans par derrière en allant vers led. hostel-Dieu en laquelle court et des membres d'icelle sont deux estaules l'une derrière la maison Jehan Patin et tenant à le Fleur de lys appartenant à Gilles Herlin et l'autre estable faict cloture contre led. hostel-Dieu et about led. estable ensamble lad. court a le salle dud. hostel-Dieu » (3).

En 1435, l'Hôtel-Dieu acheta une maison avec cour, granges, jardin et divers édifices « séant en ladicte Cité en

(1) Archives départementales. Fonds de l'Hôtel-Dieu.
(2) Glossaire de Ducange : *Taillerie* : métier de tailleur, sa boutique.
(3) Archives départementales. Fonds du chapitre.

le rue qu'on dist *Galleurue* tenant d'un costé au piet des teraux des murs et forteresse d'icelle Cité, et de l'autre costé aux maisons et héritages des hoirs ou ayans cause de feu Baudin de Calonne aboutans pardevant a grant flegart de la dicte rue de Galeurue et par derrière à l'attre St-Nicaise et au gardin des arbalestriers d'icelle Cité. »

Il est ajouté en note que cette maison fut perdue « faute de rentes non payées » (1).

Une autre acquisition, faite en 1536, fit comprendre dans le périmètre de l'Hôtel-Dieu une ruelle qui existait sur le côté de cet établissement et aboutissait à la rue Baudimont ; l'acte est ainsi libellé :

« Lettres par lesquelles le Chapitre d'Arras a acheté de Philippe Dartois une ruelle et partie de jardin pour joindre à l'hospital de l'Hostel-Dieu, moiennant quoy la maison du Cardinal (appartenant audit Philippe Dartois) est déchargée de plusieurs rentes fonsières qu'elle devoit audit hospital. »

» ... Une partie du gardin de sa maison dicte du Cardinal, assavoir une ruelle de trente ung piedz de long et six piedz de large du long dudict gardin, tenant à la grand salle dudict Hostel-Dieu où l'on loge les povres, en laquelle y a une trouuée d'ung puich, la dicte ruelle de la largeur et sieuvant une petitte court fermée de mur de bricques appartenant paravant ce audict Hostel-Dieu, avecq une aultre partie faisant le boult dudict gardin du Cardinal, selon la largeur d'icelluy tenant audict Hostel-Dieu et venant à ligne jusques à la grange dont possesse à présent Alexandre Binot, barbier » (2).

Le dix-septième siècle nous apporte à son tour deux nouveaux documents.

Par son testament en date du 8 novembre 1659, M. P. le

(1) Archives départementales. — Fonds du Chapitre.
(2) Archives départementales. — Fonds de l'Hôtel-Dieu.

Bailly fait un legs à l'hôtel-Dieu dans des termes dont il nous semble intéressant de copier le préambule :

« Je soussigné, prêtre, docteur es-droits, archidiacre d'Austrevent et chanoine jubilaire de l'église Cathédrale d'Arras, et vicaire-général avec autres du siége épiscopal vacant (1), désirant satisfaire et m'acquiter de l'offre pieux que j'ay fait à Dieu nostre Sauveur et Rédempteur et à la très glorieuse Vierge Marie sa Mère, patrone de ladite Eglise de fonder en l'hospital de l'hostel-Dieu en la Cité deux couches pour la rémission de mes péchés, et en recognoissance et remerchiment des graces et bénéfices que j'ay receu toute ma vie, et entre autres, pour avoir tousiours vescu et subsisté DE BONIS CRUCIFIXI ; pour ces causes, j'ay donné, cédé et transporté..... au prouffit dudit hospital trois cens florins de rentes héritières..... » (2).

Puis, en 1699, le Chapitre achète aux sieurs Louis Clicquet et consorts, un quartier qu'on appela l'Hôpital des femmes et qui est ainsi décrit dans l'acte de vente :

« Tout un quartier de derrière d'une maison ce présentement occupée par lesdits Clicquet, séant en cette ditte Cité, rue de Baudimont, tenante d'un costé audit hospital, d'autre costé à la maison du sieur de Saint-Léger, de boult et pardevant à icelle maison et par derrière audit hostel-Dieu de cette dite Citté, plus ont ceddé la cour joingnante ledit quartier à prendre inclusivement jusqu'au latis de la dite court » (3).

La Révolution fit de l'ensemble de tous ces bâtiments une vaste prison.

L'hôtel-Dieu comprenait deux chapelles. La plus ancienne, celle de St-Gilles, remontait au XI[e] siècle et était en façade

(1) Etienne Moreau, nommé Evêque d'Arras en 1656, ne fut sacré qu'en 1668 (Notice de la province d'Artois, par Bultel, p. 76).

(2) Archives départementales. Fonds de l'Hôtel-Dieu.

(3) *Ibidem.*

sur la rue Baudimont où elle exista jusqu'en 1831 : un dessin reproduit dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras* (1) en donne une idée suffisante pour en faire regretter la disparition. Elle était en style roman et contemporaine de la Cathédrale, à laquelle elle ne devait guère survivre. De 1803 à 1808, cette chapelle servit d'église pour la paroisse Saint-Nicolas-en-Cité, qui fut, à cette dernière date, transférée dans la chapelle des Clarisses.

La seconde chapelle de l'Hôtel-Dieu, dédiée à Ste-Barbe, existe encore aujourd'hui ; située au centre de l'hôpital qui fut reconstruit en 1594, elle a été bâtie deux ans plus tard et complétée par un cloître intérieur dont on peut admirer les belles proportions et les peintures murales, débarrassées récemment du badigeon qui les recouvrait.

Après diverses vicissitudes dans le courant de ce siècle, cet établissement est devenu la maison-mère des sœurs de la Providence que Mgr Parisis y appela en 1853.

De l'Hôtel-Dieu au bas de la rue Baudimont, les maisons portaient les enseignes suivantes : en 1366, *les Bouteilles d'Argent*, et l'*Echiquier ;* puis en 1538, la *Fleur de Lys*, la *Clef d'argent*, la *Harpe*, et au coin la maison nommée *St-Antoine*.

Rue Maître-Adam.

Cette rue formait la ligne séparative du pouvoir de l'Evêque et de celui des Maüs, lequel s'étendait de ce point jusqu'à la porte de Baudimont et (2) appartenait à l'abbaye royale de St-Vaast. Elle a emprunté son nom, non pas au

(1) Année 1831 : par une inadvertance du lithographe, la planche a été renversée et tirée à l'envers.

(2) Un titre de 1281 établit une « rente ke Cornus Faveriaus doit pour se maison ki siet en le rue des Maüs ».— Archives départementales, Fonds du Chapitre.

trouvère Adam de la Halle qui vient de donner son vocable à l'une des nouvelles rues d'Arras, mais à son contemporain Adam de Vimy, conseiller de Robert I[er], comte d'Artois. Une charte de 1239 nous appprend en effet que maître Adam de Vimy acquit le fief du nouveau Baudimont qui touchait à cette rue (1).

C'est probablement un membre de sa famille qui y fonda vers le milieu du XIII[e] siècle, un hospice qui ne nous est connu que par cette mention du Trésor des chartes : « Li maisons que Elyas donna en le rue Maistre-Adam, qui est ore justiche et singnerie Monsieur le Prevost, sont xII femes, si n'ont riens fors l'ostel » (2). Puisque cette fondation était en dehors de la justice du Prevost, représentant le pouvoir du Chapitre ou de l'Evêque, elle était donc bien située sur le pouvoir des Maûs, au fond de la rue Maître-Adam à gauche, en se tournant vers le rempart. D'après le plan de Beffara, en 1766, cette maison semble être redevenue une propriété privée. La rue Maître-Adam ne comprenait d'ailleurs que deux ou trois maisons, attendu que les deux autres habitations construites aux angles de la rue Baudimont avaient leur façade sur cette dernière.

Le niveau de cette rue marquait une forte déclivité vers la porte à laquelle elle conduisait et dont l'établissement remontait au XIII[e] siècle ; c'est ce qu'on pouvait encore constater dans ces dernières années, avant sa démolition, car on distinguait très bien le point d'attache des piles de l'ancien pont jeté sur le fossé des fortifications. La porte Maître-Adam avait une forme ogivale du côté de la ville, et débouchait sous une tour du côté extérieur : M. Terninck, dans ses *Promenades archéologiques*, pense que la chaussée Brunehaut venait y aboutir.

(1) Inventaire de Godefroy, t. 1[er], p. 107.

(2) Archives départementales. Série A, Trésor des chartes d'Artois.

Rue des Bouchers-de-Cité.

Comme son nom l'indique, cette rue était le siège de la corporation des bouchers de la Cité, mais à l'origine elle s'appelait différemment. On la nomma longtemps la rue de *Quistost* ou de *Guistelle* : nous n'avons pas trouvé d'explication satisfaisante pour le premier de ces deux noms, en sorte que nous nous permettrons d'en proposer une nouvelle qui ne nous paraît pas dénuée de fondement. Etant donné l'orthographe de ces mots, que nous avons reproduite comme nous l'avons trouvée, et la consonance évidente des deux noms — Quistost, Guistelle — nous ne serions pas étonné d'y voir un seul et même mot, car il suffit de prononcer le G en l'accentuant pour qu'il devienne l'équivalent de la lettre initiale de Quistost.

Nous voyons, le 11 juin 1393, Robert Lartizien prendre à rente pour le compte du Chapitre « une pièce de terre séans en le dicte chité sur le rue de Quïtost, derrière le porte de le Maison-Dieu, aboutant d'un bout au ténement Pierre le Cat et de l'autre bout au ténement Jehan le Bel » (1).

La famille de Ghistelles, qui habitait vraisemblablement la rue à laquelle elle a donné son nom, quoique originaire de Flandre, appartient aussi à l'histoire d'Arras. C'est la fille du gouverneur de ce nom qui fut guérie miraculeusement, en 1226, en prenant de l'eau du St-Cierge et qui fonda la confrérie des *Petits-Ardents* (2).

Le P. Ignace nous apprend que « la maison de Ghistelles avoit anciennement sa sépulture en une chapelle sous l'orgue de la Cathédrale d'Arras, à droite de l'autel où l'on expose la Manne à la vénération du peuple ; l'on y voit encore

(1) Archives départementales. — Fonds du Chapitre.

(2) Voir notre *Cartulaire de N.-D. des Ardents*, p. 36.

un tombeau en marbre et des figures à genoux sur une corniche de la muraille » (1).

Au n° 10 de la rue des Bouchers-de-Cité se trouve l'hospice Ste-Barbe, fondé par Barbe Mallart en vertu de son testament du 2 septembre 1630. Voici la partie principale de cette pièce inédite qui fait connaître exactement dans quelles conditions cette maison a été établie :

« *In nomine Domini, amen.* Je Barbe Mallart femme de Me Thomas de Vauchelles, avocat au Conseil d'Artois, résident en la Cité d'Arras..... fait mon testament et disposition pour dernière volonté..... Voulant mon corps estre inhumé au cimetière de Saint-Nicaise en laditte Cité près mes père et mère, et que le service solennel soit dit et célébré, le corps présent, si faire se peut, sinon au plutost après en l'église de St-Nicolas où je suis paroissienne..... Je veux et entend que soit fait une fondation pieuse à perpétuité pour cinq pauvres vieilles femmes veuves à chacune desquelles sera pourvue d'une chambre ou maisonnette pour les colloquer et demeurer, et de quinze mencauds de bled par an qui revient à chacune d'icelles trois mencauds, voulant que si aucuns de mes pauvres parents ou ceux de mon mary se présentoient pour y estre colloquez seront préférez à tous autres, bien entendu que pour la première fois je veux que Jean Dufresne nostre serviteur jouisse de l'une des dittes chambres, ensemble du revenu dudit bled sa vie durante, seullement à condition d'y résider et non autrement, lequel pourra choisir l'une des dittes maisonnettes ou chambre, en faveur des bons et fidèles services qu'il m'a fait, passé plusieurs années, laquelle donnation sortira effet or primes après le décès de mondit mary et de moy, les mises de laquelle fondation, tant pour l'achat des dittes maisonnettes et chambres qu'autrement avec le susdit annuel de messes, donnation et légats cy dessus seront à la charge et despens desdits Charles,

(1) *Supplément aux Mém.* f° 503.

Nicolas, Marie-Antoinette et Anne de Douay frères et sœurs enfants desdits Charles et demoiselle Claire de Beauvoir, comme aussy tous et quelconques les frais et débours qu'il conviendra exposer pour mes obsecques, et funérailles et banquet du jour de mondit service, le tout convenablement et selon qu'à mon état appartient. Et pardessus ce seront tenus entretenir les dittes maisonnettes et chambres des dittes cinq pauvres femmes veuves à leurs dépens ne soit qu'icelles maisonnettes et chambres ou partie d'icelles viennent à tomber en ruines, auquel cas icelles seront réparées du revenu desdits quinze mencauds de bled, lesquels seront vendus pour les dittes réparations, après le paiement desquelles les dittes femmes veuves rentreront en la jouissance dudit bled à portion comme dit est, dénommant pour mettre la ditte fondation à exécution après le décès de mondit mary et de moy Me Bonaventure Lucas, prestre pasteur dudit St-Nicolas, Monsieur le Prévost de la Cité avec un maneglier des plus ancien régnant de la ditte église de St-Nicolas, et en cas de mort dudit pasteur, je dénomme son successeur de la ditte cure, et ainsy successivement, comme aussy les successeurs dudit sieur Prévost, en cas du prédécédé audit de Vauchelles mon mary et moy testatrice auxquels sieurs pasteurs prévots et maneglier je prie dénommer admettre et accepter les dittes cinq pauvres femmes veuves les plus nécessiteuses qu'il leur semblera et après le décès d'elles ou aucunes d'icelles, en dénommer et establir autres en leur place et pourquoy je donne à l'église dudit St-Nicolas la somme de trois florins de rente par an a toujours affin de tenir la main que laditte fondation fut tant mieux observée, ce mien testament fait du consentement dudit de Vauchelles mon mary et de luy suffisamment et agréablement autorisée et sans contrainte si comme je déclare mais de ma pure et franche volonté.

En tesmoin de quoy ay signé ce présent testament de mon seing manuel, comme aussy a fait mon dit mary, ce second

jour de septembre seize cent et trente. Signé : Barbe Mallart et de Vauchelles avec paraphe » (1).

Les biens qui assuraient le service de cette fondation ont été réunis à ceux des Hospices d'Arras qui en ont encore aujourd'hui la jouissance. Ils consistent en 3 hectares 86 ares 23 centiares (environ neuf mesures) de terres situées dans les communes de Noyelles-sous-Bellonne et Sailly-en-Ostrevent ; le taux de leur revenu a varié singulièrement selon les époques ; elles étaient louées 150 livres en 1779, plus 40 livres de rente sur les Etats d'Artois. Le fermage était de 355 fr. en 1810 ; 430 fr. en 1819 ; 485 fr. en 1828 ; 742 fr. vins compris, en 1866 ; 358 fr. avant 1891, et 337 fr. aujourd'hui, plus une rente de 57 francs, ce qui permet de donner à chacune des cinq pensionnaires de cet hospice une somme de soixante francs par an, indépendamment de la chambre qui leur est gratuitement accordée.

La maison de Ste-Barbe a été reconstruite en 1831 : elle ne comprend que deux chambres au rez-de-chaussée, trois au premier étage, et une cour qui la sépare de la rue avec laquelle elle communique par un portique assez élégant.

Rue du Vent-de-Bise.

Elle est ainsi nommée en raison de sa situation au nord de la ville.

A son extrémité se trouvait la porte Triperesse ou de la Triperie, près des restes de laquelle, dit le P. Ignace, on voyait encore une vieille tour en 1725 (2). Son nom lui vient évidemment de ce que les tripiers de la Cité étaient installés dans son voisinage, à côté des bouchers, disposition similaire à celle qui existait pour la ville dans les rues confinant

(1) Archives de l'hôpital St-Jean d'Arras.

(2) *Dictionnaire*, IV, *Verbo* Ronville.

à la place actuelle de la Vacquerie. C'est là que se tenait le marché dit *au Pied-Fourchu*, non pas comme le prétendent les auteurs des *Rues d'Arras* « parce que la surveillance y était moins grande », mais tout simplement par allusion à la forme du pied des animaux qui s'y vendaient, de même que les droits qu'on y percevait pour leur entrée dans la Cité s'appelaient la *ferme du pied fourché* (1).

Tout à côté, se trouve le mont de l'*Union*, ainsi dénommé parce qu'il joint la Cité à la ville, sur le sommet duquel on pouvait facilement hisser des pièces d'artillerie pour la défense de la place.

A quelques pas de là s'élevait une brasserie près du fossé Burien dont les eaux étaient probablement plus limpides qu'aujourd'hui ; un titre d'arrentement perpétuel, en date du 16 septembre 1522, contient en effet ces renseignements que je copie au passage :

« Comparut en sa personne Jehan du Puich, brasseur, demeurant hors la *porte de le Triperie* faulxbours de Cité ; Et recongnut comme..... il ayt prins de vénérables et discretz SSrs Messrs prévost doien et Chapitre de l'église Notre-Dame d'Arras comme ayant le regisme gouvernement et administration de la maison, hospital et Hostel-Dieu en Cité à tiltre d'arentement perpétuel ung manoir et heritaige non amazé appartenant audit Hostel-Dieu nommée le Blancque Levěriere (2) scituées hors de ladite porte de le Triperie au devant des fossez de la ville d'Arras, tenant de trois costez au flégard et d'aultre à le maison et héritaige nommé le Blancq Cellier » (3).

La rue du Vent de Bise faisait face aux remparts de la ville, sur l'emplacement desquels s'est élevée la moderne rue

(1) *Dictionnaire* de Furetière.

(2) La blanche levrette.

(3) Archives départementales. Fonds de l'Hôtel-Dieu. — Arrentement de 1522, auquel en est joint un semblable de 1502.

de Turenne. C'est là que Louis XI s'était bâti, *sur les fossés devant Arras*, un hôtel à son usage personnel, qui n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère (1).

De l'autre côté, au coin de la rue des Bouchers, et sur le pouvoir de la Cuisinette, se trouvait le pavillon militaire du *Petit-Louvre* ; cette caserne fut érigée au commencement du XVIII[e] siècle sur l'emplacement d'un cabaret qui portait cette enseigne et d'un autre nommé le *Mouton-noir*. C'est là que sont actuellement les bureaux de la manutention.

Les maisons qui suivent s'appelaient : *l'Ecu de France et de Bourgogne*, la *Couronne d'or*, l'*Ange d'or*, le *Canon d'or*, la *Notre-Dame* et le *Lothoir* (2) mot dont notre collègue M. Loriquet a ingénieusement découvert l'étymologie, *Austorius*, Autour, oiseau de proie qui servait d'enseigne.

Saluons en passant la porte de Cité, surmontée du célèbre calvaire d'Arras, mais nous ne nous y arrêterons qu'un instant, tout ayant été dit sur ce sujet (3). Bâtie au XIV[e] siècle pour mettre la Cité en communication avec la ville, elle fut reconstruite au XVIII[e] et démolie en 1790, ainsi que les remparts adjacents qui se continuaient le long de la rue actuelle du Vingt-Neuf Juillet ; nous n'avons donc rien à dire de cette dernière rue, puisqu'elle n'existait pas dans l'ancienne Cité.

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2[e] série, t. xxv, p. 83.

(2) Archives départementales. Plan du XVII[e] siècle, n° 1459, carton 1.

(3) Nous avons résumé son historique dans notre notice sur la délimitation des anciennes paroisses d'Arras (St-Nicolas-en-l'Atre).





Louis-Noël

PAR

M. L. VILTART

Membre résidant.

Il y aurait un livre, et un beau livre, à faire sur M. Louis-Noël que l'Académie a l'honneur de compter parmi ses Membres honoraires ; pour moi, je voudrais, à l'aide des quelques renseignements que je possède, mais qui ne sont pas tous sans imprévu ni saveur, esquisser la physionomie et jalonner la carrière du statuaire dont la dernière œuvre était, hier, érigée sur une des places publiques d'Arras (1).

***

HUBERT LOUIS-NOËL naquit à Ruminghem, près Saint-Omer, en 1839. Faute de documents, passons sur ces premières années qui, en général du reste, n'ont d'intérêt que pour l'enfant qui les a vécues. Je sais cependant, de source que je crois certaine, qu'il fut d'abord élève des écoles académiques de sa ville natale, dirigées à cette époque par les Frères de la Doctrine chrétienne ; qu'il fut un élève

(1) La statue du P. Halluin, inaugurée le 19 juillet 1896, sur la place du Wetz-d'Amain.

remarqué et encouragé, et poussé dans la voie artistique non seulement par ses maîtres, mais aussi par un certain nombre d'amateurs, par M. Omer Pley, notamment, un homme de grand goût, un peintre estimable et un musicien de talent, aujourd'hui un vénérable vieillard de 88 ans, qui a toujours pour M. Louis-Noël la plus affectueuse èt la plus flatteuse estime.

J'ignore en quelle année le jeune Audomarois entra à l'Ecole des Beaux-Arts, dans l'atelier de Jouffroy ; un vieux journal jauni me permet néanmoins d'affirmer qu'il y eut aussi des succès. C'est toute une histoire que j'emprunte à un écrivain qui a signé JACQUES SEM :

« Cogniet, l'auteur de *Tintoret peignant sa fille morte,* aimait les sculpteurs. Il avait compris tout ce que l'art de Germain Pilon réserve de déboires, de tortures, de profonde misère à ceux qui, aujourd'hui, se sentent attirés vers la sculpture.

» Le peintre vit de son chevalet ; le statuaire meurt de sa glaise.

» Cogniet ne l'ignorait pas. Aussi, de tous les professeurs de l'Ecole, est-il le seul qui ait encouragé les élèves sculpteurs d'une façon toute paternelle, à l'occasion des concours d'esquisses. On sait que l'esquisse peinte qui obtient la première médaille est acquise à l'Ecole. Il n'en est pas de même de l'esquisse modelée. Comme il en coûterait quelques sous pour en obtenir un moulage, et comme la sculpture n'intéresse pas, le lauréat du concours est prié d'emporter son œuvre. Cogniet se sentit humilié de cette inégale fortune entre les peintres et les sculpteurs, et aussi souvent qu'il fit partie du jury, on l'a vu demander aux lauréats de lui abandonner leur esquisse qu'il conservait avec soin dans son atelier.

» Alors les sculpteurs se sentaient fiers, honorés et soutenus qu'ils étaient par cet homme de bien, dont ils n'avaient pas reçu les leçons. L'atelier du peintre est peuplé de leurs

ouvrages. C'est là que les historiens des statuaires de notre génération devront chercher le point de départ, l'œuvre de jeunesse, la couronne initiale de leurs modèles. C'est là qu'ils trouveront un *Saint Jean-Baptiste*, de Barrias ; une *Agar*, de Louis-Noel ; une *Victoire*, de Jouandot, et trente autres rondes-bosses de bon style. »

Le renseignement est précieux ; il est suivi d'une touchante anecdote que l'on lira avec non moins de plaisir ; elle se rapporte à un autre artiste audomarois, à un grand artiste qui a eu, dans plusieurs de ses dessins, des éclairs de génie.

« L'un des élèves préférés de Cogniet, fut Chifflart, prix de Rome en 1851. Ces temps sont loin. Pendant de longues années, Chifflart, qui est un homme de talent, vécut dans l'intimité du maître. Un jour, il cessa de le voir. Dix ans s'écoulèrent. Un élève de Cogniet rencontre Chifflart dans la rue.

— Et M. Cogniet, que devient-il ?

— Il y a dix ans que je ne l'ai pas vu.

— Ah ! c'est mal. Va voir le maître. C'est un homme de cœur.

» Chifflart promet et tient parole. Cogniet n'était pas chez lui. En rentrant il trouve la carte de son élève, prend la plume, s'excuse aussitôt du contre-temps qui l'a privé d'une visite attendue.

» Deux jours plus tard, nouvelle rencontre de Chifflart et de son camarade, au coin de la rue Cadet et du faubourg Montmartre.

— Il m'a écrit, dit aussitôt l'élève de Cogniet, et sa lettre est bien belle. Entrons ici, tu vas la lire.

» La porte d'un marchand de vins est franchie ; on s'assied, et Chifflart tend la lettre du maître à son ami. Ceci se passait en 1874. Cogniet avait quatre-vingts ans. Sa lettre est d'un cœur de vingt ans.

» Il rappelait à son élève les jours évanouis de l'atelier, le prix de Rome, les premiers succès du Salon, mais surtout

un portrait que Chifflart avait fait de la mère de Cogniet sur son lit de mort. « Je le garde ce tableau, votre chef-d'œuvre, » écrivait le maître ; il est toujours devant mes yeux, et le » nom de son auteur est inséparable pour moi du nom de ma » mère adorée. »

» Les deux amis ne pouvaient lire sans émotion cette page écrite d'une main que l'âge avait rendue tremblante.

— Tu as raison, Chifflart, dit son camarade en lui rendant l'autographe, oui, cette lettre est bien belle. Cogniet n'a pas moins de cœur que de génie. »

En appuyant sur ces derniers mots, je pourrais dire que je ne me suis pas éloigné de mon modèle et ce serait une transition ; mais je ne veux pas effaroucher sa modestie et je poursuis l'histoire de M. Louis-Noël qui est, désormais, celle de son ébauchoir.

* * *

Il y a trente-trois ans que l'auteur du P. Halluin fut reçu, pour la première fois, au Salon. C'était en 1863.

Depuis vingt-trois ans, il a obtenu avec *Rébecca*, statue en marbre dont un modèle en plâtre est au Musée d'Arras, une médaille de deuxième classe, la plus haute récompense qui soit décernée depuis longtemps, la première médaille et la médaille d'honneur étant passées presqu'à l'état de mythe. Il est vrai que, depuis, la croix de la Légion d'honneur... Mais n'anticipons pas.

L'œuvre de M. Louis-Noël comprend des portraits et des statues ou monuments ; comme celle de tout sculpteur, elle se divise en deux parts, la petite et la grande, celle qui compte dans le bagage de l'artiste et celle qui compte peu. Sauf exceptions, bien entendu, comme à toute règle. Ainsi on ne saurait, dans la plus rapide étude sur notre compatriote, passer sous silence le buste de M. de Mallortie, celui

de M. Paris, celui d'Alphonse de Neuville, celui d'Edouard Plouvier (1), celui de Mgr Meignan, dans lesquels ont été fixés, avec une extrême sûreté de main, des traits qui sont et seront toujours chers. Il faut citer encore le buste de Mgr Dennel (2), celui du bon La Fontaine (3), celui enfin du peintre Decamps (4).

La partie la plus importante et devant laquelle l'avenir s'arrêtera suffirait à la gloire de plusieurs statuaires.

Est-il besoin de rappeler ces compositions toujours grandioses et bien équilibrées, que le Musée d'Arras possède presque toutes, soit en original, soit en reproduction? Nous n'avons pas, il faut le regretter, la *Muse d'André Chénier*, dont l'exécution en marbre fit sensation en 1872. Jehan d'Aire, l'un des bourgeois de Calais, est à Aire ; la statue de Suger, à Saint-Omer ; saint Hugh, évêque de Lincoln, en Angleterre ; Jacques Callot se dresse sur une des places de Nancy.

Franchissons quelques années et nous voici en présence d'un des chefs-d'œuvre de Louis-Noël, en face de son David d'Angers.

« Le sculpteur de Donchamps et du général Foy, est représenté debout, vêtu à la moderne et drapé, la tête nue, tenant dans sa main l'esquisse de la figure principale du fronton du Panthéon, la Patrie distribuant des couronnes. De l'autre main, David tient un maillet qu'il pose sur un autel antique placé à sa droite. La face antérieure de l'autel porte un seul mot : *Patrie*. Simple et grave dans sa pose, tel est le David de M. Louis-Noël. La tête et les mains ont été l'objet d'une étude spéciale de la part du statuaire. Légèrement inclinée en avant, la tête pense. Une vague mélan-

(1) Musée d'Arras.

(2) Cathédrale d'Arras.

(3) Musée d'Arras, modèle en plâtre bronzé du buste en bronze inauguré en 1894, à Fontenay, par les *Rosati*.

(4) Musée d'Arras.

colie est répandue sur le visage du maître. On dirait les mains modelées par David d'Angers lui-même. »

Ainsi écrivait, en 1880, un critique de grand talent, M. Henry Jouin, et ce bel éloge si juste, un poète l'avait déjà adressé à M. Louis-Noël dans ce quatrain plein de souffle :

Sur ce fier piédestal je l'admire et je l'aime,
Ce bronze ressemblant, si vivant et si beau.
On dirait que David est sorti du tombeau
Pour emprunter ta main et se sculpter lui-même.

Il y avait cependant entre la statue définitive et la maquette une différence capitale. En effet, ce que M. Louis-Noël avait conçu et exécuté, ce n'était pas un David d'Angers revêtu d'une redingote de propriétaire et abaissé au niveau de la mode qui passe, c'était un David d'Angers drapé à l'antique, beau de l'éternelle beauté humaine et se dressant dans la gloire des apothéoses.

Il est regrettable, le statuaire lui-même le regrette encore, que la municipalité angevine n'ait pas cru devoir faire exécuter dans toute sa forme et teneur l'œuvre couronnée par elle en 1878. Ce qui rachète un peu sa faute, c'est qu'à sa demande l'auteur de David d'Angers fut décoré au pied de sa statue (1880).

De 1878 à nos jours, notre éminent compatriote a exécuté un certain nombre de statues et de monuments religieux. La première en date est la statue de Notre-Dame des Ardents. Puis viennent le monument du cardinal Régnier, archevêque de Cambrai (1); celui de Mgr Lequette (2), évêque d'Arras ; celui du cardinal Guibert (3) et enfin saint Thomas d'Aquin, remarquable statue en bronze qui n'est

(1) Cathédrale de Cambrai.
(2) Eglise Notre-Dame des Ardents.
(3) Basilique du Sacré-Cœur de Paris.

pas seulement à Corbara, en Corse, au Séminaire des Missions dominicaines, comme l'indique le catalogue du Salon de 1886, mais aussi dans les appartements privés du Vatican. Pour la restitution de la grande figure du *Docteur universel* et de l'*Ange de l'école*, le P. Jouin, un éloquent dominicain et un bon Français, ancien aumônier de l'armée du Nord, aida le sculpteur de ses conseils (1).

M. Louis-Noël a assisté au siège de Paris ; il était à Buzenval avec le bataillon d'Henri Regnault. Après le champ de bataille, son ardent et profond patriotisme s'est encore affirmé, une première fois, dans la *Défense de Paris*, une symbolique figure très décorative, puis dans la statue de Faidherbe, si unanimement admirée.

J'ai gardé pour la bonne bouche, si j'ose m'exprimer ainsi, la plus haute création de M. Louis-Noël, une beauté parfaite que le temps ne ridera pas, l'idéale *baigneuse* qui a

(1) On lira avec intérêt, sans aucun doute, quelques renseignements biographiques sur le P. Jouin qui, par le ministère qu'il remplit à l'armée du Nord, se rattache à l'histoire de notre pays. Nous les empruntons à M. Aimé Giron (*Figaro* du 23 avril 1889)

« Il était né à Angers, en 1835, et vêtit la robe dominicaine en 1861. Du Noviciat de Saint-Maximin ils sortirent deux, le P. Jouin et le P. Mercier, qui devaient désormais — étroitement unis — cheminer cœur à cœur et bras à bras, du monastère au champ de bataille, du champ de bataille à la chaire et de la chaire au lit d'agonie où ils durent se séparer.

» Religieux à Lille, religieux à Paris, le P. Jouin étudiait, prêchait, priait, quand éclata la guerre de 1870, et les deux amis partirent, en qualité d'aumôniers militaires, pour l'armée du Nord, sous le général Faidherbe. Le matin de chaque bataille, le P. Jouin était le premier à cheval. Sur le signe d'un soldat ou d'un officier, il en descendait. Debout, les deux hommes échangeaient tout bas quelques paroles. Puis le Père bénissait, embrassait son enfant et — comme suprême conseil et suprême espoir — lui criait ceci : « A Dieu va ! » et le soldat ou l'officier allait mourir.

» Après la bataille, le P. Jouin courait aux blessés, aux mourants,

ravi Paris et Madrid. Elle devrait être au musée du Luxembourg ; elle est à Arras. Nous y renvoyons nos lecteurs. Le marbre est plus chaste que les mots, bien que les yeux d'un enfant puissent se poser sur ce chef-d'œuvre sans se salir.

En résumé, M. Louis-Noël... Mais n'est-ce pas le moment de placer le mot de la fin ?

Dans un dîner de noces auquel assistait le statuaire, portés les toasts à la ravissante mariée et au jeune époux, un convive leva son verre et dit :

— « A Louis-Noël, un grand artiste...

— » Et un grand cœur! » ajouta une dame de Saint-Omer qui l'avait vu naître et grandir, et savait de quels soins il entourait la vieillesse de sa mère.

aux morts, collant son oreille, coulant sa main sur toutes les poitrines et, des larmes plein les yeux, donnant à ces vaillants encore chauds la dernière absolution. Il assista ainsi aux combats de Pont-Noyelles, de Bapaume, de Saint-Quentin, intrépide et infatigable jusqu'au jour où la variole noire le coucha, par là, tout seul, dans un réduit humide et glacial. Mais l'ami accourut — le P. Mercier, grièvement blessé lui-même — qui le soigna et le sauva.

» La guerre était finie dans les douleurs et dans les humiliations. Les deux religieux modestement reprirent leur robe blanche et regagnèrent leur humble cellule où la croix de la Légion d'honneur vint les surprendre au pied de leur croix de bois.

» En regret et en souvenir des malheureux soldats de l'armée du Nord tombés si glorieusement, on leur éleva un monument. Le P. Jouin fut chargé du discours d'inauguration. Ah ! il savait bien, lui, comme ils s'étaient battus et comme ils avaient aimé la France — tous, les morts et les vivants ! il parla des revanches pacifiques et glorieuses et fit un tel tableau des souffrances de la Patrie que toutes les larmes jaillirent et que toutes les mains applaudirent »

Envois de M. Louis-Noël au Salon des Champs-Elysées.

1863. *M. J. de Folart, maire de St-Omer*, buste marbre.
1864. *G. Garnier, peintre*, buste terre-cuite.
Mlle A. C., buste terre-cuite.
1865. *Agar désaltérant Ismaël*, groupe plâtre.
1866. *M. Angelo*, buste plâtre.
L. Grandet, buste plâtre.
1867. *Félix Berthélemy, de l'Académie impériale de musique*, buste terre-cuite.
L'abbé Derguesse, médaillon plâtre.
1869. *Portrait de Mme L. B.*, médaillon argent.
Enfant, buste plâtre.
1870. *La Muse d'André Chénier*, groupe plâtre.
Jacques Callot, statue plâtre. Modèle du monument à Nancy.
1872. *La Muse d'André Chénier*, marbre.
1873. *Rébecca*, statue plâtre.
1874. *Jehan d'Aire, l'un des bourgeois de Calais*, buste plâtre.
1875. *Suger*, statue plâtre ; pour un monument érigé à Dunkerque par la Société des Antiquaires de la Morinie.
A. de Neuville, buste bronze.
1876. *Rébecca*, statue marbre.
Saint Hugh, évèque de Lincoln, statue plâtre. Modèle moitié de l'exécution d'une statue destinée à la Chartreuse de Parkminster (Grande-Bretagne).
1877. *Notre-Dame des Ardents*, statuette argent. Réduction d'une statue exécutée en pierre pour l'église du même nom.
Portrait de M. B., médaillon bronze.
1878. *Docteur Potain*, buste bronze.
Edouard Plouvier, buste marbre offert à la ville d'Arras par l'*Union artistique du Pas-de-Calais*.
1879. *M. Paris, ancien sénateur*, buste terre-cuite.

1880. *David d'Angers*, statue bronze, hauteur 3^m ; pour la ville d'Angers.

1881. *La ville de Chambéry*, statue plâtre. Modèle de statue pour l'hôtel de ville de Paris.

1882. *Portrait de M. Jean Gigoux*, buste terre-cuite.

1883. *Portrait de Mlle Marie Q.*, buste marbre.
Portrait de M. G. Q., buste marbre.

1885. *Mgr Meignan, archevêque de Tours*, buste marbre.
Le docteur Evrard, buste marbre ; pour la ville de Saint-Omer.

1886. *Le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai*, statue marbre ; pour la cathédrale de Cambrai.
Saint Thomas d'Aquin, statue bronze; pour le Séminaire des Missions dominicaines, à Corbara (Corse).

1887. *Feu Mgr Lequette, évêque d'Arras*, statue marbre ; pour l'église Notre-Dame des Ardents, à Arras.
Portrait de M. B. C., buste marbre.

1888. *Baigneuse*, statue plâtre.
Feu l'abbé Durier, buste plâtre.

1889. *Portrait de M. Duquesnoy-Gilbert*, buste marbre.
Portrait du frère Fidèle, buste plâtre.

1890. *Moine en prière*, plâtre. Modèle du bas-relief en bronze décorant la sépulture du R. P. Jouin, au cimetière du Montparnasse.

1891. *Baigneuse*, statue marbre.
M. H. D., buste marbre.

1892. *Le général Faidherbe à Bapaume, 3 janvier 1871* (1). Modèle en plâtre bronzé de la statue en bronze inaugurée à Bapaume le 27 septembre 1891.

1893. *Portrait de ma mere*, médaillon marbre (2).

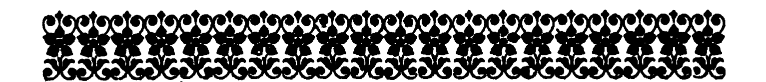
1894. *La Musique française*, statue pierre ; pour la mairie du IXe arrondissement.

1895. *Henri Dupuis, donateur du musée Dupuis, à St-Omer.*
Mgr Dennel, évèque d'Arras, buste marbre.

1896. *Le père Halluin*, statue bronze.

(1) Se trouve au Musée d'Arras.

(2) Cimetière de Blendecques.



LE VÉRITABLE

HOTEL DE SECHELLES

CHEF-LIEU DE LA SEIGNEURIE DE RONVILLE

par M. A. GUESNON

Membre honoraire.

Les plus anciens documents que l'on possède sur la topographie d'Arras nous montrent la Ville et la Cité, ainsi que leur banlieue respective, fractionnées en circonscriptions judiciaires, administratives ou fiscales, de nature et d'étendue diverses.

Châtellenies et mairies féodales, sergenteries héréditaires ou personnelles, seigneuries et simples fiefs, on les confondait dans le langage courant sous la dénomination générale de « pouvoirs » — *potestas*, *justicia*, *districtus*.

Nous trouvons en Cité la châtellenie, la mairie de Galeurue, la tenure du « Maistre escole », Baudimont vieux ou le pouvoir des Maus, Baudimont neuf ou le pouvoir Maître Adam de Vimy, Bourriane ou le pouvoir de la Cuisinette.

La Ville était partagée entre le châtelain du comte et l'abbaye.

Celle-ci avait dans son lot les sergenteries de l'Estrée, de

la Craonerie et du Grand Jardin, les fiefs des Nocquets et de Grauwechon (1), du Bloc ou de l'Etoile (2), du Pré, de

(1) Grauechon (1260) — Grauwechon (XIII[e]-XV[e] s.) — Grochon (XV[e]-XVIII[e] s)., transfiguré en Gros-Chêne (Arch. comm. *Reg. aux rentes et locat.* 1767), puis en Gros-Frêne (Ibid. *Compte de l'argentier* 1765-66. Rentes for. 16[e]), l'origine de ce nom de la rue actuelle des Agaches reste toujours énigmatique.

En attendant une solution, les indications suivantes peuvent mettre sur la voie ou signaler une fausse piste :

« Ad Sambram sicut fluit aqua de Gorgechon (Arch. du Nord, *Cart. de Vaucelles* f° 28, 1165).

« Nullam decimam apud Bernevillam vel apud Gorgechun recipiet » (*Cart. de St-Vaast*, Codex, XII[e] s., n° 59, 1181).

« Le rieu de Grouchon et Maurieu » à Amiens (A. Thierry, *Tiers-état*, II, p. 250-251).

Acquisition de l'abbaye de Vicogne « au camp Trauwechon ». (Bibl. nat. *Moreau*. Ch. 1266).

« Bail des « erbages et pastures du Maréchon », portion du Frais-Marais près de Raches (Arch. de Douai, DD, 88, 1404).

Comp. les noms Piere*chon*, Colle*chon*, Hu*chon*, etc.

Le dialecte du nord a « grauwet », crochet, d'où peut-être « grauwechon » petit crochet — « Sen milleur andier, sen milleur keminiel, sen milleur grauwet. » (Roisin, *Cout. de Lille*, p. 157) — Yceux rosiaus saquent à grauez de fer (Arch. du Nord, *Recette de Béthune*, Touss[t], 1379).

Les « grauwés » servaient d'enseigne : « It. super domum as Grauwés in vico dou Riez. » — Ibid. *Collég. de Ste-Croix*, Compte de 1350) — Une rue d'Arras portait ce nom : « Maison Jeh. le Carpentier faisant toucquet de le rue des Grauwés en Haizerue. (Arch. comm. *Embr*. 1400, f° 115 v°)— Cf. « In viculo *del Crochet* — Viculus *Crochez* de parrochia Sancte Crucis » — (Guiman, *Cartul.*, p. 227).

Le même dialecte a « groches » (pour « grosses », « groisses ») scories de fer des maréchalleries : « Que aucuns ne jete groises, cendrées, escumes de fèvre, tieullaux, croin, tierées, en le rue du Tonnelet. » (Arch. comm. de Lille, *Reg. aux bans*, 1406. » — « La place de la barre St-Brice trop encombrée de fiens et de groisses. » — (Vandenbroeck, *Reg. des Consaux*. Tournai, 1861, t I, p. 24, 1422).

L'acte original d'une donation de 1279 mentionne précisément en

l'Aubel ; de plus elle possédait dans la « grande comté » les

Grauwechon, près de l'hôpital St-Jacques qui en faisait « le toucquet », la forge de *Magistri Willelmi Marescalli* citée dans le Congé de Baude Fastoul :

Maistre Willaume le Marescal
Ki bien set ferer un ceval.

(Barbazan et Méon, *Fabl.*, I, p. 134, v. 692).

Malheureusement, l'orthographe ruine cette analogie purement phonétique et la solution vraie reste toujours à trouver.

Le nom actuel de la rue lui vient d'un cabaret portant pour enseigne en 1439 *Le Ny d'Agaches* (Nid de pies) (*Embr*. 11 oct.) : c'est l'article 1543 du plan de Beffara, aujourd'hui la maison n° 6. Elle porta aussi le nom de rue du Croissant, enseigne de la deuxième maison sur l'autre rang, coin de la rue St-Aubert.

(2) Enseigne du siège de la justice de Bouin, et chef-lieu du pouvoir, l'une et l'autre appartenant aux Mailly, seigneurs du Rossignol, dès avant 1356 (*Embr.*, A. Vignon), à Jean, dit *Payen* de Mailly, en 1382, et à ses descendants seigneurs de Humbercourt. — Voir l'emplacement au plan de Desailly (1704), rue de Méaulens, près de la porte, nos 84-85, avec le four banal sur l'autre rang, nos 89-90.

D. Le Pez a transcrit le dénombrement suivant, servi à St-Vaast au XIVe siècle : « Messire Payen de Mailly, homme liges de l'Eglise St-Vaast d'Arras. Son fief est : premiers, le maison de le justice de Bouin et se tour, qui siet d'à lès le porte de Méaulens, et le pouoir de Bouin, si avant qu'il s'estent, appendant à la justice, c'est assavoir : puis l'ospital seigneur Jehan Achariot à l'arestière de le maison Soale du Bure, tenant à le maison de le Clef, en allant tout aval desci à le ruelle du Pré, et le moitié de le ruelle du Pré desci au pont qui est devant le maison Willaume des Angelles, qui fu ; et arrière, puis la ruelle du Pré, suivant tout le ruyot du fons de le cauchie dessous le porte de Méaulens, desci devant le Torte-cambe, à l'encontre du pouoir des eschevins de dehors le porte de Méaulens, et, tournant par devant la Vigne d'Or et par devant l'Etendart, toute le terre desci as arbres Burriane ; item, le ruelle du Tonnelet ; item, le rue du Bloc ; item, le rue de l'Ierre, tout parmi le place des Foulons, desci à la moitié du four de l'Ierre ; item, la rue des Souffletz et toutes les ruelles quy aboutent à la rue St-Morisse ; item, la moitié de le ruelle dame Colle Moufflette, au lez devant la maison, desci

pouvoirs isolés de l'Echiquier et du Faucon, et dans la « petite comté », ceux des Marteaux et de la rue du Colimoge (1) ou du Mouton-d'Or, sans parler de ses fours et de ses moulins intra-muros.

Le « baston du chastelain couroit » sur tout le reste, à l'exception des seigneuries de Chaulnes et de Ronville. J'ai parlé de la première à propos de l'Estrée (2) ; c'est de la seconde qu'il s'agit dans cette notice.

Le sujet n'est pas absolument neuf. Outre que *les Rues*

au pont St-Vaast, en venant trestoute le rue de Sauti, en prenant desci as murs de l'Ostellerie St-Vaast, tout partout là où on peut faire claim à pié sec en venant tout desci en le rue de Noef-Eglise et desci as Placettes, et desci à la maison Regnault de Hennin ; et toutes les autres choses et tous les droits, closement et entièrement, tout en le fourme et en le manière que Tasse de Bouin, qui fu se mère, les tenoit ou temps qu'elle vivoit ». — *Bibl. d'Arras*, Ms. 376.

Possédé en 1398 par Pierre de Mailly, il était, en 1405, aux mains de Regnault de Mailly, et de Mme de Louseignol. En 1411, Colart de Mailly releva le fief comme bail de sa femme, héritière de Regnault de Mailly, son frère (30 déc.).

(1) « Mémore que le XXIe jour de septembre mil IIIIc et cinq, Gilles du Bus présenta à Mess. Jaq. Cardon, Jeh. de Beaumés, Pierre de Herzelle, Martin de Lobelet et aultres, Viuchen de le Rive pour excersser office de sergent en le ruelle du Cok Limoge, comme soloit avoir Willaumes de Lambres par avant qu'il heut vendu audit Gille le maison du Mouton d'Or, lequel sergent fist serement comme le serement le contient. — Et pour ce qu'il fu parlé que ledit Willaumes avoit usé de forage au Cok Limoge, il fu dit audit Gille qu'il ne devoit point [avoir] ne aroit forage en le dite rue » — Arch. comm. *Reg. mém.* IV, fo 82, vo.

Coq de Limoges, coq émaillé. « Ung nommé Toison d'Or apporta ung faisan rôti, que on nomme aultrement *colimoge*, moult jolliment jolli ». Vœu du faisan à Lille, 1453. — *Mém. de J. du Clercq*, t. II, p. 197. (Ed. Reiffenberg).

(2) *Mém. de l'Acad.* t. XXVI (1895). Tirage à part : *Les Origines d'Arras-Ville*, I., p. 43.

d'Arras (1) et *le Vieil Arras* (2) l'avaient déjà traité sommairement, M. Ad. de Cardevacque vient de lui consacrer un mémoire développé sous le titre : *L'Hôtel de Séchelles et son ancienne tourelle à Arras* (3).

Ce Mémoire procède d'un dossier spécial formé au siècle dernier par le greffier de la Ville à l'occasion d'un procès ; il est conservé à part dans nos Archives communales sous la cote : *Pouvoir de Séchelles.*

A la reproduction des pièces qui le composent l'auteur du mémoire ajoute, d'une part, les transmissions de propriété fournies par un état des *Rentes foraines* en 1382 (4) et par la série des cueilloirs de St-Vaast, de l'autre les transactions modernes relatives à l'hôtel de M. le député Tailliandier, objet spécial de la publication.

La première chose qui frappe dans cette reconstitution historique de la seigneurie de Séchelles, c'est que le nom même qu'elle porte y reste inexpliqué. Il ne paraîtra donc pas superflu de reprendre les choses d'un peu plus haut afin d'en retrouver, s'il se peut, le sens et l'origine.

D'après Guiman, la rue de Ronville, *vicus Rotunde ville* (5), formait de son temps, *un districtus* (6), autrement dit un

(1) T. II, p. 381.

(2) P. 464 et 729.

(3) *Mémoires de la Commission départ. des Monum. hist. du Pas-de-Calais*, t. I, Livr. IV, pp. 339-368.

(4) Publié dans les *Mém. de l'Académie*, t. XXXVIII sous un titre trop vague, et avec lacune du sixième tour de la paroisse St-Maurice, p. 415.

(5) Traduction purement phonétique d'un nom vulgaire sans aucune intention ni portée idéologique, comme on en voit tant d'exemples. A ce point de vue, le *Radonivilla* des titres de l'église Notre-Dame, offre une interprétation satisfaisante.

(6) « Furnus Walberti (debet) thesaurario XII d. et IIII capones. — Hi duo solidi dantur pro libertate furni, quia scilicet in illo districtu nullus præter eum debet esse furnus. » — Guiman, *Cart.*, p. 217.

pouvoir, avec son four banal, appelé *furnus Walberti* : or, ce *Walbertus* ou *Wabertus* ne serait autre que le maire de Ronville en 1170, *major de Rotunda villa* (1).

La rente due à l'abbaye pour la franchise du four, jointe aux autres droits fonciers qu'elle conservait dans ce pouvoir, semble indiquer qu'à l'origine il devait être tenu de St-Vaast.

Comment donc se fait-il qu'on le trouve ensuite dans la mouvance de la seigneurie de Saulty, et par conséquent tenu en arrière-fief du comte d'Artois, à cause de son château d'Avesnes ?

Il en est du fief de Ronville comme du pouvoir de Chaulnes, leur origine est inconnue et la mouvance reste une énigme. On ne peut donc que poser la question.

Les premiers seigneurs de Saulty que l'on connaisse sont les Cauderon : Bauduin Cauderon qui dota la léproserie de Méaulens en 1167 (*alias* 1177), et ses descendants, les Mannessier, prénom resté dans la famille jusqu'au milieu du XIVe siècle.

Entrée alors dans la maison des Beaussart, connétables héréditaires de Flandres, la seigneurie passa, vers 1398, dans celle des Meleun par le mariage de Béatrice de Beaussart avec Jean de Meleun, sire d'Anthoing et d'Epinoy, comte de Gand, etc.

Nos renseignements sur les anciens propriétaires de l'arrière-fief d'Arras remontent beaucoup moins haut. On ne lui en connaît aucun avant Pierre, seigneur de Séchelles, chevalier picard, nommé gouverneur d'Arras par le roi lorsqu'il prit l'Artois dans sa main, de 1347 à 1349 (2). C'est

(1) « Obitus Emme uxoris Waberti majoris de Rotunda villa » — Bibl. d'Arras, Ms 740, 28 mai.

(2) Rymer, *Fœdera*, t. III, 1re partie, p. 137-178. — J.-M. Richard, *Inv. sommaire du P.-de-C.*, t II, p. 57 ; 1er sept. 1348. — Demay, *Sceaux d'Artois*, n° 1816.

Le procès-verbal de l' « Ostension » des biens de St-Vaast dressé

de ce personnage que le pouvoir de Ronville a reçu le nom qu'il a toujours porté depuis : premier point laissé dans l'ombre, et qu'il importait d'éclaircir.

Les pièces plus ou moins tronquées du dossier communal ne nous édifient pas non plus très explicitement sur les limites de la circonscription, ni sur l'étendue de ses droits et redevances féodales. On en trouve le détail complet dans un dénombrement inédit de 1572 (1).

Compris, d'un côté, entre les rues de St-Jean-Ronville, de Héronval et le rempart, ce pouvoir s'étendait, de l'autre, sur une partie du faubourg, englobant la rue St-Vincent jusqu'aux « barrettes » (2), la rue de la Croix et la rue Bosquet; et, rentrant en ville, il comprenait l'autre rang de la rue St-Jean, avec le côté gauche de la rue des Portes-Cochères jusqu'à la ruelle de St-Germain (aujourd'hui rue St-Hubert et réciproquement, par suite d'une transposition des plaques municipales) (3), ou, plus exactement, jusqu'au puits « devant la porte de Me Charles Cardevacque » (4).

en 1294, mentionne « la tenure de Secelles à Daienville ». — *Cart. de Guiman*, Ms. des Arch. départ., pièce 317, fo 263 ro.

Sur la seigneurie de Séchelles en Picardie, voir le P. Anselme, t. VII. — Maison de Poix.

(1) Voir le texte à la fin de cette notice.

(2) De ce côté d'Arras, les approches de la place étaient fermées la nuit par des barrières.

(3) La transposition remonte au plan de Beffara ; mais son répertoire rectifie l'erreur du calligraphe.

(4) Me Charles, avocat, le véritable auteur de la haute fortune de cette honorable famille issue de notre bourgeoisie industrielle, venait d'acheter la maison qui fait le fond de la place des Etats, jadis place l'Avoué, puis place Miauwe, qu'on appela ensuite place Cardevacque, mais seulement après cette acquisition.

Le *Catalogue de l'Exposition rétrospective* (1896) enregistre donc, sous le no 248, un anachronisme d'environ cent ans, au sujet d'un soi-disant portrait du bisaïeul de Me Charles « *recevant ses tenanciers dans sa maison de la place de Cardevacque.* »

Les ascendants directs de Me Charles, Huart, Guillaume et Ma-

Outre la sergentise et sa part de casuel dans certains frais de justice et exploits de la châtellenie et de l'échevinage, la seigneurie de Séchelles possédait des rentes foncières montant à cinquante-neuf livres et quarante-neuf chapons, plus vingt livres et cent-vingt-neuf chapons, extra-muros : ce dernier item fut réduit de bonne heure à néant par l'extension de la zône militaire.

A ces revenus s'ajoutaient encore les droits de bargaigne, d'étalage, d'entrée et d'issue sur les divers héritages tenus en arrentement de la seigneurie.

Pierre de Séchelles y prétendait aussi le droit d'épave, ou « l'estraier » : ainsi nous l'apprend certain conflit soulevé

thieu, son aïeul, étaient, de père en fils, établis pelletiers rue St-Aubert. Charles, son père, était chaussetier sur la Petite-Place, tout près de laquelle son oncle, Robert Cardevacque, tenait l'hôtellerie de St-Julien en la Taillerie (n° 6).

Guillaume, « *tronc commun des deux branches de Cardevacque* » — (et « fils inlégitisme de Huart ») — eut d'abord son domicile place de la Madeleine. Expulsé d'Arras par Louis XI en 1479, il alla habiter Amiens. Evidemment, Breughel (le Vieux) n'a pu le portraiturer ni ici ni là, puisque le peintre ne vint au monde qu'au siècle suivant. La toile jette d'ailleurs les hauts cris contre cette attribution et cette date.

De plus, en admettant l'existence préhistorique des armoiries de la famille, le blason de Guillaume devrait porter la bande de bâtardise, et non les armes pleines. Aussi est-il vraisemblable qu'elles furent ajoutées à ce tableau de genre, au siècle dernier, par son propriétaire de la branche aînée d'Arras, désireux d'affirmer par là, sinon de confirmer, son droit aux armoiries communes que lui contestait la branche cadette d'Havrincourt, seule anoblie.

Voir sur cette querelle l'intéressant « Mémoire pour Messire Jean-Antoine-François-Balthazar de Cardevacque, prêtre, chanoine de l'Eglise d'Arras, défendeur, contre Messire Anne-Gabriel-Pierre de Cardevacque, marquis d'Havrincourt, gouverneur de la ville et château d'Hesdin, mestre de camp au Régiment royal étranger cavalerie, demandeur, 1771. »

entre lui et l'échevinage « sur che que un bastons avoit esté pris et levés comme estraiers par Baudin de Goy, sergant Mgr Pierre de Secheles, ou lieu la ou li bastons Mgr Pierre de Secheles keurt, lequel baston li dis Baudin mist en le main des eschevins, pour cognoistre et ordener au droit de celui à qui il appartenra ; et sur che li dis messire Pierres se fust trais pardevers nosseigneurs les gouverneurs, et leur heust donné à entendre que li warde dudit baston appartenoit à lui, à cause de le justice qu'il a ou lieu là où il fu trouvés » (1).

On remarquera que dans cette citation les « bastons » se suivent et ne se ressemblent guère, malgré leur communauté d'origine. Le bâton du seigneur de Séchelles, comme ailleurs celui du châtelain, du prévôt, du maire etc., représente ici son pouvoir juridictionnel, au figuré — bien que Philippe d'Alsace, comte de Flandres, s'en servit au propre, dit-on, sur le dos des bonnes gens d'Arras (2).

Quant au « baston estraier », objet du litige, c'est autre chose.

Un des plus graves, en même temps que de beaucoup le plus complet de nos historiens d'Arras, raconte, d'après D. Gérard Robert, comment, par ordre de Louis XI devenu maître de la Ville et de la Cité, toutes les armes de guerre durent être apportées en la halle échevinale ; à quoi il ajoute : « On ne fit même pas grâce aux simples bâtons » (3).

(1) Arch. comm , *Reg. mém.* I, publié dans les *Mém. de l'Acad.*, 2e série, t. III (1869), v. p. 210.

(2) « Cum magna iracundia de mensis exiliens.... rejecta clamide et fuste arrepto, obstantes circumquaque discutiens... » — Guiman, *Cart.*, p. 120.

(3) E. Lecesne, *Hist. d'Arras*, t. I, p. 434.— «.... toutes les armures et bastons portés en halle, pour en faire au gré des capitaines. » — *Journal de D. Gérard Robert*, p. 19. — « Fut publié que tous gens de guerre.... portassent toutes leurs armures et battons en le halle. » — *Ibid* p. 145.

Or il se trouve que le « grand baston » de la Ville pesait cinq mille six cents livres et demie, et le « petit baston » seize cents ! On devine l'équivoque : toutes les armes offensives, même les armes à feu, y compris les plus gros canons, s'appelaient jadis des « bâtons. »

C'était donc la trouvaille d'une arme de guerre sur la voie publique qui avait suscité le conflit.

La décision des gouverneurs d'Artois donna raison au seigneur de Ronville en lui en adjugeant la garde ; mais il ne devait la rendre à l'ayant-droit qu'après avis de l'échevinage.

Pierre, chevalier, sire de Séchelles, se qualifiait en outre, dès 1362, seigneur de Montenescourt. A sa mort en 1367, il laissa pour héritier à l'un et l'autre titre Mathieu de Séchelles, chevalier, mentionné en 1369, 1372, 1376, 1378, 1381 (1).

Sa veuve, Marie de Norrem, (2) mère de Mathieu de Séchelles, s'était remariée à Baudin de la Rabarde, écuyer. Le fils, alors âgé de vingt-deux ans et déjà chevalier, tua le beau-père. De là un procès retentissant, suivi de confiscations, de conflits juridictionnels, de l'intervention même du pape, et finalement d'une rémission obtenue moyennant finance (3).

Mais le récit de l'affaire sort de notre cadre, car, avant ce tragique événement, le fief de Ronville avait changé de mains ; il était en 1378 la propriété de Me Wautier Haterel, alors domicilié à l'hôtel de Séchelles :

Cette constatation résulte d'un procès que le nouveau pro-

(1) Arch. du Nord, *Reliefs d'Avesnes et Aubigny*. — J. M. Richard, *Inv. somm*, t. II, pp. 91, 99, 118.

(2) Norrent, chef-lieu de canton, arrond. de Béthune.

(3) Arch. du Nord, *Ch. des C.* Ch. de Philippe, comte de Flandres, du 20 déc 1393. — *Ibid.*, *Comptes du domaine*. Reg. coté A n° 185. — *Ibid.*, *Inv. somm.*, t. IV, p. 17.

priétaire soutint cette année-là contre le receveur communal du droit de chaussée préposé à la porte Ronville (1); elle est corroborée par l'état des *Rentes foraines* dressé en 1382.

A partir de cette date et par ce nom commence l'historique inséré au mémoire de M. A. de Cardevacque.

Me Wautier Haterel nous semble mériter mieux qu'une simple mention. Il était avocat en cour laie, *in laycali curia causidicus seu advocatus* ; à ce titre, il figure au nombre des conseillers de l'échevinage de 1369 à 1380 : l'emploi n'était pas encore devenu un office permanent.

Passant alors en cette même qualité au service de l'abbaye de St-Vaast, il devient presque aussitôt, et concurremment, conseiller de Louis de Mâle, comte de Flandres et d'Artois, puis de Philippe le Hardi, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1396 (2).

Ses démêlés avec le préposé au droit de chaussée avaient été suivis de nouveaux conflits de même nature à propos des maltotes. On débitait chez lui du vin et autres boissons, et il refusait de se soumettre à la taxe.

Cette autre prétention, d'ailleurs commune à tous les possesseurs de fiefs enclavés dans la juridiction, menaçait de tarir une des mamelles du budget, et non la moins abondante. Aussi les échevins se hâtèrent-ils de couper court à ce trafic, en plaçant des sentinelles à la porte de l'hôtel (3). Les allées et venues des buveurs d'Arras en Cité trouvaient, à la sortie, la même surveillance et le même obstacle.

(1) Arch. comm., *Commission du prévôt de Beauquesne* (copie) du 4 mars 1377.

(2) Arch. du Nord,. *Septième Cart de Flandre.* — Arch. comm., *Reg. mém.*, I (loc. cit., p. 237) ; II, fo 8 vo ; III, fo 105 vo, 145 ro, 152 vo, 173 vo. — *Ibid.*, *Embrev.*, 1376 (Ant. Vignon) ; 1392-93, fo 131 ro. — *Ibid.*, *Cart.* PP. pièce 27, p. 41. — Arch. du P.-de-C., *Cartul. Guiman*, no 309. — *Inv. somm.*, t. II, p. 126. — *Inv des Ch. de la Ville*, Docum. pp. 152, 153, 154.

(3) Arch. comm., *Reg. mém.*, III, 1392 97, fo 145 ro.

Quand il fut héritier de la seigneurie de Ronville, Jean Haterel soutint en parlement la lutte engagée par son père contre la commune. La procédure marcha avec sa lenteur habituelle ; douze ans plus tard on plaidait encore, lorsqu'une trêve vint suspendre les hostilités, sous réserve du droit respectif des parties (1).

Pendant l'état de guerre, les échevins n'avaient trouvé rien de mieux que d'asseoir à la taille de cette année-là (1406-1407) Jeanne Haterel, sœur de Jean, douairière de Miraumont, demeurée tout récemment veuve de Jean de Miraumont, chevalier, chambellan du roi.

Celle-ci introduisit aussitôt une instance sur requête au roi, exposant « qu'elle et son défunt mari, ayant demouré et fait leur domicile et résidence par plusieurs années en la ville d'Arras, avoient toujours esté exempts comme nobles des tailles et impôts, etc. »

Tout porte à croire qu'elle eut gain de cause, sans que l'affaire allât plus loin (2).

A la mort de Jean, en 1421, Ronville échut pour le viage à Genevoise (3) sa veuve, l'héritage appartenant à Michel, leur fils qui les réunit l'un à l'autre quatre ans après.

Je ne saurais dire à quel titre, de Michel Haterel et Jacqueline *de Broly* sa femme (4), la propriété fut transmise à

(1) *Ibid.*, *Cartul.* PP., p. 133. — 30 juin 1407.

(2) Arch. comm. *Orig.* 13 mars 1407, v. st. Deux pièces.

(3) *Ibid.*, *Embr.* 1420-21 (note Ant. Vignon).

(4) Elle intervient avec son mari dans un acte par lequel ils renoncent à leurs droits sur la maison de *St-Martin*, vendue par Guillaume de le Heute, bourgeois d'Arras, à Marie de Mailly, dame de Bours et de Boullencourt, le 26 janvier 1427 v. st. — (*Ibid.*, *Embr.* f° 136 r°).

C'est dans cet hôtel de la rue Fausse-Porte-St-Nicolas, n° 8, que Marie de Mailly, veuve de David de Brimeu, seigneur de Humbercourt, fit son testament le 18 avril 1447. L'original existe aux Archives communales.

Philippe, chevalier, seigneur de Saveuse et de Bailleulmont, qu'on voit, en 1428, instituer un nouveau sergent (1), et, l'année suivante, annexer la maison du *Petit Dromont* à son hôtel de Séchelles (2).

Notons seulement, à titre de simple indication, qu'il était fils de Marguerite *de Broully*, dame d'Averdoing (3). A moins que l'apparence ne soit trompeuse, il aurait peut-être existé un lien de parenté entre les deux familles.

A partir de cette aliénation, les Haterel ne reparaissent plus qu'à propos de Gommecourt, dont la seigneurie continua de leur appartenir (4).

Pour ce qui est de Philippe de Saveuse, le frère d'armes du jeune duc (5), le brillant jouteur des tournois d'Arras (6), le fondateur des Clarisses en Cité (7), où il avait un hôtel, et

(1) Arch. comm. *Reg. mém.* VII, 1426-1436.

(2) *Ibid. Embr.* 29 juillet 1429.

(3) J. Collart, *Journal de la Paix d'Arras*, note p. 216

(4) Michel Hatterel, escuier seign[r] de Gommecourt figure dans un titre du 7 nov. 1433. (Arch. dép. *Chapitre d'Arras*).

Philippe Hatterel, chevalier, sg[r] de Gommecourt, dame Jehane du Clercq sa femme, fille de Jehan, dit *Grand Jehan* et de dem[lle] Jehane de Moncheaux, Jehan du Clercq, frère de ladite dame, Philippe du Clercq aussi leur frère, Anthoinette leur sœur, alliée à Regnault bastard de Beauffort, comparaissent dans un acte de 1469-70 (Arch. comm. *Embr.* note Ant. Vignon).

« Robinet de Gommecourt, escuier, fils de feu Jehan de Gommecourt seigneur de Gommecourt a recréanté la bourgeoisie » — 8 fév. 1489 v. st. (Arch. comm. *Reg. aux Bourg.*)

(5) Ils avaient gagné leurs éperons d'or ensemble, à la journée du 30 août 1421. (V. Chastelain, *Chron.* Ch. LXXXV).

(6) Arch. comm. *Reg. mém.* VII, f° 15, v°, avril 1428.

(7) Les travaux de l'église furent commencés vers le 7 août 1456, et l'on possède une lettre du 23 octobre suivant par laquelle le fondateur fait connaître ses intentions. Les religieuses franciscaines n'y furent appelées que vers le 15 mai 1460.

dont il était capitaine (1). Sa notoriété dispense d'un résumé biographique.

Il mourut à Amiens en juillet 1468.

Deux ans après, Marie de Lully, sa veuve, n'ayant pas encore acquitté le droit de mutation dit quart forain, l'échevinage fit saisir les revenus de l'hôtel de Séchelles pour sûreté de sa créance, et, comme elle tenait le parti du roi, Charles-le-Téméraire, l'année suivante, confisqua son fief au profit de Philippe de Crévecœur, bailli d'Amiens — le seigneur d'Esquerdes, celui-là même qui allait trahir la cause de sa fille et livrer la Cité à Louis XI (2).

La conquête française n'eut pas plus tôt rétabli madame de Saveuse dans ses droits, qu'elle mourait, sans apparence d'héritier direct (3), car on voit le suzerain de Saulty, Jean de Meleun, faire acte d'autorité, le 22 août 1477, en instituant un sergent du Pouvoir « par deffaute d'omme et de relief. »

Le même jour, par mesure conservatrice, un second sergent fut présenté à l'échevinage au nom de « Me Marc de Vauldré, exécuteur testamentaire de feu madame de Saveuses » (4).

Les cueilloirs annuels de la Renterie de St-Vaast, suivis de confiance par l'auteur du mémoire, n'en continuent pas moins à porter ladite dame comme vivante jusqu'en 1490, bien qu'enterrée depuis treize ans (5).

(1) J. du Clercq, *Mémoires*, t IV, p. 13 et p. 187.

On lit dans une chronique du XVIe siècle : « Touteffois en l'église Nostre Dame en icelle Cité se voit encoires aujourd'huy soubz le gros clochier, ceste escripture : « L'an mil IIIIc et XVII feit faire ceste image de St Christofle et présentation Philippes de Saveuses, capitaine de la Cité d'Arras. » — Bibl. d'Arras, Ms 874.

(2) Arch. comm. *Reg. mém.* IX, fo 64 ro et 69 ro, 5 juillet 1470.

(3) Sa fille unique avait épousé le comte d'Eu.

(4) Arch. comm. *Reg. mém.* IX, fo 128 ro.

(5) Commission des Monum. hist. du Pas-de-Calais, *Mémoires*, t. I, livr. IV, p. 341, note 4.

La mutation n'avait pas été faite, comme le cas se présente dans les registres de cette nature, la propriété restant parfois longtemps incertaine dans les successions litigieuses.

Telle était sans doute celle de Ronville, car nous verrons les exécuteurs testamentaires en conserver la garde, jusqu'au jour où elle eut un nouveau maître dans la personne de Karquelavant.

On connaît, au moins de nom, ce capitaine de la Ville et de son château, qui laissa livrer l'une et enlever l'autre, sans réussir à se sauver lui-même. Cela se passait en novembre 1492 ; or c'est en juin 1493 que le registre du rentier lui attribue l'hôtel de Ronville.

Le rapprochement de ces dates a donné lieu à une induction bien peu vraisemblable :

« Charles VIII, » dit le mémoire, « voulant récompenser les services du capitaine Jehan de Carquelevant qui, après avoir vaillamment défendu le château de la porte Saint-Michel assailli par les Bourguignons en 1492, avait été fait prisonnier par Philippe de Belleforière, lui donna la maison de Séchelles et ses dépendances, confisquées sur le seigneur de Saveuse qui était resté fidèle à la maison de Bourgogne (1). »

Ainsi, Charles VIII aurait attendu qu'Arras ne fût plus à lui pour en faire largesse, et cela, en dépouillant un partisan du vainqueur au profit de celui qui avait laissé prendre la ville — et s'était laissé prendre lui-même !

Car, arrêté dans sa fuite, il fut gardé à vue par les lansquenets de Bourgogne dans cet hôtel de Séchelles d'où il s'était sauvé la nuit, à la première alerte, pour se réfugier au château de la Grand'Place (2). Cet hôtel lui appartenait en effet, depuis deux ans et plus : il l'avait acheté en

(1) *Ibid.*

(2) D. Gérard, *Journal*, et Denys Maton, *Prinse d'Arras*. — Voir E. Lecesne, *Hist. d'Arras*, I, p. 507, 510, 511.

1490 des exécuteurs testamentaires de Mme de Saveuse (1).

L'hypothèse de la donation royale n'a donc pour fondement qu'une confusion manifeste entre Charles VIII et Charles le Téméraire d'une part, de l'autre Crévecœur et Karquelavant : la confiscation visée retarde de vingt ans, nous l'avons signalée à sa date.

En introduisant dans son fief le nouveau seigneur de Ronville, je ne crois pas hors de propos de donner ici, sur ce personnage intimement lié à l'histoire d'Arras de cette époque, des renseignements biographiques qu'on ne trouve pas réunis ailleurs.

Jean, seigneur de Karquelavant, était breton, comme le nom l'indique : Kerguellavant et son château sont une dépendance de Pont-Scorff, chef-lieu de canton de Lorient (Morbihan).

Enrôlé d'abord, a-t-on dit, dans l'armée de Charles le Téméraire, marié par lui à une riche héritière de ses états, cette alliance l'aurait déterminé à passer, comme d'Esquerdes, au service de Louis XI (2).

L'inexactitude de cette dernière assertion, constatée plus loin, rend la première tout au moins suspecte jusqu'à preuve. On ne peut affirmer qu'une chose, c'est que le capitaine Karquelavant commandait, en 1479, cent lances fournies de

(1) Arch. comm., *Reg. mém.*, x, f° 77 r° (1484-1495).

(2) « C'estoit un Gentil-homme Breton que Charles, duc de Bourgongne avoit attiré à son service et luy avoit fait espouser l'héritière de la Maison de Liques en Boulonnois (?). Après la mort de son Maistre, en suivant l'exemple du seigneur des Cordes et autres, qui avoient leurs héritages situez dedans les terres du Roy de France, il se mit au service de sa Majesté et estoit lieutenant du Bastard de Cardon, Gouverneur (?) de la ville d'Arras, que le Roy tenoit en sa main par le moyen d'une saisie féodale. » — Jean de la Barre, *Les Antiquitez de la ville, comté et châtelenie de Corbeil*, Paris, 1647, in-4°, p. 217.

la grande ordonnance du roi, autrement dit cinq cents hommes, tant de cheval comme de pied, de la garnison d'Arras : celle-ci comptait alors huit cents lances.

On sait le rôle prédominant qu'il joua dans la tentative avortée pour surprendre Douai ; dom Gérard Robert nous a raconté son stratagème et son échec (1). Voici un fait inédit relatif à cet évènement.

Le jour même de l'expédition, mercredi 16 juin 1479, un de ses archers en assommait un autre de la compagnie de Jean de Daillon. Arrêté dans les vingt-quatre heures par ordre de son capitaine, l'archer céda aux conseils d'un camarade de libations nommé Louis de Signac, et, trompant avec son concours le geôlier de Cité, il s'évada le soir sous un déguisement.

(1) Voir Dom. Gérard Robert, *Journal*, p. 33. On avait rassemblé la nuit « trois mille hommes, tous couchiez dedans les bleds d'entour Douay. Les aucuns, comme Karkuelavent, capitaine et autres des principaux, se mirent en abit dissimulé, faindant porter herbe audit Douay à la porte ouvrir; et avec ce portoient quartiers de bois pour bouter à la porte dans le courant de l'erche, et pieds de quièvre de fer et espées toutes nues dedens lesdis faitz d'herbes.... » — E. Lecesne, I, 445.

Ces bottes d'herbes que portaient Karquelavant et ses affidés ne contenaient aucune « machine de guerre de nouvelle invention », mais simplement des bois équarris pour obstruer les coulisses des herses, des leviers de fer et des armes pour vaincre les premières résistances.

Le *Journal* de notre chroniqueur de St-Vaast, classe cette tentative dans la série chronologique des évènements de 1478. On ne s'explique pas cette transposition. Si la date du 16 juin 1479 n'était déjà si bien établie, elle résulterait du Compte de la Hanse de Lille enregistrant l'arrivée d'un messager expédié de Douai le jour même pour annoncer « comment les Franchoys s'estoient de nuyt venut enbuschier à grant puissance auprès de leurs portes, à intencion de faire emprinse sur ledite ville à l'encontre de leurs dites portes » (Arch. comm. de Lille).

Karquelavant, informé dès la première heure par son lieutenant Patrice Maquelalain (1), rencontra l'instigateur et complice du méfait, au moment où, sautant en selle, il se disposait à courir sus aux batteurs d'estrade des environs. Déjà furieux de son insuccès de l'avant-veille, exaspéré par le rapport du lieutenant, il frappa Signac de son épée, si brutalement qu'il le tua.

Ce meurtre fait l'objet d'une lettre de rémission accordée à son auteur; on en trouvera le texte à la fin de cette notice.

Karquelavant n'était encore qu'écuyer; élevé à la chevalerie l'année suivante, il ne tarda guère à recevoir une nouvelle marque de la faveur royale.

« Considérans, dit Louis XI, que, pour nous servir, obéir et complaire, il a abandonné le païs de sa nacion, voulant recongnoistre envers lui lesdits services, et mismement afin qu'il ait lieu et maison propre où faire sa demeurance en nostre royaume et obéissance » lui avons donné pour lui et ses hoirs masles « noz conté, place, chastellenie, terre, prévosté et seigneurie de Chaumont en Veuxin....

» Thouars l'an de grâce mil quatre cens quatre vingtz et ung (2). »

« Karquendlavan (3) » — telle était sa signature, et c'est ainsi que le nom est écrit dans l'acte — touchait annuellement, pour son service militaire, douze cents livres sur la recette générale de Normandie.

Nous possédons trois quittances originales de cette pension, pour les années 1481, 1482 et 1483 (4), où pendent deux sceaux non catalogués: l'écu porte *trois chevrons accompa-*

(1) Lisez Mac Lalain.

(2) Arch. nat. JJ. 209, f° 48 v°.

(3) Comme toujours l'usage populaire estropia ce nom étranger en lui donnant une forme et une dérivation françaises : *Kerquelevent*.

(4) Bibl. nat. *Cabinet des titres*, Fr. 28087.

gnés d'une hermine au canton dextre, pour support deux lions, timbré d'un heaume cimé d'un fruit ? (1).

C'est dans cette première période, la date ne pouvant dépasser 1484, que Karquelavant avait acheté d'Olivier le Dain, le sinistre barbier, cette capitainerie de Corbeil où nous devons le retrouver bientôt (2).

Après la reconstitution d'Arras et le « rétablissement de la loy », auquel l'enregistrement d'un grand banquet officiel rattache son souvenir (3), le capitaine continua de se montrer le vaillant champion de la conquête française, et ses services ne furent pas méconnus.

Le maréchal d'Esquerdes, pour l'en récompenser, lui donna d'abord la terre et seigneurie de Duisans, confisquée sur Philippe de Bourbon (4), libéralité que le bénéficiaire s'empressa de reporter sur son lieutenant, Michel de Proisy, écuyer, seigneur du Perroy.

(1) Jean de la Barre, *loc. cit.* p. 217, paraît donc avoir mal lu le blason, sans doute effacé, de la pierre tombale, lorsqu'il dit : « Ses armes estoient composées d'*un chevron portant en chef deux hermines.*

La famille, la seigneurie et les armes des Karquelavant sont ignorées des genéalogistes et armoriaux de Bretagne, du moins, ni le Ms. t. 457 du Cabinet des titres, ni le grand ouvrage de P. Potier de Courcy n'en font mention.

(2) J. de la Barre, *Les Antiquités de la ville, comté et châtelenie de Corbeil.* — Paris, 1647, in-4°, p. 217.

(3) Le « rétablissement de la loi » eut lieu les 4, 5, 6 et 7 mai 1484 (*Inv. des chartes de la ville*. Documents, p. 328) Le 10, un dîner offert à Pierre Loys de Valtan, capitaine de la clôture du camp envoyé par le maréchal d'Esquerdes, pour faire appliquer l'ordonnance contre les excès des gens de guerre, réunissait à la Maison-Rouge les deux capitaines des châteaux d'Arras et de Cité, d'autres capitaines de la garnison (entre autres Carquelavant) Jean Gosson, lieutenant du sénéchal et gouverneur, Pierre Caulier, procureur d'Artois, le maire d'Arras, Jean de Beaumont et les nouveaux échevins (Arch. comm., *Reg mém.*, x, 1484-1495).

(4) Arch. nat. P. 1397, coté 524. — 1er juillet 1486.

La lettre le qualifie conseiller et chambellan du roi. (1).

L'année suivante, par commission royale datée de Château-Gontier le 29 avril 1487, Charles VIII le nomma « capitaine de la ville d'Arras et du château (2) ».

Il succédait dans cet emploi supérieur à un de ses compatriotes, Olivier de Quoaitmen (3), que la grande charte de Franchise avait investi, comme lieutenant du roi dans sa nouvelle colonie, des prérogatives les plus étendues de gouverneur général à la fois civil et militaire (4).

Réduit à ce dernier rôle par la réintégration des anciens bourgeois dans leurs privilèges, c'est dans le récit des faits d'armes signalés par les chroniques du temps que l'on doit s'attendre à retrouver la trace de Karquelavant.

On le rencontre aussi dans une autre circonstance, associé, comme toujours, à l'inséparable bâtard de Cardonne, mais alors pour une entreprise de nature bien différente.

Le roi les avait chargés de s'entremettre du mariage d'un archer du Comte de Foix (5) avec la fille de Pierre Camp,

(1) *Ibid.*, même cote. — 14 septembre 1486.

(2) Arch comm., *Reg mém.*, x, f° 34.

(3) D'après sa signature autographe au bas d'une lettre que nous avons imprimée dans l'*Inv. des Chartes*, Docum. CCXLII, 28 oct. 1483, il écrivait ainsi son nom, au lieu de la véritable orthographe bretonne, *coët men.* — Cette famille est connue des généalogistes : elle portait *de gueules à 9 annelets d'argent, 3, 3 et 3.* La seigneurie dépendait de la paroisse de Tremeven, évêché de Tréguier (arrond. de St-Brieuc). Olivier de Coëtmen avait épousé Marie Arret, fille de Me Jean Arret, sieur de Kermarquer (V. Bib. nat., *Cabinet des titres*, t. 457, et P. Potier de Courcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 1862).

(4) Ordonn. des Rois de France, t. XVIII, 7 juillet 1481.

(5) Les cinquante lances de la compagnie de Foix laissèrent un tel souvenir de leur premier séjour à Arras « pour les grandz outraiges, desrois et batures qu'ilz avoient fait aux bourgois, manans et habitans », que, menacés d'avoir à les héberger de nouveau, les

riche marchand de soieries de la Petite-Place (1), transplanté à Paris lors de l'expulsion des bourgeois, et compris, à leur retour, dans la promotion échevinale du rétablissement (2).

Les premières démarches n'avaient pas été favorablement accueillies, du moins par le père, car on voit qu'il songeait à soustraire sa fille à certaines importunités, lorsque les négociateurs, intervenant militairement lui firent défense « de la transporter hors de sa maison ».

échevins dépêchèrent leur greffier au maréchal d'Esquerdes, en le priant de les loger ailleurs. Mais il leur fut répondu « que le Roy l'avoit ainsy ordonné par les billets et ordonnances signées de sa main, à quoy mondit sgr le marissal ne volloit aucunement touchier ne aller au contraire. » — (Compte de l'échev. 1490, 11 octobre).

(1) Ce nom reparaît aux diverses époques dans l'histoire industrielle, civile, militaire et même littéraire d'Arras. Sans préjuger la communauté d'origine, voici quelques premières indications généalogiques :

Jacquemart Camp, drapier, reçu bourgeois en 1427, habitait, rue de l'Estrée, une grande maison avec jardin. Il fut échevin depuis 1429 jusqu'à sa mort en 1437 — deux années sur trois, suivant la règle.— Il avait épousé Rose Mansel. Leur inscription funéraire est relevée par Simon le Febvre (Bibl. d'Arras, Ms. 328, f° 23 r°) avec leurs blasons : le mari *un échiqueté*, la femme, *trois étoiles*. La pierre tombale doit être au Musée.

Baudin Camp, drapier, époux de Jacquemine Paien, acheta en 1427 des de Wavrans, propriétaires de ce groupe de maisons depuis un demi-siècle au moins, l'*Espine d'argent* sur la Petite-Place (n° 25), entre *Le Merchier*, dédoublement de la *Licorne*, et la *Barge d'or*. — Noter que le rentier de St-Vaast n'avait pas encore fait la mutation en 1435 — Baudin Camp mourut en 1471-72.

Son fils Pierre, celui de la lettre, eut de Gille Morel trois enfants entre lesquels ils firent un partage testamentaire le 7 janvier 1517 n. s. : Nicolas, l'aîné, mort vers 1541, Jeanne, femme de Guillaume de Paris, et Madeleine, mariée à Jean de Vichery.

(2) *Inv. des Chartes de la Ville*.— Docum. CCXLIV, p. 328, 4-7 mai 1434.

Pierre Camp protesta contre ce blocus domiciliaire, et finalement, le roi fit enjoindre à ses terribles agents matrimoniaux de ne plus se mêler de l'affaire (1). Certes, le désaveu était humiliant ; mais Karquelavant pouvait s'en consoler en lui opposant un témoignage récent de la faveur du roi : il était nommé gouverneur de Valois (2).

Le nouveau commandant de la place d'Arras et de son château habitait l'hôtel de Chaulnes en l'Estrée, devenu le refuge de l'abbaye du Mont-St-Eloi. Il jugea convenable de changer de résidence et d'avoir une demeure à lui : c'est pourquoi il acheta des exécuteurs testamentaires de

(1) J'ai reproduit cette lettre dans l'*Invent. des Chartes*, Docum. CCXLVII, p. 322. La fiche correspondante du volume des Analyses, non publié, porte cette indication : «Extrait du Cartul. C., p. 116, lettre non datée, vraisemblablement de 1489, peut-être de l'année précédente ou de la suivante. »

(2) Les archers de corps à marier abusaient positivement de la candidature officielle. On peut voir dans la *Chronique* de Georges Chastellain comment le duc de Bourgogne et Colinet d'Arras voulurent s'en prévaloir à l'égard d'un « riche vilain, brasseur de cervoises demorant à Lille en Flandres » et de sa fille, « seule héritière, mariable et assez belle. » (Ed. Kervyn de Lettenhove, t. III, p. 82).
Ils ne laissaient pas même aux riches veuves d'Arras le temps de faire leur deuil. On en cite une qui, pour éviter le mariage forcé, convola le jour même de la mort de son mari. « On la pourroit excuser, dit Jacques du Clercq, car en ce temps, par tout le pays du duc de Bourgogne, sitost qu'il advenoit que aulcuns marchands, labouriers, et aulcunes fois bourgeois d'une bonne ville ou officier trespassoit de ce siècle, qui fust riche, et il délaissat sa femme riche, tantost ledit duc, son fils ou aultres de ses pays voulloient marier lesdites vefves à leurs archiers ou aultres leurs serviteurs..... et pareillement, quand ung homme estoit riche et il avoit une fille à marrier, s'il ne la marrioit bien josne, il estoit travallié, comme est dit cy dessus. » (Ed. Reiffenberg, t. II, p. 245).

Mme de Saveuse l'hôtel de Séchelles et ses dépendances (1).

Les circonstances de son mariage ne furent sans doute pas étrangères à cette acquisition : c'est, en effet, vers ce temps-là qu'il dut épouser Isabelle de Ligne, veuve, en premières noces, de Jean d'Ocoche, seigneur de Neuville, en secondes noces, de Edmond de Monchy, seigneur de Senarpont. (2).

Elle occupait avec son troisième époux les appartements du manoir de Ronville, lorsque, le 5 novembre 1492, avant le jour (3), réveillé en sursaut (4) par le tumulte des soldats allemands maîtres de la porte d'Hagerue, Karquelavant

(1) « Ledit jour (9 mai 1490) mesdits sg^rs accordèrent à M^r le cappitaine de Karquelavend, gouverneur de Valois et cappitaine de ceste ville et du chasteau, que le procureur de la ville, [comparant] devant le prévost de Beauquesne, feust tenu et décrété en la maison et procuration de l'éritage de la maison de Séchelles, scitué en l'eschevinage, assez prez de la porte de Ronville ; lequelle maison de Séchelles est un fief tenu de la seigneurie de Sauty, sauf une portion d'icelle, comme la porte de derrière, une partie de la court et du gardin tenant par derrière au gardin de la maison de Contay ; ledite maison de Séchelles et une appendance d'icellui vendus à mondit sg^r le gouverneur par les exécuteurs du testament de Mme de Saveuses... » Il est fait remise à l'acquéreur du droit de quart forain appartenant à la Ville sur la partie de l'immeuble tenue de l'échevinage (Arch. comm., *Reg. mém.* x, 1484-1495, f° 77 v°.)

(2) Isabelle de Ligne, huitième enfant de Michel de Ligne, baron de Barbançon, eut de son premier mariage : 1° Jean, qui fut seigneur de Neuville ; 2° Jeanne, mariée à Gilbert de Lannoy, seigneur de Willerval, fils de Philippe de Lannoy, dont il sera question plus loin ; 3° Marguerite *alias* Bonne de Neuville (A. de Neufville, *Hist. généal. de la maison de Neufville.* Amsterdam, 1869, in-4°.)

De son second mariage, contracté le 16 avril 1482 n. st., elle eut : 1° Jean de Monchy, seigneur de Senarpont, de Wismes et de Guimerville ; 2° une fille (De la Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse.*)

On ne connaît pas d'enfants du troisième mariage.

(3) « A l'heure de chinq heures du matin. » — D. Gérard Robert. *Journal*, p. 90.

(4) « Il avoit joué aux depz jusques à la mynuit. » — *Ibid.* p. 88.

s'enfuit à peine vêtu, et gagna, par le chemin de ronde, le château de la porte St-Michel.

On connaît les suites de cette surprise, l'escalade de son hôtel par Lejosne-Contay, la scène tragi-comique dans la chambre de Madame (1), la reddition des deux châteaux, la rapacité des chefs et des soldats, leurs insolences et leurs excès.

Jean de la Barre assure qu'ayant ainsi « rendu la place assez légèrement, Karquelevant fut très mal reçu du Seigneur des Cordes et mal voulu de tous les Picards », si bien que, « de honte qu'il en eut, il quitta ce pays-là et vint faire sa retraite à Corbeil dont la capitainerie luy avoit esté cédée par Olivier le Daim (2). »

(1) « Le dit Chrestien mena le dit lieutenant (Jean Gosson) au casteau de le porte St Micquiel, là où estoit Karkuelavent, et aucuns autres aussi à l'ostel Karquelavent : il y vint le seigneur de Forest en personne ; à cause que l'huys estoit clos, entra par les fenestres, tout armé, ouvry l'huys à aucuns de ses gens, et trouva Mme et ses chamberières au lever ; laquelle dame se mit à genoux devant lui et lui pria pour l'honneur de noblesse qu'il euist pitié de son mary (lequel estoit parti et boutté au casteau, comme dit est). Lequel, par semblant, lui montra bonne chière, à cause que, de tous lez on lui fourra les housseaulx d'or en monnoye, par telle fasson qu'il ne pooit marchier — sans ce qu'il prit des joiaux et des biens à outranche, par fixion de lui les volloir garder. » — (*Ibid.* p. 91).

Ce Chrétien, sergent révoqué, le guide des pillards, au besoin des pillés, opérant pour son compte, sans préjugés politiques ; cette femme affolée, demandant grâce à genoux pour la vie de son mari, sans se douter que le mari a déjà décampé en simple appareil ; ce grand seigneur faisant main basse sur les bijoux et l'argenterie de Madame, sous prétexte de les mettre en sûreté ; les bottes de ce gendarme transformées par les femmes de chambre en lourdes tirelires qui entravent sa marche — avec Grisart et la porte d'Hagerue à l'arrière-plan — quelle fresque pour le Palais des Beaux-Arts !

(2) *Les Antiquités de la ville, comté et châtellenie de Corbeil.* Ibid.

Assurément, cette trahison avait « brassé ung brouet bien amer à boire audit capitaine et autres, lesquels furent pris par faute de bon guet (1). »

Il ne faudrait pas croire, cependant, que la surprise d'Arras ait brisé sa carrière militaire puisqu'on le voit encore, de janvier 1499 à janvier 1504, servant dans l'armée du roy aux gages de 500 livres (2) : il appartenait alors au régiment du comte de Nevers, dont il se qualifiait le lieutenant général deux ans plus tard (3).

Mais l'hôtel de Séchelles avait perdu ses hôtes, et leur tombeau, qui se voyait jadis dans l'église de Notre-Dame de Corbeil, détruite à la Révolution, ne laisse aucun doute sur le choix qu'ils firent de cette ville pour leur résidence.

Isabelle de Ligne y serait morte en 1501, d'après le fragment d'épitaphe suivant, d'un grand intérêt pour notre sujet, malgré les erreurs de transcription : ..... *vivante femme de Messire Jean de Kerkelevant seigneur de Liques, de la Norville et de Senerpont, qui trespassa le vingt-uniesme septembre mil cinq cens un* (4).

(1) D. Gérard Robert, *Journal*, p. 83.

(2) Ainsi qu'il résulte de trois quittances dont la copie nous est parvenue. — Bib. nat. Ms. Fr. 28087.

(3) « Messire Jehan de Karquelevend, chevalier, signeur dudict lieu, conseillier, chambellan du Roy nostre dict signeur et son cappitaine de Carbœul (*lis.* Corbœul), lieutenant général de hault et puissant prinche monsigneur le conte de Nevers. » — Acte de vente de 1506, copie du dossier des Arch. comm., dans A. de Cardevacque, *L'Hôtel de Séchelles*, p. 358 des *Mémoires de la Comm. des Mon. hist.* t. I. livraison IV. — 1894.

(4) C'est sur la foi de cette lecture fautive, *Liques* au lieu de *Ligne*, que Mre Jean de la Barre fait marier par Charles le Téméraire le capitaine Karquelavant avec « l'héritière de la maison de *Liques* en *Boulonois* », seigneurie héréditaire des châtelains de Lens de la famille de Récourt, dans laquelle il n'a certainement pas pris alliance.

Norville, arrondissement de Corbeil, pourrait avoir appartenu à

L'épitaphe du mari n'a pas été relevée, et la date de sa mort reste inconnue : on sait seulement qu'il vivait encore en 1506.

Cette année, en effet, par acte du 15 juin, passé devant auditeurs royaux de la prévôté de Beauquesne, Jean de Karquelavant, ou plutôt son bailli d'Arras, Pierre Lallart (1), vendit pour la somme de deux mille livres, à Jean d'Ocoche, seigneur de Neuville-Vitasse, l'hôtel et pouvoir de Séchelles, avec tous les immeubles, droits et revenus dépendant de la seigneurie.

Cet acte demande un commentaire.

Notons d'abord qu'antérieurement à la vente, Jean de Neuville avait pris Séchelles en arrentement, à raison de

Karquelavant, mais on n'en a pas la preuve, tandis que les vraisemblances permettent de voir dans ce mot une altération de *Noeville*.

Jeanne de *Ligne* était, en effet, par ses deux premiers mariages, douairière de *Neuville* et de *Senarpont* ; toutefois elle ne fut jamais « dame de *Ligne* — encore moins Karquelavant pouvait-il être qualifié de seigneur de *Ligne* » ; et de plus, à la mort de sa femme, les autres titres devenaient caducs.

Cette épitaphe aurait donc été, ou remaniée, ou mal transcrite.

(1) Pierre Lallart était déjà procureur de Karquelavant pour Séchelles en 1494. Natif de Douai, clerc de Jacques Marchand, procureur en cour laie, il fut reçu à la bourgeoisie pour XVI s. le 14 déc. 1490. Son nom figure parmi les échevins de 1508, 1511, 1512 et 1516. Il devint maire titulaire d'Arras à partir de 1517 et fut maire effectif de 1524 à 1534, année de sa mort. Il avait épousé Jeanne Boulenger, fille de Pierre.

Avant lui s'étaient établis à Arras : 1° Henry Lallart, reçu bourgeois le 24 avril 1434, dix ans plus tard premier mayeur de la confrérie restaurée de St-Jacques; 2° Pierre Lallart, couturier, reçu pour XII s. le 23 juin 1435, l'un et l'autre nés à Brebières près de Douai.

Cette famille a compté jusqu'à nos jours des représentants dans la haute bourgeoisie d'Arras.

cinquante livres par an, mais avec faculté d'achat moyennant deux mille livres ; (1)

Qu'en outre, la procuration donnée pour cet objet à Pierre Lallart remontait à plusieurs années, de sorte que l'origine de ces transactions coïnciderait avec l'ouverture de la succession du conjoint décédé.

Or l'acquéreur, Jean de Neuville, était précisément héritier de ce conjoint, le fils d'un premier lit d'Isabelle de Ligne, et par suite le beau-fils du vendeur Karquelavant.

Ces arrangements de famille ont donc toute l'apparence d'une liquidation successorale de biens féodaux.

Et ce qui confirme l'interprétation, c'est que, dans cette procédure, Jean de Neuville n'est au fond qu'un intermédiaire légal : aussi ne manque-t-il pas de stipuler pour lui « ou son command ». Ce command, l'acquéreur réel, qu'une simple déclaration suffira à faire ensaisiner, c'est Robert de Meleun, baron de Rosny.

Ainsi peut s'expliquer cette nouvelle mutation, sinon sous des garanties de certitude absolue, puisque le titre nous manque, du moins avec un concours de vraisemblances qui fait absolument défaut à l'hypothèse d'une succession héréditaire, affirmation gratuite, contraire à toutes les données, chronologiques et généalogiques (2).

(1) Voir l'acte publié par M. de Cardevacque d'après la copie du dossier des Archives, *Mémoires de la Comm.* p. 358.

(2) A. de Cardevaque, *L'hôtel de Séchelles*, p. 341 des *Mémoires* : « De Carquelevent n'en fut pas long-temps propriétaire ; il la vendit « le 5 juin 1506 à Jehan, seigneur de Neufville, *descendant, par sa « mère, des sires de Saveuse et dont hérita Robert de Melun, gouver- « neur d'Arras.* »

Que la mère de Jean de Neuville, Isabelle de Ligne descendît des Saveuse, c'est ce que le P. Anselme ne soupçonnait pas ; mais prouvât-on cette descendance, qu'elle n'établirait en rien les droits d'un Meleun a l'héritage d'un Neuville en 1508 ; et quand même elle les établirait, encore eût-il fallu pour les faire valoir que la succession

A partir de l'entrée de la seigneurie dans la maison des Meleun-Epinoy où elle restera deux siècles, la transmission de propriété ne présente plus d'énigmes : il suffit pour s'en rendre compte de suivre pas à pas la descendance de cette puissante famille (1).

Robert de Meleun, baron de Rosny, fut gouverneur d'Arras, du 13 octobre 1503 jusquà sa mort en 1512 (2) : il était frère de François, évêque d'Arras. D. Gérard Robert parle sans enthousiasme des rapports qu'ils eurent l'un et l'autre avec l'abbaye pendant l'occupation allemande (3).

Hugues de Meleun, vicomte de Gand, le second frère, succéda à Robert, son aîné, tant à la gouvernance qu'à la seigneurie de Ronville (4). Dans le partage qu'il fit de ses biens entre ses cinq enfants le 12 novembre 1524, il assigne

fût ouverte : or Jean de Neuville ne s'est nullement prêté à cette combinaison rétrospective ; il ne mourut qu'en 1526, laissant, entre autres enfants « Jehan de Nœufville, escuier, filz aisné et héritier « apparent de Messire Jehan de Nœufville, chevalier », lequel releva alors trois fiefs tenus du château d'Arras, comprenant « la fortresse et creneaulx du chasteau dudit Nœuville. » — (Arch. du Nord, *Recette du domaine*, Reg. coté A. 218.

(1) M. F. Brassart, dans son grand travail sur *La châtellenie de Douai*, a parlé des Meleun avec sa compétence habituelle. L'auteur consacre à plusieurs des personnages qui vont suivre une notice biographique, dont les moindres détails sont étudiés avec cette conscience scrupuleuse qui caractérise tous ses travaux. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur à cette savante publication, où il trouvera le guide le plus sûr et un modèle de critique.

(2) Arch. comm., *Reg. mém.*, XI, f° 203 v°.

(3) « En ce tempore se partit mademoiselle de Rougny (Rongny), « femme du dit Robert de Melun, avec laquelle se partit ledit Fran- « chois, père (*lis.* frère !) du dit Robert, se nommant prothonotaire, « emportant de l'argent de l'église larguement, *per phas et nephas* « (*sic*), à cause de Briconnet, comme dit est. »—(*Journal*, p. 109 — « V. 103 et 105).

(4) Arch. comm. *Reg mém.* XII, f° 53 r°.

à Jean son unique fils, les seigneuries de Caumont, Rosny, etc. « avec le fief et maison nommée le pooir de Secelles, situé en la ville d'Arras, et le jardin et amasement qui siet au devant » (1). C'est là qu'il mourut « le jœudi XVII nov. 1524, à 6 h. du soir, en sa maison de Secelles prez la porte Ronville (2) ».

Jean de Melun, ou plutôt sa mère et tutrice la vicomtesse de Gand — car la faiblesse d'esprit de son fils lui en avait fait donner la curatelle (3) — institua comme bailli de son pouvoir d'Arras Adrien Vignon (4), auquel succédera dans cette charge son fils Antoine S^r d'Ouencourt (5).

Adrien Vignon devint procureur général de l'échevinage (6). On le voit en 1542, et l'échevin Jean de Bayart, deux ans après, (7) solliciter et obtenir l'autorisation de demeurer à l'hôtel de Séchelles alors inoccupé par les propriétaires : les officiers de la Ville ne pouvaient légalement établir leur domicile dans les fiefs, c'est-à-dire en dehors de la pleine juridiction échevinale.

Jean vivait encore en 1551. (8)

Maximilien de Meleun, fils de Robert, fut nommé gouver-

(1) A. Du Chesne, *Béthune*, preuves, p. 306.

(2) Arch. comm. *Reg. mém.* XIII, f° 2 v°.

(3) Voir F. Brassart *Hist. de la châtellenie de Douai*, I, p. 402.
Peu de temps avant la mort de son père, Jean de Meleun avait commis un meurtre à Monchy-le-Preux pour lequel il obtint lettres de rémission. (Arch. du Nord *Recette du dom.* Reg. A. coté 216.)

(4) Arch. comm. *Reg. mém.* XIII, f° 190 r°.

(5) Le 23 mai 1598 Anth. Vignon était Elu d'Artois et superintendant des affaires de Madame la Marquise de Roubaix. — (F. Brassart *loc. cit.* p. 418.)

(6) Du 4 août 1540 au 1er juin 1578. — *Reg mém.* XV à cette date.

(7) *Inv. des Chartes de la Ville.* Docum. CCCIX, p. 490. — *Reg. mém.* XIII f° 360 r°, 6 août — *Ibid.* f° 397 r° 2 avril.

(8) P. Anselme, *Hist. généal.*, t. V., p. 237.

neur et capitaine d'Arras en juillet 1555 : il succédait dans cette charge à Hugues, vicomte de Gand, son grand-père et à Robert, seigneur de Rosny, son grand-oncle, en même temps qu'il héritait des seigneuries patrimoniales.

A peine entré en fonctions (3 septembre) il demanda aux échevins l'autorisation de jeter un pont ou galerie au-dessus de la rue, pour accéder de sa maison à son jardin en face : elle lui fut accordée, mais à vie seulement, et à la condition de la placer assez haut pour quelle ne pût nuire à la perspective de la porte Ronville (1).

Le Gouverneur d'Arras mourut le 28 juin 1572, (2) à l'âge de quarante-cinq ans, sans laisser d'enfants de Anne Rollin, fille unique de Georges, seigneur d'Aymeries et de Duisans.

Soit reconnaissance, soit calcul, son légataire universel épousa la veuve, malgré la différence d'âge (3) : c'était un petit cousin, Robert de Meleun, marquis de Richebourg, troisième fils de Hugues créé prince d'Epinoy en 1545 (4).

C'est par lui que le dénombrement de 1572, ci-dessus mentionné, fut servi à son frère, Charles de Meleun, prince d'Epinoy, baron d'Antoing et de Boubers, connétable héréditaire de Flandre, châtelain de Bapaume, sire de Saulty (5).

On connaît la haute fortune, les prouesses militaires et la

(1) L'extrait du *Registre mémorial* XIV, contenant cette décision, est imprimé dans le mémoire de M. A. de Cardevacque, d'après la copie du dossier des Archives, p 363. *loc. cit.*

(2) Arch. du Nord. *Recette du dom*. Reg. A coté 257.

(3) M. F. Brassart a retrouvé leur contrat de mariage, mai et juin 1576, dans les Archives du Parlement de Flandre et l'a analysé. Le « fief et la seigneurie de Séchelles, séant en la ville d'Arras » sont mentionnés dans les apports du mari. — *Hist. du château et de la châtellenie de Douai*. Preuves, p. 179.

(4) Et non en 1541, comme le dit Harbaville, *Mémorial*, t. I. p. 306, et comme le réimprime le *Dict. hist. et archéol. du P.-de-C.* Béthune, t. I, p. 303 — Voir P. Anselme, *Dict. généal* , t. V, p. 231.

(5) On le trouvera à la fin de cette notice.

fin tragique de « Messire Robert de Meleun, chevalier, marquis de Roubaix, gouverneur général d'Artois, du Conseil d'Estat, chef de la cavaillerie de Sa Majesté, tué avecq aultres seigneurs, et entre aultres le s[r] de Billy, par un basteau plain de pierres, poudre à canon et aultres diableries, envoié par ceulx de la ville d'Anvers à l'intencion de rompre l'estacade, où estoit ledict sg[r] marquis, faicte pour empescher la navigation de ladicte ville (1). »

Son corps fut ramené à son hôtel d'Arras, sous une escorte de cent trente chevaux, et inhumé en l'église Saint-Jean, sa paroisse (2).

Anne Rollin, marquise de Roubaix et douairière de Séchelles, devait survivre à ce deuxième veuvage jusqu'en 1603.

Ses armoiries jointes à celles de son mari défunt dans un écusson *parti*, surmonté de la couronne fleuronnée du prince d'Epinoy, se voient encore à la façade des écuries qu'elle fit bâtir en 1595 — la date y est (3).

Elle n'eut d'enfant ni du premier, ni du second mariage.

La succession de Robert appartenait donc à Pierre, prince d'Epinoy, son frère aîné ; mais il était proscrit et déchu de tous ses droits pour crime politique, de sorte qu'elle fut dévolue successivement à ses sœurs : 1° Hélène, comtesse de Berlaimont, morte en 1590, 2° Marie, qui avait épousé le comte de Ligne, créé prince en 1602.

Grâce à d'actives négociations alors entreprises par Sully,

(1) Arch. comm. *Reg. mém.*, xv, f° 217, 4 avril 1585.

(2) Ibid. 22 avril 1585.

(3) Robert de Meleun, mêmes armoiries que Maximilien :
D'azur à sept besants d'or 3. 3 et 1, au chef d'or, brisé d'une étoile (d'azur ?) au canton dextre. — Anne Rollin : *Ecartelé au 1 et 4 d'azur à trois clefs d'or en pals 2 et 1, le panneton en haut tourné à dextre ; au 2 et 3, de . à trois fleurs de lys de . 2 et 1, à la bande de . chargée de trois lionceaux de .*
Voir C. le Gentil, *Le Vieil Arras*, p. 465.

Guillaume de Meleun, fils aîné, et les autres enfants du proscrit furent réintégrés dans leurs biens et prérogatives, sauf quelques seigneuries alors attribuées au prince de Ligne (1).

Une lacune de vingt dans la série des cueilloirs de Saint-Vaast, à partir du décès de la douairière de Séchelles, laisse subsister quelque incertitude sur la transmission du fief de Ronville.

Il résulte en effet d'une indication rétrospective qu'avant de faire retour au prince d'Epinoi, la maison de Séchelles aurait appartenu à sa sœur, Hippolyte-Anne de Meleun, mariée en 1610 à Philippe-Charles de Ligne, comte d'Arenberg, morte le 16 février 1615 (2).

« La veuve de Maximilien » dit à ce propos l'auteur du mémoire, « est inscrite au rentier de 1572 comme proprié-
« taire de la maison de Séchelles. Elle eut pour héritier
« Guillaume, qui prit le titre de prince d'Epinoy, 1633.
« D'après le rentier de 1637, la succession semble en déshé-
« rence (3).

Remarquons d'abord qu'Anne d'Aimeries n'était pas propriétaire, mais simplement usufruitière de Séchelles ; qu'en outre, si Guillaume « prit » le titre de prince d'Epinoi en 1633, c'est que ses ancêtres le portaient depuis bientôt un siècle, et lui-même depuis trente ans au moins.

(1) Dans les lignes qui précèdent, je ne fais que résumer les recherches approfondies de M. F. Brassart sur les Meleun d'Epinoi, de la prévôté de Douai. — Voir *Hist. de la châtellenie*, I, pp. 413-425

(2) Les registres du rentier s'arrêtent à 1602. Celui qui suit est de 1621. On y lit, à l'article de Séchelles, la mention suivante, sans doute ainsi libellée pour la première fois, après la mort d'Hippolyte-Anne de Meleun, au registre de 1615 : « *En le rue du Dromont* — Le prince d'Espinoy, au lieu de Mgr le baron de Zevembercq, à cause de Madame Hippolyte-Anne de Meleun sa compaigne, par succession de Madame la marquise de Roubaix, pour la maison de Séchelles en ladicte rue Ronville, 8 sols. »

(3) A. de Cardevacque, *l'Hôtel de Séchelles*, p. 343 des *Mémoires*.

Quant à la succession, elle ne risquait guère de tomber en déshérence : il laissait dix enfants ! (1) Le passage visé doit donc s'expliquer autrement.

Guillaume mourut, comme son père, sous le coup d'une condamnation pour crime de lèse-majesté (2), et la confiscation de ses biens en avait été la conséquence : voilà pourquoi le rentier de St-Vaast dit qu'ils étaient « ès mains du Roy. »

La conquête française respecta les droits de sa veuve, Ernestine, fille de Charles de Ligne, comte d'Arenberg : on la voit, en effet, dispensée en 1640 de payer le centième « sur la maison qui fut au feu prince d'Epinoy, comme appartenante à Mme la douairière dudict feu prince et comme vefve de chevalier de la Toison d'or. » (3).

Héritier de la seigneurie de Séchelles, leur fils Alexandre-Guillaume de Meleun, prince d'Epinoi, la possédait en toute propriété dès avant 1652.

A sa mort en 1679, il laissa pour successeur, sous la tutelle de Jeanne-Pélagie Chabot de Rohan, sa veuve, un enfant de cinq ans baptisé en l'église St-Jean-Ronville (4).

(1) P. Anselme, *loc cit.*

(2) F. Brassart, *Ibid.*

(3) Arch. comm. Comptes du centième.

(4) Paroisse St-Jean-Ronville, registre n° 2 f° 161 : « Le vingt-septième d'octobre 1673, avec la permission de Messieurs les Vicaires de Monsgr l'Illustrissime et Révérendissime nostre Evesque, j'ai baptisé sans cérémonies le fils de hault et puissant Prince Guillaume de Meleun, Prince d'Espinoy, Connestable héréditaire et premier baire de Flandre, Viscomte de Gand, Marquis de Roubaix, chevalier des ordres du Roy, etc., et de haulte et puissante Princesse, Madame Jeanne-Pélagie Chabotte de Rohan son espouse ». *Signé :* Guillaume de Meleun. — Lesueur.

Le 14 décembre 1674, même libellé pour le baptême « sans cérémonies » de leur second fils. — *Ibid.* Registre n° 1, f° 55.

« Les cérémonies du baptesme de Marie-Marguerite-Françoise de Meleun, fille d'Alexandre-Guillaume, Prince d'Espinoy, chevalier des

Le prince Louis fut le dernier des Meleun qui posséda cette résidence patrimoniale où il était venu au monde. A la suite de négociations avec les Etats d'Artois en 1700, le siège de la seigneurie, distrait du fief, fut vendu par lui et affecté par la ville au logement des officiers de la garnison (1).

Ainsi finit, avec le siècle, le rôle féodal de l'antique manoir de Séchelles, des Haterel, de Saveuse, de Carquelavant, et des Meleun, princes d'Epinoi, aujourd'hui l'HÔTEL DU COMMERCE, siège unique et séculaire de la seigneurie de Ronville, dont les titres historiques ont été attribués, contre toute vraisemblance, et malgré le témoignage unanime des documents, à l'hôtel particulier sis en face sur l'autre rang, aujourd'hui possédé par l'honorable député du Pas-de-Calais, M. Tailliandier.

A l'époque de son aliénation, l'hôtel consistait, comme aujourd'hui, en un double corps de logis formant équerre,

ordres du Roy, connestable héréditaire et premier pair *(sic)* de Flandre, etc. et Dame Pélagie Chabotte de Rohan etc. ont esté faites le premier de décembre seize cent soixante et onze : le parain Jean-Baptiste Robiquet et la maraine Marie-Jeanne Le Brun. » *Signé* Philippes Corroyer, vicaire. — *Ibid.* Reg. nº 2, fº 150.— (Obligeamment transcrit pour moi par M. Bras, chef du Bureau de l'Etat-civil)

(1) Arch. comm. *Recueil de copies de chartes*, t. IV : Vente de l'Hôtel d'Epinoy aux Etats d'Artois pour la somme de 34,000 livres, par Louis de Meleun, prince d'Epinoy, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de Picardie, le 22 mars 1700. — Copie d'après l'original *Juridiction*, *laye* 3, coté 60. — Ibid. *Registre aux saisines* 1697-1710 : Acte du 22 février 1701.

La date 1718 donnée à cette vente résulte d'une interprétation inexacte des registres de la renterie de St-Vaast, qui ne font que mentionner un état de choses dont la date initiale manque ici, par suite d'une nouvelle lacune entre 1685 et 1707.— *Loc. cit.* p. 345.

d'un côté sur la ruelle des Baudets d'autre, sous deux combles, faisant face à la grande rue sur laquelle il débordait en saillie oblique d'environ cinq mètres à son extrémité vers la porte.

Dans l'angle intérieur s'élevait une grosse tour carrée à quatre étages, coiffée d'un toit en forme de cloche quadrangulaire, surmonté d'un épi renflé à la base portant l'aiguille de la bannerolle.

Cette tour était accolée vers la ruelle à un donjon, de même largeur mais moins haut, terminé par une plate-forme.

Une autre tour carrée, de dimensions plus réduites, flanquait la façade intérieure, au droit du double pignon vis-à-vis de la porte Ronville.

Toutes les couvertures étaient en ardoises (1).

Ainsi isolé de trois côtés, l'hôtel tenait par derrière à une autre résidence historique dont la porte principale ouvrait sur la rue Saint-Nicolas (des Trois-Faucilles), quatrième côté du quadrilatère.

Cet hôtel, mentionné incidemment dans les titres de Séchelles, appartenait, au commencement du XVe siècle, à Pierre des Essars, chevalier, seigneur de Willerval et de la Motte de Tilly, prévôt de Paris, grand bouteiller de France, gouverneur de Cherbourg, etc., exécuté aux halles en 1413 (2).

(1) Notre collègue à l'Académie d'Arras, mon excellent ami M. le Gentil, a décrit l'hôtel avant moi, d'après le plan en relief des Invalides. Grâce à des intelligences dans la place, il avait pu l'étudier, le démonter et le photographier du temps où elle était place de guerre. Aujourd'hui qu'elle est démantelée, la consigne est la même que pour nos forts détachés : défense de prendre notes, croquis, etc. De fortes jumelles et une bonne mémoire sont seules permises aux archéologues. Quant aux espions, rien ne leur est plus facile que de photographier la rade de Cherbourg et le reste, à la barbe blanche des surveillants. Une anomalie aussi invraisemblable appelle une réforme : on nous la fait espérer.

Voir C. le Gentil, *le Vieil Arras*, p. 464.

(2) E. Lecesne, *Hist. d'Arras*, t. I, p. 243.

Le siège de 1414 ayant détruit les couvents du faubourg, il servit d'abord de refuge aux dames de la Thieuloie (1) ; puis les héritiers dudit Pierre, Antoine des Essars, chambellan du roi, sieur de Glatigny, et Philippe des Essars, évêque d'Auxerre, le vendirent à Jean de Thoisy, évêque de Tournai (2), qui, à son tour, le rétrocéda à Me Jean de Boubers, avocat, comme lui conseiller du duc de Bourgogne (3).

A la mort de celui-ci, il fut acheté par Me Robert le Jone, chevalier, seigneur de Forest (4), tout récemment nommé gouverneur d'Arras (5), et, pendant un siècle, il resta d'abord la résidence de son fils et de son petit-fils, qui lui succédèrent à la gouvernance, puis la propriété de leurs enfants.

Vendu, en 1540, par Jean de Humières et Françoise Lejosne de Contay, sa femme, à Jean de Longueval, chevalier, sieur de Vaulx, gouverneur des Ville et Cité d'Arras (6), et délaissé par eux à leur fils, le vaillant Maximilien, premier comte de Bucquoy, l'hôtel de Contay, dit aussi de Longueval, prit le nom définitif d'hôtel de Bucquoy qu'il a porté depuis.

Pour achever de remplir le cadre topographique presque entièrement occupé par les deux manoirs, il nous suffit de mentionner deux maisons d'importance relativement secondaire, l'une à l'angle de la ruelle des Baudets, sur la rue

(1) Arch. comm. *Embr.*, 20 avril 1416.

(2) Ibid. *Embr.* 13 août 1419 et 7 oct. 1422.

(3) Ibid. *Embr* 15 juin 1425.

(4) Le 4 avril 1438 « avant le cherge bénit » (1439) — Arch. comm. *Embrevures*.

(5) Le 2 mars 1438, v. st. (1439) — Ibid. *Reg. mém.* VIII.

(6) Le 14 juillet 1540. — Ibid. *Embr.* f° 77 r° et *Reg. mém.* XIII, f° 305 r° — Dans *Les Rues d'Arras*, t. II, p. 404, l'ancien hôtel de Contay est confondu avec celui que la famille Lejosne-Contay occupait récemment rue Fausse-Porte-St-Nicolas, n°s 4 et 6, lequel, par parenthèse, n'a jamais appartenu au vicomte d'Ogimont : il demeurait à côté, au n° 8.

St-Nicolas, à l'enseigne de l'*Eglantier*, y compris ses dépendances du *Petit-Eglantier* et de la *Fleur de l'Eglantier*, l'autre dans la petite rue Ronville, tenant à Séchelles, nommée le *Dromont*, avec le *Petit-Dromont* (1) partiellement annexé à l'hôtel par Philippe de Saveuse, comme on l'a vu précédemment.

Si nous portons maintenant nos recherches sur le groupe de maisons faisant face à l'*Hôtel du Commerce*, nous trouvons qu'au XVII[e] siècle l'établissement de la montée du rempart les avait réduites à quatre, aujourd'hui comprises sous les numéros 38-34 (2).

La première est la *Garde de Dieu*, enseigne du XVII[e] siècle, empruntée au formulaire du roulage, reconstruction de 1740.

On en a fait le *Dromont* ! C'était fatal : le siège de la sei-

(1) Le *Dromont*, qui donnait à cette rue son nom le plus usuel, nom moins équivoque que celui de Ronville déjà porté par la grande rue, dut avoir pour enseigne le voilier rapide ainsi nommé jadis :

> Car il vit son vaissel lès une roche aler,
> Onques li maronnier nel porent destourner,
> Là s'en va li *dromons* qu'il ne porent ancrer.
>
> (Bibl. d'Arras, Ms. 766, f° 15 v°.)

Le *Petit-Dromont*, ce qui en restait, prit vers 1700 l'enseigne de la *Tête d'Or* qu'il porte encore aujourd'hui : c'est la première sur ce rang, n[os] 34-36. Le *Dromont* venait ensuite.

(2) A l'extrême limite du seizième siècle, il y avait encore sept maisons sur ce rang entre la porte Ronville et la ruelle du rempart. La première appartenait à Maurice le Sellier, d'une famille établie à Arras au commencement du XVI[e] siècle, parvenue depuis à de brillantes situations, et dont les descendants occupent aujourd'hui un rang distingué parmi les grandes familles de Belgique.

gneurie passant de l'autre côté de la rue, son annexe devait suivre (1).

Mais c'est en vérité faire bien de l'honneur à cette masure, que de vouloir y loger le corps de MM. les officiers. L'aristocratie militaire d'alors était-elle donc si facile à accommoder? Il aurait fait beau, ma foi, leur parler d'une auberge ! (2).

Semblable objection n'était pas à prévoir pour la propriété contiguë, dont le vaste emplacement se prêtait à toutes les installations, comme à toutes les hypothèses rétrospectives suggérées depuis par son importance actuelle.

Cet hôtel, d'après M. de Cardevacque, « était occupé en » 1697 par la dame Le Carlier, et comprenait alors huit » places, dont six à feu, au rez-de-chaussée, et neuf cham- » bres à l'étage, dont sept à feu » (3).

Assurément, la description indique une maison de maître ; mais l'attribution en est erronée : elle se rapporte, non pas

(1) « Le *Dromont*, aujourd'hui auberge de *la Garde de Dieu* » A. de Cardevacque, *L'hôtel de Séchelles*, loc. cit., p. 340, note 2.

(2) « Les Etats d'Artois après avoir loué, pour y loger des officiers, « la partie du Dromont attenant à l'hôtel de Séchelles, en devinrent « acquéreurs vers 1718. » — *Note* (1) — « Les Etats d'Artois, au lieu « du prince d'Epinoy, pour la maison de Séchelles et pour une partie « de la maison du Dromont, *à présent en casernes pour des officiers*, « faisant deux coings de deux côtés, doit pour la partie du Dromont « II s. et pour la maison de Séchelle VIII sols tornois et II chapons « *Rentier de Saint-Vaast pour 1707.* » — A. de Cardevacque, *loc. cit.* p. 344 et 345, note 1.

Dans la citation qui précède, les mots en italiques se rapportent évidemment à l'hôtel, et non à la portion annexée du *Dromont*, dont le nom ne figure ici que pour justifier le détail de la perception.

On remarquera en outre que le signalement topographique de cette maison « *faisant deux coings* » suffisait pour indiquer son véritable emplacement et prévenir une fausse attribution. Ce signalement est répété à chaque article cité dans le mémoire (p. 344, note 1, 345, note 2).

(3) A. de Cardevacque, *loc. cit.*, p. 345.

à l'hôtel de M. Tailliandier, mais au numéro 32, le dernier du groupe, celui qui fait le coin de la ruelle.

M. Laroche, dans ses consciencieuses recherches généalogiques sur le P. Ignace le Carlier, n'a eu garde de s'y méprendre : l'habitation appartenait alors à cette famille (1).

Elle lui provenait d'Antoine de Crespiœul, avocat, grand-père de Me Antoine Carlier, conseiller au Conseil d'Artois, par achat des héritiers de Pierre Hapiot, greffier dudit Conseil, lequel la tenait de Gilles le Maire, etc. (2).

Avant de faire cette acquisition, Jean de Crespiœul possédait déjà la maison attenante à l'enseigne des *Cocquelets* (numéro 34). Il l'avait achetée en 1590 de Me Adrien de Belvalet. Elle devint après lui la propriété de Me Jean-Adrien Mulet, châtelain d'Arras, puis de l'avocat Caudron, qui se faisait appeler Caudron d'Ercourt, pour arriver à d'Ercourt seul en lâchant le Caudron. Ses héritiers le vendirent au marchand François de Gouve (3).

On devine que sur ce groupe de maisons, et malgré le silence des rentiers de St-Vaast qui n'y percevaient rien, les documents ne font pas absolument défaut.

Mais c'est en vain qu'on y cherche, entre la *Garde de Dieu* et les *Coquelets*, une trace quelconque de l'hôtel, siège prétendu de la seigneurie de Séchelles, auquel aurait succédé celui que nous voyons aujourd'hui.

Il n'y en avait pas l'ombre ; son emplacement était celui du jardin de l'hôtel en face, où, comme on l'a vu, le gouverneur d'Arras, Maximilien de Meleun, accédait par un pont volant jeté sur la rue. Pendant deux siècles, d'environ 1500 à 1700, aucune habitation bourgeoise n'occupa ce terrain.

Cependant un texte cité plus haut indique en cet endroit « un jardin amasé ». Mais le collecteur du centième s'em-

(1) P.-M. Laroche, *La famille Le Carlier et le P. Ignace*, 1876, in-8°, p. 23 et note.

(2) Arch. comm. *Embr.* et *Comptes de l'argentier.*

(3) Ibid.

presse de nous renseigner sur l'importance de cet amasement: il y relève une aire de cheminée. Triste installation, surtout en hiver, pour le chef-lieu d'une telle seigneurie! C'était tout bonnement la loge du jardinier, avec sa chambre à l'étage donnant dans la tourelle : l'aire de cheminée y est toujours, mais le siège de la seigneurie n'y a jamais été (1).

Dans le démembrement du fief, l'aliénation du jardin avait précédé celle de l'hôtel d'Epinoi. Louis de Meleun le vendit vers 1699 à Nicolas de Canoye (2), capitaine de cavalerie, marié à N. Quarré.

C'est lui qui, cette année-là, fit construire ou du moins commencer l'hôtel que nous y voyons aujourd'hui, devenu par succession de sa veuve la propriété des Quarré de Chelers, vendu plus tard à Verdevoye (3), et par ce dernier à la famille Goudemetz.

(1) Arch. départ. *Etats d'Artois*. Compte de l'impôt sur les cheminées, années 1590, 1591, 1592 : « Le jardin de Madame la marquise de Roubaix, 1 aire ».

On peut rapprocher de cet article celui qui concerne le véritable hôtel de Séchelles en face.

« H[s]. de Madame la marquise de Roubaix, à cause de deffunct Monseigneur le vicomte de Gand, pour sa maison par elle occupée ou y a *vingt* aires desdictes cheminées — VIII liv. ».

(2) C'est sous toutes réserves que je transcris ce nom douteux que je ne peux vérifier. J'ai lu « du Caurois dans le *Répertoire* de Dom Page n° 1766.

D'autre part on voit dans le *Registre aux bâtiments* des Archives communales, annee 1698-1722, f° 54, que, le 30 octobre 1699, Nicolas de Canoye (*alias* Lanoy), capitaine de cavalerie autorisé à bâtir une maison sur un terrain à lui « rue St-Jean au devant de l'hôtel d'Epinoy, demande un alignement droit du S[r] Caudron à la *Garde de Dieu* ».

(3) M. A. de Cardevacque donne p. 346 de son mémoire l'analyse de l'acte de partage du III prairial an XI qui attribue à la *Garde de Dieu* certaines dépendances de l'immeuble voisin, notamment la vieille porte cochère qu'on y remarque.

Après cette double aliénation, les héritiers des Meleun ne possédèrent plus en Ronville que leurs droits de seigneurie. Celle-ci échut en partage à la fille de Louis de Meleun, Anne-Julie, sœur du duc de Joyeuse, qui la porta dans la maison de Rohan par son mariage, en 1714, avec Louis-François-Jules, prince de Soubise.

Enfin, leur fils Charlesde Rohan s'en dessaisit en 1770, au profit d'Ignace-Godefroy, comte de Lannoy et de Beaurepaire : le pouvoir de Ronville ne devait pas avoir d'autre titulaire.

A cette date, Saint-Vaast et les propriétaires de Séchelles n'avaient pas encore pu s'entendre sur la définition de leurs droits réciproques, ceux-ci se prétendant exempts de la juridiction foncière de l'abbaye, l'autre voulant, de son côté, réduire la seigneurie de Ronville à la perception des droits utiles (1).

Historiquement parlant, la priorité des droits fonciers et tréfonciers de Saint-Vaast ne paraît pas douteuse. Là, comme ailleurs, il possédait de toute antiquité le tonlieu, et ses *Registres aux grâces* prouveraient, si je ne me trompe, que le seigneur n'y percevait pas seul la bargaigne.

Mais Séchelles ne manquait pas non plus d'arguments juridiques. Outre ses rentes et ses droits divers, il avait un bailli, un sergent, une bretèque. Aussi comprend-on toute l'importance attachée par le prince d'Epinoy à l'acte de non préjudice qu'il réclama en 1652, lorsque cette bretèque fut démolie par les soldats. Un croquis tracé à la veille de la Révolution relève encore la place exacte du signe apparent de la juridiction seigneuriale.

Séchelles avait son donjon ; et la preuve de l'importance qu'on attacha jusqu'à la dernière heure à cet autre symbole féodal, c'est qu'en adjugeant en 1781 l'hôtel de Séchelles, ou plutôt le pavillon des officiers désaffecté, à Marie-Anne-Thé-

(1) V. *Coutumes locales de la loy de la Ville et Cité d'Arras*, 1746, p. 10.

rèse Gorlier, veuve de Nicolas-Joseph Isembart, pour la somme de 16,000 livres, l'acte lui imposait, outre la reconstruction de la façade dans l'alignement, l'obligation de « démolir les deux tourelles donnant sur les cours jusqu'à hauteur d'entablement », ce qui fut fait.

Il y avait enfin, si l'on veut, la fameuse tourelle de son jardin, bien qu'à vrai dire ce ne fût guère autre chose qu'un escalier de rempart surmonté d'une guérite, sorte de poterne destinée sans doute par le capitaine ou gouverneur d'Arras qui l'avait fait construire et dont elle porte le blason illisible (1), à lui faciliter l'accès du chemin de ronde et de la fausse-braie à toute heure du jour et de la nuit.

Confiée à un chef militaire, cette petite clef des murailles pouvait avoir son utilité ; dans d'autres mains elle devenait un danger. Les échevins s'en avisèrent à la veille des hostilités qui devaient amener la prise d'Arras.

« Le XIII[e] dudict mois (sept. 1634) at esté résolu de faire » boucher les huich et fenestres de la tour du jardin abor- » dant au rampart appartenant à Monsieur le prince d'Espi- » noy, tant du costé dudict rampart que dudict jardin. » (2)

L'ordre fut exécuté, du moins en partie, et l'on voit encore, du côté du rempart, la place des anciennes ouvertures alors aveuglées.

C'est dans ces conditions favorables qu'elle servit de cabinet noir à Mondejeu pour y séquestrer sa pauvre femme, épisode dont le honteux souvenir est lié désormais à l'existence du monument.

Il n'est pas le seul qu'on y ait rattaché.

« C'est là », dit un historien, dont l'auteur du mémoire s'approprie l'assertion, en l'appuyant de nouveaux détails topo-

(1) Cet écartelé, absolument fruste au 1 et 4, porte au 2 et 3 des *croisettes tréflées* (en orle ?) qui rappellent les armes de Poix, peut-être unies à celles des Lannoy.

(2) Arch. comm. *Reg aux résolutions*, I, 330 v°.

graphiques, « c'est là que St-Preuil, premier gouverneur « d'Arras pour la France, renferma la meunière qu'il avait « enlevée » (1).

La destination galante qu'aurait donnée le bouillant gouverneur d'Arras à cet escalier — de meunier, ne manque pas ici d'à-propos : elle répond d'ailleurs à la nécessité des contrastes, et elle ajoute un charme romanesque à l'intérêt archéologique de la tourelle.

Il n'y a qu'un malheur, c'est que St-Preuil ne demeurait pas à Séchelles : il occupait alors l'hôtel de Bucquoy (2).

(1) « La tourelle de l'ancien hôtel de Séchelles fut témoin des *mystérieuses amours* de Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, et des mauvais « traitements que l'un de ses successeurs, le comte de Mondejeux, fit « subir à sa femme...... Les Gouverneurs d'Arras *occupaient alors un* « *logement pratiqué dans l'ensemble des constructions de la porte* « *Ronville*. Pour se rapprocher de sa maîtresse, Saint-Preuil l'enleva « *et la retint à sa merci dans l'hôtel de Séchelles, dont les dépendances* « *étaient à sa disposition.* » — A. de Cardevacque, *L'Hôtel de Séchelles*, loc. cit., p. 351. — A. d'Héricourt et Godin, *Les Rues d'Arras*, II, p. 381.

Le Maréchal de Montesquiou, ci-devant comte d'Artagnan, est le premier gouverneur d'Arras qui ait eu son logement « dans l'ensemble des constructions de la porte Ronville », c'est-à-dire au-dessus de la porte, dans le pavillon du *Trianon*. Mais ceci nous reporte au dix-huitième siècle, et nous ne sommes qu'en 1640 !

(2) L'extrait suivant du *Compte du centième échu le 1er avril 1640* ne laisse aucun doute sur le domicile de Saint-Preuil : « Item, de la maison qui fu au prince d'Espinoy, comprises deux maisons qui furent à Me Morant Foucquier, n'at aussy esté receue aulcune chose comme estante appartenante à Mad. la douairière vefve dudict feu seigneur prince, et comme vefve de chevalier de la Toison d'or.

Remise : 17 liv. 8 s. 9 d. »

« Item, la maison de la vefve du conte de Busquoy, occupée par Monsieur de Sainct Preuil, gouverneur de ceste ville, n'a esté receue aulcune chose.

Icy partant en remise : 23 liv., 19 s. 2 d. ».

(Arch. comm. *Centième*, f° 537).

Or personne n'imaginera, je pense, qu'il voulût scandaliser la vieille douairière d'Epinoy, sa voisine, en lui demandant la clef de son jardin d'en face, pour s'y livrer à ses « mystérieuses amours » : sa propre installation devait lui suffire (1).

J'ignore si le moderne propriétaire de l'ancien jardin de Séchelles attache quelque prix aux antécédents historiques gratuitement prêtés à son immeuble.

Ce que je sais, c'est que, de tous ses concitoyens, il est seul parvenu à sauver d'une aveugle dévastation un dernier débris architectural du vieux mur d'enceinte — et il n'a pas dépendu de son généreux concours qu'on n'en ait racheté d'autres.

Il y aurait donc conscience archéologique à refroidir, en le désillusionnant, un bon vouloir si précieux et si rare, n'était l'intérêt de la vérité, qui prime tout, et la certitude qu'elle lui ménage un dédommagement réel pour un préjudice imaginaire.

Si, en effet, l'honorable M. Tailliandier ne tient pas absolument à ce que sa maison repose sur les fondations de l'*Hôtel du Commerce,* on peut retrouver dans le sol même où elle est assise les traces authentiques d'un passé lointain, fécond en souvenirs littéraires et en noms chevaleresques.

Sur l'emplacement de ce jardin deux fois séculaire s'élevait jadis un manoir possédé au milieu du XIII[e] siècle par Thomas le Normant, d'une riche famille de la bourgeoisie d'Arras, sans doute fils et peut-être le successeur domici-

(1) Là non plus les tourelles ne manquaient pas. Le plan de Guichardin figure celle de la porte principale sur la rue St-Nicolas (Trois-Faucilles). M. le Gentil, *Le Vieil Arras*, p. 466, en signale d'autres dont on aurait retrouvé les fondations. Mais peut-être pensera-t-on que cet accessoire n'est pas absolument indispensable à la vraisemblance du récit.

liaire d'un autre Thomas le Normant décédé en 1247, sa femme l'année suivante.

Nos listes échevinales, si clair-semées pour ces temps-là, ne l'inscrivent qu'à partir de 1261 (1). Son nom paraît alterner, d'après le mode habituel du roulement triennal, avec celui de Robert le Normant (2), vraisemblablement son frère (3), dont il devient l'exécuteur testamentaire en 1274 (4).

Les deux fils de Robert s'étaient montrés accueillants et généreux pour leur jeune compatriote Adam de la Halle : le poète chansonnier ne les oublia pas dans ses adieux :

Bien doi avoir en remembranche
Deus frères en cui j'ai fianche,
Signeur Baude et signeur Robert
Le Normant, car il m'ont d'enfanche
Nourri et fait mainte honnestanche.
Leur huis m'ont esté bien ouvert... (5).

Cette demeure hospitalière, qui ouvrait si volontiers son « huis » au poète à l'heure du dîner, c'était l'héritage paternel, à deux pas sur le même rang, en face de la placette au-devant de St Jean (n° 28).

De chez lui, comme d'une première loge, car aucune construction de ce côté ne masquait alors l'église, Robert le

(1) Arch. de l'Hôp. St-Jean. Chirogr. orig.

(2) Thomas le Normant, échevin en 1261, 1262, 1267, 1270. Robert le Normant, échevin en 1265, 1266, 1272. — Un autre Robert le Normant, surnommé Bechons, échevin en 1282, 1292, 1304. Noter Adam le Normant, un des quatre argentiers de l'échevinage nommés par le roi en 1280. — Un Jean le Normant faisait partie de l'échevinage en 1346, 1369, 1372. — Arch. dép., comm. et hospitalières ; *passim*.

(3) Si la parenté est certaine, le rapport généalogique ne peut être que conjectural, fondé seulement sur des vraisemblances.

(4) Inventaire Godefroy. *Ch. d'Artois*, p. 435.

(5) Barbazan et Méon, *Fabliaux*, t. I, p. 109.

Normant avait pu voir, dans sa jeunesse, les moines de St-Vaast assaillir à main armée le reposoir dressé par les chanoines sur le parvis, et ceux-ci, restés maîtres du terrain, montant la garde autour de leurs reliques sous « la tente des tisserands d'Arras » (1).

L'enseigne de la maison était l'*Image St-Jean ;* son nom, cent ans plus tard, *St-Jeán à le goudale:* c'était une brasserie. Elle avait à sa droite les *Maillets d'or* aux Trinitaires, coin de la ruelle du rempart (n° 30), (2) à sa gauche le *Pavillon*,

(1) « *Tentorium textorum Atrebatensium* ». Voir à ce sujet le *Bulletin de la Comm. des Mon. hist. du P.-de-C.* t. I, p. 307.

(2) Jean de Saumer, Pierre Carrée, brasseurs de cervoise, et leurs descendants occupèrent pendant presque tout le quinzième siècle la brasserie ou *Cambe St-Jean*. On voit, en 1456, la propriété passer au nom de Hue de Dompierre, receveur du domaine d'Artois : Marie, sa fille naturelle, avait épousé, en 1450, Pierre Saumer, le brasseur. Elle se qualifiait, quarante ans plus tard, Madame Marie de Dompierre, dame de Maumez et d'Auviller, fille de Hue de Dompierre, écuyer, sgr de Liéramont.

François de Cardevacque, écuyer, sgr de St-Amand, fils de Ferdinand de Cardevacque et petit-fils de l'avocat Charles anobli en 1596, acheta, avant 1626, des héritiers de Louis Comet (qui l'avait lui-même acquis des héritiers de Robert Regnault) la maison de *St-Jean*, tenant alors à celle d'Antoine Vignon, et faisant coin d'une ruelle, supprimée depuis, dont l'église des Carmes faisait l'autre coin.

A sa mort, la maison, vendue par décret, fut achetée par Louis Mullet, écuyer, fils du Conseiller d'Artois Mullet.

Au dix-huitième siècle (1765), elle appartenait, de succession paternelle, à Messire François-Joseph-Romain, baron de Diesback, mari de Jane-Marie-Dominique-Thérèse de Muller.

Les *Maillets d'or* (armes des de Mailly) arrentement tenu au XVe s. par Gilles de Mailly, chevalier, sgr d'Autheville. Ses héritiers le vendirent en fév. 1429 n. st. à Jean de Diévat, receveur général d'Artois, qui déjà en possédait deux cinquièmes, sans doute par sa femme.

Vendue par les Trinitaires en 1571, cette maison devint la propriété

vendu plus tard aux Carmes par les Tasquet, aujourd'hui compris dans le couvent des Ursulines (nº 26) (1).

L'hôte assidu des enfants de Robert dut être plus d'une fois celui de Thomas, dans sa maison de la porte Ronville (nº 36), où il avait pour voisin de face, et pour compagnon d'échevinage, Jean Fastoul, alors propriétaire du futur hôtel d'Epinoy — autre famille d'Arras qu'une œuvre poétique contemporaine rattache étroitement au souvenir de notre trouvère artésien (2).

Adam connaissait aussi tous les sentiers de Blangi et du manoir de Bellemotte, résidence de son ami Simon Esturion, vendue par lui à son autre ami Baude le Normant (3), un de ces castels féodaux qui inspiraient aux trouvères de poétiques tirades sur la mort égalitaire et la vanité du monde, quand elle frappait à leurs portes :

C'est cose véritable,
Et bien i a raison,
Li mors est soutillable,
Lues vient en traïson :
Wailli et Mahiu Wion,
Cui face Diex pardon,
Car il sont tesmoignable
Que tous li mons est fable ;
Et Adans Esturions,
Belle mote et doignons
Li est moult peu aidable
En joie permanable.

d'Antoine Vignon, fils d'Adrien Vignon, l'un et l'autre successivement baillis de la seigneurie de Séchelles, comme on l'a vu plus haut.

Voir le plan de Beffara, nºˢ 630, 631, 632.

(1) Le 7 octobre 1477.

(2) *Che sont li congié Baude Fastoul d'Arras.* Barbazan et Méon, *Fabliaux*, t. I, p. 111.

(3) Il fut receveur du comte d'Artois de 1297 à 1300. Nous avons de lui un portrait fort curieux sur son sceau, où il s'est fait repré-

Adam Esturion, père de Simon, mourut en 1257 (1).

Si j'ai insisté avec quelque complaisance sur les premiers propriétaires connus des deux hôtels qui font l'objet de cette notice, c'est que la rareté du document lui donne un intérêt exceptionnel : il est le seul qu'on rencontre dans la première période ; une lacune de quelque cent ans le sépare de celui qui va suivre.

La seconde moitié du quatorzième siècle vit succéder à Thomas le Normant un certain sire Gilles d'Avesnes, personnage non identifié jusqu'ici.

Après lui, et avant 1382, la maison passa à un gentilhomme picard, le vicomte des Quesnes, autrement dit vicomte de Poix, seigneur des Quesnes (2), elle prit dès lors pour enseigne le nom du propriétaire, *Les Quesnes*.

Pierre dit Ferrant, chevalier, vicomte de Poix, seigneur des Quesnes, et par sa mère, seigneur d'Achicourt, Farbus, Vimy, Liancourt, était fils de Robert, dit Flourent vicomte de Poix, seigneur des Quesnes, et de Jeanne d'Araines, dame d'Achicourt, Farbus, Vimy, Liancourt, fille de Jean d'Araines, seigneur desdits lieux.

Ferrant des Quesnes avait épousé Marguerite de Mailly, septième enfant de Jean de Mailly, dit Maillet, seigneur de Lorsignol.

Il mourut avant 1404, et sa veuve, qui convola cette année-là avec Renaut de Quincampoix, fut soupçonnée, paraît-il, d'avoir tué son mari (3).

senter assis auprès d'une dame sur un siège d'apparat surmonté d'un dais de hucherie, dans l'attitude d'une conversation très galante. J'ai publié ce petit chef-d'œuvre de gravure dessiné par notre regretté Ch. Desavary, lithographié par Mercier. — ***Sigill. d'Arras*** n° 106, Pl. IX, 7 — M. Demay l'a reproduit par la phototypie, ***Sceaux d'Artois***, n° 1897.

(1) Bib. nat. n. f. Fr. 184.

(2) ***Equennes***, canton de Poix (Somme). ***Es Quesnes*** ou ***Es Kaisnes***, ensuite ***Esquesnes***, est devenu ***Esquennes*** et finalement ***Equennes***.

(3) P. Anselme, ***Hist. gén.***, t. VIII, Maison de Mailly, p. 625.

Eléonore des Quesnes, sa fille, veuve de Jean, seigneur de Montigny-en-Ostrevent, épousa en secondes noces Gilbert de Lannoy, deuxième du nom, seigneur de Willerval et de Tronchines, conseiller et chambellan de Philippe le Bon (1).

Par elle l'hôtel des *Quesnes* entra dans la famille des seigneurs de Lannoy.

Philippe de Lannoy, seigneur de Willerval et de Santes, fils de Gilbert, le recueillit dans la succession paternelle en 1462 ; il le possédait toujours en 1491.

On me dispensera d'insister sur les titres de cette grande et illustre maison ; il suffit de rappeler qu'elle a produit un grand-maître des arbalétriers de France, des hommes d'Etat remarquables, des généraux éminents, seize chevaliers de la Toison d'or, etc., etc.

Moins de vingt ans après la date ci-dessus, un document constate que l'hôtel n'existait plus :

Domus quondam domini de Willerval nuncupata Les Quesnes, *nunc est totaliter destructa* (1509) (2).

Dans quelles circonstances et par quelles causes cette destruction fut-elle accomplie ? On l'ignore. Mais le prince de Soubise devait le savoir, lorsqu'il vendit en 1770 ce qui lui restait du pouvoir de Séchelles. L'acte en effet réserve ses droits sur la maison de Quarré de Chelers, anciennement

(1) Dans les chroniques du temps, on rencontre fréquemment un personnage nommé Karados des Quesnes, seigneur de Serevillers et de Boulogne la Grasse, bailli de Macon et sénéchal de Lyon, puis bailli de Rouen (1409) (Bib. nat., *Titres orig.*, vol. 1603).

Noter que le vicomte de Poix fut institué gouverneur d'Arras de par le roi après le siège de 1414 (Monstrelet, *Chron.*, III, 32).

« Lienor des Quenes (*sic*), dame dudit lieu et de Montigny en Ostrevant, de Hachicourt et vicontesse de Poix » donna aux Trinitaires d'Arras, par acte du 15 mai 1416, la chapelle d'Achicourt qui lui appartenait.

Elle fit son testament en 1426.

(2) Compte du Chapitre d'Arras.

tenue de Séchelles, mais qu'il prétendait être actuellement dans la mouvance de Saulty, comme ayant été réunie et reconsolidée au gros et domaine de la seigneurie.

Cette reconsolidation coïncide sans doute avec la disparition de l'hôtel, tombé en ruines ou détruit par un incendie, et remplacé par un jardin.

Nous avons vu qu'il ne fut reconstruit que deux siècles plus tard, en 1700 (1).

(1) Voici comment je m'explique la méprise des *Rues d'Arras*, où l'on trouve, pour la première fois, la qualification de « siège présidial du fief de Séchelles » attribué à l'hôtel Goudemetz-Tailliandier.

L'auteur du croquis topographique de 1781, dont j'ai parlé plus haut, trouvant dans le jardin en face de l'hôtel d'Epinoy un espace libre, en a profité pour y inscrire les rubriques de son plan en trois lignes superposées : *Jardin des princes d'Epinoy — et Chef-lieu de la seigneurie de Séchelles — et Place de justice.*

Ces trois indications désignent trois objets différents : 1° Le jardin, 2° l'hôtel en face « *chef-lieu de la seigneurie* », 3° la bretêque « *place de Justice* : on a tout rapporté au jardin, sans vérifier l'interprétation par les titres.

I

Lettres de rémission accordées par Louis XI
au capitaine Karquelavant.
(1479)

Loys, par la grâce de Dieu Roy de France, savoir faisons à tous présens et avenir nous avoir receue humble supplicacion de Jehan de Karquelavent, escuier, capitaine de cent lances de nostre ordonnance, contenans comme, le mercredi XVI[e] jour du moys de juing derrenier passé, pour ce que ledict suppliant fut averti que ung nommé Montferrand, archier en se dite compaignie, avoit baillé ung coup de vouge sur la teste d'un autre archier de la compaignie du sieur du Lude, gouverneur du Daulphiné, et que, au moien dudit coup, il estoit en dangier de sa personne, icelui suppliant fist le lendemain prendre et constituer prisonnier ledit de Montferrand en nostre Cité d'Arras, afin qu'il fust puny. Et illec seurvindrent Loys de Signac, Mathelin Poullet, Nicolas Delastre, ung nommé Mordant et aucuns archiers de la compaignie dudit suppliant, lesquelz soupèrent ensemble avec ledit Montferrant prisonnier esdites prisons ; et après qu'ilz eurent souppé, yssirent les dessus nommez hors desdites prisons, excepté lesdits Loys de Signac et Mathelin Poullet qui y demourèrent avec ledit Montferrand. Et une heure après ou environ, lesdits Signac et Poullet dirent à iceluy Montferrand prisonnier qu'il convenoit qu'il s'en alast coucher en son logis et qu'ilz banqueteroient ensemble, ce qu'il ne voult faire, disant que le geolier desdites prisons le traictoit bien et qu'il ne se vouloit point metre en dangier ne briser les prisons ; mais néantmoins ledit Mathelin despoilla sa robe et la bailla et fist vestir audit Montferrand, et après luy et ledit Signac, oultre le gré et voulenté dudit geolier, en brisant lesdites prisons, et jurant iceluy Signac la mort de Nostre Seigneur, emmenèrent ledit de Montferrand prisonnier en disant plusieurs injures à la femme dudit geolier,

Et le lendemain au matin, qui fut le vendredi enssuivant, ledit geolier se transporta par devers Patrix Maquelalain, lieutenant dudit suppliant en ladite compaignie, et luy dist et remonstra l'infraction desdites prisons que avoient faite les dessus dits. Lequel Patrix incontinent s'en ala pardevers ledit suppliant son capitaine pour le lui dire et notifier. Et alors ledit suppliant, qui ja estoit monté à cheval et tout armé pour courir aux champs avec le seigneur de Maigne, contre aucuns noz adversaires qui s'efforcoient faire certaines courses et entreprises, fut fort esmeu et eschauffé, et d'aventure rencontra ledit Signac, auquel il demanda pourquoy il avoit enmené et fait yssir hors ledit Montferrand desdites prisons, et tira son espée dont il frapa sur ledit Signac archier et luy donna ung coup entre autres sur le cousté, combien qu'il n'eust aucun courage de le tuer, mais seulement le batre et fraper pour ce qu'il avoit fait briser lesdites prisons et eschapper ledit Montferrand prisonnier ; au moien duquel coup il est depuis alé de vie à trespas. Le quel fait et cas dessusdit ledit suppliant doubte lui estre imputé à charge pour le temps avenir et que on vaulsist contre lui procéder par rigueur de justice et lui donner destourbier et empeschement, en son corps ou en ses biens, se noz grace et miséricorde ne lui estoient sur ce imparties, humblement requérant icelles. Pourquoy etc. voulans miséricorde préférer à rigueur de justice, audit suppliant etc. Si donnons en mandement au bailli d'Amiens et à nostre prévost des mareschaulx et à tous noz autres justiciers ou à leurs lieuxtenans présens et avenir et à chascun d'eulx sur ce requis et comme à luy appartiendra etc. Donné à Rameru, ou moys de juillet, l'an de grace mil CCCC LXXIX, et de nostre règne le XVIIIe. Ainsi signé, par le Roy à la relacion du conseil : F. Texier. *Visa* Contentor, F. Texier.

II

Dénombrement des fief et seigneurie de Séchelles.
(1572)

C'est le rapport et dénombrement que nous Robert de Meleun, seigneur de Richebourg, Quincy, Fret-Hubert, etc., légataire universel de feu Messire Maximilien de Meleun, chevalier, viconte de Gand, baron de Caumont, Sr de Busquoy, Habarcq etc. faisons et baillons à Mons. Charles de Meleun mon frère, prince d'Espinoy, baron d'Anthoin et de Bouberch, connestable héréditaire de Flandres, chastellain de Bappaumes, sieur de Saulty, dung fief et noble ténement que nous tenons dudict sieur prince, à le cause de se terre et seigneurie de Saulty, à soixante solz parisis de relief et le tierch cambellaige, à la vente, don ou transport le quind denier, avecq service de plais, lequel fief est nommé la signeurie de Séchelles, séant en la ville d'Arras, qui se consiste en tout le corps de logis du devant de la maison de Séchelles en ladicte ville d'Arras, en la rue de Saint-Jehan en Ronville, asscavoir : l'huis et porget de devant, la grande salle, la sallette quarrée enssuyvant, le tout sur rue, avecq une petite sallette y joindant ayant une verrière et veue sur la maison des vesve et hoirs de Pierre le Febvre, avecq ung pourpris quy estoit par ci-devant à usage de four que l'on disoit le four de Saveuses, quy ad présent est applicqué à une despence et cuisine, avecq une chambre contiguë la dicte cuisine, le tout applicqué présentement et accommodé avecq ladicte maison de Séchelles, estant aussy le tout sur rue en la procession de l'église Sainct-Jehan, assés près de l'entrée de ladicte maison de Séchelles ; se consiste encoires ès chambres en hault et greniers des pourpris dessus dicts. Laquelle seigneurie et pooir dudict Séchelles se commence à ung puch estant au dessoubz des nouvelles estables et ouvraiges naguères battis par Mons. de Vaulx, gouverneur d'Arras, (icelluy puch est ad présent vaulsé par les ouvraiges dudict Sr de Vaulx), estant en

la rue par laquelle on va de la porte de Ronville en la grande rue de Saint-Nicollas, en venant dudict puch toute la rue du cotté dudict puch jusques à ladicte porte de Ronville, et. depuis icelle porte, toute la grande rue de Ronville, tant à ung rang comme à l'autre, jusques à la maison qui faict le coing de la rue de Héronval audevant de la maison de Masinghues appartenant au Sr de Beauregard ; et depuis ledict coing, prendt de ladicte rue de Héronval, du lez et costé du lieu où estoit cy devant le jardin des arbalestriers de ladicte ville d'Arras, jusques aux rempars d'icelle ville, en y comprenant toutes les ruelles estans entre icelle rue de Héronval et la porte de Ronville. Sy se commenche et comprendt encoire en une rue qui commenche au lieu où estoit ledict four de Saveuses nous appartenant, jusques à la ruelle de la procession de l'église Sainct Jehan en Ronville, en y comprendant ladicte rue desdictes processions et la rue quy est au derrière de l'hostel de La Marche nommée la rue des Fresnes, jusques à ung puich estant auprès de la porte de la maison appartenant à Me Charles Cardevacque, advocat, qui auparavant estoit à Jehan Sr du Bos Bernard, et au précédent estoit à Jehan Sr du Grospré. Sy se comprend encoires ledict fief, en dehors de ladicte porte de Ronville, depuis icelle porte, toute la rue de Sainct Vincent jusques aux barrettes, en y comprendant la rue de Croix et la rue Bocquois, où le batton du chastellain d'Arras n'a cours. — A cause duquel nostre dict fief et seigneurie de Séchelles nous avons plusieurs rentes fonsieres sur plusieurs maisons et héritaiges en ladicte ville et faulxbourgs dessus dicts, portans chascun an à LIX livres de quarante gros la livre, et quarante nœuf cappons et demy, qui se payent audict jour Saint Remy et Noël. — A cause de laquelle seigneurie, avons ung sergeant quy en cas de crime et délit a la prinse, arrest et exécution, et aussy l'emprysonnement, quant aulcuns sont enseingnés par les eschevins de ladicte ville et chastellenye d'Arras ; lequel sergeant nous créons et dénommons, ou moien nostre bailly dudict Séchelle ; et se présente aux eschevins

d'Arras pour faire le serment de bien et léalement exercer ledict office — Avons pareillement par toute nostre dicte seigneurie et pooir de Séchelles, tant en la ville d'Arras comme au dehors d'icelle, es lieux de ses dictes limites, droict de bargaingne que est tel que nul ne pœult faire boucquetz de cheliers, thois, appuis, fenestres, treilles, ny aultres choses saillant sur rue, que ne prende nostre grâce et congié ou de nostre dict bailly. — Et pour chascune grâce ou congié nous povons prendre huit solz tournois. — Sy avons droict d'estallaige en nostre dict pooir et seigneurie de Séchelles, dont pour chacun estal avons droit pour toutes denrées et marchandises que l'on venderoit, pour chascun d'iceulx, de chascune septmaine ung denier tournois, le tout à peine contre ceulx qui feroient desdictes nouvelletés ou misent aulcuns estaulx sans pour ce avoir obtenu nostre dict congié ou de nostre dict bailly, de soixante solz parisis. — Avons encoire, à cause de nostre dicte seigneurie, droit d'entrée et yssue sur les maisons et héritages quy nous doibvent rente, quant iceulx vont de main en aultre par succession, don, vente ou transport, tel que de seize deniers parisis d'yssue et seize deniers parisis d'entrée par les vendeurs et acheteurs. Mais au regard des rentes fonsières cy-dessus, auparavant que l'on eust desmolly plusieurs maisons esdicts faulxbourgs de Ronville, et ralargy les fossés dudict Ronville, et mis le lieu où estoient lesdictes maisons desmollis en plasne, et faict égars pour le seureté, tuition et deffense de ledicte ville, icelles menues rentes fonsières deppendantes de mondict fief portoient chascun an à la somme de vingt livres dix sept pattars, et six vingt nœuf chappons. — Lequel dénombrement nous baillons, saulf le plus ou le moins et le droit d'aultruy et le nostre, promettant l'amender s'il est besoing, et s'il est trouvé que se doive faire. Faict au chasteau de Cuinchy.

(Arch. du Nord. — Portefeuille 341).



LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. Deramecourt (le Chanoine). Vicaire-Général.

Chancelier :

M. H. Loriquet, O. ✪. Archiviste en chef du département.

Vice-Chancelier :

M. Rohart (l'Abbé), Docteur en Théologie.

Secrétaire-Général :

M. Cavrois de Saternault (le Baron). G. O ✠, C. ✱. Docteur en Droit.

Secrétaire-Adjoint :

M. V. Barbier. ✪. Président de l'*Union artistique du Pas-de-Calais*.

Archiviste :

M. G. de Hauteclocque (le Comte).

Bibliothécaire :

M. Aug. Wicquot, O. ✪, Licencié ès-lettres. Bibliothécaire de la Ville.

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination

MM.

1. SENS, ✻, C. ✱, O. ❶, ancien Député (1860)
2. C. LE GENTIL, ✻, ✱, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
3. PAGNOUL, ✻, O. ❶, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
4. PARIS, Licencié ès-lettres, Docteur en Droit, ancien Ministre (1866).
5. P. LECESNE, ✻, ❶, Docteur en Droit, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
6. G. DE HAUTECLOCQUE (le Comte) (1871).
7. TRANNOY, ✻, O. ❶, ancien Directeur de l'Ecole de Médecine (1872).
8. CAVROIS DE SATERNAULT (le Baron), G. O. ✝, C. ✱, Docteur en Droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
9. RICOUART, ✻, O. ❶, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1879).
10. WICQUOT, O. ❶, Bibliothécaire de la Ville (1879).
11. J. GUÉRARD, Juge au Tribunal civil (1879).
12. Adolphe DE CARDEVACQUE (1881).
13. Em. PETIT, ✻, Président du Tribunal civil (1883).
14. DERAMECOURT (l'Abbé), Vicaire-Général (1884).
15. J. LELOUP, ✻, Conseiller général (1884).
16. P. LAROCHE, Directeur de l'imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
17. H. LORIQUET, O. ❶, Archiviste en chef du département (1885).

18. E. Deusy, Avocat, Juge honoraire au Tribunal civil (1887).
19. V. Barbier, ✪, Président de l'*Union artistique du Pas-de-Calais* (1887).
20. Rohart (l'Abbé), Docteur en Théologie (1887).
21. Eug. Carlier, ✱, Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
22. Boucry, ✪, Licencié ès-lettres (1891).
23. Léonce Viltart, Avocat (1892).
24. Rambure (l'Abbé), Licencié ès-lettres (1893).
25. Dewaule, ✱, O. ✪, Docteur ès-lettres, Principal du Collège (1893).
26. Hervin (l'Abbé), Vicaire-général, Aumônier du Saint-Sacrement (1893).
27. Duflot (l'Abbé), Licencié ès-lettres (1895).
28. Acremant, Membre de la Commission des Monuments historiques (1895).
29. Blondel François, Ingénieur civil (1895).
30. N.

MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. CAMINADE DE CASTRES, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).

COINCE, Ingénieur des mines, A. R. (1870).

PAILLARD, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).

J.-M. RICHARD, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).

Jules BRETON, C. ✱ Membre de l'Institut (1887).

Louis NOEL, ✱, Statuaire (1887).

H. TRANNIN, O. ✪, Docteur ès-sciences, Directeur de l'école supérieure de Commerce de Lille, A. R. (1891).

ALAPETITE, O. ✱, Préfet du Pas-de-Calais (1891).

LEGRELLE, ✱, Maire d'Arras (1891).

DEPOTTER (l'Abbé), Doyen de Laventie, A. R (1893).

G. LELEUX (l'Abbé), Aumônier à Lille, A. R. (1893).

A. GUESNON, O. ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R (1893).

J. FINOT, Archiviste du département du Nord, à Lille (1895).

STROHL (le général), C. ✱, Commandant la 2e division d'infanterie, à Arras (1896).

S. G. Mgr Williez, ✱, Evêque d'Arras (1896).

MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination

MM. DE BAECKER, ✻, Homme de lettres, à Bergues (1853).

MAIRESSE, Ingénieur (1857).

J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

Fr. FILON, Directeur de l'école Lavoisier, à Paris. (1860).

Léon VAILLANT, ✻, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

DE FONTAINE DE RESBECQ (le comte), ✻. O ✻. O ✪, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. CANET, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1864).

H. GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869).

BOUCHART, C. ✻, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

GOUELLAIN, C. ✠, ✪, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✻, propriétaire. à Saint-Omer (1874).

DE CALONNE (le Baron), à Buire-le-Sec (1874).

DEHAISNES (Mgr), O. ✪, ancien Archiviste du Nord, à Lille (1874).

VOS (le chanoine), Archiviste de l'Evêché de Tournai (1875).

MM. Ch. D'HÉRICOURT (le comte) ✻, Consul de France, à Christiania (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Al. ODOBESCO, Chargé d'affaires de Roumanie à Paris (1876).

DE SCHODT, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).

Fréd. MOREAU père, ✻, à Paris (1877).

HUGOT (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).

HEUGUEBART (l'Abbé), curé de Lambres (1878).

G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

G. BELLON, Archéologue, à Rouen (1879).

J.-G. BULLIOT, ✻, O. ✿, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

DE MARSY (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).

DELVIGNE (le chanoine), à Bruxelles (1881).

Gustave COLIN, Artiste peintre, à Paris (1881).

MARTEL, ancien Principal du collège de Boulogne-sur-Mer (1881).

P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

L'abbé LEFEBVRE, Aumônier à Doullens (1882).

RUPIN, ✿, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

PAGARD D'HERMANSART, à St-Omer (1883).

Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE, à Aire (1884).

D'AGOS (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées) (1884).

MM. Le commandeur Ch. Descemet, à Rome (1884).

Mathieu, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).

Quinion-Hubert, ancien Magistrat, à Douai (1884).

Fromentin, Curé de Fressin (1885).

Rod. de Brandt de Galametz (le comte), à Abbeville (1885).

Robert de Guyencourt, Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

Bovet, Archiviste à Montbéliard (1888).

Massy, ✪. Surveillant-Gén. au Lycée de Douai (1890).

Eug. de Sars, Publiciste, à Montpellier (1890).

Georges Barbier, Avocat à Paris (1891).

L'Abbé Leuridant, Bibliothécaire de l'Université catholique de Lille (1891).

Mlle Jenny Fontaine, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. Digard, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).

Harduin de Grosville, Juge au Tribunal civil de Laon (1893).

Menche de Loisne (le comte), château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).

L'Abbé Vitasse, Curé-doyen de Carvin (1894).

Edmond Edmont, Archéologue à Saint-Pol (1896).

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Séance publique du 28 mai 1896.*

II. — *Eloges funèbres.*

III. — *Séance publique du 30 juillet 1896.*